
LETTERS
SCIENCE
ARTS
AGRICULTURE
KNOWLEDGE
LIBRARY of the
OHIO STATE
UNIVERSITY

70

ANNALES
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ANNALES

DE

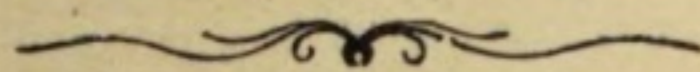
l'Académie Royale d'Archéologie

DE

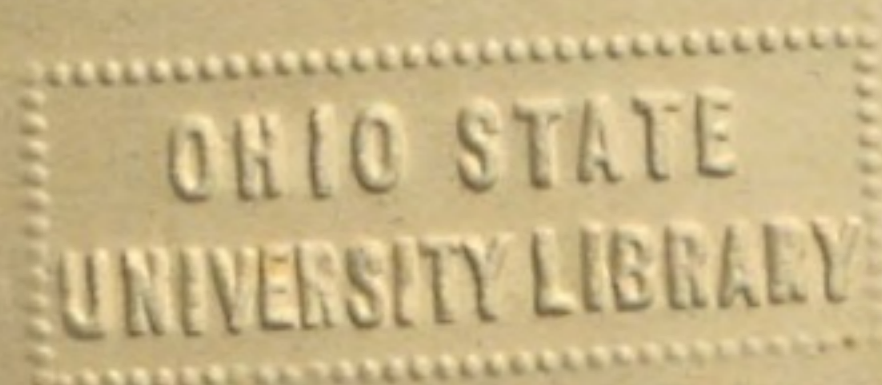
BELGIQUE.

~~LXIX.~~ LXX

6e SÉRIE. — TOME X. — 1e & 2e LIVRAISONS.



ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, RUE ZIRK, 35.
1922



Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1922.

Président annuel :
M. Paul Saintenoy.

Vice-Président :
M. le l^{t} colonel de Witte.

Secrétaire et Bibliothécaire :
M. Fernand Donnet.

Trésorier :
M. Em. Dilis.

CONSEIL.

Conseillers sortant en 1925 :

Messieurs,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Destrée,
L. Stroobant,
Paul Saintenoy.
Dr Van Doorslaer.

Conseillers sortant en 1928 :

Messieurs,
A. Blomme,
J. Casier,
Eug. Soil de Moriamé,
H. Pirenne,
Chanoine **van den Ghyn,**
Vicomte de Jonghe

CONSEILLERS SORTANT EN 1931.

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Dilis,
Alph. Goovaerts,
Hulin de Loo,
Bergmans,
Lt Colonel de Witte.

COMMISSIONS.

—

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Dilis,
Alph. Goovaerts,
Hulin De Loo,
Bergmans,
Lt Colonel de Witte.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

Messieurs,

Edm. Geudens,
Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
Casier,
Lt Colonel de Witte,

COMMISSION DES FOUILLES :

Messieurs,

Van Overloop,
Hasse,
Fernand Donnet,
H. Siret,
Dr Van Doorslaer,
Stroobant.

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs,

Fernand Donnet
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. de Ceuleneer
Dilis,
Casier.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Messieurs,

Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
Hulin de Loo,
Casier,
Paris,

MEMBRES TITULAIRES.

Messieurs,

1. **De Ceuleneer Ad.**, professeur honoraire à l'Université, Gand, 5. rue de la Confrérie. 1876 (1871)*
2. **Goovaerts, Alph.**, archiviste général honor. du royaume Etterbeek, 27, rue Beckers. 1883 (1877)
3. **Soil de Moriamé, Eug**, président du tribunal de 1e instance Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
4. **Blomme, Arthur**, président honoraire du tribunal de 1e instance de Termonde, avenue Gribaumont, 7, Woluwe-St-Pierre, Bruxelles. 1889 (1870)
5. **Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27. avenue Brugman. 1889 (1888)
6. **Destrée, Jos** conservateur honre au Musée du Parc du Cinquantenaire Etterbeek. Bruxelles, 123, chaussée St.-Pierre. 1891 (1889)
7. **Geefs, Eug** , architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent. 1891 (1880)
8. **Geudens, Edm.**, archiviste des Hospices civils et de l'Eglise Notre-Dame, Anvers. 32, rue de l'Empereur. 1892 (1890)
9. **Donnet, Fernand**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal. 1892 (1891)
10. **Errera, P.**, avocat, Bruxelles. 14, rue Royale. 1895 (1888)
11. **Saintenoy, Paul**, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 123, rue de l'Arbre bénit. 1896 (1891)
12. **de Behault de Dornon, Armand**, sous-directeur hre au Ministère des affaires Etrangères, Bruxelles, 10, rue des Drapiers. 1896 (1833)
13. **van Overloop, Eug** , conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de l'Armée. 1896 (1889)
14. **van den Gheyn**, (chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir. 1896 (1893)
15. **de Jonghe**, (vicomte **B.**), président de la Société royale de numismatique, Bruxelles, 21, rue Caroly. 1896 (1894)

[*] La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.

16. **Bergmans, Paul**, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque et professeur à l'Université. Gand, 29, rue de la forge. 1900 (1897)

17. **Stroobant, L.**, directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Societé d'Archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1899)

18. **Pirenne, H.**, professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)

19. **Laenen** (chanoine), archiviste de l'Archevèché, Malines, rue de Stassart. 1906 (1900)

20. **Kintsschots, L.**, Anvers, 74, avenue d'Italie. 1906 (1901)

21. **Comhaire, Ch.-J.**, Liége, 85, en Feronstrée. 1908 (1894)

22. **Matthieu, E.**, avocat Enghien. 1908 (1886)

23 **van Doorslaer**, (docteur), président du Cercle Archéologique Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)

24. **Hulin de Loo, G.**, professeur à l'Université de Gand. 3, place de l'Université. 1912 (1906)

25. **Casier, Joséph**, Gand, 3, rue des deux Ponts. 1912 (1906)

26. **Berlière, O. S. B. (dom Ursmer)**, Abbaye de Maredsous. 1913 (1904)

27. **Coninckx, D.**, secrétaire du Cercle Archéologique, 11, rue du Ruisseau, Malines. 1914 (1906)

28. **Dilis, Em.**, 98, longue rue Neuve, Anvers. 1914 (1908)

29. **de Witte, Edg.**, lieut.-colonel d'artil.., avenue Albert, 204. Bruxelles. 1919 (1903)

30. **Fris. V.**, archiviste de la ville, 45, quai Ter Plaeten, Gand, 1919 (1903)

31. **Heins. Armand**, artiste-peintre, 7, rue de Brabant, Gand, 1919 (1906)

32. **Van Heurck, Emile**, 6, rue de la Santé, Anvers. 1919 (1911)

33. **Janssen, O. P.**, (chanoine **J. E.**) curé, Beuzet près Gembloux. 1919 (1908)

34. **Paris Louis**, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles. 1919 (1908)

35. **Maere**, (chanoine **René**), professeur à l'Université, 3, rue Kraken, Louvain. 1919 (1904)

36. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 80, avenue d'Auderghem. 1920 (1890)

37. **Visart de Bocarmé, (Alfred),** Bruges, rue St-Jean. 1920 (1913)
38. **Holvoet** (baron) président hon^e de la Cour de Cassation, rue du Trône, Bruxelles. 1921 (1914)
39 **Tahon, Victor,** ingénieur, rue Breydel, 40a, Bruxelles. 1921 (1894)
40. N.

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

Messieurs,

1. Dr **Jacques, V.**, président de la Societé d'anthropologie, Bruxelles, 42, rue du Commerce.
2. **Van de Casteele,** conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liége, 1884.
3 **de Radigès de Chennevière H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix, 1885.
4. **Siret, Louis,** ingénieur, 65, avenue Louis Lepoutre, Bruxelles. 1888.
5. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles, (Bruxelles) 19, rue de l'Aqueduc, 1888.
6. **van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison Bruges, 4, Dyver, 1889.
7. **La Haye, L.,** conservateur des Archives de l'Etat, Liége, 1890.
8. **Daniels** (abbé **P.**), Hasselt, Béguinage, 1895.
9. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, 15, rue des Pinsons, 1896.
10. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux laines, 1896.
11. **Gaillard, Ed.,** secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Platen, 1898.
12. **van Ortroy, F**, professeur à l'Université, Gand, 35, quai aux Moines, 1899.
13. **Maeterlinck L.,** conservateur au Musée de peinture, Gand, 6 rue du Compromis, 1901.
14. **Cumont Franz,** conservateur du Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer, 1902.
15. **Waltzing, J. P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc, 1902.
16. **Dubois Ernest,** directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière, 1904.
17. **Zech,** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, 53, rue Stevin, 1906.
18. **Bernays, Edouard,** avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck, 1907.
19. **Sibenaler, J.**, Bruxelles, rue Potagère, 163, 1907.
20. **de Pierpont, Edg.**, château de Rivière (par Lustin), 1908.

21. **Hasse, Georges**, médecin vetérinaire du Gouvernement, 28, avenue Cardinal Mercier, Berchem, 1910.

22. **Alvin Fred**, conservateur à la Bibliothèque royale, Ixelles-Bruxelles rue Elise, 102, 1911.

23. **Van Bastelaer, René**, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin, 1911.

24 **Des Marez, Guill.**, archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaerts, 11, 1912.

25. **Capart, Jean**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire Bruxelles, (Woluwe), avenue Verte, 8, 1912.

26. **de Marneffe, Edg.**, chef de section aux Archives genérales du royaume Louvain, 1, rue du Pèlerin, 1912

27. **Cuvilier, Joseph**, archiviste genéral du royaume, Bruxelles avenue des Rogations. 33, 1913.

28. **van der Essen, L.**, professeur à l'Université, 124, Boulevard de Tirlemont, Louvain, 1914.

29. **Philippen** (abbé) marché aux chevaux, 92, Anvers, 1914.

30. **Aerschot** (comte d') chef du cabinet du Roi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 23, rue du Prince royal, Bruxelles 1914.

31. **Bautier, Pierre**, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts, 537^{b}, avenue Louise, Bruxelles, 1914.

32 **Bernard, Charles**, avocat, 80, rue Anselmo, Anvers, 1914.

33. **De Bruyn, Edm.**, avocat, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts 33, rue d'Orléans, Bruxelles, 1914.

34. **Buschmann, Paul**, conservateur du Musée des Beaux-Arts, secrétaire de la Société d'encouragement des Beaux Arts, 60, avenue Goemaere, Anvers, 1914.

35 **Crooij**, (abbé **Fernand**), 11, rue de la Ruche, Schaerbeek-Bruxelles.

36. **Fierens-Gevaert**, conservateur des Musée royaux de peinture, 99, rue Souveraine, Bruxelles, 1914.

37. **Poupeye**, 27, rue Breesch, Laeken, 1914.

38. **Raeymaekers**, (docteur), directeur de l'hôpital militaire, Boulevard des Martyrs, 80, Gand.

39. **Verhaegen** (baron **P**.), 5, Place du Marais, Gand, 1914.

40. **Lamy, O. P.**, (Mgr. **Hugues**), prélat de l'abbaye de Tongerloo, 1914.

41. **Laurent** (**Marcel**), professeur à l'Université de Liége, 23, rue le Titien, Bruxelles, 1914.

42. **Macoir** (**Georges**), conservateur au Musée de la porte de Hal, Bruxelles, 25, rue Augustin Delporte, 1914.
43. **Paquay** (abbé **Jean**), curé de Heusden (Limbourg), 1920.
44. **Brunin** (**Georges**), Place du Marais. Gand, 1920.
45. **Hocquet** (**A.**) archiviste de la ville, rue Rogier, Tournai, 1920.
46. **Van den Borren** (**Ch.**). bibliothécaire du Conservatoire royal de Musique, rue Stanley, 55. Bruxelles, 1920.
47. **Brassinne** (**Joseph**), professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, rue Nysten. 30. Liége, 1920.
48. **Terlinden** (**Charles**), professeur à l'Université de Louvain, 61, avenue Legrand, Bruxelles, 1921,
49. **Gessler** (**Jean**), professeur à l'Athenée royal, Boulevard Thonissen,
50. N.

MEMBRES D'HONNEUR.

1. **Mercier** (E. S. le cardinal) archevéque de Malines, 1914.
2. **Ladeuze** (Mgr.), recteur magnifique de l'Université, rue de Namur, Louvain, 1914.

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

Messieurs,

1. **de Borman** (baron **Camille**), château de Schalckhoven par Hasselt. 1860.
2. **van de Werve et de Schilde**, (baron), château de Schilde. 1887.
3. **Cogels**, (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, rue de la Justice, Anvers, 1901.
4. **De Vriendt** (**Julien**), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert, 1903
5. **van de Werve et de Schilde**, (baron **G.**), gouverneur de la province, rue Kipdorp, Anvers. 1914.
6. **de Renesse** (comte **Théodore**), gouverneur de la province de Limbourg, château de Schoonbeek Beverst, 1914.
7. **Lagasse de Locht**, président de la Commission royale des monuments et des sites, chaussée de Wavre, 1914.

MEMBRES HONORAIRES ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Blok, P-J.,** professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel, 1908.
2 **Marrucchi. Orazio**, archéologue, Rome, 1908
3. **Bulic**, (Mgr. **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie) 1918.
4. **Venturi** (Dr **Alphonso**), professeur, Rome, 48, Via Savalli, 1908.
5. **Enlart, Camille**, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
6. **Ricci** (**Corrado**) président de l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art, Rome, 11, Piazza Vénezia, 1912
7. **Miquet**, (**François**) président de l'Academie Florimontane, Annecy Vouvray), 1920.
8. **S. E. M. P. de Margerie**, ambassadeur de la République française, Bruxelles, 1922.
9. **S. E. M. le marquis de Villalobar**, ambassadeur d'Espagne, Bruxelles, 1922.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.**, Corberon (France), 1880.
2. **Brassart Félix**, archiviste municipal Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1884.
3 **Philips J. Henry**, Philadelphie (Etats-Unis), 1884.
4. **Wallis, Henry**. Londres, 9, Beauchamp Road Upper Norwood (Angleterre), 1884.
5 **Stein, Henry**, archiviste aux Archives nationales, Paris (France), 1890.
6. **Germain de Maidy, Léon**. 26, rue Heré, Nancy (France), 1894
7 **Bredius**, (Dr **A**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht, 1896.
8. **Montero, Belisario**, consul-général de la République Argentine, Berne, 1896.
9. **Santiago de van de Walle**, avocat, Madrid (Espagne) 1896.
10. Dr **Lopes**, consul-général, Lisbonne (Portugal), 1896.

11. **Vallentin du Cheylard, Roger**, ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar. (Drôme), France.

12. **Poutjatine** (prince **Paul Arsenievitch**), maréchal de la noblesse, Saint-Petersbourg (Russie), Basselnaja, 60, Log. 68, 1897.

13. **Rocchi, Enrico**, colonel du corps du génie italien. Rome (Italie) 1897.

14. **Cust. Lionel**, directeur de la National Gallery, Datchethouse Windsor, Datchet, (Angleterre), 1898.

15. **Lefévre Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg, 1901.

16. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais, 1901.

17. **Serra y Larea** (**de**), consul général d'Espagne, Paris.

18. **Andrade** (**Philotheio Pereira d'**), Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises), 1901.

19. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande, 1901.

20. **Vasconcellos** (Dr **José Leite de**), Bibliotheca national, Lisbonne, 1901.

21. **Uhagon y Guardamino** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 24 calle de Serrano, Madrid, 1902.

22. **Calore** (**Pier Luigi**), inspecteur royal des monuments et antiquités. Torre de Passeri, Teramo (Italie), 1902.

23. **Pereira de Lima J. M.** rue Douradores, 149, Lisbonne, 1903.

24. **Vasconcellos Joaquim de**, directeur du Musée industriel, Ceicofeitta Porto, 1903.

25. **Berthelé Jos**, archiviste départemental, Montpellier (France) 36, rue des Patriotes 1905.

26. **Fordham** (sir **Herbert George**). Odsey Ashwell Baldoch (Werts, Angleterre), 1905.

27. **Braun S. J.** (R. P. **Joseph**), Luxembourg, 1908.

28. **Mély**, (**F. de**), rue de la Trémouille, 26, Paris, 1908.

29. **Rodière** (**Roger**), Montreuil-sur-Mer (France) 1908.

30. **Leuridan** (chanoine **Th.**) archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France), 1908.

31. **Baldwin Brown G.**, professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg. 1906.

32. **Vitry, Paul**, conservateur des musées nationaux 15bis, avenue des Sycomores, Paris, 1908.

33. **Juten G. C. A.** (l'abbé), directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Bréda, 1908.

34 **Holwerda j^r^** (Dr **J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden. 1908.

35. **Lehman**, (D^r^), directeur du Musée suisse, Zurich, 1908.

36. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologiquc de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne), 1908.

37. **Riemsdyck** (**B. W. F. van**), président de la Nederlandsch Oudheidkundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam, 1908.

38. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet, 1908

39. **Triger Robert**, président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières, près Le Mans, 1908.

40. **Beauchesne** (marquis **de**), château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne) 1908.

41. **Arlot de Saint Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par la Roche-Chalais (Dordogne), 1908.

42. **Male** (**Emile**), rue du Navarre, 11, Paris 1907.

43 **Capdafalg** (**Puig y**), architecte, Carrer de les Corts Catelanes, 604, Barcelone. 1909.

44. **Thompson**, (**Henri Yates**), 19, Sportman Square, Londres, W. 1909.

45. **Bilson** (**J.**), Hull, vice-président du royal archæological Institute, Hessle (Yorkschire), 1909.

46. **Reber B.**, Cour Saint Pierre, 3, Genève 1909.

47. **Gargan** (baron **de**), château de Persch (Lorraine France), 1911.

48. **Dubois, Pierre**, Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24, 1912.

49. **Smits** (Dr **Xav.**), secrétaire de la Commission des monuments du Brabant septentrional, Goirle par Tilburg.

50. **Saint Leger** (**Alex de**), professeur à l'Université, rue de Paris, 60, Lille, 1912.

51. **Colenbrander** (**Herman Th.**), secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag, 129, La Haye, 1912.

52. **Van Riemsdyk** archiviste général honoraire du royamc, La Haye, 1912.

53. **Montégut,** (**H. de**), château des Ombrais, par La Rochefoucauld.

54. **Ferreira Pinto (Nineu)**, secrétaire de l'Instituto historico et géographico Parahybano, Parahyba do Norte (Brésil).
55. **Jan Kalf,** (D^r^). secrétaire de la Rijkscommissie van monumenten, Stationlaan, La Haye, 82.
56. **Esperandieu**, (commandant), correspondant de l'Institut, conservateur des Musées archéologiques. Nimes, 1913.
57. **Durrieu** (comte **Paul**), conservateur honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut, 74, avenue Malakoff, Paris, 1919.
58 **Serbat, Louis**, Valenciennes, 1913.
59. **Theodor (Emile)**, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, Lille, 107 rue Solferino.
60. **Frederiks F. A.**), archiviste, La Haye, Bazarstraat, 1914.
61. **Thimothée, Welther**, notaire, à Metz. 1920.
62 **Lalance,** chef d'escadron, rue de l'Atrie, 2, Nancy, 1920.
63. **Prod'homme, J G.**, musicologue, 9. rue Lauriston, Paris. 1920.
64 **Roosval** (Dr **Johann**). professeur à l'Université de Stockholm, 24 novi Melartstraed, Stockholm, 1920.
65. **Llano Roza de Ampudia (Aurelio de)**. Oviedo, 1920.
66. **Deshoulières, Fr.,** directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, 49, rue de la Tour, Paris, 1920.
67. **Thiolier, Noël**, 10, rue du Général Foy, St-Etienne, (dep^t^ Loire), 1920.
68. **Urquhard, M. F. F.**, professeur d'histoire, Baloil Collège St-Gilles, Oxford. 1920.
69. **Blair, Robert**, secrétaire de la Société des antiquaires, Newcastle-upon-Tyne (South-Shields), 1920.
70 **Bauchond, Maurice**, avocat, Valenciennes 1920.
71. **Cagnat, R.**, professeur au Collège de France, Palais de l'Industrie, 3, rue Mazarine, Paris, 1920.
72. **Prou, Maurice**, directeur de l'Ecole des Chartes, 75, rue Madame, Paris, 1920.
73. **Reinach, Salomon**, conservateur du Musée de St-Germain-en-Laye, membre de l'Institut, 16, avenue Victor Hugo, Boulogne-sur-Seine (Paris), 1920.
74. **Clephan, Robert**, Tynemouth (Northumberland) 1920.
75. **Baudi di Vesme, Alessandro**, directeur de la pinacothèque royale, 4, via Academia delle Scienze, Turin, 1920.

76. **Martha Jules**, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université, 16, rue de Bagneux, Paris (VI), 1920.

77. **Rovere** (**Dr Lorenzo**), 52, Corso, Montevecchio, Turin, 1920.

78. **Banchereau, Jules**, 6, quai Barentin, Orléans, 1920.

79. **Lazaro, José**, Serrano, 114, Madrid, 1921.

80 **Pfister, Christian**, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, 1922.

81. **Rocheblave, Samuel**, professeur de l'histoire de l'art à l'Université de Strasbourg, 1922.

82. **Matthis, Charles,** correspondant du ministère de l'instruction publique, rue de la Victoire, Niederbronn-les-bains, 1922.

83. **Dornellas, Affonso de**, Travessa de S. Sebastiao. 11, Patentes-Lisbonne, 1922.

Membres décédés pendant l'exercice 1921-1922.

de Pauw (baron **Nap.**), procureur général honoraire, Gand, membre titulaire † 8 avril 1922.

Van den Branden (**F. Jos.**), archiviste communal honoraire, Anvers, membre correspondant regnicole † 22 octobre 1922.

Delbeke (baron **Aug.**), avocat, Anvers. † 18 décembre 1921.

Montelius (**Oscar**), directeur royal des antiquités Stockholm, membre honoraire étranger † 4 novembre 1921.

NORD

La Citadelle de Charles-Quint et le Château des Espagnols à Gand.

—

I. L'Emplacement de la Citadelle

La Seigneurie de Saint-Bavon formait au flanc oriental de la ville un bloc de 370 bonniers 535 verges, ce qui équivaut, en comptant le bonnier à 133,5 ares, à environ 500 hectares. Voici comment un procès-verbal d'arpentage, des 5 juillet 1540 et jours suivants, en décrit le contour endéans l'enceinte des anciens remparts : « Partant du côté méridional de la porte de l'Hôpital, on suit les remparts juqu'à celle de Termonde(1), et plus loin,droit vers le sud,le long de ces remparts jusqu'à la rive de l'Escaut vis-à-vis de la Groene Hoye (place van Artevelde). Remontant delà le long de la rive du fleuve vers l'abbaye jusqu'au pied du Pont de pierre à l'écluse du Steendam, sur la vieille Lys, on poursuit, le long de la rive orientale de cette vieille Lys, à travers le *nouveau* chemin vers Anvers, en restant toujours du côté est-nord-est jusqu'à la Lange Reke et jusqu'au second chaufour (près de la rue des Prêtres) ; de là on tourne à travers le Ham par un sentier

(1) La distance entre la porte de l'Hôpital et celle de Termonde était d'environ 600 mètres.

jusqu'au rempart de la ville, englobant ainsi les 5 ou 6 bonniers du terrain nommé le Eerdtbare et Spitaelmeersch ; puis, un peu au nord de celui-ci, on passe à côté de la tour nommée le *Cluuters-* ou *Herderstoren*, pour retourner de là vers la porte de l'Hôpital, d'où l'on était parti » (1).

La partie centrale de la Seigneurie était occupée par les bâtiments claustraux et par la paroisse de St-Sauveur. Outre les ruines remarquables qui sont conservées de l'ancienne abbaye, nous possédons de l'antique seigneurie des descriptions écrites et une peinture panoramique admirable.

En effet, six ans avant sa destruction, comme par l'effet d'un pressentîment, la villette de Saint-Bavon fut « portraicturée » par un inconnu, sans doute Gérard Horenbaut, très probablement sur commande de l'abbé Liévin Huguenois († 1535) (2) ; elle occupe tout l'avant-plan de la célèbre *Vue panoramique de Gand en 1534*, qui a été vulgarisée par Armand Heins. Pour donner une idée de la place exagérée que la figuration de l'abbaye occupe sur cette vue en comparaison de la représentation de la ville, il suffira de rappeler que les quelques six cents mètres qui séparaient les deux portes de l'Hôpital et de Termonde sont représentés sur ce panorama par environ 70 centimètres ; que l'élévation de l'église abbatiale de Saint-Bavon avec sa tour ne mesure pas moins de 17 centimètres, et que la hauteur de la porte de Termonde à l'avant-

(1) Archives Communales, procès Saint-Bavon, n° 163 ; reproduit par Berten, *Coutumes de Saint-Bavon*, pp. xxv et xxvi. Cf. Van Lokeren, *Histoire de Saint-Bavon*, p. 174-175. On remarquera que la Seigneurie de St Bavon continua à subsister après la destruction de l'abbaye ; elle appartint au dernier abbé Luc Munich, et passa ensuite à l'Evêque de Gand, qui conserva la seigneurie jusqu'en 1796.

(2) Cf. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 168-169 ; V. Fris, *Introduction aux Plans de Gand*, p. 11.

plan est de 8 centimètres. Cette partie du tableau fut copiée et agrandie en 1564 par le célèbre Luc D'Heere à la demande du prévôt Viglius (1).

L'église abbatiale tout d'abord frappe par son importance monumentale. Nous en possèdons deux dessins faits entre 1530 et 1540, l'un pris de l'ouest à l'est par Arend van Wynendaele, l'autre quelque peu antérieur vu en sens contraire (2).

Voici comment en 1541, l'abbé et le chapitre décrivaient l'ensemble des bâtiment claustraux (3) :

« Une grande et somptueuse église conventuelle, couverte en partie en plomb, avec cloîtres voûtés, deux grands réfectoires, prieuré, trésorerie, infirmerie, pitancerie, dortoirs, salle capitulaire ; de somptueuses demeures et édifices, des caves, cuisines, et greniers, avec jardins attenants et autre dépendances, le tout d'un tenant et contigu aux cloîtres.

« En dehors de ce corps de l'abbaye, une belle maison abbatiale, avec vastes salons et entourée de jardins et enceinte de murs ; avec trois chapelles, une bibliothèque, des galeries, des celliers, des cuisines et autres dépendances.

« Le grand hôtel de la prévôté de l'abbaye, et celui de la prévôté de Papinglo, reliés par un vaste bâtiment servant d'écuries et de geôle, et à l'étage, des chambres spacieuses.

« Un autre pâté de bâtiments, occupés par les charpentiers et hommes de métiers, avec étages, nommés la vieille abbaye et situés derrière le puits de S. Machaire.

(1) Van Lokeren, *Histoire*, 2e partie, p. 173, et Avant propos, p. IX. — Il existe trois exemplaires de ce tableau exécuté pour Luc. Munich, dont deux à la Bibliothèque de l'Université et un aux Archives de l'Evêché.

(2) Reproduits par Armand Heins, dans *Les ruines de l'abbaye St-Bavon à Gand*, par Paul Bergmans, 1913 (2e édition), p. 16 et 47.

(3) Archives Communales, Liasses St-Bavon, VIIIe, no 160, *Processtukken in den Ham ;* reproduit par Van Lokeren, *Histoire de St-Bavon*, p. 174, et MSB, 1848, p. 18.

« Un vaste parc (entouré de murs depuis l'année 1200), avec une maison de plaisance d'un côté et une grange en pierre d'un autre côté pour les dîmes.

« Près de l'entrée de l'abbaye et de l'église de S. Sauveur, l'aumônerie, avec étables et dépendances, une cour spacieuse et la demeure du portier. Enfin devant l'église conventuelle, un vaste cimetière entouré de murs, avec deux portes, et un bâtiment pour les écoles dans l'un des angles. »(1)

II. La Destruction de l'Abbaye.

On sait comment l'antique abbaye fut condamnée à la destruction aprés neuf siècles d'une glorieuse existence. Pour châtier l'audacieuse et dangereuse révolte des *Creesers* gantois, Charles-Quint traversa la France et arriva à Gand le 14 février 1540 (2).

Avant même de quiter l'Espagne, l'Empereur avait pris la décision de contenir désormais les velléités de révolte de cette ville si turbulente, par la construction d'une Citadelle, d'un *Zwinger*. Il offrit à l'ingénieur militaire Michel San Micheli de Vérone, qui venait d'appliquer aux fortifications de sa ville natale un nouveau système de défense, d'entrer à son service (3). San Micheli déclina les offres de Charles-Quint, mais il est probable qu'il lui recommanda quelques-uns de ses élèves. En effet, dès son entrée à Valenciennes, nous

(1) Cf. Gachard, *Relation des Troubles de Gand* (Bruxelles, 1846), p. 108.

(2) V. Fris, *Histoire de Gand*, p. 191, d'après Gachard, *Relation des Troubles de Gand*. p. 667.

(3) H. Wauwermans, *L'architecture militaire flamande et italienne au XVIe siècle*, dans *Revue Belge d'art militaire* (Bruxelles, 1878), t I, p. 153, 157, 164, répété dans *Les Fortifications d'Anvers au XVIe siècle* à l'Exposition de 1894 (dans *Annales Ac. d'Arch. de Belgique*, t. VIII, 4e s., 1894), p. 13-15. Cf. P. Génard, *Bull. Acad. Arch.*, 1882, p. 418.

trouvons en compagnie de l'Empereur plusieurs ingénieurs italiens : Donato di Boni Pelezzuoli, de Bergame, son neveu Tomaso, et Marco de Vérone.

Donatien, ou plus exactement Donato di Boni devait être un ingénieur de tout premier ordre puisque, durant plusieurs années, il eut la direction exclusive de tous les grands travaux militaires exécutés dans notre pays. En 1542, il fut chargé de mettre en projet la nouvelle (la 5e) enceinte d'Anvers, après le coup de main avorté de Martin van Rossem (1) ; c'est lui qui fournit à Peter Frans — l'auteur des patrons des boulevards anversois — les plans de la Porta Stuppa de Vérone que celui-ci imita dans les portes de St-Georges et du Kipdorp et de la Porte Rouge. Depuis, il fortifia Breda, peut-être Mariembourg (auteur inconnu, 1545), fit des projets pour Hesdinfert, pour le château de Charlemont et la reconstruction de Luxembourg (1554) (2).

Son neveu Tomaso fut employé aux fortifications de l'Artois et du Hainaut, construisit la citadelle de Cambrai (1552) et fut tué au siège de Damvillers. Le compagnon des di Boni, Marco de Vérone travailla également à Luxembourg (3).

(1) Guichardin, *Description des Pays-Bas* (éd. fr. de 1625), p, 73, 86 ; Mertens-Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. IV, p. 86, 89 ; E. Gens, *Histoire d'Anvers*, p. 397 ; L. Torfs et A. Casterman, *Les Agrandissements et les Fortifications d'Anvers* (Ann. Ac. d'Arch,, t. XXVII, 1871), p. 70; Wauwermans, *Les Architectes militaires flamands au XVIe siècle* (*Bullet. Acad. d'Arch.*, 1877), p. 276-278 ; P. Génard, *Anvers à travers les âges*, t. II, p. 58 ; A. Henne, *Histoire de Charles Quint en Belgique*, t. III, p. 171-172.

(2) Il avait un traitement annuel de 200 écus d'or, et recevait en outre un écu par jour, soit 657 livres par an ; Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. III, 172, t. X, 156, 193.

(3) Henne, *Histoire de Charles Quint*, t. III, p. 171, t. VII, p. 300; t. III, p. 172, n. 7.

C'était donc une idée arrêtée dans l'ésprit de l'Empereur dès avant son départ d'Espagne, que la ville rebelle serait contenue désormais par une forteresse menaçante, qui la maintiendrait perpétuellement dans le devoir. Restait à déterminer l'endroit où elle serait érigée.

Deux jours après Pâques (24 mars 1540), l'Empereur et son frère Ferdinand parcoururent les abords de la ville « pour choisir plache la plus commodieuse et propre à faire le dit château » (1), accompagnés de plusieurs capitaines de guerre, parmi lesquels le duc d'Albe, des maîtres d'artillerie et des ingénieurs de fortification. Même, l'Empereur monta au clocher de l'église St-Jean (St-Bavon) « pour d'illecq tout mieux veoir et descouvrir toute la ville ». Il fut trouvé, « par commun accord d'eulx tous ensemble que le lieu et place où était scituée l'église et monastère de Saint-Bavon, avec l'église et partie de la paroisse de 's Heleskest (St-Sauveur) près dudit monastère, était la place la plus convenable à faire le château ; car c'était le lieu par lequel on pouvait mieux tenir la ville de Gand sujette et battre d'artillerie une grande partie d'icelle; et parmi d'autres raisons, les personnages compétents alléguaient pour ce que c'estoit du côté vers Brabant, par lequel pays on pourra mieux donner secours au Château et y jeter gens, vivres et munitions en cas de besoing, et que l'Escaut et le Lys se réunissant et passant devant l'abbaye de St-Bavon, on pourrait les tenir sujettes et qu'en même temps, elles serviraient de forteresses à la citadelle ».

Le 27 mars, l'Empereur commit Adrien de Croy, comte du Rœulx (2), gouverneur d'Artois au « regard et surintendance de l'édification du Château que Sa Majesté fait faire en la ville

(1) Gachard, *Relation des Troubles*, p. 101.
(2) *Biographie Nationale*, t. IV, col. 533.

de Gand » ([1]), et lui même désigna sur le champ Guillaume de Waelwyc à l'effet de payer les dépenses occasionnées ([2]). Dès le 29, les ingénieurs se mirent à mesurer l'abbaye depuis le Haın, autour du cloître et de l'église St.-Sauveur ([3]).

Lorsque l'abbé Munich connu le sort qui attendait son abbaye, il se jeta vainement aux pieds du monarque ; mais celui-ci resta inébranlable dans sa décision, et transféra les 36 chanoines de St.-Bavon en l'église St.-Jean, en leur accordant de très parcimonieuses compensations, prises particulièrement sur les biens confisqués des métiers ([4]).

Le 10 avril, Charles-Quint écrivait à l'archevèque de Tolède qu'on travaillait à dresser le plan et qu'on mettrait la main à l'œuvre avec activité ([5]). Deux jours après, il manda au grand-bailli du Hainaut, le duc d'Aerschot d'accorder toute assistance aux commis du comte du Rœulx « autant pour recouvrer machons, ouvroirs et pyonniers, que pour arrêter, acheter et amener les pièces, bricques, chaux et ustensiles et autres matériaux. » ([6])

Après qu'on eut délimité et indiqué sur place le circuit du futur château et des fossés, le 24 avril, les ouvriers commencèrent à fouir les fondations, et de sa propre main, l'Empereur y posa la première pierre. Et tout de suite, trois à quatre

(1) Gachard, *Relation*, p. 365.

(2) Le 22 avril, Adrien de Croy nomma Antoine de la Forge comme commissaire des montres et contrôleur des ouvrages du Château ; *Relation*, p. 367.

(3) Gachard, *Relation*, p. lxv.

(4) *Relation*, p. 108, 109 ; cf. Van Lokeren, *Histoire de St.-Bavon*, p. 171.— Archives Communales de Gand. Comptes des confiscations et de l'érection du château, Série 94bis. n° 1. — Sur les tribulations de l'abbé, voyez Gachard, *Relation*, p. 686 (10 juillet 1540) ; *l'Histoire de l'abbaye* par Van Lokeren, p. 172 et 2e partie, pp. 156-164 ; A. Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. VII, p. 111.

(5) *Relation*, p. 678.

(6) MSB, 1864, p. 502.

mille terrassiers, pionniers, manœuvres, maçons, aidés de centaînes de chevaux qui traînaient des tombereaux, se mirent à opérer les excavations nécessaires (1).

Le 26 avril, les entrepreneurs démolirent, sans aucun égard pour les habitants, les maisons condamnées de la villette.

Le 29, Charles de Croy, évêque de Tournai, vint profaner les églises de l'abbaye et de Saint-Sauveur (2); et le lendemain, par la Sentence de l'Empereur, les Gantois reçurent l'ordre de combler le fossé depuis la porte de l'Hôpital jusqu'à l'Escaut, ordre qui fut expressément repété le 11 mai (3), mais qui ne reçut un commencement d'éxécution que le 10 juin. Bientôt l'église abbatiale et celle de St-Sauveur tombèrent sous la pioche des démolisseurs : on ne conserva qu'une partie de l'église pour y faire le service divin, mais on maintint toute la « vieille abbaye », c. à d. le cloître et le réfectoire et aussi la brasserie (4).

Le 12 mai, l'Empereur vint en personne poser la première pierre du Nouveau Château, notamment au coin du bastion sud tirant vers la ville (5).

(1) *Relation*, p. 110, 164, 369, 682 ; cf. p. lxv, lxvj ; Jan van den Vivere, *Chronycke van Ghendt*, p. 156. — Voyez le résumé de A. Henne, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*, 1e édit., t. VII (1859), p. 74, 100 ; 2e édit., t. III (1866), p. 97, 112, 115.

(2) *Relation*, p. 686 et lxvj ; cf. Van Lokeren, *Histoire de St-Bavon*, p. 178.

(3) *Ibid.*, p. lxviij et 389.

(4) *Relation*, p. 534-545. La tour de St-Bavon s'effondra le 10 juillet 1540 ; Jan van den Vivere, *Chronycke*, p. 186. Aj. A. Van Lokeren, *Histoire de Saint-Bavon*, p. 235.

(5) Juste Billiet, *Chronycke van Ghendt*, M S, Archives Communales, t. II, fo 114 vo. — Voyez la remarque de Van Lokeren, M S B, 1848, p. 25. n. 1,

III. La construction de la Citadelle.

Comme directeur de l'entreprise, « chargé d'avoir regard sur les travaux du château de Gand », Charles nomma donc Donato di Boni, assisté de Pedro de Trente et de Domingo Dassimon (1).

Donato fit un dessin *(besteck)* d'après lequel le sculpteur Georges de Siccleer (2), assisté d'Adrien Rooman, escrinier, firent des patrons en bois; d'autres patrons furent encore taillés par le peintre-sculpteur Jean De Heere, le père de Luc (3), et notamment pour le futur « palais » du gouverneur dans l'enceinte de la citadelle.

Donato avait adopté la système pratiqué par son maître Michel San-Micheli (1484-1559) aux fortifications de Vérone. C'est lui, dit F. Milizia, dans *le Vite di' piu celebri architetti* (Roma, 1768) (4) qui inventa le bastion polygonal, avec des faces planés et des chambres basses, qui doublent les défenses et non seulement flanquent la courtine, mais toute la face du rempart voisin et balayent le fossé, le chemin couvert et le glacis. En somme, c'est San Micheli qui inventa le type de défense dénommé *fortification à bastions*, et qui porte dans

(1) Gachard, *Relation*, p. 536, 538, 546. — Nous n'avons pas pu nous procurer l'ouvrage de F.-M. Tassi, *Vite di Pittori, Scultori ed Architetti bergamaschi* (Bergame, 1793).

(2) *Biographie Nationale*, t. XXII, col. 386.

(3) *Biographie Nationale*, t. V., col. 149.

(4) D'après Fr. Sc. de Maffei, *Vérona illustrata* (Vérone, 1735). — Sur San Micheli, on peut consulter Zannandreis, *Le Vite dei Pittori, Scultori et Architetti veronesi* (Vérone, 1891); L. Marinelli, *Michele Sanmicheli* (Rome, 1901).

l'histoire de l'architecture militaire le nom de *système vieil-italien*. (1)

Donato conçut donc un vaste carré bastionné dont les lignes de défense mesuraient près de 300 mètres. Aux quatre coins, quatre bastions pleins faisaient saillie. Si le plan des Archives gantoises de 1547 est exact, les flancs des bastions étaient construits perpendiculairement à la courtine.

L'ensemble baignait dans de larges fossés, dont celui de l'occident courait parallèlement à l'Escaut. Mais aucun ouvrage extérieur n'en protégeait les abords.

Donato plaça la Citadelle au centre de la villette de St-Bavon. Ses limites actuelles seraient donc : au Nord la branche de l'Escaut connue depuis 1852 sous le nom de branche de Pauw ; à l'Est, le Rietgracht comblé de 1884 à 1916; au Sud, le fossé comblé occupant une partie de la rue des Ruines , à l'Ouest, la Pêcherie (continuée en 1752).

Les fossés d'enceinte communiquaient avec la Vieille Lys au Nord, avec l'Escaut par un rabat au Sud-Ouest. Trois ponts, munis de portes, donnaient accès à la Citadelle. Deux de ces portes étaient aménagées dans les angles rentrants des courtines, dont l'une celle des Tacqueurs (entrepreneurs) menait à la route de Termonde ; l'autre, celle des Bleuaulx correspondait avec le Langen Steendam et la Pêcherie. La troisième, le Porte Noire avec le Pont capital qui, trente ans après, fera face à la nouvelle Porte d'Anvers (construite en

(1) H. Wauwermans, *L'architecture militaire flamande et italienne au XVIe siècle*, dans *Revue Belge d'Art Militaire*, 1878, t. I, pages 153, 157, 164 ; Stavenhagen, *Grundriss der Befestigungslehre* (4e édit.), 1910 ; M. Schwarte, *Technik des Kriegswesens* (t. XII de la *Kultur der Gegenwart*, Leipzig, 1913). p 507.

1577 et démolie en 1828-1829) (1), semble n'avoir été achevée que plus tard (2).

Les boulevards portaient les noms des maîtres-maçons qui avaient été chargés de les construire : c'étaient le boulevard de *Me François*, celui de *Me Jean de St-Omer* (3), celui de *Me Jean des Pons* et celui de *Me Jean Robins*.

Ces bastions, casematés sous les deux flancs, à l'exception de celui de *Maître François* où avait été placée la première pierre, étaient reliés entre eux par des courtines revêtues de maçonnerie et bordées d'un parapet de quelques pieds de hauteur.

Le Grand ou Nouveau Château mesurait 10.000 verges carrées de 14 pieds, soit 10.000 × 14,853 = 148,530 mètres carrés ou 14 ha. 85 ares. Chaque côté mesurait 100 verges de 3m854, ou plus de 385 mètres de longueur.

Les murs avaient 24 pieds d'épaisseur, soit 24 × 0m2977 = 7m145, sans les étançons et la terre à l'intérieur (4).

Il fallut beaucoup d'argent pour achever l'entreprise que l'Empereur pressait de toutes ses forces ; mais bien souvent du Rœulx se trouvait à bout de ressources ; il fallut littérale-

(1) Le dessin de cette porte à pont-levis, fait par Liévin van der Schelden en 1587, conservé à la Bibliothèque de l'Université, a été reproduit par Van Lokeren, M S B, 1848, p. 27.

(2) Elle ne figure pas au Plan de 1547.

(3) Les comptes citent 5 maîtres-d'œuvre, évidemment par erreur, puisqu'il n'y avait que 4 boulevards ; je suppose que Me Jean d'Aire fait double emploi avec Me Jean de St-Omer.

(4) M. van Vaernewyck. *Historie van Belgis* (Gand, 1567), liv. IV, ch. xl. fo cxiij. Ces mesures conviennent parfaitement à l'échelle ajoutée par Sanderus à la gravure du Château dans sa *Flandria Illustrata* (édition de 1641, p. 148). Cette échelle est de 1000 pieds, soit 297 mètres, correspondant à 10 centimètres; le côté du Château, mesuré à cette échelle, est de 13 centimètres, ce qui correspond donc sensiblement à la longueur de 385 m. indiquée par Vaernewyck.

ment pressurer les Gantois pour leur faire avancer les sommes nécessaires, car la vente des maisons et biens confisqués n'avançait que lentement [1]. Ce n'est que le 16 octobre, que les trésoriers gantois versèrent au commissaire impérial les 128.000 carolus d'or exigés, au lieu des 206.000 carolus auquels ils avaient été condamnés [2].

Il semble que vers le mois d'août, Adrien de Croy rencontra des déconvenues dans la construction du Nouveau Château.

On avait commis des fautes dans la pose des fondations. Aussi renvoya-t-il, mécontent et avec des plaintes, l'ingénieur italien à l'Empereur.

Un autre ingénieur fut mandé de Bourgogne qui critiqua l'imperfection des fondations et le trop peu d'élévation des bastions ; il émit de plus l'avis « que le fondement de la muraille, à l'endroit des canonnières, n'étoit assez fort ny souffisant, tant à cause de *l'esconvénient* qu'y feroit l'artillerye, que aussi pour respect du mur qui doibt séparer les dites canonnières du terre-plein de la reste des dits bollewerks ; et aussy, que pour bien faire les deux plate-formes audit Château, seroit besoing faire les fondements dès maintenant, et plus longs et plus forts ».

Donatien, mandé devant l'Empereur, reconnut les «fautes» et s'en excusa ; il promit de renforcer les fondations et de hausser les 4 bastions jusqu'à hauteur de 18 pieds et de commencer sur le champ aux canonnières. Charles-Quint le renvoya donc à du Rœulx avec un brevet de « bon service » [3].

Entretemps la porte de l'Hôpital étant venu à gêner les travaux, Charles-Quint intima aux Gantois, le 2 novembre

(1) *Relation*, p. 404-408 ; Van Duyse, *Inventaire*, pp. 347-348, nos 970-975

(2) *Relation*, p. 433 ; Van Duyse, p. 349, n° 978.

(3) Gachard, *Relation*, p. 426.

1540, de la démolir ; et cette porte, neuve à peine de seize ans, tomba sous la pioche (1).

Le gros œuvre de la Citadelle avançait avec une rapidité extraordinaire : en sept mois, à la Toussaint, elle était dressée contre la ville (2). A l'approche de l'hiver, on suspendit les travaux et on renvoya les ouvriers. La bâtisse était déja si avancée que, en avril 1541, le comte du Rœulx, nommé capitaine du Grand Château, y tint garnison avec environ 450 piétons (3). Un mois après, Adrien de Croy écrivit que tous les «fondements» sont achevés autour du Château et qu'il a pu renvoyer un certain nombre de maçons, ce qui n'empêchera pas la citadelle d'être « à bonne défense » vers le 1r octobre, « en mettant deux ou trois mille florins pour les fossés » (4). Et il tint parole, à en juger par l'ordre qu'il reçut de la Reine, Marie de Hongrie, le 5 juillet suivant, de réduire la garnison du Château, parce qu'elle avait entendu qu'il était « présentement à défense ». Les travaux ne furent pas interrompus pendant l'hiver de cette année ; les pionniers, maçons, ouvriers furent gardés aux travaux. Mais le Château ne s'achevait pas (5).

En mars 1542, l'Empereur mandait au comte du Rœulx de lui envoyer « le pourtraict du château, ensemble les quatre

(1) *Relation*, p. 435 ; la porte est très bien représentée sur le Plan de 1534, et la pierre qui y était encastrée, ayant été retrouvée de notre temps, a été reproduite dans B S G, t. XVII (1909), p 84.

(2) *Relation*, p. 164. L'empereur coucha dans l'enceinte du Château, le 20 septembre ; Jan van den Vivere, *Chronycke*, p. 188.

(3) *Relation*, p. 447 ; p. 166, 500 ou 600 piétons.

(4) *Ibid.*, p. 451 ; Jan van den Vivere, *Chronycke*, p. 190.

(5) On avait construit 7 fours à briques à l'Heirnisse ; en face de la Tour Rouge, au Steendam, 4 fours à chaux, pour le Château ; J. van den Vivere, *Chronycke*, p. 190.

vielz, selon la situation d'icelluy» ([1]). La reine de Hongrie s'occupe tout aussi activement de l'achèvement, s'informe des matériaux de remploi à fournir, songe aux comptes des travaux ([2]). Dès la fin de juin, la prison est entièrement achevée, et le comte du Rœulx y fait enfermer le conspirateur Jean Portier ([3]). Cependant Charles-Quint exhorte Adrien de Croy à faire accélérer les ouvrages, vu le danger de la guerre de Gueldre ([4]).

Le Château ne fut achevé et mis complètement en ordre qu'en 1545. Il avait coûté 411.334 livres, dont il faut déduire le produit de la vente des maisons confisquées des métiers, qui monta à 86.585 liv. ([5])

La Citadelle reçut une garnison d'environ 2.500 hommes. On l'arma de pièces formidables d'artillerie, dont la plupart avaient été fondues sur place ([6]).

Pourtant l'aménagement des bâtiments intérieurs, casernements, arsenal, salle d'armes, écuries etc. dura jusqu'au 1553, c'est à dire jusqu'à la mort d'Adrien de Croy.

Nous pouvons nous faire une idée exacte du Château de Charles-Quint, grâce à cette collection unique des Plans topographiques gantois, dont la Commission locale des Monuments de Gand a publié les reproductions ([7]) : commençant en 1534 avec la belle vue panoramique attribuée à

(1) *Relation*, p. 462.

(2) *Ibid.*, p. 462-464.

(3) *Relation*, p. 470-477, 483-491.

(4) 15 juillet 1542 ; *Relation*, p. 479.

(5) *Relation*, p. 534-548 ; Archives communales, compte sommaire et recueil du produit des confiscations.

(6) Archives communales, Série 25, Registre nº 2 : Compte des munitions et de l'artillerie du grand château.

(7) Voyez mon *Introduction aux Plans de Gand* (Gand, 1920).

Gérard Horenbaut, leur série se poursuit régulièrement et se complète admirablement de dix en dix ans. Ces plans sont les meilleurs témoins de l'aspect primitif et des transformations successives de la Citadelle.

Examinons donc le Nouveau Château sur les plans de Gand de 1547 à 1576.

Les Archives communales de Gand (Série 99, n° 2) possèdent un croquis partiel de la ville pour l'indication des voies navigables, avec tracé du Nouveau Canal, le *Sassche Vaart*, en 1547. C'est un dessin à la plume très grossier, colorié à la main, qui date de la fin du XVII[e] siècle ; mais c'est évidemment la copie d'un plan hydrographique de 1547, comme le démontre la figuration des portes *intérieures* de la ville, que l'on avait fait disparaître après cette date.

On trouve sur ce plan, que nous reproduisons, un bon tracé de la Citadelle de Charles-Quint, à cause de la grande échelle de son exécution (1). On y voit distinctement les bâtiments conventuels qu'on avait conservé : un des bas-côtés de l'ancienne église abbatiale. le cloître, le réfectoire, la brasserie. La Citadelle est reliée à la ville par un pont qui part du flanc méridional du bastion Nord-Ouest (2) ; elle rejoint la campagne vers la chaussée de Termonde (3) par un autre pont jeté du flanc nord du bastion Sud-Est.

Le Plan Xylographique de 1550-1551, qui est la réduction de la grande Carte de Jean Otho, donne une figure de la Citadelle qui n'est pas parfaite ; comme le point de vue de l'auteur se trouve à l'Ouest, tout ce qui se trouve sur le plan à l'Est est

(1) Van Lokeren s'en est inspiré pour le tracé du Château, dans le Plan (planche III) annexé à son article du MSB, 1848, p. 30.

(2) Ce pont et la porte vers la Tour Rouge furent commencés en mars 1541 ; Jan van den Vivere, *Chronycke*, p 190.

(3) Porte de Termonde, démolie en janvier 1541, *ibid.*, p. 190.

légèrement rétréci, de sorte que la Citadelle au lieu de former un carré régulier, forme plutôt un rectangle, dont les côtés septentrionaux et méridionaux seraient les plus petits.

Le graveur de Louis Guichardin copia en 1567 le petit plan d'Otho, d'une façon fort défectueuse (1), mais il rétablit du moins la forme exacte de la Citadelle.

Quand Philippe Galle, avant 1576, grava d'après la Carte d'Otho son plan de Gand pour les *Civitates orbis terrarum* de Braun et Hogenberg, exagérant encore la forme rectangulaire de la citadelle, il donna aux côtés ouest et est une longueur de trente-cinq millimètres tandis que les deux autres n'en mesurent que vingt-trois.

Répétons que ces plans dérivent tous trois du grand Plan perdu d'Otho et n'en représentent donc en somme qu'un seul.

Il en est tout autrement du Plan fait entre 1560 et 1564 par Jacques Roelofs, de Deventer, le géomètre-topographe de Charles-Quint et de Philippe II. Celui-ci constitue un cas isolé dans l'histoire de la Topographie gantoise ; enfoui dans la Bibliothèque de Madrid jusqu'à la fin du XIXe siècle, ce dessin n'a exercé aucune influence sur les tracés postérieurs de la configuration urbaine gantoise. Chez lui, le Nouveau Château est exactement un carré, et entre les quatre faces de ce quadrilatère parfait se trouve nettement indiqué l'emplacement des diverses habitations de la Citadelle, bien que sommairement esquissées.

Moins de quarante ans après sa destruction, le *Zwinger* de Charles-Quint allait subir une première démolition partielle.

(1) Voyez V. Fris, dans *Documents topographiques*, publié par la Commission des Monuments de Gand, nos I et II. — On sait que d'Egmont et de Hornes furent enfermés au Château de Gand et n'en sortirent que pour être conduits au supplice à Bruxelles ; cf. M van Vaernewyck, *Beroerlicke Tijden*, t. III, p. 57, t. IV, p. 102.

Durant le soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II, la Citadelle avait comme gouverneur Christophe de Mondragon. Mais celui-ci, tout occupé au siège de Zierikzee, avait laissé la défense du Nouveau Château aux mains de sa femme Guillemette de Chastelet et de son lieutenant Antonio de Alamos Maldonado (¹).

Le 12 septembre 1576, à la suite de l'alborote des bandes espagnoles, le Conseil d'Etat déclara ceux-ci hors le loi. On craignait que les rebelles du Brabant allaient rallier les mutins d'Alost pour les conduire avec eux au Château de Gand ; mais les efforts d'Alonzo de Vargas et de Fernand de Tolède pour y décider les révoltés d'Alost restèrent vains. D'autre part, Christophe de Mondragon, qui avait quitté Zierikzee pour venir se jeter dans le Château de Gand, fut battu devant Rupelmonde par les troupes des Etats.

Le prince d'Orange vit dans cette émeute des troupes étrangères une excellente occasion d'intervenir dans les affaires de Brabant et de Flandre ; sur ses conseils, on décida la convocation des Etats-Généraux. Dans la réunion préparatoire des Etats de Flandre, tenue à Gand le 14 septembre, les Espagnols furent déclaré ennemis de la patrie et on résolut de les chasser du pays.

A Gand courut le bruit, sans doute propagé intentionnellement, que les Espagnols s'avançaient pour venir occuper la Citadelle. Pour les en empêcher, douze bataillons d'infanterie des régiments du gouverneur de Flandre Jean de Rœulx (²) et du sire de Noyelles furent postés devant le Château, hors de la porte d'Anvers ; et on y éleva un retranchement contre la

(1) Nous rappelons que la reproduction du Plan de Ph. Galle, publiée dans les *Documents topographiques* est une réduction de près des quatre-septièmes de l'original $\left(\frac{8000}{13500}\right)$.

(2) Le fils d'Adrien de Croy ; voyez ma notice dans *Biographie Nationale*, t. XIX, col. 668.

Citadelle. Pourtant le 17, le magistrat invita Maldonado, lieutenant de Mondragon, à venir à l'Hôtel de ville et l'exhorta à recevoir deux bataillons statistes pour renforcer la garnison ; mais craignant une fraude, il s'y refusa énergiquement. Alors commença le blocus de la citadelle.

Le lendemain, les Espagnols incendièrent une maison à la Pêcherie, et ils tirèrent sur les bourgeois vers la porte Saint-Georges. Les assiégeants démolirent quelques maisons du côté de la ville pour achever leurs retranchements ; on barricada les avenues vers les chaussées d'Anvers et de Termonde et on y posta de l'artillerie.

Le 20, les Espagnols soutenus par leurs batteries firent une sortie ; le soir, ils mirent le feu à quelques maisons de l'Heirnisse, et canonnèrent la ville. Les bourgeois se retranchèrent en hâte ; on remplit de terre et de pieux la solide porte de Saint-Georges et la maison attenante, dite la *Papenhuis*; elles firent gabionnées et on y dressa un canon ramené de Courtrai. Toutes les rues autour du *Pas* furent dépavées et l'accès vers les trois ponts fut barricadé. Devant la porte de la Tour Rouge, on érigea une batterie ; beaucoup de maisons furent comblées et munies de fascines et de gabions. Malheureusement, les assaillants disposaient de trop peu d'artillerie.

C'est alors que les Etats, travaillés sous main par le prince d'Orange, songèrent à l'appeler à leur secours. Déjà de Rœulx, Hembyze, Guillaume de la Kethulle sont gagnés à sa cause ; l'avocat De Backere est envoyé en Zélande pour y conclure un accord qui est signé le 24 septembre (1).

Les travaux de circonvallation continuaient entretemps avec ardeur. Le couvent de Sainte-Claire à Gentbrugge fut

(1) Voyez surtout B. De Jonghe, *Ghendsche geschiedenissen*, t. I, p. 258 et suiv. ; Van Campene-de Kempeneere, *Dagregister*, p.167 ; Th. Juste, *Histoire de la Révolution des Pays-Bas*, t. II, p. 140.

transformé en forteresse et on y mit deux bataillons en garnison. Le même jour (22 septembre) des milliers de bourgeois se rendirent à Melle et à Quatrecht pour y abattre les arbres sur les chemins et barricader les routes, afin d'empêcher ceux d'Alost de se porter au secours de la citadelle. Tous les ponts autour de la ville furent démolis dans le même but. De hardis compagnons rompirent la vanne de l'éclusette communiquant avec l'Escaut et percèrent la digue qui retenait les eaux des fossés du Château ; cependant une tentative pour incendier la porte du château qui donnait sur le Steendam, échoua.

Mais le tir des Espagnols persista, malgré la canonade que l'on dirigeait contre eux des maisons fortifiées au *Pas*. C'est pourquoi le 25, les Etats proclamèrent derechef tous les Espagnols comme rebelles et ordonnèrent de leur résister ; en même temps, ils décrétèrent la levée générale de tous les habitants.

Enfin, le 26, les troupes Zélandaises du prince d'Orange arrivèrent du Sas-de-Gand : huit bataillons, munis de dix-sept canons, et commandés par le fameux Olivier van den Tempel. La cavalerie statiste arriva vers le même temps ; et toutes ces troupes allèrent se joindre au petit corps d'armée, campé sur le *Hermès-berg*, hors de la porte d'Anvers. Le prince d'Orange envoya depuis de nouvelles munitions et d'autre artillerie, si bien que le Château fut battu, depuis la fin du mois, de 24 canons. Une haute batterie, élevée près la porte Saint-Georges, fit une large brèche au bastion tourné vers le pont du Sas. Des négociations entamées le 1r octobre entre le comte de Rœulx, dont la population se défiait à juste titre, et le lieutenant Maldonado, furent rompues (1).

(1) Sur ces événements, voyez la notice de P. Van Duyse, *Sur la défense soutenue au château de Gand par Madame de Mondragon*, dans *Bull. Acad. Royale de Belgique*, 1856 (t. XXIII, 1e p.,) p. 172 ; et *Histoire de Gand*, p. 220.

Les 2 et 4 octobre et les jours suivants, une foule de terrassiers vinrent travailler avec l'armée, afin d'apprêter l'assaut. Mais les Espagnols faisaient des excursions continuelles et tuaient des pionniers. La canonade continuait d'ailleurs vivement de part et d'autre; un canonnier fut tué sur la porte Saint-Georges. Les parallèles se creusaient sous le feu des assiégés ; personne n'était exempt de ce travail, et un dixième des hommes valides se relayait pour y travailler.

Le siège cependant ne progressait pas. On reprochait au maître de l'artillerie, Trelon, de s'amuser à canonner les parapets au lieu de battre les bastions en brèche. Le 9 octobre, quand le comte de Lalaing et son frère, le marquis d'Havré, vinrent à Gand, ils trouvèrent qu'on avait fait peu d'avance. Néanmoins on s'apprêtait à faire l'assaut ; treize canons, amenés par la Lys, furent charriés vers l'armée. Une nouvelle batterie haute fut construit du côté de la chaussée d'Anvers.

Cependant, les assiégés parvenaient à tromper la vigilance de leurs adversaires; la nuit, ils passaient l'Escaut en barquettes, pour incendier des maisons dans la rue du Ponton, et ils s'aventuraient dans le même but, par les prairies inondées, jusqu'au faubourg de la Porte du Sas.

Le 30 octobre, la canonade reprit avec une terrible intensité; les soldats hollandais, qui défendaient la Porte Rouge, repoussèrent une sortie des Espagnols ; ils incendièrent même le pont du Château, mais les assiégés réussirent à éteindre le feu. Entretemps, l'armée assiégeante augmentait sans cesse, et son artillerie se renforçait en nombre et en calibre. Les ribauds traînent de lourds canons devant le *Pas*, à la porte Saint Georges et à celle d'Anvers ; des bateaux chargés de terre sont amenés près des fossés pour servir au pont d'assaut.

Le 5 novembre, les assaillants apprirent la Furie espagnole

à Anvers. Craignant le sort de la Métropole, les Gantois redoublent d'ardeur. De nouvelles tranchées sont creusées le 6 ; tous les hommes valides, de 18 à 60 ans, sont appelés sous les armes; barques, bateaux, ponts-volants, échelles sont réquisitionnés pour l'assaut ; un pont-levis, à la manière d'une tour roulante, est préparé pour l'escalade des murs.

La canonade se poursuit si vivement le 7, que la brèche du bastion nord-ouest s'élargit sans cesse. Le 8, cependant que les députés des Etats signent à l'Hôtel de ville la célèbre Pacification de Gand [1], on décida l'assaut pour le lendemain. Hélas ! quand on approcha, le soir, les ponts d'assaut des remparts, on aperçut qu'ils étaient trop courts de huit pieds. L'assaut du 10 fut vaillamment repoussé par la fermeté des assiégés, dont les femmes se conduisirent avec un admirable courage. Néanmoins, cette résistance les avait épuisés ; le lendemain, avant le nouvel assaut, Maldonado envoya des parlementaires et capitula à des conditions honorables. Déja à midi, le Château fut occupé par un bataillon du comte de Rœulx, sous le sire de Crecques, de la maison de Croy.

Bien que le Nouveau Château eut beaucoup souffert par le siège, on y introduisit encore le 12 un bataillon des gens des Etats, sans doute du marquis d'Havré ; ainsi que deux bataillons du prince Guillaume d'Orange, sous les ordres du capitaine *Groeneveld* ou *Sonneveld* [2].

Tandis qu'en mars 1577, le prince d'Orange augmentait petit à petit une compagnie de ses troupes que le marquis d'Havré avait laissée dans le Château, le comte de Rœulx demandait l'éloignement des troupes orangistes, dès le 3 avril, mais il ne put l'obtenir. Pourtant le 1er mai, un bataillon des bandes

(1) Voyez V. Fris, *Bibliographie de l'Histoire de Gand*, t. II, p. 25, 194.
(2) B. De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I, p. 285.

de Guillaume quitta le Château ; et le 12 juin, on licencia le reste (¹).

IV. La Destruction du Château.

Le 14 août 1577, le gouverneur du Château, Eustache de Croy, seigneur de Crecques, — précisément le neveu du constructeur du Château, Adrien de Croy —, alarmé de la prise de Namur par Don Juan d'Autriche, donna aux Etats le conseil de détruire la Citadelle, de peur, que le frère de Philippe II n'en fasse son *sedem belli.* Le 21, les Etats-Généraux donnèrent l'ordre de la démanteler du côté de la ville (²).

Depuis le 27, la population gantoise alla procéder, par escouades, à sa démolition; les travaux furent même accélérés le 30 septembre et le 12 octobre ; et lors de la réception solennelle du prince d'Orange, 300 Anversois qui l'avaient escorté durant sa visite, pour montrer leur solidarité avec les Gantois, se rendirent au Château, pour y piocher et hâter sa ruïne (30 décembre 1577). Bientôt les deux bastions occidentaux disparurent; ce qui restait de l'ancienne église abbatiale, la chapelle de la garnison, fut démoli par la populace protestante en 1580.

Ces dégradations au Château se continuèrent durant toute la période révolutionnaire d'Hembyse et de Ryhove, et durèrent jusqu'à la reddition de Gand, le 17 septembre 1584, à Alexandre Farnèse, duc de Parme (³).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 239-240 ; De Kempenare, *Vlaamsche Kronijk*, p. 180, 182 ; B. De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I, p. 285, 295, 301.

(2) Van Duyse, *Inventaire*, p. 476, n° 1355 ; Berten, *Saint-Bavon*, p. cclxxxij; Archives Communales, Reg. Y, f. 460 v°, 478 v°, 508, 652 v°.

(3) De Kempenare, *Vlaamsche Kronijk*, pp. 180-183, 349 ; B. De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I, p. 305-306, 327 ; Van Lokeren, *Histoire de Saint-Bavon*, p. 236.

Pourtant, les deux bastions orientaux avaient été maintenus pour faire partie de la nouvelle enceinte. En effet, depuis 1577, les menaces de Don Juan et de Farnèse ensuite, contre Gand avaient augmenté de jour en jour. Et les Gantois se rendaient compte que leurs vieux remparts, datant de 1488 (1), ne seraient plus en état de résister aux ennemis. En 1560, Marc van Vaernewyck pouvait écrire encore dans son poème sur l'*Ampliation de Gand* que les meilleures fortifications de Gand étaient ses eaux (2) ; mais durant les vingt dernières années la longueur du tir de l'artillerie nouvelle était devenue telle que les « inondations » n'allaient plus suffire à protéger la ville (3).

Il y eut des hésitations et des lenteurs, parce que les hommes de l'art ne purent se mettre d'accord. Un chroniqueur gantois contemporain, Jean van de Vivere (4) raconte que l'ingénieur-géomètre gantois Pierre De Buck, soutenu par le chapitre de Saint-Bavon, voulait suivre l'ancien tracé des remparts qui bordaient jadis la Citadelle de Charles-Quint ; les autres ingénieurs proposaient, au contraire, de faire passer la ligne fortifiée par le *Ham* et de resserrer l'enceinte projetée, afin de rendre ainsi la défense de la ville plus facile.

(1) V. Fris, *Dagboek van Gent*, t. II, p. 308 et suiv.

(2) B S G, 1910, t. XVIII, p. 372, traduction de l'auteur.

(3) Voyez le Plan de ces « inondations » en 1592 aux Archives Communales, V. Fris, *Introduction aux Plans de Gand*, p. 28.

(4) Suivi par les éditeurs de B. De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I, p. 305-307, 327 ; t. II, p. 6, 7, 9, 138 ; cf. *Memorieboek der stad Gent*, t. III, p. 37, 39, 59, 70 ; Van Duyse, *Inventaire*, p. 473 et 480, n°s 1347 et 1365 ; Van Campene-De Kempenare, *Vlaamsche Kronijk*, p. 184, 189, 190, 234-235. — Nous avons sous les yeux le Mémoire de P. C. van der Meersch, *La Ville de Gand considérée comme place de guerre*, p. 32, où nous corrigeons quelques erreurs. — Il y a une chanson flamande en l'honneur des fortifications élevées par Hembyze, B S G, t. VII (1899), p. 37.

Cette dernière opinion était partagée par la majorité des Gantois. Ces discussions irritèrent le populaire. Le 27 septembre, une députation attira l'attention des échevins sur les conséquences désastreuses que ces lenteurs pouvaient avoir pour la sécurité de la ville ; elle menaça d'abandonner les travaux de démolition de la citadelle, si la question du tracé de la nouvelle enceinte fortifiée n'était pas promptement résolue. La Collace, convoquée le 2 octobre, émit l'avis que la ligne projetée devait s'appuyer sur l'ancienne Citadelle, pour aboutir d'une part à la porte de l'Empereur, et d'autre part, à l'angle formé par le Ham, et se prolonger ainsi, par le moulin à-chaux, jusqu'au nouveau fossé creusé près de la porte de la Muide. Les travaux commencés aussitôt le 7 octobre, avancèrent avec une telle rapidité, qu'ils provoquèrent l'émerveillement du prince d'Orange, lors de sa visite en décembre 1577 (1).

Par une ordonnance du 4 février 1578, tous les habitants furent tenus de travailler aux fortifications (2) ; toutefois les travaux ne furent poussées avec vigueur qu'à dater du mois de mai 1579 (3). Le 1r août, la Collace décida de lever de nouveaux deniers pour achever l'enceinte (4) ; et après la fuite d'Hembyze, le prince d'Orange, arrivé à Gand, décida les Gantois à compléter encore leurs fortifications (5). Ces travaux duraient encore en 1581 (6). Les Archives de la ville renferment le Compte fait aux Echevins de la Keure fait par

(1) Sur les travaux du côté de la villette de St-Bavon, en 1578, voyez D. Berten, *Coutumes de St-Bavon*, p. lvj.

(2) Reg. EE., fol. 178, dont un extrait dans le *Mémoire* de P. C. Van der Meersch, p. 33,n ; Reg. Z. fol 57 v° à 61, 72, 86.

(3) B. De Jonghe, *Ghendtsche Geschiedenissen*, t. II, p. 138.

(4) F. Van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 303.

(5) B S G, t. VII (1899), p. 35.

(6) De Potter, *Gent*, t. I, p, 138 ; cf. Van Duyse, *Inventaire*, p. 495, n° 1390.

les Commis institués pour dommages causés aux particuliers pour l'établissement des fortifications. [1]

Précisément à cette date se place un remaniement de la *Description des Pais-Bas.*

Le plan publié par Guichardin, dans ses éditions de 1581-1582, a le grand mérite d'indiquer la destruction de la Citadelle de Charles-Quint du côté de la ville. Si les deux bastions orientaux ont été maintenus, c'est pour faire partie de l'enceinte bastionnée de la ville entière. Depuis la porte du Sas jusqu'à la porte de l'Empereur, l'Est de la ville est désormais protége par 7 grands bastions, y compris les deux précités, qui occupent à peu près le milieu de cette ligne de défense.

Les bâtiments claustraux et le mur de l'ancienne abbaye, que l'on avait conservés, sont soigneusement notés par le graveur inconnu ; mais la chapelle militaire a disparu.

5. La construction du Château des Espagnols.

Après la reprise de Gand sur les Statistes, une des premières préoccupations de Farnèse fut de faire reconstruire la citadelle de Charles-Quint [2]. Dès le 29 novembre 1584, de nom-

(1) V. Van der Haeghen, *Inventaire des Archives*, p. 205 ; cf. M S B, 1859 p. 89. Sur la premiére pierre du Tolhuis, voyez I A G, 235.

(2) Farnèse avait nommé dès le 28 septembre 1584, comme gouverneur de la ville, Champagney, le frère de Granvelle ; voyez *Biographie Nationale*, t. XVII, col. 56.

Des compagnies de soldats furent envoyés sur le champ au Château pour y occuper les 2 bastions non démantelés ; dès 1585, on se mit à débiter du vin dans l'enclos du Château, sans payer des accises ; Van Duyse, *Inventaire*, nº 1436, p. 515 ; V. Van der Haeghen, *Inventaire*, p. 67 ; — Justus Billet, *Chronycke*, t. III, f. 336 vº, 345 vº.

breux terrassiers furent envoyés aux environs de la porte d'Anvers pour déblayer les décombres.

Nos Archives Communales renferment de nombreux documents concernant les travaux qui se prolongèrent pendant plus de huit ans. Dès le 30 mars 1585, des Décrets et Avis de Sa Majesté Catholique mentionnent le « castellano » Olivera ; des documents officiels nous parlent de la « garnison » du Château avant janvier 1587 ; dans les fardes des Devis et Adjudications apparaît souvent le nom de l'ingénieur et peintre gantois François Horenbaut ; et, à partir de 1589, celui du surintendant des travaux militaires, un des héros du siège d'Anvers, le capitaine Propercio Barucci (1).

Tous les ouvrages furent renforcés, les fossés approfondis ; on changea les ponts de communication ; et l'on améliora la construction des bastions pour rendre la forteresse plus menaçante qu'auparavant (2). Le 16 mai 1589, dit Jean van den Vivere, on posa la première pierre du nouveau bastion du côté de la ville. La forme primitive du bastion du côté de Destelbergen fut conservée. La porte capitale (démolie en 1829) donnant vers la porte d'Anvers, fut également construite par le prince de Parme ; l'ancienne porte et le pont vers le Steendam furent condamnés, parce que les nouvelles fortifications partaient du pied de ce pont ; l'ancienne porte fut convertie en poudrière. Une communication fut ménagée

(1) De Potter, *Arrondissement Waes*, t. II, *Calloo*, p. 30 ; Van Duyse, *Inventaire Chartes*, n°s 1414, 1416, 1424, 1436, 1462, 1485 ; Archives communales, *Decreten*, I, n°s 74 et 82, et *Dossiers*, 533, n° 92 ; De Jonghe, *Gendtsche Geschiedenissen*, t. II, p 463 ; Jan van den Vivere, *Chronycke*, p. 391.

(2) Justus Billet, *Chronycke van Ghendt*, manuscrite, t. III, f. 345 v ; à partir de décembre 1588. — Nous trouvons dans le *Jaerregister de la Keure 1588-1589*, f° 72, que le 2 mai 1589, « Jan Derckens, van Antwerpen, maakt een contract voor het leveren van cordoensteen voor 't opmaken van 't Nieu Casteel ».

entre les fossés du Château et l'Escaut au moyen d'une éclusette établie vers la Hooie [1].

Le *Register*, contenant les plans des fortifications de Gand par Jean de Buck (Archives communales, série 98, n° 1) dressés en 1590 [2], renferme à la planche 10 un vaste plan de la Citadelle. Le tracé de l'enceinte d'uné pointe à l'autre des bastions ne mesure pas moins de 20 centimètres. Malheureusement, ce Plan ne donne encore aucune indication ni de constructions ni d'habitations.

Cependant sur le Plan de Jean de Buck et de François Horenbaut, fait en août 1592, sur l'ordre des échevins, le Château, pourtant dessiné à une trop petite échelle, paraît s'achever (Archives communales, série 99, n° 3).

Et en effet, les travaux furent complètement terminés en 1593, car le 16 décembre de cette année, on transfera au Château les Chartes des Comtes des Flandres. [3]

A partir de cette date, au lieu de la dénomination jadis courante de Nouveau Château, la Citadelle porta le nom de Château des Espagnols.

Seulement, la forteresse avait désormais perdu son caractère de *Zwinger*, d'épouvantail dirigé contre Gand pour le dompter et le maintenir. Englobée dans la circonvallation urbaine à bastions, elle n'est plus guère une menace contre les

(1) Pendant quelques jours, en janvier 1589, la digue qui séparait les fossés de l'Escaut fut percée pour laisser passer la flotille de bélandres qui devait approvisionner l'Invicible Armada ; *Memorieboek*, t III, p. 115.

(2) Il y a une faute grossière dans la copie de l'entête de ce Registre donné par P. C. van der Meersch, dans son mémoire sur *Gand considéré comme place de guerre*, p. 34, ligne pénultiéme. Au lieu de : December van den jare XVe *taegentich*, lisez XVe *tnegentich!* Le 30 novembre 1590, une accise fut levée à Gand pour la restauration du Château : Van Duyse, *Inventaire*, n° 1462, p. 522.

(3) J. de Saint-Genois, *Inventaire de Rupelmonde*, introduction, p. XVI ; *Petit Cartulaire*, p. 143 ; *Second Cartulaire*, p. 240.

Gantois ; elle sert plutôt à les défendre : elle est comprise dans la vaste enceinte en forme de triangle isocèle dans laquelle on enferma la ville, triangle dont elle occupa le centre vers l'orient. La signification du Château n'est plus guère que celle d'un grand boulevard parmi les autres bastions. Dès que la ville sera prise, comme le Château n'en est guère séparé que par l'ancien Escaut et par le fossé occidental, le canon le réduira facilement. C'est ce que démontrèrent les sièges successifs que la ville et le Château eurent à subir au XVIIe et XVIIIe siècles.

Les quatre bastions du Nouveau Château s'appelèrent désormais : du côté de l'Heirnisse, *Sainte Anne*, où fut placée la première pierre (1) ; *Saint Jacques*, vers la ville (2) ; *Sainte Marie*, près du bassin de la porte d'Anvers ; *Saint Charles*, vers Destelbergen.

Le bastion nord-ouest, le boulevard *Saint Jacques* était notablement plus grand que les trois autres ; c'est lui qui dominait le mieux la ville. D'ailleurs, on remarquera que les bastions en général et les terre-pleins sont plus élevés que dans l'ancienne Citadelle ; de plus, les flancs des bastions, au lieu d'être perpendiculaires à la courtine, sont perpendiculaires à la ligne de défense, innovation qui marque un réel progrès dans l'architecture militaire. Mais sur aucun flanc, le fossé ne fut doublé ni même élargi.

En somme, c'était une Citadelle presque entièrement nouvelle que celle de Farnèse.

(1) Durant les travaux hydrauliques accomplis en 1908, on trouva en creusant en cet endroit, une plaque qui est déposée au Musée archéologique.

(2) Par la même occasion (1909), on y a apposé une plaque dans la berge, du côté du sud-ouest de la branche de Pauw. C'est donc la partie septentrionale du bastion Saint-Jacques qui seule existe encore ; ayant résisté aux mines qui tentèrent de la faire sauter, elle forme aujourd'hui le mur de soubassement du quai de l'Ecole.

Nous avons vu que dès 1593, le Château est entièrement achevé ; l'hôtel du gouverneur, les arsenaux, les casernes sont sous toit, et l'ancien réfectoire de la vieille abbaye, l'ancienne salle d'armes de la garnison, est transformée en église militaire depuis 1589 (1).

Durant tout le siècle, le magistrat, qui avait déjà dû intervenir pour une large part dans les frais de construction du Château, devra continuellement faire des avances au Châtelain pour le paiement de la garnison, vu l'inopie du trésor espagnol (2).

Le 28 janvier 1600, lors de la Joyeuse Entrée à Gand, Albert et Isabelle furent reçus au Château (3). Après la prise de l'Ecluse par Maurice de Nassau, les archiducs résolurent, par mesure de prudence, de faire renforcer l'enceinte de la ville et les abords du Château (4). Le 20 mars 1605, on mit en adjudication les nouvelles fortifications de la Citadelle ; le 3 octobre, on commença à creuser le canal au Paddegat et à foncer les nouvelles écluses du Château (5).

C'est dans cet état que le grand Plan de Jacques Horenbault de 1619 (6) présente le Château des Espagnols, à l'époque de son entier développement. Les ingénieurs de l'archiduc Albert ont doublé le fossé oriental d'un second fossé renforçant la

(1) Nous possédons aux Archives le registre paroissial de la chapelle depuis 1605 jusqu'en 1796 ; voyez V. Van der Haeghen, *Inventaire*, p. 252-253. M. Van Werveke a relevé quelques-uns des noms des paroissiens décédés et enterrés au Château, dans son *Guide aux ruines de St Bavon* (éd. de 1912) p. 21.

(2) Cela commence en 1599 ; voyez Van Duyse, *Inventaire*, n° 1563, p. 553.

(3) Jan van den Vivere, *Chronycke*, p. 405.

(4) 19 octobre 1604 ; Van Duyse, *Inventaire*, p. 562, n° 1594.

(5) *Memorieboek*, t. III, p. 136-137 ; Van Duyse, *Inventaire*, p. 564, n° 1602 ; Archives Communales, *Registre* O, f° 144.

(6) *Introduction aux Plans de Gand*, p. 28 ; chaque côté du Château sur ce plan ne mesure pas moins de 83 millimètres.

lunette qui défend plus particulièrement ce flanc du Château. Par contre, le contre-fossé, qui précédait jadis le fossé septentrional vers la rue Léopold, est supprimé. L'emplacement des rues et des constructions est excellement indiqué (1). Mais au point de vue de la précision et de l'exactitude des détails, tous les plans le cèdent évidemment à celui que Hondius fit pour A. Sanderus entre 1637-1641. Ce plan merveilleux du Château figure à la fois, à part, dans la *Flandria Illustrata* de Sanderus en 1641, et dans le *Grand Plan de Gand* de 1637-1641, publié en 1904 par V. Van der Haeghen (2).

Nous avons rapporté sur ce Plan, au moyen de chiffres, les diverses indications, puisées à nos sources d'Archives, nécessaires pour comprendre l'organisation des divers bâtiments de la forteresse (3).

1. Cloître de la Vieille Abbaye (Ruines actuelles) et Arsenal.
2. Puits de Saint Macaire et Quartier des Canonniers.
3. Tour de l'ancienne Maison de plaisance.
4. Ancienne brasserie de l'abbaye existant toujours (IAG, f. 111).
5. Bastion Sainte-Anne.
6. Bastion Saint Jacques.

(1) C'est en 1620 qu'au témoignage du curé d'Akkergem, J. Schatteman, *Leven van St-Macharius*, qu'on construisit des nouveaux logis ou casernes pour les soldats, près de la maison du Gouverneur ; cf. Van Lokeren, ***Histoire de St-Bavon***, p. 236.

(2) *Introduction aux Plans de Gand*, p. 34. Nous reproduisons ce Plan de Hondius-Sanderus.

(3) Dans son article de MSB, 1848, p. 30, A. van Lokeren avait tracé un plan de la Citadelle de Charles-Quint, emprunté au Plan des Archives de 1547, combiné avec des données de la Vue panoramique de 1534 ; mais les indications topographiques se rapportent à l'époque postérieure. — Nous empruntons nos indications à un Plan manuscrit de la ville fait vers 1782 ; Archives Communales, série 28, n° 10.

7. Bastion Sainte Marie.
8. Bastion Saint Charles.
9. Gouvernement et Chancellerie.
10. Ancienne Grange aux Dîmes.
11. Petit Gouvernement.
12. Fonderie de Canons.
13. Salpétrière.
14. Le « Cygne ».
15. La Glacière et Quartier du Moulin.
16. Ancienne maison dite des Brasseurs.
17. Quartier de la rue des Dames.
18. Quartier de Saint Joseph.
19. Quartier de Sainte Barbe.
20. Porte et pont capital.
21. Porte de secours.
22. La longue Galerie (1).
23. Quartier Sainte Marie.
24. Quartier Saint-François.
25. Poudrière.
26. Corps de garde de la porte.

6. Les Vicissitudes du Château.

Les menaces de la guerre de Flandre firent renforcer les fortifications en 1667 (2) ; trois ans après, la construction des nouvelles casernes fit disparaître certains vestiges de l'ancienne abbaye (3).

(1) En 1634, on avait construit, à l'usage de la chapelle de St Macaire, « se trouvant sur le cimetière du Château », une galerie ou *pandt* ; Archives communales, série 533, n° 92 ; Van Lokeren, *Histoire de Saint-Bavon*, p. 202-203.

(2) *Histoire de Gand*, p. 256.

(3) Voisin, *Guide de Gand*, 3e édit. (1846), p. 208.

Lorsque le Comte de Monterey devint gouverneur-général des Pays-Bas, il se hâta de renforcer les fortifications de Gand (1671), particulièrement vers le Sud, — où il construisit le Fort de Monterey, hors de la porte de Courtrai —, mais aussi vers l'Est, hors de la porte d'Anvers (¹).

On voit très clairement ces nouveaux travaux, qui défendent le flanc oriental du Château des Espagnols, sur le petit plan qui accompagne la Vue panoramique dessinée dans les *Conquêtes de Louis XIV*, et sur le grand dessin : *Vue de la sortie de la Garnison à Gand en 1678* (²). Mais nous possédons un document contemporain plus précieux encore pour fixer la nature de ces travaux de couverture.

C'est la vue panoramique de Gand, prise de l'Est, dessinée (de mémoire?) par Liévin Cruyl en 1678, particulièrement remarquable, parcequ'elle offre l'aspect *réel* des fortifications orientales de la ville et du Château des Espagnols (feuille VI).

La Citadelle avait été protégée vers le nord par deux lunetons et un contre-fossé, tandis que la porte d'Anvers, sise vers le milieu de cette nouvelle fortification, fut protégée vers l'est, c. à d. vers la campagne, par une forte lunette.

Le fossé et la circonvallation se continuent à l'est, où se trouve vers le milieu de la nouvelle défense une grande lunette, accostée d'un luneton faisant saillie un peu vers le sud. Une autre lunette, précédée d'un fossé, se trouve à la hauteur du milieu de la courtine méridionale ; mais là, le fossé, au lieu de se prolonger vers l'Escaut, file tout droit vers le Sud et vers les 3 lunettes qui achèvent la fortification jusque devant la Porte de l'Empereur.

(1) Les Comptes se trouvent dans la Série 533, nº 92, aux Archives Communales (136 folios). Il les faut compléter par des données complémentaires du Reg. XX, fol. 13, 16, 22 ; pour l'année 1671.

(2) Dejardin, *Cartes et Plans de Gand* (Gand, 1856), nºˢ 54 et 55.

Malgré ce renforcement formidable de la défense, la Citadelle, tout comme le circuit bastionné de l'enceinte, ne resista que quelques jours, lors de l'attaque soudaine de Gand, à la fin de la Guerre dite de Hollande.

Le 3 mars 1678, le maréchal d'Humières parut tout-à-coup devant Gand, et le lendemain Louis XIV rejoignit l'armée d'investissement. Le gouverneur de Gand, don Francisco de Pardo, opposa une vaillante résistance. Mais Vauban dirigeait en personne les travaux de siège. Le 8 mars, à onze heures du soir, les deux demi-lunes qui couvraient la porte de Courtrai furent enlevées. Le lendemain, la Citadelle capitula à son tour (1).

Le comte de Montbron, qui prit le gouvernement de la place et du Château pour un an, songea aussitôt à remettre la ville en défense. Il ordonna tout de suite de grands travaux que le magistrat dut exécuter et payer ; de mars à avril 1678, de nombreux ouvriers travaillèrent aux réparations du Château, sous la direction de l'ingénieur Jean Wissche (2). Après le départ des Français (28 février 1679), il ne semble pas qu'on ait exécuté des travaux au Château.

Mais en 1686, le marquis de Gastagnaga décida de faire élever de nouvelles fortifications autour de Gand, surtout vers Saint-Pierre, et probablement aussi vers Destelbergen et Oostacker ; et ces travaux durèrent pendant trois ans (3). Mais la nature des maçonneries et terrassements construits à cette époque nous échappe, par suite d'une lacune dans notre série de plans.

(1) *Histoire de Gand*, p. 261-262, d'après *Memorieboek*, t. III, p. 272-276 ; Fr. De Potter, *Gent*, t. III, p. 28-30, et les sources citées dans ma *Bibliographie de l'Histoire de Gand*, t. II, p. 206-207,

(2) Archives communales, série 533, n° 92.

(3) Van Duyse, *Inventaire*, n°s 1965 et 1967 Reg. YY, fol. 16, 29, et XX, fol. 157.

Le 6 mars 1701, le Château des Espagnols fut occupé par les troupes françaises au nom de Philippe V d'Espagne, du consentement de Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur des Pays-Bas (1). Des travaux furent exécutés par ordre du marquis de Bedmar, et entre autres à la porte de secours du Château (21 avril 1702) (2). C'est sans doute sous le régime hispano-français que l'enceinte urbaine en général et les abords orientaux du Château, furent bastionnés selon la troisième manière de Vauban (3).

Le 1r juin 1706, après la défaite de Ramillies, la garnison française quitta Gand à l'approche des troupes alliées, sous le commandement de John Churchill, duc de Marilbrough (4), Seul le gouverneur du Château, le comte de Vintemilla, résista, avec les débris des régiments de Los Rios et de Zuniga, durant un mois et capitula le 2 juillet. Les alliés conférent alors au fils du maréchal d'Ouwerkerke, le comte de Nassau-Wandenbourg le gouvernement de la ville et du château.

Le 6 mai 1707, il y eut à l'Hôtel de Ville de Gand une adjudication pour la construction de batteries au Château, de réparations de terrassements et de la plantation de palissades pour l'établissement d'esplanades (5).

On sait comment l'ancien grand bailli de Gand, le colonel Fernand della Faille, passé au service de la France, surprit sous les ordres du prince Grimaldi, la porte Saint-Liévin, le

(1) L. Gachard, *Histoire de Belgique au XVIIIe siècle*, p. 26.

(2) Archives communales, série 533, nr 92.

(3) Cf. la figure dans Schwarte, *Technik des Kriegswesens*, p. 509, à rapprocher du plan de Gand de 1709.

(4) Voyez E. Lagrange, *Le duc de Marlborough en Belgique*, p 122 ; F. Van Kalken, *La Fin du Régime Espagnol*, p 186

(5) Archives Communales, série 533, no 92.

5 juillet 1708, et s'empara presque sans coup férir, de la ville (¹). Aussitôt les Français dressèrent leurs batteries contre le Château. Le gouverneur, le major de La Bene s'y était renfermé avec 300 hommes, dans l'intention d'y offrir une vigoureuse défense, et déjà il commençait à tirer sur la ville ; mais sur les représentations du comte de Bergeyck et du magistrat, il se rendit le même jour à des conditions honorables, et partit pour le Sas-de-Gand.

Dès qu'il eut les mains libres, Malborough vint investir Gand de trois côtés à la fois (13 décembre). La Mothe défendait la ville ; le baron de Câpres, le Château. Nous possédons plusieurs plans de ce siège, dont le meilleur est celui gravé par Harrewyn entre 1709 et 1712, pour l'éditeur Fricx (²). Ces plans ont pour but principal d'expliquer les trois attaques dirigées contre la ville depuis le 22 décembre 1708 ; on y a figuré avec précision les tranchées, les parallèles,les crochets faits pour approcher de la place, ainsi que la disposition des mines et des batteries.

Le plan de Harrewijn, comme le plan de Van Cal (³) sont évidemment vus de l'Est,du sorte que le Château des Espagnols se trouve à l'avant-plan ; ce qui nous permet de juger combien on avait garni les abords de la forteresse vers Anvers et vers Termonde, par une série de lunettes et d'ouvrages à cornes.

(1) *Histoire de Gand*, p. 273, surtout d'après P. C. Van der Meersch, *Gand place de guerre*, p. 42 ; De Potter, *Ledeberg*, p. 17-18, et *Petit Cartulaire*, p. 281 ; aj. De Smet, *Mémoires et Notices*, t. II, p 409.

(2) Il y en a un autre, gravé par P. Van Cal entre 1709 et 1729,pour l'ouvrage de Dumont, *Histoire du prince Eugène* (1729). Il a été reproduit par P. C. Van der Meersch, à la fin de son mémoire, *Gand considéré comme place de guerre.*

(3) *Introduction aux Plans de Gand*, p. 42-43.

Les assiégeants ouvrirent la tranchée la veille de Noël (1). Les jours suivants, les Français firent des sorties qui tournèrent à leur dèsavantage, et dans lesquelles ils perdirent beaucoup de monde. Le 29 décembre, à midi, le comte de La Mothe, voyant que les assiègeants avaient poussé leurs travaux au point qu'ils n'étaient plus qu'à quinze toises du chemin couvert et qu'ils avaient déjà quatre-vingt-dix pièces en batterie, envoya un trompette au duc de Malborough, pour lui proposer la reddition de la place. Cédant aux supplications du magistrat, il capitula avant même que le feu fut ouvert contre la ville. S'il eût tenu deux jours de plus, les gélées qui se succédèrent sans interruption eussent réduit les Alliés à une inévitable retraite. Le baron de Câpres se rendit avec La Mothe. Ce fut le 2 janvier 1709 qu'une garnison, composée de 14.500 hommes, abandonna, sans nulle tentative de résistance, une des positions les plus importantes du pays.

Les troupes anglaises occupèrent la Citadelle de Gand, au nom de la Conférence anglo-batave, jusqu'à fin février 1716 (2). Immédiatement le comte de Königsegg, plénipotentiaire de l'empereur Charles VI, chargea Louis Vereecken de garnir le Château des Espagnols de l'artillerie nécessaire (3), et des travaux de terrassements et de réparations furent entrepris par la ville (4).

(1) *Histoire de Gand*, p. 275, surtout d'après Kervyn de Volkaersbeke *Capitulation de Gand*, M S B, 1875, p. 425-433 ; P. C. Van der Meersch, *Gand comme place de guerre*, p. 44 ; De Smet, *Notices et Mémoires*, t. II, p. 405 ; *Memoriboek*, t. III, p. 318-322.

(2) Gachard, *Histoire de Belgique à la fin du XVIIIe siècle*, p. 408.

(3) Archives Communales, série 25, Registre n° 28 : Compte (1716-1730) de l'administration de feu Louis Vereecken, munitionnaire de S. M. en la ville et château de Gand « de toutes les pièces d'artillerie, de bronze et de fer, montures, services, armes à feu, munitions et autres espèces et ustensiles de guerre ».

(4) Archives Communales, série 533, n° 92.

Quoiqu'il en soit, lorsque après Fontenoy, le vicomte du Chayla se présenta devant Gand, le 11 juillet 1745, grâce aux secours du comte de Lœwendal, il put surprendre la ville. A cette nouvelle, l'infanterie autrichienne, forte de six cents hommes seulement, se retira au Château sous les ordres du grand-bailli Léonard van der Noot, baron de Kieseghem ; mais elle dut se rendre dans les trois jours, sous la menace d'un bombardement (1). Gand et sa citadelle restèrent pendant plus de trois ans au pouvoir des Français, jusqu'au 28 janvier 1749.

En 1746, le gouverneur français du Chayla avait fait construire, non loin de l'entrée de la rue Léopold, un luneton « pour prendre de revers sur la chaussée et empêcher en cas d'attaque l'ennemi d'y appuier. »

Ce luneton est indiqué sur le Plan de la Ville et Château de Gand dressé par l'ingénieur Malfeson en 1756 (2). C'est le seul changement apporté aux fortifications depuis 1709. Mais d'autre part, pour les besoins de la navigation intérieure, les abords méridionaux du Château subirent, sous Marie-Thérèse, une modification importante. Cependant que, vers l'ouest, on mit la Lys directement en rapport avec le Canal de Bruges par le creusement de la *Coupure* (1751-1754), on fit une autre Coupure à travers la Pêcherie, dite le *Rommelwater*, depuis le fossé occidental du Château jusque près de la Porte de l'Empereur ; et ce fossé et le canal de la Pêcherie furent directement reliés à l'Escaut un peu en aval du Pont Saint Georges. Dès lors, l'ancien lit de l'Escaut, dont les eaux furent retenues au Pont du Pas, ne servit plus guère que de

(1) J. de Saint-Genois, *Revue de Bruxelles*, février 1840. Rappelons que le Plan du Siège de Gand de 1745 par Louis XV n'est qu'un pastiche grossier de celui de 1709.

(2) *Introduction aux Plans de Gand*, p. 45.

décharge, et le canal de la Pêcherie devint le cours principal.

Malfeson a indiqué sur le Plan des numéros renvoyant à la Légende qui encadre celui-ci. Il y indique les Casernes de Notre-Dame, les petites Casernes de Saint-François, les Casernes de l'Hôpital, de Saint-Philippe et de la Grande Galerie ; puis, l'Arsenal, les corps de garde de l'entrée et de la place ; le Gouvernement ; la porte d'entrée et la porte de secours (1).

7. La Démolition du Château.

Depuis la prise de Gand par Louis XV, Gand et son château avaient perdu leur importance militaire.

Le 16 juillet 1781, Joseph II, sous le nom de comte de Falkenstein avait visité le Château des Espagnols (2) ; le 22 novembre 1781, il ordonna le demontèlement de la ville et la démolition des fortification de l'enceinte et du château (3). On fit une part des propriétés de l'Etat et une autre, de celles de la ville ; le 30 décembre, le magistrat assemblé avec les délégués du gouvernement à l'Hôtel de ville, obtint une partie seulement des remparts du Château (4).

Le 25 février 1782, on vendit, au profit du gouvernement, les terre-pleins et les parapets de la face gauche de la contregarde des bastions de Sainte-Marie et de Saint-Jacques, hors

(1) Sur le plan particulier de la Coupure du Rommelwater, fait à une fort grande échelle par Malfeson, il n'y a aucune indication concernant les constructions du Château, qui ne sont pas même esquissées. — Dans l'Atlas précédent (Série 98, n° 9), Malfeson a donné un lever très soigneux de la Brasserie militaire au Château des Espagnols. — Je rappelle ici ce que je dois au Plan de Gand manuscrit, dressé vers 1782, aux Archives Communales, série 98, n° 10.

(2) Destanberg, *Gent onder Jozef II.* p. 67.

(3) P. C. Van der Meersch, *Gand comme place de guerre*, p. 47-48.

(4) Destanberg, *Jozef II*, p. 74.

de la porte d'Anvers, l'esplanade de la citadelle, etc. (1) ; le 9 mars, on mit aux enchères six cabarets à l'intérieur du Château.

La ville commença la vente de ses terrains, le 19 septembre suivant. Le 14 octobre, on vendit plusieurs parcelles de terre devant le front septentrional du Château, au Jooris-Maeykensmeersch, aujourd'hui la rue d'Anvers. C'est alors aussi que la porte d'Anvers fut déplacée au delà du fossé (démolie 1828) (2).

Fin 1783, la démolition de toutes les portes extérieures et des remparts est consommée ; et le 1r février 1784, le magistrat embauchait 150 ouvriers chômeurs pour les employer à la démolition des bastions.

Mais la petite église du Château reste debout : même le 17 juin on y transporte du couvent des Pénitentes une image miraculeuse du Christ crucifié (4).

Démantelé, à moitié rasé, le vieux Château de Farnèse allait pourtant remplir une dernière fois, mais sans succès, sa destination de *Zwinger*, et cela durant la Révolution Brabançonne.

Gand, au moment de la bataille de Turnhout, n'était gardé que par deux compagnies du régiment de Vierset. Le ven-

(1) Van der Meersch. *loco citato*, p, 49 ; Destanberg, *Jozef II*, p.75-76. Voyez aussi D. Berten, *Coutumes de Saint Bavon*, p. cdv.

(2) On voit le dessin de cette porte dans Destanberg, *Jozef II*, pl. I ; cf. le texte p. X de l'Introduction, et les pp. 16, 74, 85.

(3) *Ibid*, p. 103-105. Remarquons que le 1r mars 1785, on supprima le *Kasteelgulden*, c. à d. le droit d'un florin que devait payer tout bateau passant sur l'Escaut devant le château.

(4) *Ibid.*, p. 113 ; en juin 1784, l'évêque de Gand avait vendu 600 verges de terre à l'Est du Château pour y créer un nouveau cimetière, p. 119. C'est le cimetière actuellement désaffecté de la rue de la Cire.

dredi 13 novembre 1789, les « patriotes », sous la conduite du prince de Ligne et de Philippe Devaux, s'emparèrent de la porte de Bruges et d'une grande partie de la ville. Presque en même temps, un renfort d'environ mille hommes, commandé par le colonel Lunden, était entré à Gand ; mais celui-ci se contenta d'occuper le marché du cloître de Saint-Pierre.

Les soldats de Vierset, qui s'étaient repliés dans l'enceinte du Château, se mirent à piller vers le Ham et la Muide ; ce que fit à son tour un corps de cavalerie qui venait d'occuper le faubourg de Meulestede.

Pendant la nuit, les généraux d'Arberg et Schroeder s'étaient jetés avec 3.300 hommes et 16 canons dans le Château, d'où ils lançaient par intervalles quelques bombes. Une batterie formidable fut établie entre la porte d'Anvers et celle du Sas, et menaça la ville d'une attaque de ce côté. Puis, le comte d'Arberg écrivit une lettre au magistrat déclarant que si dans les deux heures il n'avait pas reçu leur soumission, il ferait mettre le feu aux quatre coins de la ville. Le soir, la garnison du Château fit une sortie, incendia quelques maison près du *Pas-brug* et poussa jusqu'au Marché aux Veaux.

Cependant les escadrons autrichiens chargèrent le 15 novembre jusqu'à la porte du Sas, et tentèrent de pénétrer dans la ville par la Cour du Prince ; repoussés, ils pillèrent et tuèrent dans la paroisse de Saint-Sauveur.

Cependant le colonel Lunden, malgré ses efforts, ne parvenait pas à prendre contact ni avec la cavalerie ni avec la garnison. Le voyant isolé, les patriotes se lançèrent à l'assaut des casernes. Avec l'intention de le dégager, le général Schrœder essaya de pénétrer en ville par le *Pas-Brug*. Mais à peine eut-il progressé de deux cents mètres, qu'il fut blessé à la cuisse par une « campe » tirée par un gamin. Tandis

qu'on le rapportait au Château, ses hommes se remirent à piller, à brûler, à assassiner et entraînèrent avec eux quelques paisibles citoyens dans les casemates de l'ancienne Citadelle.

Le 16, au matin, Lunden cerné avec ses huit cents hommes dans les casernes, se rendit. On força le colonel à écrire au comte d'Arberg pour lui annoncer que, si le général continuait à lancer des bombes sur la ville, les Gantois par représailles menaçaient sa vie, et qu'il l'engageait à se rendre comme lui. Ce n'était point assez de cette humiliation pour les troupes autrichiennes : le comte d'Arberg évacua, pendant la nuit du 16 au 17, le Château des Espagnols, emmenant avec lui près de 5.000 hommes démoralisés et abandonnant aux vainqueurs pour plus d'un mois de vivres (1).

Aussitôt les Patriotes s'emparèrent de la Citadelle, y pillèrent les vivres et les munitions, et se mirent à démolir une partie des bastions. Une lithographie contemporaine, reproduite par M. Destanberg, donne l'aspect du bastion de Saint-Jacques après la prise du Château (2). Pour empêcher le retour des Autrichiens, les patriotes inondèrent les prairies de l'Heirnisse et du Ham ; puis, on aménagea les casernes et casemates à moitié démolies et on y logea une petite garnison. Le 25 décembre, Henri van der Noot, le «père du peuple» vint rendre visite au Château ; et le 5 février 1790, Van der Meersch, le vainqueur de Turnhout, y fit acclamé à son tour, à la veille de sa disgrâce (3).

(1) *Histoire de Gand*, p. 297-299, d'après Destanberg, *Gent onder Jozef II*, p. 185-190 ; De Smet, *Les quatre Journées*, dans *Mémoires et Notices*, t. II, p. 443 ; De Potter, *Gent*, t. IV, p. 186 ; MSB, 1876, p. 327, 457 ; 1879, p. 195, 304 ; 1884, p. 261 ; 1891, p. 454 ; 1892, p. 101 ; *Petite Revue*, t II (1903), p. 97-102, etc.

(2) Destanberg, *Jozef II*, pl. II, p. 64 ; cf. p 60, et introduction, p. x.

(3) *Ibid.*, p. 203-213.

On sait avec quelle hâte, les Patriotes déguerpirent à la fin de l'année 1790, lors de l'approche des troupes victorieuses de Bender ; le 1er décembre, les volontaires logés au Château s'enfuirent comme des lièvres. La foule envahit la citadelle et se livra au pillage des magasins du Château (1). Le 7 décembre, quatre mille Impériaux sous le commandement du général de La Tour firent leur entrée à Gand.

Le 7 février 1791, la ville reçut du gouvernement autrichien l'injonction de mettre le Château en ordre ; et le marquis César de Corti, général-major, fut installé comme commandant de la place (2). Après leur défaite à Jemappes, les Autrichiens vidèrent Gand à la hâte, et le 12 novembre, le général La Bourdonnaye entra à Gand à la tête de l'armée du Nord. L'occupation française dura cinq mois à peine ; après Neerwinden, déjà le 27 mars 1793, des hussards autrichiens parurent devant la porte de Bruxelles, mais quelques coups de canon les dispersèrent ; seulement, le 29 mars, le général Thouvenot ramenait la garnison française vers Lille, tandis que le colonel autrichien Michalewitch reprenait la place, le jour du Vendredi saint.

Les troupes républicaines reprirent leur revanche à Fleurus. Dans la nuit du 30 juin ou 1r juillet 1794, la garnison autrichienne quitta la ville, cette fois sans espoir de retour. Malgré l'état de délabrement du Château, sans doute par défaut de casernements suffisants, les Français décidèrent de se servir des bâtiments restés debout dans l'enceinte du Château ; et des réparations y furent faites, par ordre du Comité

(1) Destanberg, p. 257-258.
(2) *Ibid.*, p. 279, 281.

municipal de Gand ([1]), le 27 vendémiaire an III. Mais on ne releva, ni ne restaura les remparts ni les bastions.

Sur le plan de Goethals (1796), nous voyons les effets des démolitions ordonnées par Joseph II. La moitié occidentale du fossé Nord du Château est comblée, et le luneton de 1746 est détruit. De même, les lunettes au milieu des frontes orientaux et méridionaux sont rasées ; le grand fossé a fait place au ruisseau du Rietgracht ; et tout appareil de guerre a disparu du plan. Le Plan de De Vreese (paru en 1799) concorde absolument avec celui de Goethals ([2]).

Sous le gouvernement révolutionnaire, à partir de la Guerre des paysans, l'enceinte du Château fut le lieu ordinaire des exécutions des «brigands» et des réfractaires ([3]) : en moins d'un an, du 21 novembre 1798 au septembre 1799, 51 «rebelles» furent mis à mort, dont 16 fusillés et 35 guillotinés.

Le Consulat ordonna la remise à l'autorité militaire des fortifications de la ville de Gand (29 octobre 1800) ; puis, le 24 septembre 1803, Bonaparte décreta la suppression de plusieurs places fortes de la Belgique, et notamment de celle de Gand, à l'exception pourtant du Château ([4]). La ville protesta et réclama la partie des murs, fossés et remparts qui avaient été construits aux frais de la ville de Gand et sur les terrains occupés par elle. Différents décrets impériaux lui donnèrent raison ([5]). Le 27 juin 1810, elle reçut en toute propriété entre

(1) Composé de Van Wambeke, Vispoel, Roothaese, Hopsomere ; Réparation d'un toit en tuiles, ordonné le 18 octobre 1794 ; Archives communales, série 533, n° 92,

(2) V. Fris, *Introduction aux Plans de Gand*, p. 47-49.

(3) Pr. Claeys, *Mémorial*, p. 94, 97, 102, 103, 104, 106.

(4) Claeys, p. 163.

(5) P. C. Van der Meersch, *Gand comme place de guerre*, p. 50-55. En avril 1809, des chariots chargés de poudre furent remisés à la Citadelle, au magasin de poudre ; Claeys, p. 239-240.

autres les casernes; le 24 décembre 1811, elle obtint la pleine propriété des remparts de l'ancien Château, pour les convertir en promenade publique ; le 23 janvier 1812, le gouvernement impérial lui abandonna le propriété de la caserne de Saint-Joseph et le corps de garde de la porte d'entrée du Château des Espagnols.

En 1813, une partie des bâtiments de ce Château furent vendus au profit de la caisse d'amortissement ; ce fut le payeur-général J. Maes qui en devint l'acquéreur pour la somme de 6.000 francs; l'année suivante, ce spéculateur les rétrocéda au gouvernement hollandais, qui les convertit en arsenal et en magasin à poudre [1].

On sait que le 4 février 1814, des régiments de Cosaques du Don, commandés par le colonel Bichaloff entrèrent à Gand ; ils en furent chassés le 26 mars par un coup de main du général Maison, mais y rentrèrent déjà le 30. Il ne semble pas que le Château ait été employé durant cette escarmouche par l'un ou l'autre parti.

Mais quand l'année suivante, Napoléon se fut échappé de l'île d'Elbe et eut mis Louis XVIII en fuite, les Anglais, qui s'étaient précipités aux Pays-Bas pour barrer la route à l'ogre corse, hissèrent sur les remparts de l'ancien Château quelques-uns de leurs plus gros canons (5 mai 1815) [2].

Après cette alerte, le gouvernement hollandais convertit le Château en arsenal et en magasin à poudre. Pourtant, il s'en fallut de fort peu que le Château, ou du moins son emplacement, ne fût rendu à son ancienne destination. En 1817, Wellington désireux d'élever une barrière contre la France

(1) P. Claeys, *Les Monuments de Gand*, p. 400; M B S, 1848, p. 19. 50-51.

(2) Claeys, *Mémorial*, p. 317. Voisin, *Guide de Gand* (3e édit.), p. 208 raconte qu'en 1815 eut lieu la démolition d'une grande partie du cloître intérieur des ruines de l'Abbaye, qui servait de magasin aux troupes anglaises.

conçut le projet de le reconstruire et de le remettre en défense; mais l'inspecteur-général Krayenhoff détourna le duc de ce projet ; il parvint à faire prévoloir un autre plan, consistant à élever une nouvelle citadelle sur les hauteurs de Saint-Pierre, un peu à droite de l'ancien fort de Monterey. Le 12 avril 1818, le capitaine du génie Gey van Pittius, chargé de dresser les plans de la nouvelle forteresse arriva à Gand ; le 25 juillet suivant, il put présenter ses plans à l'autorité supérieure ; le 4 octobre, Wellington les approuva ; le 27 mai 1822, on commença les travaux qui durèrent jusqu'à la veille de la Révolution belge (1).

Dès lors, le sort du Château des Espagnols était jeté !

Le Château resta dans le plus grand délabrement durant quinze ans ; le groupe des maisonnettes de l'enceinte devint une espèce d'enclos ouvrier (2). La brasserie près du bastion nord-est étant devenue la proie des flammes (20 novembre 1820), on transféra le dépôt de poudre, qui était fixé près des ruines à Ypres (3) ; mais en 1826, on refit un nouveau dépôt (4).

En mars 1825, grâce à l'intervention du roi Guillaume, on commença à creuser le canal de Terneuzen (5) ; et dès lors, tout le monde comprit que le Château était condamné : aussi le 24 décembre 1826, la *Gazette van Gent* commença une série d'articles sur l'ancienne abbaye de Saint-Bavon et le Château des Espagnols (6). Huit mois avant l'achèvement du Canal, un arrêté royal autorisa la ville à continuer la démolition du

(1) P. C. Van der Meersch, *Gand place de guerre*, p. 57 ; P. Claeys, *Mémorial*, p. 359, 395, 405, 408, 429 ; P. Claeys, *Monuments*, p. 368 ; Voisin, *Guide de Gand*, p. 202, 203, et le volume publié par Gey van Pittius lui-même.

(2) Voisin, *Guide de Gand*, p. 201.

(3) P. Claeys, *Mémorial*, p. 397.

(4) *Ibid.*, p. 468.

(5) *Ibid.*, p. 425, achevé le 18 décembre 1827.

(6) *Ibid.*, p. 473.

bastion Nord-Ouest du Château (1), et l'on entama des travaux partiels de démolition. Lors du creusement du Dock (avril à décembre 1828), le fossé septentrional fut transformé en canal de communication, et le 13 décembre la ville reçut l'autorisation de démolir ce qui existait des bastions (2). La porte d'Anvers fut abattue et portée plus avant vers Oostacker (3).

En août 1830, vu l'état d'avancement de la Nouvelle Citadelle de la Porte de Courtrai, on y transporta les derniers canons restés au Château des Espagnols (4).

Vint la Révolution belge. Le 5 octobre 1830, la régence décida que la compagnie communale de 200 hommes, qu'elle venait de placer sous les ordres du capitaine Roucenski, serait casernée au Château ; elle n'y resta pas longtemps (5).

Car le 20 octobre, en présence de l'arrêt brusque de l'industrie, la ville, afin de procurer du travail aux ouvriers, décida de continuer, du côté de la ville, la démolition du Château (6).

C'est à cette occasion, qu'à la voix sacrilège d'un peintre — Ange de Baets — qui ne voulut pas que d'autres vinssent après lui prendre la vue pittoresque qu'il achevait à peine de retracer sur la toile, les démolisseurs détruisirent les belles colonnes de la salle capitulaire de la vieille abbaye (7). Seule-

(1) *Ibid.*, p. 481.

(2) Claeys, *Mémorial*, p. 504. Les plans de Roothaese-Kierdorf de 1825 et 1826 marquent encore le carré complet des fossés et courtines ; sur le plan levé par le génie hollandais en 1829 et imprimé par Tessaro en 1830, le bastion Nord-ouest du Château est démoli ; *Plans de Gand*, p. 54.

(3) Claeys, *Mémorial*, p. 503 ; Voisin, *Guide*, p. 217 ; Steyaert, *Beschrijving van Gent*, p. 311.

(4) Claeys, *Mémorial*, p. 531.

(5) *Ibid.*, p. 537.

(6) *Ibid.*, p. 539.

(7) Voisin, *Guide de Gand*, p 208 ; Van Lokeren, *Histoire de Saint-Bavon*, p. 161, 179 ; cf. Arm. Heins, *La Vieille Flandre*, *Album* (Gand, 1906), pl. 115-116.

ment, les frais de démolition devinrent si grands, et la caisse communale était si épuisée, qu'on dut remercier en janvier 1831, les 800 ouvriers qui travaillaient au Château (1). Devant leur protestation, la Commission de sûreté publique (qui remplaçait la Régence suspendue depuis la tentative manquée de Grégoire) les reprit dès le 7 février, et le nivellement continua ; en mars, le nombre des ouvriers s'élevait à près de 1500, et le Gouvernement dut intervenir pécuniairement pour leur garantir du travail (2).

Lors de la campagne de Dix Jours, en août 1831, on hissa, comme par dérision, deux canons sur le seul bastion restant, celui vers la porte d'Anvers, et on boucha quelques brèches (3). Cette exhibition ridicule montre suffisamment le désarroi dans laquel se trouvaient plongés les autorités militaires de l'époque. L'alerte passée, on mit en adjudication la démolition des substructions du bastion sud-ouest qui gênaient la navigation le long du canal de la Pêcherie (17 septembre 1831) (4). Après une interruption des travaux au début de 1833, on les reprit à l'été, grâce à une avance de 22.000 fl. que l'Etat fit à la caisse communale épuisée (5).

Le plan de Constant Onghena, exécuté en 1831, montre encore les restes des deux bastions orientaux : la plus grande partie du fossé méridional est comblée, mais la lunette près du Rietgracht, le long de la chaussée de Termonde existe encore

(1) Destanberg, *Gent 1831-1840*, p. 11.

(2) *Ibid.*, p. 15, 16, 29.

(3) *Ibid.*, p. 38 ; Steyaert, *Beschrijving van Gent*, p. 309.

(4) L'adjudication monta à 28.750 florins ; Destanberg, p. 43, 53. Steyaert, *Gent*, p. 309, dit qu'en 1831, on y dépensa encore 50.000 florins, et 45.000 fl. l'année suivante, soit 210.0C0 fl. en tout.

(5) Steyaert, *Gent*, p. 309, rapporte avec raison que la ville rendit cette somme par annuités de 1836 à 1845.

pour la majeure partie (1). Le nivellement était achevé en 1834. C'est à cette époque que l'on restaura derechef l'ancien réfectoire, qui devint sous le nom de Saint-Macaire, une chapelle succursale de Saint-Jacques (27 avril 1835) (2) ; quant aux ruines, leur conservation avait été confiée par le Ministre de la guerre, dès l'année précédente, à la *Commission pour la conservation des Monuments historiques de Gand* (3).

Entretemps, il s'agissait de trouver une utilisation des terrains dénivelés ; le bourgmestre Joseph van Crombrugghe proposa d'y bâtir l'Abattoir, réclamé depuis longtemps. Et le 4 juillet 1835, abondant dans son sens, le Conseil vota l'emprunt pour la construction de cette institution si utile (4). Tessaro alla un peu vite pourtant pour en fixer l'emplacement : sur la nouvelle édition de son Plan de 1830, parue en 1837, il traça l'Abattoir au milieu de l'ancienne courtine méridionale (5) ; seulement l'exécution allait traîner encore quelques années, car le 10 octobre 1840, le Conseil Communal dut prendre une décision nouvelle concernant la construction de cet établissement (6).

(1) *Plans de Gand*, p. 55. Le plan de Jonglas (1834) reproduit servilement celui d'Onghena.

(2) Claeys, *Monuments*, p. 401 ; Destanberg, *Gent 1831-40*, p. 130.

(3) Grâce à Van Lokeren, on enleva les décombres de la salle capitulaire, oú on découvrit le pavage en mosaïque conservé au Musée lapidaire (1835) ; l'année suivante, la Commission fit reconstruire, dans sa forme primitive, le toit du lavatorium qui menaçait ruine ; Voisin, *Guide*, p. 208.

En 1834, Van Lokeren se proposait de publier un *Album* de vues de l'abbaye Saint-Bavon ; MSB, 1834, p. 52, 267. Ces vues ont passé en partie dans son *Histoire de St Bavon*.

(4) Destanberg, *Gent 1831-40*, p. 150.

(5) *Plans de Gand*, p. 55.

(6) Destanberg, *Gent 1831-40*, p. 268. — Rappelons que le 15 avril 1838, le sieur Loisset donna une représentation de courses romaines dans l'ancienne enceinte du Château.

Seulement, la question de l'Abattoir ne pouvait être résolue que si l'on arrivait à conclure une convention entre le gouvernement et la ville au sujet de la propriété des terrains. Ce fut le successeur de Van Crombrugghe († 1842), le comte Constant de Kerchove qui s'attela à cette besogne difficile (1). Un premier projet d'Abattoir fut soumis au Conseil en 1844 (2).

Mais la crise économique et financière de 1846-1848 vint suspendre tous les projets. Aussi ce plan ne fut définitivement approuvé qu'en 1852 (3).

Entretemps, l'arrêté royal du 21 décembre 1847 avait ordonné la destruction des derniers restes du Château. Trois ans après, la ville parvint à se faire céder les terrains convoités (4), soit plus de sept hectares de terrain à bâtir, qui la mettaient dans la possibilité de construire l'Abattoir et d'opérer la jonction, rêvée depuis 1849, de l'Entrepôt à la Station par un chemin de fer. Elle se hâta de faire combler le fossé oriental en 1851 ; puis, elle concéda à divers entrepreneurs la démolition du tiers des murs et remparts encore debout, et le transfert des terres enlevées dans le fossé adjacent (5).

En 1852, on achève le Pont du Château, d'après le système de Pauw, en face de la rue du Château, sur la branche de Pauw (6) ; on crée sur le fossé oriental comblé le champ

(1) *Mémorial administratif*, t. IV (1849), p. 111 ; t. VI (1851), p. 108.

(2) *Ibid.*, t. I (1849), p. 35. — L'aspect du Château n'a pas varié depuis 1831 sur le plan de Saurel de 1841.

(3) *Ibid.*, t. VIII (1853), p. 99.

(4) *Ibid.*, t. V (1850), p. 36-37, pour 18.000 fr.; contrat du 16 mai 1850 ; loi du 3 juin 1850, t. VI (1851), p. 107 ; t. VIII, p. 337.

(5) *Ibid.*, t. VII (1852), p. 90.

(6) *Ibid.*, t. VII, (1852), p. 92 ; t VIII (1853), p. 101.

d'exercice ou de manœuvres, terminé en 1853 (1). Cette même année, tous les travaux de nivellement et de comblement étaient acceptés (2).

C'est alors seulement que la ville put songer à faire construire l'Abattoir, en projet depuis si longtemps. Une commission du Conseil communal avait été chargée de faire rapport sur les dispositions architecturales des abattoirs les plus réputés (3). Le plan de la Commission, modifié par l'architecte communal A. Pauli, fut approuvé le 16 avril 1853 ; les travaux des fondations de la bâtisse furent confiés, le 16 juillet suivant, à l'entrepreneur Van de Capelle qui l'acheva le 2 septembre 1854. Huit jours après, l'entrepreneur Hosten commença la superstruction qui fut inaugurée à la fin de l'an 1857 (4).

Nous avons vu que la partie orientale de l'ancien Château, le long du Rietgracht, avait été convertie en champ d'exercice pour la Garde-Civique. Mais dès 1855, le Gouvernement décida de relier directement le nouvel Entrepôt à la Station du chemin de fer.

La nouvelle ligne de raccordement passa par la rue Sainte-Anne (7) ; on perça le Passage Van der Bruggen, à travers le propriété de M. Pierre Van der Bruggen, fils, marchand de

(1) *Ibid.*, t. VIII (1853), p. 98.

(2) *Mémorial*, t. IX (1754), p. 114.

(3) Voyez ce rapport de N. de Pauw, dans le *Mémorial Administratif*, t. VIII (1853), p. 338.

(4) *Mémorial*, t. IX (1854), p. 110 ; W. Rogghé, *Guide de Gand*, p. 175.

(5) *Mémorial*,t.X (1855), p.108-109.P.Claeys, *Médailles*, p. 239 ;

(6) On ajouta plus tard une aile nouvelle à l'Abattoir.

(7) La ligne de Jonction est déjà indiquée en projet sur le plan de Saurel en 1849 ; tous les aménagements nouveaux sont marqués sur le plan de Gérard de 1855.

bois, au coin de la rue Longue des Violettes (ce passage est aujourd'hui la rue des Deux-Ponts), et à travers une partie du couvent du Nouveau-Bois; deux ponts furent jetés l'un sur l'ancien Escaut, l'autre sur le canal de la Pêcherie (1).

La ligne de raccordement de la Station à l'Entrepôt fut inaugurée le 1er avril 1857 (2). Cette voie semi-circulaire qui courait au nord de l'Heirnisse, prendra, après le déplacement du Chemin de fer de ceinture, le nom de Boulevard du Château.

De 1859 à 1861, on bâtit le long de l'ancienne courtine septentrionale l'école des Sans Nom (3) ; de là, les noms de Quai et de rue de l'Ecole (la ruelle de l'Ecole fut dénommée en 1869). Mais, ce n'est qu'en 1864 que le quartier du Château prit son aspect définitif ; à partir de cette année, on aligna définitivement les rues de l'Abattoir, de l'Abbaye, des Espagnols, des Autrichiens, du Prévôt, du Chapelain, du Bailli, des Casemates, de St Joseph et de St Macaire.

La Station des Marchandises date de 1868. A l'emplacement de l'ancien fossé méridional comblé, F. van der Haeghen et un autre propriétaire créent les rues des Ruines et aux Bœufs (1870). Avec la construction du Chemin de fer de ceinture et le déplacement de la ligne de raccordement, le Boulevard du Château prit sa forme actuelle (depuis 1875).

En effet, par suite de graves inconvénients, et principalement l'encombrement des quais de déchargement au Dock,

(1) J.-J. Steyaert, *Volledige Beschrijving van Gent* (1857), p.282 ; P. Claeys, *Monuments*, p. 401.

(2) Le 1r juin 1857, on tint à la Plaine d'Exercice un concours d'animaux destinés à l'alimentation ; voyez P. Claeys, *Médailles Gantoises*, p. 238. Cette plaine d'exercice devint, après 1874, le Champ de Manœuvres de la gare Gand-Est.

(3) P. Claeys, *Monuments*, p. 396-403 ; *Notes et Souvenirs*, t. III, p. 43.

déjà en 1861, le commerce gantois demanda le remplacement de cette voie intérieure par une ligne extérieure. L'Etat fit droit à cette demande, et ordonna la construction du chemin de fer de ceinture, qui se dirige par les territoires de Ledeberg et de Gentbrugge, traverse ensuite les prairies de l'Heirnisse, pour aboutir à la Gare des marchandises (Gand-Est) à l'ancienne Plaine des Manœuvres et de là, à l'Entrepôt.

Par convention du 29 janvier 1874, l'Etat céda à la ville les deux ponts en fer sur la Pêcherie et le Bas-Escaut, et les terrains de la ligne supprimée, pour être incorporés dans la voie publique : c'est là l'origine du Boulevard du Château (1)

Le réfectoire de l'ancienne abbaye de S[t] Bavon ne suffit bientôt plus aux services du culte, vu l'accroissement de la population ; et il fut abandonné pour la nouvelle église S[t] Macaire, élevée par Arthur Verhaeghen (1880-1882). Enfin le Pont de l'Abattoir fut construit en 1884.

Cette même année, des archéologues sauvèrent les Ruines de l'Abbaye de la destruction, et créèrent le Musée Lapidaire. La rue du Taureau était tracée dès 1880. Celle du Cheval le fut en 1887, celle du Mouton en 1888 ; et l'année précédente la rue aux Bœufs avait été prolongée jusqu'au Boulevard du Château.

Voilà comment se forma le nouveau *Quartier du Château*, sur les vestiges de la Citadelle de Charles-Quint et du Château des Espagnols, quartier aujourd'hui un des plus prospères de l'agglomération gantoise.

(1) W. Rogghé, *Guide de Gand* (1882), p. 174. Il fut aménagé en 1875 ; voyez le *Recueil des Alignements*, 3[e] s. (1880), p. 1-4, avec plan.

VIII. Les Gouverneurs du Château (1).

Gramaye, dans son *Gandavum* de 1611 (éd. de Louvain, 1708, p. 6), nomme parmi ces gouverneurs : Salinas, Mondragon, Augustin de Herrera, Ludovico del Villar, Fernando de Xiron, Juan d'Aranda. Et Sanderus, qui le copie, ajoute à cette liste, dans sa *Flandria Illustrata* (1e édit., 1641. p. 149; 2e édit., t. I, p. 201), son contemporain Gaspar de Valdes. Voilà tout ce qu'on sait jusqu'aujourd'hui sur ces gouverneurs qui jouèrent, durant les Temps Modernes, une rôle si important dans l'histoire militaire de Gand. La série de leurs biographies, comme tels, est un raccourci de l'histoire des guerres de Flandre durant deux siècles et demi.

Nous avons dressé la liste complète de ces Capitaines et Gouverneurs du Château des Espagnols, depuis sa fondation en 1540 jusqu'en 1789 (1).

1. — 1540-1553. Adrien de Croy, comte de Rœulx, qui dirigea la construction de la Citadelle (Gachard, *Relation des Troubles de Gand*, Bruxelles, 1846, *passim*; *Biographie Nationale*, t. IV, col. 533).

2. — 1554-1559. Baudouin de Lannoy, seigneur de Tourcoing (Comptes Communaux de 1557-58, f. 203 v. ; *Memorieboek der Stad Gent*, t. II, p. 282, 288, 297, 302).

(1) On se gardera bien de confondre les Gouverneurs du Grand ou Nouveau Château avec les Capitaines du Château des Comtes. Parmi ces derniers, en voici quelques-uns : Jacques de Hemsrode (1350), Bussard van Munte (mort en 1414), Jean Boudins (1441), Jean van Montoye (1552-1554), Frans van Pottelsberghe (1554-1558), Jacques du Chastel (1558-1559), Charles de Gruutere (1559-1574), Adrien van Montoye (1574-1580), de nouveau Charles de Gruutere (1580-1583), de nouveau Adrien van Montoye (1584-1616), Guillaume de Blasere, seigneur d'Hellebusch (1616-1650), et depuis 1653, tous les baills, de Gand et du Vieux-Bourg, à commencer par J.-B. della Faille (Cf. Berten, *Vieux-Bourg*, Introduction, p. 448, 650).

3. — 1559-1567. LAMORAL, COMTE D'EGMONT, PRINCE DE GAVRE (9 août 1559 ; Archives Communales, *Registre K*, f. 192 ; F. De Potter, *Gent*, t. V, p. 401 ; E. Marx, *Studiën*, p. 95 ; L. Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, p. 48, 84 ; A. Van Lokeren, *Histoire de St-Bavon*, 2e partie, p. 162).

Le lieutenant du Comte d'Egmont au Château des Espagnols était son cousin Georges de la Trouillère, sire de Stambruges ; L. Gachard, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 615, et *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 575 ; B. de Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I. p. 92 ; Van Campene, *Dagboek*, p. 70 ; etc).

Sur l'arrestation d'Egmont (9 septembre 1567) et l'expulsion de G. de la Trouillère, voyez entre autres M. van Vaernewyck, *Van die Beroerlicke Tijden*, t. III, p. 27, 31, 57. Pour le reste, H. Obreen, Lamoraal van Egmont, dans *Nieuw Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, t. III, col. 335 et suivants.

4. — 1567-1573. HIERONIMO DE SALINAS, CAPITAINE ESPAGNOL (28 septembre 1567, lettre du duc d'Albe au magistrat de Gand, annonçant la nomination, dans P. Van Duyse, *Inventaire des Chartes de Gand*, p. 442, 444, nos 1271 et 1279 ; A. Van Lokeren, *Messager des Sciences Historiques*, 1848, p. 36 ; M. van Vaernewyck, *Beroerlicke Tijden*, t. III, p. 123, 222, t. IV, p. 116, 193 ; Van Campene, *Dagboek*, p. 82, 89, et le pseudo-De Kempenare, *Vlaemsche Kronijk*, pp. 54, 70, 82, 92, 112). — Salinas mourut en février 1573 (*Memorieboek der Stad Gent*, publié par P. C. van der Meersch, t, II, p. 403).

5. — CHRISTOPHE DE MONDRAGON, époux de Guillemine du Chastelet (fit son entrée le 10 février 1573 ; pseudo-De Kempenare, *Vlaamsche Kronijk*, pp. 112, 126, 158, 174, 176,

179, 338 ; chargé de la défense de Middelbourg, il n'occupa presque jamais son poste). Son lieutenant Antonio de Alamos Maldonado fut désigné par don Louis de Requesens, le 30 décembre 1573 (Archives Communales, *Decreten en Advysen van de Majesteit*, t. I, n° 11). C'est lui dirigea la défense du Château, avec Guillemette du Chastelet, contre les assauts des Statistes et des Orangistes du 16 septembre au 11 novembre 1576 ; voyez P. Van Duyse, *Le siège du Château de Gand*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t.XXIII, p.173 ; et L.Gachard, *La Bibliothèque royale à Paris*, t. I, p. 157).— Mondragon, le vainqueur de Zierikzee, l'un des héros du siège d'Anvers en 1585, devenu Châtelain du Château d'Anvers en 1590, combattit les *amutinados* de Diest en 1591, se battit la même année à Calloo, arrêta Maurice de Nassau devant Groll en septembre 1595, et vint mourir à quatre-vingt-quatorze ans au Château d'Anvers cinq mois après. (Voyez sur lui Angel Salcedo Ruiz, *El colonel Cristobal de Mondragon*, Madrid, 1905). (1).

6. — 1593-1607. AUGUSTIN DE HERRERA, châtelain du Château de Gand, assista en cette qualité à la Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle à Gand ; il entretint les meilleures relations avec le magistrat de Gand, qui lui avança même les sommes nécessaires pour payer la garnison du Château (*Memorieboek der Stad Gendt*, t. III, p. 139 ; *Messager des Sciences*, 1859, p. 90, lettre de Philippe II du 31 décembre 1593; *Decreten*, t. II, n° 65, 85, et t. III, nos 75 et 78 ; *Bulletins* de la

(1) Faisons remarquer que, après la prise de la Citadelle, Jean de Croy, comte de Rœulx, confia en 1577, la garde de celui-ci à Eustache de Croy, seigneur de Crecques (Gachard, *Etats Généraux*, t I, p. 216). Puis, la forteresse fut démolie par les Gantois à fin août 1577. Elle ne fut rebâtie qu'à partir de 1588 et le Château des Espagnols ne fut achevé qu'en 1593.

CRH, 3e s., t. VIII, 1866, p. 431 ; De Potter, *Gent*, t. I, p. 297 et t. VIII, p. 223 ; Van Duyse, *Inventaire des Chartes*, p. 575, n° 1647 ; *Registre* d'E. de Busscher, f° 15 et 18). Il mourut le 28 août 1607 ; sa veuve, Valérie de Tassis, se retira au couvent de Sainte-Agnès en 1638 (G. Celis, *De Bedevaartplaatsen in Oostvlaanderen*, p. 114).

7. — 1607-1609. LUDOVIC DEL VILLAR (Gramaye, *Gandavum*, 2e édit., p. 6) (1).

8. — 1609-1614. HERNANDO XIRON (*Memorieboek der stad Ghendt*, t. III, p. 143 ; De Potter, *Gent*, t. I, p. 302). Il mourut au début de janvier 1614 (Schayes, *Voyage de Jean-Ernest de Saxe dans les Pays-Bas en 1613-1614*, dans le *Trésor National)*.

9. — 1614-1615. JUAN D'ARANDA (*Comptes-Communaux* de Mai 1613 à 1614 ; *Decreten*, annis 1614 et 1615, nos 4 et 11).

10. — 1615-1639. GASPAR DE VALDEZ, maestro del Campo, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, baron d'Herdersem ; il avait épousé Marie d'Aranda, fille de Louis et dame de Fraisneau (*Comptes Communaux* de 1620-1621 ; *Decreten*, 1615, n° 11, nomination du 15 mai 1615, puis *Decreten* de 1628, n° 15 et 1633, n° 57) Il mourut le 11 décembre 1639, à l'âge de 78 ans (F. De Potter, *Geschiedenis der Gemeenten van Oost-Vlaanderen*, 5e s., arrondissement d'Alost, *Denderhoutem*, t. I, p. 7 ; remarquons que Sanderus, *Flandria Illustrata*,

(1) Après la mort de Ludovic del Villar, l'intérim paraît avoir été rempli par Jean de Inestroso, dont nous avons une quittance signée du 5 novembre 1609 (parmi les *Documents religieux*, Eglise du Château), comme « capitaine et lieutenant du Château ».

t. I, p. 149, de l'édition de 1641, ne mentionne pas encore cette mort).

11. — 1642-1653. JUAN DE VELASCO, COMTE DE SALAZAR. Il fut nommé par Francisco de Mello, le 31 janvier 1642 (*Decreten* 1653, n° 41) ; *Registre* WW, f° 51, 58 ; *Librarium*, f. 584 v°). En 1653, le comte de Salazar fut transféré comme gouverneur à Cambrai (*Decreten* 1653, n° 18 ; de Cordevacques, *Notice sur la Citadelle de Cambrai*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* en 1879).

12. — 1653. Intérim du 2 juillet au 8 septembre de FRANCISCO GONZALÈS D'ALVELDA, lieutenant du maître de camp général (*Decreten*, 1653, n°s 18, 30).

13. 1653-1672. ESTEVAN DE GAMARRA ET CONTRERAS.
Nommé par l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, gouverneur-général, le 8 septembre 1653 (*Registre* WW, f. 99 ; *Decreten*, 1653, n° 28, 1662, n° 9.

14. — 1672-1678. FRANCISCO SANCHEZ DE PARDO.
Nommé par le gouverneur Comte de Monterey, le 10 février 1672. En août 1667, il avait défendu Cambrai contre les Français (J. Billiet, *Polityebouck*, t. XI, f. 165 ; Registre XX, f. 34). Il défendit le Château des Espagnols contre Louis XIV, mais dut se rendre, après 3 jours de résistance, le 9 mars 1678 (J. Racine, *Précis historique* ; Voltaire, *Œuvres*, éd. Renouard, t. XVII. p. 364 ; Gachard, *Bibliothèques de Madrid et de L'Escurial*, p. 381 ; F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, p. 73, 170, 280).

15. — 1678-1679. LE COMTE DE MONTBRON, gouverneur français. Installé le 24 avril 1678, il ne quitta Gand que le 28 février 1679, à la suite de la paix de Nimègue (*Bibliographie*

gantoise, t. V, p. 339, t. VI, p. 100 ; *Chronycke van Vlaenderen* d'André Wydts, t. III, p. 784).

16. — 1679-1680. Francisco Antonio de Agurto, général d'artillerie. Nommé le 12 avril 1679 (*Comptes communaux* 1679, fol. 167 ; *Decreten* 1679, n° 67). Le marquis de Gastanaga, car c'est là son titre, devint gouverneur général des Pays-Bas de 1686 à 1692 (*Biographie Nationale*, t. I. col. 130).

17. — 1680-1681. Louis de Costa Quiroga. Fut nommé avant le 6 mai 1680 ; on lui donna comme logis la maison confisquée de l'ancien président du Conseil de Flandre, le transfuge Louis Errembault (*Decreten*, 1680, n° 81).

18. - 1681-1689. Diego Gomez de Espinosa. Nommé par le gouverneur Alexandre II Farnèse, le 27 novembre 1681, occupa le Château durant la guerre de Neuf ans. (*Registre* XX, f. 119 v° ; F. De Potter, *Geschiedenis der Gemeenten*, I, 4, *Ledeberg*, p. 21 ; *Decreten*, 1683, n° 44).

19. — 1689-1690. Juan-Antonio Sarmiento, comte de Saint-Roman (*Registre* YY, f. 33).

20. — 1690. Le comte de Salazar. Nommé par le marquis de Gastanaga, le 5 mars 1690 ; en fonctions vers le 27 mai, mort avant le 6 juillet 1690 (*Registre* YY, f. 32, 33. 35).

20. — 1690-1695. Pedro Alvarez de Vega, comte de Grajal. Nommé par le marquis de Gastanaga, le 6 juillet 1690 (*Registre* YY, f. 49 ; *Decreten* 1690, n° 66).

22. — 1695-1696. José de Moncada et Aragon. Nommé le 6 avril 1695, par Maximilien-Emmanuel de Bavière, entre en charge le 5 septembre 1695, meurt après le 20 mars 1696

(*Registre* YY, f. 141 ; *Série* 533, n° 92 ; De Potter, *Gent*, t. IV, p. 30.)

23. — 1696-1697. Antonio Marino de Andrade y Soto Mayor. Nommé par Maximilien-Emmanuel de Bavière le 9 mai 1696 ; est relevé de sa charge au début de l'année suivante (*Registre* ZZ, f. 85 ; *Decreten*, 1697, n° 14.)

24. — 1697-1700. Gonzalo Chacon, général d'artillerie. Nommé par Maximilien-Emmanuel de Bavière, le 21 février 1697 (*Decreten*, 1697, n° 145.)

25. — 1701-1706. Antonio Marino de Andrade (*Registre de la Collace*, 1701 ; *Registre* ZZ, f. 170.)

26. — 1703- ? . Diego Galaz. Nommé par le marquis de Bedmar, avant le 26 décembre 1703 (*Decreten* 1703, n° 74.)

27. — 1706. Le Marquis de Cropani, prince de Vintemilla. Nommé au nom de Philippe V d'Anjou, le 18 février 1706 (*Registre* ZZ, f. 170). Défendit le Château des Espagnols contre le duc de Malborough du 1r juin, date de la prise de la ville, jusqu'au 2 juillet, date de sa propre reddition (*Chronycke van Vlaenderen*, publiée par A. Wydts, t. III, p. 906-908.)

28. — 1706. Le Comte de Nassau-Wandenbourg (1). Nommé par les Alliés anglo-bataves et impériaux, le 2 juillet 1706 (*Chronycke van Vlaenderen*, t. III, p. 908.)

29. — 1708. Jean-Louis de La Bene, major des troupes britanniques. Il se rendit au lieutenant-général de Chémerault, le 5 juillet 1708 (J.-J. de Smet, *Mémoires et Notices*, t. II, p. 409.)

(1) Van Lokeren, dans le *Messager des sciences historiques*, 1848, p. 49, prétend que les Alliés donnèrent comme successeur à Vintemilla le fils du maréchal d'*Baveskerke* ; lisez *Nassau-Ouwerkerke*.

30. — 1708. LE BARON DE CAPRES. Nommé par Maximilian-Emmanuel de Bavière, au nom de Philippe V, à la suite de la surprise de Gand, le 4 août 1708. Lors de l'investissement de Gand par le duc de Malborough et le prince Eugène de Savoie, il décida de se défendre à outrance ; mais le gouverneur de la ville, le comte de la Mothe, se rendit, le 2 janvier 1709, et le baron de Capres dut suivre son chef (*Decreten*, 1708, n° 89 ; *Messager des Sciences Historiques*, 1875, p. 441.)

31. — 1709-1714. JEAN-LOUIS DE LA BENE, major des troupes britanniques. Réinstallé par le duc de Malborough, après le reprise de Gand. On a vu plus haut qu'il avait déjà occupé le poste de commandant du Château en 1708 (*Recueil d'autographes*, tome II ; *Decreten*, 1715, n° 24.)

32. — 1711-1716. Le colonel LENTHEY, des troupes britanniques (*Decreten*, 1715, n° 24.)

33. — 1718-1719. Le lieutenant-colonel DE FAULKENBRIDGE. Nommé par le marquis Hercule de Prié, le 12 janvier 1718 (*Decreten*, 1718, n° 16).

34. — 1719-1720. Le lieutenant-feldmarschall JOSEPH DE ARTIAGA. Nommé par le marquis de Prié, le 15 octobre 1719 (*Recueil d'autographes*, tome II ; *Decreten*, 1719, n° 17 ; *Registre* AAA, f. 131 v°.) — Faulkenbridge reprit le commandement du Château après 1720. Par les *Decreten*, 1721, n° 24, nous voyons qu'à cette date il n'y avait pas de châtelain ; le colonel baron de Galen commandait le régiment de Königsegg à Gand. — Faulkenbridge mourut vers le mois de décembre 1726.

35. — 1726-1727. Le lieutenant-colonel du régiment des Cuirassiers du prince de Portugal. Nommé par Marie-Elisabeth d'Autriche, gouvernante générale, le 31 décembre 1726, après la mort de Faulkenbridge *(Decreten*, 1727, n° 19).

36. — 1727-1737. CHARLES LIEBAUT DE LA LOUVIÈRE, ex-major de la place. Nommé par Marie-Elisabeth d'Autriche, le 1er octobre 1727, lieutenant-gouverneur du Château de Gand, en remplacement de feu le lieutenant-colonel Faulkenbridge (Registre AAA, f. 277 et 281 ; *Decreten*, 1727. n° 7.)

37. — 1737-1744. LÉONARD-MATHIAS VAN DER NOOT, BARON DE KIESEGHEM. Nommé par Marie-Elisabeth, le 6 février 1737, *(Registre* BBB, f. 179 et 186 ; *Decreten*, 1742. n° 19.)

38. — 1744-1745. PUTEANUS, colonel du régiment de Los Rios. Nommé par Charles de Lorraine, le 8 avril 1744 *(Decreten*, 1744, n° 114.) — Lors de la défense de Gand contre le comte de Löwendal, commandant des troupes de Louis XV, ce fut Lambert van der Noot qui soutint dans le Château le siège pendant trois jours ; après quoi, il se rendit au vainqueur le 15 juillet 1745 (J. de Saint-Genois, *Revue de Bruxelles*, 1840, p. 30 ; V. Fris, dans B S G, t. XIV (1906), *Les Baillis de Gand*, p. 417.)

39. — 1745-1749. LE VICOMTE DU CHAYLA. Nommé par Louis XV comme commandant de la place de Gand. Il quitta cette ville avec les troupes françaises, le 28 janvier 1749 (A. Voisin, *Guide de Gand*, 1843. p. 64 ; *Série* 533, n° 92). Nicolas de l'Anglade, vicomte du Chayla, mourut à Paris, le 16 décembre 1751 (*Grande Encyclopédie*, t. X, p. 1000).

40. — 1749-1759. LÉONARD MATHIAS VAN DER NOOT, BARON

DE KIESEGHEM, rêinstallé par Charles de Lorraine, comme commandant du Château, le 15 juillet 1749.

Il fut grand-bailli de Gand et de Vieux-Bourg de 1737 jusqu'à sa mort, le 11 avril 1753 ; voyez V. Fris, *Les Baillis de Gand*, BSG XIV, 1906, p. 417, et corrigez par D. Berten, *Coutumes du Vieux-Bourg*, t. I, p. 651.

41. — 1759-1780. THÉODORE-FRANÇOIS, BARON DE LE FEBVRE. Nommé par Charles de Lorraine, en remplacement du baron de Kieseghem (*Registre* CCC, f. 111 v.), le 1r mars 1759. En 1771, le baron Le Fèvre, absent, avait comme adjudant au Château, le lieutenant Monclergeon (*Wegwijzer*, 1771, p. 147; 1772, p. 167) ; celui-ci mourut en 1779 et fut remplacé le 24 juillet suivant, par le sous-lieutenant Le Febvre (*Registre* DDD, f. 388 v.). Voyez de Herckenrode.

42. — 1780. JACQUES-PATRICK WORTH. Cet Irlandais, au service de l'Autriche, meurt le 6 octobre 1780, comme commandant du Château et major de la place (*Inscriptions funéraires de Gand, Couvent des Dominicains*, p. 101).

V. FRIS.

Le château de Vilvorde la Maison de Correction et leurs prisonniers célèbres (1375-1918) [1]

II. Les châtelains.

Voici comment sont définies, par divers auteurs, les fonctions de châtelain de Vilvorde : «La chastellerie de Vilvorde n'est estat héréditaire, ainsi se donne par le prince comme office. La charge de châtelain ou capitaine de Vilvorde a toujours été honorablement; (*sic*) il a, en même temps, la garde de la ville et, tous les ans, conjointement avec un députe de la chancellerie de Brabant, il change de magistrat. » (²)

En 1503, le titre de «Premier capitaine» fut ajouté à celui de châtelain de Vilvorde, en faveur du comte de Nassau.

(1) Voir *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, LXXVIII, 6e série, tome VIII, 1921, pp. 176-193.

(2) Butkens, *Trophées*, t. II, p. 21, et suppl. Gramaye, t. I, p. 28.

En 1692, la charge de châtelain de Vilvorde fut réunie à celle de gouverneur de cette ville. (1)

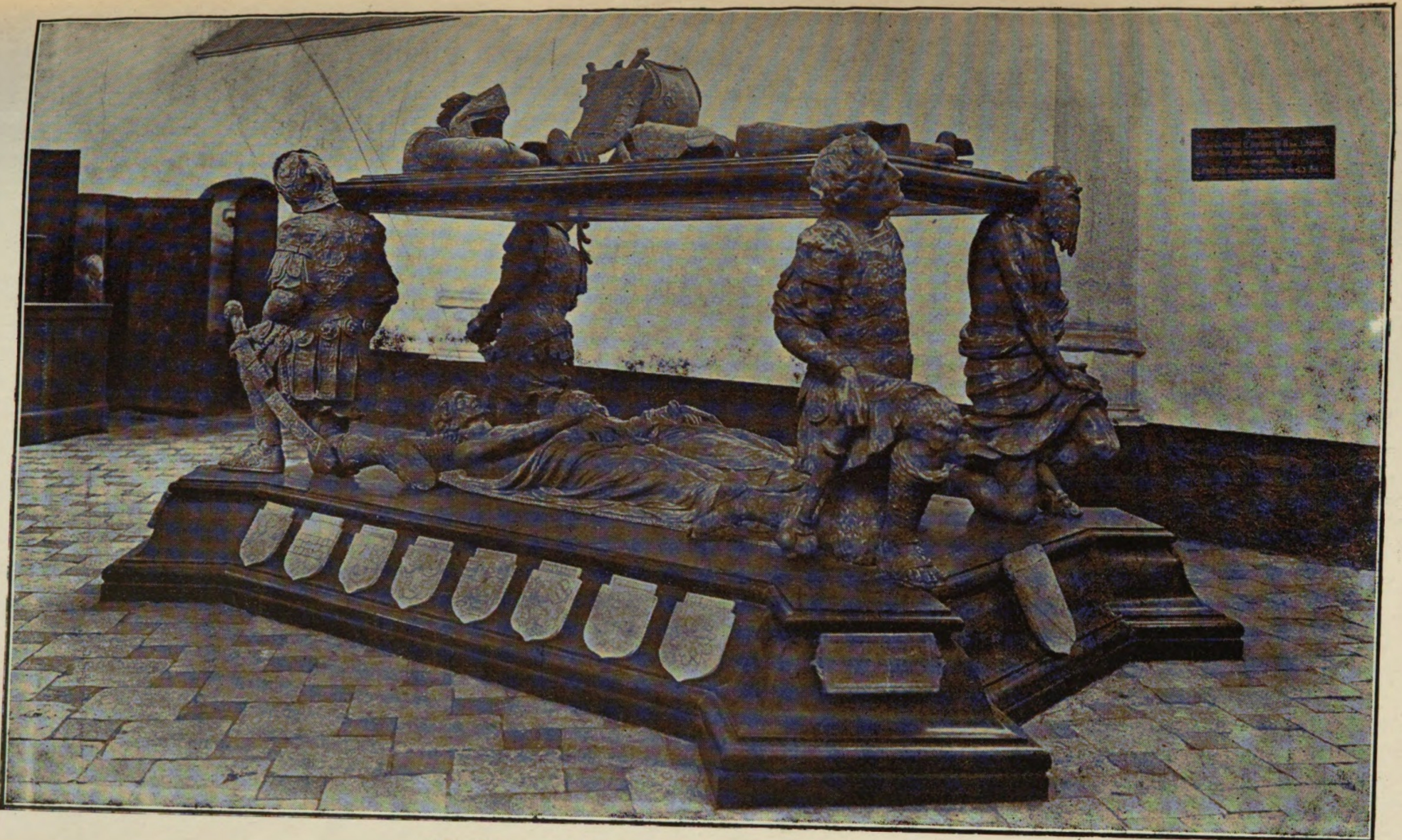
En 1695, un noble brabançon «fut nommé châtelain à la réquisition de Messeigneurs les Etats du duché de Brabant qui avaient fait, à ce sujet, une députation à S. A. Electorale de Bavière, Gouverneur et Capitaine Général des Pays-Bas, afin d'avoir un brabançon d'un rang et naissance distingués, puisque c'était contre leurs privilèges d'avoir un étranger». (1)

Il ne faut pas confondre la charge de châtelain de Vilvorde avec celle de « *Vicomte* ». Ce dernier appelé «Burggrave» (comte du bourg) avait le commandement dans les villes ou bourgs portant titre de VICOMTÉ. (2) (*Ce n'est pas le cas pour Vilvorde*). «Ils y avoient l'inspection des prisons, un tribunal où ils rendoient justice et ils avoient leurs droits et leurs péages partiliers. Tels étaient, en Brabant, les châtelains de Bruxelles, Anvers, Jodoigne, Tervueren, Grimberge et Dormael.» (3) Ces

(1) G.-J. GÉRARD, *Liste des guidons héréditaires de Brabant, des châtelains de Louvain et de Vilvorde, des gardes des chartes de Brabant, des substituts procureurs généraux de Brabant et des places dont les archers de Sa Majesté doivent être pourvus.* (Manuscrit du XVIIIe siècle de la Bibliothèque royale des Pays-Bas, à La Haye).

(2) Ce « Vicomté » n'avait aucun rapport avec le « vicomté », existant dans l'organisation nobiliaire au moyen-âge. P. A. F. GÉRARD, *Histoire de la législation nobilaire en Belgique* (1846) dit : Les vicomtes *(vice-comitis, tenant place du comte)*, étaient primitivement des officiers subalternes, délégués par les comtes pour l'administration et pour la justice. On les appelait au flamand *burg-graven*, gouverneurs des bourgs ou de châteaux, parce que la plupart étaient préposés au commandement militaire d'une ville ou d'un fort... Plus tard, on érigea des terres en vicomtés, et ce titre fut conféré, par lettres patentes, comme les autres titres nobiliaires ; il prit rang immédiatement après celui de comte » (p 181).

(3) BUTKENS, *Trophées*, suppl GRAMAYE, t. I, p. 464. L'auteur aurait dû citer : «Louvain». — ED. POULLET, *Histoire politique nationale*, t. I, p. 155 et t. II, p, 132 et ss.



PL. IX. — **Tombeau d'Engelbert, comte de Nassau,**
châtelain de Vilvorde (Eglise de Breda) 1510.

derniers siégeaient au même rang que les grands vassaux des ducs de Brabant. Ils étaient de véritables «Vicomtes», c'est-à-dire des «*lieutenants des comtes*» tandis que des châtelains, comme celui de Vilvorde, n'étaient que des «*gardiens de châteaux*» avec des pouvoirs très limités, déterminés par les ducs.

Jusqu'à présent, une bonne liste de châtelains de Vilvorde n'existait pas. Celle que donne A. Wauters, dans *Histoire des environs de Bruxelles*, est tout à fait incomplète; plusieurs noms y sont tronqués; de plus, elle n'est accompagnée d'aucun renseignement biographique; aussi avons-nous pensé faire œuvre utile en dressant la liste qui suit :

Sous Jeanne et Wenceslas (1355-1406).

COSTIN VAN RANST.

Le premier châtelain (¹) de Vilvorde fut nommé en 1380. C'est Costin van Ranst, chevalier, sire de Mortsele, Eegem, Canticrode, Milleghem, Vremde, conseiller et maître de cuisine du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, et margrave du pays de Ryen.

Le compte des fiefs de 1370-71 le qualifie de «Dominus Costini de Ranste, marchio de Herenthals». Le même document relate que les biens féodaux de «Walterus filius domini Costini de Ranst, mortuus in bello Julicensi» à savoir «bona de Halen» furent relevés par «Dominicns Costkinus de Ranst miles». (²)

(1) C'est par erreur que M. Louis Stroobant, dans *Les Sires d'Oostmael (Taxandria* 1920, p. 149) dit : « *Châtelain ou Vicomte de Vilvorde* ». Cette ville n'a jamais eu le titre de « Vicomté » comme nous l'avons dit ci-dessus.

(2) Arch. gén. du Roy., Chambre des Comptes, nº 17144, fº 41.

Il fut fait prisonnier, en 1371, à la bataille de Basweiler. [1]

Le 19 octobre 1380, Wesceslas déclara qu'en présence des échevins de Vilvorde «Costuyn van Ranst» avait juré de sauvegarder les droits des habitants de cette ville, conformément à la teneur de la charte datée de Tervueren le 1r juin 1375, [2] que lui et son épouse, la duchesse Jeanne, avait accordée aux dits habitants.

Costin van Ranst appartenait à une antique lignée qui était, suppose-t-on, une branche cadette des Berthout [3]. Il scella de *trois pals, le second chargé en chef d'un besan.* Cimier : *une tête de mare entre un vol.* [4]

Costin van Ranst était fils de Wautier IV, dit van Ranst, chevalier, drossart de Brabant, seigneur de Ranst et de Canticrode, tué à la bataille de Basweiler, et d'Elisabeth de Bouchout. Il fut enterré à St-Michel, à Anvers. Il épousa, en premières noces, Jeanne van de Venne, bâtarde de Brabant, fille de Jean III duc de Brabant et de sa maîtresse, Isabelle van de Venne, dite «Ermengarde de Vilvorde». Jeanne reçut par lettre du 8 avril 1345, la terre de Hautain-le-Val, lez-Nivelles. [5]

(1) Th. de Raadt. *Liste des combattants du duc Wenceslas à la bataille de Bäsweiler de 1371*, p. 48.

(2) Arch. gén. du Roy. *Chartes, Cartulaires et Heures de la Ville de Vilvorde*, n° 6. (Charte datée « *op ten XIXten dach in october, in 't jaer Onss Heren MCCC en tachtentich* »).

(3) Dans Butkens, *Trophées*, II, p. 240-241 ; on trouve une généalogie des Ranst.

(4) Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 192. D'après Rietstap, *Armorial général*, II, 523 ; *D'argent à trois pals de gueules.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'argent et des gueules. Cimier : *un vol de gueules*, ou *une femme issante de carnation, les bras remplacés par deux ailes d'argent.* Cri : Berthout !

(5) Butkens, *Trophées*, t. I. p. 448. « Costin de Ranst releva un fief à Vilvorde, dans lequel était la maison où naquit et habita la maîtresse de Jean III ». (Galesloot, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, page 260, note 7.)

D'après BUTKENS (II, 241,) Costin van Ranst épousa, en secondes noces, Marguerite de Goor, fille de Daniel, sire de Goor, chevalier, et de Catherine van Amstel, dame de Merlo.

C'est sous Costin van Ranst que la puissante citadelle de Vilvorde fut achevée, car elle était déjà occupée par une garnison, depuis deux ans, quand elle fut entièrement terminée par Adam Gheerys «maître tailleur de pierres» (architecte) de Jeanne et Wenceslas. C'est Geerys, en effet, qui fut chargé, en 1376, par ces derniers, de diriger les travaux du château de Vilvorde, monument que CHARLES PIOT (1) appelle, à juste titre «une des constructions féodales les plus remarquables du pays».

Cet excellent architecte, qui construisit aussi l'église de Rouge-Cloître, celle des Carmes, à Tirlemont, et, en partie, probablement, celle de Notre-Dame à Vilvorde, a été enterré, dans cette dernière, sous une pierre tombale dont l'auteur donne un dessin et l'inscription suivante :

Hier, liegbet. meester. Adam. Gbeerijs. mijns. heere. maets. van. Brabat. en. mer. vrouwe. en. mijs. heere. van, Borgboegen. die. staerf. int. jaer.. M.CCC.LX.. en. III. den. tinsten. dach. van decmbre. bid. Godt. ovor. de. ziele.

(Ci-git maître Adam Gheerys, tailleur de pierres de monseigneur de Brabant et de madame, et de monseigneur de Bourgogne, (2) lequel mourut l'an M.CCC.LX.. et III, le dixième jour de décembre. Priez Dieu pour son âme).

Usée par le frottement des pieds, cette pierre devint tellement fruste, qu'elle échappa à l'attention de LE ROY, (Voir

(1) CH. PIOT, *Notice sur la pierre tombale de Maître Adam Gheerys suivie de la biographie de cet architecte*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. I, (1862), pp. 65-81.

(2) Philippe-le-Hardi, époux de Marguerite, comtesse de Flandre, nièce de Jeanne, duchesse de Brabant.

Théâtre sacré de Brabant.) Lors du renouvellement du dallage de l'église, elle a été déposée dans le cimetière. au lieu de la lever à l'intérieur du temple.

GUILLAUME VAN OPHEM.

Le second châtelain de Vilvorde fut Guillaume van Ophem [1] qui occupa cette charge à la fin du XIVe siècle et jusqu'en 1406. Il appartenait à l'une des familles les plus considérables de Bruxelles.

Guillaume van Ophem, était fils de Jean van Ophem, chevalier, amman de Bruxelles, maître d'hôtel de Jeanne, duchesse de Brabant, et de N. van Mol et petit-fils d'Adam van Ophem, et de Cathérine de Berchem.

Il était, en 1386, échançon du duc de Bourgogne, échevin de Bruxelles en 1413, et receveur de cette ville en 1421 [2].

Il épousa Gertrude t'Serclaes dite Viollette, [3] fille de Barthélemy t'Serclaes, dit Viollette, échevin de Bruxelles en 1374, et de Marie Somers.

D'après l'armorial des échevins de Bruxelles publié par Henne et Wauters, il portait : *De gueules à trois maillets d'argent.* Casque aux bourrelets et lambrequins de gueules et d'argent. Cimier : *un maillet de l'écu.*

Sous Antoine de Bourgogne (1406-1415).

GUILLAUME VAN RANST.

Il fut investi de ses fonctions par lettres-patentes du 3 mars 1406. Il ne resta en fonction que jusqu'au 21 juin de la

(1) A. Wauters, dans ses trois volumes des *Environs de Bruxelles*, donne de très nombreux renseignements sur les Ophem. — Cfr. aussi Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I pp. 206 et 212.

(2) Dumont, *Recueil généalogique*, t. III. — Goethals, *Dict.*, t. VI.

(3) *Hist. de Bruxelles*, t. 2, p. 548.

même année C'était le fils de Costin van Ranst et de Jeanne van de Venne, précités, et il portait les mêmes armoiries que son père. Il était seigneur de Vreemde, etc., et mourut sans hoirs.

Le duc Antoine de Bourgogne étant en inimitié avec les Bruxellois, fit mettre Vilvorde et son château en état de défense et ce furent les frères van Ranst, Jean (1), en ce qui concerne la ville, et Guillaume, (2) le château, qu'il chargea de ce soin.

HENRI DE HORNES.

Vint ensuite Henri de Hornes, investi des fonctions de châtelain par lettres-patentes du 21 juin 1406. Il n'occupa cette charge que jusqu'au 28 octobre 1407.

Henri de Hornes, sire de Perwez et de Cranenbourg, était fils de Thierry de Hornes, sire des mêmes terres, et de Catherine Berthout, dame de Duffel, Waelhem, Herlaer, Gheel et Oosterloo. Il fut honoré de la confiance de son oncle, Arnaud de Hornes, prince-évêque de Liége, dont il fut le sénéchal pendant treize ans. En 1398, il assiégea Ruremonde, avec les seigneurs de Diest et de Sichem. Il prit une part considérable aux événements que suscita, à Liége, le prince-évêque Jean de Bavière, au commencement du XVe siècle. Il mit le siège devant Maastricht, en 1408, se couvrit de gloire à la bataille

(1) Chevalier, sire de Canticrode, en 1458. Il épousa Catherine ou Béatrix de Duffel, veuve de Jan de Pape, morte avant 1428 (L. STROOBANT, *loc. cit.*, pp 150-251).

(2) Il ne faut pas confondre Guillaume van Ranst, châtelain de Vilvorde avec Guillaume van Ranst, châtelain de Tervueren, son cousin germain, qui fut chargé par le duc Antoine de faire exécuter quelques ouvrages aux fortifications du château de Tervueren (WAUTERS, *loc. cit.*, III, 386).

d'Othée, où il périt, avec son fils, à côté de la bannière bourguignonne.

Il avait épousé Marguerite de Rochefort, dame d'Ochain, fille de Wautier, seigneur de Haneffe et d'Agnès de Houfalize, dame de La Flamengerie (1).

Il portait : *d'or à trois huchets de gueules*. Cimier : *un bonnet d'hermine bordé d'or*. Casque aux bourrelet et lambrequins d'or et de gueules. Cimier : *un huchet de l'écu*. Cri : HORNES !

JEAN VAN DER DUSSEN.

Nommé par lettres-patentes du 28 octobre 1407, il ne resta en fonctions que l'espace de cinq ans.

Il est difficile de déterminer, parmi les quatre Jean van der Dussen vivant à cette époque, quel fut celui qui occupa les fonctions de châtelain de Vilvorde. Nous tâcherons toutefois, grâce au fragment généalogique, ci-après, qui nous a obligeamment été communiqué par notre savant confrère le baron Holvoet, d'éclaircir ce point (2).

Les armoiries de cette famille étaient : *Coupé d'or et de sable ; au sautoir échiquetté de gueules et d'argent brochant sur le tout*. Casque couronné. Lambrequins d'or et de sable. Cimier : *le sautoir entre un vol à l'antique de sable et d'or*. Support : *deux griffons d'or armés et lampassés de gueules*.

I. Jean van der Dussen, chevalier, se trouva, le 5 juin 1288, avec Jean Ier duc de Brabant à la bataille de Woeringen (3). Il épousa

(1) POLAIN, Conservateur des Archives de l'Etat, à Liège, — cité par GOETHALS, *Dict. gén. hérald, des familles nobles de Belgique*, t. III, V. Hornes. — Anonyme : *Notice hist. sur l'ancien comté de Hornes*, Gand, 1850, p. 39.

(2) Nous exprimons ici toute notre reconnaissance au baron Holvoet pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu nous fournir.

(3) TEWERDA, *Adelijk en aanzienlijk Wapenboek der zeven Provincien* (généalogie van der Dussen). — Cf. GOETHALS, *Dict. de la noblesse*.

Elisabeth *van Polanen*, probablement fille de Jean de Wassenaar, seigneur de Polanen, dont :

II. Jean van der Dussen, chevalier, seigneur de Dussen et Aertwaarden. Il épousa : 1° Jacqueline *van Heusdem* ; 2° en 1322, Agnès *van der Boukhorst*. Il eut du 1er lit : Nicolas, qui suit ; du 2d lit : Florent qui suit IIIbis.

III. Nicolas van der Dussen, chevalier, seigneur, de Dussen et de Hage (1). Il est un fils légitime Arnould, qui suit.

IV. Arnould van der Dussen, chevalier, seigneur de Dussen, d'Aartswaarde et Hage. En 1396, il suivit le duc Albert de Bavière, avec dix hommes levés à ses frais, à la guerre contre la Frise. (2). Il épousa Alide *van Overryn*, dont :

1° Nicolas van der Dussen, chevalier, seigneur de Hage.

2° Arnould van der Dussen, mort en 1445.

3° JEAN VAN DER DUSSEN requis avec d'autres chevaliers, en 1416, par Guillaume VI, comte de Hollande. de rejoindre, à Rheenere, avec un certain nombre de chevaux, Walrave de Brederode. C'est, sans doute, lui qui est cité en 1410, 1411, comme homme de fief de Brabant (3). Il était, en 1435, 1437 et 1441, bailli de la Hollande méridionale et devint seigneur de Dussen, en 1445, par le décès de son neveu, Arnould, mais céda cette terre à son frère Florent, le 31 août 1445. Il était «escuier de Monseigneur le Duc de Brabant». Il mourut célibataire.

4° Florent van der Dussen, qui suit.

V. Florent van der Dussen, seigneur de Dussen et Aartswaarde, conseiller de Dordrecht, en 1406, écoutête de cette ville, en 1424, etc., châtelain de Loevenstein, drossart du pays d'Arckel, en 1434, conseiller à la Cour de Hollande, en 1443, bailli de Hollande, en 1445, conseiller du duc de Bourgogne, en 1445. (4) Il épousa : 1° Catherine *van Uden* ; 2° Anne *van Arkel* ; 3° Elisabeth *de Varick*. Il laissa quatre fils : 1° Jean van der Dussen, qui suit. — 2° Nico-

(1) Arch. gén. du Royaume. Cours féodale de Brabant, *Latynsboek*. p. 4. — Chambre des Comptes, n° 542, p. 87 v°.

(2) Dr G.-D.-J. SCHOTEL, (*Biogr. Woordenboek*).

(3) Mêmes archives. Ch. des Comptes, registre n° 17.145, f° 158 v°.

(4) VAN LEEUWEN, *Batavia illustrata*. p. 944.

las van der Dussen, conseiller du prince de Charolais et de l'évêque de Liége, mort en 1476. – 3° Jean-Jacques van der Dussen qui suit VIbis. — 4° Arnould van der Dussen, mort en 1482.

VI. JEAN VAN DER DUSSEN, seigneur de Dussen, écoutête de Bréda en 1480, châtelain et bailli de Gouda, mourut en 1496. Il épousa Elisabeth *Brant de Grobbendonck*, fille d'Arnould et de Catherine de Heinsberg, dont postérité.

VIbis JEAN-JACQUES VAN DER DUSSEN, seigneur de Dussen, en 1456, épousa Ida *van Kyfhouck* de la maison d'Arkel, dont postérité.

IIIbis. Florent van der Dussen épousa Cathérine *van Weyden*, dont : 1r Jean, seigneur de Muilkerk, mort en 1390. 2° Arnold, qui suit.

IV. Arnould van der Dussen, mentionné en 1387, 1390, 1391 et 1392, épousa Hadewinge *van Dordrecht*, dont :

1°. Jean van der Dussen, conseiller, échevin, écoutête de Dordrecht, épousa Lucrèce *de Rhyne*.

V. JEAN VAN DER DUSSEN, échevin de Bois-le-Duc, en 1421, 1416, chef écoutête en 1415, 1427, 1428, dont ; 1° Arnould, qui suit. 2° Egbert, prêtre.

VI. Pierre van der Dussen, seigneur de Genderen, stadhouder, et châtelain de Heusten, marié à Cathérine *van Veen*, dont postérité.

Or, il est à remarquer que parmi les quatre Jean van der Dussen cités ci-dessus, il n'y a que Jean, fils d'Arnould et d'Alide van Overryn (voir degré IV, 3°) qui semble pouvoir être désigné comme ayant été châtelain de Vilvorde. Nos présomptions se fondent sur le fait qu'il était fils d'Arnould, lequel, du chef de la haute seigneurie de Hage ou Haegoart, relevant de la Cour féodale du Brabant, *appartenait à la noblesse du Brabant*, tandis que les autres Jean appartenaient à des branches faisant partie de la noblesse de Hollande et occupaient des charges officielles dans ce pays.

Jean van der Dussen donna, le 12 février 1408, un reçu de l'artillerie des munitions et des meubles du château de Vilvorde confiés à sa garde.

Voici ce document :

Cont zij lieden dat ic Jan van der Dussen, castelijn te Vilvoirden op de borch mijns liefs genedichs heeren Ashertogen van Brabant, kenne, ende lije. dat ic ontfaen hebbe van Jorijs Besaen, rentmeister te Vilvoirden ende ter Vueren mijns liefs genedichs heeren tshertogen voirgenoemt, alle ende elke alselken hafeleken goiden minen genedegen heere voirgenoemd toe hoerende, als hier na bescreven staen :

Ierst seven bedden, geteckent met leenkenen. ende twee bedden die niet geteekent en sijn een groot ende een cleijn, ende noch een quaet beddeken, ende totten voirscreven bedden ses hootpuelne ende dair toe vijf coetsen. al slecht, van houte gemaect.

Item enen herstshoren gewracht, met keerspipen, ende twee brandereden. Item een pruijssche tafele, staende op hair scragen, met enen decsele dair op, ende drie dagelijxsce tafelen, met en scragen dair toe hoerende, ende een tritsoer. Item twee voudsedelen, een een groote, staende op de sale, ende eene in de camere beneden ende achte bancke. Item eenen brou ketel ende ene quade meescuijpe. Item eenen stoc gevangen in te houden ende enen boute met een ire ketenen (1). Item enen mostalenen horen daer mede dat de wechtere blaest, ende twee mottalen scriven ; item twee mottalen donderbussen in hout gebonden ende twelef loodbussen metten drevelen dair toe, ende noch drie cleijen loodbuskene, ende dair toe seven donderbusgestellen, ende noch dair toe omtrent een halve slecke loods ; Item eenen banchoge metten banc ende vier voethogen, al in stucken ende een windas : Item seven tonnen gescuts, niet vol, ende een cleijn tonneken gescuts, ende een cleijn tonneken met vierrijlen ; Item, een tonneken dondercruyts omtrent half vol, en een tonneken met twelef gelten groot omtrent half vol solfers ende een tonneken van X gelten groot half salpeters.

Welke hafeleke goide voirgenoemt mi gelevert alle ende elke van den rentmeister Jorijs Besaen voirseveren ic Jan voirgenoemt hebbe geloift ende met desen brieve die voirscreven goide te houden in miere bolden ter liefden ende genuechte ende ter eeren ende

(1) A. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. II. 480-481.

profijte mijns liefs genedichs heeren tshertogen voirgenoemt, na cootume ende gewoente der voirgenoemden boirch van Vilvoirden. Ende des te gemijge hebbe ic Jan van der Dussen voirscreven dezen letteren minen zegel aengehangen twelef dage in februario in den jaire ons heeren MCCC ende seven, nu costume tshoifs van lamerike. »

Au dos de l'acte, on lit : « Jehan de le Dussen qui congnoist avoir receu les biens, ustensiles estans au chastel de Vilvorde. »

Original sur parchemin, avec petit sceau portant un écu chargé d'un sautoir échiqueté et d'un lambel brochant. Légende

S. IAN VAN DER DUSSEN IANS ZOEN

Il est à remarquer que, sur ce sceau, le champ de l'ecu semble être d'un seul émail, tandis que sur d'autres sceaux de la famille van der Dussen, on le rencontre *coupé*, ou bien muni d'un chef. (1)

JEAN SWAEF.

Le suivant fut Jean Swaef, nommé par lettres-patentes du 3 décembre 1412. Il occupa cette charge pendant sept ans.

Jean Swaef, chevalier, seigneur de Ruysbroeck, par relief du 23 mai 1447, était fils de Nicolas Swaef, chevalier, seigneur de la même terre, et d'Isabelle Egglog. Il avait épousé sa cousine, Mathilde Swaef, morte en 1436. Il fut échevin de Bruxelles en 1386, 1396 et 1401. Il résigna ses fonctions de châtelain de Vilvorde pour rentrer dans la magistrature de Bruxelles, en qualité de bourgmestre, le 2 mai 1421. Il fut élu par le parti démocratique. Il signa, pour compléter le rétablissement de l'ordre et de la légalité, l'ordonnance du 12 mai 1422, connue sous le nom de « nouveau

(1) Th. de Raadt dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI, p. 192.

règlement» concernant l'aliénation des domaines, la nomination et la gestion des officiers du souverain. Il avait été admis dans le lignage de Steen. On trouve son fils inscrit dans le précieux « Armorial du recensement de la noblesse feudataire de Bruxelles » avec ces armoiries : *De gueules semé de billettes d'or, au lion d'argent brochant sur le tout.* Casque aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or. Cimier : *un dragon d'argent langué de gueules* [1].

Sous Jean IV (1415-1420).

GUILLAUME DE GRIMBERGHE.

Il fut nommé en 1419 et resta en fonctions pendant deux ans. Il était trésorier du duché de Brabant.

Fils de Robert de Grimberghe, seigneur de Mallem, et d'Ide de Costers de Courtray, il avait épousé Béatrix t'Serclaes.

Il ne faut pas le confondre avec son cousin, Guillaume de Grimberghe, seigneur d'Assche et amman de Bruxelles en 1413, 1417 et 1418, emprisonné en cette dernière année par décret des états du pays assemblés à Vilvorde, dégradé et exilé avec d'autres gentilhommes de la même province, avec confiscation de tous leurs biens. [2]

Les seigneurs de Grimberghe descendait de l'illustre maison de Berthout et portaient : *D'or à trois pals de gueules.* Cimier : *un sanglier issant de sable tenant une bannière aux armes de l'écu.*

En 1410, il prit fait et cause en faveur d'un charretier qui avait contrevenu à une ordonnance de police. Le conducteur

(1) GOETHALS, *Dict.*, t. III (art. t'Serclaes), généalogie de 1309 à 1519 de la famille Swaef.

(2) BUTKENS, *Trophées*, t. II, p. 154 et ss. Suppl. GRAMAYE, t. I, p. 158.

ayant été conduit au Vroente fut delivré par deux serviteurs de Guillaume de Grimberghe,lequel pour ce fait,fut à son tour emprisonné et condamné par le Conseil ducal à payer une amende de 200 couronnes.

En 1416, les chefs-villes indignées de la délapidation des revenus du domaine, s'en réservèrent l'administration et destituèrent Guillaume d'Assche de ses fonctions de trésorier. La commune de Bruxelles reconnut cependant celui-ci comme amman en 1417, mais bientôt, il s'attira de nouveau, la reprobation publique en refusant, en 1418, de publier la condamnation de Guillaume Vandenberghe, favori et trésorier de Jean IV. Les échevins de Bruxelles déclarèrent qu'ils ne le considéraient plus comme amman ; bien plus, le duc ayant ordonné à Guillaume d'Assche de continuer à remplir son office, les échevins firent incarcérer ce dernier à la Vroente. Le traité de Vilvorde du 16 juillet mit fin à sa captivité, mais son souverain, fidèle de ses engagements, lui confia, en 1419, la garde du château de Vilvorde et la gratifia d'une rente annuelle de 300 florins du Rhin, qu'il devait tenir de lui en fief (Vilvorde, 14 et 15 août 1419).

Arrêté lors des troubles qui éclatèrent à Bruxelles en 1421, d'Assche, d'abord condamné à être gardé dans le château du sire de Diest, à Sichem, fut réclamé ensuite par la commune qui voulait sa mort. Il fut décapité à Bruxelles le 7 juin de la dite année (1).

C'est le seul cas connu d'un châtelain de Vilvorde subissant la peine capitale étant en fonctions. Après sa mort cette place, resta pendant six ans sans titulaire.

(1) Butkens. *Trophées*, t. II, p. 160. — Cfr. Du Mont, *Fragment*, t. III, p. 129. — Azevedo. *Généal Van der Noot*, p. 7, 129 et 158. — Mis. N°s 734 et 1864 AB, à la Bibl. royale. – Wauters. *Hist. des env. de Bruxelles*, t. I, p. 383, 439.

Les armoiries de Grimberge, seigneurs d'Assche, étaient *D'or à la fasce d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'or et d'azur. Cimier : *un dragon aîlé.* Cri : BERTHOUT !

Sous Philippe de Saint-Pol (1420-1430).

JEAN DE ROTSELAER.

C'est par erreur que WAUTERS place sa nomination en 1430. Elle eut lieu, en effet, en 1427 (1). Il abandonna sa charge au bout de trois ans.

Jean IV, sire de Rotselaer, de Vorselaer, Rhétie, Lichtaert, etc., sénéchal de Brabant, avoué de Maastricht, était fils de Jean III, sire de Rotselaer, aussi sénéchal du dit duché, et de Marie de Diest ; petit-fils de Jean II, et de Marguerite de Wavre ; arrière-petit-fils de Jean, sire de Rotselaer et de Mathilde Estor (1349).

Il épousa, en premières noces, Marie de Berlaimont, fille de Gilles, sire de Ville, et de Marie de Vierve ; en secondes noces, en 1440, Isabeau de Hornes, dame de Perwez, Duffel, Gestel-Saint Michel, Outherlaer, Waelhem, etc., fille de Jean et de N. de Ryfferscheyt. Il mourut en 1445 (2).

C'est sous ce châtelain que Philippe le Bon signa, au château de Vilvorde, « la Joyeuse Entrée » du 23 mai 1427 (3).

Jean IV, sire de Rotselaer, mourut en 1445.

(1) D'après BUTKENS, *Trophées* suppl. II, 275 et la liste précitée reposant aux Archives de l'État, à La Haye.

(2) WAUTERS donne de riches rensignements sur les Rotselaer dans ses trois volumes de l'*Hist. des environs de Bruxelles.* — Cfr. BUTKENS, loc. cit., II, 189.

(3) Bibl. royale de Belgique, ms n° 654, f° 53.

Les armoiries de cette antique famille de la chevalerie brabançonne étaient : *D'argent à trois fleurs de lis au pied coupé de gueules accompagné en chef d'un lambel d'azur.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : *une fleur de lis entre un vol banneret d'argent.* Cri : AERSCHOT !

Sous Philippe-le-Bon (1430-1467).

JEAN DE LUXEMBOURG.

Il fut nommé en 1431 et resta en fonctions pendant neuf ans.

Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise, seigneur de Beaurevoir, chevalier de l'Ordre de la Toisin d'or, était fils de Jean de Luxembourg, sire de Beauvoir, Richebourg, etc. et de Marguerite d'Enghien, comtesse de Couversan, Brienne etc. Il était donc le neveu de Walhéran de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

Le comté de Ligny lui échut par le partage fait, en 1430, entre lui et son frère, Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, chevalier de le Toison d'or, avec lequel il partagea aussi les autres biens de sa cousine germaine, Jeanne de Luxembourg, duchesse de Brabant, veuve du duc Wenceslas.

« Selon tous les historiens, il fut un des plus braves capitaines de son temps et fut en grand crédit auprès de Jean et Philippe, ducs de Bourgogne et l'un des premiers seigneur de leur Conseil ; s'étant trouvé presqu'à toutes leurs guerre ».

Il avait épousé Jeanne de Bethune, vicomtesse de Meaux, dame ds Vendueil, veuve de Robert de Bar, comte de Marle et de Soissons, fille de Robert, vicomte de Meaux, Rumpst, lieutenant du roi, et de Jeanne de Chastillon.

Il mourut au château de Guise en 1440. Son corps fut transféré à l'église de Notre-Dame de Cambrai (1).

Il portait : *Burelé d'argent et d'azur de sept pièces au lion de gueules couronné d'or, armé et lampassé d'azur brochant sur le tout.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'argent et d'azur. Cimier : *un dragon ailé d'or.* Cri : LIMBOURG !

ANTOINE DE CROY.

Ses lettres-patentes sont datées du 20 janvier 1440 et il occupa sa charge pendant trente cinq ans.

Antoine de Croy naquit en 1390, de Jean de Croy, grand bouteiller de France et capitaine-général de Picardie, et de Marguerite de Craon. « Philippe-le-Bon eut une telle confiance en la valeur et la bonne conduite d'Antoine de Croy, dit BUTKENS (2). qu'il en fit son premier Conseiller, son Chambellan et son Ministre ; puis l'ayant crée Maréchal dans l'armée, il l'envoya en France contre Le Dauphin, et en Hollande contre Jacqueline de Bavière et le duc de Clocester, enfin contre les Liégeois et les villes rebelles de Gand et de Bruges. Il assiégea Calais avec le comte d'Estampes ; il battit Guinegate, prit Suntgat et brûla le pont devant Calais. Il eut l'honneur d'être parrain du comte de Charolais. Il fut créé chevalier de la Toison d'or. Il signa, en 1435, la paix d'Arras et fut un des invités au banquet que le Duc donna, à Lille, lors des vœux qu'il fit d'entreprendre une croisade en Terre sainte contre les Turcs en 1439. Il acheta au duc d'Orléans le comté de Porcéan, puis celui de Beaumont, les villes de Rœulx et de

(1) BUTKENS. *Trophées*, suppl. GRAMAYE, t. II, p. 275. — Cfr. VIGER, *Hist. de la Maison de Luxembourg.*— EMILE VAN ARENBEGH, *Biographie nationale*, t. 12, p. 590-598. — ANSELME, *Hist. gén. de France.*

(2) *Trophées*, suppl., f° II, p. 275. BARON DE HERCKENRODE, *Nob. des P.-B.*, p. 569.

Chièvres, et les terres de Montcarnet en Tirache. Antoine, surnommé le Grand, sire de Croy et d'Araynes, comte de Parcéan et de Guines, baron de Renty, etc. avait épousé, en premières noces, Jeanne de Roubaix, fille de Jean, chevalier de la Toison d'or et d'Agnès de Lannoy et, en secondes, Marguerite de Lorraine, dame d'Arschot, Bierbeeck et Héverlé, fille d'Antoine, comte de Vaudemont et de Guise, baron de Joinville et de Marie d'Harcourt, et mourut, en 1475, à l'âge de 85 ans.

Il portait : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (qui est CROY) *aux 2 et 3, d'azur à trois doloires de gueules, les deux du chef adossés* (qui est RENTY). *Casque couronne.* Cimier : *une tête et col de chien braque de sable colletée et bouclée d'or, languée de gueules entre un vol de gueules et d'azur.* Devise : J'AYME QUI M'AYME.

C'est sous le châtelain Antoine de Croy, que Jean Stoep, receveur des corvées, rendit compte des réparations et des nouveaux travaux exécutés au château de Vilvorde, du 1er novembre 1459 au 1er mai 1467, travaux dont nous avons déjà parlé dans la première partie de notre étude (1). Ce document est analysé comme suit par GALESLOOT : « Au commencement du compte sont transcrites les lettres-patentes de Philippe-le-Bon, datées de Bruxelles le 1er avril 1459 (1460 n. st.) par lesquelles il ordonne que dorénavant les corvées dues par les abbayes seront employées à conduire les matériaux au château de Vilvorde, où les réparations sont urgentes et ce, d'après les termes du contrat passé avec le maître maçon du Brabant auquel a été confiée l'entreprise des travaux de maçonnerie, avec défense au receveur ou maître des corvées d'en laisser utiliser aucun, pour quelque motif que ce soit, à

1) *Ann. de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, 1920, T. VIII, p. 178.

un autre usage, sauf pour son service, celui de sa femme et celui du comte et de la comtesse de Charolais, à condition d'en rembourser le prix à ceux qui auront fait la corvée » (1).

Sous ce châtelain aussi, Charles-le-Téméraire, par lettres-patentes du 31 août 1450, investit Nicolas Gouij, d'une sergenterie héréditaire, de la garde de la prison du château de Vilvorde (2).

Sous Charles le Téméraire (1467-1477).

JEAN DE BERGHES.

Il prit ses fonctions en vertu des lettres-patentes du 29 mai 1475 et les conserva durant vingt-huit ans.

Jean de Berghes, seigneur de Berghes-op-Zoom, de Walhain et de Melin, chevalier, gentilhomme de la chambre du duc et de la duchesse de Bourgogne, était fils de Jean de Glymes et de Jeanne de Bautersem et épousa Marguerite de Rouveroy, fille de Jean de Rouveroy, seigneur de Saint-Simon.

C'est sous ce châtelain que se produisit, en 1489, le terrible incendie et le sac complet de la ville de Vilvorde, dont elle ne devait plus jamais se relever. Lorsque le Brabant presque entier se souleva contre Maximilien, Vilvorde, par nécessité, lui resta fidèle. L'horreur de la destruction de la cité brabançonne mérite d'être rappelé ici. Ce fut le jour même de la prise d'Yssche, par les troupes de Maximilien, que les Bruxellois apprirent que celles-ci venaient d'être renforcées par la garnison de Vilvorde et que les milices malinoises, venues pour les remplacer dans cette localité, y faisaient « grande

(1) Arch. gén. du Roy., Chambre des Comptes, T. IV, 1865. p.275, n° 26488.

(2) Arch. gén. du Roy., *Cour féodale du Brabant*, (n° 121, f° 6, v°.)

(3) BUTKENS, *Trophées*, suppl. GRAMAYE, II, 276. — Cfr. DE HERCKENRODE, *loc. cit.*, 150.

chaire ensemble de boire et de manger » laissant les habitants en « nonchalloir ». Les Bruxellois résolurent de profiter de cette imprudence. Une forte troupe arriva, à marche forcée de Bruxelles, devant Vilvorde, entre 3 et 4 heures du matin ; elle n'éprouva aucune résistance et les Malinois qui « reposoient leur sang doucement, furent resveillez durement ». Ceux qui échappèrent au massacre, se refugièrent dans le château. Les vainqueurs livrèrent alors Vilvorde au pillage et à l'incendie et s'en allèrent porteurs d'un immense butin « chargiet sups l'eau (*la Senne*), sus chariots et sus chevaulx » (1).

Il portait : *D'or à trois pals de gueules, au franc quartier coupé de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, et de sinople à trois macles d'argent.* Casque couronné. Cimier : *le lion issant.* Cri : GEYMES !

Sous Charles-Quint (1500-1555).

ENGELBERT DE NASSAU.

Engelbert II, comte de Nassau, seigneur de Breda, fut nommé « Châtelain et premier Capitaine du château de Vilvorde » par lettres patentes du 20 décembre 1503, et n'occupa ce poste que cinq mois ; étant tombé malade, il mourut le 31 mai 1504. Comme nous l'avons fait remarquer dans la préface de ce chapitre, il fut le premier à bénéficier du titre de premier Capitaine.

Il naquit le 17 mai 1451, de Jean, comte de Nassau, seigneur

(1) PONTUS HENTERUS, t. III, c. 14. — *Brab. Chronyck.* ms. — MOLINET, *Chronique.* — TOURNEUR. — DE WAEL. — Le manuscrit nº 675 de la Bibl. royale de Belgique, donne une relation très curieuse de l'incendie de Vilvorde en 1489.

de Breda, et de Marie de Heusberg. Il épousa, en 1469, Limburge, fille de Charles, marquis de Bade.

Les Nassau portaient : *D'azur semé de billets d'or, au lion du même brochant sur le tout.* Cimier : *un demi vol de sable chargé d'une bande voûtée d'argent surchargée de trois feuilles de tilleuil d'or, posées en barres, les tiges en haut.*

Il fut admis, de bonne heure, à la Cour de Bourgogne et fit ses premières armes contre les Liégeois à Brustheim, puis, s'étant distingué à la prise de Liége par Charles le Hardi, il fut créé chevalier. Il fut ensuite nommé chevalier de la Toison d'or au chapitre de Valenciennes de 1473 ; puis drossart du Brabant en 1475 ; lieutenant-général en Brabant et en Limbourg. Il prit part à la conquête de la Lorraine et aux batailles de Granson, de Morat et de Nancy. Il fut fait prisonnier à cette dernière. En 1486, Engelbert que Maximilien avait nommé, le 12 avril, lieutenant en Flandre et gouverneur de Lille, Orchies et Térouanne, ne put résister aux efforts des Français et fut fait prisonnier en 1487. Il ne recouvrit la liberté qu'en juillet 1489. Il eut la satisfaction de voir conclure, le 22 juillet 1488, à Francfort, entre Maximilien et Charles VIII, la paix qu'il avait négociée. Après maints événements, le 7 août 1492, le comte de Nassau et le duc de Saxe rentrèrent à Gand, pacifiée pour toujours. Maximilien couronné empereur, le fit entrer dans le conseil de régence. Des différends s'étant élevés entre Philippe le Beau et l'Angleterre, Engelbert, envoyé à Londres en 1496, réussit à y conclure un traité d'amitié et de commerce entre les deux peuples et fut nommé lieutenant-général des Pays-Bas. Mort à Bruxelles, le 31 mai 1504, dans le somptueux hôtel qu'il y avait élevé, il repose avec sa femme, dans l'église réformée de Bréda, sous un magnifique mausolée. Ce monument construit en marbre noir et blanc, élevé par son neveu et successeur,

Henri de Nassau, et que l'on attribuait, en partie, à Michel-Ange, serait en réalité, d'après les auteurs hollandais modernes, dû à l'architecte Thomas Vincenzi, de Bologne, élève de Raphaël, et auteur des plans de l'ancien château de Breda, (actuellement l'Ecole militaire). Le comte et son épouse y sont figurés côte à côte, couchés dans leurs linceuls, sculptés dans l'albâtre. Ils reposent sur un socle en marbre noir garni de leurs quartiers de noblesse. Quatre figures, un genou en terre, représentant Jules César, Regulus, Amnibal et Philippe de Macédoine en marbre blanc, portent de l'épaule, une table de marbre noire sur laquelle sont déposées les armures du comte. Un autre souvenir d'Engelbert de Nassau se trouve à la cathédrale d'Anvers : ce sont de beaux vitraux peints représentant la Sainte-Cène et le portrait du comte donateur. (1) Nous donnons ci-contre la reproduction du magnifique tombeau de Bréda, d'après une photographie. (Voir planche IX).

Thomas Ernst van Goor, *Beschrijving der stadt en lande van Breda,* 1744, p. 80, donne une belle gravure sur bois du monument funèbre d'Engelbert de Nassau à Breda, avec le texte explicatif très soigné qui suit :

Daar tegen over is de kapel van de H. Maagd Maria, of het koor der Heeren van Breda ; waar in door Hendrik Graaf van Nassau, ter eeren van zijnen Oom en Weldoender, Graaf Engelbrecht den II, en deszelfs Gemalenne Limburg van Baden, is geplaatst de alom beroemde Grafstede, gemaakt door den vermaerden Kunstenaer en Beeldhouwer Michiel Angels de Buonorata, van albast of oosterschen doorschijnenden marmer. Dezelve bestaat uyt twee beelden, een man en eene vrouw, liggende op eene zwarte tafel van toetsteen, verheve zark, ruggelings uytgestreckt. Boven dewelke

(1) C. A. Serrure, *Notice sur Engelbert II, comte de Nassau.* — Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas,* t. I. — Baron Emile de Borchgrave, *Bibl. nat.*, t. 15, p 473. — Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique,* t. I, p. 35.

een zwarte tafel van dien zelfden steen gedragen wordt door vier mansbeelden, alle op hunne eene knie zitende ; op welke tafel het wapentuyg des graafs, zeer kunstig uyt marmer gehouwen, nederlegt. Deze vier marmere beelden, hebben hunne opschriften, op vierkante albaste plaatjens, beneden hen gestelt waar van er nog twee in wezen zijn. Het eene beeld vertoont den romschen Keyser Julius Cæsar, in Romeynsch krygsgewaadt, met 't volgende opschrift :

C. JULIUS CÆSAR, VIRTUTE BELLICA IMPERAVI : FORTITUTO.

M. ATTILIUS REGULUS, FIDEM INFRACTUS SERVAVI : MAGNANIMITAS.

De twee andere, wiers opschriften afgebroken zijn, verbeelden, naa mijn cordeel, twee griekfche Helden. Met kan nog bemercken, dat de wapenkleederen der twee standbeelden voorheen vergult zijn geweest. Op den voet van den liggenden zark, aan de zuydzyde staan de kwartieren der wapenen van den graaf en aan de noordzijde, die van de gravinne, zonder eenig verder opschrift.

CHARLES DE POUPET.

Vint ensuite Charles de Poupet, élu premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde, par lettres patentes du 6 janvier 1504. Il resta en fonctions quatre ans et trois mois.

Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, chambellan, premier sommelier et conseiller de Philippe le Beau et de Charles Quint. Il fut un des nombreux seigneurs et dames qui accompagnèrent Philippe, en 1502, en Espagne, pour remettre Marguerite d'Autriche à son époux Philibert II, duc de Savoie. Il fut en péril de mort, dans ce pays, par suite les intrigues des ministres qui conseillèrent à Ferdinand de se défaire des confidents de son gendre. En 1506, il accompagna, de nouveau, Philippe, en Espagne, où le duc se rendait avec Jeanne et une très nombreuse et brillante suite. Le navire qui les portait fut assailli, en vue des côtes espagnoles,

par une violente tempête. Désemparé, il atterra à Hampton. Il fut envoyé, la même année, en Angleterre, comme ambassadeur pour négocier une alliance intime avec Henri VII. Il fut nommé gouverneur de l'infant Ferdinand. Charles-Quint l'envoya, ensuite, en mission en France, auprès de François Ier. Enfin, en 1525, il négocia une alliance avec le roi de Portugal.

Charles de Poupet était « un homme extrêmement fin, dévoué à ses intérêts propres et, disait-on, ami de la France. Philippe et Charles-Quint l'avaient honoré de leur confiance et de leurs honneurs. C'était un cavalier accompli, également propre à la guerre, à la Cour et aux négociations. La direction des exercices corporels du jeune Charolais lui fut confié. Il aima et cultiva les lettres, forma une bibliothèque, ample et choisie pour son temps et recommanda, en mourant à ses enfants, (élévés à Paris, où ils furent arrêtés après la bataille de Pavie), de s'appliquer aux sciences et d'honorer ceux qui en faisaient profession. » (1)

Il portait : *D'or au chevron d'azur accompagné de trois perroquets* (poupets) *de sinople becqués, membrés et colletés de gueules*. Bourlet : d'or et d'azur. Cimier : *trois arbres au naturel, celui du milieu sommé d'un perroquet de l'écu*. Devise : HEUR M'EST MALHEUR, MALHEUR M'EST HEUR !

JEAN DE BERGHES.

Il fut créé premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde par lettres patentes du 25 mars 1508 et remplit cette charge pendant douze ans.

(1) A. HENNE, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I. p. 37, 41, 84, 120 ; t. II. p. 76, 209, 254, 349, 350, t. IV. p. 91. — F. J. DUNOD, *Mém. pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740.

Il était fils du précédent et de Marguerite de Rouveroy et fut surnommé *Jean aux grosses lèvres*.

Jean de Berghes, seigneur de Berghes-op-Zoom, de Walhaim, Melin, Brecht, Telpes, etc., était conseiller et gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, chevalier et grand-doyen de l'ordre de la Toison d'or.

Il avait épousé Adrienne de Brimeu, fille de Guy, seigneur de Humbercourt, comte de Meghem, et d'Antoinette de Rambures. (2)

Ce Seigneur rendit de notables services à ses princes, notamment à l'archiduc Maximilien, qui l'envoya en ambassade, avec Philippe de Lannoy, auprès de Louis XI, pour revendiquer les places fortes que ce monarque avait usurpées à la princesse Marie. Il fut commis à la garde de Philippe, archiduc d'Autriche, à Malines. Il assista Maximilien à la prise de Termonde. Il fut gouverneur du château de Namur où une révolte ayant éclatée, en son absence, il soumit la garnison avec l'aide de son frère Corneille. Il signa la paix, en 1492, entre les archiducs et les Gantois. Il fut député pour amener l'archiduc Philippe à Bruxelles.

Il mourut le 20 janvier 1531.

ANTOINE DE BERGHE.

Il était fils du précédent et d'Adrienne de Brimeu, lui succéda par lettres de l'an 1530, comme premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde et resta en fonctions pendant dix ans.

Marquis de Berges-sur-Zoom, comte de Walhaim, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambelan de Charles-Quint, capitaine général du duché de Luxembourg, il se signala, en

(2) Butkens, Trophées ; Supp. Gramaye. II, 376. — Cfr. de *Herckenrode*, *loc. cit.* p. 151,

Allemagne, dans les guerres contre les protestants. Il épousa Jacqueline de Croy, fille de Henri, comte de Porcéan, et de Seneghem, baron de Renty, etc. et de Charlotte de Châteaubriant, baronne de Loigny. Il fit bâtir une très belle église à Berghes-op-Zoom (1). Il mourut le 17 avril 1540. Il brisait les armoiries des Berghes *d'une rose en cœur*. Son épitaphe se trouve dans la dite église, la voici :

MONUMENTUM HONORANDI DOMINI
D. ANTONII A BERGIS, ILLUSTRISSIMI
HISPANIARUM REGIS PHILIPPI, AC CAROLI
QUINTI CÆSARIS, PRIMARII SACELLANI,
HUJUS ECCLESIAE ET SANCTI
GODEMARI IN LIRA, DECANI
MERITISSIMI, QUI OBIIT ANNO
DOMINI MILLESIMO, QUINGENTISSIMO,
QUADRAGESIMO, MENSIS APRILIS
DIE DECIMA SEPTIMA

CLAUDE DE BOUTON.

Il n'est pas cité par Wauters. La date de ses lettres-patentes de nomination de premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde est inconnue. En supposant qu'il fut nommé à la mort de son prédécesseur en 1540, et comme il a été remplacé à ce poste le 18 avril 1541, on peut présumer qu'il resta en fonctions tout au plus un an.

Claude de Bouton, seigneur de Corbaron, écuyer d'écurie et commandant des archers à cheval de la garde de Philippe le Beau, grand et premier écuyer, conseiller et maître d'hôtel,

(1) BUTKENS, *Trophées*, suppl. GRAMAYE, II, 277. — A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I, p. 271 ; t. II, p. 7, 14 ; t. III, p. 244 ; 263, t. VI, p. 83. t. VII, p. 306. — Cf. DE HERCKENRODE, *loc. cit.* p. 151.

chef et capitaine des gentilhommes de la Maison de Charles-Quint, commissaire-général des montres près de l'armée du comte de Bueren, en 1530.

Il avait été chargé, en 1519, par l'empereur, d'une importante mission en Angleterre. Il fut nommé, avec Jean de Merode, tuteur et mambour du comte Guillaume de Nassau (1).

Il portait : *De sable à trois trèfles d'argent.* Casque aux bourrelet et lambrequins de sable d'argent. Cimier : *un trèfle de l'écu.*

PHILIPPE DE LANNOY.

Par une érreur inconcevable, WAUTERS *(loc. cit.)* imprime Philippe de Lalaing, au lieu de Philippe de Lannoy !

Philippe de Lannoy fut nommé premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde, par lettres-patentes du 18 avril 1541 et resta à ce poste durant trois ans.

Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, Solre-le-Château, de Conroy, de Tourcoing, de la Clite, chevalier de la Toison d'or, grand maître de l'artillerie, conseiller et chambellan de Charles-Quint et grand maître de Marie de Hongrie, était fils de Baudouin de Lannoy, seigneur des mêmes terres, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Zutphen, conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel de Marie de Bourgogne et de Maximilien, et ambassadeur en France. Sa mère était Michelle d'Eme, dame de Conroy.

Il épousa : 1° Marguerite de Bourgogne, fille de Baudouin, bâtard de Philippe le Bon, seigneur de Falais, et de Marie Manuel, (2) et 2° Françoise de Barbançon, dame de Beauvoir, fille de Jean, seigneur de Cany, et de Gabrielle de Boussu.

(1) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t, I, p. 147.— t. III, p. 120, 127, 179, 244, 367. — t. IV, p. 19. — t. VIII, p. 178.

(2) Voir au chapitre relatif aux prisonniers célèbres, l'article consacré à Charles et Jean de Bourgogne.

Il mourut le 12 septembre 1543. (1)

Ses armoiries étaient : *D'argent à trois lions de sinople, armés de lampassés de gueules, couronné d'or*. Cimier : un lion de l'écu. Devise : VOTRE PLAISIR !

PHILIPPE DE CHASSEY.

Il n'est pas cité par WAUTERS. Il fut investi des fonctions de premier Capitaine et de Châtelain de Vilvorde par lettres-patentes de 1544, et ne remplit cette charge que deux ans. Il était un des gentilhommes les plus distingués de la Maison de l'empereur Charles-Quint.

Il fut aussi capitaine du château de Rupelmonde (2). On ne connaît aucun fait saillant de sa carrière.

Il portait : *De gueules à la fasce d'argent frettée d'azur*. Casque aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent. Devise : BIEN POUR CHASSEY !

JACQUES DE BRÉGILLES.

Son nom a été mal lu par BUTKENS (*loc. cit.*) qui donne «Brifelles» et par GRAMAYE (*loc. cit.*) qui écrit «Bresilles» ! Le chevalier Jacques de Brégilles fut elevé à la dignité de premier Capitaine et de Châtelain de Vilvorde par lettres-patentes du 30 mai 1546 et occupa cette charge pendant vingt et un ans.

Il fut échevin de Bruxelles en 1566. (3) On ne possède aucun renseignement intéressant à son sujet.

(1) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. X, p. 225.

(2) A. HENNE, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. III, p. 148, 179 ; t. v., p. 165, 191 ; t. VII, p. 257, 381 ; t. VIII, p. 361. — STEIN, *Ann.* 1857, p. 130.

(3) HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, t. I, 394 et 506 et t. II p. 552, parle des Brégilles.

Ses armes étaient : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent au chef de sinople ; au lion de gueules lampassé d'argent brochant sur le tout* ; *aux 2 et 3 d'or à trois merlettes de sable* : Casque aux bourrelet et lambrequins d'argent et de sinople. Cimier : *le lion de l'écu.*

Sous Philippe II (1555-1598)

ANTOINE VAN OOS

Nommé par lettres patentes du 22 novembre 1567, il remplit la charge de premier Capitaine et de Châtelain de Vilvorde pendant vingt ans.

Antoine Van Oos, seigneur de Ransbeke et de Neder-Over-Hembeek, fut bourgmestre de Bruxelles de 1566 à 1568, amman de la dite ville le 14 avril 1574 et 1585. Il fut honoré de la dignité de chevalier le 9 décembre 1588.

En 1516, Antoine Van Oos fut un des chefs des partisans du parti espagnol qui comptait encore de nombreux adhérents et qui recourait à tous les moyens pour arrêter l'élan populaire. Voici les événements politiques qui se déroulèrent de son temps: Lorsque Don Juan d'Autriche, après avoir été reçu en qualité de gouverneur général, eut dévoilé ses projets en s'emparant de la citadelle de Namur, les Etats-Généraux firent occuper militairement la ville et le château de Vilvorde. Le 14 février 1578, un détachement espagnol qui parut devant la ville fut contraint de se retirer devant la vaillance du seigneur de Glymes qui commandait la garnison.

Entre le 19 et le 17 août 1584, les troupes du prince de Parme s'emparèrent du château de Grimbergen, puis, le 6 septembre suivant, de celui de Vilvorde; tout le pays environnant réconnut alors l'autorité de Philippe II.

Le 8 septembre 1584, le comte de Mansfeld, maréchal général de l'armée de sa Majesté, déclare qu'en suite de la

capitulation qu'il a conclue, le 6 septembre 1584, avec la garnison de la ville et du château de Vilvorde « les bourgeois de la dite cité se rendent à la misericorde du roi, avec oubli du passé et promesse de vivre en bons catholiques et fidèles sujets et qu'ils ont en conséquence, prêté le serment de fidélité au souverain ». Le comte les remet donc à la grâce de S. M. « avec le bon plaisir de son altesse le prince de Parme » à qui les bourgeois doivent s'en remettre afin de faire ratifier la capitulation (1).

Le 13 septembre 1584, le prince de Parme, vu la requête des magistrats et habitants de Vilvorde, ratifie et agrée la capitulation accordée aux suppliants par le comte de Mansfeld. (2)

Devenu suspect à la commune, il résigna ses fonctions, en 1578, après la bataille de Gembloux et ne les reprit que lorsque Bruxelles se fut soumise au prince de Parme en 1585. Un mois avant sa mort, le 9 octobre 1588, il reçut l'ordre de la chevalerie en récompense des services qu'il avait rendus à la cause royale. (3) Le poëte Van Oesbroeck le qualifie «d'homme courageux». Il était fils de Guillaume, chevalier, et de Catherine van der Kelen.

Il avait épousé Jacqueline de Berghes dame de Waterdyck. Il portait : *D'argent à trois têtes de bœuf de gueules posées de fasce, à l'écusson de sable au livre d'or en abime.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : *Une tête de bœuf de l'écu.*

(1) Archives générales du Royaume, chartes, *Cartulaires et Keures de la ville de Vilvorde*, n° 48.

(2) *Ibid.*, n° 49.

(3) A. Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles*, t. II, p. 401. — Cf. de Herckenrode, *loc. cit.*, p. 1486.

PHILIPPE D'OYENBRUGGHE.

Il n'est pas cité par Butkens. Nommé en 1587, il abandonna sa place de premier Capitaine et de Châtelain de Vilvorde, au bout de deux ans.

Philippe-René d'Oyenbrugghe, seigneur d'Oyenbrugghe et de Milsen, était drossard de Grimberghe et releva la terre dont il portait le nom le 7 juillet 1568. Né à Bruxelles le 12 septembre 1531, il était fils d'Engelbert d'Oyenbrugghe, seigneur du dit lieu, drossart de Grimberghe et stadhouder du pays de ce nom, et de Catherine t' Seraerts, dite de Haenkens-hooft (1). Il épousa : 1° Louise van der Noot, fille de Wauthier seigneur de Risoir, colonel d'un regiment d'infanterie au service de Charles-Quint, et de Catherine Hinckaert, 2° Jeanne d'Enghien, veuve de Gaspart van der Noot, chevalier, seigneur de Carloo, fille de Virgile d'Enghien et d'Agnès de Berchem (2). C'est de cette famille que descendent les d'Oyenbrugghe, comte de Duras.

Il portait : *Fascé d'or et de sinople de dix pièces.* Casque couronné. Cimier : *deux cornes de buffle aux armes de l'écu.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'or et de sinople. Devise : J'espère mieulx !

CHARLES VAN OOS.

Omis par Wauters. Il fut investi des fonctions le premier Capitaine et de Châtelain de Vilvorde, par lettres-patentes du 15 mars 1589 et resta en fonctions pendant onze ans.

Charles-Philippe van Oos, fils du précédent, était seigneur de Waterdyck et de Neder-Over-Hembeek, d'Ysshe, de Water-

(1) A. Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 384 ; t. II, p. 255 et t. III, p. 361.

(2) Le Bon de Herckenrode, *loc. cit.*, donne p. 1495-1515 une généalogie complète de cette antique maison éteinde (1261-1700).

dyck. Il fut capitaine de cavalerie. Il avait épousé Catherine de la Mantança, fille de Ferdinand et de Marie de Pardo. Il mourut le 8 octobre 1649 (1). Il portait les mêmes armoiries que son père.

Rien de remarquable n'est à signaler pendant son administration.

Sous Albert et Isabelle (1598-1621)

HENRI DE BROCKHORST

Il fut appelé à la charge de Premier Capitaine et de châtelain de Vilvorde, par lettres-patentes du 5 juillet 1601. Il assuma ses fonctions pendant vingt-neuf ans.

Henri de Bronckhorst « étoit d'une Maison de la plus ancienne et première noblesse du duché de Gueldres, descendant des comtes de Bronckhorst (1553) de Gronsfeld, d'Everstein et du Saint-Empire, barons de Batenbourg et de Rimbourg » (2). Il descendait aussi des sept familles patriciennes de Bruxelles. Il possédait, entre autres, la seigneurerie de Ruttert qu'il légua, sous certaines conditions, le 20 juin 1629, à l'église de Berg (3).

« Il servit pendant quarante-deux ans avec honneur et fidelité et lustre » (4). Il mourut le 21 juin 1629.

Ses armoiries étaient : *De gueules au lion d'argent couronné, armé et lampassé d'or*. Casque couronné. Cimier : *deux pattes d'ours de sable onglées d'or*, *tenant chacune une*

(1) A. WAUTERS, *loc. cit.*, t. II, p. 401.

(2) BUTKENS, *Trophées*, t. II, p 278. — Cfr. PONTANUS, *Historia febrica.*

(3) A. WAUTERS, *Hist. des env. de Bruxelles*, t. II, p. 719 : « Un petit manoir, une cour censale et une cour féodale formaient le seigneurie de Ruttert.

(4) BUTKENS, *Ibid.* — Cfr. DE HERCKENRODE, *loc. cit.*, p. 318 qui donne une généalogie de cette illustre famille.

boule d'or. Casque aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent. Cimier : *le lion de l'écu*.

Voici des documents qui le concernent :

Le 4 septembre 1608, Albert et Isabelle, vu la requête présentée au Conseil de Brabant par Henri de Bronckhorst, capitaine et châtelain de Vilvorde, ordonnent aux maïeur, échevins et receveurs de cette ville, de restituer à Jacques van Nyverseele, soldat, dont ils avaient ordonné l'arrestation pour cause de troubles, les armes qu'ils lui avaient enlevées, et déclarent nul et non avenu l'acte de caution qu'ils avaient fait signer par ce prisonnier, avant de lui rendre la liberte (1).

En 1629, Henri de Bronckhorst fonda quatorze bourses d'étude pour sept étudiants de l'université de Louvain et pour sept étudiants de celle de Douai. Ils devaient appartenir à chacune des sept familles patriciennes de Bruxelles « près à étudier la rhétorique et être âgés de quinze ans au moins. » A Douai, ils devaient rester neuf ans, sous la surveillance du prévot de l'église de Saint-Pierre (2).

Il légua, le 20 juin 1629, à l'église paroissiale de Vilvorde, un petit manoir, une cour censale et une cour féodale formant sa seigneurie de Reittert qu'il avait acquise à Roland van Mol, châtelain de Loupoigne (3).

Il portait : *d'or à deux fasces de sable*. Casque avec bourrelet et lambrequins d'or et de sable.

Henri de Bronckhorst fut enseveli dans un caveau situé dans une chapelle tenant au grand chœur de l'église de Notre-Dame de Vilvorde, (4) avec cette épitaphe :

(1) Archives gén. du Roy. Chartres, etc. de Vilvorde, nº 52.

(2) BUTKENS, *ibid.*

(3) A. WAUTERS, *loc. cit.*, II, 719.

(4) BUTKENS, *Trophées*, II. 278.

CHRISTO RESURGENTI SACRUM

HENRICO DE BRONCKHORST

VIRO NOBILI, ET ANTIQUA E GELDRIS STIRPE, ARCIS
HIC PRŒFECTO. QUI MILITIA A DOMI, ET FORIS
PERACTA, IN AULA CELEBS CONFENUIT, PRINCIPIBUS GRATUS,
OMNIBUS CHARUS, PLENA VIRTUTIS, ET CANDORIS LAUDE
EXTREMA QUŒRIS (? ..) VIRTUTEM JUDICANT PAUPARES HUJUS
OPPIDI ; HŒREDES SCRIPSIT AMICOS, PATRONOSQUE LEGATIS
PRONECUTUS DIVINUM QUOQUE IN HŒC ŒDE CULTUM AUXIT MISSA,
DOMINICIS ET FESTIS DIEBUS DICENDA AD
MEDIUM DUODECIMŒ, UBI NAVIS BRUXELLA APPULERIT
SEPTEM ADOLESCENTIBUS, E SEPTEM FAMILAS PATRIC.
BRUXELLENSIS IN ACADEMIA DUACENA NOVENNIO
ALENDIS MILLE ET AMPLIUS FLORENORUM ANNUM
CENTUM RELIQUIT
TU LECTOR IMITARE, ET UT MULTI IMITENTUR VOVE

MARCELLUS VILTERS J. C.

AMICORUM INTIMUS ET TESTAMENTI EXECUTOR
P. C.
OBIIT ANNO M IↃC XXIX KAL-JUNII
POSTQUAM VIXISSET LXIX AN. (1)

* * *

Sous Philippe IV (1621-1665)

PHILIPPE LE COMTE.

Il fut nommé premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde par lettres-patente du 22 juin 1629 et resta en fonctions pendant trente-cinq ans.

(1) LE ROY, *Le Grand Théâtre sacré du Brabant*, I,84.

Charles-Philippe le Comte, fils de Louis le Comte, seigneur d'Orville, etc., lieutenant grand-veneur de Brabant et d'Anne Hellinck et petit-fils d'Aimery, chevalier, seigneur de Ploich, etc., secrétaire du roi dans le Conseil privé, et d'Anne Madoets, était seigneur de Ploich, colonel d'un régiment d'infanterie hauts-allemands, chevalier de l'ordre de St-Jacques, écuyer de l'archiduc Leopold Guillaume, gouverneur général des Pays-Bas. Il avait épousé Barbe de Swerius, (enterrée dans l'église du Grand Béguinage à Louvain) fille de Philippe, seigneur d'Oixfort et de Barbe de Bourgogne. Cette dernière était fille d'Henri de Bourgogne, chevalier, seigneur de Herlaer, etc., issu des ducs de Bourgogne et de Barbe de Boexhorn (1).

Il mourut de la contagion, le 15 août 1668, et fut enterré, à titre de beau-fils de Barbe de Bourgogne, dans le magnifique tombeau de marbre élevé à cette famille, jadis (2) au milieu du grand chœur de l'église Notre-Dame, à Vilvorde, et où reposaient : 1° Charles de Bourgogne, mort en 1535, (fils de Jean-Sans-Peur) avec son épouse, Cathérine van Aelst, morte en 1533 ; 2° Thierry de Bourgogne, fils du précédent, mort en 1565, avec son épouse, Jacqueline van Royen, morte en 1562 ; 3° Henri de Bourgogne, fils des précédents, avec sa femme, Barbe de Boexhorn ; et 4° Barbe de Bourgogne, fille des précédents, avec son époux Philippe Swerius (3).

Pour le rôle qu'il joua comme châtelain, du temps de la détention de Mr et Mme Deshoulières, voir, plus loin, l'article consacré aux prisonniers célèbres de Vilvorde.

Il portait : *D'azur au chevron d'argent accompagné de*

(1) GRAMAYE, *loc. cit.*, folio 10 tit. *Lavun.* — BUTKENS, *loc cit.*, p. 278.

(2) Aprés avoir été restaurée, on l'a relevée contre un mur du transept.

(3) LE ROY, *Le grand théâtre sacré du Brabant*, I. 84. — Cf. DE HERCKENRODE, *loc. cit.*, p. 505.

trois fleurs de néflier ou *quintefeuilles du même*. Casque aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent. Cimier : *une aigle issante de l'Empire*.

Sous Charles II (1661-1700).

IGNACE TIBAUT.

Il n'est pas cité par WAUTERS. Par lettres patentes datées du 25 janvier 1664, il avait été adjoint à son prédécesseur, mais n'entra en fonctions qu'à la mort de ce dernier, en 1668. Il prêta serment le 21 août de cette année et resta Premier Capitaine et châtelain de Vilvorde pendant vingt-quatre ans.

Il avait épousé Marie-Anne de Longin, dame de Liere, veuve d'Alexandre le Comte, écuyer, seigneur de Liere, capitaine d'infanterie, enterré au grand chœur de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, fille unique de Charles-Philippe le Comte, châtelain de Vilvorde (voir ci-dessus) et de Barbe Swerius (1).

Elle était fille du seigneur de Bigard.

Ignace Thibaut mourut en 1691 et fut provisoirement remplacé par le munitionnaire du château de Vilvorde. C'est sous son administration que fut adressée, le 27 avril 1672, au nom de S. M. Catholique, au comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, une dépêche relative à des travaux de réparations à effectuer aux fortifications du château de Vilvorde (2).

DANIEL DE SOUHAIME.

Il n'est pas cité par WAUTERS. Les lettres-patentes de sa nomination de Premier Capitaine et de châtelain de Vilvorde

(1) BUTKENS, *Trophées*, GRAMAYE, t. II, p. 278 et 279.

(2) *Notice sur la collection dites des archives de Simancas qui est conservée aux archives de l'Empire de Paris* dans *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, p. 72 (1862).

sont de l'an 1692; il ne resta en fonctions que jusqu'au 22 octobre de l'année suivante. Il avait, dans l'armée, la grade de lieutenant-colonel.

Daniel de Souhaime adressa au Chancelier du Conseil Souverain du Brabant une « Requette par la quelle se voit que jusques alors (1692) la Charge de *Châtelain de Vilvorde* a esté separée de celle de Gouverneur du dit Lieu » :

« A Son Excellence

« Remontre en toute humilité Daniel de Souhaime, Gouverneur de la Ville et Château de Vilvorde, que par le décès d'Ignace Tibaut Châtelain du dit Château, estant venu d'être évacuée et qu'en même temps est venu a cesser le motif de plusieurs plaintes et difficultés que le défund mouvoit en Enspagne et pardeça au sujet de l'etendue qu'il prétend de sa charge : et comme la dite place de Vilvorde est présentement plus frontière que jamais et que par ainsy la fonction du dit Châtelain est presqu'inséparable du Gouvernement, par necessité et bien-séance pour le Service du Roy, le repos de la Ville et pour excuser les inconvéniens que la diversité de ces postes produit, Le Remontrant, en vue de ses Services rendus depuis tant d'années,

« Supplie tres humblement Votre Excellence qu'elle soit Servie de déclarer par acte que le Remontrant fera désormais la fonction de Châtelain du dit Château avec les gages, appointemens, honneurs et prérogatifs y appartenans, luy ordonnant la depesche en forme ordinaire. Quoy faisant, etc.

(s.) Daniel de Souhaime.

Au dos de la dite requette était inscrit ce qui s'ensuit :

« Al Canciller de Conséjo de Brabante para que informe Sobre este memorial.

Cette copie est suivie de ces mots dus à M. Gérard, auteur du manuscrit :

« Je vois pourtant que dans les patentes et mandats envoyés au Chancelier de Brabant pour sceler les dites patentes, il n'est donné au Châtelain de Vilvorde que le simple titre de *Châtelain* et quel-

ques fois celuy de *Capitaine et Châtelain* comme se voit par les mandats dépechés pour le Sr. van der Noot et le Comte de Maldegem, dans lesquels sont aussi insérés ces mots : « *et ce pour l'exercer sur l'ancien pied.* » (1).

HENRI LE FRET.

Il fut nommé premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde, par lettres patentes du 22 octobre 1693 et n'occupa ses fonctions que pendant deux ans et cinq mois par suite de son décès, arrivé en 1695. Il était aussi gouverneur de Vilvorde. Il occupa, dans l'armée. le grade de capitaine de cavalerie. Rien de particulier à dire de ce châtelain.

MAXIMILIEN VAN DER NOOT.

Il fut nommée premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde par lettres-patentes du 10 mai 1695 et resta en fonctions pendant quinze ans.

A partir de cette époque, la place de châtelain de Vilvorde avait perdu toute son importance ; en effet, la charge de gouverneur de cette ville, vacante par la mort d'Henri le Fret, fut réunie à celle de châtelain, en 1695, en faveur de Maximilien van der Noot (2).

Le nouveau titulaire fut nommé «à la réquisition de Messeigneurs les Etats du Duché de Brabant qui avaient fait, à ce

(1) Georges-Joseph Gérard (1734-1814) Manuscrit du 8e s., reposant à la Bibliothèque royale des Pays-Bas, à La Haye (*Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire* T. L. (1834-1837) p. 328 : ms de 64 pages, grand infolio. — Cfr. l'article publié par le Baron de Reiffenberg, sur le dit Gérard, premier secrétaire de l'Académie royale des Sciences, etc. à Bruxelles, dans la *Biographie nationale*, litta G.

(2) A. Wauters, *loc. cit.*

sujet, une députation à S. A. Electorale de Bavière, gouverneur et capitaine générale des Pays-Bas, afin d'avoir pour châtelain un brabançon d'un rang et naissance distingués, puisque c'étaitcontre leurs privilèges d'avoir un étranger» (1).

Maximilien-Claude van der Noot, seigneur de Cortenbach, capitaine d'une compagnie wallonne au régiment de Westerloo, puis capitaine de cavalerie, était fils de Gilles van der Noot, chevalier seigneur de Carlo et de Duyst et d'Anne de Lefdael, dame de Zuerbempde, Meensele, Capelle et Glabbeck. Il mourut le 14 août 1712.

Il portait : *D'argent à cinq coquilles de gueules rangées en croix.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules.

Sous Philippe V (1700-1713).

JEAN VAN MALDEGHEM.

Sa nomination fut faite par lettres-patentes du 5 septembre 1710 et il était encore premier Capitaine et Châtelain de Vilvorde en 1745; il resta donc trente-cinq ans en fonctions.

Jean-Dominique, dit comte de Maldeghem, en réalité comte de Steenuffel-Maldeghem, baron de Leyschot, seigneur de Diepensteyn, Indevelde, Nederheym, Iechschot, Hayles, Marquette, etc., gouverneur de Vilvorde, lieutenant des archers de la cour de Bruxelles, colonel d'infanterie le 27 juillet 1704; membre de l'état noble du Brabant, le 16 février 1707 ; député ordinaire à la noblesse, le 8 juillet 1707 ; capitaine des hallebardiers à Bruxelles, le 1 octobre 1718 ; lieutenant-feld-maréchal, le 9 novembre 1733. Né à Bruxelles le 3 novembre 1662,

(1) BUTKENS, *Trophées*, suppl. GRAMAYE, t. II, p. 279. — AZEVEDO, *Généalogie de la famille van der Noot*, p. 79. — Cfr. DE HERCKENRADE, loc. int., p. 1444.

y décédé le 14 décembre 1747, il était fils d'Eugène-Ambroise de Maldeghem et Barca, baron de Leyschot, comte de Steenuffel-Maldeghem, seigneur d'Oost-Winckel, d'Oetzel, d'Avelghem, lieutenant des archers, colonel et mestre-de-camp de cavalerie, membre de l'état noble de Brabant, et d'Isabelle-Claire-Eugénie Deschamps de Kesseler, dame de la Marquette (1).

Il épousa : 1° Marie-Thérèse de Gand dite Vilain, veuve de François de Melun, prince d'Epinoy, fille de Philippe de Gand-Vilain, prince de Masmines, comte puis prince d'Isenghien, chevalier de la Toisin d'or, et de Louise de Sarmiente ; et 2°, le 2 novembre 1715, Anne de Haudion, fille de Charles de Haudion, comte de Wyneghem, et de Madelaine d'Oyenbrugghe.

Il portait : *D'or à la croix de gueules accompagnée* de *douze merlettes du même en orle.* Casque couronné. Tenants : deux léopards lionnés au naturel. Devise : LOYALE !

Il mourut lieutenant-feld-maréchal des armées de l'impératrice-reine le 15 décembre 1747. L'inscription suivante, sous ses armes placées entre celles de ses deux femmes, fut peinte sur une vitre du cloître des Pères dominicains à Vilvorde (2) :

Loyal Messire Jean-Dominique, comte de Maldeghem et de Steenuffete, baron de Leysschot, seigneur de Diepenstein, de Haibes, de Marquette, d'Indevelde, de Nederhinden et de Leckschot, du Conseil d'Etat et de Sa Majesté impériale aux Pays-Bas, lieutenant de la noble garde du corps de Sa dite Majesté, commandant de la garde royale des Hallebardiers,

(1) BUTKENS, *Trophées* suppl. GRAMAYE, t. II, p. 279-280. — GOETHALS, *Miroir des Notabilités nobiliaires de Belgique*, etc., t. I, 505 et ss. — STEIN, *Annuaire*, t. II, 138; t. III, 149, t. XIV, p.185.—(2) DE HERCKENRODE, loc. cit., p. 1286.

capitaine et châtelain du château et ville de Vilvorde, député ordinaire de la part de la noblesse des seigneurs des Etats de Brabant et Colonel du régiment d'infanterie au service de Sa dite Majesté impériale et catholique, épousa, en premières noces, l'an 1690, Thérèse de Gand et Vilain, veuve de François de Melun, marquis de Risbourgh, chevalier de la Toison d'or, maréchal de camp des armées de sa Majesté catholique Charles II, capitaine et Gouverneur général de la province d'Hainaut, et en secondes noces, épousa, l'année 1715, Anne-Amour, née Comtesse d'Haudion et de Wineghem.

Jean van Maldeghem fut le dernier châtelain de Vilvorde. Il était encore revêtu de ce titre à l'entrée des Français, après la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745. Mais, dès lors, on ne le voit plus figurer comme tel dans les comptes du temps, ni aucun autre titulaire à ce poste, après lui.

(à suivre.) ARM. DE BEHAULT DE DORNON.

Liste des châtelains de Vilvorde. (1380-1725)

Compositions inédites de Guillaume Dufay et de Gilles Binchois.

—

Parmi les manuscrits les plus importants au point de vue de l'étude de l'histoire de la musique et de la notation musicale au XIVe et au XVe siècles, se trouvait le *Codex cartaceus M. 222 C. 22* de la Bibliothèque de Strasbourg. Irrémédiablement perdu, par suite de l'incendie dont ce précieux dépôt de livres fut la proie, en août 1870, lors du bombardement de la cité alsacienne, il n'était plus connu, aujourd'hui, que par des descriptions assez sommaires, dont la dernière en date, celle de M. Johannes Wolf (1), reprend et réunit les éléments apportés par ses prédécesseurs Rod. Reuss, Paul Meyer et Auguste Lippmann.

Nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver et d'acquérir, récemment, une copie, non point du manuscrit tout entier, mais d'une partie importante de celui-ci, copie faite par E. de Coussemaker et conservée jusqu'ici par sa fille, madame la comtesse de Richoufftz, de qui nous la tenons directement.

Outre une description sommaire du manuscrit et un catalogue thématique complet des pièces qu'il renfermait, nous possédons, grâce à cette copie, 52 compositions polyphoniques, dont la majeure partie est entièrement inédite, et dont

(1) *Geschichte der Mensural-Notation von 1250-1460*, Leipzig, Breitkopf et Haertel, 1904 ; cf. *Teil I*, p. 384 ss.

l'ensemble constitue, en fait, le quart des pièces que le codex contenait au total.

Nous ne nous attacherons aujourd'hui qu'à l'étude de celles qui ont pour auteurs Guillaume Dufay et Gilles Binchois, ces deux grandes lumières musicales de la première moitié du XV[e] siècle. De Coussemaker a eu l'heureuse inspiration de copier toutes les pièces de ces deux maîtres qui se trouvaient dans le manuscrit.

Celles de Dufay sont au nombre de six. Trois d'entre elles, *Las conferax* (= *Las que feray je*), *Se la face* et *Porraye* figurent dans d'autres manuscrits du temps et ont été transcrites en notation moderne dans des recueils de date récente (1). Nous n'aurons donc point à nous en occuper.

Les trois autres, *Portugaler* (2 voix), *Jay grant* (3 voix) et *Mille bonjours* (3 voix) sont, jusqu'à preuve du contraire, tout à fait inédites. Il se peut, toutefois, que les deux dernières ne fassent qu'un avec des pièces anonymes de même titre qui se trouvent dans d'autres codices : ainsi, le ms. REINA (PARIS, 6771) contient (fol. 65 v.) une composition anonyme commençant par les mots *J'ay grand desespoir* (2) ; d'autre

(1) *Las que feray* (3 voix) figure dans OXFORD, *Canonici misc.* 213, fol. 72 r.; *Se la face* (3 voix), dans le même ms., fol. 53 v. et dans ROME, *Vatican*, *1411*, *n° 6 ; Porraye* (= *Pouray je avoir vostre merci*) (3 voix), dans OXFORD, *213*, fol. 80 r., dans PARIS, *6771*, fol. 97 v. et dans ESCORIAL, *V, III, 24*,, fol. 24 v. — Ces trois pièces sont reproduites en notation moderne dans STAINER, *Dufay and his contemporaries*, Londres, Novello, 1898. De plus, *Se la face*, dans la VII[e] année des *Denkmaeler der Tonkunst in Oesterreich.*

(2) Cf. aussi le *ms. 3224 de* MUNICH, lequel renferme une chanson à 3 voix commençant par *J'ay grant desir* (fol. 2 v.); mais ici, il y a une attribution précise à BARTHOLUS DE BRUOLIS. — Notons enfin que la chanson n° XXV du ms. de Bayeux, *Le grant desir*, n'est pas sans accointances avec le *superius* de la chanson *Jay grant*, du ms. de Strasbourg : les points de contact sont même si nombreux, qu'il est difficile de croire à une simple coïncidence (Cf. TH. GEROLD, *Le manuscrit de Bayeux*, Strasbourg, Faculté des Lettres, 1921).

part. le ms. IV, a, 24, de l'Escorial renferme une chanson anonyme à 3 voix débutant par *Mille bonjors je vous presente*.

De Binchois, le manuscrit de Strasbourg contenait quatre pièces. L'une d'elles, *Esclave puist il* (3 voix) se confond, selon toutes probabilités, avec une pièce de même titre contenue dans d'autres manuscrits, à savoir : Rome, *Vatican, 1411*, n° 12, où il s'agit d'une composition à 3 voix expressément attribuée à Binchois (1) ; Escorial, *V, III, 24*, fol. 45 r., et Escorial, *IV, a, 24*, fol. 19 v., dont la pièce anonyme qui porte ce titre serait, d'après Pierre Aubry (2), identique à celle du Vatican (3). Les trois autres morceaux de Binchois, *Adieu ma tres belle*, *La merchi* et *Bien puist* ne paraissent pas avoir figuré ailleurs que dans le manuscrit de Strasbourg (4).

Ces compositions de Dufay et de Binchois sont purement profanes. A part *Portugaler*, de Dufay, elles appartiennent toutes au genre chanson française. Mais il faut croire que le transcripteur ne s'intéressait pas beaucoup au texte, car, sauf dans *Mille bonjours* de Dufay, il s'est contenté des deux ou

(1) Wolf, *Gesch. der Mensural-Notation*, I, p. 192.

(2) *Iter hispanicum*, II, dans les *Sammelb. der I. M. G.*, VIII, pp. 519 et 530.

(3) Ajoutons que les Codices de Trente contiennent une messe et deux motets anonymes construits sur le ténor *Esclave puist a devenir*, utilisé par Binchois dans sa chanson (cf. nos 490 ss., 495 et 496 du catalogue thématique des Codices de Trente, dans la VIIe année des *Denkmaeler* autrichiens).

(4) Il y a toutefois lieu de remarquer que le Cod. 92 de Trente renferme une chanson anonyme *Adieu vies tres bielles amours*, dont le *cantus* et le ténor sont les mêmes que ceux de la pièce de Binchois : seul le contraténor diffère (n° 1468 du catalogue thématique des Codices) ; par contre, la chanson anonyme *Adieu ma tres bielle*, qui suit immédiatement la précédente dans le Codex 92, n'a aucun rapport avec celle de Binchois (voir n° 1469 du catalogue thématique). — *La merchi* anonyme du Cod. 90 de Trente (n° 1024 du catalogue thématique) n'a, non plus, rien de commun avec la pièce de même titre de Binchois.

trois premiers mots par où il commençait. Il est d'ailleurs peu probable qu'il avait une connaissance sérieuse du français : sinon, il n'eût point fait, de ce début de poème : *Las que feray*, l'incompréhensible *Las conferax.*

Cette indifférence à l'égard du texte n'a pas de quoi surprendre. Tout d'abord, le manuscrit de Strasbourg apparaît, à toute évidence, comme un produit autochtone de l'Alsace ou des régions immédiatement avoisinantes, c'est-à-dire d'un pays où le français n'était point la langue véhiculaire. D'un autre côté, tout tend à démontrer qu'au XVe siècle, la part d'intervention des instruments dans les morceaux polyphoniques était beaucoup plus importante qu'on ne le pensait autrefois, en sorte qu'une pièce comportant normalement des paroles pouvait tout aussi normalement être interprétée dans son entièreté par un groupe d'instruments. L'on peut même dire que pour un grand nombre de ces petits morceaux, l'exécution instrumentale est, en fait, plus favorable que la vocale, en raison des difficultés parfois insurmontables que l'on éprouve, de nos jours, à y adapter le texte de façon à satisfaire l'oreille et l'esprit.

La question la plus intéressante qui se pose à propos de ces chansons de Dufay et de Binchois, est celle de la date. A cet égard, la copie de Coussemaker apporte des clartés nouvelles. Il résultait, en somme, des investigations antérieures, que le manuscrit avait été achevé en 1411, suivant une inscription qui figure vers la fin du volume (1). Mais, outre que l'on peut discuter la question de savoir si cette inscription se rapporte

(1) Et sic cum Dei adjutorio libellus iste musicalium ad honorem Christi sponsi veri Dei nec non Matris ejus gloriosissime virginis Sancte Marie finitus est Anno MCCCCXI feria tertia post decicationem palmarum in oppido Zomgen.

au manuscrit tout entier, ou seulement au traité de chant ecclésiastique par où il s'achève, il y a lieu de noter — et c'est de Coussemaker lui-même qui nous révèle la chose — que le codex de Strasbourg n'est point l'œuvre d'une seule main, et que les pièces en notation blanche qu'il contient sont probablement d'une autre main que celles en notation noire. Observons ici que près du quart des pièces du manuscrit est en notation blanche, et, parmi elles, toutes celles de Dufay et de Binchois, sauf une (*Portugaler*, de Dufay). Or, de Coussemaker, qui connaissait fort bien la notation du XIII[e] et du XIV[e] siècle, mais qui était encore novice dans l'étude de celle du XV[e], tire de cette divergence dans l'espèce de notation, une conclusion tout à fait erronnée, basée en grande partie, pensons-nous, sur le fait qu'il croyait sans restriction à l'achèvement intégral du manuscrit en 1411 ([1]). Les pièces en notation blanche « sont, dit-il, postérieures aux autres... La présence de plusieurs morceaux de Binchois et de G. Dufay démontre qu'elles sont de la fin du XIV[e] siècle ou du commencement du XV[e] ».

Conclusion erronnée, parce qu'il résulte, d'une façon claire et nette, des recherches les plus récentes sur l'histoire de la notation mensurale. que la graphie blanche n'a, en réalité, succédé à la noire que vers le milieu du XV[e] siècle, au plus tôt dans les environs de 1440 ([2]).

(1) En partie aussi sur le fait que, du vivant de Coussemaker, l'on n'avait encore que des notions fort incomplètes sur la biographie de Binchois et de Dufay : l'on croyait, notamment, sur la foi de Baini, que Dufay avait fait partie de la chapelle pontificale de 1380 à 1432. assertion dont la fausseté a été pleinement démontrée par Haberl, en 1885 (Wilhelm Dufay, Leipzig, Breitkopf et Haertel).

(2) Cf. J. Wolf, *Geschichte der Mensural-Notation*, I, p. 396. — M. Wolf fixe aux années 1450-55 l'époque á laquelle la notation blanche prend la suc-

Vouloir, comme on l'a fait, tirer de la présence, dans le Codex de Strasbourg, d'un certain membre de compositions de Dufay, des conclusions quelconques au sujet de la date de naissance de ce maître, devient, dans ces conditions, purement fallacieux. Si, dit-on (²), le manuscrit de Strasbourg, achevé en 1411, contient des pièces de Dufay, c'est donc que celui-ci est né non seulement avant 1400, mais encore au moins une dizaine d'années avant cette date. Malheureusement, comme les pièces en question ont été incorporées dans le manuscrit bien longtemps après 1411, ce raisonnement pèche par la base (³).

Il est vrai, d'autre part, que notre codex contient une pièce de Dufay en notation noire, *Portugaler*. Toutefois, la notation

cession de la notation noire. Peut-être est-il permi de remonter jusque 1440-45, étant donné que les parties les plus anciennes des Codices de Trente, qui ont été rédigées à cette époque, sont entièrement en notation blanche (Cf. VIIᵉ année des *Denkmaeler* autrichiens, préface, pp. XX s.). — La présence, dans le ms. de Strasbourg, de minimes dont la queue est dirigée vers le bas, sans que la valeur de la note en soit modifiée (voir le *Patrem* de CAMERACO) est, au contraire, l'indice d'une rédaction assez tardive, que l'on peut fixer, au plus tôt, aux environs de 1455 (cf. WOLF, *op. cit.* p. 406 ss).

(2) Nous trouvons notamment cet argument dans une lettre qu'a bien voulu nous écrire, à ce sujet, M. Amédée Gastoué, le 27 décembre 1920.

(3) Il existe, à dire vrai, d'autres arguments dans le sens des inductions de M. Gastoué. Cet auteur a, en effet, étudié un manuscrit d'APT, datant des premières années du XVᵉ siècle, et dans lequel figure un *Et in terra* tout à fait archaïque de Dufay (cf. *La musique à Avignon et dans le Comtat, du XIVᵉ au XVIIIᵉ siècle*, par A. Gastoué, dans la *Rivista musicale italiana* de 1904, p. 265 ss.). D'autres part, le ms. d'OXFORD, *Canon. 213*, renferme une pièce de Dufay *(Resveillies vous et faites chiere lye)*, où est célébré le mariage de Charles Malatesti, seigneur de Pesaro, avec Vittoria di Lorenzo Colonna, événement qui eut lieu en 1416 (cf. STAINER, *Dufay and his contemporaries*, p. 3) : il est à supposer qu'à ce moment, le maître avait, pour le moins, de 20 à 25 ans.

noire étant restée d'un usage général jusqu'aux environs de 1440-45, il n'y a aucune raison qui nous oblige à dater cette composition de 1411 au plus tard. Il est à noter toutefois qu'elle offre un caractère beaucoup plus archaïque que les autres : l'on a donc de fortes chances de ne pas se tromper en lui attribuant la priorité chronologique.

Ceci dit, il nous reste à donner quelques indications concernant chacune de ces pièces prises individuellement. Leur transcription en notation moderne n'a point été facile : non pas qu'elles offrissent de ces énigmes si fréquentes dans la notation mensurale du temps ; mais, comme nous avons pu le constater par la comparaison de notre texte musical avec les transcriptions de *Las conferax*, *Se la face* et *Porraye* qu'a faites Stainer, d'après le manuscrit d'Oxford, la copie qui nous a servi de base fourmille de fautes, d'omissions et de superfétations de tout genre. Il nous est difficile de croire que cette imperfection soit imputable à de Coussemaker, spécialiste de premier ordre, qui d'ailleurs, a effectué cette copie vers la fin de sa carrière, à une époque où il avait déjà publié ses travaux les plus importants sur l'harmonie au moyen-âge (1). Il y a donc lieu de présumer que le ou les copistes originaires du codex n'ont pas toujours apporté à leur travail tout le soin désirable : à moins qu'ils n'aient été desservis eux-mêmes par des modèles incorrects, dont, faute d'expérience, ils n'ont point aperçu les déficiences, en raison de l'habitude que l'on avait, à cette époque, de noter les différentes voix les unes à la suite des autres et non en partition, comme aujourd'hui.

(1) De Coussemaker est mort à 71 ans, en 1876. Il résulte implicitement d'une lettre d'Aug. Lippmann, jointe à notre copie du ms. de Strasbourg, et datée du 3 mars 1868, d'autre part, de divers passages de l'opuscule de de Coussemaker intitulé *Les harmonistes du XIVe siècle*, Lille, 1869 (p. 9 ss.), que cette copie a dû être faite approximativement entre 1865 et 1868.

* * *

I. — La pièce *Portugaler* de Dufay est à deux voix et en notation noire. Il n'est pas impossible qu'elle ait été composée originairement à trois voix, et que le copiste en ait laissé tomber une, ce qui, comme l'a observé M. Wolf, était dans les habitudes de l'époque (1).

Que signifie *Portugaler*, l'unique vocable qui serve à identifier cette composition, et qui figure en tête du *discantus* et du ténor ? Il n'est pas interdit de supposer qu'il s'agit là d'une pièce de cérémonie, comme Dufay en a composé plusieurs, et que celle-ci était destinée à célébrer le mariage de Philippe-le-Bon avec Isabelle de Portugal, lequel eut lieu en 1430. La chose est d'autant plus plausible, que l'on possède plus d'un témoignage des relations étroites de Dufay avec la cour bourguignonne.

Certes, cette composition a un caractère assez archaïque, qui évoque *l'ars nova* français du XIVe siècle et plus encore peut être *l'ars nova* italien du même temps. Cependant, l'audace de ses modulations et l'aisance avec laquelle les voix se meuvent et s'entrelacent, marquent à toute évidence une phase ultérieure du développement contrapuntique. L'œuvre est écrite dans le *tempus perfectum*, *prolatio major*, mesure qui correspond à notre 9/8 actuel. Par exception, le signe de cette mesure — un cercle au milieu duquel figure un point — est expressément indiqué à l'entrée des deux voix(1). Au point de vue de la forme, *Portugaler* est divisé en deux parties

(1) Tout au moins au XIVe siècle (cf. J. Wolf, article du *Kirchenmusikalisches Jahrbuch de 1899* (p. 2, col. 2), sur le ms. de l'Université de Prague *XI, E, 9*). — Le manuscrit de Strasbourg offre, pour le surplus, un exemple certain de cette coutume, dans le cas de la pièce *Las que feray* de Dufay, dont deux voix seulement sont reproduites, alors que, dans Oxford, *213*, le même morceau a 3 voix.

d'égale longueur. La première comporte, à son tour, deux subdivisions, dont la seconde est de moitié moins longue que l'autre. La *2a pars* est sujette à reprise, celle-ci offrant une conclusion mélodique et harmonique différente de celle de la première exposition. C'est là l'«ouvert» et le «clos» de *l'ars nova* français, l'«aperto» et le «chiuso» de *l'ars nova* italien du XIVe siècle, éléments d'archaïsme qui donnent à cette pièce une physionomie très à part, lorsqu'on la confronte avec les autres compositions de Dufay que contient le manuscrit. Signalons enfin, dans la première partie du morceau, un bref fragment en imitation à l'unisson.

II. — La chanson à trois voix de Dufay *J'ay grant* est écrite en notation blanche, dans le *tempus perfectum. prolatio minor*. qui répond à notre 3/4 moderne. Notons, une fois pour toutes, que le restant des pièces de Dufay et de Binchois que nous aurons à examiner consiste, sans exception, en chansons françaises à trois voix, en notation blanche, à trois temps.

La chanson *J'ay grant* est particulièrement réussie. Les trois voix, *discantus*, *tenor et contratenor*, y ont une individualité bien marquée. Comme de coutume, le *contratenor* offre des intervalles plus capricieux que les deux autres voix ([2]), ce qui s'explique par le rôle de remplissage qui lui est dévolu. La pièce est écrite sans altération à la clef, dans une tonalité intermédiaire entre l'*ut* et le *fa* mineur. Les seules altérations qu'elle ait à subir sont des *si* bémol non expressément marqués, mais sous-entendus, selon les règles du temps. De belles imitations à l'octave ou à l'unisson inter-

(1) Aucune des autres pièces de Dufay et de Binchois que nous allons analyser plus loin, ne porte d'indications de mesure. Celle-ci doit se déduire, suivant certaines règles, de la façon dont sont groupées les valeurs de notes.

(2) Les tenors de toutes ces pièces, sauf *Portugaler*, ont un aspect nettement caractérisé de chansons populaires.

viennent dans la seconde partie. La division en périodes musicales est assez libre et n'offre guère de symétrie, sauf qu'un point d'orgue divise le tout en deux parties de dimensions à peu près égales. L'ensemble est d'une grande délicatesse de touche et sonne avec une légèreté élégante et gracile qui en fait un morceau fort agréable à entendre.

III. — *Mille bonjours*, de Dufay, est la seule pièce dont le copiste du manuscrit ait transcrit le texte, ou du moins une partie de celui-ci. Encore de Coussemaker n'a-t-il pu le reproduire intégralement, un passage étant demeuré illisible. Voici ce qui subsiste :

> Mille bonjours vous presente joieusement
> Ma belle dame ....
> . . . .
> Je vous doine corps et entente.

Il s'agit là, fort probablement, de l'un de ces compliments de nouvel an qui étaient à le mode au XVe siècle, et dont l'œuvre de Dufay offre plus d'un exemple.

Cette composition est la plus intéressante du groupe, par sa conception harmonique, que l'on peut qualifier d'audacieuse pour l'époque. Le *discantus* n'a rien à la clef, les deux autres voix ont un bémol. Mais il résulte d'altérations expressément marqués en cours de route, — de nombreux *mi* bémol, deux *la* bémol et plusieurs *fa* dièse — que le ton général de la pièce est une sorte d'*ut* mineur passagèrement teinté d'autres tonalités. L'effet général qui découle de ces éléments harmoniques exceptionnels, est fort curieux et d'un coloris plein de saveur. Pour le surplus, d'excellentes imitations viennent, à diverses reprises, varier et animer ce charmant morceau, et compléter sa physionomie expressive (1).

(1) A noter, dans la 9e mesure du *superius*, un *fa* surélevé, sortant des limites normales de l'échelle de solmisation du moyen-âge : preuve nouvelle et surabondante de ce que cette pièce a été composée de longues années après 1411.

Passons maintenant aux chansons de Binchois.

IV. — *La Merchi* est une pièce très brève, divisée en deux parties égales par un point d'orgue. Pas d'altération à la clef du *discantus*, mais un bémol à celle des deux autres voix. Comme toujours, chez Binchois, la mélodie est d'une exquise fraîcheur ; mais l'agencement des voix entre elles n'est pas réalisé avec la souplesse et la dextérité que nous avons observée dans les deux chansons précédentes de Dufay. On sent encore trop les attaches avec le faux-bourdon figuré et ses formules figées ; et la contrainte qui résulte de cette dépendance est, à dire vrai, un peu gênante.

V. — Le faux-bourdon règne avec plus de force encore dans la chanson suivante : *Esclave puistil.* Mais appliqué à un ensemble de voix qui se meuvent dans un registre plus grave et à des tonalités qui oscillent constamment entre *la* et *ré* mineur, il produit ici, en dépit de sa lourdeur, un effet moins défavorable. A noter, des quintes parallèlles entre le *discantus* et le contratenor, à le 12[e] mesure.

VI. — Moins archaïque est la pièce *Bien puist*, où le ténor seul a un bémol à la clef, et où l'on discerne. pour le surplus, — outre des quintes parallèlles entre le *discantus* et le contratenor (mes. 2) — un essai fugitif d'imitation à l'octave (mes 7 à 9).

VII. — La chanson *Adieu ma très belle* est la mieux réussie de celles de Binchois. Sans prétendre à la maîtrise des pièces *J'ay grant* et *Mille bonjours* de Dufay, elle a au moins pour elle cette grâce légère, mêlée de mélancolie, qui est le propre des meilleures pièces profanes du temps. Le contraténor seul a un bémol à la clef.

* * *

En conclusion, le manuscrit de Strasbourg n'apporte point, en fait de pièces de Dufay et de Binchois, des inédits de première importance. Il complète simplement, par quelques spécimens, dont deux au moins — *J'ay grant* et *Mille bonjours* de Dufay — offrent un intérêt réel, quoique non capital, le répertoire considérable des chansons des deux maîtres, et montre, une fois de plus, combien ils étaient appréciés de leur temps, dans toute l'Europe musicale, et quelle influence ils ont exercée, par le fait même, sur leurs contemporains.

CH. VAN DEN BORREN.

Vase Arétin
à sujets macabres.

Il s'agit d'un grand vase à boire d'invention grecque que l'on peut rapprocher du gobelet en argent du trésor de Bosco-Réale, trouvé à Pompei lequel est également orné de squellettes. Les savants sont d'avis que cette représentation macabre veut dire : « bois aujourd'hui car la mort t'attend peut être demain. »

Notre vase a aussi des squelettes, mais ils alternent avec des joueurs de cornemuse qui les font danser.

C'est une véritable danse macabre dont l'origine remonte à une époque très reculée mais dont le sujet a été transmis. à travers les âges, et repris par divers artistes dont Holbein surtout s'est inspiré dans ses fameuses danses macabres du musée de Bâle.

Tous les dessins de ce vase sont mytiques, ils ont leur signification particulière et rappellent plutôt le génie du défunt dans les croyances fabuleuses des héros de l'antiquité païenne.

Ainsi le bord est entouré d'une rangée de tortues qui rappellent la mort d'Eschyle, l'illustre poète tragique grec (456 avant J. C.)

Enfin, dans le bas, on remarque des génies entourés d'un voile flottant (Vélatus) Ils représent l'âme du défunt.

Dans son remarquable ouvrage sur *les vases ornés de la Gaule,* M. Dechelette. ne cite qu'un exempte de vase de ce genre découvert dans le département de l'Eure en 1865. Il est dçcrît par M. le baron de Witte dans les mémoires des antiquaires de France : Il a quatre reliefs figurant un squelette qui tient une bourse et une oenochœ

M. Dechelette a soin d'ajouter que ce n'est pas d'un atelier gallo-romain que cette pièce curieuse pourrait provenir.

On peut adopter la même affirmation pour notre vase qui est certainement de provenance italienne et doit dater du 1er siècle de notre ère.

Certains archéologues les qualifient du nom de *vases Arétins.* Ce nom provient du district d'Arezzo, en Italie ; du latin Aretium, ville épiscopale de Toscane dont l'Evêque et appelé en Italie Episcopus Aretinus ; ville d'art, d'artistes, d'hommes célèbres dont je ne citerai que le frère Guido inventeur des notes de musique, Pétrarque et Pierre l'Arétin. — L'ancienne église de *Sancta Maria della Pieve,* est bâtie sur l'emplacement et avec les débris d'un ancien temple païen.

Mr Dechelette, déjà cité, dit aussi à propos du vase aux squelettes découvert dans le Département de l'Eure, en 1865 : « Nous n'avons pas rencontré sur les produits de la Gaule un seul spécimen de décoration à sujets macabres si goûtée de la clientèle italique du 1er siècle de notre ère ([1]). »

Il en est de même pour les découvertes faites dans notre région et on peut dire que ce vase est unique, rien de ce genre n'a été trouvé dans la Gaule. Il a été découvert dans une de mes propriétés située près d'Arlon, sur une hauteur portant le nom germanique du lieu dit « hochgericht », Cour suprême.

(1) Déchelette : Les vases ornés de la Gaule page 190.

Jusque dans ces dernières années la question du ou des cimetières romains d'Arlon restait toujours ouverte. On se demandait où pouvait bien se trouver le champs de repos des habitants de l'*Orolaunum vicus* dont les monuments attestent d'une certaine splendeur. La plupart datent des 1[ers] siècles de notre ère. il va de soi, que le mobilier des tombes devait aussi porter des traces d'une civilisation très reculée. C'est fortuitement que le cimetière a été découvert avec un grand nombre de tombes lors de l'ouverture d'une sablière.

Une monnaie d'Auguste a été découverte au même endroit, le type est un peu fruste, mais sur le revers, on reconnait l'autel de Lyon, ville où était élevé un autel en l'honneur de l'empereur Auguste. Ce n'est pas la date certaine, mais un indice probable de l'enfouissement ; 63 avant J. C. et 14 ans après.

M. Schurmans était d'avis que si l'on trouvait une seule monnaie d'Auguste à Arlon, on pourrait affirmer que les romains avaient d'abord établi leur principale résidence à Arlon avant de la transférer plus tard à Trêves.

Sans susciter des rivalités de clocher, je me range volontiers de l'avis du savant et regreté archéologue Liégeois, avis basé, non seulement sur la trouvaille d'une monnaie d'Auguste, mais sur l'épigraphie et le fini des monuments de l'époque dont la polychromie est encore apparente.

D'autres monnaies d'Auguste ont été trouvées en assez grande quantité aux environs de la gare d'Arlon.

TORTUES ORNANT LE BORD DU VASE

Pourquoi a-t-on choisi des tortues pour orner le bord de ce vase plutôt qu'un autre sujet décoratif ?

Il faut évidemment en rechercher le motifs dans les

croyances et les symboles religieux. Si ce n'est pas dans la légende racontée successivement par Pline l'ancien, Valère Maxence et Suidas pour expliquer la mort du poête grec Eschyle, il faut en rechercher la singification ailleurs.

La numismatique vientà notre secours : Ainsi, une monnaie d'Egine avait pour type une tortue et, au figuré, la colonne Antonine donne une représentation de la tortue dans l'art militaire romain. Elle était formée par une sorte d'abri que constituaient les soldats en joignant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes pour se garantir des projectiles lancés par les assiégés. Il y avait aussi le toit mobile au moyen de roues qui servait au même usage sous la dénomination de *Tortue*. On peut parfaitement voir cette machine de guerre sur la colonne Antonine à Rome.

Cette colonne dite à tort Antonine est en réalité la colonne de Marc-Aurèle et se dresse au centre de la Piazza Colonna à Rome. L'inscription moderne sur une plaque de marbre blanc due au pape Sixte Quint qui l'a fait *restaurer* et surmonter de la statue de Saint Paul en remplacement de la statue de Marc Aurèle, l'inscription porte ANTONINVS. Une autre substitution de ce genre a été commise à la colonne Trajan au forum de Trajan, la statue en bronze doré de cet empereur a été remplacée par une grande statue en bronze de Saint Pierre ! Cette façon de *restaurer* les monuments de l'antiquité n'est pas précisement du goût des Archéologues. Il est vrai que la commission Royale des monuments et des sites n'existait pas alors.

J'en reviens au motif de la préférence donnée à la Tortue dans la décoration du vase qui nous occupe. Ces reptiles Chéloniens à cuirasses osseuses et tortueuses ont dû exercer une impression profonde sur l'esprit des anciens à raison aussi de leur bouclier naturel de défense. Une monnaie en argent des

grecs dite *Didrachma* porte une tortue comme type unique. Cette pièce de monnaie d'Athènes est décrite par Pline sous le nom de *Drachma*, elle était égale au denier romain. Anthony Rich indique cette monnaie dans les collections du Britisch Muséum de Londres toujours avec la tortue symbolique comme avers unique (1). Une autre monnaie du Péloponèse porte également au revers une tortue (2).

Depuis lors la tortue a évolué à travers les âges. On la retrouve même dans les meubles héraldiques de diverses familles.

Eslinger : d'or à une tortue de sable posée en pal.

Henrion : d'or au chevron d'azur accompagné de trois tortues de sable.

D'autres familles encore ont des tortues dans leurs armoiries : Reboul, Rossel, Dubois, Pesters, Van Veen, Wits, etc. etc.

Enfin le poète fabuliste Lafontaine la cite comme exemple d'exactitude et de persévérance :

Rien ne sert de courir il faut partir à point ;
Le lièvre et la tortue..

Mais la tortue était déjà connue dans la plus haute antiquité de l'époque Babylonienne. Cet animal apparaît sur les *Kudurru* babylonicus. Ces Kudurus sont des pierres bornaires témoignages de la cession de terrains faite par le roi à un dignitaire ou à un particulier. La partie supérieure des Kudurrus est toujours ornée de symboles divins ; les dieux dont l'emblème est représenté sont garants de l'exécution des clauses relatives à la cession des terres. Très souvent l'emblème des trois dieux principaux sont sculptés dans la borne : Anu = ciel, Bel = terre, Ea = monde souterrain ou

(1) Hussey. Ancient weights and money, p. 47 et 48.

(2) Numismatique par Barthélémy, n° 10, pl. 1re.

eaux souterraines, leur emblème se trouve sur une sorte de support cubique. Celui d'Ea sont : un poisson, un bélier et une *tortue* (1). Quoique ces exemples soient de diverses époques, les Kudurrus sont une inovation Cassite. On désigne sous le nom de Kassite ou Cosséen des envahisseurs venus probablement de la mer Caspienne qui usurpèrent le trône babylonien en 1760 et s'y maintinrent jusqu'en 1781 (36 rois règnant 576 années). Mais les Kudurrus furent encore en usage jusqu'au 8 siècle. Le nom de la tortue est encore inconnue. Quant à Ea, il passe pour le dieu de la sagesse, de la devination... On ne sait pas quel est le rapport entre la tortue et les attributs principaux d'Ea.

Il est probable que la tortue a passé de la Mésopotaine (2) en Asie mineure et de là en Grèce comme tant d'autres idées (3).

Chez les Chinois, les premières productions de l'art céramique sont ornées de la tortue (4) (KOUËI). Elle figure parmi les quatre animaux surnaturels : Le dragon, la licorne, le phénix et la tortue. Celle-ci était considérée comme l'incarnation divine de l'étoile *Yao-Kouang* (dans la grande ourse). Elle est emblème de la force On la trouve généralement sur les vases les plus anciens de ce pays.

Dans les nombreuses légendes sur l'origine du monde et des hommes (5) il en est des mystiques et on cite notamment que le dieu Brahma aurait “ pêché „ le monde au fond des

(1) King, Babylonian Coudary stones in the British Muséum. Pl. 1, 63, 76, 91.

(2) Stengel, Kultus alterthümer, p. 66 et 58.

(3) Renseignements fournis par M. Speleers, L., conservateur au Musée des antiquités orientales du cinquantenaire à Bruxelles.

(4) Paléologue. L'art chinois p. 23 et 24.

(5) S. Reinach. Orpheus. Histoire générale des religions. Les Indous p. 74.

eaux avec l'aide d'un sanglier, d'un poisson et d'une tortue ; il aurait créé tour à tour les autres dieux puis les hommes et enfin le reste des êtres.

A propos de la tortue il n'est pas hors de propos de rappeler l'argument d'Achille : Ce qu'il y a de plus lent, la tortue par exemple, ne peut être atteint par ce qu'il y a de plus rapide.

AIGLES DÉCORANT CE VASE

Les romains ont conservé cette légende ridicule qu'un aigle ayant élevé une tortue dans les airs la laissa retomber, pour la casser, sur un gros caillou : Ce caillou était la tête chauve de l'illustre écrivain qui faisait sa sieste au pied d'un arbre !

Partout on voit voler des aigles ayant les ailes abaissées, allusion aux oiseaux de Memnon, Memnonides oiseaux qui naquirent du bucher de Memnon, légende encore reprise au XVIe siècle, à l'époque de la Renaissance, avec la forme du Phenix qui renaît de ses cendres ! Ces oiseaux étaient, dit-on, les compagnons de Memnon. Tous les ans au jour anniversaire, ils reparaissaient autour du tombeau pour se *lamenter* et se battre.

Ils sont tous *regardant* ce qui signifie en langage héraldique que tout en volant vers la droite ils regardent en arrière vers la gauche. Cependant leur position n'est pas celle d'un oiseau qui vole à tire-d'aile mais plutôt d'un oiseau ayant laissé tomber une proie ou ayant combattu et se préparant à combattre encore un ennemi. Mais dans le sujet qui nous occupe ne peut-on penser à la légende tant de fois répétée par les auteurs grecs concernant le genre de mort du poète Eschyle. L'aigle qui a élevé la tortue dans les airs pour la laisser retomber sur le caillou reluisant ? Le choix des aigles

dans la décoration dont il s'agit a son importance évidente.

L'aigle (*aquila*) dont il en existe dix dans la décoration du vase qui nous occupe joue aussi un grand rôle dans les dessins classiques et symboliques ; ainsi au musée du Vatican à Rome existe un aigle de ronde bosse en style grec, mesurant 78 centimètres de hauteur dont une aile est levée et l'autre *abaissée*. Cet oiseau a servi d'enseigne à quelques nations : Germanicus porta les aigles romaines aux rives de l'Elbe.

L'aigle était désigné par le nom de oiseau de Jupiter ou ministre du Dieu des Dieux. Dans le blason on le rencontre dans toutes les formes ainsi que dans la numismatique tant ancienne que moderne de même que dans la chevalerie. Les tombeaux des Visconti sont ornés d'aigles et de nombreux lutrins d'église sont surmontés d'aigles dont les ailes forment pupitre.

Dans les constructions romaines des quantités d'Antefixes portent un aigle en relief. Dans des temples dédiés à Jupiter un aigle est sculpté dans le fronton comme dans le bas relief de la villa Mattei à Rome. Le porteur d'enseigne dans une légion Romaine était désigné sous le nom d'*Aquilifer* comme on en voit plusieurs sur la colonne de Trajan.

Sur, une peinture de Pompéi représentant Hercule enfant étouffant des serpents, on voit aussi sur une colonne, l'aigle agitant les ailes à la vué de ce spectacle émouvant. (Maison des Vetti).

A l'église des saints Apôtres à Rome (1), on remarque encastré dans les murs un bas-relief où l'aigle à ailes éployées regarde par une couronne de lauriers nouée de faveurs.

La présence des Aigles dans les dessins de notre vase ne doit pas trop nous étonner car, à part l'allusion faite aux

(1) Wickhoff, Wiener Génésis, Temsky éditeur.

oiseaux de Memnon, les anciens l'ont souvent associé dans les actes les plus importants des divinités. Déjà Zeus, le dieu des Hellènes qui est l'égal de Jupiter est représenté sur un trône tenant de la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle et dans la main droite une victoire. Les attributs ordinaires sont le sceptre, l'aigle, et la foudre.

Au musée du Louvre on voit Zeus assis sur un trône et un aigle volant vers lui. On le voit aussi sur les monnaies, sur les Ex-voto, même il joue le rôle principal dans le Rapt de Ganymède. C'est l'aigle dont Zeus avait pris la forme pour l'acte de l'enlèvement. Ce sujet est devenu un thème familier aux poètes et aux artistes anciens. Les musées du Vatican, de Naples, les galeries des offices de Florence possèdent des œuvres représentant Ganynîmède ayant près de lui l'aigle de Jupiter.

Les artistes modernes n'ont pas manqué de se servir de l'aigle dans leurs compositions ayant trait surtout à l'enlèvement de Ganynîmède je ne citerai comme exemples que Michel Ange, Rembrandt, le Titien, le Corrège, Lesueur et Van Loo.

Chez les Egyptiens dans leurs inscriptions hiéroglyphiques l'aigle était employé pour la lettre A parce que le nom de l'oiseau et par conséquent la prononciation complète du signe de l'Aigle était ARHOVMOV. Tous les systèmes hiéroglyphiques connus jusqu'à présent ont débuté par la peinture des idées qu'ils représentent.

Près de la frontière Luxembourgeoise, au milieu du village d'Igel dans la direction de Trèves, existe un mausolée sur lequel se trouve un *aigle* aux ailes éployées, comme couronnement. Ce monument curieux, datant de l'époque romaine, a été élevé en mémoire des Secundini, importants fournisseurs des armées romaines: On a découvert, dans ces derniers temps dans les collections de dessins de la ville de Liège, un

croquis attribué, à juste titre, au peintre Liégeois Lambert Lombard (1), daté de 1533 et représentant un bàs-relief du monument d'Igel ; ce dessin sommaire, tracé et ombré à la plume, a été exécuté d'après nature ; ce serait une preuve d'un séjour du maître en Basse-Allemagne.

Dans l'intéressant ouvrage publiée par Richard Dupierreux sur la sculpture Wallonne (2), on remarque sur une couverture d'Evangéliaire du grand artiste Hugo d'Oignies, le Christ bénissant de la main droite et tenant de la senestre le monde surmonté d'un aigle agitant les ailes.

Au musée d'Arlon existait aussi une représentation de l'enlèvement de Ganymède par l'Aigle, mais elle figure dans les nombreux monuments perdus (3).

Une autre preuve de la recherche des aigles dans les motifs décoratifs employés par les anciens se trouve d'une façon indiscutable à Rome, à la place de Monte-Cavallo, dont les statues colossales qui l'ont fait nommer ainsi, forment deux groupes attribués à Phidias et à Praxitèle représentent des hommes domptant des chevaux du regard et passent pour des chefs-d'œuvre de la sculpture grecque. Ils sont placés entre un obélisque trouvé près du mausolée d'Auguste et servent d'ornement à une superbe fontaine. Au-dessus du socle de cet obélisque se trouvent quatre aigles de très grandes dimensions qui s'apprêtent à prendre leur vol.

A Anwen, dans le Grand Duché de Luxembourg, on a trouvé

(1) Marthe Küntziger, conservateur adjoint au musée du cinquantenaire. Les grands Belges Lambert Lombard, p. 8.

(2) Richard Dupierreux. La sculpture wallonne, p. 92. L'Evangelaire du trésor des sœurs de N.-D., à Namur.

(3) Espérandieu. Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine, p. 249.

un monument sur lequel un aigle tient dans son bec une couronne ([1]).

GÉNIES QUI TERMINENT LA DÉCORATION DU VASE

Dans les croyances religieuses des Grecs et des romains croyances continuées par les chrétiens à propos d'anges gardiens, le *Genius*, bon génie ou ange gardien du sexe masculin (*Junones* pour le sexe féminin) naissait avec chaque mortel et mouraît avec lui après l'avoir accompagné, avoir dirigé ses actions et veillé à son bien être pendant toute la vie. Le *genius* était représenté comme un beau garçon sans autre vêtement que la *chlamys* des jeunes gens sur son épaule, et avec deux ailes d'oiseau comme on le voit sur une peinture de Pompéi.

Les anges de notre vase sont couverts du voile funéraire le VELATVS des Romains, mais l'étoffe légère ou la gaze laisse deviner la forme corporelle et surtout les ailes qui caractérisent les génies qui sont dans la tristesse. Cette draperie était flottante et disposée en voile au dessus de la tête ainsi qu'on le voit sur une peinture de Pompéï. Les deux sexes avaient l'habitude de disposer leur draperie au dessus de la tête particulièrement dans les cérémonies religieuses et surtout quand ils étaient en deuil et se lamentaient sur les disparus comme ceux qui sont représentés ici. Ils ont l'air de quitter le mortel à l'égale de l'ame qui se sépare du corps au moment du décès.

Dans une peinture de Pompéï ([2]) représentant le sacrifice d'Iphigenie tous les acteurs sont naturellement en proie à la plus profonde douleur pour donner à Ulysse, à Menelas, à

(1) Esperandieu. Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine, p. 347. Cet auteur cite aussi l'aigle à ailes éployées à Amiens, p. 172.

(2) Thedenat. Les villes d'art célèbres. Pompéï, vie privée, page 123.

Calchas, à Ajax de expressions correspondant à leurs sentiments, le peintre avait épuisé toutes les tristesses de sa palette. Que faire pour Agamemnon le père de la victime? Comment le peindre plus désolé que ses compagnons? L'artiste y renonça et le représenta la figure voilée.

Dans leur magistral ouvrage sur les antiquité grecques et romaines Darenberg et Saglio disent que le Génius qui a présidé à l'acte de la génération se manifeste surtout le jour de la naissance. C'est lui qui détermine le caractère individuel de l'être qui vient à la lumière. Il naissait avec chaque homme, il mourait avec lui ; c'est à dire qu'il rentrait au sein de l'âme universelle dont il était l'émanation selon la doctrine d'Horace.

Il y avait aussi le *Genius loci*, esprit gardien d'un lieu, chaque endroit, chaque lieu à la ville ou à la campagne, édifice, montagne, rivière, bois, etc. avait à ce qu'on croyait, son génie particulier qui était représenté sous la forme d'un serpent. En conséquence on voit souvent des images de ces reptiles mangeant sur un autel, ou, comme dans une figure prise des Thermes de Titus, avec un autel entre deux serpents pour détourner les passants de déposer aucune ordure, de commettre aucun acte repréhensible par respect pour le génie qui préside a ce lieu.

Chez les écrivains du Christianisme le *genius* est représenté comme un mauvais esprit condamné d'un supplice éternel en punition de son orgueil et de sa rébellion.

Les génies des morts étaient les *mânes* signifiant les bons, sans doute par euphémisme objets par excellence du culte familial (1) ; avant d'habiter les tombeaux dehors des mai-

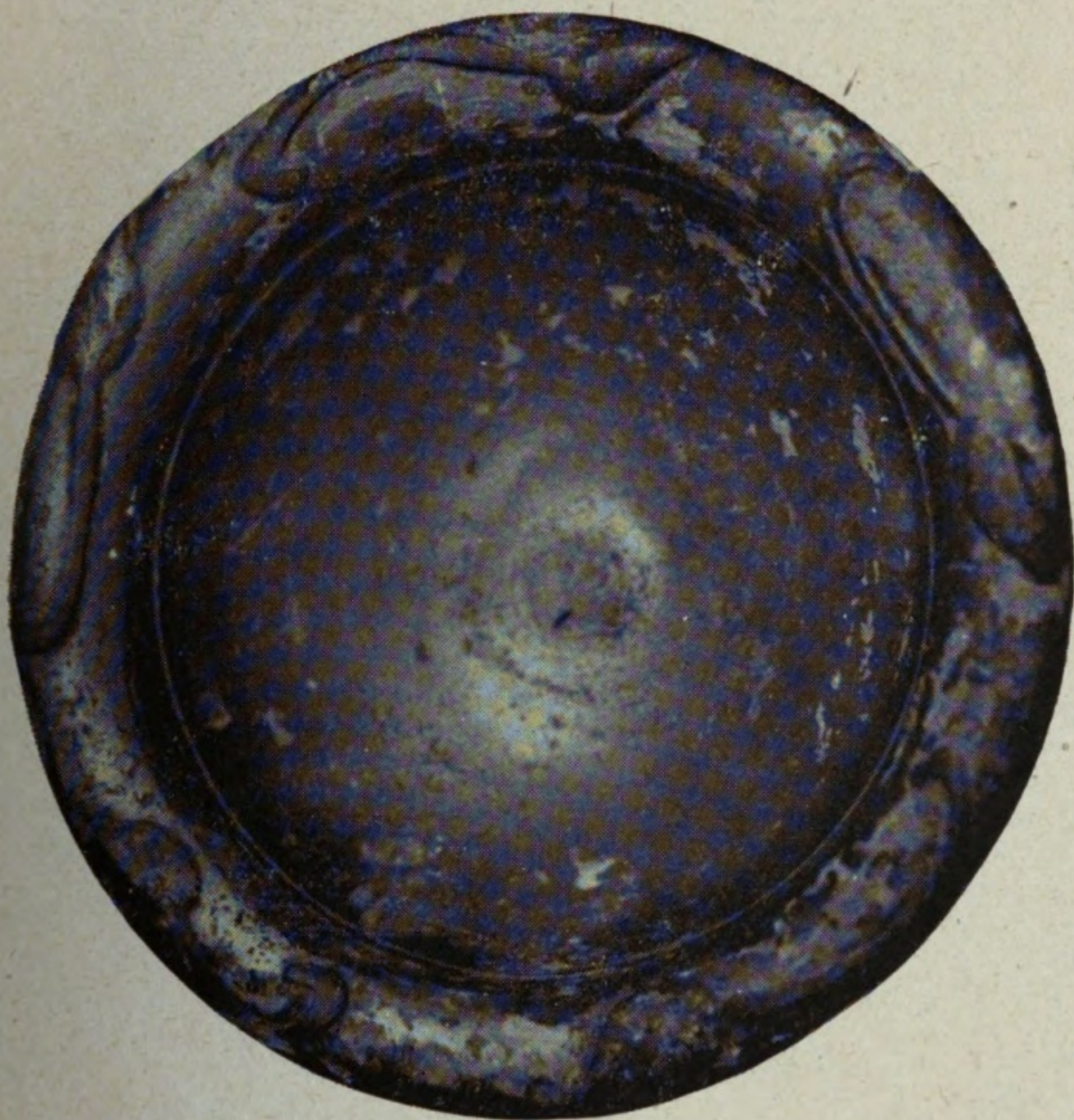
(1) S. Reinach. Orpheus. Histoire générale des religions (les Italiens et les Romains).



Cliché du service photographique du Musée du Cinquantenaire obtenu par l'intervention de M. le baron de Loë, conservateur.



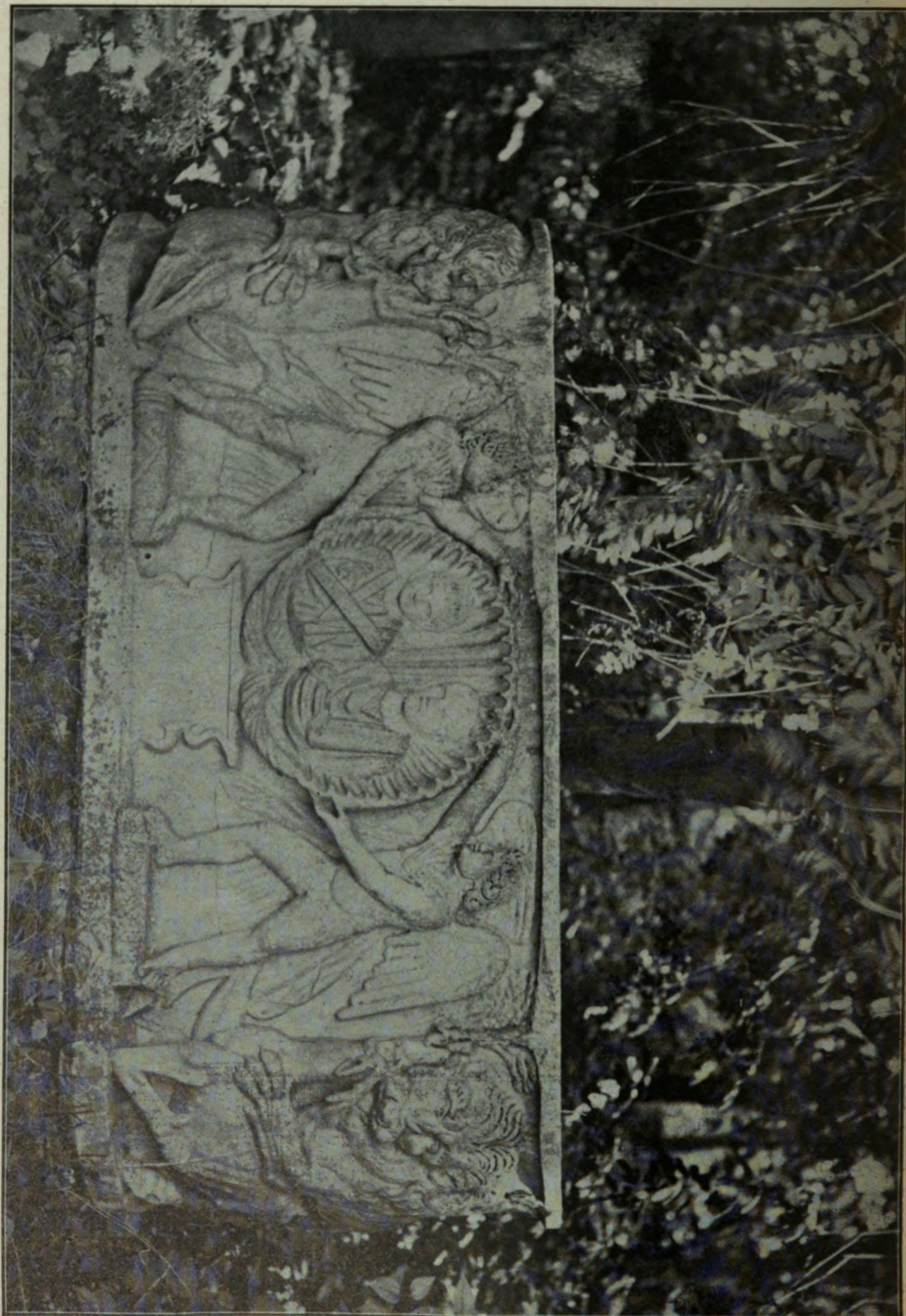
Tortues, aigles, squelette, génie, joueurs de cornemuse.
Cliché de détail. Service photographique du Musée du Cinquantenaire de Bruxelles.



Petit vase en poterie rouge vernissée ornée de cinq feuilles de lotus, d'après certains archéologues, de liseron *(volubilis)* selon moi et les feuilles sculptées sur un monument épigraphique du musée d'Arlon érigé en mémoire d'un procurator bénéficiaire de la VIII[e] Légion.

Diamètre : 9 et demi centimètres.

Hauteur : 3 et demi centimètres.



sons, ils servirent de protecteur à la maison même, parce que les morts étaient ensevelis primitivement sous le foyer.

A la classe des génies sans légende aucune, produits de l'aninisme et de la tendance à l'abstraction se rattachent des personnifications telles que le salut, la fortune, la jeunesse qui ne font pas défaut dans la mythologie grecque mais dont celle des Romains est encombrée. Les revers des monnaies sous l'Empire forment un véritable musée des froides abstractions.

Il n'y a pas de lieu sans génie écrit Servius et le même grammarien inspiré de Varron dit que les dieux spéciaux président à tous les actes de la vie.

Dans notre région l'emploi des génies dans la décorations des bas-reliefs ayant trait aux sépultures est d'ordre courant. Dans le recueil si complet publié par M.Emile Espérandieu, (1) on peut constater la figuration d'un génie portant une guirlande de fleurs au musée d'Arlon p. 221, deux génies représentant le printemps et l'été p. 222, deux id. p. 231. Un génie entre boucliers (p. 246), 3 idem (p. 247), 1 idem dans une draperie (p. 251), 1 idem (p. 255), 1 idem volant (p. 257), 5 dont un jouant de la double flûte (p. 265), Venus et l'amour p. 305, 1 idem tête laurée jouant de la double flûte p. 220, 1 idem nuptial à Clausen (perdu) (p. 320) 2 idem (p. 326), 1 idem ailé (p. 328), 1 idem p. 329, 1 idem trouvé à Ermerange (p. 329), 3 idem trouvés à Dalheim (p. 344), 1 idem à Anwen (p. 347), 6 idem à Waldbillig (p. 349), 2 idem à Echternach (p. 350), 1 idem à Vichten (p. 362), 1 idem à Ospern (p. 365), 2 idem à Luxembourg (p. 356). 1 idem portant une cassette à Metz (p. 392).

(1) **Espérandieu. Recueil général des bas-reliefs de la gaule romaine.**

Comme on le voit le Génie se trouve généralement dans toutes les scènes qui se rapportent au trépas : Un des exemples les plus émouvant se trouve dans la célèbre fresque d'une tombe de Vulci (1) représentant Achille, le héros Grec, immolant des prisonniers de guerre. Alors que *Charon* le dieu sanginuaire au nez crochu, au visage grimaçant, armé d'un maillet dont il se sert généralement pour chasser les ames, pour assommer les victimes, s'apprête à achever le prisonnier tombée à terre et pendant qu'Achille lui tranche la tête de son glaive, le Génie, à larges ailes éployées, tend les bras pour recueillir l'âme du mourant au moment suprême.

Un très bel exemple d'existence de Génies dans une scène funèbre existe aux portes des Bruxelles, dans le parc du château de de Fierlant-Zaman, à Limal près d'Ottignies se trouve un sarcophage en marbre blanc mesurant 1 mètre de hauteur sur deux mètres de longueur.

Au centre figurent deux bustes en haut-relief dans une grande coquille soutenue par deux génies ailés dont les pieds sont posés sur des carquois de flêches liés à la façon des faisceaux de licteurs romains.

En dessous de la coquille se trouve une incription épigraphique dificile à lire à simple vue mais qui me parait-être la suivante :

IVLIÆ
COCCEIVS

« à Julia Cocceùs » (2).

(1) Woermann, Histoire de la peinture. T. I., Seeman éditeur.

(2) Lecture de M. Kugener, professeur d'épigraphie à l'Université de Bruxelles.

Esperandieu. Les bas-reliefs de la Gaule romaine. T. V, p. 120, n° 3851.

Lefebre. Saint-Ogan. Histoire des reliques de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne p. 73.

De Lambert. Compiège historique II, p. 316.

Le nom de famille Cocceius a été porté par un grand nombre de personnages notamment par l'empereur Nerva. La liste de ces personnages est donnée dans Pauly Wissowa [1].

Sur les côtés on remarque deux lions qui dévorent des cerfs.

La photographie ne montre pas les côtés très intéressants de la double scène : Les lions ne sont pas en liberté, ils sont tenus en laisse au moyen d'un harnachement orné de plaques et d'anneaux tenus de la main gauche par des belluaires qui les excitent au combat moyennant une pique tenue de la main droite.

Ces belluaires étaient les esclaves attachés au service des animaux du cirque.

Le 4e côté n'est pas orné il devait être scellé à un mur ainsi que les trous des attaches comblés de plomb l'indiquent.

Cette façon de représenter des lions harnachés qui se livrent au combat est rare, cependant sur un bas relief engagé dans la muraille du palais Savelli, maintenant Orinis à Rome, on voit deux lions avec des harnachements ornés dans le genre des lions du sarcophage de Limal. Ce palais est bâti sur les ruines du Théâtre de Marcellus à la dédicace duquel furent tuées 600 bêtes féroces, carnage rappelé dans le bas relief du palais Orsini.

L'exemple de découverte de sarcophage en *marbre blanc* dans la Gaule romaine, n'est pas unique, on connait celui de Senlis qui servait de cuve baptismale à l'abbaye de Saint-Corneille, vendu au moment de la révolution on en fit une auge pour les chevaux dans une habitation de Pierrefonds ; il fut racheté vers 1865 par A. de Roney et placé dans l'escalier du palais de Compiègne où il est encore.

(1) Réalencyclopädie der Classischen Altertùms Wissenschaft. T. IV. 1 col. 129 et suivantes.

Il est orné de têtes ailées de jeune Méduse. La décoration est complétée par des cannelures en forme de strigiles.

On dit que le sarcophage si intéressant de Limal qui s'abîme été et hiver dans un parc privé, provient des catacombes de Rome (?) qu'il a été importé en Belgique par la famille d'Hooghvoorsth. Ce fait n'est pas confirmé par écrit mais il est bien possible attendu qu'à l'église de Limal on peut voir encadrée une inscription cursive provenant du tombeau de Saint Florius, martyr, découverte selon l'étiquette dans les catacombes de Rome par Mme et Mr d'Hooghvoorsth, le 25 février 1840. On y remarque aussi une lampe en terre cuite et d'autres objets provenant d'un tombeau romain.

Quoi qu'il en soit, je fais des vœux pour ce curieux spécimen de sarcophage considéré comme objet antique de premier ordre ne quitte pas le pays.

L'Etat belge a fait d'autres acquisitions, d'objets de provenance étrangère et fait exécuter des moulages à l'étranger qui ne s'obtiennent pas sans grandes dépenses.

Il figurerait avec honneur au musée du cinquantenaire et il ne serait même pas déplacé au musée du Louvre à Paris (1) parmi ceux qui se trouvent dans la galerie Denon, salle des sarcophages qui sont presque tous d'importation Italienne.

Mais à Bruxelles même, au musée du cinquantenaire, on conserve un devant du sarcophage en marbre blanc retiré, dit-on, de terre en *1843* dans l'hôtel de M. le baron de Bagenrieux à Mons (2) ; plus tard en la possession du sculpteur Fraikin. (3)

(1) Voir les marbres antiques dn musée du Louvre par Etienne Michon, conservateur-adjoint. Edition de 1918.

Voir aussi le rapport sur une excursion à Basse-Wavre ; page 30 de l'annuaire 1905 de la société d'archéologie de Bruxelles.

(2) Roulez, Pelops et Oenomaiis. — Cumont, Catal. p. 42, n° 29. — Salomon Reinach. Répertoire de reliefs, II, p. 161, n° 4.

(3) Espérandieu. Les bas-reliefs de la Gaule romaine, t.V. n° 3986 (gravure).

Ce devant de sarcophage en marbre blanc est orné de quatre scènes représentant la légende de Pélops. Ce travail paraît dater de la fin du second sciècle ; il a subi des mutilations. Plusieurs bras notamment sont brisés.

Il n'est peut être pas hors de propos de rappeler au sujet du sarcophage de Limal qu'il existait une villa somptueuse de l'époque romaine à proximité, c'est à dire à Basse-Wavre, villa dite de la Hosté, fouillée méthodiquement, il y a quelques années par MM. Poils et Dens.

Ce nom de *Hosté* fait penser à *Hostia* nom par lequel on désignait la victime sacrifiée aux dieux comme offrande expiatoire pour détourner leur courroux par opposition à *victima* victime offerte en remercîments de faveurs reçues. (1)

TÊTES DE CHAT QUI FIGURENT DANS L'ORNEMENTATION

Des têtes de chat en reliefs sont parsemées partout : Ici encore nous croyons au grand rôle que le chat joue dans la mythologie. Il était entouré d'un respect si profond que c'était un grand crime de le tuer eût-ce même été par mégarde au moins aux temps greco-romains de l'Egypte. Nous voyons, en effet le chat egyptien sur un bas-relief du musée de Giseh. Il est souvent question aussi du grand chat céleste qui avait terrassé le serpent mythique Apopi, à grands coups de griffes. Le chat était adoré spécialement par le petit peuple de Thèbes sous le titre de *dame du ciel.* Il y a aussi les cimetières des chats, et les petites têtes de chattes en bronze aux yeux d'émail que l'on a trouvées en grandes quantités.

Ce culte du chat familier, doux, caressant et quelque peu hypocrite n'a pas entièrement disparu de nos jours. J'ai pu

(1) A. Rich. Antiquités Romaines, p. 323. Hostia.

constater récemment au forum de Trajan à Rome à la gauche du Capitole et de la place de Venise qu'une légion de chats habite encore ce forum en contre-bas des rues assez élevées par suite du haussement des terres environnantes soutenues par des murs qui empêchent le *felis catus* de sortir du labyrinthe dans lequel il vit sans souci, folâtrant, jouant avec ses petits qui sont élevés et nourris par les riverains comme par le peuple En effet, souvent on voit une une porte s'ouvrir et les habitants de la place venir jeter dans les fossés la nourriture de leurs protégés. Ces détails ne sont pas mentionnés par les guides imprimés mais il m'ont frappé et sont rigoureusement exacts.

Les Romains d'aujourd'hui, grands et petits ne passent jamais près du forum de Trajan sans s'accouder sur le garde-fou qui entoure le fossé pour voir les ébats des petits animaux qu'ils affectionnent particulièrement. Malheur à celui qui chercherait à leur nuire ou même à les agacer.

Ils connaissent bien certains visiteurs qui ont l'habitude de leur apporter quelques bons morceaux préférés ; ils s'élancent à sa rencontre avec des démonstrations de profonde reconnaissance.

Dans l'art héraldique nous revoyons le chat qui symbolise la liberté et l'indépendance ou, selon d'autres, l'astuce et même l'hypocrisie.

Au musée du Vatican il y a plusieurs belles figures de chats en bronze ou en marbre. Une mosaïque de Pompei qui se trouve au musée de Naples représente un chat qui s'apprête à dévorer une caille.

Je pourrai multiplier les exemples de vénération du chat dans l'antiquité, mais je veux seulement faire ressortir que les têtes de chat dont notre vase est parsemé ne sont pas un

ornement quelconque mais qu'ils ont leur grande importance au point de vue archéologique.

En outre, l'iconographie est riche en exemples de toutes espèces concernant l'admiration dont la race féline était l'objet chez les anciens.

Chez les Egyptiens, le chat comptait aussi parmi les animaux sacrés; il était honoré sous toutes les formes. Il existe même d'énormes nécropoles de chats. Les Egyptiens tenaient tellement à leurs chats qu'ils enprohibaient l'exportation et envoyaient périodiquement des missions pour racheter ceux qui avaient été enlevés clandestinement; c'est seulement lors du triomphe du christianisme que ces animaux purent se répandre à travers l'Europe. Ils y furent d'autant plus nécessaires que l'invasion des Huns asiatiques venait d'y introduire les rats.

Les romains de nos jours gardent encore bien le culte du souvenir : ainsi dans le jardinet qui précède et longe le large escalier qui monte au Capitole,on entretient une louve,vivante allusion à la louve du Capitole qui a nourri de son lait Romulus et Remus. Dans le jardinet de droite en montant, au milieu de palmiers et de plantes rares, s'ébattent des oies qui rappellent celles du Capitole et qui étaient consacrées à Junon : Elles ont réveillé par leurs cris le Sénat, les magistrats de Rome ainsi que leurs défenseurs qui étaient assiégés par les Gaulois. On y voit aussi l'aigle de Jupiter, attribut de ce dieu tout puissant.

JOUEURS DE MUSETTE.

Quant au joueur de cornemuse qui est chargé de faire danser les squelettes, il ne faut pas croire que son instrument est d'invention moderne ou un instrument national de la Bretagne, de l'Ecosse ou des Abruzzes ; son origine est parfaite-

ment antique, il est connu sous le nom d'*utricularum*, c'est la *tibia utricularis* des Romains. Dès le Ve siècle saint Jérôme le cite comme très ancien ; au moyen-âge on le voit encore figurer parmi les menestrels surtout dans les Flandres et l'on signala une fête célébrée à Termonde, en 1477, dans laquelle figurèrent 28 joueurs de cornemuse. Dans le célèbre tableau de Jordaens au musée de Bruxelles, « Le Roi boit ! » on voit un joueur de cornemuse à l'arrière plan, les joues gonflées, l'outre sous le bras gauche.

Anthony Rich le donne sous le nom d'*utricularius*, joueur de musette synonyme des *Ascaules*, personnage jouant de la cornemuse gonflée au moyen d'une outre dans la forme de celle qui est visible sur notre vase. Ce personnage est copié d'une petite figure de bronze appartenant au docteur anglais Mr Middleton.

Les marbres anciens et les pierres précieuses en fournissent d'autres spécimens.

La figuration des joueurs de cornemuse au nombre de cinq dans les danses macabres représentées sur ce vase est parfaitement justifiée : Dans l'ordre classique des funérailles EXSEQVÆ, disent les auteurs, venaient d'abord plusieurs musiciens jouant de la longue flûte des cérémonies d'enterrement (tibia longa).

Ici c'est l'*Utricularius* qui est synonyme de Ascaules mot formé du Grec qui désignait un joueur de musette.

D'autre part l'Utricularius (1) était ainsi nommé parce que la cornemuse ressemblait à une outre ou même parfois en était une.

Dans l'Inde cet instrument de musique est en grand usage ;

(1) D'Aremberg et Saglio. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines : Utricularius.

il est fait d'une outre surmontée d'un tuyau insufflateur alimenté d'un tube à anche percé de quatre trous.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Une remarque qui peut aussi avoir son importance au point de vue numérique et des croyances religieuses, c'est qu'il est orné de 105 bas-reliefs qui se subdivisent exactement comme suit :

5 squelettes,
5 joueurs de cornemuse,
10 aigles,
10 génies,
15 têtes de chat,
60 tortues,

soit 105 sujets au total, tous nombres divisibles par 5 se rapportant à des figures disposées par ordre et symétriquement.

Presque tous les peuples frappés de l'importance du nombre et de ses remarquables propriétés en ont exagéré le rôle. Certains philosophes ont voulu expliquer toutes choses par le nombre ; ils en ont fait des principaux éléments de la métaphisique. Cette philosophie à tendance mathématique fut celle des pythagoriciens et de Platon : Si dans le monde tout est réglé, ordonnancé, musical, c'est que les éléments mêmes des choses, c'est à dire les nombres, sont déjà la règle, l'ordre, la musique.

Quant au vase à boire dont il est fait mention à propos du trésor de Boscoreale il faut citer, dit M. Henry Thédenat, membre de l'Institut (¹) ceux sur lesquels figurent des sque-

(1) Henry Thédenat de l'Institut de France. Les villes d'art célèbres. Pompei, Histoire, Vie privée, Page 143, fig. 107. Vase à boire orné de squelettes provenant du trésor de Boscoreale.

lettes auxquels sont assignés des noms d'écrivains illustres : Sophocle, Epicure, Euripide, etc. A côté de chaque squelette des sentences généralement empruntées aux auteurs dont les nom sont inscrits, font allusion au néant et à la brièveté de la vie, non pour en tirer des conclusions morales, mais pour exhorter l'homme à bien employer le temps qui lui reste à vivre à en bien jouir et à bien boire. C'est une idée très familière aux païens. Voici, disait-on en montrant le squelette apporté sur la table pendant le repas, voici comment nous serons tous dans les enfers, jouissons de la vie pendant que nous le pouvons encore !

Il n'est pas hors propos de rappeler ici la découverte du vase à boire à Novare. Il est surtout connu des épigraphistes à raison de son inscription :

BIBE VIVAS MVLTOS ANNOS.

On connaît une quantité de citations dans ce genre des grands philosophes de l'antiquité : Virgile, Ciceron, Plin, Ovide, Plaute, Horace, etc.

Chez les romains les squelettes animés étaient comparés aux *larves*, aux fantômes, aux revenants qui avaient pour mission de tourmenter les vivants. On se les représentait alors comme des squelettes articulés. C'est ainsi qu'ils apparaissent dans les *Atelanes* et les scènes grotesques sous diverses formes. Quelques bas-reliefs les montrent se livrant à une danse qui est peut-être l'origine, disent les historiens, des danses macabres du moyen-âge. Aux temps d'Auguste, leurs images ne sont plus qu'une sorte d'appel à l'épicurisme : Hâtons nous de jouir de la vie, voilà ce que nous serons demain ! Le squelette d'argent exibé dans les festins n'avait pas d'autre signification.

La théorie d'Epicure enseignait que le plaisir est le souve-

rain bien de l'homme et que tous nos efforts doivent tendre à l'obtenir ; mais loin de le faire consister dans les jouissances grossières des sens, Epicure le plaçait dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. C'est donc dit Fenélon par une fausse interprétation de la doctrine que l'on a pris pour un débauché un homme d'une continence exemplaire. Quoi qu'il en soit,le mot épicurien est resté comme synonyme de voluptueux. De la le mot d'Horace « Pourceau du troupeau d'Epicure ».

Faut il voir encore dans ce vase à boire la tradition antique continuer dans le folklore arlonais dont le chant populaire est le suivant :

Zu Arel op der knipgen,
Do sin die weiber froh ;
Sie drenken gern eng schlipchen,
Eng schenckt der aner zoh.

* * *

Traduction :

A Arlon sur le marmelon,
Les femmes sont joyeuses ;
Elles boivent volontiers une lampée (1)
L'une verse à boire à l'autre.

Il y a beaucoup de couplets de ce genre, mais il n'est pas possible de les reproduire ici à raison de leur esprit scabreux et Gaulois. Heureusement pour les hommes d'Arlon que cette réputation ne s'étende qu'aux Arlonaises, mais il est curieux quand-même de constater la trouvaille en cette ville d'un vase à boire dans un cimetière de l'époque romaine datant probablement des premiers temps de la conquête des Gaules par Jules César et importé d'Italie, d'Arezzo, sans doute, dont les

(1) Une rasade, un coup, un trait, un petit verre.

potiers de l'époque avaient la réputation de fabriquer des vases de l'espèce.

Les archéologues allemands les désignent sous le nom plus exact d'Arétinisches Gefäsz (vase Arêtin ou d'Arezzo.)

On peut encore voir à l'admirable musée d'Arezzo, la merveilleuse collection de vases dits *fitilli* (à sacrifice) la plus riche du monde, musée composée de douze salles où sont exposés des vases dont les dessins empruntés aux cartons grecs attestent la grande habileté des potiers Arétins, dont les produits universellement réputés, furent exportés dans toute la Gaule.

Il va sans dire que les sujets macabres étaient plus rares que les autres d'usage courant à raison de leur destination spéciale dans les repas des funérailles.

Un auteur E. H. Langlois (1) s'est particulièrement occupé de l'origine des danses macabres, mais il ne cite d'exemple dans la haute antiquité qu'au musée de Florence sur une Agathe-Sardoine figure un vieux prêtre assis, jouant de la double longue flûte, devant lequel danse un squelette. (2) Au musée Etrusque est représentée une tête de mort avec un trépied couvert de mets : Entre ces deux objets se trouve une inscription grecque ayant trait à la fragilité de la vie humaine : Bois, mange et couvre toi de fleurs, c'est ainsi que tu seras bientôt.

Le même auteur donne une quantité de danses macabres qu'il qualifie de danses de cimetière du moyen-âge, notamment celle de Saint Maclou à la cathédrale de Rouen et les peintures de Holbein à Bâle.

(1) E. H. Langlois. Essai historique, philosophique et pittoresque sur la danse des morts. Rouen 1851, 2 tomes p. 82.

(2) Idem. Tome II page 6.

Enfin voici le passage d'Herodote (historien) concernant les squelettes à propos des mœurs Egyptiennes, T. II, p. 78, selon la traduction Giguet de la collection Hachette.

Aux banquets des riches, quand le repas est achevé un homme apporte, dans un cercueil l'image en bois d'un corps mort, imité parfaitement par le sculpteur et le peintre, et long d'une ou de deux coudées. Cet homme le montrant à chacun des convives dit : « Vois celui-ci, bois et tiens-toi joyeux ; tel tu seras après ta mort ».

Notre vase a assez bien la forme du merveilleux gobelet genre calice en argent ciselé orné d'une guirlande de feuillages et de baies en relief découvert dans les retranchements de César à Alésia (musée de Saint Germain, guide illustré par Salomon Reinach, fig. 36 p. 58).

Lorsque notre vase fut trouvé en de nombreux morceaux, je m'adressai à la science éclairée de ce grand savant français, universellement connu des chercheurs, auteur de tant d'ouvrages classiques, notamment *Orpheus* et *Apollo*, pour ne citer que ceux-là : ma démarche fut favorablement accueillie. Il fit reconstituer cet objet mieux que je ne l'avais fait manquant d'outillage et, comprenant de prime abord toute l'importance de ma découverte, il en garda un fac-simile pour le musée dont il est le conservateur et m'en remit gracieusement deux autres avec l'original entièrement restauré. Je dois cette marque de gratitude à l'éminent philologue qui est venu si aimablement à mon aide en cette circonstance comme en tant d'autres de ma vie d'archéologue à propos de diverses trouvailles dans la région si fertile en trésors d'antiquités que j'ai l'avantage d'habiter, je veux dire dans l'*Orolaunum vicus* de l'itinéraire d'Antonin.

J. B. SIBENALER,
Correspondant de l'Académie Royale d'archéologie.

Note sur les Elèves flamands inscrits à l'Ecole académique de Paris entre les années 1765 et 1812.

—

C'est une sorte de lieu commun, pour les historiens de l'art, que la constatation de l'éclipse de l'art flamand au dix-huitième siècle après l'éblouissement du siècle précédent, du siècle de Rubens. Les écrivains belges sont les premiers à le déclarer : « L'historien, écrit Mr A. J. Wauters, cherche à franchir d'un pas rapide cette période ». Il intitule franchement « la Décadence» le bref chapitre où il en traite (1). C'est, dit-il, une « sombre nuit». Il montre, en terminant, les vains efforts des Académies d'Anvers, de Gand, de Bruxelles, de Bruges, de Malines, qui, suivant son expression sévère, «ne semblaient avoir été fondées que pour présider aux funérailles de l'école flamande. La nuit la plus complète enveloppait les cités de Van Eyck et de Memling, de Van der Weyden et de Van Orley, de Rubens et de Van Dyck ».

Il conclut, et l'on excusera encore cette citation : « Puis, soudain, tonna le canon de Jemmapes (1792) ; les républicains

(1) A. J. Wauters, *La peinture flamande*, pages 373 et 378-379.

déguenillés de Dumouriez entrèrent à Bruxelles et les droits de l'Homme furent proclamés. Alors, quelques artistes belges, qui sommeillaient doucement, se rappelèrent que le brugeois Joseph Suvée (1743-1807) était Directeur de l'Académie de France, et ils s'en furent saluer, à l'horizon de Paris, le soleil levant de Louis David ».

On sympathise, certes, à la tristesse que révèlent de telles lignes, sous la plume de l'homme de goût, de l'homme de cœur et du patriote qu'était Mr A. J. Wauters. Mais il y avait des chances pour que la vérité ne fût pas aussi simple, (l'est-elle jamais nulle part ?) pour que le sommeil n'eût pas été aussi profond, ni le réveil provoqué seulement par le clairon de la France victorieuse. Seulement, le moyen d'introduire des nuances dans ce jugement sommaire manquait, et, faute de documents précis, le lecteur s'en tenait à la chose jugée.

Un heureux hasard, — on sait que l'aveugle hasard est le dieu des chercheurs, — permet d'introduire peut-être un premier rayon de lumière sur la période de ce siècle qui apparait d'abord la plus obscure, c'est-à-dire sur la deuxième moitié, exactement de l'année 1765 à l'année 1812.

Parmi les papiers anciens de la Bibliothèque des Beaux-Arts de Paris mis à la disposition des travailleurs depuis un récent inventaire, l'auteur de cette note, qui cherchait autre chose, rencontra ce qu'il ne cherchait pas : deux registres manuscrits du 18e siècle, cotés numéro 45 et numéro 95, qui contenaient la liste des élèves tant français qu'étrangers, inscrits au fur et à mesure de leur admission à suivre les cours de l'Ecole académique de Paris, suite de l'Ecole fondée par Le Brun en 1648, et ancêtre directe de l'actuelle Ecole des Beaux-Arts de la rue Bonaparte. Il feuilleta d'une main d'abord simplement distraite et curieuse, puis par degré plus attentive, ces cahiers vénérables, unique résidu, hélas !

d'un fonds plus ancien, et dont l'utilité serait aujourd'hui inestimable. Combien de points de biographie et d'histoire ne seraient point fixés à cette heure, si tous les artistes qui ont étudié à Paris depuis la fondation de l'Académie Royale, l'année même des traités de Westphalie, nous étaient révélés avec leur nom exact, leur âge, le lieu de leur naissance, le nom de leur « protecteur », celui de leur professeur, et les adresses des logis parfois historiques où ils furent hébergés ! Car ces registres, en principe, devaient contenir ces diverses précisions, témoin les deux qui nous ont été conservés : et, malgré un certain désordre de dates et divers « chevauchements » qui règnent dans le cahier n° 45, tandis que le n° 95 est plus correct et régulier, on sent bien que, scribe ou secrétaire, copiste illettré ou enregistreur réfléchi, celui ou ceux qui ont tenu la plume écrivaient sous la dictée du postulant, ou recopiaient des dictées sincères qu'ils avaient sous les yeux. Et là, après un premier examen, se découvrait déjà tout l'intérêt d'un enregistrement aussi mécanique qu'authentique.

Un second intérêt s'imposait non moins à un lecteur français : l'extraordinaire affluence des artistes étrangers à Paris, entre les dates précitées. Il est vrai qu'en 1765, à la date où débute « l'inscription » au registre 45, l'école française était à son apogée de gloire. Ecartons l'architecture, qui avait son académie distincte, donc ses registres distincts. Il ne s'agit ici que de candidats peintres ou sculpteurs, et, parfois, de quelque graveur qui vient apprendre le dessin à l'école académique.

Or quels artistes pouvaient alors entrer en balance avec ceux qui faisaient de Paris la capitale de l'art ? Si Boucher touchait à la fin de sa carrière, si Bouchardon venait de mourir, en revanche Chardin, La Tour, Greuze étaient dans

toute leur réputation ; Lemoyne, Pigalle, Falconet, en attendant Clodion et Houdon, portaient la sculpture au plus haut degré qu'elle ait atteinte, et nos graveurs éclipsaient en savoir, en finesse tous ceux des autres nations. Aussi accourait-on de tous les côtés. Et, dans l'enregistrement « mécanique » dont je parlais tout à l'heure, on voyait se coudoyer sur la même page un Suisse et un Parissien ; — un Allemand et un Auvergnat ; — un Polonais et un Gascon ; — un russe, — (car il y avait des Russes, Falconet n'était-il pas en Russie ? —) et un Normand ; — un Suédois (le frère de Bouchardon n'était-il pas à Stockholm ?) et un poitevin ; — un danois — (Jacques Saly, de Valenciennes, n'était-il pas à Copenhague ?) et un Toulousain ; — enfin un Flamand et... un Flamand encore, bref, beaucoup de Flamands.

Cette constatation avait-elle de quoi surprendre ? Non, car d'abord la Belgique (je l'appelle par son nom actuel) n'avait aucune raison de résister à l'entraînement vers l'art français, entraînement qui est alors un fait européen. Mais surtout parce qu'elle avait elle-même, et de longue date, devancé ce mouvement en venant chez nous, non pas pour apprendre ce que nous n'aurions pu au dix-septième siècle lui enseigner, mais pour nous apporter ce que nous n'avions pas chez nous, ou du moins pas encore, à savoir la belle tradition de la couleur, la liberté expressive des mouvements, et ce sens de la vie que vous possédez au plus haut degré, d'héritage séculaire. Et aussitôt se représentaient à la mémoire ces noms flamands qui jalonnent si magnifiquement l'art français du dix-septième siècle, depuis Pourbus le jeune, Rubens, Philippe de Champaigne, Varin, van Obstal et tant d'autres qui secondèrent notre Académie naissante, jusqu'aux fidèles collaborateurs de Le Brun à Versailles et aux Gobelins, peintres et sculpteurs de marque, jusqu'à ce « petit-fils de Rubens », à

ce Watteau qui vous appartient presque par sa naissance, jusqu'à la dynastie des Van Loo, jusqu'à ce Vleughels enfin, — pour ne rappeler que les plus notoires, — qui, hier encore, quoique flamand, n'en était pas moins directeur de l'Académie de France à Rome, sous Louis XV et le duc d'Antin ! Et ce Vleughels n'était-il pas mort, à Rome, (en 1737), dans l'exercice de ses hautes fonctions, au sommet des honneurs, moins de trente ans avant la date où s'ouvre le registre ? Comment s'étonner, dès lors, que, loin de bouder la France artiste, alors en pleine possession de son génie artistique en partie grâce à la Flandre, la Flandre soit venue au contraire d'autant plus volontiers ranimer chez elle son art languissant, qu'elle y trouvait ses propres maîtres, en quelque sorte naturalisés par nos rois et nos gouvernants ?

Le registre de 1765 marquait donc, pour les artistes flamands, la continuité d'une tradition, et je dirai d'un échange, qui n'avait jamais été interrompu, qu'aucune prescription n'avait fait cesser depuis l'âge d'or du siècle bourguignon, depuis votre grand quinzième siècle. Et même, pour combler la petite lacune qui s'étend entre le directorat de Vleughels et l'ouverture du registre, il suffit de consulter les « Procès-verbaux » de notre Académie royale et sa Table, pour y relever, soit parmi les membres titulaires, soit parmi les élèves lauréats, plus d'un nom de chez vous.

Ainsi ce Spoède, qui introduisit Watteau auprès de Sirois et lui valut sa première commande, fut medaillé à l'Ecole Académique en 1700 et en 1706. Ainsi le fils du grand graveur anversois naturalisé français, le peintre Jacques van Schuppen, meurt chez nous « conseiller » de l'Académie (1751), après avoir été directeur de l'Académie de Vienne. Ainsi les descendants du graveur en médailles Roettiers d'Anvers, sont tous deux lauréats de l'Ecole, l'un, peintre, en 1756 ; l'autre,

sculpteur, en 1757. Ainsi Verschoot, médaillé en 1754 et 1756, concourt en 1757 pour le prix de Rome. Ainsi un premier Verbeckt, d'Anvers, sculpteur, est « agréé » à l'Académie dès 1733, tandis qu'un Verbrec ou Verbeckt est médaillé en 1753, 1755, et obtient deux fois de suite le second Grand Prix, en 1758 et en 1759.

Ces exemples suffisent pour prouver, à défaut d'un détail impossible à établir, que les registres 45 et 95 n'apportent point, en un sens, de révélation nouvelle sur l'existence d'un courant d'études franco-flamand, et sur les rapports fraternels qui existèrent toujours entre les maîtres de chez nous et les vôtres, sans quoi ce courant n'eût pas existé. En revanche, ils apportent une preuve très remarquable de l'effort collectif des Flandres, — disons plutôt de la « Belgie » entière, vers un redressement général de l'art, et d'un zèle qui déjà apporte une notable restriction au « sommeil » que Mr A. J. Wauters soulignait avec tristesse. Quant à la découverte subite de Suvée par ses compatriotes, au lendemain de Jemmapes, nous allons bientôt voir, registres en main, ce qu'il faut en penser.

Mais, d'abord, établissons les chiffres.

* * *

Etablissons aussi une proportion.

On comprend bien que l'apport des nations étrangères à l'Ecole Académique de Paris ne puisse être que variable dans sa naturelle liberté. Celui des diverses provinces de France ne l'est pas moins. Si, durant ces 47 années, de 1765 à 1812, Paris à lui seul fournit un appoint majeur, et à tout prendre formidable, les provinces les plus actives sous le rapport de l'art, la Normandie par exemple, ne fournissent qu'un chiffre de 65 à 70 élèves, ce qui est d'ailleurs une jolie contribution,

environ trois élèves tous les deux ans. L'Alsace, moins populeuse que la Normandie, en fournit autant : mais l'Alsace, récemment rentrée dans la famille française, a hâte de refaire son éducation artistique, et son zèle, si touchant à constater, est exceptionnel. Aucune autre province de France ne dépasse ces chiffres ; plusieurs sont très loin de l'atteindre.

L'Auvergne, par exemple, ne fournit à peu près rien, ni le Centre en général ; le Midi somnole ; seul, le Nord, l'Est sont actifs. L'étranger, par contre, abonde. L'Allemagne, surtout celle du Sud, Bavière, Wurtemberg, est avide, et envoie un nombre considérable d'étudiants, parmi lesquels Tischbein et Danneker. Ces 47 années ont dû voir affluer près d'une centaine d'Allemands. Et, qui le croirait, la petite Suisse atteint ce chiffre, si elle ne le dépasse. Mais la « Belgie » dépasse tout, et de combien ! ce n'est pas au chiffre d'une centaine, c'est à celui de *cent quarante-deux* que se monte le total des élèves Flamands inscrits sur nos deux registres. Et c'est bien de la « Belgique » actuelle, qu'il s'agit, non des Pays-Bas entiers. Si l'on peut, à la rigueur, discuter un ou deux noms sur ces 142, par exemple sur celui qui se déclare « de Lewarde en *Flandre* » ou sur celui qui, né à Rotterdam, ne s'en déclare pas moins « habitant de Gand », il reste encore, pour la Belgique pure, cent quarante noms qui vous appartiennent en propre : cent quarante artistes, peu importe leur notoriété en ce moment, le fait massif seul ici importe, — qui sont venus à Paris pour y parfaire leur éducation artistique. Fait d'autant plus notable, que les provinces séparées, celles du Nord, la Hollande enfin, n'envoient durant ce demi-siècle qu'une douzaine, tout juste, d'élèves artistes, pendant que vous en envoyez douze fois autant. Et cependant, la Hollande artistique n'était pas alors en meilleur état que vous. Mais la pénétration entre votre pays et le nôtre, déjà séculairement établie,

et vitale pour vous comme pour nous, suffirait à expliquer un tel contraste, à défaut de la différence profonde qui s'affirmait déjà entre ce qu'on peut appeler les deux tempéraments du Nord, le tempérament belge, et le tempérament hollandais.

Chose admirable ! dans ce relevé des cent quarante ou cent quarante-deux noms, c'est la cité des Van Eyck et des Memling, c'est Bruges qui tient la tête de ce mouvement vers la France, et de beaucoup, avec un total de vingt-huit artistes. Bruxelles ne vient qu'au second rang, avec vingt et un. Mais Tournay, fait remarquable, serre lui-même Bruxelles de près avec dix-huit artistes. Et c'est seulement après qu'arrivent, dans ce tournoi d'études, Liège et Anvers avec douze noms, Gand avec neuf, Malines avec huit, puis, plus modestement, Lierre, Mons, Louvain, Ath, Namur, chacun avec trois, et, enfin, toute une série de petites cités, ou d'anciennes villes jadis prospères, Ypres, Courtray, Dinant, Furnes, qui s'inscrivent chacune avec un représentant, de Menin jusqu'à Spa, et jusqu'à Beveren. Il faudrait citer toute la Belgique d'aujourd'hui, *tota denique Belgica citaretur*.

Un autre fait digne d'être remarqué, c'est la proportion relativement considérable des sculpteurs. Trente-huit élèves sculpteurs, dont l'un sera votre Godecharle, et qui inscrit comme son protecteur le nom de Pigalle à côté du sien, voilà ce que révèlent nos deux registres. Il est bien évident que, autour de 1765, les maîtres de la sculpture sont en France. Et, même lorsqu'un Pigalle ne sera plus, les épigones de son grand art (Houdon mis à part, très haut) bénéficieront de la renommée acquise par notre grande statuaire, et attireront les élèves étrangers, quand au lieu de s'appeler Falconet ou encore Pajou, ils ne s'appeleront plus que Boizot, Bridan, Dejoux, Chaudet, Roland ou Lemot. Mais ils auront été à belle école, et, à tous le moins, ils sauront enseigner. Il est

intéressant d'observer qu'ici, c'est Bruxelles qui tient la tête, avec huit sculpteurs sur vingt-un artistes. Mais il ne dépasse pas Tournay qui, plus significatif encore, envoie huit sculpteurs sur dix-huit élèves. Tournay est fidèle à sa tradition. Malines, de même, avec ses cinq sculpteurs sur huit artistes, balance Bruges, lequel n'en compte pas davantage sur un total de vingt-huit. Et, là encore, la tradition maintient assez ses préférences. Ainsi, une simple statistique, quand elle a l'histoire du passé pour commentaire, peut apporter, à côté d'un renseignement, son enseignement.

Ici on voudrait en savoir davantage, pouvoir suivre ces petites équipes laborieuses immigrées à Paris, pénétrer dans leurs ateliers, saisir leurs rapports avec leurs maîtres ou leurs « protecteurs », vivre un peu de leur vie, et savoir, enfin, comment ils se « débrouillaient ». Ne demandons à nos secs registres que ce qu'ils peuvent nous offrir. Ceci n'est plus de leur domaine. Et pourtant, à les bien interroger, il semble que çà et là on entrevoie quelque chose de leur laborieuse existence.

Et d'abord, ils durent se grouper. Parmi les sept flamands qui s'inscrivent en 1765, (et dans ces sept se trouvent justement Suvée et Sauvage) nous remarquons que deux sont protégés par D'Huez ; or D'Huez est d'Arras, donc presque leur compatriote. Tous deux sont de Tournay ; tous deux logent chez un certain Huo (Huot ?) perruquier, peut-être un flamand aussi, indiqué par D'Huez. On remarque aussi que Suvée est non-seulement « protégé » par Bachelier, mais logé chez Bachelier. Bachelier, né à Paris, avait-il une attache flamande ? On le dirait, quand on constate qu'il fut, dans les premières années du registre, le « protecteur » de sept artistes flamands, chiffre que dépasseront seulement deux maîtres par la suite, savoir Suvée lui-même, puis David. D'autre part,

Bachelier était très bienfaisant. Il venait de fonder, à ses frais, « l'Ecole gratuite de dessin » que le roi « autorisera » peu après, dès 1766. Il est probable que le double bienfait de l'Ecole Académique et de l'Ecole gratuite fut accordé aux jeunes travailleurs du dehors. En tout cas, voici déjà deux bons patrons « philoflamands », si l'on peut dire, D'Huez et Bachelier.

Il y aura plus tard, pour la « protection » et le soutien moral, les Flamands eux-mêmes, déjà bénéficiaires de l'enseignement de Paris, et titulaires des honneurs de l'Académie. Lorsque Sauvage aura été « agréé » à l'Académie royale en 1781, il recevra, dès 1782, un Tournasien dans son atelier ; et quand il sera « reçu » en 1783, il patronnera à son tour ; nous voyons même le 16 mars 1784, un Raphaël Watteau, de Valenciennes, « protégé » par Sauvage et nous le verrons, l'an 5, « présenter » un élève peintre de Tournay, l'an 10 un autre de Louvain, et, en 1811, avoir pour élève un compatriote, Doyen, dans son atelier. Le cas des frères van Spaendonck est analogue. Quand Gérard van Spaendonck est promu conseiller de l'Académie, il « présente » à la compagnie son frère Corneille. Et, quand celui-ci est agréé, puis reçu coup sur coup dans la même année 1789, il s'occupe activement de ses jeunes compatriotes. Nous le voyons, l'an 9, « présenter » à l'Ecole académique quatre élèves, qui sont logés tous les quatre, (et Spaendonck est là sans doute pour quelque chose), aux numéros « 69 ET 43 », ou « 69 OU 43 », de la rue St-Denis, probablement dans une petite « cité » d'artistes où, près du logement, on trouvait l'atelier.

Ces détails, et quelques autres analogues, montrent une cohésion intéressante, et comme une petite colonie flamande au cœur du vieux Paris. L'encouragement venait de haut, ainsi que l'exemple, puisque leurs « anciens » étaient déjà

très « arrivés », et à Paris même, à l'Academie Royale ! Comment ne se fussent-ils pas sentis encouragés et soutenus, les sept de 1765, puis les quatre de 1766, les quatre nouveaux de 1767, et comment, d'atelier à atelier, ne se fût-il pas établi une fraternité de petite patrie dans la grande patrie d'art, dans la nouvelle Rome que Paris était alors pour l'Europe ?

Mais le fait tout à fait attachant, et qui domine les autres par sa portée, c'est l'exceptionnelle carrière de Suvée, et les exceptionnels services qu'il rend aux jeunes artistes de son pays, dès qu'il est en mesure de le faire. Dans son très joli livre d'art sur *la Flandre*, M. Max Rooses nous représente Suvée comme un de ces enthousiastes qui, au bruit de la renommée de David, « coururent à Paris s'enrôler dans cette nouvelle légion romaine ». La vérité est assez différente, puisque Suvée, arrivé à Paris en 1765 quand David n'était encore qu'adolescent et faisait ses études, était Grand Prix de Rome en 1771, trois ans avant David, et qu'il était « agréé » à l'Académie en 1779, « reçu » en 1780, et nommé professeur-adjoint l'année suivante, en cette année 1781 qui vit l'éclatant début de David au Salon et son « agrément » à l'Académie. Suvée avait battu David au concours de 1771, et l'avait devancé dans tous les honneurs. Et l'on sait que David, qui fit supprimer l'Ecole de Rome en 1792 au moment même où Suvée venait d'en être nommé directeur par le vote de l'Académie, poursuivait à la fois l'institution de l'Académie qu'il allait faire abattre par un vote de la Convention, et la ruine de son ancien rival, auquel, du reste, les circonstances réservaient une pleine revanche. Ce n'est donc pas à la suite de David, qu'il faut placer Suvée, mais en face de David, et avant David ; et, s'il n'y pas peut-être entre ces deux hommes antagonisme artistique en un sens, (ce qui serait à étudier), il y eut un

autre antagonisme, qui sans doute émana de David seul. Tout, dans son rôle politique, tend à le prouver.

En tout cas, Suvée apparait de très bonne heure, sur les pages de nos registres, comme la providence de ses compatriotes. Dès le mois d'octobre 1778, avant même d'être « agréé » de l'Académie il reçoit à l'Ecole académique son premier élève brugeois, Joseph de Beirens ; en janvier 1781, son second, Fr. Wynckelmann, qui sera plus tard président de l'Académie de Bruges ; en mai 1781, son troisième, Maxime Vanlède, un sculpteur qui obtiendra en 1787 le second Grand Prix de Rome ; en 1782-1783, quatre autres, dont un membre de cette famille Duvivier qui a fait souche en France de graveurs notoires, et celui-là il le loge chez lui. Et chacune des années suivantes, jusqu'en 1790, le voit accueillir quelque nouvelle recrue. Là-dessus, la Révolution, la Convention et ses suites. Sitôt la Convention disparue, Suvée recommence à protéger les artistes flamands, de l'an 4 à l'an 9. Et parmi ces protégés se trouve Odevaere, qui passera ensuite de son atelier (et peut-être sur son conseil), dans l'atelier de David, et qui vouera ensuite à son maître, mort en exil, un dévouement qui s'atteste par cet éloquent appel qui aboutit au monument du cimetière de Bruxelles. Vingt-deux jeunes artistes, la plupart brugeois, sont ainsi guidés par lui, depuis 1778 jusqu'à l'an 9, c. à d. jusqu'au moment où il peut remplir le mandat reçu de l'Académie en 1792. En 1801-1803, il est à Rome, il rétablit l'Ecole, négocie l'achat et l'aménagement de la Villa Médicis, installe les pensionnaires dans leur nouvelle et somptueuse demeure, et c'est là, au faîte des honneurs et dans la considération universelle qu'il meurt en 1807, second directeur flamand de la première école d'art français dans moins d'un siècle, tandis que son ancien rival, glorieux à son

tour grâce à son nouveau héros Napoléon, n'en ira pas moins finir sa carrière en exil, et cela dans la patrie de Suvée.

Mais, par un retour non moins éloquent de la destinée, ce n'est pas l'exil que David trouvera en Belgique, c'est l'accueil et l'amitié de ses anciens disciples. Outre cet Odevaere, qui devait défendre passionnément la mémoire de David tout en se détachant, à la fin, de sa doctrine, David devait trouver en Belgique cet élève non moins dévoué, qui devait finir en maître, et en maître en quelque sorte national : Navez, entré en août 1813 chez l'auteur des *Horaces*, trop tard pour être inscrit sur nos registres, ferme la liste de Paris et ouvre celle de Bruxelles. Il suivit son maître dans sa propre patrie, et l'on sait ce qu'il advint de lui, et de son école, qui lui fut si heureusement infidèle, tout en ayant étrangement profité de son solide et fier enseignement. Or David avait dans les Flandres des attaches plus anciennes, grâce à ses précédents élèves. Son nom apparaît pour la première fois comme « protecteur » de vos artistes dans l'inscription d'un élève-statuaire de Bruxelles, Latteux, en 1787. Huit ans après, il avait pour élève, l'an 4, Dupuy, de Malines. L'an 13, il recevait Brulois, de Bruges. Et, de 1806 à 1811, il recevait successivement Bastiné, de Louvain ; Tieleman, de Lierre, à lui adressé par Van Brée, lui-même ancien élève de Paris ; en 1809, Bogaert, de Bruges, et Dobenheim, de Tournay ; en 1811, Dubuck, de Gand. C'était là une équipe, qu'Odevaere et Navez vont singulièrement renforcer sur place, lorsque la présence du maître stimulera tous les zèles. L'influence de David par conséquent, quoique s'étant exercée sur un moins grand nombre de disciples que celle de Suvée, fut sans doute plus profonde, à cause de l'engouement qui s'attachait à une doctrine qui sévissait alors partout (car le « davidisme » ne fut pas seulement un fait davidien, ce fut un fait européen), et à

cause aussi, et peut-être surtout, de l'ascendant personnel du maître. Et le joug fut si fort, qu'il fallut le briser, chez vous comme chez nous. Chez nous, ce fut un élan de la sensibilité littéraire, et les fougueux débuts de Géricault et de Delacroix; chez vous ce fut la Révolution de 1830 et le coup de clairon de Wappers. Des deux parts, l'art national, l'art personnel, succédait à l'art doctrinal et impersonnel. Des deux parts, c'était l'explosion de l'individualité moderne dans l'art, après l'explosion des Droits de l'Homme proclamés par la Révolution française. Et votre magnifique développement d'art, pendant ce dix-neuvième siècle belge qui est digne de toute admiration surtout dans sa seconde moitié, part de là. Mais il fallait que ce point de départ fût assis sur des vigoureuses études. Ce sont ces études consciencieuses, lentes, acharnées, que représente le demi-siècle d'apprentissage en France révélé à nous par les registres 45 et 95.

Ils nous montrent enfin, ces simples registres, comment ces vieilles écoles académiques de votre pays, traitées un peu sommairement dans la phrase de M. A. J. Wauters, citée au début de cette note, n'en ont pas moins fait office utile. Elles ont travaillé de leur mieux, ces sages institutions, en envoyant à Paris leur élite, en adressant celle-ci à des maîtres connus d'elles. Nous les voyons mentionnées aussitôt que, se conformant à l'esprit de la Révolution, l'Ecole de Paris, au lieu de demander le nom du « protecteur » (est-ce qu'un homme libre a d'autre protecteur que lui-même ?) se borne à demander que l'élève « justifie de son titre de Citoyen, » et fournisse une référence scolaire. Alors nous voyons, l'an 7, Tahan, de Spa, accepté par Boizot sur le certificat de son professeur de Liège; Thonet, l'an 11, envoyé par l'école d'Anvers ; Heckers, l'an 14, par l'Académie de Gand ; Tieleman, en 1807, par celle d'Anvers ; Tanguès, en 1810, par celle de Bruges ; Debück, en

1811, par celle de Gand, et Groenedael, en 1812, par celle d'Anvers. Nous lisons enfin que Schotte, de Liège, était élève de son frère, graveur à Liège, avant de venir à Paris, (1812), et que Grotaers, peintre, de Malines, (même année), était élève de son père à Malines. Ainsi se remarque, à coté du lien de correspondance entre vos académies flamandes et l'académie parisienne, une sorte de lien familial, et comme patriarcal, de confiance mutuelles et l'on peut dire d'amitié.

Voilà ce qui, selon moi, se lit ou se sent entre les lignes sèches et d'orthographe insuffisante des deux registres conservés aux archives de l'Ecole Nationale de Paris : témoin vénérable pour quiconque a le culte du passé, le respect de l'art, et le sentiment du mérite particulier de ces légions de travailleurs-artistes, qui, lorsqu'ils n'émergent pas à la grande lumière de la gloire ou du moins de la notoriété, sombrent à corps perdu, eux et leurs œuvres, dans la nuit de l'oubli. Ont-ils donc peiné en vain ? Non, car c'est de leur labeur collectif que sortent les élus de l'art, ceux qui réalisent leur rêve, et qui, en faisant aboutir leurs efforts, du coup les effacent. Honneur à ces obscurs sacrifiés, et, quand l'occasion se présente de leur rendre hommage, sur une tombe où aucune fleur ne fut jamais déposée, saississons-la avec respect. Les deux registres de la rue Bonaparte donnent une telle occasion. Les papiers académiques des écoles d'art de la Belgique pourront servir sans doute à raccorder quelques nouveaux anneaux de cette chaîne qu'unit votre passé à votre présent, et qui unit non moins la France artiste à la Belgique artiste. Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, l'ancienne France artiste avait reçu de l'ancienne Flandre artiste beaucoup plus qu'elle n'avait donné. Si, à la fin du 18e siècle, et au début du 19e, la France nouvelle a pu rendre à la nouvelle Belgique quelques services sur le terrain des études d'art, que ceci soit pour

augmenter encore une fraternité qui s'est depuis prouvée sur des champs moins pacifiques. En ces dernières années, d'autres services ont été rendus par la Belgique à la France dont la France ne se sentira jamais acquittée. Et il me plaît de clore cette simple communication par mon «merci» français pour ce que mon pays doit à votre pays.

Strasbourg, 7 Avril 1922. S. ROCHEBLAVE.

LISTE DES ARTISTES FLAMANDS INSCRITS A L'ECOLE ACADEMIQUE DE PARIS ENTRE 1765 ET 1812.

D'après les registres manuscrits du temps, déposés aujourd'hui aux Archives de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, (14, rue Bonaparte), sous les numéros 45 et 95.

(On donne ci-dessous la transcription exacte des inscriptions avec leur orthographe souvent fautive, et le numéro du folio où elles se trouvent).

Extraits du registre 45:

folio 26. — **Octobre 1770** (1) : — **Lambert NIBERT.** P(eintre, de Liège, âgé de 24 ans. Elève de M. Doyen, demeure rue Monmarte (Montmartre) che M. Germeau à la Licorne Près St. Hustache (St. Eustache).

folio 36. — **Mars 1765-1769:** — **Joseph Benoist SUVEE,** (P.) de Bruges en Flandre, Protégé par M. Bachelier, âgé de 22 ans. Demeure ché M. Bachelier.

folio 40. — **Mars 1765:** — **Charles Wan POUCK,** (P.) de Bruges. Protégé par M. Coustou, âgé de 23 ans au mois d'Avril prochain, demeure ché M. Bare Loueur de Carosse Rue Fromenteaux rue des Pouly (poulies) à l'Hôtel Impérial Mars 1765.

folio 41. — **Sept. 1765.** — **Jean Joseph VANDERYEUGHT,** (P.) d'envers (sic.). Agé de 25 ans Protégé par M. Bouché (Boucher). Demeure rue Beaurepère

(1) Ces registres semblent être des *doubles*, et contenir des *rappels*. De là des dates interverties : 1770, puis 1765, 1769. — En général, cependant, l'ordre est chronologique. — Les abréviations P , S., G., signifient *peintre, sculpteur*, *graveur*.

près la rue Montorgeuille ché M. de Potigny M^{d} de Tabacq.

folio 43. — **Nov. 1765: — Jacques François Josèphe LE FEVRE,** S(culpteur), de Tournée (Tournay) en Flandre, âgé de 21 ans. Protégé par M. D'Huès. Demeure rue des Fossé St. Germain l'Auxerois ché M. Huo Perruquier, en 1767-1768, rue St. Denis Près Laport Paris (sic.) ché M. Leury Foureur.

folio 44. — **Juin 1767: — Josephe FERNANDE,** S(culpteur) de Bruges, âgé de 25 ans. Protégé par M. Vassé, demeure rue Calandre, Preis le Palais, ché M. Alexandre Peruquier. Près le boulanger. En 1769 rue de (la) Huchette ché M. Le Brun à l'hôtel de la Providence.

folio 52. — **7bre 1776 (1): — Jule YVON,** de Bruxelles, âgé de 14 ans ½. Protégé par M. Bridan. Demeure ché M. son Père, Bijoutier, Rue de la Pelterie Près la Cloche ché Le Boulangé.

folio 58 — **Juillet 1766: — Philippe Josephe de CARNONCLE,** (P.) Dath en flandre, âgé de 19 ans. Protégé par M............ Demeure ché M. son frère Brodeur Dans St. Jean de Latran cour de la Vierge.

folio 61. — **Oct. 1765: — Albert Pierre Josephe BAJARD,** P. de Monse, âgé de 19 ans ½. Protégé par M. Van Loo, demeure chez M. Desquels au Roy David, rue Fromenteau.

folio 66. — **Octobre 1767: — Emanuel HOOGSTOEL,** P. de Gand en Flandre, âgé de 23 ans. Protégé par M. Doyen. Demeure rue de Bucherie Près la Place Meaubert ché M. Vadeblé Peintre en bâtiments. En 1768 âgé de 26 ans. (?)

(1) Cette date étonne. C'est peut-être un lapsus (au lieu de 1766), de la part du scribe-copiste.

folio 69. — **Octobre 1765. — Pierre LEYSENS** du pays des Nos (d'Hainaut?) en Flandre, âgé de 28 ans, protégé par M. Doyen. Demeure rue des Poulies St. Germain l'Auxerois à L'Hôtel du St. Esprit.

folio 72. — **Juillet 1770: — Nicolas Josephe DELIN**. P. de Tournée, âgé de 29 ans. Protégé par M. Van Loo, demeure au boulevard St. Honoré chez M. le Prince Chimec. (sic.)

folio 83. — **Novembre 1765. — Pierre Josephe SAUVAGE**, de Tournee en Flandre âgé de 21 ans. Protégé par M. D'Huis (d'Huez), demeure rue des Fossé St. Germain l'Auxerois chez M. Huo Peruquier, 1766, rue St. Denis près Laport (la Porte?) Paris ché M. Laury md. foureur.

folio 86. — **Octobre 1771: — Laurant TAMINE**, de Bruxel. âgé de 30 ans. Protégé par M. Pigalle, demeure rue St. Denis vis-à-vis la rue du petit Lyon ché Md Bodart Md de Soy.

folio 86. — **Novembre 1771: — François-Joseph TRICOT**, P. de Bruxel. âgé de 20 ans. Protégé par M........ demeure rue Dauphine à l'Hôtel Despagne.

folio 88. — **Avril 1771: Louis DELVARDE**, P. Datte en Hénaux· P. âgé de 19 ans. Protégé par M. Doyen, demeure rue de la Parcheminerie ché M. Pio offissier sur le charbon pres le Tinturier.

folio 89. — **Mars 1772: — Jacques VALCKE**. P. d'Hipre en Flandre, âgé de 21 ans. Protégé par M. Vien, demeure à l'hôtel de Rome rue de la Licorne en la Cité·

folio 98. — **Juin 1767: — Philippe Josephe DESCARNONCLE** (1), D'Ate en Flandre, âgé de 20 ans. Protégé par M. Bachelier· Demeure chez M. son frère Brodeur

(1) Déja inscrit plus haut, f° 58, Juillet 1766, mais sans le nom de son «protecteur».

Cour de la Vierge à St. Jean de Latran. En 1771 rue du Roy de Cicile (Sicile). La Porte cochère vis à vis la Rue Chocheperche (Clocheperce).

folio 110. — **Octobre 1767: — Jean LE GILLON**, P. de Bruges, âgé de 27 ans. Protégé par M. Bachelier Demeure rue Fromenteau à L'Hôtel Dennever (de Nevers).

folio 112. — **Septembre 1772: — Charles HESSE**, de Tournée en Flandre, âgé de 20 ans. S(culpteur). Protégé par M. Le Moyne. Elève de M. Tassar, demeure rue du Champ fleury ché M· Lalement à L'Hôtel de Notre Dame. En 1775 demeure ché M. De La Guilvinie Conseiller au Parlement vis à vis L'Hotel de Nouaille St. Honoré.

folio 112. — **Juin 1773: — Louis HERINCKIX.** P. de Bruxel, âgé de 22 ans· Protégé par M. Vien, demeure rue St. Julien le Peauvre près Le Petit Chatelet, ché Md de Lair Mde de Vin (sic.) 2

folio 122. — **Juillet 1766: (1) — Josèphe MEERT. P.** de Gand en Flandre âgé de 20 ans. Protégé par M. Boucher. Demeure rue de la Calandre ché M. Larchée vis à vis la rue Carcaison·

folio 123. — **Septembre 1766: — André DE MUINCK.** P. de Bruges, âgé de 24 ans. Protégé par M. Bachelier. Demeure rue Fromenteau ché M. Bao Le Fils Loueur de Carosse.

folio 129: — **Juin 1766: — Louis Alexis DU PON.** P. de Liége, âgé de 23 ans. Protégé par M. Vien, demeure rue de Savoye a L'Hotel de Bourgongne.

folio 141· — **Novembre 1773: — Josèphe SONNEVILLE**, S., de Menin, âgé de 20 ans. Protégé par M. des Marteaux (Demarteau), demeure rue St. Denis près Le Grand Serf ché M. Du Pui qui tient chambre garnie.

(1) Ce désordre des dates indique des transcriptions empruntées à une double série d'écritures.

folio 147. — **Juin 1768: — Henri GODIN.** G. Liégeois âgé de 19 ans. Par M. D'Huis (d'Huez) élève de et demeure ché M. Poisson au Palais Royale. En 1772. G· Elève de M. Le Bas, demeure rue St. Martin Près St. Julien ché M. Marie bijoutier.

folio 148. — **Décembre 1768: — Pierre F. Josèphe DE GLAIN.** P. de Bruxel., âgé de 23 ans. Protégé par M· Vien, demeure rue des Marais fbg. St. Germain ché M. Godet M^d de Tabacq.

folio 159. — **Septembre 1769: — Jean Baptiste MORETH.** P. de Dinan, Pays de Liége, âgé de 14 ans ½. Protégé par M. Loutherbourg, demeure rue Dorléans ché le Peruquier à gauche en entrant par la rue St. Honoré. En 1771 élève de M. Cazanova, demeure avec M. son Père Garde de M. Leduc de Chevreuse à l'hôtel de Luyne rue St. Dominique; en 1772 Garde de M. Le duc de Brisac en son Hôtel.

8bre 1773 Elève de M. Pan, demeure ché M. Leduc de Brisac, rue Cassette.

folio 164. — **Septembre 1775: — Jacques François MOMAL** de Lewarde en Flandre, âgé de 20 ans. Elève de M. du Rameau, deumeure rue du Champ fleury à L'Hôtel du St. Esprit.

folio 166· — **Aoust 1772: — Lambert GODECHARLE.** S. de Bruxel, âgé de 21 ans ½. Protégé par M. Pigale, demeure rue de la Harpe au Colège de Narbonne.

folio 169. — **Mars 1777. — Charles BALLER.** P. de Bruge en Flandre, âgé de 25 ans. Protégé par M. Bachelier, demeure Rue St. Julien le Pauvre près la place Maubert ché M^d Josse en chambre garnie.

folio 171. — (date?) **Antoine Josephe DU RIEUX,** de Tourné en Flandre, âgé de 23 ans, protégé par M........ demeure à la communauté des musiciens des Saints Innocents.

Registre n° 95 à partir d'ici.

N.B. Les noms suivants ne sont relevés qu'en abrégé, et pour leurs indications essentielles. (Ce détail sera repris sur le registre et complété, comme ci-dessus, avec les adresses aux diverses dates, etc)

1778). 4 Avril: — **J. Baptiste DUBOIS**, S. d'Anvers, 29 ans, protecteur Doyen, Elève de Boizot.

» 29 Avril: — **François Balthazar SOLVYNS**. P. d'Anvers. 17 ans, protecteur Lépicié-Elève de Vincent.

» **14 Juillet** (f° 22) : — **Antoine MARLÉ**. S. de Tournay. 21 ans. Elève de Berruer.

» » » : — **Jacques SIMIAND**, S. de Malines. 7 ans. Protecteur de Mouchy.

» **1 Septembre** (f° 23) : — **Emmanuel FOUQUET**, S. de 22 ans. Protecteur de Mouchy.

» **7 Septembre** (f° 24) : — **François DEPELCHIN**, P. de Tournay. 28 ans. Protecteur Jollain.

» **2 Octobre** (f° 30) : — **Joseph DE BEIRENS**. P. de Bruges, 22 ans. Elève de Suvée (jusqu'à 1781).

» **5 Octobre** (f° 31) : — **Jacques SENAVE**. P. de Loo en Furnes Ambacht; 20 ans. Professeur Dandré Bardon.

1779) : **27 Avril** (f° 38) : — **Bonaventure DELVINGNE**,, S. de Tournay. 22 ans. Elève de Boizot.

» 19 Mai (f° 39) : — **Angilbert VAN HUEVEL**. S. de Bruxelles, 27 ans. Protecteur Boizot.

» 19 **Mai** (f° 39) : **François IMMERS**, S. de Bruxelles, 24 ans. Protecteur Boizot.

» 28 **Mai** (f° 39) : **Joseph RUYSSEN**. P. d'Hazebrouk, 20 ans. Protecteur Dandré-Bardon.

» 26 **Août** (f° 41) : — **Augustin VAN DEN BERGHE**. P. de Bruges. 22 ans. Protecteur Bachelier.

1779) : 11 7bre (f° 42) : **Jean DUSART.** P. de Malines, 21 ans. Elève de Vincent.

» 29 **Sept.** (f° 44) : — **Jacques LAUWERS.** P. de Bruges, 26 ans. Elève de Bellenger.

» 5 **Oct.** (f° 46) : — **Jean Baptiste LOVINFOSSE.** P. de Liége, 19 ans. Elève de Brenet.

» 24 **Nov.** (f° 47) : — **François LE CLERCQ.** S. de Namur, 23 ans. Professeur Boizot.

1780) : 19 **May** (f° 54) Ch. **Louis DU BUISSON.** S. d'Ath, 22 ans. Professeur Mouchy.

1781) : 8 **Janvier** (f° 61) : — **Jean-Henri GATHY.** S. de Liége, élève de Houdon.

» 19 **Janvier** (f° 61) : — **François WYNCKELMANN.** P. Bruges, 18 ans. Elève de Suvée.

» 10 **Mai** (f° 65) : — **Maximilien VANLEDE.** S. 22 ans, de Bruges. Protégé par Suvée.

» 20 **Juillet** (f° 67) : — **Guillaume VAN BUSCOM.** S. de Malines, 23 ans. Protecteur de Mouchy, présenté par M. **de Cort.**

» 20 **Juillet** (f° 67) : — **Joseph CAMBERTIN.** S. d'Anvers, 24 ans. Protégé par de Mouchy, présenté par M. **de Cort.**

» 30 **Juillet** (f° 68) : — **Barthélemy FICARD.** S. de Bruxelles, 22 ans. Protecteur Pajou.

» 12 **Sept.** (f° 69) : — **Jean Baptiste BODRON.** P. de Namur, 19 ans. Elève de Doyen.

» 24 **Sept.** (f° 71) : — **Joseph CLERY.** P. de Gravelines, 26 ans. Elève de Boizot.

1782) : 1^r^ **Mars** (f° 74) : — **François DE FRAYE.** P. de Berghe St. Vinocq, 23 ans. Elève de Suvée.

» 14 **Mai** (f° 78) : — **Jean PEETERS.** S. d'Anvers, 23 ans. Protégé par Suvée.

» 11 **Nov.** (f° 83) : — **Pierre-Joseph PETIT.** P. de Tournay, 30 ans, élève de Sauvage, présenté par Suvée.

1783) : **28 Avril** (f° 90) : — **Maximilien KERKHEER.** S. de Bruxelles, 25 ans, protégé par van Spaendonk.

» **3 Sept.** (f° 91) : **Bernard DUVIVIER.** P. de Bruges, 21 ans. Elève de Suvée et logé chez Suvée.

» **24 7bre** (f° 93) : — **J. Martin AUBEE.** P. de Liége, 27 ans, protégé par David.

» **16 8bre** (f° 93) : — **Joseph ANSIAUX.** P. de Liége, 19 ans. Elève de Vincent.

1784) : **20 Mars** (f° 97) : — **Jacques MADERE.** P. de Bruges élève de Suvée, jusqu'en 1787.

» **7 Juin** (f° 100) P. **François DU MORTIER.** S. de Tournay, 20 ans. Elève de Moitte. (demeure chez Cathelin en 7bre 1789.)

(A partir d'ici, la transcription redevient complète, et n'est plus abrégée.)

folio 104. — **17 Déc. 1784: — J. B. RUBENS.** P. natif d'Anvers, âgé de 28 ans. Protégé par M. Bachelier, demeurant rue de Bourbon fb. St Germain, maison de M. Boulanger Md de Vin près les Théatins.

folio 110. — **31 Mai 1785: — Jean Baptiste BONHEUR.** S. de Namur en Flandres, âgé de 21 ans ½. Protégé par M. Bridan, demeurant rue de la Roquette fbg. St. Antoine chez le Sr Morgandi, mouleur. — May 1786 rue et fbg. St. Martin ché M. Meunier fruitier près la porte St. Martin. — Id. Oct. 1786. — Id. Juin 1788.

folio 111. — **5 Juillet 1785: — Joseph DE RIDDER.** S. de Bruges, âgé de 20 ans. Protégé par M. Suvée, demeurant rue de la Pelleterie, hôtel d'Orléans.

folio 113. — **16 Sept. 1785: — Antoine PLATEAU.** P. âgé de 26 ans, de Tournay. Protégé par M. Vanspaendonck, demeurant rue des Lévriers du Roy fbg St. Denis, chez M. Drouin menuisier.

folio 114. — **1r Nov. 1785: — Pierre Joseph Ignace LAFONTAINE.** P. de Courtray en Flandres, âgé de 25 ans ½. Protégé par M. Allegrain; demeurant rue du faubourg St. Martin, hôtel d'Henri IV.

folio 121. — **13 Sept. 1786. — Jean Théodore GERY COLIN.** P. de Liége, âgé de 26 ans. Protégé par M. Lemonnier, demeurant rue des Grands Augustins, chez M. Lamotte tailleur.

folio 121. — **28 Sept. 1786: — Gérard VAN DER TAELEN.** P. natif de Louvain, âgé de 17 ans. Elève de M. La Grenée, demeurant rue St. Honoré chez M. Capel tapissier, près l'Oratoire.

folio 122. — **7 Nov. 1788. — Louis VERLEURE.** S. d'Ypres, âgé de 20 ans. Protégé par M. Suvée, demeurant au faub. St. Denis au grand Caffé de l'Empereur. — Id. Juillet 1787.

folio 122. — **16 Décembre 1786: — Joseph DUCQ.** P. de Bruges, âgé de 23 ans. Elève de M. Suvée, demeurant cul de sac du Coq au Bâtiment neuf de l'Oratoire, chez le Perruquier. — Id. Sept. 1787.

folio 124. — **24 Février 1787: — Bernard Pierre VAN LEUVENEN.** P. d'Anvers, âgé de 22 ans. Protégé par M. Doyen. Demeurant chez M. Henri, Md joaillier, rue de Harlay près la grille du Palais.

folio 132. — **17 Sept. 1787: — Jean Théodore LATTEUX.** S. de Bruxelles, âgé de 22 ans. Protégé par M. David, demeurant rue St. Honoré coin de la rue de Grenelle chez Mad. sa sœur Mde de Mode. — Oct. 1788 rue des Francs bourgeois, maison n° 9. — Protégé par M. Mouchy. — Id. Mars 1789. — Id. Sept. 1789. — Id. Mars 1790. — Id. Sept. 1790. — Id. Mars 1791.

folio 132. — **23 Oct. 1787: — Jean François BERTHELS.** S. natif d'Anvers, âgé de 27 ans, demeurant au faub. St. Denis en face de St. Lazare, hôtel du Désir. — Id. Mars 1790. — Id. Nov. 1790.

folio 133. — **24 Oct. 1787: — Pierre PEPERS.** S. natif de Bruges, âgé de 26 ans. Protégé par M. Suvée, demeurant, rue du Champ fleury, hôtel du Champ fleury. Id. Sept· 1788. — rue du Cop maison de M. Jabaut — Mars 1789, au Caffé Conty, rue des Paches.

folio 141. — **30 Mai 1788: — Pierre Joseph STERTRADENS.** P. natif de Bruxelles, âgé de 30 ans. Elève de M. Vincent, demeure aux Ecuries de Madame Comtesse d'Artois, rue de Bourbon, près la rue des St. Pères. Protégé par M. Pierre, pour entrer par la porte des médailles *(sic.)*

folio 148· — **20 Mars 1789: — Ignace VAN DEN BUSSCHE.** P. de Beveren, àgé de 25 ans. Elève de M. Suvée, demeur[t] rue d'Angiviller, hôtel Conti.

folio 149 — **20 Avril 1789: (répétition) — Ignace VAN DEN BUSSCHE.** P. de Bevres (sic.) près Rousselaere en Flandre autrichienne,, âgé de 25 ans. Elève de M. Suvée, demeurant rue du Coq vis à vis le Caffé des arts, chez le Perruquier. — Id. Novembre 1790.

folio 150. — **29 Mai 1789: — Guillaume Pierre GEYSEN.** P. de Bruges, âgé de 25 ans. Elève de M. Suvée, demeurant rue du Champ fleury, hôtel Notre Dame.

folio 160. — **16 Déc. 1790. — Jean-Baptiste WELEINSTEIN.** P. natif de Bruxelles, âgé de seize ans. Elève de M. Suvée, demeurant hôtel de Cherbourg rue St Honoré, n° 88.

folio 184 — **22 Germinal (1794?) : — Joseph François DUPUY,** natif de Malines, âgé de 16 ans ½, demeurant rue St. Jacques n° 59. Elève du C[en] (Citoyen) Berthelleux (Berthélemy). — Messidor an 4. Elève du C[en] David.

folio 193. — **28 Germinal an 3[e]: — Jean-Baptiste TILMONT.** P. natif de Bruxelles, âgé de 21 ans, demeurant rue

Honoré 330, près la place des Piques, a justifié de son passeport.

folio 197. — **6 Brumaire an 4e: — Jean-Baptiste Jacques T'SSERSTEVENS**, natif de Bruxelles, âgé de 17 ans ½ demeurant rue Basse du rempart des Capucins, n° 351, a justifié de sa carte de citoyen.

folio 202. — **G Ventose an 4e: — Philippe VAN DER WAL.** P. natif de Roterdam, habitant de Gand, âgé de 22 ans, demeurant à Paris, rue St. Joseph, petit hôtel St. Joseph n° 1, a justifié d'un passeport de la ville de Lille. — Vendémiaire an 6e, rue de la Huchette n° 21. Elève de M. Suvée.

folio 202. — **25 Ventose an 4e: — Charles SPRUYT.** P. natif de Bruxelles, âgé de 26 ans, demeurant rue Montmartre, maison des frères Zengueurs (?) n° 191, a justifié de son passeport.

folio 205 (sans date): — **Mathieu Ignace VAN BREE.** P. natif d'Anvers, âgé de 24 ans; demeurant à Paris chez le Cen Ledoux, rue de Savoye horloger, n° 4, a justifié de son passeport.

folio 210. — **25 Brumaire an 5: — Arnould MAES.** P. natif de Gand en Flandres, âgé de 30 ans, demeurant rue Bétizy chez le Cen Couyarde n° 11, a justifié de son passeport.

folio 211.. (sans date) probablt an 5): — **Ernest L'ETIENNE.** P. natif de Tournay, département de Gemmap (sic.), âgé de 28 ans, demeurant à l'Arsenal, cour de la Bibliothèque. Présenté par le Cen Sauvage.

folio 215. — **18 Germinal an 5e — Albert AUBEE.** P. natif de Liége, âgé de 17 ans, demeurant rue du Temple, vis à vis la rue Portefoin, n° 109, chez le Cen son Père. Peintre, a justifié de sa carte de citoyen.

folio 217. — **2 Vendémiaire au 6: — Joseph Denis ODEVAERE.** P. natif de Bruges, âgé de 22 ans, demeurant rue

de Chartres, maison des Quinze-Vingt 333. Elève de M. Suvée.

folio 217. — **2 Vendémiaire an 6: — Joseph de MEULEMAESTER.** G. natif de Bruges, âgé de 25 ans, demeurant de Chartres, maison des Quinze Vingt, n° 33. Elève de M. Suvée.

folio 223. — **29 Vluviose au 61: — Mathieu VAN DEN BOGAERDE.** P. natif de Bruges, âgé de 22 ans, demeurant à Paris, cloître St. Germain l'Auxerrois, 32. Elève Suvée. — A justifié de son passeport.

folio 223. — **29 Pluviose an 6e: — Jean VAN DE MALE.** P. natif de Bruges, àgé de 20 ans, demeurant à Paris, Cloitre St. Germain l'Auxerrois, 32. Elève du Cen Suvée. — A justifié de son passepart.

folio 227. — **15 Thermidor an 6: — Théodore Gustave D'OUTREPONT**, natif de Bruxelles, âgé de 18 ans, demeurant rue Bellechasse, n° 225.

folio 227. — **17 Thermidor an 6: — Pierre REMOEUT**, Peintre, natif de Bruges, âgé de 26 ans, demeurant maison St. Chaumont, rue St. Denis. Elève du Cen Suvée.

folio 228. — **13 Germinal an 7: — Charles Caulers.** S. natif de Tournay, dépt. de Gemmap, (sic.) âgé de 23 ans, demeurant rue St. Denis n° 69 et 43 près la fontaine du Ponceau.

folio 241. — **21 prairial an 7: — Jean-Hubert TAHAN.** P. natif de l'Ourt (sic.) dans les chasseurs de la 9e demi-brigade en station à Paris, à la Caserne de la Pépinière. Accepté par le Cen Boizot sur le certificat du Professeur de Liége.

folio 251. — **11 Ventose an 8: — Charles SCLOBAS**, P. natif de Mons Dépt. de Gemmappe, âgé de 24 ans; demeurant rue du fb. St. Antoine, chez le Cen Robert,passage de la Boulle blanche; admis par le Cen Berthélemy. — Id. messidor an 10.

folio 257. —4 **Vendémiaire an 9: — Corneille CELS**, natif de Lierre, département des deux Nêtres (sic); âgé de 22 ans, demeurant rue du Mail, Hôtel de la Providence; Elève d'André Lens (?) et admis par le C^en^ Boizot.

folio 262. — **22 Brumaire an 9: — Henri Joseph RUTHIEL.** S. natif de Lierneux, canton de Viel Salm, départ. de Lourt (sic.) âgé de 24 ans, demeurant rue de Deux Boules, 16. Présenté par la C^en^ Houdon, et son élève.

folio 265. — **6 Germinal an 9: — Martin LAUWEREYSSENX,** P. natif d'Anvers, âgé de 22 ans, demeurant rue St. Denis, n° 69 et 43. (1) Présenté par le C^en^ Van Spaendonck le J^en^. (Corneille, le plus jeune des deux Van Spaendonck).

folio 265. — **6 Germinal an 9: — Joseph LE MINEUR,** natif d'Anvers, P. âgé de 24 ans, demeurant rue St. Denis, n° 69 et 43. (1) Présenté par le C^en^ Van Spaendonck, n° 69 et 43. (1)

folio 266. — **10 Germinal an 9: — Jean Joseph DELEY.** P. natif d'Anvers, âgé de 25 ans, demeurant rue St. Denis, 69 et 43. (1)

folio 267. — **12 floréal an 9: — Joseph DE BAY.** S. natif de Malines, âgé de 21 ans, demeurant rue Denis n° 69 ou 43 (sic), près la porte St. Denis, présenté par le C^en^ Van Spaendonck j(eune).

folio 268. — **19 prairial an 9: — Albert Jacques François GREGORIUS** (P.) natif de Bruges, âgé de 25 ans, demeurant pour le moment au cy-devant couvent des Capucins. Présenté par Mr. Suvée, dont il est éléve.

folio 272. — **13 Brumaire an 10: — Jean DE LEY,** S. natif de Malines, dép^t^. des deux Nètres (sic) âgé de 29 ans, demeurant vieille rue du Temple, n° 719. Présenté par le C^en^ Van Spaendonck, admis par le C^en^ Lecomte.

(1) Même adresse que Charles Caulers, voir ci-dessus, au folio 228.

folio 276. — **16 Ventose an 10: — Alexandre Joseph Adrien DOBENHEIM**, P. natif de Tournay, Dép^{t}. du Nord, âgé de 18 ans; demeurant rue férou, n° 994, chez Mr Delaune; Elève du C^{en} Lemire, et admis par le C^{en} Regnaut. — **Févr.** 1809: Parvis N. Dame, 20. Elève de Mr. David.

folio 277. — **18 Ventose an 10: — Sébastien CŒURÉ**. P. natif de Mons, dép^{t}. de Gemmap, âgé de 15 ans ½, demeurant rue Férou, 1018, chex le C^{en} son père, employé aux octrois. Elève du C^{en} Lemire et admis par le C^{en} Regnault.

folio 280. — **2 Messdor an 10: .. François VANDORNE**, P. natif de Louvain, Dép^{t}. de la Dyle, âgé de 29 ans, demeurent Hôtel des Etrangers, rue du Sepulchre, présenté par Mr. Sauvage et admis par le C^{en} Berthélemy. **Vendém.** an 12, rue des Fossés St. Germain l'Aux., n° 47. — id. février 1806.

folio 282. — **29 fructidor an 10: — Alexandre DE LA TOUR**, P. natif de Bruxelles, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Lune au petit St. Chaumont chez Mr. Privé, présenté par Mr La Grenée, (jeune).

folio 283. — **12 vendém. an 11: — Joseph PAELINCK**, P. natif de Gand, âgé de 21 ans, demeurant rue des Fossés St. Germain l'Aux., N° 28, maison garnie. Admis par Mr. Regnault.

folio 286. — **11 frimaire an 11: — Gaston LEFEBVRE**, S. natif de Tournay, dép^{t}. de Gemappe, âgé de 19 ans, demeurant rue St. Merry, N° 474, chez Mr .... Epicier en gros. Elève et admis par Mr Boizot.

folio 286. — **16 frimaire an 11: — Louis-Joseph GERBO**, P. natif de Bruges, âgé de 32 ans, demeurant chez Mr. Ducq, aux Quatre Nations. — Admis par le C^{en} Boizot.

folio 287. — **16 nivose an 11: — A. J. THONET**, âgé de 30 ans, natif de Liége. Elève de l'école d'Anvers demeurant

rue de la Loy, maison de M. Kaison, aux Pyramides d'Egypte, admis par M. Dejoux.

folio 290. — **4 floréal an 11: — Jean Robert CALLOIGNE**, S., natif de Bruges, dép^{t}. de la Lys, âgé de 24 ans, demeurant cloître St. Germain l'Auxerois, N° 32, maison du C^{en} Boudin tenant maison garnie. Elève et présenté par M. Chaudet.

folio 297. — **15 vendém. an 12: — Lambert Théophile LEFEBVRE**, natif de Bruxelles, âgé de 19 ans, demeurant rue Bergère, n° 1000 chez M. son père sculpteur. Elève de Mr. Montpellier. S. figuriste et recommandé et présenté par M. Roland, et admis par le C^{en} Berthélemy.

folio 298. — **25 nivôse an 12: .. Dominique Adrien DOREZ**, P. natif de Tournay, dép^{t}. de Gemmappe, âgé de 16 ans ½, demeurant Pont St. Michel, N° 2, chez M. Personne, m^{d}. de jouets d'enfants· Elève et présenté pa Mr. le Barbier.

folio 306. — **17 Vendém. an 13: — Jean-Baptiste BASTINÉ**, natif de Louvain, âgé de 22 ans, demeurant rue du Chantre, n° 78, hôtel Warwick, admis par Mr. Regnault. — **oct.** 1806, quay de l'horloge, 71, chez Mr. Hubert m^{d}. de crayons. — Elève de Mr· David.

folio 310. — **19 Germinal an 13: — Jean Hubert TAHAN**, P. natif de Spa, départ. de l'Ourth, âgé de 25 ans, demeurant rue des Graviliers n° 84; admis par Mr Ménageot.

folio 312. — **26 messidor an 13: — Joseph BRULOIS**, P. natif de Bruges, départ. de la Lys, âgé de 22 ans, demeurant rue Mazarine chez Mr. Buteker, N° 1592. — Elève de M. David, admis par M. la Grenée.

folio 316. — **29 Vendém. an 14: — François HECKERS**, S. natif de Gand, âgé de 29 ans, demeurant Cour St. Joseph

rue du faub. St. Antoine nº 7. Elève de l'Académie de Gand. — Admis par M. Regnault.

folio 330. — **11 mars 1807: — Auguste Liévin THOMASSIN**, natif de Steenworde, départ. du Nord, âgé de 23 ans. Demeurant rue des Fossés Mr. le Prince, nº 23. Elève de M. Regnault et présenté par lui.

folio 334. — **12 oct. 1807: — Melchior Gommar TIELEMAN**, P. natif de Lière, Départ. des 2 Nèthes, âgé de 23 ans, demeurant rue St. Jacques, Nº 40 chez M. Remquet, hôtel de Lyon, près la rue du foin. Elève de l'Académie d'Anvers, adressé par M. Van Brée, prof. à Anvers. — **sept.**: 1808 rue et hôtel de Thionville. Elève de M. David.

folio 342. — **26 févr. 1809: — Emmanuel BOGAERT**, P. natif de Bruges, départ. de la Lys, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Harpe, Nº 76, maison des Elèves. — Elève de M. David.

folio 343. — **9 juillet 1809: — Pierre van HANSELAERE**, P. natif de Gand, âgé de 22 ans, demeurant Quay des Orfèvres, Nº 6, chez M. Bussot traiteur. — **20 may 1910**, demeurant rue de Seine, fb. St. Germain, Nº 42 hôtel de Normandie.

folio 346. — **28 avril 1809: — Louis VAN GEEL**, S. natif de Malines, départ. des Deux Nèthes, âgé de 21 ans, demeurent rue de la Harpe, hôtel de Nassau, Nº 85. Elève de M. Roland.

folio 350. — **22 févr. 1810: — Jean Lambert SALAIYE**, S. natif de Liége, âgé de 22 ans, demeurant rue de Richelieu, Nº 37, chez M. Nioul, tailleur. — Elève de M. Le Mot (Lemot). — **août 1810**, rue de la Fidélité, nº 12 fbg. St. Denis.

folio 350. — **15 mars 1810: — Louis TANGUÈS**, natif de Bruges, ans, demeurant place d'Iéna nº 12. Elève de l'Académie de Bruges.

folio 351. — **21 may 1810: — Pierre Jean MAES**, P. natif de Gand. dépt. de l'Escaut, âgé de 38 ans, demeurant rue de Seine, fbg. St. Germain, N° 42, hôtel de Normandie. — Elève de l'Académie de Gand.

folio 353. — **10 janv. 1811. — Charles DE BUCK**, natif de Gand, dépt. de l'Escaut, âgé de 18 ans; demeurant carrefour de l'Odéon, N° 15. Elève de l'Académie de Gand. Elève de M. David pour les places. **Id.** février 1812.

folio 359. — **3 août 1811: — Henri Charles Joseph PAYEN**, natif de Tournay, dépt· de Gemmape, âgé de 20 ans, demeurant rue Quincampoix, hôtel des 4 Nations. Elève de M. Sauvage et actuellement de M. Degoty, et présenté par Mr. Vincent.

folio 361. — **16 août 1811: — Guillaume-Philidor BURGGRAAF**, natif de Bruxelles, dépt. de la Dyle, âgé de 21 ans, demeurant rue des Moulins, n° 5. Elève de M. G uérin. **id.** février 1812.

folio 363. — **29 août 1811: — François SIMONAU**, P. natif de Bruges, Dépt. de la Lys, âgé de 26 ans, demeurant rue de Vaugirard n° 62. Elève de Mr. Gros. — **id.** février 1812.

folio 369. — **8 août 1812: — Arnold SCHOTTE**, Gr. natif de Liége, dépt. de l'Ourth, âgé de 22 ans, demeurant rue des Prouvaires n° 12. Elève de M. Léonard Schotte son frère à Liége.

folio 369. — **25 août 1812: — Louis GROTAERS**, P. natif de Malines, dépt. des deux Nèthes, âgé de 22 ans. Elève de M. son Père à Malines, demeurant rue froidmanteau, n° 15.

folio 370. — **31 août 1812: — Corneille GROENEDAEL**, P. natif de Lierre, près Anvers, dépt. des deux Nèthes, âgé de 29 ans, demeurant rue de la Vieille draperie n° 14. Elève de l'Académie d'Anvers·

folio 370. — **1 sept. 1812: — Charles Joseph MAYA**, P. natif de Gand, dépt. de l'Escaut, âgé de 23 ans demeurant rue de Cléry N° 6. Hôtel des Colonies. — Au Petit Lyon, St. Sulpice, hôtel de l'Odéon. Elève de......

folio 373. — (sans date précise) 1812) : — **Benoit Hector BELLEVILLE**, natif de Bruxelles. Dépt. de la Dyle, âgé de 22 ans, demeurant rue du fbg. St. Denis, N° 44, chez M. son Père fabriquant d'étoffes. — Elève de M. Gros.

Ici se clot, vers la fin de 1812, l'inscription des élèves flamands au registre manuscrit n° 95. — Ce registre lui-même ne continue que jusqu'en 1813. — A partir de cette date, les registres réguliers, et les dossiers qui les accompagnent, sont au Secrétariat de l'Ecole, (et non aux archives de la Bibliothèque), et à la disposition de qui veut les consulter. — Aussi arrêtons-nous en 1812 cette enquête.

S. Rocheblave.

Notes et documents relatifs à la Galerie de Tableaux conservée au Château de Tervueren aux XVIIe et XVIIIe siècles

---

Nos anciens souverains, ainsi que la plupart des gouverneurs qui les représentèrent parmi nous, se sont distingués par un culte éclairé des beaux-arts et en particulier de la peinture, ce plus beau fleuron de la couronne artistique de notre patrie. Presque tous, à partir du XVe siècle, formèrent de remarquables galeries de tableaux, où étaient représentés les plus grands noms de l'art national. Malheureusement, nous n'avons guère profité de ces généreuses acquisitions ; les grandes collections formées par Marguerite d'Autriche, par Marie de Hongrie, par l'archiduc Ernest et, plus tard, par l'archiduc Léopold-Guillaume, ont toutes pris le chemin de l'étranger pour former le fonds le plus précieux des grandes galeries de Madrid et de Vienne, et le fatal incendie, qui détruisit, en 1731, l'antique palais des ducs de Brabant, fit

périr dans les flammes les inestimables trésors d'art que nos princes, à partir de Philippe le Bon, s'étaient plu à y accumuler.

La galerie de tableaux formée à Tervueren par l'archiduc Albert n'eut pas un meilleur sort et ses meilleures pièces allèrent aussi enrichir les musées de l'étranger.

Au dire de M. de Reiffenberg [1], l'archiduc avait réuni dans l'antique manoir, devenu une de ses résidences favorites, plus de deux cents toiles, méthodiquement classées par école : Quentin Metsys, Jean de Mabuse, Jérome Bosch, Lucas de Leyde, Holbein, Albert Dürer, Franc Floris y figuraient, à côté de maîtres plus récents, tels que Pierre Brueghel, Otto Vaenius, Rubens, Coeberger, etc. [2].

A la mort de l'archiduc,cette collection véritablement royale perdit beaucoup de sa splendeur. En 1635, le château de Tervueren eut grandement à souffrir des incursions des troupes gallo-bataves occupées au siège de Louvain et, à partir de ce moment, l'ancienne résidence des ducs n'abrita plus que des hôtes de passage : le cardinal-infant, l'archiduc Léopold-Guillaume, la reine Christine de Suède et la trop fameuse Olympe Mancini, comtesse de Soissons, compromise, avec l'horrible La Voisin, dans le drame des poisons [3].

Il est probable qu'à partir de la mort du cardinal-infant, un grand nombre des tableaux les plus précieux de la galerie de Tervueren furent déjà transportés à Bruxelles ; toutefois l'inventaire de 1667 contient encore 147 numéros, dont plusieurs paraissent désigner des tableaux de valeur [4].

(1) *Archives historiques*, t. II, p. 145.

(2) Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 113.

(3) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 391.

(4) Annexes I.

A partir de ce moment, la collection décroit,en quantité et qualité, et l'inventaire dressé en 1781 ne comporte plus que 75 numéros et ne mentionne plus une seule œuvre due à un peintre de premier plan.

* * *

Au XVIIIe siècle, comme nous l'apprend une note du conseiller Strozzi et du contrôleur des ouvrages de la Cour, J. B. Aimé, datée du 11 mai 1742, la plupart des tableaux appartenant au Domaine et conservés à Tervueren « y ont été transportés de la Cour de Bruxelles,on les en retire quand on en a besoin pour la Cour et aussi en temps de guerre (1) ».

Cette galerie constituait donc une sorte de réserve pour les collections royales, dans le genre de celle formée pour les palais et châteaux de France par la galerie de Compiègne.

Aussi constatons nous, pendant tout le XVIIIe siècle, un va et vient continuel de tableaux entre Tervueren et Bruxelles.

Le 11 mai 1708, au cours de la guerre de la succession d'Espagne, au moment où Vendôme reprend l'offensive dans les Flandres, le Conseil d'Etat, commis au Gouvernement-Général des Pays-Bas catholiques, charge le peintre de la cour, Van Diest (2), d'aller chercher les plus beaux tableaux de Tervueren pour les mettre en sureté à Bruxelles (3).

Lorsque, le 14 juin 1731,quelques semaines après le funeste incendie du vieux palais, le contrôleur des ouvrages de la

(1) Rapport adressé, le 11 mai 1742, par le Conseiller Strozzi et J. B. Aimé, contrôleur des ouvrages de la Cour, au Conseil des Finances. ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des Finances*, cart. 338. Annexes VIII.

(2) Voir sur cet artiste la notice d'A. SIRET, dans la *Biographie nationale*, t. VI, p. 63, et les notes de PINCHART, *Archives des Arts, etc.*, t. I, passim.

(3) Annexes IV.

Cour, J. B. Aimé, demande des instructions au Conseil des Finances au sujet de la confection d'un inventaire général des « meubles et effets » brulés et perdus dans ce désastre irréparable, il signale, en même temps, parmi les tableaux sauvés de l'embrasement et déposés dans une chambre de son habitation particulière, diverses pièces provenant du château « de la Vuere » et marquées de la lettre V [1].

La guerre de succession d'Autriche et l'invasion française provoquèrent un nouvel exode. Sur l'ordre de M. de Séchelles, conseiller d'Etat, « intendant en Flandre et des armées du Roy », les tableaux de Tervueren furent mis en dépôt dans la Chambre où ont été les tapisseries de la maison de Bourgogne, contiguë à celle de la Bibliothèque de cette maison, sous la Chapelle royale de la Cour [2]. »

Un certain nombre de tableaux étaient cependant restés en place, « les uns, écrit le contrôleur Aimé, pour avoir été jugés non transportables et d'autres pour ne point le mériter. Les cadres des tableaux roulés sont restés au château à cause de leur caducité [3]. »

Parmi ces derniers tableaux, « celuy nommé vulgairement : *Den ommeganck van Brussel*, celuy représentant les serments passant sur la place de Bruxelles et un autre représentant un édifice en perspectives avec des figures au pied [4] » furent enlevés par le général de Bercheny [5], qui avait installé son

(1) ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des Finances*, carton 269. (Voir *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXV, p. 136).

(2) Inventaire du 18 mai 1746, publié ci-après : annexes VII.

(3) Note au bas de l'inventaire de 1746. Annexes X.

(4) Mémoire du 11 juillet 1746 annexé à l'inventaire du 18 mai 1746. Voir ci-après : annexes X.

(5) Bercheny, le général de, propriétaire du célèbre régiment de hussards qui portait son nom.

quartier général à Tervueren au printemps de 1746. Ce ne fut que sur l'ordre formel de l'intendant de Séchelles, que ce général restitua les dits tableaux, très endommagés par l'enlèvement et par les transports subséquents (1).

Les toiles ornant la chapelle étaient également restées à Tervueren. Le maréchal de Saxe en fit retirer le tableau, actuellement au Musée de Bruxelles, représentant le miracle de St-Hubert et le fit transporter dans la capitale pour le faire copier.

Ces faits d'occupation étaient en contravention avec le règlement imposé au châtelain de Tervueren par l'instruction du comte Frédéric de Harrach, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, en date du 25 août 1742.

« Le châtelain, disait l'art. 8 de ce règlement, gardera et conservera soigneusement les tableaux et meubles de la même Maison, qu'il renseignera, autant de fois qu'il en sera requis selon l'inventaire qui en sera formé,... sans qu'il lui sera permis de déplacer les dits tableaux et de les prêter ou d'en laisser tirer de copies, sans ordre exprès du Gouvernement (2) ».

Le contrôleur des ouvrages de la Cour, J. B. Aimé, prit vivement à partie le châtelain de Tervueren, de Viron d'Oisquerq (3), lui reprochant des négligences graves au cours de

(1) Lettre du châtelain de Viron au Conseil des Finances, le 8 mars 1749. Voir annexes XII.

(2) « Règlement et instruction pour la conduite du châtelain et des manouvriers et autres personnes emploïées au service de Sa Majesté au château roïal, parc et jardin de Tervueren ». ARCH. DU ROYAUME, *Cons. des Finances*, cart. 338.

(3) Charles-Maximilien de Viron, seigneur d'Oisquercq, du Val, etc., fils de Charles-Joseph, conseiller au Conseil souverain de Brabant, et de Louise-Françoise Gaillard, épousa en 1745 Marie-Françoise Le Vasseur de Guernonval, veuve de Philippe de Briarde, et, en secondes noces, N... de Sandrouin. Il mourut, sans posterité, le 4 juin 1787. (*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1850, 4e année, p. 198).

l'occupation française et lui faisant grief d'avoir refusé d'assumer la garde des tableaux remisés à Bruxelles (1). Le châtelain se défendit énergiquement devant le Conseil des Finances et cette polémique nous donne de curieux détails sur Tervueren et ses collections (2).

Au cours de l'été 1749, les tableaux, restaurés par le peintre Van Diest et pourvus de nouveaux cadres en remplacement de ceux brulés ou détruits par les troupes françaises, étaient réintégrés à Tervueren (3). Charles de Lorraine s'intéressa au vieux manoir, en modernisa la distribution et le mobilier. Mensaert, qui publia, en 1763, son ouvrage si précieux pour l'histoire de l'art : *Le peintre amateur et curieux,* écrit que ce prince « qui y va quelquefois prendre le plaisir de la chasse, a fait faire à ce château des embellissements considérables, qui le rendent aujourd'hui le plus brillant séjour qui soit aux environs de Bruxelles. On y voit aussi plusieurs rares et belles pièces des maîtres les plus renommés (4). »

* * *

Hélas ! l'antique résidence de nos princes n'avait plus que quelques années à subsister. Joseph II, qui, avec de si bonnes intentions et des idées si élevées, accumula de si lourdes fautes, professait un profond mépris pour les souvenirs du passé. Au cours du voyage rapide qu'il fit dans nos provinces au début de son règne, il passa quelques heures à Tervueren et considéra le château comme une vieille masure bonne à être abattue. La vente des meubles et des matériaux de-

(1) Mémoire adressé à la Jointe pour le Gouvernement des Pays-Bas, le 10 février 1749. ARCH. DU ROYAUME. *Cons. des Finances*, cart. 339. Annexes XI.

(2) Voir Annexes XII.

(3) Voir Annexes XIII.

(4) 1ère partie, p. 161 et suiv.

vait couvrir les frais résultant de cette démolition. Cette résolution fut notifiée au Conseil des Finances par les archiducs-gouverneurs, Albert et Marie-Christine, le 15 novembre 1781 (1).

On procéda à la démolition du château et à la vente des tableaux et du mobilier avec une précipitation étrange. Un inventaire fait, les 1er et 2 mai 1781, par Guillaume-Joseph Looze, peintre et marchand de tableaux, permit de hâter les opérations (2).

Le 10 janvier 1782, les archiducs prescrivaient de retirer de la vente un certain nombre de tableaux «qu'il conviendrait de ne pas vendre». Les uns, parmi lesquels celui attribué alors à de Craeyer, représentant St-Hubert, revêtu des ornements épiscopaux, recevant l'étôle des mains d'un ange, celui, attribué à Sallaert : la conversion de St-Hubert, ainsi qu'une Assomption par de Craeyer, un Christ à la colonne d'après Van Dyck et une Ste-Famille par Van Loon, devaient rester dans la chapelle du château. Les autres, parmi lesquels les deux toiles de l'Ommegang, attribuées à Sallaert, l' «histoire du bateau d'eau » attribuée au même, le prieuré de Rouge Cloître « dans le goût de Vinckeboom », ainsi que tous les portraits de princes et de princesses des maisons d'Espagne et d'Autriche, furent transportés à Bruxelles et déposés à la « Maison du Roi » (3).

Pour les autres tableaux, les décisions impériales furent mises à exécution et, les 14 et 15 janvier 1782, il fut procédé à la vente aux enchères de tous les tableaux et meubles du

(1) Annexes XV.

(2) Annexes XIV.

(3) ARCHIVES DU ROYAUME, *Cons. des Finances*, carton 341. — Ce document a été publié par WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, p. 399. — Nous le republions, en le complétant. Annexes XVI et XVII.

château de Tervueren, par les soins du fermier Anoul « employé aux mêmes conditions et sur le même pied que dans la mortuaire de feu le duc Charles. »

» Les meubles vendus, nous apprend le conseiller d'Aguilar, ont produit cinq-mille-cent-soixante-dix-neuf florins et quinze sols, sans comprendre le sol au florin, conditionné à charge des acheteurs, mais sur lesquels, d'un autre côté, devront être diminués les frais de vente (1) ».

Nous ne sommes pas parvenu à retrouver le prix payé pour chacun des objets ainsi soumis au feu des enchères.

Les ventes se poursuivirent les 21 et 22 janvier, 7 et 21 mai pour les matériaux, meubles communs, mécaniques, kiosques, jeux et volières. Le 26 juin, les statues et vases du parc étaient également mis en vente et produisaient 4.119 florins (2).

Le total général de la vente se montait à la somme de douze-mille-sept-cent-soixante-dix livres, neuf escalins, onze deniers, qui fut versée par le sieur Anoul à Jean-Baptiste de Waha, receveur des domaines de Tervueren et Vilvorde (3). C'était un bien maigre profit, comparativement à la perte irréparable que faisait notre patrimoine artistique par la destruction du château de Tervueren et par la dispersion de ses collections.

* * *

Nous nous sommes efforcé, au moyen des anciens inventaires, d'identifier un certain nombre de tableaux provenant de

(1) Rapport présenté à la Chambre des comptes par le conseiller de Aguilar touchant la démolition de l'ancien château de Tervueren, ainsi que la vente des meubles et matériaux, le 28 janvier 1782. ARCHIVES DU ROYAUME. *Cons. des Finances*, carton 341.

(2) Rapport de L. Anoul. ARCH. DU ROYAUME, ibidem. Nous nous proposons de consacrer une étude spéciale aux statues provenant de Tervueren. Nous sommes parvenu à retrouver et à identifier plusieurs d'entre elles.

(3) Annexes XVIII.

Tervueren et conservés aujourd'hui dans des collections publiques ou privées. La chose n'est pas toujours aisée, vu la sécheresse de la description du plus grand nombre de ces œuvres : un pot à fleurs, une tasse avec des pommes et des raisins, etc.. Aussi croyons nous utile de publier en annexes quelques documents pour permettre à toutes les personnes s'intéressant à l'histoire de l'art de nous aider dans nos recherches.

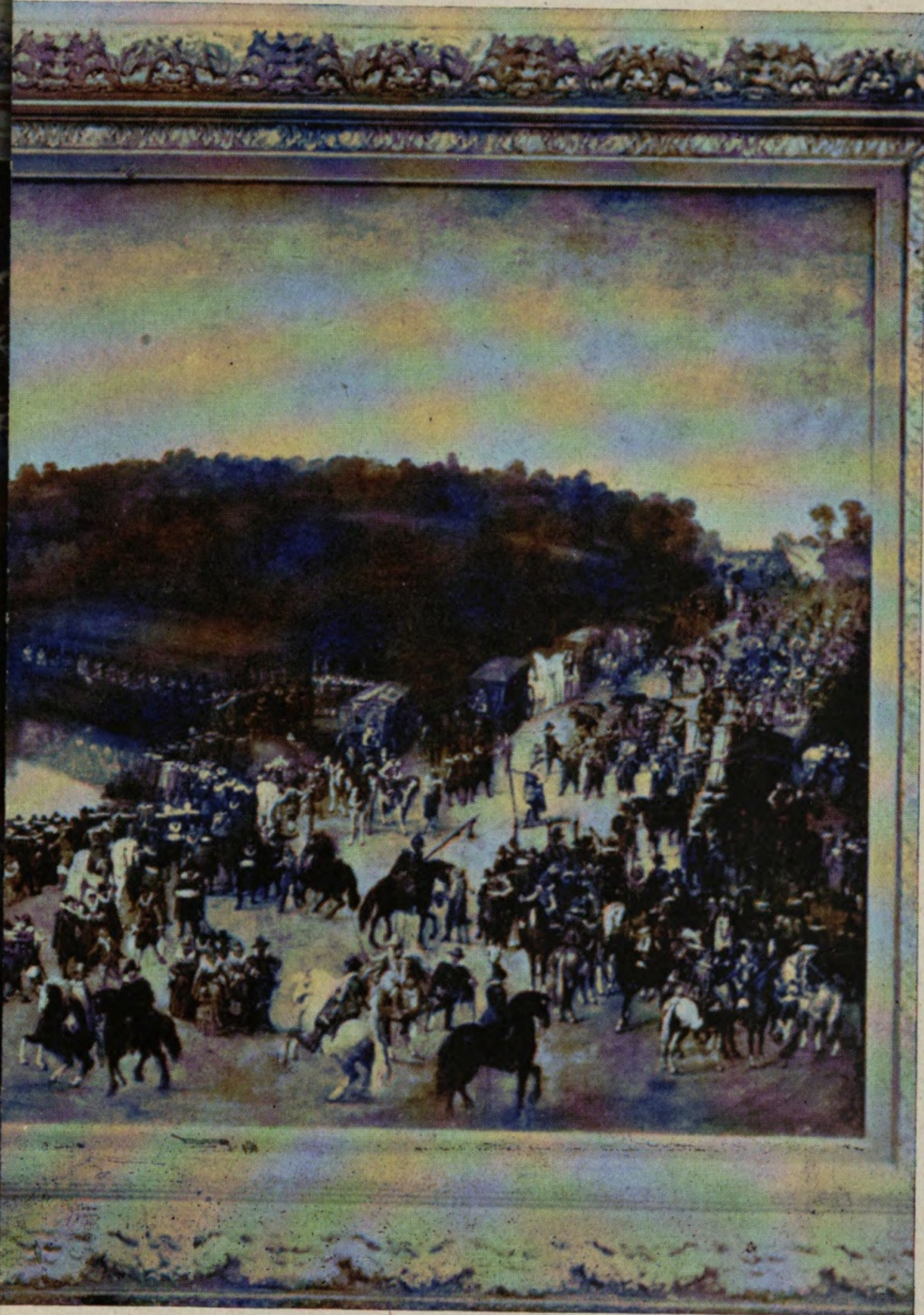
Les inventaires sont inédits, à l'exception de celui de 1781 publié par WAUTERS, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*,(t. III, p. 396). Mais,comme cet auteur a négligé de reproduire un des éléments les plus utiles pour l'identification des tableaux, c'est à dire les dimensions indiquées en regard de chacun d'eux, nous croyons utile de republier cet important document.

Le plus ancien inventaire retrouvé date du 14 mai 1667. D'autres de 1701 et de 1714 nous ont paru mériter également la publication ; nous y joignons celui dressé, en 1746, sur l'ordre de l'intendant de Séchelles, qui nous parait assez intéressant parcequ'il renseigne l'état dans lequel se trouvaient les tableaux de cette époque. Quelques autres documents et les notes consacrées par Mensaert à la galerie de Tervueren nous ont permis d'atteindre un certain résultat dans notre travail d'identification.

* * *

Les tableaux qu'il nous a été le plus facile de reconnaitre sont ceux qui, replacés en 1782 dans la chapelle du château de Tervueren, où Wauters les signale encore en 1855 (1)

(1) « Coeberger décora la chapelle de deux belles toiles : *Saint Hubert revêtu des habits pontificaux* et *la Vierge avec l'enfant Jesus, Saint Jean-Baptiste et et Saint-Jean l'Evangeliste*, que l'on y voit encore, ainsi qu'un Van Loon, *La Conversion de Saint-Hubert* et un Crayer *Saint Jean-Baptiste et Saint Jean l'Evangeliste.* » WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 388.



entrèrent, par la suite, au Musée de Bruxelles, à commencer par le miracle de St Hubert.

« En la capilla, el quadro del altar mayor representa San Huberto », dit l'inventaire de 1667.

L'inventaire de 1701 est plus explicite :

« En la chapelle du chasteau, à la Vueren, sur l'autel au milieu : nº 119, St-Hubert rencontrant, en la chasse, le cerf avec le crucifix entre la ramure. »

Nous avons vu qu'en 1746 ce tableau fut copié sur l'ordre de Maurice de Saxe.

L'inventaire de 1781 nous le montre «dans la grande chapelle, sur la Cour, nº 69 : La Conversion de St-Hubert, bon tableau par Sallaert, toile, Haut. 10 pi. 1 p. Larg. 7 pi. 3 p. »

C'est ce même tableau, qui, en suite d'un envoi de l'Etat, entra, en 1895, au Musée de Bruxelles, venant de la chapelle du château de Tervueren. Il porte le nº 273 du catalogue de A.J. Wauters et figure actuellement sous le nom de Théodore Van Loon (1).

Un autre tableau du même Musée de Bruxelles, attribué à Gaspard de Crayer, et de provenance inconnue, pourrait fort bien avoir aussi orné jadis la chapelle de Tervueren, où est mentionné, dans l'inventaire de 1667, une seconde représentation de St-Hubert (2), qu'il ne faut pas confondre avec celle qui, d'après le même document, « representa San Huberto reciviendo la estola por un angel ». Ce dernier tableau est attribué par l'inventaire de 1781 à de Crayer. (Haut. 7 pi. 8 p. — Larg. 6 pi. 2 p.) Il figure aujourd'hui au Musée de Bruxelles sous le nom de Van Loon. (nº 274 du catal. Wauters).

C'est également à Van Loon qu'est attribué le nº 275 du

(1) *Catalogue historique et descriptif*, p. 111. La date de l'envoi de l'Etat n'est pas confirmée par les archives du Musée.

(2) Ibid. p. 57, nº 134.

même Musée « La Vierge et l'Enfant entre les deux saints Jean »— La description de l'inventaire de 1667 dit : «Nuestra-Senora con el nino Jesus, san Juan et san Jusepo » et l'inventaire de 1781 porte « un tableau de l'autel, en entrant à droite, représentant la Vierge, avec l'enfant Jésus, St-Jean et St......, bon tableau par Théodore Van Loo (sic). Toile. H. 8 pi. 5 p. L. 6 pi. 2 p. » D'après Alphonse Wauters ce tableau, ainsi que le précédent, serait de Coeberger.

* * *

L'identification est encore aisée pour les deux tableaux de Sallaert intitulés lès « Pucelles du Sablon », bien que les dites «Pucelles» ne figurent que sur l'un d'eux et que l'autre représente l'Infante abattant l'oiseau. (Catalogue A. J. Wauters, n°s 408 et 409.) — « Otros dos, dit l'inventaire de 1667, representantes la procession de las doce donzellas del Sablon, fundacion dotada de la Serenissma Senora Infanta ». Un document nous apprend qu'en 1708 ces deux tableaux furent mis en sûreté à Bruxelles [1]. Ils ne revinrent jamais à Tervueren et furent, probablement après l'incendie de la Cour, placés dans l'Eglise de Notre-Dame de la Victoire au Sablon, où MENSAERT les signale en 1762 [2]. Ils entrèrent en 1811 au Musée de Bruxelles.

Deux autres tableaux, apparentés aux précédents[3], restèrent jusqu'au bout à Tervueren, où il arrivèrent postérieurement à 1667. L'inventaire de 1701 les mentionne pour la première fois : « n° 123, représentation du Broothuys et les guldes au

(1) Voir Annexes V n° 120.

(2) *Le peintre amateur et curieux*, p. 4.

(3) V. TAHON. *La grand serment de l'arbalète à Bruxelles et ses manifestations artistiques au XVIIe siécle* dans les *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, année 1911, t. XXV, pp. 233 et ss.

grand marché, où St-Michel batte le diable » et « n° 124, le marché de Bruxelles avec les mestiers. » Restés à Tervueren, en 1746, ces deux tableaux furent, nous l'avons vu, enlevés par le général de Bercheny, fort détériorés, puis remisés à Bruxelles jusqu'à leur retour à Tervueren en 1749. L'inventaire de 1781 les décrit : « Deux tableaux représentant la procession de l'Ommeganck avec les corps de métiers et serments par Sallaert. Sur toile. Haut. 4 pi. 6 p. Larg. 13 pi. 8 p. » On sait que ces deux tableaux (n[os] 4 et 5 du catalogue d'A. J. Wauters) sont des copies anciennes d'originaux faisant partie d'une série de six pièces de van Alsloot. L'un de ces originaux est conservé au Musée de Madrid, l'autre au Musée de South-Kensington. Il est curieux de constater la similitude de facture entre ces copies anciennes de Bruxelles et les deux tableaux de Sallaert : *les Pucelles du Sablon*. Et, aussitôt, une question se pose : Sallaert, né vers 1590, mort après 1647, n'a-t-il pu copier les originaux peints par son aîné van Alsloot, né vers 1570 et mort entre 1620 et 1626 ? L'attribution faite par l'inventaire de Tervueren confirme cette supposition et l'infériorité des tableaux de l'*Ommegang* comparativement à ceux des *Pucelles du Sablon*, ne s'explique-t-elle pas, tout naturellement, par le fait que Sallaert, comme tous les peintres de talent, s'affirme supérieur lorsqu'il est guidé par son inspiration personnelle, que lorsqu'il est astreint à copier d'une façon plus ou moins libre l'œuvre d'un autre maître ? Cette question serait intéressante à élucider après une comparaison consciencieuse entre nos deux tableaux de Bruxelles et les originaux de Londres et de Madrid.

* * *

Jusqu'ici les identifications faites au moyen des anciens inventaires ne nous ont pas appris grand chose de nouveau,

nous allons, avec les tableaux suivants, aborder un domaine moins rebattu.

L'inventaire de 1667 (n° 43) nous parle d'un tableau « representante el lugar llamado *Diesdelle*, adonde cenavan Sus Altezas Alberto y Isabella ». L'inventaire de 1701 porte, sous le numéro 122 : « le Vivier d'Oye, aux *Drisdelles*, où feu les archiducqs prennent la collation » et une liste des tableaux mis en sureté à Bruxelles en 1708 complète cette indication par ces mots : « ... dans un cabinet de mayes », c'est-à-dire sous une tonnelle de verdure. Or le musée de Bruxelles possède un tableau attribué à Alsloot qui correspond très exactement à cette description (1). On y voit, au milieu d'une fête se déroulant au bord d'un étang, dans un site sylvestre, les archiducs, attablés sous une tonnelle et prenant des rafraichissements. A. J. WAUTERS (n° 6 de son catalogue) intitulait cette scène « Fête populaire dans le parc de Tervueren ».Rien cependant dans le site représenté, complètement agreste, ne rappelle l'aspect d'un parc entourant une résidence princière. Aussi, sur notre indication, M. le Conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts a-t-il cru pouvoir modifier le titre de cette toile.

La dernière mention que nous trouvions de ce tableau date de 1731 : dans la liste, dressée par le contrôleur Aimé, des tableaux sauvés de l'incendie de la Cour figure « la fête du Vivier d'Oye » avec la mention V, indiquant la provenance de la Vuere ou de Tervueren.

Toutefois, on peut se demander si cette œuvre n'a pas changé de nom et s'il ne faut pas l'identifier avec le numéro 7 de l'inventaire de 1781, qui parle d'un « tableau représentant l'histoire du batteau d'eau, par Sallaert, sur toile, haut. 3 pi. 4 p., larg. 8 pi. 5 p. » Ce qui correspond aux dimensions du

(1) Une variante réduite de ce tableau existe au musée d'Anvers.

tableau aujourd'hui conservé au Musée de Bruxelles. Or Mensaert, qui vit ce tableau à Tervueren, entre la cheminée et les fenêtres du grand salon, à côté des tableaux de l'Ommegang, qu'il attribue, tout comme l'œuvre en question, à Sallaert, nous explique ce titre bizarre en nous racontant une histoire pleine de saveur du terroir, rappelant les meilleurs tours d'Uylenspiegel :

« Un brasseur d'Avergem (Auderghem), village entre Tervueren et Bruxelles, ayant fait deux brassins d'assez mauvaise bière, sur lesquels il n'était pas douteux qu'il devait perdre considérablement, donna à connaitre un jour cet incident à un homme qui était à boire chez lui. Cet homme lui dit qu'il avait un secret immanquable pour lui faire trouver le débit de ses deux brassins ; mais qu'il lui fallait une récompense proportionnée aux peines et aux soins qu'il devait prendre pour y réussir. Ils firent accord du prix. Peu de jours après, notre homme fit distribuer partout des billets par lesquels il annonçait qu'à certain jour fixé l'on verrait un particulier marcher sur les eaux du grand étang d'Avergem,singulièrement équipé. Tout le monde fut curieux de voir un tel prodige ; il y vint, dit-on, plus d'un tiers des habitants de Bruxelles. Le brasseur, qui était sur le bord de cet étang avec toute sa bière, eut de la peine à rafraichir tout le monde qui entrait chez lui en grande foule, de sorte que ses deux brassins de bière furent bientôt consommés ; mais l'homme en question ne parut point sur les eaux ; il s'esquiva furtivement et laissa tout le monde dans une surprise telle qu'on peut l'imaginer (1) »

Dans le tableau du musée de Bruxelles nous voyons une foule autour d'un étang, au milieu duquel un personnage, singulièrement accoutré, se débat en s'enfonçant dans l'eau.

(1) *Le peintre amateur et curieux*, p. 160.

Cela a-t-il suffi à Mensaert pour appliquer au tableau représentant la fête du Vivier d'Oye, l'histoire pittoresque qu'il avait entendu raconter au sujet de l'étang d'Auderghem ? Cela n'est pas impossible, car ce bon Mensaert manque absolument d'esprit critique lorsqu'il s'agit de déterminer le sujet des tableaux qu'il a eu sous les yeux (1). Nous allons le constater à l'instant.

* * *

Nous lisons en effet dans *Le peintre amateur et curieux*, (p. 161), à propos de la galerie de Tervueren : « On y voit aussi le portrait d'Anne van Savelthem, peint par A. Van Dyck, elle est représentée dans ce tableau entourée de plusieurs chiens de l'Infante Isabelle, dont elle avait le soin, le nom de chacun de ces chiens est écrit au bas. »

Pour Mensaert, cette Anne de Saventhem n'est autre que la jolie paysanne, dont les charmes retinrent Van Dyck dans le village brabançon, où il peignit son fameux *Saint-Martin* et la *Généalogie de la Vierge* (2).

On voit ici comment se forment les légendes : la pieuse archiduchesse Isabelle a recueilli la pauvre campagnarde, abandonnée par son volage amant, et, pour lui assurer une existence honnête, lui a confié la garde de ses chiens. N'oublions pas que la fin du XVIIIe siècle est déjà éprise de

(1) Le fait que ce tableau, nº 7 de l'inventaire de 1781, a été retiré de la vente publique et remisé à la Maison du Roi, à Bruxelles, avec toutes les autres toiles représentant des portraits ou des scènes de la vie de nos anciens princes, tend à prouver que, malgré la description de Mensaert et du peintre Looze, les archiducs-gouverneurs savaient que cette œuvre représentait un épisode du règne des archiducs. Nous ignorons comment ce tableau sortit du dépôt de la Maison du Roi. Il fut donné au Musée de Bruxelles, en 1899, par Mlle Euphrosine Beernaert.

(2) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 166.

romantisme ! Mais Mensaert égare ses lecteurs sur une fausse piste. Voici comment le tableau en question est décrit par les anciens inventaires :

Inventaire de 1781 — n° 36 — « Portrait de la Lenaert avec les chiens de l'Infante Isabelle, très bien peint et d'une grande force. Toile. Haut. 6 pi. 7 p. Larg. 9 pi. 1 p.

Inventaire de 1746 — n° 40 — « Lennar avec les chiens de la Sérénissime Infante Isabelle.

Inventaire de 1714. — n° 59 — « Louvard avec les chiens de la Sérénissime Infante Isabelle.

Inventaire de 1705 — « Dans la seconde chambre de Son Altesse — n° 143 — Lounard avec les chiens de la Sérénissime Infante.

Inventaire de 1667 — « En el cuarto donde se davan las audiencias : todos los peros de la Serenissima Senora Infanta. »

Nous sommes parvenu à identifier la personne ainsi désignée par les documents. La dame en question n'est pas Anne de Saventhem, mais dona Juana de Lunar, dame de la chambre (duena de retrete) de l'archiduchesse Isabelle, qui figure pour un traitement annuel de 18 mille maravedis ou de 147 florins au registre des dépenses de la maison des archiducs, conservé aux archives de la *Chambre des comptes.* (1)

Dans la hiérarchie de la cour, la *duena de retrete* venait après la *duena de honor*, dame d'honneur, et après la *duena de medias tocas*, dame en second, portant la coiffe sans garniture. La *duena de retrete* était astreinte à certains services d'ordre domestique et il n'y a par conséquent rien d'étonnant à ce que dona Juana de Lunar, dont le nom estropié est

(1) Nomina de los criados de S. A. de los Gastes del Tercio primero de 1612, ARCHIVES DU ROYAUME, *Chambre des comptes*, registre 1837, f° 38 v°. Idem pour les années suivantes, jusqu'en 1617, *Ibid.* registre 1838, f. 292.

devenu Louvard. Lennart et finalement Lenaert, ait été chargée du soin des chiens et autres animaux favoris de l'Infante.

Ce tableau avait été, en 1782, remisé à la Maison du Roi et un hasard heureux nous l'a fait retrouver au château de Ternath, où il appartient actuellement à la comtesse douairière de Lichtervelde, née de Crucquenbourg. La description donnée par Mensaert, l'inscription du nom des divers animaux et les dimensions du tableau (2 m. 50 sur 1 m. 88) nous permettent d'identifier cette toile d'une façon certaine. (1) Nous ignorons comment cette œuvre entra dans la collection du château de Ternath ; Wauters, qui écrivait en 1855, l'y signale déjà en parlant du portrait d'une dame « entourée d'une meute très nombreuse ». (2)

* * *

L'œuvre de loin la plus intéressante vendue lors de la dispersion de la galerie de Tervueren nous parait, sans conteste, le n° 74 de l'inventaire de 1781 : « Six tableaux représentant l'histoire de Joseph, bien peints dans la manière d'Albert Durer, sur bois, en rond — 6 pi. 2 p. » — Ces peintures avaient été transportées en 1701 de la Cour de Bruxelles au château de Tervueren (3), dont elles ornaient la chapelle.

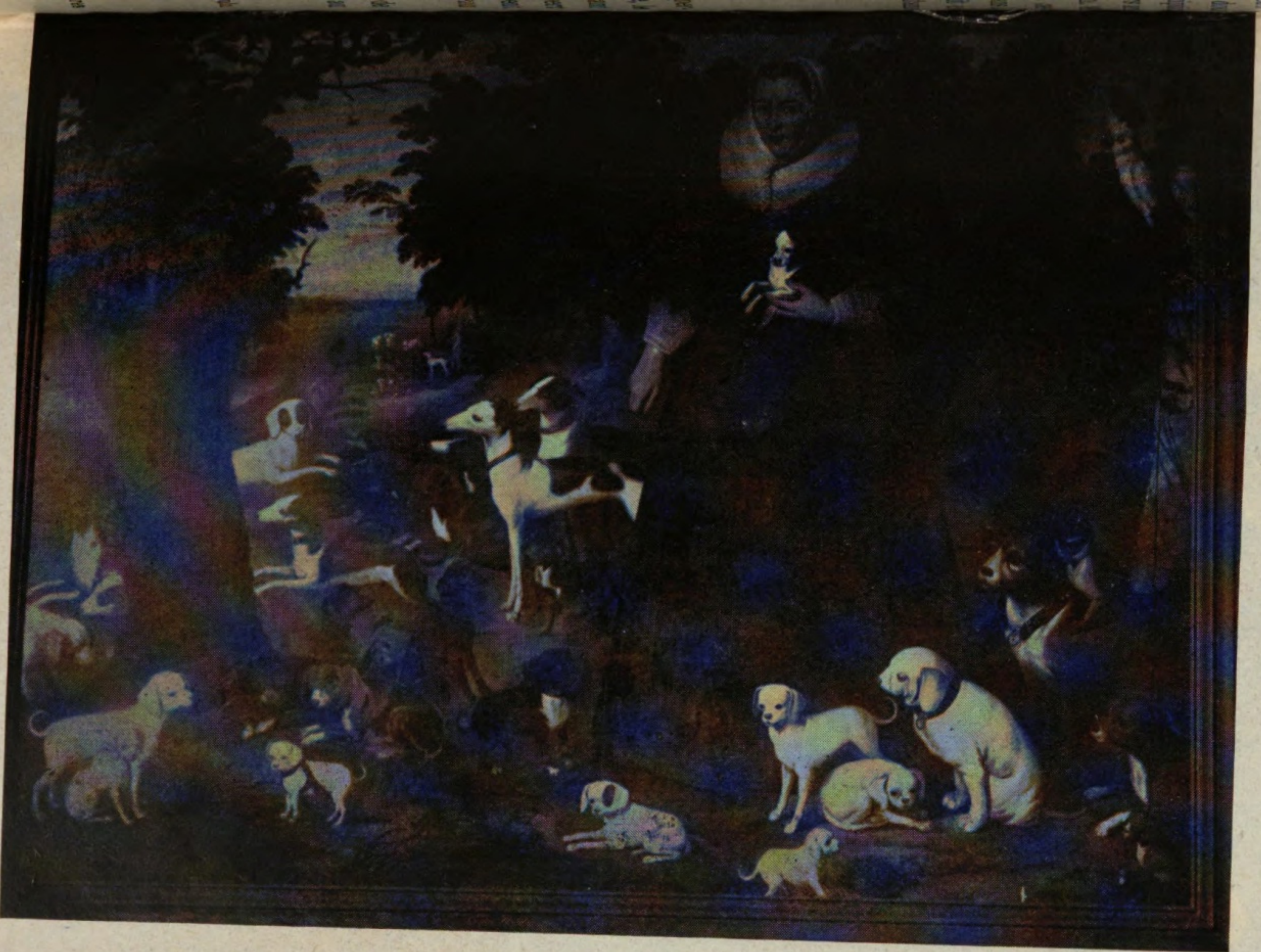
Nous croyons pouvoir identifier ces tableaux avec ceux, de mêmes forme et dimension (4), qui figurent actuellement au

(1) Nous remercions le Comte Théobald de Lichtervelde d'avoir bien voulu faire photographier cette œuvre d'art à notre intention.

(2) *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 417.

(3) Annexes III, n° 44.

(4) Rappelons que l'auteur de l'inventaire de 1781 a pris toutes ses mesures cadre compris, ce qui explique de légères variantes.



Inconnu.

Dona Juana de Lunar avec les chiens de l'Infante Isabelle
(appartient à la Comtesse de Lichtervelde, au château de Ternath).

Musée de Berlin, sous la dénomination : « Maitre Néerlandais circa 1500 : n° 539a, Joseph vendu aux Ismaëlites (panneau de chêne, diam. 1 m. 48) ; n° 539b, Joseph nommé intendant de Putiphar (panneau de chêne, diam 1 m. 43) ; n° 539c, Joseph jeté dans la citerne (panneau de chêne, diam. 1 m. 53) ; n° 539d Esther intercédant auprès d'Assuerus (panneau de chêne, diam. 1 m. 53) ». Les deux premiers tableaux furent acquis en 1863 de la collection du procureur d'Etat Abel, à Stuttgart ; les deux derniers proviennent de la collection Demidoff de San Donato et furent acquis à Londres en 1889 par sir J. Wernher qui en fit don au Kaiser Friedrich Museum.

« Ces quatre tableaux, dit M. Hans Bosse, font suite à deux autres appartenant à une collection privée à Worms. Dans l'inventaire de la succession de Charles de Croij, duc d'Aerschot, dressé en 1613, sont mentionnés six tableaux de forme ronde, peints à l'huile, avec des sujets empruntés à l'histoire de Joseph et six autres de même forme « mais seulement peincte à l'eauwe » avec des sujets du même genre (1) ».

Ces tableaux paraissent être l'œuvre d'un maître bruxellois de la fin du XVe siècle, dénommé par les Allemands « le maître de l'histoire de Joseph » et que nous appelons « le maître de l'abbaye d'Afflighem ». Le Musée de Bruxelles possède deux compositions très importantes de cet artiste : *les joies et les douleurs de la Vierge* et *la Passion*, longtemps attribuées à Roger van der Weyden (2).

(1) HANS BOSSE. *Die Gemäldegalerie des Kaiser-Friedrich Museums* t. II, *Die Germanischen Länder* (Berlin 1911) pp 131, 132, 133. Il faut consulter également au sujet de ces tableaux des indications données par M. HULIN DE LOO dans son cours manuscrit. (Note communiquée par M. P. Beautier.)

(2) A. J. WAUTERS, *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles*, nos 552 et 554, pp. 215-217.

Nous ne partageons pas l'avis de l'auteur du catalogue du Musée de Berlin en ce qui concerne le sujet représenté par le n° 539d. Il ne s'agit nullement d'Esther intercédant auprès d'Assuerus, mais bien de la femme de Putiphar accusant Joseph, que l'on voit, dans l'entrebaillement d'une porte, donner des signes de stupeur. C'est la suite naturelle de l'histoire de Joseph. M. Bosse tente de justifier son interprétation étrangère à cette histoire en disant que, « peut-être, ce tableau a appartenu à la seconde suite de sujets de l'ancien testament, mentionnée dans l'inventaire de 1613. » Cette explication est inadmissible puisque, nous venons de le voir, cette seconde suite est mentionnée comme « seullement peincte à l'eauwe. »

***

Nous avons voulu montrer par des exemples l'utilité offerte par les anciens inventaires de Tervueren au point de vue de l'identification de plusieurs tableaux intéressants. En publiant ces documents nous croyons avoir mis aux mains de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art un instrument de travail susceptible de permettre de nouvelles découvertes et avoir ainsi apporté un modeste moëllon à l'édifice splendide qui, depuis les travaux de Karel Van Mander, jusqu'à ceux d'Henri Hymans, de Hulin de Loo, de Joseph Destrée, de Fierens Gevaert et d'autres, s'élève petit à petit pour la glorification du prestigieux passé artistique de notre chère patrie.

(A suivre). Ch. Terlinden.

Le Clerc du Sang à Gand.

Le clerc du sang ou du crime *(cleerc van den bloede)*, tel est le nom du greffier criminel à Gand, depuis le Moyen-âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cet office judiciaire, en somme inférieur, finit par acquérir une certaine importance ; tout d'abord, parce qu'il fut érigé en fief héréditaire ; puis, parce que le titulaire obtint la prérogative de recevoir le serment des comtes de Flandre à leur Joyeuse Entrée à Gand.

I. — Les Dénombrements de l'Office.

Les documents conservés concernant la « Clergié » du sang (Justitia sanguinis), sans être particulièrement nombreux, suffisent cependant à nous faire connaître l'organisation de cet office qui a traversé immuablement plus de six siècles.

Nous possédons aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, aux Archives communales de Gand et aux Archives de l'Etat dans la même ville, les copies de plusieurs dénombrements de la Clergié.

Le n° 1089, et sa copie n° 1090, de la Chambre des Comptes, aux Archives générales de Bruxelles, forme un *Registre des fiefs et arrière-fiefs*, tenuz nuement et sans moyen du

Chastel du Vieux Bourg de Gand ; il fut renouvelé en 1473.

Le n° 1091, et sa copie n° 1092, forme un superbe *Registre* du Château du Vieux-Bourg, transcrit en 1503-1504, sous les ordres du bailli Liévin van Halsemberghe, dit Haesbyt. Ce registre est partiellement recopié dans le *Leenboek Burggravie en ooc van den Casteele van der Ouderborch*, série 7bis, des Archives Communales, dans le *Registre B*, et dans le *Registre Librarium* des mêmes Archives.

Aux Archives de l'Etat à Gand, il existe un dénombrement des fiefs du Vieux-Bourg, documents de cette châtellenie, n° 6 (rédigé vers 1664).

Aux Archives Communales, nous possédons un Dossier, série 141, n° 6, qui contient des pièces concernant le Greffier criminel de 1547 à 1692 ; dans cette liasse relative aux offices, les renseignements vont même jusqu'en 1790.

D'autre part, on trouve deux pièces de 1672 et 1739, dans les *Requêtes*, série 114bis, n° 26 [1].

Le plus ancien texte de dénombrement du fief héréditaire de la Clergié du Sang que nous possédions est celui de Josse Bette († 1512) ; il fut rédigé peu après 1490 et copié au *Registre* du Vieux-Bourg [2] par le bailli Liévin Haesbyt (1501-1510 [3].

Ce dénombrement fut renouvelé par Adrien Bette († 1547), le 25 mai 1540 [4], sans doute à la suite de la révolte des Gantois contre Charles-Quint. Le 11 octobre 1547, François

(1) V. Van der Haeghen, *Inventaire général des Archives de Gand*, p. 84, 146, 287.

(2) *Registre B*, f. 148 v. ; *Librarium*, f. 189 v. ; publié par Diericx, *Ville*, t. I, p. 279.

(3) Berten. *Coutumes du Vieux-Bourg*, Introduction, t. I, p. 649, 677.

(4) Archives communales, série 7, n° 4, *Leenboek Burggravie;* il est signalé dans les documents de la *Série 141*, n° 106, f. 14 d.

Bette († 1549) releva ce fief entre les mains du bailli du Vieux-Bourg, George Rockelfing (¹).

Nouveau dénombrement, le 12 mars 1549 par Jacques Bette, héritier de son frère François (²). Le texte de ces documents resta identique jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Edmond De Busscher nous apprend que les prééminences et les prérogatives de ce fief sont énoncées dans l'état de biens du dernier marquis de Lede, décédé en 1792 (³).

Du dénombrement de ± 1490, Diericx, dans ses *Mémoires sur la Ville de Gand*, t. I, (1814), p. 279-281, note, a donné une copie assez défectueuse ; nous l'avons corrigée, divisée en 20 articles et traduite ; nous y avons intercalé l'article 15 omis par l'éditeur.

Voici d'après ce dénombrement et celui de 1547, les devoirs, les émoluments et profits du fief de la Clergié du crime :

1°) Lors de l'inauguration et du serment d'un nouveau comte ou comtesse de Flandre en sa ville de Gand, l'officier héréditaire de ce fief est tenu, lui ou son lieutenant, de lui faire prêter son serment à l'église Saint-Jean, devant l'autel de Saint-Jean-Baptiste, sur la croix de Saint-Blaise, selon la coutume ;

2°) Le haut bailli de Gand, au nom du Comte de Flandre, doit payer au Clerc du sang, 12 livres et 4 escalins parisis par an, de telle monnaie que le Comte reçoit de ses domaines, aux trois recettes annuelles, c'est à dire à chaque compte 4 livres et 16 deniers parisis; ce dont le Clerc prédit donnera chaque fois quittance au bailli, afin que celui-ci la produise dans son compte ;

(1) Il y en a une copie dans la *Série 141*, n° 106, faite en 1672 par le notaire Fredericx.

(2) *Registre B*, f. 449. Aj. Berten, *Coutume du Vieux-Bourg*, t. II, p. 639.

(3). E. De Busscher, *L'Abbaye de Säint-Pierre* (Gand, 1867), p. 180, n. 1.

3°) Le haut-bailli a coutume de donner au dit Clerc, à chaque *yechtdaghe* (jour d'audience de déclaration en droit) (1), 5 à 6 livres parisis, pour les peines nombreuses que se donne alors ce Clerc ; seulement, le bailli ne porte pas cette somme en compte ;

4°) De tous ceux qui ont mépris contre le bailli de Gand et qui composent de calanges de blessures, de calanges de rixes, d'amendes jugées de 60 livres parisis, de toutes amendes échues et pénalités (sauf des amendes prononcées par les *vinders)*, de tout cela le Clerc du Sang doit recevoir, par affaire, 4 gros, et là où il y a eu mort, double paie ;

5° La Ville de Gand doit offrir annuellement au Clerc du Sang un costume identique à celui des échevins, pour assister à la procession de Tournai ; en échange, il doit recevoir entre ses mains annuellement le serment des échevins de Gand à la mi-août ;

6°) Le Clerc doit recevoir les ordres de l'officier qui de la part du Comte se tient à la bretèque, lorsqu'on bannit ceux qui sont exilés à terme ; et il en tient le registre au nom du prince ;

7°) De même, il doit tenir le registre de tous ceux qui sont condamnés aux jours d'audience ;

8°) De même, il doit tenir le registre de toutes les amendes adjugées par les échevins des deux bancs en séances légales ; et de tous les susdits bannis et aussi des condamnés à l'amende, le Clerc est tenu d'en communiquer les noms au bailli ;

9°) De chaque banni à terme, lorsque, sa peine finie, il peut rentrer, le Clerc touchera deux gros pour le rayer ;

(1) Jour de punition, traduit DIERICX, *Ville*, t. I, p. 278 ; erreur dit VERDAM, *Middelnederlandsch Woordenboek*, t. II, p. 1945, au mot *Gicht* et *Gichtedag ;* « audience où l'on fait une déclaration en droit ; où l'on ne plaide donc pas ».

10°) Si quelqu'un désire prendre connaissance d'une mention du registre, le Clerc est obligé de le renseigner pour un salaire raisonnable, d'après l'importance de l'affaire ;

11°) Tous ceux qui désirent obtenir du Clerc quelque attestation écrite, l'obtiendront moyennant 2 gros par titre ; à moins que l'information ne fût si importante, qu'il pourrait avec raison en exiger plus ;

12°) De toute audition de témoins organisée en séance légale de la Keure, et de quiconque prête serment, le Clerc touchera 6 deniers parisis ;

13°) De chaque blessé qui exhibe ses blessures en justice, il aura 4 gros ; à moins que l'interessé ne fût si pauvre, qu'il fut totalement dénué de biens ;

14°) De tout cadavre examiné par échevins, et dont on prend délai, le Clerc touchera également double paie, c'est à dire 8 gros ;

15°) (1) Lorsqu'on a visité (*omlegghen*) les blessures et le mort dont on a pris délai, le Clerc touchera également 8 gros ;

16°) Au cas où parents et amis exhiberaient en même temps le mort et ses blessures, le Clerc ne touchera pas plus de 8 gros ;

17°) De tout ajournement (*uutsette*) remis (*uutghestelt*) par loi à des personnes tellement malades qu'on ne peut pas les transporter ou à des personnes qui sont en prison, le Clerc touchera 4 gros ;

18°) Tout homme qui est arrêté au nom du prince et conduit dans une prison de l'échevinage de Gand, doit au Clerc 6 deniers parisis ; et tout Amman est obligé de le garder en prison ;

(1) Cet article a été sauté par Dierickx, *Mémoires sur la Ville*, t, I, p. 280, n. 1, dans sa copie du dénombrement de 1490 ; nous le rétablissons d'après le dénombrement manuscrit de 1547.

19°) Le Clerc est tenu de faire prêter serment par chaque haut-bailli, sous-bailli, sergeant et amman dans la ville de Gand, à la connaissance des échevins de la Keure, ce pourquoi chacun d'entre-eux lui doit un pourboire ou un repas ;

20°) Ni le clerc héréditaire, ni son lieutenant ne sont obligés de participer aux expéditions de guerre, mais ils doivent rester en ville et y continuer leur office.

II. Devoirs et revenus de la charge.

La Clergié du sang était une charge, érigée en fief héréditaire et tenue du Comte de Flandre, relevant de la Cour féodale du Vieux-Bourg de Gand. Ce fief se tenait en foi et vérité. Au décès du bénéficiaire, le successeur payait un plein droit de relief de 10 livres parisis, et un droit de chamberlainage de 20 escalins parisis.

Si le changement de vassal se faisait par achat, le droit de relief était du 10e denier, et le droit de chamberlainage du même import que plus haut.

Ce fief consistait en émoluments et en devoirs,

I. *Emoluments.* — Depuis l'époque la plus ancienne, le Haut-bailli, comme le démontrent ses Comptes, payait au Clerc du sang, 12 livres 4 escalins parisis, en trois paiements annuels (article 2 du dénombrement).

De plus, à chaque jour d'audience, il recevait du Bailli, 5 ou 6 livres parisis (art. 3). Pour toute composition devant ce haut justicier, on lui payait 4 gr., et le double s'il y avait eu mort d'homme (art. 4). S'il était invité à rayer un banni à terme, dont la peine venait d'expirer, il touchait 2 gros (art.9). Pour tout extrait transcrit de ses Registres, il touchait 2 gros,

et au-delà, si l'affaire était importante (art. 11). De tout témoin entendu devant les échevins de la Keure, de tout témoin prêtant serment, le Clerc du sang percevait 6 deniers parisis (art. 12). Si l'on venait exhiber des blessures devant le tribunal, il recevait 4 gros (art. 13) ; de toute visite judiciaire d'un cadavre, il touchait 8 gros (art. 14), et la même somme, de toute visite de blessures et de cadavre, dont on avait pris délai (art. 15). En cas d'ajournement accordé par loi à des personnes malades ou prisonnières, le Clerc recevait 4 gros (art. 17). De toute personne arrêtée et emprisonnée, il avait 6 deniers parisis (art. 18).

Voilà les émoluments dûment tarifiés et spécifiés dans les actes de dénombrement. Ces « prouffis et exploits » de l'office du Clergié du sang, en 1473, valaient, par an, 36 livres (1).

Outre ces émoluments, le Clerc du crime recevait encore quelques gratifications. Ainsi, la Ville lui donnait en septembre un costume, semblable à celui des échevins, pour assister à la procession de Tournai (art. 5). Il assistait au banquet des nouveaux échevins, dont il avait pris le serment le matin même ; quand il avait reçu le serment du haut-bailli, du sous-bailli, de l'amman ou d'un des sergeants, ceux-ci lui devaient un repas ou un pourboire (art. 19).

Le clerc du sang touchait 12 gr., comme rédemption des banquets que l'on offrait aux trois jours d'audience, quand on tenait la souveraine vérité (2).

(1) Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, n° 1089 ; Registre des fiefs du Vieux-Bourg (renouvelé 1473), f. 163 v°.

(2) Compte communal de Gand de 1475-76, f° 208 v. : « Betaelt Janne Symoens, amman van dezer stede, ende Wouter Buuc, Clerc vanden bloede, elken 12 grs, ter causen van den maeltyden van den drien sitdaghen dat men de deurgaende waerhede hilt ; actum prima septembris anno LXXV, comt 2 sc. gr. ». Reproduit en partie par F. De Potter, *Gent*, t. IV, p. 287.

Au XVIe et au XVIIIe siècles,il recevait pour l'inspection des cadavres, des noyés et assassinés, le même tarif que le sous-bailli et le secrétaire, soit 3 esc. 4 d. pour la visite en ville, et 13 escalins 4 d. pour la visite extra-muros et en déans la franchise (1).

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la ville payait au Clerc du sang, comme à l'Amman, 4 livres de gros « pour la rédemption de leur banquet de Carnaval», et 2 livres à chacun, «pour la rédemption du repas au 1r Mai». De plus, chacun de ces deux officiers touchait 10 escalins « pour la rédemption de 4 flambeaux à chacun », et 1 livre dix escalins pour celle de 3 torches de cire (2).

Complètement assimilé aux autres officiers, le Clerc du sang participait à toutes les faveurs que le magistrat offrait aux autorités en certaines circonstances. Le Clerc du sang ou son lieutenant y prétendait strictement et veillait à ce qu'il n'y fût point porté préjudice.

A chaque fête publique, on plantait devant la demeure des officiers princiers, aux frais de la ville, un poteau garni de mais et d'un tonnelet de poix ; puis, on allumait au même endroit trois flambeaux (en rédemption de huit couples de mèches).

Or, le 17 septembre 1679, on célébra à Gand des réjouissances publiques en l'honneur du mariage de Charles II d'Espagne et de Marie-Louise d'Orléans (3), A cette occasion,

(1) Voyez le document des Archives Communales de 1745-1794, reproduit en note par V. Van der Haeghen, *Inventaire général des Archives de Gand*, p. 146.

(2) Archives Communales de Gand, C C. 1779, f. 139, 141.

(3) *Chronycke van Vlaenderen*, publiée par A. Wydts (Bruges, 1735), t. III, p. 785 ; CC. 1679-1680, f. 128.

les Echevins de la Keure enlévèrent au Clerc du sang cette faveur.

Aussitôt le fermier de la Clergié, P. De Graeve se plaignit auprès du Conseil de Flandre de l'injustice commise envers lui par le magistrat gantois. Tous ses prédécesseurs, disait sa protestation, avaient joui de cette faveur ; aussi réclamait-il un dédommagement de 100 florins.

L'affaire fut évoquée devant le Conseil de Flandre, le 12 décembre 1679. Malheureusement nous ne connaissons pas l'issue de cette action [1].

II *Devoirs.* — Le premier devoir, inscrit en tête du dénombrement, du Clerc est de recevoir le serment inaugural des Comtes ou Comtesses de Flandre (art. 1). Nous reviendrons plus loin sur ces cérémonies d'inauguration.

Le Clerc reçoit également les serments du haut-bailli, sous-bailli, amman et sergeants à leur entrée en charge (art. 19) ; nous verrons qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, cette prérogative sera mainte fois contestée au Greffier criminel.

Au moins depuis les débuts du XIVe siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le Clerc du sang, lors de l'installation annuelle des échevins (15 août, jusqu'en 1540 ; 1^r^ mai, depuis cette date), lit au nouveau magistrat la formule du serment, et reçoit celui-ci sur le croix de Saint-Blaise, de la bouche de chacun des échevins ; les pensionnaires et les secrétaires le prêtent à leur tour [2].

Ainsi donc, le Greffier criminel était essentiellement l'officier comtal qui validait les serments des autorités.

(1) Archives Communales, Série 141, n° 106, f. 6.

(2) Article 5 du dénombrement. Compte de 1315-1316, publié par J. Vuylsteke, *Compte de la Ville et des Baillis*, t. I, p. 126 ; Archives Communales de Gand, *Resolutieboek de 1783*, f. 52 ; D Destanberg, *Gent onder Jozef II* (Gent, 1910), p. 95.

Mais sa charge principale était naturellement de nature judiciaire. Il aidait, comme préposé aux écritures, le grand-bailli de Gand dans l'accomplissement des principaux actes de justice criminelle et assistait à la reddition des comptes du bailliange; il était chargé d'enregistrer au nom du prince, toutes les opérations judiciaires, présidées par le représentant comtal, qui devaient rapporter une certaine somme au trésor princier (1).

Le Greffier criminel avait à tenir plusieurs Registres.

D'abord, le Registre de tous ceux qui avaient été bannis à terme, et en sa qualité de clerc, il devait assister, à la bretèque, à la proclamation de leur bannissement (art. 6) ; c'est de ce chef qu'il rayait de son *Ballyncbouc*, le nom des bannis dont le terme avait expiré (art. 9).

Puis, le Registre de ceux qui, aux jours d'audience, avaient été condamnés à quelque peine afflictive (art. 7).

Enfin, le Registre des prévenus à qui les échevins des deux bancs avaient infligé quelque amende (art. 8).

Ces registres, le Clerc devait les communiquer à ceux qui désiraient les consulter, moyennant une gratification raisonnable (art. 10) ; et à la demande des intéressés il devait leur fournir, moyennant paiement, toute attestation écrite, extraite de ces registres (art. 11).

Tout individu mis en prévention par lui devait être gardé en prison par n'importe quel amman (art. 18). Le Bailli ne pouvait composer sans son intervention. D'autre part, il était du devoir du Clerc d'assister à l'examen des cadavres et à la visite de ceux qui avaient reçu quelque blessure (art. 13 et 14). Il ne pouvait pas se dispenser d'intervenir dans le jugement

(1) Dierickx, *Mémoires sur la Ville*, t. I, p. 268 ; Berten, *Coutumes du Vieux-Bourg*, t. II, p. 639.

des Echevins, s'il s'agissait de fixer la durée d'une trève entre particuliers, au sujet d'un homicide (art. 17).

Enfin, ce vassal du Vieux-Bourg, ou du moins son lieutenant, était obligé de résider en ville pour y exercer son office. C'est pourquoi, en temps de guerre, lui et son lieutenant sont exempts du service militaire ; ils doivent rester à Gand, pour y continuer leurs fonctions (art. 20). [1]

En somme, les fonctions du Greffier actuel du Tribunal de première instance, qui siège pour les affaires correctionnelles et en Cour d'assises, ont plus d'un point de commun avec celles du Clerc du sang. Comme lui, il assiste aux interrogatoires et aux audiences ; comme lui, il est chargé de la tenue des Registres judiciaires et délivre aux plaideurs des expéditions, extraits et copies [2].

III. Origines de la Clergié du Sang.

Depuis la création du marquisat de Flandre par Charles le Chauve, c'est le comte qui présidait théoriquement les tribunaux des échevins territoriaux, créés par Charlemagne. Seulement, le « prince des Flamands » ne put pas suffire à l'organisation judiciaire de son territoire tout entier. Il confia donc ses attributions dans les différentes circonscriptions judiciaires aux châtelains [3]. Les châtelains du pays de Gand, créés vers

(1) Pour les Clercs du sang des autres villes, voyez Gilliodts, *Inventaire des archives de Bruges*, t. V. p. 528, et *Table analytique*. p 221, n ; *Coutume du Franc de Bruges*, t. I. p. 645, t. III, p. 27, 427, 461 ; *Coutume d'Ypres*, t. I, p. 34 ; *Coutume d'Audenarde*, t. I. p. 266 ; *Coutume de Bruxelles*, t. I. p, 3 ; *Coutume d'Anvers*, t. I. p. 112, 116, et t. II. p. 45.

(2) *Pandectes belges*, t. XLIX, p. 148-341.

(3) W. Blommaert, *Les Châtelains de Flandre* (Gand, 1915), p. 28, 76, 117, 147, 200.

l'an 1000 [1], devinrent donc, tout comme leurs collègues de Bruges et d'ailleurs, des officiers publics qui exerçaient la haute justice.

Il va de soi que leur tribunal de haute justice (*justitia sanguinis*) s'adjoignit de bonne heure un scribe chargé de recevoir et d'expédier les jugements ou autres actes de sa juridiction et d'en conserver les minutes [2]. Ces scribes portaient le nom de clercs.

Vers 1179, les Châtelains de Gand perdirent, en même temps que le commandement du Nouveau Château que Philippe d'Alsace était en train de rebâtir, l'autorité judiciaire et administrative sur la ville de Gand [3] ; dès 1231, ils vont résider définitivement à Heusden ; en 1300, ils vendent leurs derniers fiefs à Gand, au Comte, qui les rétrocède à l'échevinage gantois. Dès 1307, Hugues V, descendant des anciens châtelains ne porte plus que le titre honorifique de vicomte de Gand [4].

Au même moment l'ancien pays de Gand organisé comme district, prend le nom de Châtellenie de Vieux-Bourg et forme une circonscription territoriale déterminée, soumise au bailliage de Gand [5].

Ainsi donc, dès la fin du XIIe, le bailli avait repris toutes les anciennes attributions judiciaires du châtelain sur la ville;

(1) *Ibid.*, p. 42, 213.

(2) Voyez H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte* 2, p. 185, R. Schroeder, *Lehrbuch*, p. 277 ; Luchaire, *Manuel*, p. 568 ; H. Van Houtte, *Essai sur la Civilisation flamande au XIIe siècle* (Louvain, 1898), p. 65 et 124. — Sur le Greffier criminel au Parlement de Paris, voyez F. Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII* (Paris, 1890), t. I, p. 267.

(3) Blommaert, *Châtelains*, p. 54-55, 84.

(4) A. Havenith, *Recherches sur la Seigneurie de Heusden* (Anvers, 1900), p. 181, 187, 189.

(5) D. Berten, *Coutumes du Vieux-Bourg*, Introduction, p. 10.

au début du XIIIe siècle, l'officier comtal lui enlève peu à peu sa juridiction sur les alentours de Gand et même sur le pays de Waes.

L'ancien tribunal, présidé jadis par le châtelain au nom du comte, l'est désormais par le bailli. Le clerc ou greffier, qui assistait jadis, dans ses fonctions judiciaires, le grand seigneur, le puissant féodal, désormais suit et assiste l'offier comtal. Nous avons vu que la Châtellenie du Vieux-Bourg survécut comme division administrative et judiciaire à la perte de l'autorité, et même du titre, des Châtelains du lignage de Sotteghem.

Aussi quand, vers le milieu du XIIIe siècle, la charge de clerc du sang fut érigée en fief héréditaire, cet office fut rattaché à la Châtellenie du Vieux-Bourg, et le resta jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1).

IV. Hérédité de la Clergié.

Voici comment ce fief héréditaire, qui appartenit au XIIIe siècle aux Lennoets, échut par suite de diverses alliances matrimoniales aux Bette, vieille famille patricienne de Gand qui se fit donner en 1607, le titre de baron, et en 1635, de marquis de Lede ; les Bette gardèrent l'office jusqu'en 1792.

A Jean Ser Lennoets (fin du XIIIe — premier quart du XIVe siècle), succéda peu avant 1350, son fils Simon Ser Lennoets. Son successeur fut Jan Ser Lennoets, mort en 1392. Sa fille Elisabeth, épousa Gérard (I) Soetamis ; celui-ci transmit la Clergié à son fils Gérard (II), en 1413. La fille de ce dernier, Catherine Soetamis eut comme tuteur son oncle Liévin Soetamis, qui administra l'office au nom de sa pupille de 1437 à

(1) Voyez tous les dénombrements cités plus haut, de 1473 à 1779.

1439. Catherine épousa Martin de Gheent, échevin de Gand qui mourut à la bataille de Gavre. Elisabeth de Gheent se maria en premières noces à Race van Liedekerke, qui mourut en 1455 ; en secondes noces, à Josse Triest, qui décéda après 1473. Josse Triest passa l'office du Clergié à son fils Christophe. Elisabeth, fille de Christophe, épousa Guillaume Bette, qui mourut vers 1489. Leur fils Josse Bette décéda en 1512. Sans doute, Adrien, fils de Josse était mineur en 1515 ; car ce fut son oncle par alliance, Jean Alaerts qui le remplaça lors de l'inauguration de Charles-Quint en 1515. Adrien Bette mourut en 1547. Dès, lors la Clergié de sang resta héréditaire dans la famille des Bette jusqu'en 1792. En 1607, les Bettes devinrent barons de Lede ; en 1635, marquis de Lede.

Cette possession séculaire fit naître de bonne heure une légende au sujet de la création de ce fief expressément en faveur des Bette.

Dès le premier quart du XVI[e] siècle, beaucoup de Gantois s'imaginaient que l'institution de l'office de la Clergié du sang remontait à Fernand de Portugal (1212), et que la charge avait été conférée directement à un certain Geerolf Bette.

La légende fut consignée dans une histoire du lignage des Bette.

Cette fausse généalogie des Bette fut évidemment écrite après que la Clergié du sang eût passé depuis quelque temps dans cette maison, donc après la fin du XV[e] siècle, sans doute durant la première moitié du siècle suivant. On se rappellera que c'est vers 1530 que le prêtre Jean de Rouck, dit de l'Avoir, fabriqua la fausse généalogie des Borluut (1). Cette fausse généalogie des Bette fit d'ailleurs fortune : elle fut reprise par Fl. Van der Haer et par J. H. Gobelinus, *Preuves de la Mai-*

(1) V. Fris, *Bibliographie de l'Histoire de Gand*, t. I, p. 218, n° 303.

son de Bette (Anvers 1646) (1). D'après ce faux, Ferrand de Portugal aurait conféré le fief du Greffe criminel à Geerolf Bette après le bataille de Bouvines ! ! A en croire le faussaire (qui fit d'ailleurs vidimer, à la fin du XVIIe siècle, son fabricat par deux notaires gantois Sadeleer et A. Laurent), il aurait extrait ces données « de certain vieux livre intitulé : *Chronique de la Maison de Dieu du confesseur St Vaast et de la ville de Gand*, escrit et tiré hors d'autres vieux livres par Gilles de Soetelaere, religieux de l'ordre de St-Benoit, en l'an mil quatre cent et huit » (2). Observons qu'à cette date, les Bette n'avaient encore rien à voir avec la Clergié du Sang ; sans doute, ce n'est que du temps d'Adrien Bette († 1547), à la troisième génération, qu'on aura songé à attribuer déjà aux Bette du XIIIe siècle, ce fief qui ne leur échut par alliance que vers 1475.

V. Participation du Clerc aux Inaugurations.

Le Clerc du sang jouait, d'après les plus anciens dénombrements (art. 1), un certain rôle lors de l'Inauguration ou mieux de la Joyeuse Entrée des Comtes de Flandre.

Il faut bien s'entendre sur la signification de ces mots, dans le cas qui nous occupe. Il ne s'agit pas ici autant du premier contact entre le prince et ses sujets, où ces derniers reconnaissent comme leur souverain le successeur du comte défunt : telle les soi-disant inaugurations de Guillaume Cliton ou de Thierry d'Alsace en 1127. On peut lire à ce sujet les

(1) Reproduite en partie dans J.-J. Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. VI, p. 217.

(2) E. De Busscher, *L'Abbaye de Saint-Pierre à Gand* (Gand, 1867), p. 178-180.

pages excellentes d'Hubert Van Houtte, dans son bel *Essai sur la Civilisation flamande au XII[e] siècle*, d'après le chroniqueur Gilbert de Bruges (1).

Non, les Inaugurations où intervint le Clerc du sang, ce sont les réjouissances cérémonieuses, les festivités à grand apparat qui, comme le dit Edmond Poullet, « ne prirent leurs forces définitives que dans le courant de l'époque communale » (2). C'est à l'occasion de ces Joyeuses Entrées que le prince prêtera serment entre les mains du Clerc du crime.

Il est difficile de dire à quelle date eut lieu la première de ces Inaugurations ou Joyeuses entrées, où le Comte de Flandre et son peuple se lièrent cérémonieusement par des serments synallagmatiques ; et de fixer donc à quelle époque le fief de la Clergié s'augmenta d'une nouvelle prérogative, celle de recevoir le serment inaugural du prince.

Déjà Diericx, dans ses *Mémoires sur la ville de Gand* (1814) (3), avait cherché à fixer quand cet usage avait commencé. Partant de ce fait que la veille de sa Joyeuse Entrée à Gand, le nouveau comte se fait d'abord recevoir à l'abbaye de Saint-Pierre comme avoué et y prête serment à l'abbé comme tel, l'érudit ex-pensionnaire de la ville de Gand a recherché dans les actes de l'abbaye du Mont-Blandin, la plus ancienne mention d'un tel serment ; il la trouve dans un acte de soumission de Foulques de Rycke, 43[e] abbé, à Louis de

(1) *Essai* (Louvain, 1898), p. 11-14, 16-18, 99. — On sait que le trop fameux J.-J. RAEPSAET a consacré aux *Inaugurations* un mémoire très tendancieux et rempli de bévues ; *Œuvres Complètes* (Gand, 1838), t. I, p. 123-198 : lisez la ridicule erreur concernant l'élévation de Charles le Bon comme comte de Flandre, soi-disant par l'abbé de Saint-Pierre, alors qu'il s'agit de la divine Providence ! !

(2) *Histoire Politique Natiionale* (1883), t. I, p. 349-351.

(3) T. I, p. 260.

Nevers ou de Crécy [1] du 27 avril 1332. Ce serment doit donc avoir été prêté lors de la première venue du Comte Louis à Gand, après la mort de son père, Robert de Béthune, vers le 18 octobre 1322 [2]. Aucun document n'a été conservé, attestant la prestation de ce serment.

Il en est de même de celui que Louis de Maele aurait prêté au 44e abbé, Jean de Pitthem, vers le 12 novembre 1346 [3] ; et pourtant il est fait allusion des obligations spéciales auxquelles le comte était tenu vis-à-vis de l'abbaye, dans l'acte de soumission de cet abbé au jeune comte, donné à Bruges, le 6 novembre 1348 [4].

Diericx fait remarquer que les Bénédictins de Saint-Pierre n'ont pas été plus heureux que lui pour établir qu'avant Philippe le Bon (1419), un comte de Flandre se soit assujetti à prononcer à Saint-Pierre la formule que la tradition postérieure a conservée [5].

D'autre part, la succession, ou si l'on veut la corrélation des deux cérémonies à l'abbaye du Mont-Blandin, puis à l'église Saint-Jean (Saint-Bavon) ne doit avoir été établie que vers la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle.

Quoiqu'il en soit, du serment prêté à la ville et au peuple gantois par le Comte de Flandre, qui se faisait le lendemain

(1) *Ibid.*, p. 263 n. — Faisons remarquer que Diericx nomme l'abbé *Jean* et non *Foulques*. Diericx publie aussi, t. I, p. 264 n., l'acte de protection de Louis de Nevers du 23 avril 1332.

(2) J. Vuylsteke, *Comptes de la Ville et des Baillis de Gand* (Gand, 1900), p. 243, 255.

(3) J. Vuylsteke et N. de Pauw, *Rekeningen der stad Gent*, t. III, p 39-40.

(4) Diericx, *Ville*, t. I, p. 282.

(5) Diericx, *Ville*, t. I, p. 269.

de l'inauguration à Saint-Pierre (1), nous n'avons trouvé aucune trace ni dans les sources narratives, ni dans les documents diplomatiques de l'époque (2) avant 1386.

La première fois qu'un Comte de Flandre prêta serment de conserver les privilèges et les coutumes de ses sujets d'une ville, à son inauguration, c'est lors de la réception de Philippe le Hardi, au nom de sa femme Marguerite de Maele, à Bruges, le 28 avril 1384 (3). Pour entrer à Gand, le nouveau comte dut conclure avec les Gantois, la paix de Tournai (18 décembre 1385). Le 4 janvier 1386, Philippe et Marguerite firent leur Joyeuse Entrée en ville, et jurèrent en l'église Saint-Jean de maintenir les lois, privilèges et franchises de la ville, tandis que les Gantois jurèrent de leur côté d'être bons et loyaux

(1) Description des deux cérémonies et texte des deux serments dans Ph. Wielant, *Antiquités de Flandre*, rédigées vers 1519, dans J.-J. De Smet, *Corpus*, t. IV, p. 95-97 ; cf. Diericx, *Ville*, t. I, p. 268-269, n. .

(2) Pour la réception de Louis de Nevers en 1322, voyez Mirœus-Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, pp. 308, 780 ; Th. de Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus*, t. II, p. 534 ; Gilliodts, *Inventaire de Bruges*, t. I, p. 339 ; J. Vuylsteke, *Comptes des Baillis et de la Ville de Gand*, p. 243, 255. Aj. *Chronicon comitum Flandriæ*, dans J.-J. de Smet, *Corpus*, t. I, p. 181.

Pour la réception de Louis de Maele en 1347, voyez Vuylsteke et de Pauw, *Rekeningen der stad Gent*, t. III, p. 39-41 (le Comte revint à Gand le 6 février 1347, puis le 13 janvier 1349) ; Gilles li Muisis, *Chronica*, dans J. de Smet, *Corpus*, t. II, p. 264 ; *Breve Chronicon Clerici anonymi*, ibid , t. III, p. 12 ; *Chronicon Comitum Flandriæ*, *ibid.*, t. I, p. 221.

J. de Meyere, au liv. XIII de ses *Annales sive Commentarii*, anno 1347, a singulièrement altéré le texte du *Chronicon*, et a induit Diericx, *Ville*, t. I, p. 274, en erreur.

(3) Gilliodts, *Inventaire de Bruges*, t. III, p. 1 et 9 ; *Excellente Cronike van Vlaenderen* (Anvers, Vosterman, 1531), f° lxxj ; voyez la charte du 10 mai 1384. Confirmation des privilèges de Gand, Diericx, *Appendice*, p. 217, 231.

sujets [1]. Bien que la preuve directe nous manque — les Comptes de Gand de 1385-1386 font défaut et nous n'avons que les données assez banales de Froissart —, il est certain que Jean Ser Lennoets officia, en sa qualité de clerc du sang, comme assermenteur lors de la cérémonie inaugurale [2].

Nous n'avons pas plus de détails sur la présence de son gendre et successeur Gérard (I) Soetamis à la Joyeuse Entrée de Jean sans Peur, le 15 avril 1405 ; et pourtant pour cette inauguration les sources ne manquent pas. Le duc Jean, comme son père, confirma les lois et privilèges des Gantois [3] ; et l'on sait qu'à l'occasion de son accession à la couronne de Flandre, il fut l'objet d'instantes requêtes de la part des Flamands [4].

De même, le nom de Gérard (II) Soetamis, qui reçut en 1419 le serment de Joyeuse Entrée de Philippe le Bon [5], ne paraît nulle part dans les sources à l'occasion de son office durant cette cérémonie.

C'est de cette inauguration que date la reglémentation minutieuse et la rédaction précise des solennités et des cérémonies que l'on observera désormais pour le pacte réciproque entre le nouveau souverain et les Gantois ; et les formules du serment serviront de règle jusqu'en 1793. Le tout fut con-

(1) Kervyn, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 448-450.

(2) J. Vuylsteke, *Rekeningen ten tijde van Philips van Artevelde*, p. 418.

(3) Van Duyse, *Inventaire des chartes de Gand*, p.171, n° 493 ; Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p 97; O. Van Dixmude, *Merkwaerdige gebeurtenissen*, p.25-27 ; *Memorieboek der stad Ghendt*, t. I, p. 141 ; De Potter, *Gent*, t. VI, p 328.

(4) Ph. Blommaert, *Belgisch Museum* (1838), t. I, p. 88 ; Gilliodts, *Inventaire de Bruges*, t. III, p. 507.

(5) Gilliodts, *Inventaire des Archives*, t. IV, p. 353 ; de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. I. p. 180 ; *Memorieboek*, t. I, p. 170-172 ; De Potter, *Gent*, t. VI, p. 329 ; Cannaert, *Bydragen*, p. 133 ; Diericx, *Ville*, t. I, p. 266, n.

signé dans le *Witten Bouck* composé vers 1440 [1]. On prit le même soin, vers la même époque à Saint-Pierre, et nous avons conservé le serment prêté à cette occasion au 49e abbé, Jean Mayghem, par Philippe le Bon [2].

Il faut descendre jusqu'à l'année 1467, pour avoir des renseignements circonstanciés sur une inauguration d'un Comte de Flandre. Le *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470* [3] et le *Kronijk van Vlaenderen* contemporain [4] décrivent en détail la cérémonie à Saint-Pierre le 27 juin, où le 52e abbé, Philippe Conrault reçut le serment de Charles le Téméraire ; puis, celle à Saint-Jean où le serment du prince fut reçu « par un chevalier, nommé Josse Triest, comme ayant épousé la clergesse héréditaire du sang, la fille de maître Martin de Gheent ». Puis, le prince monta au *Tooghuis*, la Maison des remontrances, au Marché du Vendredi, et là, le bailli Nicolas Triest fit faire serment au peuple [5].

Le Clerc du sang qui assista à la réception de Marie de Bourgogne, le 16 février 1477 [6], n'est pas nommé ; à ce

(4) DIERICX, *Ville*, t. I, p. 277, n., les a transcrites. Sur le *Witten Bouck*, voyez V. VAN DER HAEGHEN, *Inventaire général des Archives*, p. 23 ; écrit au milieu du XVe siècle.

(5) DIERICX, *Ville*, t. I, p. 268, n., et 270.

(1) ED. V. FRIS, t. II (1904), p. 205-206.

(2) Publiée par BLOMMAERT et SERRURE (Gent, 1839), t. II, p. 257-259.

(3) Aj. *Memorieboek*, t. I, p. 268-269 ; CHASTELLAIN, *Chroniques*, t. V, p. 249 ; PH. DE COMMINES, *Mémoires*, t. I, p. 143 ; GACHARD, *Documents inédits*, t. I, p. 210 ; CANNAERT, *Bijdragen*, p. 414-420 ; P. VAN DE LETEWE, *Wetvernieuwingen van Ypre*, p. 85 ; DE POTTER, *Gent*, t. VI, p. 328.

(4) Nous avons la relation du *Memorieboek*, t. I, p. 297 ; du *Dagboek van Gent*, t. II, p. 250 ; N. DESPARS, *Chronycke van Vlaenderen*, t. IV, p. 121 ; O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. I, p. 155 ; PH. DE COMMINES, *Mémoires*, t. I, p. 421 ; MOLINET, *Chroniques*, t. I, p. 241 ; aj. DE POTTER, *Gent*, t. IV, p. 387, n. et t. VI, p. 328, n.

Nous ne connaissons pas la source DE KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 219.

moment le greffier criminel était le premier des Bette qui occupa le fief héréditaire, Guillaume Bette, époux d'Elisabeth Triest.

Première inauguration du jeune Philippe le Beau à Gand, le 10 janvier 1483 (1) où Guillaume Bette dut officier à nouveau ; pas la moindre mention dans les chroniques ou les documents. La seconde inauguration du même prince, après la Paix de Cadsant, se fit par procureurs, notamment par le marquis de Bade et le comte de Nassau, le 26 décembre 1494 (2). Le titulaire de la Clergié était alors Josse Bette : il ne serait pas impossible que c'est à cette occasion qu'il eût renouvelé le dénombrement de son fief.

Nous passons ainsi à la Joyeuse Entrée de Charles-Quint. Ici aussi le *Dagboek van Gent* nous fournit de précieux détails. Le 4 mars 1515, le duc Charles fit sa Joyeuse Entrée à Gand comme comte de Flandre. « Lors de cette réception, Jean Alaerts resta assis sur l'échafaudage élevé à Saint-Jean, avec le texte du serment en mains, pendant deux heures, avant que le jeune comte Charles n'arrivât de Saint-Pierre.. » (3).

Sur la réception de Philippe d'Espagne, fils de Charles-Quint, le 18 juillet 1549, à Gand, comme comte de Flandre, ce ne sont pas les renseignements qui font défaut. On sait que Corneille Manilius en fit tout un livre : *Declaratie van der Triumphe bewezen den hoghe gheboren prince van Spaengien, Philips, binnen der stede van Ghend in Vlaender* et que

(1) Despars, *Chronycke van Vlaenderen*, t. IV, p. 230.

(2) Gachard, *Notice sur les archives de Gand*, p. 59 ; Van Duyse, *Inventoire des chartes de Gand*, n° 790, p. 290 ; Gachard, *Notice sur les archives de Lille*, p. 282, 287, 292, 293 ; *Memorieboek*, t. I, p. 367.

(3) T. II, p. 279. Cf. *Memorieboek*, t. II, p. 32-36 ; Jan Van den Vivere, *Chronycke van Ghendt*, p. 51 ; Serment dans *Oud Wittenboek*, f° 188 ; cf. Registre B, f° 327 v° ; Diericx, *Ville*, t. I, p. 266 n. . Le procès-verbal dans Série 111 bis, n° 1.

J. Calvete de Estrella y consacra une partie importante de son *Felicissimo viaje de Don Felipe* (1). Le *Memorieboek der stad Ghendt* donne des détails très circonstanciés sur la cérémonie à l'abbaye de Saint-Pierre ; Manilius a donné une relation fort minutieuse sur le serment d'inauguration à l'église Saint-Bavon. C'est Jacques Bette qui officia comme Clerc du sang.

Ce même Jacques Bette se fit excuser, sous prétexte d'une indisposition, lors de l'inauguration de François d'Anjou, comme comte de Flandre, le 23 août 1582 ; il se fit remplacer par le pensionnaire Tayaert (2).

Nous possédons une relation officielle de la Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle, le 28 janvier 1600 (3) ; le sire d'Angreau, Jean Bette est expressément nommé comme officiant assermenteur à l'Eglise Saint-Bavon et au Marché du Vendredi.

Le 2 mai 1666, Charles II d'Espagne se fit inaugurer à Gand, représenté par son commissaire don Francisco de Moura y Cortereal, marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas (4) ; aucun contemporain ne note l'assistance à la prestation de serment d'Augustin Bette, fils de Guillaume, le premier marquis de Lede.

Puis vint l'inauguration, le 19 mars 1702, de Philippe V d'Espagne où ce roi se fit représenter par le marquis de

(1) V. Fris, *Bibliographie de l'Histoire de Gand*, t. II, p. 184, n° 501 ; cf. M S H, 1864, p. 249-250. Voyez aussi *Memorieboek*, t. II, p. 251-256.

(2) B de Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. II, p. 296 ; cf. *ibid.*, p. 278, 328, 395. Aj. V. Van der Haeghen, *Inventaire des Archives de Gand*, p. 72.

(3) Gachard, dans *Bulletins* CRH, 3e s., t. VIII (1866), p. 434 ; MSH, 1875, p. 110 ; Berten, *Coutume de Saint-Bavon*, p. xciij ; Jan van den Vivere, *Chronycke van Ghendt*, p. 405-406.

(4) Justus Billet, *Polityebouck*, t. X, f. 36-62 ; F. Van der Haeghen, *Annales de la Société des Beaux-Arts*, t. XI (1867), p. 151-154, 267 ; Diericx, *Ville*, t. II, 267, n.

Bedmar, Isidore de la Cueva y Benavides ([1]). Ni à cette inauguration, ni à celle de Charles VI d'Autriche (18 octobre 1717), ni à celle de Marie-Thérèse (27 avril 1744) ([2]), ni à celle de Joseph II (31 juillet 1781), ni de Léopold II (6 juillet 1791), ni de François II (31 juillet 1792), aucun des Bette, marquis de Lede n'est nommé.

VI. Contestations de certaines prérogatives de la Clergié.

Peu après son installation, le Clerc du sang Jacques Bette intenta à la ville une action, parce que celle-ci refusait, à lui ou à son lieutenant, l'admission à la chambre de torture. Ce procès fut de longue durée ; le 5 novembre 1552, les échevins décidèrent qu'en attendant l'issue du procès, on continuerait à leur interdire l'accès du *pijnkelder* ([3]). Il semble bien que le Clerc du sang finit par obtenir gain de cause.

Vingt ans après, le même officier héréditaire entama un autre procès. A la mort du sous-bailli Pierre van Overbeke, fut nommé Adrien van Riebeke (21 mai 1571), qui d'ailleurs ne resta pas un an en fonction ([4]). Celui-ci ne prêta pas serment entre les mains du Clerc du sang. Aussitôt Jacques Bette protesta auprès des échevins et s'adressa au Conseil privé. Le 30 juin 1571, celui-ci répondit à la supplique de

(1) *Chronycke van Vlaenderen* (publiée á Bruges par André Wydts en 1735), t. III, p. 883 ; Gachard, *Histoire de Belgique au XVIII*[e] *siècle*, p. 49 ; De Potter, *Gent*, t. III, p. 131-132 ; Diericx, *Ville*, t. I, p. 267 et 270.

(2) Diericx, *Ville*, t. I, p. 266-267 ; E. De Busscher, *L'abbaye de Saint-Pierre*, p. 182-183.

(3) *Registre Q*, f. 251.

(4) Philippe van Campene, *Dagboek*, p. 333, 380 = Ph. de Kempenare, *Vlaemsche Kronijk*, p. 94, 99.

l'officier lésé, par une ordonnance du roi décidant que désormais tous ceux qui seraient commissionnés comme haut-bailli, sous-bailli, amman et officier subalterne prêteront serment entre les mains du greffier du crime [1].

Cette question de la prestation du serment fit soulevée derechef en 1656. A la mort de l'échevin Antoine Volckaert, celui-ci fut remplacé par Thomas Van den Berghe. Lorsqu'il fallut installer le nouveau magistrat, le sous-bailli prétendit recevoir le serment du nouvel élu. Le 1er juillet, les échevins de Gand protestèrent contre les agissements de Gérard de Pouillon : le droit de recevoir le serment appartenait au Clerc du sang, Abraham Oosterlinck, comme réprésentant du marquis de Lede [2].

A fin août ou au début de septembre 1686, à l'occasion de la résignation de l'Office par Claude Maes, Charles-Robert 't Serwauters, seigneur de Tollenaere, devint sous-bailli. Il alla prêter serment entre les mains du président du Conseil de Flandre, Antoine Van der Piet. Aussitôt, le marquis de Lede adressa une requête au Roi pour que la Cour confirmât que le bailli, sous-bailli, amman et sergeants étaient obligés de prêter serment entre ses mains ou celles de son lieutenant, lors de leur installation [3]. Le 24 décembre 1686, la ville répliqua ; puis, elle fit faire des recherches dans ses Archives pour connaître les précédents (9 janvier 1687). Pour ce qui regarde

(1) *Registre QQ*, f. 401 v. ; *Librarium*, f. 576 ; *Série 141*, n° 106.

En 1611, des plaintes s'élevèrent sur la mauvaise administration des affaires de justice criminelle en général et de la négligence dans l'office de la Clergié du sang en particulier ; l'enquête du Conseiller de Brabant, commis par la Cour, établit le bien-fondé de ces accusations ; et des mesures furent prises ; *Série 143*, portefeuille.

(2) *Registre W W*, fr. 165.

(3) Avant le 25 septembre 1686.

le serment des hauts-baillis en particulier, l'enquête prouva que depuis la fin du XVI[e] siècle, ceux-ci prêtaient serment entre les mains du Chef des finances (1).

VII. Les Fermiers de la Clergié.

On comprend que dès les débuts, les lignages importants qui héritèrent de la « Clergié » décidèrent de mettre leur office à ferme. Nous connaissons la plupart de ces lieutenants du vassal du Vieux-Bourg, et nous possédons plusieurs contrats de bail de cette charge.

Voici quelques renseignements au sujet de certains de ces affermages du XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Le 16 novembre 1615, Gérard De Clercq, fils de Gérard, prend à bail de Jean *de* Bette, baron de Lede, chevalier, seigneur d'Angreau, Pérone, Ersseghem, Croix, Gosset, etc., l'office du Clergé du sang à Gand, moyennant la somme de 8 livres de gros par an, pour 6 années consécutives. Le seigneur Jean *de* Bette se réserve pourtant les profits pouvant provenir d'une Joyeuse Entrée de souverain ; à quelle occasion, il prendra lui-même ou fera prendre les serments des nouveaux princes (2).

A la mort d'Abraham Oosterlinck, qui avait tenu à bail l'office du sang de 1654 à 1672, Ambroise de Bette, marquis de Lede, commissionna la lieutenance-à-vie de la Clergié à son receveur au quartier de Gand, Philippe-François Baesbanck (13 mai 1672), moyennant le paiement d'une somme annuelle de 60 florins (3). Dès le 16 mai, celui-ci conféra, par forme de substitution, le service du dit office à Pierre De

(1) *Série 141*, n° 106.

(2) Cette pièce et les suivantes proviennent de la *Série 141*, n° 106.

(3) *Registre XX*, f. 37 ; *Registre ZZ*, f. 119.

Graeve, moyennant le paiement de la recognition de 60 florins, mentionnée dans la dite commission ; deux jours après, celui ci prêta serment comme tel entre les mains du bailli du Vieux-Bourg (1). Le 27 août 1674, Baesbanck conféra l'office à Philippe de Graeve à vie, moyennant le paiement d'une somme globale de 63 livres de gros ; et ce marché fut approuvé par le marquis de Lede, le 14 septembre de la même année (2).

Sauf le consentement du marquis ou de la marquise de Lede, Pierre De Graeve résigna le 22 juillet 1682, l'office de la Clergié à François Van de Waele ; deux jours après, cette résignation fut confirmée par le receveur-substituant Philippe Baesbanck, au nom de la marquise douairière de Lede, Dorothée-Brigitte-Ferdinande de Croy. Le 27 juillet, Van de Waele prêta serment au bailli du Vieux-Bourg. Les Echevins de la Keure reconnurent le nouveau concessionnaire, le 8 août 1682.

Ce dernier titulaire n'occupa son office que quelques mois.

Il résigna la Clergié entre les mains de Liévin Steyaert, qui fut accepté par les échevins, le 8 janvier 1684. Celui-ci mourut à la fin de 1691.

Le 11 janvier 1692, la marquise Dorothée de Lede autorisa Philippe Baesbancq, échevin des porchons à Gand (3) et son receveur au quartier, de substituer à la place de feu Steyaert, le sieur Liévin Droesbeke. Le pénultième du mois, celui-ci fit enregistrer sa commission devant la Cour du Vieux-Bourg, et seulement trois mois plus tard par les échevins de Gand.

Cette dernière cérémonie ne se fit pas sans quelque difficulté.

(1) Il fut agréé par les Echevins de la Keure, le 31 mai 1672 et prêta serment ; *Série 141*, n° 106, f. 4.

(2) Cette somme fut acquittée le 2 octobre 1674, et Baesbancq en donna quittance ; *ibid.* f. 5.

(3) *Memorieboek der stad Ghent*, t. III, p. 295 ; jusqu'en 1698, *ibid.*, p. 303.

En effet, Liévin Droesbeke, sur l'ordre de la marquise de Lede, déclara qu'il n'avait pas besoin d'une commission des échevins. Pour éclairer leur religion, les échevins decidèrent de s'enquérir des précédents. Pierre de Graeve, cité devant le magistrat, déclara qu'il avait été le premier, en mai 1672, qui eut reçu telle commission, son prédécesseur Abraham Oosterlinck ne l'ayant jamais sollicitée. Le 6 mai, le Collège, pour éviter toutes difficultés, décida de renoncer à cette commission (1).

Le 8 mai, Droesbeke prêta serment entre les mains du premier échevin, Charles Maes.

A la mort de son délégué Philippe Baesbancq, le marquis Jean-François-Nicolas de Lede mit Droesbeke à pied, et nomma par interim le 25 mai 1700, Gilles Neetesone. Celui-ci fut reçu au Vieux-Bourg, le 28 (2). Et le 5 juin 1700, le Collège des échevins admit Neetesone comme Clerc du sang, sans lui demander un serment supplémentaire (3). Droesbeke intenta le 7 juin un procès au marquis et subsidiairement à son rival; mais il fut débouté devant le Conseil de Flandre, le 14 juillet suivant.

Nous possédons une dernière pièce, relative à l'affermage de l'office du greffier criminel, datant de l'époque si brève de la république des Etats-Belgiques-Unis.

Au début de mars 1790, François Cannaert s'adressa aux échevins de la Keure ; il fit valoir que depuis plus d'un mois, il avait rempli, du consentement des Juges-commissaires criminels et du pensionnaire De Wulf, la fonction de Clerc du sang que les échevins avaient conférée — sans doute à partir de l'exauguration de Joseph II (10 janvier 1790) — à son frère

(1) *Resolutieboeck*, resolutie van 6 Mei 1692, f. 213 v. et 214 r.

(2) Série 141, n° 106 ; Registre ZZ, f. 119.

(3) *Resolutieboeck* 1700, f. 56.

qui avait passé depuis au service des Etats de Flandre. Le 11 mars, par un acte du Collège, signé du fameux Gobert, Cannaert fut admis comme tel. et le même jour le titulaire prêta serment entre les mains de l'échevin Adrien-Jacques Goethals ; il ne paraît nulle part que le marquis de Lede ait été pressenti ou consulté à ce sujet.

VIII. Liste des Clercs du Sang à Gand et de leurs Lieutenants.

LES NOMS DES LIEUTENANTS SONT PLACÉS ENTRE CROCHETS.

1291-1299. Jean Lennoit (1).

1301-1336. Jean Lennoitsone, Jean Ser Lennoetssone (2).

(1) J. VUYLSTEKE, *Comptes des Baillis et de la Ville de Gand*, p. 1056. Comme le nom du Clerc du sang : *Lennoit*, *Lennoet*, *Lennoot*, s'écrit aussi : *Lennoitsone*, ser *Lennoetsone*, fiu *Lennoit*, il est probable que nous avons affaire ici à un descendant d'un patricien dont le prénom était Lennoot. Rappelons le *Lennotus* qui est mentionné comme bailli en 1212; VAN LOKEREN, *Histoire de l'abbaye St-Bavon* t. I, p. 207; E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affli-ghem*, p. 358, 385. Un Lennotus de Gandavo et son fils Gautier sont mentionnés en 1233; MIRAEUS, *Opera*, t. III. p. 396. Peut-on songer à Ser Lennoot Damman premier échevin de la paroisse de Saint Jean en 1218 ? Voyez le *Placitum de pecunia* de cette année, dans GHELDOLF, *Coutumes de Gand*, t. I p 398, et cf. V. FRIS, *Note pour servir à l'Histoire du Patriciat gantois*, B S G, t. XVII (1909), p. 5.

(2) N. DE PAUW, *Dit es 't Besouch*, p. xxj, xxxxiij, 35, n° 68 ; J. VUYLSTEKE, *Comptes des Baillis et de la Ville de Gand*, t. I, p. 7, 10, 14, 17, 21, 26, 31, 35, 43, 44, 49, 86, 103, 125, 131, 163, 253, 257, 332, table, p. 1232. Jean Lennoet est encore mentionné, comme étant aux gages du Bailli, en 1336 ; VUYLSTEKE, *Comptes*, p. 1018.

1325-1326. [Simon Morane] (1).
1326-1332. [Pierre Stocstorm] (2).
1332-1343. [Simon Sonderdanc] (3).
1343-1348. ? (4).
1348-1352. Simon Ser Lennoets (5).
1364-1392. Jan Ser Lennoets (6).
1392-1413. Gérard I Soetamis (7).

(1) Les trois noms suivants sont ceux de fermiers de la Clergié du sang. D'abord, Simon Morane. C'est entre ses mains que les Echevins prêtèrent serment à la mi-août 1325 ; J. Vuylsteke, *Comptes*, p. 431 ; cf. p. 323. Mais il n'est que lieutenant du clerc du sang.

(2) Même remarque ; J. Vuylsteke, *Comptes*, p. 545, 600, 656, 713, 772, 809.

(3) Même remarque ; J. Vuylsteke, *Comptes*, p. 849, 913, 974, 1009 ; *Rekeningen der stad Gent*, tijdvak van Jacob van Artevelde, t. I, p. 82, 211, 336. 453, t. II, p. 70, 139, 242, 326.

(4) Les Comptes Communaux de 1344 à 1347 sont muets en cet endroit ; *Rekeningen cités*, t. II, 417, 514 ; et 1346-1347, rien.

(5) *Rekeningen Jacobs*, t. III, p. 381, 436-437 ; Van Werveke, *Stads- en Baljuwsrekeningen*, p. 13.

(6) Van Werveke, *Stads- en Baljuwsrekeningen*, p.681, a° 1364 ; MSB, 1888 ; p. 314 ; J. de Saint-Genois, *Inventaire des chartes de Rupelmonde*, p.511, n° 1813, acte du 16 février 1369 ; *Rekeningen der stad Gent*, tijdvak van Philips van Artevelde, p. 20, 419 ; N. De Pauw, *Froissart's Cronycke vertaald door G. Potter van der Loo*, t. II, p. 24 ; Th. De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III, p. 351 : il portait un léopard lionné et un semé de béquilles de St-Antoine ; légende du sceau, *St-Jan Ser Lennoetssone.*

(7) Fils de Jacques Soetamis, mort vers le 9 septembre 1392 (Testament de cette date, *Register van Staten van Goed* 1392-1393, f. 4 ; sépulture à Saint-Nicolas, avec sa femme Catherine van der Haghen). Il avait épousé Elisabeth Ser Lennoets, fille de Jean, héritière de la « Clergié » du sang. Son sceau porte : trois têtes humaines, imberbes, cerclées, posées de face, et la légende : S. Gheeraerd Soetamis ; Th. De Raadt, *Sceaux armoiries*, t. III, p. 425. Aj. Finot, *Archives du département du Nord*, t. I, p. 276, 295, IV, 42, 55. L'état de la mortuaire de Gérard Soetamis dans le *Register van Staten* 1412-13, f. 50, acte du 16 juillet 1413. Aj. G. 18710 à la Bibl. Université de Gand.

1413-1432. Gérard II Soetamis (1).

1432-1437. ?

1437-1439. Catherine Soetamis. (2).

1440-1446. Martin de Gheent, époux de Catherine Soetamis (3).

1446-1452. Elisabeth de Gheent (4).

[1449-1452. Liévin Soetamis, le jeune] (5).

1453-1456. Race van Liedekerke, 1er époux d'Elisabeth de Gheent (6).

(1) Hérite de son père la Clergié du sang, d'après l'Acte précédent. Son sceau porte écartelé de Zoetamys et de Ser Lennoets, et comme légende : S. Geraerds Soetamys ; De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III, p. 425, Cité *Register Staten van Goed*, 5 septembre 1432, fol. 38.

(2) Liévin Soetamis, le vieux, scelle comme avoué de Catherine Soetamis, fille de Gérard II et héritière de la dite clergié ; J. De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III, p. 425. Voyez *Dagboek van Gent*, t. II, p. 77, 210.

(3) Par acte du 16 avril 1441, Martin de Gheent (mort à la bataille de Gavre, le 26 juillet 1453) et sa femme Catherine Soetamis (morte avant le 8 avril 1446) louent pour 7 ans la Clergié du sang à leur clerc Guillaume Troem. Le 13 novembre, ils l'affermèrent à Daniel van der Leyen. *Jaerregister van der Keure* 1440-41, f° 115 v°, et 1442-43, f° 68 v°; ajoutez CC. 1452-53, f° 275 r° et A. Hellin, *Histoire chronologique de Saint-Bavon*, t. II, p. 246.

(4) Le 8 avril 1446, Liévin Soetamis, le vieux, comme tuteur d'Elisabeth de Gheent, fille de Martin et de Catherine Soetamis afferment la Clergié à Liévin II Soetamis, bâtard de Gérard, *Jaerregister de la Keure* 1445-1446, f° 89 v°. Liévin le vieux fut plusieurs fois échevin de la ville ; cf. *Memorieboek*, t. I, passim.

(5) Note précédente ; De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III, p. 425 ; *Comptes Communaux de Gand* 1451-1453, f° 165 ; Diericx, *Mémoires sur la Ville*, t. I, p. 278 ; *Dagboek van Gent van 1447 tot 1477* (éd. Fris), t. I, p. 69, 81, 104, 265; Hellin, *Histoire du Chapitre de Saint-Bavon*, p. 601 ; *Obituaire de Saint-Jean à Gand* (éd. Nap. de Pauw), p. 142.

(6) *Jaerregister der Keure* 1454-1455, f° 144 v°, acte du 2 août 1455, aux *Archives Communales de Gand* ; Hellin, *Histoire chronologique de Saint-Bavon*, t. I, p. 601, t. II, p. 240.

1456-1473. Josse Triest, 2me époux d'Elisabeth de Gheent (1).
[1454-1455. Jan Van Arend] (2).
[1455-1456. François Gossaert] (3).
[1456-1457. Jan Van Pachterbeke] (4).
[1457-1458. Ghiselbrecht de Mil] (5).
[1458-1460. Inghelram de Cleerc] (6).
[1460-1461. Liévin de Jonghere] (7).
[1463-1467. Jan van den Meulande] (8).
[1471-1474. Jan van Coppenhole] (9).
[1474-1483. Wouter Buuc] (10).
[1485-1491. Joos Van Spiere] (11).
[1491-1492. Jacques Van der Muelne] (12).

(1) Voyez J.-J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc*,t. III, p 78 ; HERCKENRODE, *Nobiliaire*, t. IV, p, 1914, qui donnent à Jean Triest comme première épouse Marguerite de Poucques († 3 août 1455). Ce patricien, armé Chevalier, fut deux fois premier échevin en 1444 et 1449,et fut banni par les révoltés gantois le 11 décembre 1451 ; c'est entre ses mains que Charles Téméraire prêta serment en juin 1467 ; *Dagboek van Gent*, t. I, p. 68, 69, 77, 201, t. II, p. 206 ; PIETER VAN DER LETEWE, *Wetvernieuwingen van Ieperen* (Ypres, 1863), t. I, p. 85 ; GACHARD, *Documents inédits*, t. I (1833), p. 211 ; Archives du Royaume, *Chambres des Comptes*, nº 1089, aº 1473, fº 163.

(2) CC. 1454-55, fº 33.

(3) CC. 1455-56, fº 99 ; *Jaerregister der Keure* 1454-1455, acte du 2 août 1455, fº 144 vº ; cf. DIERICX, *Ville*, t. I, p. 279-280.

(4) CC. 1456-57, fº 261.

(5) CC. 1457-58, fº 30.

(6) CC. 1458-59, fº 93 ; 1459-60, fº 271.

(7) CC. 1460-61, fº 360.

(8) CC. 1463-64, fº 28 ; 1465-66, fº 27 ; 1466-67, fº 112.

(9) CC. 1471-72, fº 49 ; 1472-73, fº 162 vº ; 1473-74, fº 278.

(10) CC. 1474-75, fº 45 vº ; 1482-83, fº 67.

(11) CC. 1485-86, fº 432 ; 1490-1491, fº 313.

(12) CC. 1491-92, fº 34.

Post 1473. Christophe Triest, fils de Josse (1).
1475-1489. Guillaume Bette, époux d'Elisabeth Triest (2).
1489-1512. Josse Bette, fils de Guillaume (3).
1515. Jean Alaerts, beau-frère de Josse Bette (4).
1515-1547. Adrien Bette, fils de Josse (5).

(1) Fils de Josse et de Marie van Lovendeghem, se maria en premières noces, en 1433, avec Isabelle, fille de Simon Borluut; en secondes noces, avec Catherine van Coudenhove ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. III, p. 77-78.

(2) Elisabeth, fille de Christophe, épousa Guillaume Bette en 1459 ; elle mourut en 1475; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. III, p. 78 ; t. VI, p. 225, 235. Il fut échevin en 1460, 1463, 1466 en 1481 ; *Memorieboek*, t. I, p. 254, 261, 267, 320.

(3) Epouse en première noces Jossine Soetâmis ; fait relief du fief en 1489 ; il meurt le 18 janvier 1512 ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. VI, p.226, 235 ; HELLIN, *Histoire chronolique de Saint-Bavon*, t. II, p. 12 ; *Memorieboek*, t. I, p. 355, 364, 369, 375, t. II, p. 1, 7, 13, 23 ; *Eglises conventuelles*, t. I, p. 54. Il fut plusieurs fois échevin et même premier échevin de Gand, en 1490, 1493, 1496, 1499, 1501, 1504, 1507, 1511. Le dénombrement de son fief de la *Clergié du sang* a été publié par DIERICX, *Mémoires sur la Ville*, t. I, p. 278-280, note. Il avait été copié en 1503-1504, par Liévin Haesbyt, bailli du Vieux-Bourg de 1501 à 1510, et collationné par le greffier du Vieux-Bourg, Liévin Alaerts (depuis 1498) ; D. BERTEN, *Vieux-Bourg*, t. I, Introduction, p. 649, 677. Les Archives communales possèdent des copies de ce dénombrement dans *Librairium*, f° 189 v°, dans *Registre B*, f° 148 v°, dans *Leenboek der Burggravye*, f° 3 v°.

(4) Josse Bette, seigneur de Muisbroeck, avait épousé en secondes noces Gudule Van der Meersch, 3e fille de Jean Van der Meersch ; la 4e fille épousa Jean Alaerts, fils de Gautier ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t.VI, p. 225-226, 235. Le fils de Josse et de Gudule Van der Meersch, Adrien Bette n'était-il pas à Gand au moment de la Joyeuse Entrée de Charles-Quint ? En tout cas, c'est son oncle Jean Alaerts qui le remplaça comme Clerc du sang, le 24 février 1515 ; *Dagboek van Gent* (éd. Fris), t. II, p. 279 ; DIERICX, *Ville*, t. I, p. 281 ; cf. DE POTTER, *Gemeenten van Oost-Vlaanderen*, 1e s., *Vosselare*, t. VII, p. 42, n.

(5) GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. VI, p. 227,241,243,244 ; HERCKENRODE, *Nobiliaire*, t. I, p. 188-189. Il avait épousé en 1514 Jacqueline de la Verdière ;

[1493-1511. Jean Van Melle] (1).

[1512-1532. Jacques Van Melle] (2).

[1533-1539. Sébastien d'Hane] (3).

[1539-1540. François Van Havere] (4).

[1543-1545. Josse Braye] (5).

[1545-1549. Marc Bourssier] (6).

1547-1549. François Bette, fils d'Adrien (7)

1549-1591. Jacques Bette, frère de François (8).

Hellin, *Histoire Chronologique*, t. I, p. 415, 458; t. II, p. 12-13. Adrien fut seigneur de Schellebelle, Angherelles, Autreppe, Hollebeke, Welle, Eesseghem, Wannezele et Muysbroeck; grand-bailli de Termonde en 1518, capitaine de Rupelmonde, premier échevin de la Keure à Gand en 1529, 35 et 39; il fut créé chevalier par Charles-Quint en 1544; il mourut le 19 mars 1547; *Memorieboek*, t. II, p. 76, 100, 127, 238.

(1) CC. 1493-1496, f° 164; CC. 1510-1511, f° 128; *Memorieboek*, t. II, p. 41.

(2) CC. 1512, f° 100; CC. 1529, f° 48.

(3) CC. 1532, f° 49; CC. 1538-1539, f° 38.

(4) CC. 1539-1540, f° 73.

(5) CC. 1543-1544, f° 226; CC. 1544-1545, f° 200.

(6) CC. 1545-1546, f° 204; CC. 1548-1549, f° 258 v.

(7) Fait le dénombrement de son fief de la « Clergié du crime » entre les mains de George Rockelfing, bailli du Vieux-Bourg (1541-1558; Berten, *Vieux-Bourg*, t. I, p. 649), les 23 juillet, 11 octobre et 2 novembre 1547; Archives Communales, série 141, n° 106; il meurt en 1549.

(8) Fait le dénombrement de son fief, le 12 mars 1549, après la mort de son frère François; Archives Communales, Registre B, f. 449. C'est lui qui reçut le 13 juillet 1549, le serment de Philippe II comme Comte de Flandre. Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. VI, p. 228, dit par erreur que ce fut Adrien Bette qui officia à cette Joyeuse Entrée. Jacques Bette fut échevin de Gand en 1553, 1557, 1559, 1563, 1566, 1567, 1572, 1573, 1576 (*Memorieboek*, t. II, p. 263, 289, 302, 321, 337, 350, 388, t. III, p. 1, 20). Il avait intenté un procès à la ville, encore pendant le 5 novembre 1552, pour savoir si le clerc ou son lieutenant peuvent assister à la torture; mais en attendant la fin du procès, le magistrat leur refusa l'accès du *pijnkelder*; voyez Reg. Q, f. 251. Le 21 mai 1571, le nouveau sous-bailli Antoine Van Riebeke n'ayant pas prêté serment

[1549-1578. *Les noms des fermiers manquent*] (1).
[1578-1585. Gillis Uuten Eechoute] (2).
1591-1598. Adrien Bette, fils de Jacques (3).
1598-1620. Jean Bette, frère d'Adrien (4).
1620-1658. Guillaume Bette, fils de Jean (5).

entre ses mains, Jacques Bette protesta auprès des Echevins et envoya une supplique au Conseil privé pour que ses droits à cet égard fussent confirmés à nouveau ; ce qui fut fait par arrêt du Conseil privé, le 30 juin 1571 ; PH. VAN CAMPENE, *Dagboek*, p. 333, 380; Archives Communales, Série 141, n° 106 ; *Librarium*, fol. 576 ; Registre QQ, f. 401-402. Il était encore clerc en 1582-1584 ; DE JONGHE, *Ghendsche Geschiedenissen*, t. II, p. 278, 296, 441. Il mourut le 20 juin 1591 et fut enterré aux Dominicains ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. VI, p. 228, 246 ; *Inscriptions funéraires*, *Eglises Conventuelles*, p. 15.

(1) Depuis 1549 jusqu'à 1578, les noms des fermiers ne figurent plus dans les Comptes Communaux.

(2) CC. 1578-1579, f. 223 v° ; 1584-1585, f. 292 v°.

(3) HELLIN, *Histoire de St-Bavon*, t. II, p. 16 ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*. t. VI, p. 228, 247. Chevalier, seigneur de Fontaine, Warwane et Schellebelle, gentilhomme de la chambre des archiducs André et Ernest, et époux d'Agnès, baronne de Mérode, de Rummen et d'Astene. Vers 1598, ce second fils de Jacques aurait passé la Clergié du sang à son frère aîné (?) Jean.

(4) HELLIN, *Histoire de St-Bavon*, t. II, p. 13 ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*. t. VI, p. 248, 228. Jean Bette, seigneur d'Angreau et de Lede, baron de Lede depuis 1607, époux de Jeanne de Glymes, dite de Berghes ; il mourut le 10 juin 1620. C'est le « Seigneur de Hangereau » qui reçut le 29 janvier 1600, le serment de Joyeuse Entrée d'Albert et Isabelle, Registre O, f. 114 r° ; BCRH, 3e s., t. VIII (1866), p. 434 ; MSH, 1875, p. 110; DESPLANQUE, *Inventaire du Nord*, t. II, p. 311.

(5) HELLIN, *Histoire de St-Bavon*, t. II, p. 14 ; GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. VI, p. 248, 229 ; *Biographie Nationale*, t. II, p. 377. Grand bailli de Gand de 1632 à 1636 ; BSG. t. XIV (1906, p. 415. La baronnie de Lede fut érigée en marquisat par Philippe IV, le 3 août 1635 ; DESPLANQUE, *Inventaire du Nord*, t. II, p. 367. Ce grand général mourut le 23 juin 1658, des suites des blessures reçues

[1609-1616. François Van Zevecote] (1).

[1616-1625. Gérard De Clercq] (2).

[1625-1646. François Baert] (3).

[1646-1654. Josse de Veerman] (4).

[1654-1672. Abraham D'Oosterlinck] (5).

[1672-1682. Pierre De Graeve] (6).

[1682-1683. François Van de Waele] (7).

[1684-1691. Liévin Steyaert] (8).

1658-1682. Augustin-Ambroise-François Bette, fils de Guillaume (9).

en défendant Dunkerque contre les troupes de Turenne. Il avait épousé Anne-Marie de Hornes, fille de Gérard, comte de Baucigny. Voyez *Registre du Vieux-Bourg*, n° 6, analyse du Registre de 1620, f°. 72 v°.

(1) CC. 1609-1610, f. 28 v° ; CC. 1616-1617, f. 23 v°.

(2) Jean Bette donne l'office en location à Gérard De Clercq, fils de Gérard ; Série 141, n° 106.

(3) CC. 1625-1626, f. 21 ; CC. 1640-1641, f. 20.

(4) CC. 1646-1647, f. 118 ; CC. 1652-1653, f. 145 v. ; Registre WW, f. 39.

(5) CC. 1654-1655, f. 119 ; CC. 1671-1672, f. 187 ; Série 114bis, n° 26. A vrai dire à la mort d'Abraham Oosterlinck, le marquis Ambroise Bette, marquis de Lede avait nommé à vie à l'office, Philippe Baesbancq, qui le garda jusqu'à sa mort en 1700 ; Registre XX, f. 37 v° et ZZ, f. 119 v° ; mais dès le 16 mai 1672, ce Baesbanq avait rétrocédé la Clergié du crime par substitution à Pierre De Graeve et successivement à d'autres fermiers ; Série 141, n° 106.

(6) CC. 1672-73, f° 183 ; CC. 1679-1680, f° 15 v° ; Série 141, n° 106 ; Reg. XX, f° 38.

(7) Série 141, n° 106.

(8) *Ibidem.*

(9) Hellin, *Histoire chronologique des évêques de St-Bavon*, t. II, p. 14. Ambroise épousa Dorothée-Brigitte-Ferdinande de Croy-Solre ; il mourut avant 1682, vers 1679. Archives Communales, Série 141, n° 106; Registre XX, f° 37 v°, 38.— Ni le *Polityebouck*, t. X, f. 42, de Justus Billet, ni les *Annales de la Société des Beaux-Arts*, t. XI, p. 151, 154, 267, ne signalent son nom à l'occasion de l'inauguration de Charles II d'Espagne en 1666.

1682-1693. Dorothée de Croy, douairière d'Augustin-Ambroise [1].

1693-1725. Jean-François Bette, fils d'Augustin-Ambroise [2].

1725-1792. Emmanuel-Ferdinand-François Bette, fils de Jean-François [3].

(1) Elle était douairière déjà le 22 juillet 1682 ; Série 141, nº 106. En 1685, Jean-François Bette était mineur ; De Potter, *Gemeenten van Oost-Vlaanderen*, 1e s., t. III, *Meygem*, p. 10. Elle intervient encore en mai 1692 ; elle mourut en1706.

(2) Hellin, *Histoire Chronologique*, t. II, p. 15 ; *Biographie Nationale*, t. II, col. 378 ; Registre ZZ, fº 119 ; *Resolutieboeck* 1700, fº 56 ; dès 1700, il embrassa le parti de Philippe V, défendit sa cause en Sicile et en Afrique, et mourut à Madrid, le 11 février 1725. — Nous n'avons pas trouvé le nom du Marquis de Lede parmi les nobles qui assistèrent à l'inauguration du Marquis de Bedmar, comme représentant Philippe V, devenu comte de Flandre, en mars 1702 à Gand, ou à l'inauguration du Marquis de Prié, représentant Charles VI d'Autriche, en octobre 1717 ; *Chronycke van Vlaenderen* de Vernimmen et Blootacker (Bruges, 1725), t. III, p. 883, 1095, ou les Relations contemporaines, Dépôt des Archives Communales, B a 8. — Aj. Reg. ZZ, f. 119. — Jean-François Bette avait épousé Anne-Marie-Louise-Charlotte de Croy, de Rœulx.

(3) Le dernier Marquis de Lede fut Emmanuel-Ferdinand-François Bette, qui mourut sans enfants, le 6 juillet 1792. — Par son testament du 25 janvier 1791, il institua sa mère, la comtesse Anne-Marie de Croy, son héritière unique et universelle. Voir sur lui F. De Potter, *Gem. van Oost-Vlaanderen*, 1e s., t. II, *Schellebelle*, p. 18 ; 5e s., t. III, *Lede*, p. 23. — Le 27 avril 1744, le Marquis de Lede ne paraît pas à l'inauguration de Charles de Lorraine, au nom de Marie-Thérèse (il est déclaré *absent*, B a 8) ; le 31 juillet 1781, il n'est pas à l'inauguration d'Albert de Saxe-Teschen et de Marie-Christine d'Autriche, au nom de Joseph II ; voyez d'ailleurs J.-J. De Smet, *Recueil de Mémoires et Notices*, t. II, p. 439-440 ; Destanberg, *Gent onder Jozef II*, p. 68. — Mêmes remarques pour l'inauguration de Léopold II, le 6 juillet 1791, où le Marquis de Lede était pourtant invité, Destanberg, *loco citato*, p. 273, et B a 8 ; et le 31 juillet 1792, au nom de François II, Destanberg, *Ibidem*, p. 291.

1792-1794. Jean-Charles, baron de Joigny de Pamele, parent éloigné d'Emmanuel-Ferdinand Bette (1).

[1692-1700. Liévin Droesbecque] (2).

[1700-1735? Gillis Neetesone] (3).

[1735-1739. Judocus De Clerq] (4).

[1740-1770. ?] (5).

[1771-1784. Patheet, procureur] (6).

[1784-1789. Charles-Marie Wauters] (7).

[1790. . François Cannaert] (8).

[1791-1794. Stalens] (9).

(1) F. De Potter, *Gem. Oost-Vl.*, 5e s., t. III, *Lede*, p. 23.

(2) Série 141, n° 106. Installé par Philippe-François Baesbanck, receveur de la marquise douairière de Lede (+ 27 janvier 1706), le 11 janvier 1692; accepte le 30; est reçu en cette qualité le 8 mai par le premier échevin Charles Maes A la mort de Philippe Baesbanck, il est démis par Jean-François Bette, marquis de Lede, le 25 mai 1700; il protesta et engagea un procès; Cf. *Resolutiebouck* de 1692, à la date du 6 mai 1692, f° 213 v°.

(3) Installé par Jean-François Bette, le 25 mai 1700. Reçu comme tel au Vieux-Bourg, le 28 mai; Série 141, n° 106; Registre ZZ, f° 119; et devant les échevins le 5 juin; *Resolutieboek 1700*, f° 56. Liévin Droesbecque lui intenta un procès le 7 juin 1700.

(4) Supplique van den Clerc van den Bloede, Série 114 bis, n° 26.

(5) Nous n'avons pas retrouvé les noms des fermiers de l'office entre 1740-1770.

(6) *Wegwijzer der stad Gent* 1771, p. 58; 1772, p. 67; 1773, p. 57; 1778, p. 40; 1781, p. 37; 1784, p. 43; il habitait rue des Meuniers.

(7) Nommé par le marquis Emmanuel Bette de Lede, le 5 mai 1784; Registre DDD, f° 95; *Wegwijzer* 1785, p. 41; 1789, p. 27; il demeurait à St-Pierre.

(8) Installé dès le mois de février 1790, Fr. Cannaert ne fut définitivement reconnu par les échevins que le 11 mars 1790; Série 141, n° 106.

(9) *Wegwijzer* 1791, p. 15; 1792, p. 20; 1793, p. 19; 1794, p. 20; il habitait le Fossé des Corroyeurs.

Le château de Vilvorde
la Maison de Correction et leurs prisonniers célèbres
(1375-1918)

(Voir Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, LXXVIII, 6e série, t. VIII, 1921, pp. 176-163. — LXX, 6e série, t. X, 1922. pp. 67-108).

III. Les Prisonniers célèbres du Château de Vilvorde.
(1421-1721)

GRAMAYE (1) dit que « le château de Vilvorde, à deux lieues de Bruxelles, a été bâti par Wenceslas, duc de Brabant, pour servir de prison aux nobles du Brabant qui commettroient quelques crimes. On dit « ajoute-t-il » que ce château (2) fut

(1) BUTKENS, *Trophées*. Suppl. GRAMAYE, I. 27.
(2) Celui de Vilvorde.

bâti sur les terres du seigneur de Trasignies d'avec partie de l'argent que Pierre Coterelle avoit reçue pour avoir apaisé la sédition de Louvain, comme le rapporte BARLANDUS [1]. C'est, en effet, une prison où l'on gardoit. de la part du Prince, les prisonniers de distinction et dont le Prince examine lui-même les crimes sans l'intervention d'aucun magistrat et les juge ainsi qu'ils l'ont mérité. »

Nous avons déjà dit combien était puérile cette affirmation. Il ne peut subsister aucun doute à cet égard : la construction du château de Vilvorde n'a eu pour but principal que d'élever une citadelle indispensable à la défense de la ville de Bruxelles,contre une attaque brusque de l'ennemi,et d'assurer, en même temps, au prince un refuge en cas d'émeutes dirigées contre lui. Il en est de même pour la Bastille, à Paris, le château de Rupelmonde, par rapport à Gand et de tant d'autres. Que l'on se soit servi des vastes souterrains construits dans les entrailles de ces formidables forteresses du moyen-âge, pour y emprisonner des personnages politiques, rien de plus naturel, puisque les prisons d'Etat proprement dites, n'existaient pas encore à cette époque reculée.

Quant à affirmer que le souverain qui instrumentait dans le Brabant lui-même les crimes des nobles, sans intervention d'aucun magistrat, les jugeait « *comme ils l'avoient mérité* » c'est une *contre-vérité*. Il les jugeait avec partialité et les condamnait à la peine de mort, tout bonnement parce qu'ils s'opposaient à ses actes arbitraires. Ils étaient, à ses yeux, les pires des ennemis de l'Etat dont ils menaçaient sans cesse la stabilité. Tels étaient les « crimes » dont ils étaient accusés !

(1) BARLANDUS, *Rerum gistarum à Brabantiœ ducibus històris*, Louvanii. 1566.

Le Ministre des Sciences et des Arts, M. Eugène Hubert, a révélé les cruautés exercées à l'égard des prisonniers d'Etat, dans un savant mémoire publié en 1897 (1).

Le pouvoir judiciaire n'était pas, dans l'ancien régime, comme aujourd'hui, un pouvoir indépendant. Toute justice émanait du prince ou seigneur « *In principe statuitur origo omnium jurisdictionum omnes ex eo fluere dicuntur* » (2) De là, les abus les plus révoltants !

Le prince avait le droit de juger *par lui-même, en dernier ressort*, et tous ceux qui, dans sa terre, avaient un pouvoir de juridiction, l'exerçaient par une sorte de délégation de sa part (3).

A. Wauters n'a accompagné la liste incomplète qu'il donne des prisonniers célèbres du château de Vilvorde, d'aucun renseignement biographique. A peine parle-t-il des motifs politiques pour lesquels ils avaient été arrêtés. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de combler cette lacune, ces faits constituant une page hautement intéressante de notre histoire nationale. Il n'est pas fait mention, dans les archives, de détenus à Vilvorde avant 1421.

Sous Philippe de Saint-Paul (1420-1430).

THIERRY DE LOOSE.

En 1421, Thierry de Loose, patricien de Bruxelles, avait été emprisonné à Vilvorde pour sa fidélité au duc Jean IV.

(1) *La torture aux Pays-Bas autrichiens.*

(2) Zypœus, *Noticia juris Belgici*, Liber II de jurisdictione.

(3) Ed. Poullet, *Hist. du droit pénal* dans *le duché de Brabant*, dans *Mém. Cour. et Mém. des savants étrangers*, de l'Académie royale de Belgique, T. XVI, 1870, f° 5.

Il avait épousé Ermengarde van Hamme, fille de Jean van Hamme, seigneur de Steinockerzel [1] et de Mathilde Estor.

Ses armoiries étaient : *de gueules à neuf billettes d'or 4, 3, 2*. Casque aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or.

JEAN DE WEERT.

Jean Splinter de Weert, bailli de Wassenare, patricien de Bruxelles en 1421.

Il était fils de Nicolas de Weert, seigneur de Vosmar, Bloys et Natars, et de Marie de Blaeswyck. Il épousa Franchine Heyen, fille de Jacques [2]. Il expia, à Vilvorde, sa fidélité à Jean IV. Il avait été, en effet, un des amis intimes du duc, qui formèrent, le 24 mai 1420, une ligue pour résister à la révolte des Louvanistes. Ceux-ci reprochaient au duc la dilapidation du domaine et l'avaient prévenu qu'ils ne lui n'accorderaient plus d'aides.

En 1421, éclata, à Bruxelles, une révolution suscitée par les patriciens en vue de réconquérir leurs droits politiques, qu'ils avaient si longtemps et si vainement réclamés. Ils furent arrêtés au nombre de quatorze, jugés et condamnés à la détention dans diverses prisons. Jean de Weert fut désigné pour celle de Vilvorde [3].

Armoiries : *De gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or*. Casque aux lambrequin de gueules et d'argent. Cimier : *l'aigle issante de l'écu.*

(1) A. Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles* t III, p. 128

(2) de Herckenrode *loc. cit.* p. 2217.

(3) Heune et Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. I. p. 199, 207-208.

Sous Philippe-le-Bon (1430-1467).

PHILIPPE L'ECOLATRE.

En 1438, Philippe l'Ecolâtre fut amené à Vilvorde, mais n'y resta que quinze jours. Il fut relâché après avoir promis « par sa foi, son honneur et son serment » de se constituer prisonnier à Vilvorde, s'il y en était requis par le duc ou par une de ses villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers (Acte donné à Vilvorde le 28 avril 1438 » [1]).

Il est probable que cet écolâtre était un chanoine chargé de diriger l'école d'un Chapitre. Cette charge, de date très ancienne, avait pour but de former les clercs.

PHILIPPE DE SAVEUSE.

A. Wauters *(loc. cit.)* l'indique comme suit : « Le commandant d'Amiens. Il fut envoyé à Vilvorde, en 1459, par ordre de Jean de Bourgogne, archevêque de Cambrai. »

MM. Massiet du Biest, archiviste du Département des Ardennes, et R. Rodière ont bien voulu me fournir les renseignements suivants au sujet de Philippe de Saveuse : Il s'agit du « Capitaine » et non du « Commandant » d'Amiens. Ce fonctionnaire était un chevalier choisi par la municipalité pour la garde de la ville. Philippe de Saveuse, alors capitaine d'Amiens, était un très fidèle Bourguignon et il est étonnant qu'on l'aît accusé, en 1459, d'avoir voulu livrer Amiens au roi. En 1463, Louis XI, lorsqu'il racheta les villes de la Somme, ne se mit guère en peine de correspondre aux manifestations

(1) Inventaire des Chartes du Brabant, côté nº 2, aux Archives générales du Royaume.

sympathiques des Amiénois. Entre autres mesures il destitua le capitaine de Saveuse que 38 années de loyaux services avait rendu très populaire. En 1465, lors de la rétrocession d'Amiens par Louis XI à Charles le Téméraire, ce dernier réintégra de suite Philippe de Saveuse dans sa charge, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Quelle est la date de son décès. L'*Epigraphie du Pas-de-Calais* se trompe certainement lorsqu'elle fixe celle de 1460, en parlant d'une pierre tombale fruste (qui existe encore de nos jours) dans la chapelle des Clarisses d'Arras et qui passe pour être de Philippe le Saveuse (On sait que ces époux avaient fondé les Clarisses dans cette ville en 1457, et à Amiens en 1444). Ils croient qu'on peut proposer, avec MANGIS, pour sa mort, la date de 11 mars 1467. En 1435, le capitaine de Belloy dut, pour motif de santé, résilier ses fonctions de capitaine, au moment où, plus que jamais, l'on avait besoin d'un homme expérimenté « pour entendre à la garde et défense de la ville, quand la forteresse tournoit à grande ruine ». L'embarras de choix de son successeur dénote le trouble des bourgeois. Plusieurs noms sont, tour à tour, mis en avant et écartés : Jean de Fosseux et son frère Philippe, dit « le Borgne », Ferry de Mailly, de Bègue de Grouches, Philippe de Saveuse. La difficulté était de rencontrer un gentilhomme possédant, au même degré, la confiance de la population et la faveur du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne. Saveuse l'emporta sur ses rivaux et fut élu capitaine d'Amiens, le 13 mai 1435. Pour tous les personnages précités, rivaux de l'élu, il n'existe, dans les archives municipales d'Amiens, aucunes traces de trahison. Par contre, on y trouve, (registre B B. 8' f° 170, v°) des « Lettres de dénonciation de l'échevinage d'Amiens au duc de Bourgogne, sur un conflit entre le maire et Jacques de Filescamps, receveur des

ordres, relatives à un complot de trahison ourdi en 1458 ». Elles sont ainsi conçues :

« A Monseigneur le comte de Parcéan (Mgr de Croy) (1),

» Monsieur, j'ai sceu que les gens de guerre se sont voulez que ilz yront à Amiens veoir Artus de Longueval diverses fois, en feront porter leurs armures et autres habillements de guer en bahus, et quand ils se seront festoyez avec ledit de Longueval, ci jour nommé, ilz prenderont deux portes d'Amiens, et à certaine heure, secours vendu, tellement que par ce moyen ils auront ladite ville et pourtant faites y prendre garde quels gens hanteront avec ledit Artus, et semblablement partout, et vuez que le Roy n'en scet rien, mais ils se ferait par aucuns capitaines particuliers si ayez un tout adors là et aillieur en moy mandant vos bons plaisirs, pour les accomplir, priant Dieu que vous doait bonne vie. Escript le 12e jour de Juing 1458 » (2)

Telles sont les données intéressantes dont il se dégage clairement, à mon avis, que ce serait à propos de ce dernier complot de trahison de 1458, que Philippe de Saveuse fut mis, en 1459, en suspension et envoyé à Vilvorde, mais qu'il dut être remis, au bout de peu de temps, en liberté, devant les témoignages éclatants de sa fidélité à la Maison de Bourgogne.

Philippe de Saveuse, chevalier, seigneur de Bailleulmont et de Houvin, fils de Morlet de Saveuse et de Marguerite de

(1) Il fut châtelain de Vilvorde. (Voir au Chap. II, ci-dessus).

(2) E. Mangis, *Recherches sur les transformations du régime politique et sociale de la ville d'Amiens, jusqu'à la fin du XVIe siècle*, p. 270. — D'Héricourt et Godin, *Les rues d'Arras*, t. III, p. 355. — Baron de Calonne, *Histoire de la ville d'Anvers*, t. I, p. 387-388, 398 404 410. — *Mémoires de Jean de Haynin*, édon de Brouwers, p. 103, en note.

Brouilly, épousa Marie de Lully. Leur fille et enfant unique, Jeanne de Saveuse, épousa Charles d'Artois. comte d'Eu, seigneur de Saint-Vallery, fils de Philippe, connétable de France (¹).

Les Saveuse portaient : *De gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes du même rangées en orle.* Casque aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or. Cri : SAVEUSE !

Sous Charles-le-Téméraire (1487-1477).

ANTOINE HANNERON.

Il fut incarcéré à Vilvorde en 1478.

M. ERNEST MATHIEU a publié sa biographie dans une étude sur *La Prévôté des églises de Mons* parue dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. II, 6e série, 1910. On y trouve que :

« Maître ès arts et docteur en décrets de l'Université de Paris, Antoine Haneron qui était prêtre du diocésain d'Arras, fut admis, le 21 janvier 1430, au conseil de la faculté des arts à l'Université de Louvain, où il enseigna depuis cette date jusqu'en 1437 ; du 27 février au 31 mai 1434, la charge de recteur de cet établissement

(1) Pour sa brillante carrière militaire, consulter LA MARLIÈRE, *Recueil des illustres Maisons de Picardie,* 1642 p. 167.

M. G. DURAND, archiviste honoraire de la Somme, nous a envoyé l'extrait suivant des Archives de la ville d'Amiens :

« (Échevinage du 15 mars 1467 (1468) BB. 10, fol. 192 v°) : « Sur ce que nouvelement défunct Mons. de Saveuse, en son vivant capitaine d'Amiens, estoit alé de vie à trespas, dont Messeigneurs estoient bien desplaisans, s'il eust pleu à Nostre Seigneur Dieu pour son âme, car il avait bien et grandement exercé ledit office à l'honneur, pourfit et utilité de le ville, sans avoir fait fait grief ne oppression aus dis subgés et habitans d'icelle... »

lui fut attribuée. Philippe-le-Bon l'avait choisi comme précepteur de son fils, le comte de Charolais, connu plus tard sous le nom de Charles-le-Téméraire. Cette mission lui valut le titre de conseiller du duc de Bourgogne et, dans la suite, plusieurs dignités ecclésiastiques. La charge de prévôt des églises de Mons lui fut conférée et il en prit possession le 24 février 1439. Pour l'exercer réellement, il vint habiter Mons et occupait, en 1450-1451, en location de chapitre de Sainte-Waudru, une maison « sur la verde place ».

» Des fonctions ecclésiastiques plus absorbantes lui firent quitter cette ville et, en 1472, il habitait Gand où le chapitre de Sainte-Waudru lui envoya un message pour réclamer son intervention au sujet de la portion des tailles que le receveur des aides voulait le contraindre d'acquitter.

» Une prébende de chanoine de Saint-Donatien à Bruges, lui fut accordée en 1446, de Saint-Lambert à Liège en 1461 et de Saint-Barthélemy à Béthune en 1467 ; il devint, le 24 décembre 4167, prévôt de Saint-Donatien à Bruges et chancelier perpétuel de Flandre. Honoré du titre de protonotaire apostolique, Antoine Haneron résigna, en 1473, la charge de prévot des églises et fut nommé, en 1479, chanoine de Saint-Germain, à Mons, dignité qu'il avait abandonnée en 1486.

» Fait prisonnier, en 1477, par les Gantois révoltés, il fut enfermé dans la prison de Vilvorde, d'où il réussit à s'évader, non sans danger. Il mourut à Bruges, le 10 décembre 1490 et fut enterré dans le chœur de Saint-Donatien. On lui doit à Louvain, la fondation d'un collège connu sous le nom de Saint-Donat ».

Ajoutons quelques renseignements intéressants à cette biographie :

Antoine Hanneron était né à Arras d'une famille noble qui portait comme armoiries : *De gueules à trois roses d'argent tigées et feuillées de même*. Casque aux bourrelet et

lambrequins de gueules et d'argent. Cimier : *une rose de l'écu.*

Il refusa, en 1474, de concert avec tout le chapitre de Saint-Donat, à Bruges, de payer une part dans la subvention de 500,000 écus accordés au souverain, par les Etats du pays et fut tenu prisonnier jusqu'à ce qu'un arrêt de la Cour souveraine de Malines eût jugé les points de contestations exposés dans une charte du duc Charles, du mois d'octobre de la même année. Il fut, plus tard, délégué en Hollande, pour s'entendre, avec les plénipotentiaires du clergé, touchant le paiement des nouveaux impôts. Lors des troubles qui marquèrent le commencement du règne de Marie de Bourgogne, il fut accusé d'avoir encouragé Charles-le-Téméraire dans ses nombreuses vexations et c'est pour ces motifs qu'il fut fait prisonnier, en 1477, par les Gantois et enfermé à Vilvorde. M. MATHIEU est dans l'erreur quand il dit qu'Hanneron « *réussit à s'évader du château de Vilvorde, non sans danger* » car on lit dans GAILLARD, *Epitaphes de St-Donnat :* « *Plus heureux que ses co-accusés* (qui furent décapités) *il ne fut condamné qu'à un emprisonnement dont il s'affranchit en payant une amende, le 14 août 1477* ». Il ne resta donc que fort peu de temps en prison et la quitta aisément. Enfin, il avait été prévôt de la Collégiale de Maestricht et protonotaire apostolique et commis sur le fait des finances et des domaines de Charles-le-Téméraire ; c'est lui qui baptisa, à Bruges, le 29 juin 1478, Philippe, fils de Maximilien, et fut envoyé en ambassade, à Cléry, en 1481, auprès du roi de France, Louis XI, pour traiter la paix ; il était réputé homme « très-savant » et il institua le collège Saint-Donatien à Bruges.

HEUTERUS, *Rerum Austriæ* (l. I, c. 3.) parle d'Hanneron.

Sous Charles-le-Téméraire (1467-1477)

ADOLPHE D'EGMONT.

Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre et comte de Zutphem, chevalier de la Toison d'or, fils d'Arnoul, comte d'Egmont, duc de Gueldre et comte de Juliers, et de Catherine de Clève (fille d'Adolphe IV, duc de Clève) fut un enfant dénaturé. Il fit la guerre à son père et le tint longtemps emprisonné (et non : « l'avait empoisonné », comme dit WAUTERS, *loc. cit.*) « Cette conduite barbare chagrina si fort Arnoul qu'il déshérita son fils et vendit à Charles-le-Téméraire, les droits qu'il avait sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphem et mourut en 1472 » ([1]).

Pour le premier de ces crimes, Charles-le-Téméraire fit incarcérer Adolphe d'Egmont au château de Vilvorde ; il fut transféré ensuite à Courtrai, où les Gantois le délivrèrent en 1477, mais il mourut, la même année, tué près de Tournai. Il avait épousé, à Bruges, le 18 décembre 1463, Catherine de Bourbon, fille de Charles I, duc de Bourbon et d'Auvergne, et d'Agnès de Bourgogne ([2]).

Il portait : *Chevronné d'or et de gueules de douze pièces.* Casque couronné. Cimier : *un panache en forme de pin composé de plusieurs plumes de sable.* Cimier : *un cerf issant de gueules ramé d'or.*

(1) DELA CHESNAYE DESBOIS, *Dict. de la Noblesse*, t. VII, p. 504. — BUTKENS, *Maison de Lynden*, p. 130. — DE NENY, *Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens*, t. I, p. 8.

(2) DE HEEKENRODE, *loc. cit.*, p. 708.

JEAN COELGENSSONE
et UN SECRÉTAIRE DE LA VILLE D'ANVERS.

Ils ne sont pas mentionnés par WAUTERS.

Le mécontement général que causait le gouvernement de Charles-le-Téméraire et les menées perfides de Louis XI qui voulait profiter de l'occasion pour frustrer Marie de Bourgogne d'une partie de l'héritage de son père, amenèrent des émeutes à Anvers. Les troubles commencèrent vers le 15 mars 1477. Le peuple accusait les échevins de vouloir leur enlever les privilèges de la ville ; il en voulait surtout aux deux trésoriers et les firent prisonniers, ainsi que le chevalier van Lier, Guillaume van Tichelt, Gérard van Eycke, Jean Coelgenssone, Adrien Stedinck et Henri van Kerckhoven. Lorsque Maximilien voulut faire reconnaître sa tutelle, l'assemblée des Etats à Malines prouva que les députés d'Anvers, pas plus que les Flamands, n'étaient favorables à ce vœu. « En effet », disent MERTENS et TORFS (1) « nous lisons dans une chronique manuscrite que maître Jan Coelgenssone, notre *Buiten-Burgemeester* de l'an 1482, en même temps qu'un de nos secrétaires, fut fait prisonnier à l'assemblée de Malines, par ordre du duc. Ils furent conduits vers le château de Vilvorde où ils furent décapités tous les deux. Cette chronique ne dit rien au sujet du motif de cette exécution capitale ; cependant, il ne peut y avoir de doute que ce fut la conséquence de leur opposition catégorique à la revendication de Maximilien. Nous croyons pouvoir rattacher à ce fait, un autre événement relaté dans la dite chronique : on y lit, en effet, à côté du nom du collègue de Coelgenssone, le *Binnen-Burgemeester*, Nicolas de Schemere, cette mention : « meurt à Gand dans la prison ». Jean

(1) MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, Anvers 1847, t. III, p. 238, 259, 288, 289, 401 ; t. VII, p. 613 ; A., p. 230, 231.

Coelgenssone, comme il résulte de son titre de « Maître », était un juriste autant que son collègue ; il avait été régisseur durant les années 1474 et 1475. Lors de l'émeute de 1477, on le trouve parmi les prisonniers, mais il fut relâché ; il fut *Buiten-Burgemeester* en 1480 et 1482 et échevin en 1481. Il fut aussi fabricien de l'église Saint-Jacques (1465-1466) et Maître de la gilde de la Circoncission, à Anvers.

Sous Maximilien d'Autriche (1482-1493).

NICOLAS DE HEETVELDE.

2° Nicolas de Heetvelde, échevin de Bruxelles, fut décapité à Vilvorde, le 21 mai 1483.

Voici les faits qui amenèrent sa condamnation :

Les Etats de Brabant s'occupaient de la tutelle des enfants de Marie de Bourgogne, lorsque l'assassinat de l'évêque de Liège, en août 1482, interrompit brusquement les contestations qui s'étaient élevées à ce sujet. Tout le Brabant se leva contre Guillaume de la Marck. Le meurtre du prélat fut vengé ; les Etats reprirent alors leurs discussions sur la question de la tutelle. La plupart des provinces consentaient à la donner à Maximilien, mais le Brabant hésitait et la Flandre ne voulait pas entendre parler de ce prince. Maximilien ayant fait exposer ses droits dans une assemblée des Etats de Brabant tenue à Louvain, en 1483, les villes demandèrent un délai, et leurs députés se rendirent à Malines pour se concerter sur les mesures à prendre. Le choix de cette ville, qui était fort dévouée à l'archiduc, avait sans doute été insinué par ses partisans et il en profita pour jeter la terreur parmi ses ennemis. Le 7 mai 1483, il fit saisir les députés et les envoya, sous escorte, au château de Vilvorde ; les Louvanistes furent ralâchés, mais les Bruxellois et les Anversois furent condamnés

au bannissement, et le 21, le plus influent d'entre eux, le chevalier Nicolas de Heetvelde, fut décapité.

Ce patricien, riche et considéré, était un des chefs de la commune bruxelloise, lors de la révolution de 1477 ; il avait été créé maître de la police et avait occupé ces fonctions jusqu'en 1480 ; à cette époque, il fut nommé receveur, et en 1482, élu échevin. L'irritation produite par sa mort, fut telle que l'on craignit de voir les trois chefs-villes brabançonnes se joindre aux Flamands et éclater une sédition à Bruxelles (1).

Il appartenait à une très ancienne famille noble de Bruxelles qui portait : *D'or à la bande de gueules chargée de 3 maillets d'argent, posés dans le sens de la bande.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'or et de gueules. Cimier : *un buste de roi couronné d'or, habillé de gueules au rabat d'argent.*

GEORGES T'SERCLAES.

3° Georges t'Serclaes, secrétaire de la ville de Bruxelles, fut condamné en 1483 pour les mêmes motifs que Nicolas de Heetvelde, mais il ne resta pas longtemps en prison.

Georges t'Serclaes, était architecte et fut, pendant dix-huit ans, secrétaire de la ville de Bruxelles. Il fut destitué et emprisonné, en 1483, par ordre de Maximilien. Il devint ensuite avocat au Conseil de Brabant et mourut le 12 juillet 1501, laissant toute sa fortune aux pauvres (2).

Ses armes étaient : *De gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or chargé, sur l'épaule, d'un écu aux armes des* BYGAERDEN. Cri : BRABANT !

(1) HENNE et WAUTERS, *loc. cit.* t. I 295, t. III.
(2) HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 365

JEAN DE GROS.

On sait qu'en 1483, à la mort du Téméraire, presque toutes les villes belges s'insurgèrent. Tandis qu'Hugonet et Himbercourt payèrent de leur tête, leur dévouement à un prince détesté, les trois personnages qui suivent furent emprisonnés à Vilvorde, mais relâchés au bout de quelques mois :

1° Jean de Gros, chevalier, seigneur de Tardt, Marliens, Crissey, Nieulande, premier secrétaire d'Etat et audiencier de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or en 1473, trésorier du même ordre de 1481 à 1484, membre du parlement de Malines, conseiller, et maître d'hôtel de Maximilien. Il était fils de Jean de Gros, chevalier, seigneur de Tardt, Marliens, de Chastel, conseiller, puis président de la Chambre des comptes de Philippe-le-Hardi ; premier secrétaire et audiencier de la chancellerie de de Philippe-le-Bon et de Peronette van Royen (d'après GAILLIARD), de Philiberte de Roye (d'après BUTKENS).

Il avait épousé : 1° Guidone de Messey (d'après GAILLIARD), Guyotte de Messey (d'après AZEVEDO), morte à Mons en 1482, enterrée à Sainte-Wandru, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Messey, Rains, Braigny, Cutray, et de Jeanne Hugonet, sœur du chancelier Hugonet, décapité à Gand. Jean de Gros avait été soupçonné d'être de connivence avec son beau-frère et fut arrêté à Mons et conduit au château de Vilvorde, mais relâché peu de temps après. Il mourut le 13 décembre 1484 après s'être marié, en secondes noces, avec Marie de Chambellan, fille d'Henri (1).

(1) HEUTERUS, *Rerum Austriæ*, livre I, col. 3.— BUTKENS, *Trophées* Suppl. GRAMAYE, t. I, p 41, 192, 204 ; t. II, p. 317.— J. J. FOPPENS, *Hist. du Grand Conseil de Malines* Mss des Archives de la ville de Malines, coté D D H. n° VIII, f° 36. — J. F. A. F. DE AZEVETO CONTINHO J. BERNAL, Généalogie de la famille de Gros. — J. GAILLIARD *Bruges et le franc*. t. III, p p, 39-56.

Les armoiries des de Gros étaient : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois sautoirs d'argent.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent. Cimier : *une merlette éployée.*

LOUIS DE GRUYTHUYSE.

En 1485, après la soumission de Gand, Maximilien fit conduire deux autres victimes à Vilvorde :

2° Louis de Gruythuyse, l'un des chefs de la noblesse flamande. Voici dans quelles circonstances il fut incarcéré à Vilvorde :

Louis de Gruythuyse, fils de Jean, (connu par ses menées politiques sous Philippe-le-Bon) et de Marguerite de Steenhuyse, fut l'homme le plus remarquable de sa lignée guerrière. Seigneur de Gruythuyse, Steenhuyse, Oostcamp, Thielt-ten-Hove, Avelghem, Espierres, etc., il fit ses premières armes dans plusieurs tournois et était, en 1449, échanson du duc de Bourgogne et, plus tard, commandant de la ville de Bruges. Il prit part à la bataille de Gavre où il fut fait chevalier. Le 2 mai 1461, il fut créé chevalier de la Toison d'or, et, le 14 mai 1463, stadthouter de Hollande. En 1466, il se trouva au siège de Dinant, et se rendit en Angleterre, au mariage de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York. En 1470, quand le comte de Warvich, voulant seconder les menées politiques de Louis XI, renversant du trône d'Angleterre le roi Edouard IV, beau-frère du duc Charles, Louis de Gruythuyse rendit à ceux-ci d'éclatants services. Il commanda les troupes montées sur la flotte que le seigneur de la Vere conduisit à l'embouchure de la Seine. Quand Edouard IV, vaincu et fugitif, aborda en Hollande, il lui donna l'hospitalité dans son hôtel à Bruges. Lorsque le roi fut rétabli sur le trône, il envoya Louis en qualité d'ambassadeur et le créa comte de Winchester. En 1471,

la guerre ayant éclaté entre la Bourgogne et la France, Charles-le-Téméraire lui confia le commandement d'une partie de son armée. En 1472, il fut élu chef-homme du serment de l'arbalète à Bruges (1).

Sous Marie de Bourgogne, il fit partie de l'ambassade envoyée à Péronne. Il fut garde des sceaux, conseiller et chambellan de cette princesse. En 1482, Maximilien et les Gantois étaient en complet désaccord. Louis de Gruythuyse fut chargé d'aller à Gand calmer la bourgeoisie De concert avec le bourgmestre de Bruges, il obtint de Maximilien un accord par lequel celui-ci renonçait en faveur des délégués des Etats de Flandre, en droit d'exercer la tutelle du duc Philippe, son fils ; mais bientôt l'archiduc ne tint plus ses engagements et somma Louis de Gruythuyse et ses collègues de venir à Bruxelles assister à une assemblée des chevaliers de la Toison d'or. Une guerre éclata bientôt et aboutit au rétablissement de l'autorité de Maximilien. Louis fut l'une des victimes de la réaction. Le 1r juin, il fut arrêté et conduit au château de Vilvorde. Maximilien était tellement excité contre lui que Louis y aurait subi la peine de mort, si les chevaliers de la Toison d'or ne s'y étaient opposé. Malgré son désir de vengeance, l'archiduc dut le mettre en liberté.

Les mesures despotiques de Maximilien provoquèrent une nouvelle révolution et ce dernier fut emprisonné à Bruges. A peine délivré de captivité, il viola ses promesses et de Gruythuyse fut conduit en prison, cette fois, à Rupelmonde, d'où des amis dévoués l'arrachèrent. Il mourut, le 24 novembre 1492 et fut enterré dans l'église de notre Dame,

(1) Voir concernant cette confrérie, mon étude : *Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges* dans *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, 1909. — IV. pp. 145-174.

où sa tombe a existé jusqu'en 1797. Sa femme, Marguerite de Borsele, lui survécut jusqu'au 25 août 1510 [1].

Il portait : *D'or à la croix de sable.* Cimier : *une tête de bouc au naturel entre un vol d'or et de sable.* Supports : *deux licornes d'argent.*

ADRIEN VILAIN.

2° Adrien II, dit le sire de Rasseghem (Rassenghien).

Il était seigneur de Resseghem-lez-Herzeele, de St-Jean Steene, avoué de Tamise, écoutête héréditaire et collateur des offices et des bénéfices d'Assenede, né vers 1430, mort le 12 juin 1490. Il était fils de Martin Vilain I, célèbre voyageur, et d'Antoinette de Masmines, dame de Calcken. En 1477, il fut nommé conseiller et chambellan de Maximilien. Il prit part, en 1479, à l'organisation des milices rurales en Flandres. La même année, il fut élu premier échevin des porchons à Gand, puis en 1481, capitaine, pour le quartier de Gand, des troupes levées par les Etats de Flandre. Devenu bourgmestre de cette ville, il changea de conduite vis-à-vis de Maximilien et devint le défenseur convaincu des pérogatives des dits Etats. Nommé, en 1482, premier commissaire au renouvellement des lois de Flandre, il conserva ce poste, en 1483 et 1484. Il fut un des membres du Conseil de régence qui rédigea le manifeste contre Maximilien et qui organisa la résistance contre ses prétentions. Quand la guerre éclata entre les Etats et l'archiduc,

(1) Van Praet, *Louis de Bruges, seigneur de la Grüthuse.* Paris, 1831. — Kervyn, *Hist. de la Flandre.* — *Ann. de la Société d'émulation de Bruges.* — Gilliodts-van Severem, *Coutumes du Franc et de Bruges.* — Beaucourt de Noortvelde, *L'église de Notre-Dame de Bruges.* — Cfr : Barante. — Chastelain. — Commines. — A. Wauters, *Biogr. nat.*, t. 8, p. 382.

ce dernier, en 1485, s'empara d'Audenarde et de Grammont. Adrien Vilain, sous les ordres du comte de Romont, tenta, mais en vain, d'occuper les hauteurs dominant l'Escaut à Edelare. Deux mois après, les principaux métiers à Gand s'étant révolté contre la soldatesque française, Adrien Vilain fut emprisonné avec plusieurs de ses collègues dont deux furent décapités, le 14 juin 1485. Il ne dut son sulut que grâce à l'influence de ses amis. A la rentrée de Maximilien à Gand, le 7 juillet, Vilain et ses partisans durent s'enfuir et se réfugier à Tournai. Plus tard, étant allé s'établir à Lille, il fut arrêté bientôt par Charlot de Menneville et les archers du comte de Nassau et conduit en prison à Vilvorde, le 26 janvier 1486.

En 1487, son cousin Adrien Vilain, seigneur de Liedekerke, conçut l'audacieux projet de le délivrer ; avec une vingtaine d'hommes, il réussit à l'enlever de Vilvorde, et à le conduire à Tournai. (1)

C'est de là, qu'Adrien Vilain adressa à Maximilien une lettre de protestation contre son incarcération. Pour toute réponse l'archiduc pria les consaux de Tournai de chasser Rassenghien et Liedekerke de leurs murs. Entre temps, le parti anti-autrichien reprit le dessus à Gand. Les deux Vilain y rentrèrent le 16 septembre 1487 et offrirent de se soumettre au jugement du magistrat comme bourgeois. On envoya une députation à Maximilien qui nomma des arbitres pour aplânir le différend et permettre aux Vilain de se justifier. Les arbitres Antoine de Bourgogne, son fils, Philippe de Beveren, et Philippe de Clèves, invitèrent les Vilain à comparaître à Termonde. Ces derniers demandèrent des garanties qui furent refusées. Les métiers de Gand décidèrent que Rassenghien et Liedekercke ne devaient pas se rendre á Termonde, puisqu'ils

(1) Voir les détails plus loin.

étaient bourgeois de Gand et justiciables du magistrat et, finalement, ils n'y allèrent point. Le 4 novembre 1487, les dits métiers nommèrent Rassenghien premier échevin de la Keure et de Liedekerke, capitaine de Gand ; ce dernier commença par s'emparer de Courtrai, le 9 janvier 1488. Maximilien, alors, ne parvint pas à traiter avec les échevins de Gand. Dès ce moment, ce fut Adrien Vilain qui conduisit toute l'opposition de Gand contre Maximilien. Le 16 avril 1489, il commanda les Gantois, lors de l'expédition de Bruges, Gand et Ypres contre Dixmude, expédition qui avorta. Entre temps, Philippe de Clèves, perdant de plus en plus de terrain, fut repoussé par les troupes de Maximilien. Le 20 août 1489, Adrien Vilain fut envoyé en ambassade auprès de Charles VIII, choisi comme arbitre entre l'archiduc et les Flamands et signa la paix de Tours, le 30 octobre 1489. Philippe de Clèves, voyant qu'Adrien s'était laissé gagner par Maximilien, jura de s'en venger. Il le fit assassiner, à Meirelbeke, dans un chemin isolé.

Tel est, très résumée, l'intéressante biographie d'André Vilain, par M. V. Fris. (1) Revenons maintenant sur la délivrance d'Adrien Vilain. Le cousin du prisonnier, Adrien Vilain, seigneur de Liedekercke, vint avec une escorte à Vilvorde. Il laissa celle-ci en dehors du château et y pénétra seul, sous prétexte de rendre visite à son parent. Tous deux tentaient, peu de temps après, de s'évader, mais ils rencontrèrent le gardien, qui s'opposa énergiquement à leur fuite ; Liedekercke l'ayant blessé, dans la lutte, les Vilain purent, aidés, au dehors, par les hommes de l'escorte, sortir de la forteresse, par une fenêtre et une échelle. Or, aux Archives générales du Royaume, on possède une maquette en bois se com-

(1) *Bibl. nat.*, t. 18, col. 748-775.

posant de quatre tours et d'autant de courtine figurant, d'après la tradition, un des côtés du château de Vilvorde ; cette maquette est accompagnée d'une échelle pliante en chêne datant, comme la dite maquette, du XV[e] siècle. C'est un appareil des plus rares et des plus intéressants. Ces pièces auraient servi à éclairer la justice chargée d'instrumenter sur la fuite d'un prisonnier, mais malheureusement, jusqu'ici, les documents qui se rattachent à ce procès, sont restés introuvables. Je me demande, à juste titre, s'ils ne se rapportent pas à l'évasion d'Adrien Vilain ?

Adrien Vilain II avait épousé Marie de Coyghem (Cuynghien) fille de Jean de Cuynghien, seigneur de Hem, de Sailly, etc. (1)

Les armoiries de cette antique Maison étaient : *De sable au chef d'argent, brisé en chef à dextre, d'un écusson d'argent au sautoir de sinople à la bande d'azur brochant sur le tout.* Heaume aux lambrequins d'argent et de sable. Cimier : *un buste de maure vêtu d'une cotte d'armes, le frond ceint d'un bandeau d'argent, issant d'un donjon de château du même.*

Sous Charles-Quint (1500-1555).

JEAN-EMMANUEL DE LA CERDA.

C'était un favori de Philippe-le-Beau et, à la cour de Bruxelles, il eut une attitude très hostile au roi d'Aragon. Le 19 janvier 1513, Marguerite d'Autriche le fit arrêter à Malines, et imprisonner au château de Vilvorde.

Jean-Emmanuel de la Cerda, chevalier de la Toison d'or, plus connu sous le nom de don Juan-Manuel, était le frère de

(1) A. Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, de Gand, d'Ardres et de Coucy*, Paris, 1631, p. 419-423, 360.— Heuterus, *Rerum Austriæ*, L. II, col. 12.

dona Maria-Manuel, épouse de Baudouin, bâtard de Bourgogne, seigneur de Fallais. ([1]) Il appartenait à l'illustre famille de sang royal, Medina Celi. Il était accusé d'avoir conspiré en 1513, dans le but de priver de la succession du roi d'Aragon, le jeune Charolais, depuis Charles-Quint. Marguerite ordonna à Jean van der Aa, écoutête de Malines, d'arrêter don Manuel, après avoir, au préalable, mis en lieu sûr tous ses papiers. Ce qui fut fait. Dès le lendemain, 20 janvier, Philippe de Bourgogne, seigneur de Fallais, et don Drègue, respectivement neveu et fils du prisonnier, portèrent plainte aux chevaliers de la Toison d'or, de l'enlèvement de leur parent et demandèrent qu'il fût pourvu à l'irrégularité de cette mesure, comme contraire aux statuts de l'Ordre et attentatoire à l'honneur de tous les chevaliers.

Les chevaliers adressèrent une requête dans ce sens à Marguerite d'Autriche. Le gouvernante générale leur répondit que sans la participation de Maximilien, son père, il ne lui était pas permis de délivrer don Manuel, mais leur assura qu'elle ne livrerait pas le prisonnier au roi d'Aragon. Les chevaliers, un peu rassurés par ces promesses, décidèrent d'écrire à l'empereur et supplièrent Marguerite d'Autriche d'appuyer leur requête, ce à quoi elle consentit. Les pourparlers continuèrent entre les chevaliers et la gouvernante générale, au sujet de la rédaction de cette lettre. Le 23 janvier, les chevaliers arrêtèrent le texte de la requête à l'empereur, pour se plaindre de l'irrégularité de la détention de leur confrère et le duc Charles la signa avec le titre de « Chef de l'Ordre souverain de la Toison d'Or », suivi de la signature de Henri de Witthem, Charles, Guillaume et Ferry de Croy, Floris d'Eg-

(1) Voir plus loin à l'article consacré à Charles et Jean de Bourgogne, prisonniers de Vilvorde.

mont et Henri de Nassau. Cette missive contenait en détail, tout ce qui s'était passé dans cette affaire, avec des raisons fondées sur les statuts de l'Ordre, en vertu desquels ils prétendaient que ce dernier seul était juge compétent. Ils finissent en suppliant l'empereur de leur faire délivrer le prisonnier avec les accusations formées contre lui « pour ne pas être procédé soit à son absolution, soit à sa condamnation, suivant que l'avis de ce prince et au leur, il seroit trouvé convenir en justice. » Ils firent appuyer cette requête par trois conseillers de l'empereur.

La gouvernante générale écrivit, de son côté, à Maximilien, mais avec un avis défavorable. La réponse de l'empereur, datée de Brannaix, 29 novembre 1513, dit qu'ayant été informé que don Manuel s'était rendu coupable de crime de lèse-majesté, il avait permis, comme prince et chef de l'Ordre de la Toison d'or, qu'il fût appréhendé au corps et constitué prisonnier, de crainte qu'il n'échappât à la punition qu'un pareil crime méritait; qu'en conséquence il faisait informer sur cette affaire et entenderait de bouche la gouvernante générale à ce sujet.

Quelques jours après, Marguerite d'Autriche communiqua aux chevaliers une lettre de son père donnant ordre de mettre don Manuel en liberté moyennant qu'il s'obligeât, sur sa foi, de se rendre, sous la conduite d'un officier en armes, soit vers l'empereur, soit dans tel autre lieu d'Allemagne, avec promesse de ne pas s'éloigner sans permission. Sur quoi, les chevaliers ayant requis la gouvernante générale de mettre don Manuel en liberté, elle répondit qu'elle obéirait à l'empereur, mais qu'auparavant elle voulait que le détenu s'engageât avec serment de remplir les conditions requises Ce ne fut que vers la fin d'avril 1513, que don Manuel sortit du château de Vilvorde. Il vint à Bruxelles d'où, le lendemain,

il partit pour Vienne, où il resta jusqu'à l'émancipation du duc Charles, pour rentrer définitivement en Belgique. (1)

Il portait : *Ecartelé : aux 1 et 4 parti* a. *de gueules à une tour sommée de trois tourelles d'or* (CASTILLE) b. *d'argent au lion de gueules couronné d'or*, (LÉON) *aux 2 et 3 d'azur à trois fleures de lis d'or* (FRANCE). Casque couronné. Cimier : *une femme issante de carnation ailée de gueules, les ailes abaissées, les yeux bandés, tenant de sa main dextre, un aviron.*

JANCKE DOUWAMA.

Jancke Douwama dit Douma. — A. WAUTERS a fait deux prisonniers de ce personnage : Jenco Douma et N. Bouwena ! Il ne donne aucun renseignement sur ce personnage.

Voici dans quelles circonstances Jancke Douwama, député frison, fut emprisonné à Vilvorde, en 1523. Pendant la guerre de Frise, en 1522, Georges Schenk, gouverneur de la Frise, parvint à dompter une partie de l'Overryssel et de la Frise et les efforts de Charles d'Egmont pour défendre sa cause périclitante, en hâtèrent la perte. Au commencement de 1523, une intrigue faillit enlever Schenck à son gouvernement ; il fut appelé à Bruxelles, avec quelques membres du Conseil de Frise, pour répondre à de graves imputations soutenues par des nobles ralliés à la maison d'Autriche. Mais d'accusé il devient accusateur et avec tant de raison, qu'un de ses prin-

(1) B^on DE REIFFENBERG, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'or depuis son institution jusqu'à la cessation des Chapitres généraux*, 1830, p. 282-293.— M. HENNE a copié textuellement le texte du baron de Reiffenberg pour *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, 1858, t. I, pp. 310-327.

cipaux ennemis, Jancke Douwama, fut incarcéré au château de Vilvorde, où il fut décapité en 1530. (1)

Il appartenait à une très ancienne famille noble de la Frise qui portait : *D'azur à trois étoiles d'or, 2, 1, accompagnées en pointe d'un croissant d'or.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'or. Cimier : *une étoile de l'écu.*

Jancke Douwama utilisa sa captivité, longue de huit ans, à écrire une *Histoire de la guerre de la Frise* (1523).

Voici une relation très intéressante relative à notre prisonnier :

Janke Douwama van Oldeborn, ziende, dat in den jare 1514 in Vrieslandt bijna alles overhoop raakte, verzocht en kreeg van hertog Karel van Gelder verlof om naar Rome te gaan ging derthalven over Hollandt naar Brabant, en zo verder. In Vrieslandt wedergekeerdt zynde wierdt hij in den jare 1522 voor den hertog van Gelder als onwillig beschuldigt, maar vry gekent en hem toegelegt uit de dorpen Cfinga, Ferwerd, en Gernewerd jaarlyks zo veelte zullen ontfangen,tot dat hy dertig duizend Rhynsche guldens, die hem de hertog ten achteren was, zou ontfangen hebben. Het zy waarlyk het interest van den hertog verliet, of alleen daat van belchuldigt wierdt, hy ontweek zyn gezag, trachtende zich op een onverschillige plaats te verantwoorden. Maar overal vervolgt wordende, ging hij naar Keizer Karel, die hem in eenige by zich hebbende edelen drie en dertig Rhynsche guldens 's maands toeleide, en hen volkomen vergissenis gaf, 't welk bekomen hebbende wierdt het zelve ook alle Gelderschgezinde Vriezen aangeboden. De brieven van vergissenis ten voordeele van Janke Oenema, Jun Juwsma, en Janke Douwama wierden op den landdag te Harlingen opentlyk voorgelzen. Met dit verding alleen niet te vrede zynde, trachtte hy geheel Vrieslandt den Keizer te onderwerpen ; maar zyn voornemen door afgunst en byzonder interest gedwarsboomt ziende, besloot hy om

(1) A. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgigue*, t. III, p. 547-348. L'auteur imprime erronément *Douwena* pour *Douwama.* — On trouve dans Paquot, *Mém. litt.*, t. IV., p. 303 : « Zenco à Douma gentilhomme d'une des premières familles de Frise vivoit vers l'an 1515 et composa une Histoire abrégée de ce pays sous le titre : *Testamentum* Jenconis à Douma. — Upco à Burmanca en avoit preté une copie à Suffridus, Petri. (Suff., Petri, Dec. IX, n. 8, p. 120-121) ».

met Jnwsna in persoon naar de gouvernante te gaan, deedt haar omstandig verslag van den staat van Vrieslandt, en voorslag op wat wyze men voor geheel Vrieslandt met den Keizer kon verdragen voornamentlyk dringende af de Vriesche vryheit, en wel hoofdzakelyk in het bedienen der geestelyke ampten, en het benoemen der geestelyke personen. De stadhouter Georg Schenk wierdt door Douwma en de zynen van grove mishandeling beschuldigt : doch de stahouder of onfchuldig zynde, of ten hove meer vrienden hebbende, wierdt van zyne befchuldiging ontslagen en Janke, al zyn voornaamste gevoert, daar hy na eene achtjarige gevangen genomen, naar Vilvoorden gevoert, daar hy na eene achtjarige gevangenis in den jare 1530 is overleden, zynde geweest een man van groot verstandt en moedt een ongemeen liefhebber der vaderlandsche vryheit wel beter uitwendig sterslot voor zyn beleidt verdient hebbende. Hy heeft geschriven een *kort begrip der zaken in Vrieslandt bedreven*, het welk hy zyne *uiterste wille* noemt, en waar van zich Suffudus Petri bedient heeft. SCHOTANUS, V*riesche Historien*. Val. Andr. Bibl. Belg. (1)

Les hérétiques.

GUILLAUME TINDALE.

La liste des hérétiques emprisonnés à Vilvorde est longue ; elle commence dès les premiers temps du protestantisme.

Guillaume Tindale naquit à Hunts-Court, dans le comté de Glocester, vers 1480. Il était fils de John Tindale, issu d'une ancienne famille baroniale qui avait son château à Langley et portait : *D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois gerbes de même, posées 2 et 1.* Elle avait été ruinée par la guerre des deux roses. Après avoir fait ses études aux universités d'Oxford et de Cambridge, il reçut l'ordre de la prêtrise et entra au monastère de Greenwich. Il s'était rallié aux opinions de Luther et fit une traduction de l'*Enchridion* d'Erasme, qui lui attirèrent les réprimandes de son évêque. Ayant déclaré bientôt ouvertement ses principes, il fut obligé

(1) DAVID VAN HOOGSTRATEN. *loc. cit.*, D. -- F f° 177.

de se sauver à Bristol, puis à Londres. Enfin, en 1523, voyant que le séjour de son pays lui devenait désormais impossible, il se rendit en Saxe pour conférer avec Luther, qui l'engagea fortement à continuer à traduire et à publier la Bible, ce qu'il fit. Tindale était un adversaire tellement redoutable pour les catholiques que le chancelier Marus se crut obligé de prendre la plume contre lui. Cependant sa rénommée s'était, depuis longtemps, répandue au loin, et ses ouvrages avaient un tel rétentissement que Léon X, le signala, avec Luther, Calvin, Zwingle, Melanckton et d'autres chefs de la réforme, dans la bulle d'excommunication.

Tindale, entre temps, s'était réfugié à Anvers, où il était chapelain des marchands anglais. Il fut arrêté comme hérétique et conduit au château de Vilvorde. Pendant les dix-huit mois de sa détention, tout fut fait pour adoucir la rigueur de sa captivité. Ce fut une commission mixte qui l'intérrogea et le jugea. Il fut condamné en vertu des ordonnances rendues contre l'hérésie. Il subit sa peine à Vilvorde, en septembre 1536. Il montra dans ce moment la plus grande fermeté et le plus grand calme. On dit que ses derniers paroles furent : « *O Dieu, désille les yeux du roi d'Angleterre.* » Après avoir prononcé ces mots, *il fut étranglé*, puis brûlé. M. Offor prétend avoir trouvé (mais sans preuves plausibles) le lieu de l'exécution et désigne un tertre près de la prison actuelle (?) Ses compatriotes habitant la Belgique ont fait ériger un monument à sa mémoire, à Vilvorde (1).

Il résulte de ces données que Tindale ne fut pas brûlé vif.

On paya 102 livres au lieutenant (Stadhouder) du château de Vilvorde, Adolphe van Wesele, pour avoir gardé Tindale

(1) L. Galesloot, *William Tindale, Notice sommaire sur la vie, les œuvres*, etc., dans *Revue trimestrielle*, t. 36, p. 186-202. — 1862.

Cfr. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint, en Belgique*, t. IX, p. 11.

pendant un an et 135 jours, soit 40 sous par jour. Le procureur-général envoya à la même époque à Vilvorde, trois autres luthériens, « Isebrant le curé, Michel le chartreux et maître Corneille le Cordelier ». ([1])

PIERRE HUEVINCK.

Pierre Huevinck, maréchal ferrant, de Gand. Il était soupçonné d'avoir été du nombre des chefs du soulèvement en 1539, et fut arrêté à Bruxelles, conduite à Vilvorde et exécuté.

LOUIS JOORIS.

Louis Jooris, dit le capitaine Talkin, aussi un des chefs des Gantois révoltés, arrêté en 1539 pour les mêmes motifs que le précédent et exécuté à Vilvorde.

Huevinck et Jooris sont cités par GACHARD, *Sur les troubles de 1540* dans *Mém. de l'Académie*, t. X p. 185, note 2.

MARGUERITE DE BAENST, veuve ESTOR, et JEAN ESTOR, son fils.

Le 6 janvier 1547, furent décapités au château de Vilvorde, Marguerite de Baenst, veuve de Bernard Estor, et Jean Estor, son fils.

Jean Estor ([2]), seigneur de Bigard, était fils de Bernard Estor, seigneur de Bigard, sire de Diedeghem, de Chapelle-St-Lambert, échevin de Bruxelles en 1520, 1525, 1527, 1529 et 1531, échevin d'Uccle en 1528 et Marguerite de Baenst, ([3])

(1) *Messagier des Arts et des Sciences*, année 1734, p. 527; d'apres *Comptes des confiscations*, reg. nº 19662 des Arch. gén. du Royaume.

(2) La famille Estor portait : *D'azur à trois pals de gueules*. Cri : BERTHOUT !

(3) La famille de Baenst portait : *De sable à la farce d'azur accompagnée de trois merlettes de même rangées, en chef*. Cimier : *une tête e cc de licorne d'hermine, accornéé, barbée et crénée d'or*. Cri : CADSANT !

dame de Tilleghem, Benthem, etc., fille de Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, Tillegem, etc., bourgmestre de Bruges en 1509 et 1512 et d'Adrienne van Borsselen.

Jean Estor devint seigneur de Grand-Bigard par la mort de son père survenue le 1r février 1532. Il commença par servir dans les armées de Charles-Quint. A peine âgé de 26 ans, il avait déjà pris part à plusieurs guerres. Il avait rencontré à l'armée un homme d'armes, servant avec trois chevaux, Antoine de Laymant, né à Audenarde, d'une bonne famille, pour lequel il se prit d'une grande amitié et qu'en revenant de l'armée, il amena, avec lui, au château de Grand-Bégard, où il fut traité par Marguerite de Baenst, comme un fils. Cet aventurier subjugua complètement son jeune ami et fut cause de sa perte et de celle de la châtelaine. Arrivons aux faits qui trouvèrent leur épilogue dans le drame sanglant du 6 janvier 1547.

Un moine-quêteur d'une abbaye de Saint-Corneille étant venu, en 1546, s'installer dans l'église de Bigard, Jean Estor, accompagné d'Antoine de Laymant, lui enjoignit de partir « en lui reprochant de tromper les simples ». Il l'expulsa même, dit-on, de force (1). Mais une autre scène autrement grave, se passa le jour de Noël et amena la crise fatale. Un moine-quêteur de l'abbaye de Saint-Hubert, vint, à son tour, s'installer dans l'église, ce qui donna lieu aux incidents les plus violents. Le moine fut injurié, obligé de descendre de la chaire de vérité, ses ex-voto et ses brochures furent éparpillés

(1) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 360. — *Chronique manuscrite* de Bruxelles au XVIe siècle. — *De Historie der Martelaere*, p. 178.

Nous remercions vivement M. LE BARON HOLVOET, auteur d'une très intéressante « *Histoire de la Seigneurie de Bigard*, » travail inédit, d'avoir bien voulu nous fournir ces précieux renseignements.

et piétinés. A cette scène scandaleuse avaient pris part Marguerite de Baenst, son fils et son ami. L'autorité ayant été avertie de ce fait, l'amman de Bruxelles vint aussitôt arrêter les coupables à Grand-Bigard.

Voici le résumé d'un récit de l'arrestation et de l'exécution de ces malheureux, d'après les *Anecdota Bruxellensia.*

Le 29 décembre 1546, le chevalier Le Tourneur, amman de Bruxelles, se rendit à Bigard avec tous ses sergents et six hommes bien armés et équipés, faisant partie de chacune des cinq gildes. Marguerite de Baenst, Jean Estor et leurs serviteurs ayant été avertis de leur arrivée, s'étaient réfugiés dans une tour attenante au château et ne se rendirent, qu'après un siège d'un jour et deux nuits. Les accusés y, compris Antonio (1) furent conduits à la Vrunte (prison communale de Bruxelles) où ils furent détenus toute une année, avant que l'on commençât leur procès. Le 10 décembre 1547, ils furent condamnés à mort et envoyés au château de Vilvorde, où leur exécution eut lieu le jour de l'Epiphanie (*Derthienavont*) 6 janvier 1547-1548, vers six heures du matin. Marguerite de Baenst avait demandé au procureur fiscal que le bourreau ne la touchât, ni ne la dépouillât et qu'elle fût enterrée avec décence et en terre sainte. Cela lui fut accordé en considération de sa grande noblesse. Une demi-heure après sa mort, on amena son fils qui s'informa si sa mère avait déjà été exécutée et après en avoir reçu l'assurance, adressa au fiscal les mêmes demandes, puis s'agenouilla sans rien ajouter et tendit sa tête au bourreau ! Loin d'être des hérétiques, tous deux moururent en bons chrétiens. Leurs corps furent con-

(1) Quant à Antonio de Laymant, il parvint à s'évader de la « Vrunte » et à gagner Anvers, où se voyant sur le point d'être pris, il s'élança d'une fenêtre ouverte sur la rue et se tua sur le coup.

duits, escortés de douze porteurs de torches, à l'église paroissiale de Vilvorde, où, après un service funèbre, on les ensevelit devant l'autel des Trois-Rois. (1)

L. GALESLOOT a publié, en 1861, sous le titre de: « *La Dame de Grand-Bigard. Un procès criminel, pour hérésie, sous Charles-Quint* (1546-1548) » un intéressant travail d'après les pièces de la procédure, reposant dans les archives du Conseil de Brabant, aux Archives Générales du Royaume. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur, qui trouvera, dans le dit mémoire, des détails sur ces émouvantes péripéties.

CHARLES ET JEAN DE BOURGOGNE.

Charles et Jean de Bourgogne, accusé d'avoir adhéré au protestantisme, furent envoyés à Vilvorde.

WAUTERS (loc. cit.,) ne cite que « le sire de Froimont » sans un mot de plus !

L. GALESLOOT a publié, en 1862, un article concernant un de leur frère, intitulé : *Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et sa famille. Un épisode des poursuites contre les sectaires des Pays-Bas.* (1545-1550) dans *Revue trimestrielle* (2). On y trouve des renseignements intéressants sur nos deux prisoniers.

(1) On trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Belgique n° 767, f° 64 : une « *Relation de l'exécution dans la prison de Vilvorde de la Dame de Grand-Bigard et de son fils, 1517.* — Cfr. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IX, Chapitre 38 (Cfr. t. V, p. 340, 349 ; t. VI, p. 349 et t. IX, p. 47). — ADRIEN CORNEILLE VAN HAEMSTEDE, *Martyrologue des réformés.* — JACQUES DE WESENBEKE, *Mémoires publiés par la Société de l'Histoire de Belgique.* — GÉRARD BRANDT, *Historie der reformatie.*

(2) t. 34, pp. 5-51. — Cfz. A. HENNE, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I. p. 189 ; t. II, p. 283 ; t. V. p, 165.

Ils étaient arrières-petits-fils de Charles le Téméraire et de Catherine de la Tufferie, de Lille; petits-fils de Baudouin, bâtard de Bourgogne, nommé « de Lille », seigneur de Manilly et de Falais, et de Marie-Manuël de la Cerda (1) et fils de Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam, Fallais, chambellan et conseiller de Charles-Quint, et de Marguerite de Werchin, morte, en 1558, fille de Nicolas de Werchin et d'Yolende de Luxembourg.

Jean de Bourgogne était seigneur de Fromont et de Fallais, d'Ham-sur-Sambre, gouverneur de Namur, conseiller d'Etat, chef des Finances aux Pays-Bas. Il épousa Louise de Croy d'Aerschot, veuve de Maximilien de Bourgogne, marquis de Verre, fille de Phillipe de Croy, duc d'Aerschot, et de Jeanne de Hallewyn. Il mourut en 1585.

Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam, de Sumersdyck et de Falais, épousa Jeanne de Culembourg, dame de Sevenhuyzen et de Segvoort et Drukestein, fille de Jean de Culembourg d'Amerongen, grand bailli d'Utrecht, et d'Agathe de Coulster, dame d'Alckemade (2).

Il mourut à Tergoes, le 19 décembre 1581.

Charles et Jean de Bourgogne avaient subi, dans leur jeunesse, la funeste influence des discussions réligieuses. Ils furent sommés de comparaître devant le Conseil privé.

A leur arrivéé à Bruxelles, Charles-Quint les fit mander. Accueillis fort gracieusement par l'empereur, il les envoya à Granvelle. Reçus avec non moins d'aménité par ce ministre, ils se virent arrêtés, et garrottés, au moment de prendre

(1) Sœur de don Jean-Emmanuel de la Cerda, prisonnier de Vilvorde, voir ci-dessus.

(2) STEIN, Ann. 1859 p. 74. - E. POSWICH, *Hist. du comté de Fallais*. p. 104. – Clf. de HERCKENRODE, *loc. cit.*. p. 279-280. — MEYER, *Rerum Flandriæ*, t. XVI. p. 373.

congé de lui, mis sur un chariot et conduits au château de Vilvorde, le 2 janvier 1549. On fit leur procès. Charles fut acquitté en vertu d'une sentence du 24 janvier 1550. Quant à Jean, il fut condamné à la peine de mort, mais Charles-Quint décida de lui pardonner; toutefois, avant de le relâcher, il désira lui inspirer une crainte salutaire, en lui faisant toucher du doigt la mort. Jean de Bourbon subit, dans la cour du château de Vilvorde, un supplice digne du cœur impitoyable de l'empereur fanatique et ordonné par lui dans tous ses détails. C'est un comble de cruauté ! Traîné à l'échafaud, les yeux bandés, il eut la tête fixée sur le billot et attendit le coup fatal qui devait mettre fin à ses jours. Alors, on lui enleva le bandeau et on lui fit grâce !

Il fut transféré ensuite à l'abbaye de Liessies et ne fut relâché que par ordre de Philippe II.

Ils portaient : *Ecartelé* : *aux 1 et 4 : d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componée d'argent et de gueules* ; *au 2 : parti d'un bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules et de sable, au lion d'or armé et lampassé de gueules* (Brabant) ; *au 3 : parti d'un bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules ; et d'argent au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur à la bordure échancrée de sable* (Gavre) ; *sur le tout* : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules* (Flandre). Cimier : *le lion rampant de Gavre soutenu d'un mortier d'or.*

JEAN VAN LANGENHAEGHE.

Jean van Langenhaeghe était d'Anvers et se disait être, par bâtardise, parent de la reine d'Ecosse (1550). On possède peu de renseignements sur ce prisonnier. FOPPENS, *Chronique de Bruxelles* (1) le cite incidemment.

(1) Manuscrit n° 17118 de la Bibl. roy. de Belgique.

Sous Philippe II (1555-1593).

ANTOINE VAN STRAELEN.

Du temps de Philippe II, beaucoup d'exécutions capitales rendirent le château de Vilvorde tristement célèbre. Il faut citer d'abord celle d'Antoine van Stralen, seigneur de Merxem et de Dambrugge, bourgmestre d'Anvers, hoofdman de la gilde St-Luc, à la Chambre de « Violiere ».

A la suite des excès des iconoclastes, en 1566, Marguerite de Parme convoqua immédiatement son Conseil. La duchesse ordonna aux gouverneurs de se rendre dans leurs provinces respectives pour y rétablir l'ordre.

Philippe II annonça son arrivée aux Pays-Bas, mais il se contenta d'y envoyer le duc d'Albe. Le 14 août 1567, on vit entrer à Anvers, douze régiments de fantasins recrutés en Allemagne, formant un total de 3.600 hommes, sous les ordres d'Albéric von Lodron. Ils furent logés dans de «bonnes» maisons des bourgeois d'Anvers. Ces soldats se comportèrent très bien et payèrent tous leurs achats. Leurs chefs avaient beaucoup d'autorité sur eux et faisaient pendre quiconque se rendait coupable de vols. Les troupes wallonnes, au contraire, qui avaient dû quitter Anvers, à la même époque, et s'étaient répandues dans tous les villages des environs, se comportèrent «scandaleusement», d'après les déclarations d'Antoine van Stralen, dans une lettre adressée au prince Guillaume d'Orange.

Le 9 septembre 1567, le duc d'Albe fit arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes. Le même jour, Antoine van Stralen, voulant se rendre à Bruxelles, avait pris place, afin de passer inaperçu, dans un camion de messagerie ; il fut arrêté par

Lodron, à Luithagen, à une lieu d'Anvers, par ordre du duc d'Albe. Son château de Merxem et sa maison située au Kipdorp, près de la rue des Roses, à Anvers, furent fouillés par les autorités, mais on n'y découvrit aucun papier compromettant. Sa femme, nommé Mentia,et son ménage furent chassés du logis et tous ses biens furent confisqués. Il figurait sur la listes des « martinistes » d'Anvers.

Antoine van Stralen fut d'abord conduit à Lierre, et de là, le 25 septembre 1567, à Bruxelles, à la prison du Treurenberg, où il fut gardé à vue, nuit et jour, par des soldats espagnols. Il eut, pendant plusieurs semaines, comme compagnon de captivité, le poëte Jean-Baptiste Houwaert, conseiller de Brabant et maître de la Chambre des Comptes, qui, condamné à mort, fut sauvé par son abjuration !

Antoine van Stralen était accusé d'avoir maintenu comme curé, à Merxem, un prêtre réformé et d'avoir, pendant les troubles, été le lieutenant du prince d'Orange. Cependant, le Tribunal de Sang penchait en faveur du bourgmestre d'Anvers, parce qu'il avait été démontré, au cours du procès, qu'il avait rendu de grands services au Roi, en trouvant des fonds pour payer la solde aux troupes allemandes, pendant la guerre contre la France; qu'il avait beaucoup contribué à la délivrance de la ville d'Anvers contre l'attaque des Gueux et qu'il avait consenti à l'occupation de cette cité par les troupes espagnoles. Mais ce fut peine inutile. Le duc d'Albe avait donné des ordres formels à Volgas et Spelleken et le noble van Stralen fut condamné à mort.

Le 24 septembre 1568, après avoir fait torturer le malheureux bourgmestre avec une cruauté telle qu'il ne pouvait même plus se tenir debout, porté à l'échafaud, on le plaça dans un fauteuil et, là, Hans Gilleyn, le fils du bourreau

d'Anvers, lui trancha la tête (1). Il n'était âgé que de 44 ans.

Né en 1524, Antoine van Stralen était fils du chevalier Goswin van Stralen et d'Anne Draak. Il appartenait à une très ancienne famille noble d'Anvers, qui portait : *D'or à trois pointes de flêche d'azur posées 2, 1, les deux du chef le dard posé vers les angles de l'écu, celle de pointe, renversée,* Casque aux bourrelet et lambrequins d'or et d'azur. Cimier : *une flèche de l'écu posée le dard en haut.*

Deux belles médailles ont été frappées à Anvers, à Antoine van Stralen :

1° En 1567. Au droit : son buste, la tête vue de profil, portant la barbe *courte* et la tête découverte, avec la légende : ANTONIUS A STRALE DVS DE MERXEM ET DAMBRUGGE ÆT. XLIII.

Au revers : la Fortune dans une conque flottant sur une mer calme, avec cette inscription :

VIRTVTE ET CONSTANTIA. (2)

Elle a été gravée par Jacques Jonghelinck, d'Anvers.

« Cette médaille de l'illustre bourgmestre d'Anvers est un portrait de haute valeur, comme tous ceux de cet artiste » (3).

Elle est en argent. Diamètre : 56 mill. (*British Museum* et coll. Simonis).

(1) F.-H. MERTENS et K.-L. TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, 1848, t. IV. p. 380, 389, 393, 395, 401, 418, 420, 439, 440 ; t. v., p. 624 ; t. VII, p. 615. — A. 234 et 235. — A la page 439, les auteurs donnent un beau portrait d'Antoine Van Stralen, d'après la médaille frappée en 1568 (voir ci-après) qu'ils reproduisent.

(2) VAN LOON, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, reproduit la médaille ci-dessus, t. I, p. 95. — Dr JULIEN SIMONIS, *L'art du médailleur en Belgique*, (2de moitié du XVIe siècle) 1904 ; p. 34, 103, 107, 120, 125, 126, 127, reproduit la médaille PL.X., n° 4. Pour l'œuvre du graveur anversois Jonghelinck, voir p. 43 à 187. — FRÉDÉRIC ALVIN, Conservateur du Cabinet des Médailles, *Les portraits en médailles des célébrités belges*, 1916, p. 84.

2° En 1568. Au droit, son buste, vu de profil, portant la barbe *longue* et la tête découverte, avec la légende :

ANTONI A STRALE D^us^ DE MERXEM ET DAMBRUGGE.

Au revers, ce chronogramme ;

ANTONIVS A STRALE CONSVL
ANTWERPIENSIS IN IVSTA
ALBANI GVBERNATORIS
SENTENTIA PRO IVRE
PATRIÆ VILVORDIA
DE COLLATVS
FVIT

Van Loon (*loc. cit.*) ajoute : « Antoine de Strale, bourgmestre d'Anvers, perdit la tête pour les libertez du pays, à Vilvorde, par l'injuste sentence du duc d'Albe, gouverneur. »

Simonis (*loc. cit.*) ne donne pas cette seconde médaille.

Nous donnons le portrait d'Antoine van Stralen (voir PL. X.) d'après MERTENS et TORFS (*loc. cit.*) p. 439.

JEAN DE CASEMBROODT.

Jean de Casembroodt, secrétaire du comte d'Egmont, fut décapité à Vilvorde le 14 septembre 1568, en même temps qu'Antoine van Stralen.

Né à Bruges, vanté comme poète, fut plus célèbre par la participation qu'il prit aux événements mémorables qui signalèrent le gouvernement de Marguerite de Parme. Il était conseiller privé du comte d'Egmont. Celui-ci le faisait asseoir à sa table. L'ascendant qu'il exerçait sur son maître, rendit Casembroodt suspect et même odieux à la gouvernante et à ses courtisans. T. Armenteros, secrétaire de Marguerite, le dépeignit, en ces termes, dans une lettre du 23 juillet 1565 : « Je n'ai vu ici personne plus malicieux et plus double que ce

Beckerzeel ; il prétend savoir tout ce qui se passe en Espágne et en Italie ; il se mêle démesurément des affaires. C'est un homme de basse qualité : sa profession est plus d'un soldat que d'un bourgeois. Il s'est marié à Malines, où il demeure, à une femme veuve et riche qui fut mariée. une première fois, avec un bâtard du comte de Nassau, et, une seconde, avec Maingoval. Le comte d'Egmont l'ayant chargé, pendant son absence, de traiter avec les Etats de Flandre sur divers objets, cela lui a donné de l'autorité. »

La femme, veuve et riche citée, était Guillelmine de Bronckhoorst. Casembroodt fut un des plus actifs promoteurs de la Confédération de la noblesse. Il prit une part prépondérante au Compromis des nobles. Le duc d'Albe se montra implacable à l'égard du conseiller qui avait exercé tant d'influence sur le comte d'Egmont. Le 9 septembre 1567, avait été fixé pour l'arrestation de ce dernier et du comte de Hornes. Ce jour-là, de grand matin, deux capitaines espagnols se postèrent dans une maison située vis-à-vis de celle de Casembroodt, le suivirent lorsqu'il sortit pour aller dîner et l'arrêtèrent quand il redescendit dans la rue. Il fut conduit d'abord au Truerenborch, puis au château de Vilvorde. Il y subit de nombreux interrogatoires pendant le procès du comte d'Egmont, et on le mit plusieurs fois à la torture afin de lui arracher des aveux qui auraient pu accabler son ancien maître.

Condamné à mort le 9 août 1568, il fut décapité à Vilvorde, le 14 septembre suivant. (1)

Après sa mort, « ses sens, maison, grange, étables, terres et prés à Becquersille, furent confisqués. Francisco de Torres, capitaine espagnol, s'empara des meubles et refusa d'abord de les rendre, sous prétexte que le duc d'Albe les lui avait

(1) Th. Juste dans la *Bibl. nat.*, III, 360-364.

donnés » pour le soin qu'il en avait eu durant l'emprisonnement de leur propriétaire.

Lorsque la Belgique fut libre du joug étranger, Nicolas de Casembroodt, pensionnaire de la ville de Bruges, obtint la restitution de la seigneurie de Beckerzeel (26 février 1580). (1)

Les Casembroodt portaient : *d'azur au chevron d'or chargé de 3 roses de gueules et accompagné de trois épis feuillés du second.* Casque aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'or. Cimier : *la déesse Cérès habillée de gueules ceinte d'or, tenant, de sa main droite, 3 épis feuillés d'or et d'azur.*

ALPHONSE DE LA LOO.

Alphonse de la Loo, seigneur de Leeuwerghem, fut décapité à Vilvorde le 14 septembre 1568, en même temps qu'Antoine van Stralen. Il était secrétaire de Philippe de Montmorency, comte de Hornes, et des Conseils d'Etat et privé des Pays-Bas et fut créé chevalier le 1r février 1590. Il appartenait à une famille noble de Bruxelles qui portait : *De gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre tours d'or et chargée d'un écusson d'argent à trois fasces d'azur.* Casque aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent. Cimier : *un lion issant d'or armée et lampassé de gueules entre un vol à l'antique de gueules.*

* * *

Lors de l'abolition de la religion catholique à Bruxelles, en 1581, tous les curés des paroisses de cette ville et de nom-

(1) Foppens. *Bibl. Belg.* — T. Water. *Verbond der edelen. Correspondance de Philippe II*, tirée des Archives de Simancas. — Archives de la Maison d'Orange-Nassau. — Cfr. A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VI. p. 243.

breux religieux de tous les ordres, accusés d'avoir fomenté une sédition, furent envoyés à Vilvorde, où il restèrent longtemps prisonniers. Il nous a été impossible de retrouver la liste de ces prisonniers.

ANTOINE RUYSKENSVELT.

Né à Erwetegem lez-Sotteghem, il prit l'habit aux Dominicains, à Gand en 1560, des mains du prieur Pierre De Backere. C'était un homme de grande valeur. Il était docteur en théologie et Examinateur de la foi. Il possédait un talent extraordinaire d'orateur, aussi ramenait-il à la foi un grand nombre de réformés et fit aussi beaucoup de bien à l'église catholique. Il fut très persécuté à Gand, à Bruxelles et ailleurs. En 1583, il fut nommé prieur à Gand. A Bruxelles, où il se trouvait le 20 avril 1585, il fit, de connivence avec un meunier, passer les lettres des catholiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville. Il était très haï des Calvinistes qu'il attaquait ouvertement. Ils l'avaient surnommé *de bassenden hond* (le chien aboyant). Il fit éclater une grande émeute à Bruxelles. Les Calvinistes prirent les armes et les Catholiques en firent autant, mais durent céder devant le nombre. Alors tous les membres du clergé régulier durent quitter la ville. Le Père Ruyskensvelt dut se soumettre à cette mesure. Son influence était si grande qu'on donna ordre de le conduire en lieu sûr (à Vilvorde). On ignore combien de temps que dura sa captivité. Il fut élu provincial le 11 février 1601 et mourut le 19 novembre de la même année. [1]

* * *

Dans son œuvre magistrale sur le règne de Charles-Quint en Belgique, ALEXANDRE HENNE consacre, dans le tome IX,

(1) J. ARTS, *De Predikheeren te Gent*, 1228-1854, Gent, 1913, pp. 270-274.

un chapitre de 107 pages au martyrologe sous la Réforme. L'auteur cite trois cas de suppliciés au château de Vilvorde. Ils sont au nombre de ceux que nous avons cités au cours de notre travail. Nous avons dû nécessairement nous borner à ne mentionner que les cas les plus intéressants. Des centaines n'ont ni été cités par les historiens, ni laissé traces dans les archives. C'est avec raison qu'Ernest Gossart a écrit : « C'est au château de Vilvorde qu'au XVIe siècle, furent enfermés, avant d'aller périr sur l'échafaud, UNE FOULE de vaillants patriotes dont le seul crime était d'avoir voulu délivrer leur patrie de l'oppression espagnole ». (1)

Sous Albert et Isabelle (1598-1621).

HENRI DE COSTER.

Henri de Coster, né à Bruxelles vers 1550, fut curé de Lokeren (Pays de Waes), pléban de la cathédrale d'Anvers, le dernier doyen de Saint-Gertrude à Bergen-op Zoom, personnat à Heyst-op-den-Berg, au diocèse d'Anvers, chanoine à Saint-Omer, protonotaire apostolique et prélat domestique de S. S. Paul V, écolâtre au chapitre de Sainte-Gudule en 1595 ; il fut *destitué* le 18 juillet 1608.

En 1598, il fonda un séminaire à Bruxelles pour les jeunes gens des familles ne pouvant subvenir aux frais des études. Les élèves de ce séminaire se nommaient « Costerius ». Octave Frangipani, archevêque de Tricari, alors nonce des Pays-Bas, accorda plusieurs privilèges à cette fondation qui n'eut qu'une existence éphémère à cause des exigences du règlement formulé par le promoteur. On ne peut nier qu'Henri de Coster ne

(1) *La Belgique, auberge des princes en exil, au XVII siècle*, p. 178.

fût très savant : le nombre et la valeur de ses ouvrages dont la liste a été publiée par PAQUOT[1] en sont la preuve, mais son style était « mordant ». « Il était, » dit ROMBAUT, [2] si inconséquent que l'on pouvait lui attribuer avec raison ce vers de » Depréaux et qu'il était :

» *Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc.*

« Sa conversation, qui n'était nullement édifiante, lui causa » de fâcheuses affaires puisqu'en 1610, les archiducs Albert et » Isabelle le firent arrêter et conduire à la citadelle de Vil- » vorde, à deux lieues de Bruxelles, où il mourut en 1618 ». Il fut condamné également pour ses écrits licencieux. On dit qu'il se laissa mourir de faim. [3]

JACQUES COMPAGNON.

Jacques Compagnon, intendant de la duchesse Charles-Alexandre de Croy (voir article plus loin) fut détenu pendant vingt-cinq ans à Vilvorde.

Les dernières dispositions du duc de Croy firent naître un procès entre sa veuve et le duc d'Havré, son gendre. On se disputait, surtout au partage des bijoux, une magnifique chaîne en brillants, que Louis XIII avait offerte au duc défunt, en 1633, à l'occasion de son ambassade extraordinaire à Paris. Comme c'était un très beau souvenir historique, la maison de Croy y tenait. Il fut adjugé à la veuve.

Le duc d'Havré finit par découvrir, après plusieurs années de procédure, que l'intendant de sa belle-mère, un nommé

(1) *Mémoires littéraires*, etc., 1763, t. II, p. 222.

(2) *Bruxelles illustré*, etc., p. 142. — Cfr. : *Basilica Bruxellensis illustrata*, p. 130.

(3) Je n'ai rien trouvé relativement à sa grève de la faim, relatée par A. WAUTERS *(loc. cit.)* sans indication de source.

Jacques Compagnon, franc-comtois, était un faussaire de la pire espèce. Il prouva, en effet, qu'il s'était servi d'un blanc-seing de feu son beau-père et qu'en l'antidatant, il l'avait converti en un acte de donation en faveur de sa belle-mère. Il ne s'agissait de rien moins que de 70.000 florins ! L'intendant avait employé, pour faire ce faux, un notaire apostolique de Bruxelles, qui fut condamné pour ce crime à la fustigation, la marque et dix ans de galères. Compagnon fut aussi reconnu coupable d'avoir altéré le contrat de mariage de la veuve du duc. Il avait poussé l'audace jusqu'à créer un billet par lequel un capitaine de cavalerie se reconnaissait redevable, à un marchand de Cologne, d'une somme de 12.000 florins, tandis que le dit capitaine avait, au contraire, une pareille somme de bon à charge des exécuteurs testamentaires du feu duc ! Compagnon avait, en plus, fait une traite à son profit de 300 florins.

Arrêté à Bayon, en Lorraine, à la demande du duc d'Havré et conduit à Bruxelles, le Conseil de Brabant le condamna aux galères et, en attendant son départ, il fut enfermé au Château de Vilvorde où il resta pendant vingt-cinq ans dans une étroite captivité (1)

PRISONNIER INCONNU.

Un innocent dont le nom est resté inconnu, accusé d'avoir assassiné le duc Charles-Alexandre de Croy précité, fut détenu pendant trente-deux ans au château de Vilvorde.

Charles-Alexandre, duc de Croy, (fils de Charles-Philippe et de Diane de Dommartin) marquis d'Havré, seigneur de Bièvre, sire d'Everbecq, etc., naquit en 1574. Destiné au métier

(1) L. Galesloot, loc. cit. p. 97.

des armes, il embrassa cette carrière, dès sa tendre jeunesse. En 1598, il fit partie de la députation que les Etats généraux envoyèrent à Philippe II pour les remercier de la cession des Pays-Bas en faveur d'Isabelle. Le 23 octobre 1599, il épousa Yolende, fille de Lamoral, prince de Ligne et fut nommé Capitaine d'une bande d'ordonnance. Il assista au siège d'Ostende. Sa femme étant morte, il épousa, en 1617, Geneviéve, fille du marquis d'Ursé, conseiller du roi d'Espagne, Philippe V. A cette occasion, ce monarque le gratifia du collier de la Toison d'Or et le nomma Grand d'Espagne. Il assista, le 8 novembre 1620, à la bataille de Prague. (¹) Qui aurait cru que cette carrière, qui s'achevait sous de si heureux auspices, dût être brisée par la main invisible d'un lâche assassin caché dans les ténèbres de la nuit, au sein desquelles son crime resta enseveli ?

Henne et Wauters ont relaté cet assassinat, dans leur *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 41. L. Galesloot a publié, en 1863, d'après les pièces du procès déposées aux Archives Générales, un récit très documenté de ce crime, sous le titre de : « *L'assassinat de Charles-Alexandre, duc de Croy, le 9 novem-*

(1) Butkins, *Trophées*, suppl. de Gramaye, t. I, p. 264.

(2) Six ans avant sa mort en 1618, le duc Charles-Alexandre de Croy écrivait sur le feuillet de garde d'un précieux manuscrit du XVI[e] siècle, intitulé *Journal des voyages de Charles-Quint* (Bibliothèque de l'Arsenal, Paris) :

Je soustiendray Croy
et
J'ayme qui m'ayme
A° 1618

Quy m'ayme, estant aymé, n'est pas digne d'amour
Et aymer sans subject, c'est ung erreur extresme ;
Et quy feint en aymant, a beau jeu beau retour.
Ou tout un, ou tout aultre. Ainsy j'aime qui m'ayme.

bre 1624, à Bruxelles, dans *Revue trimestrielle,* » t. 39, pp. 68-108. En voici un résumé très succinct : (¹)

Le samedi, 9 novembre 1624, vers dix heures du soir, le duc de Croy se trouvait dans la salle à manger de son hôtel, située rue du Prévôt, derrière Notre-Dame de la Chapelle. Il s'entretenait avec un domestique, au sujet d'un chien de chasse qu'il élevait pour le roi d'Espagne. Il allait passer dans sa chambre à coucher (tout cela se passait au rez-de-chaussée du côté de la rue) quand, soudain, une détonation se fit entendre dans la dite voirie. Plusieurs balles sifflèrent, en même temps, à travers les carreaux de vitre et atteignirent le duc. Quoique mortellement blessé, il eut encore la force de se traîner jusqu'à son lit. La chambre fut rapidement remplie de monde. Le duc fit appeler son chapelain, ses parents et ses amis. Tous les soins donnés par le médecin furent inutiles. Le duc de Croy expira, le lendemain, à onze heures du matin, après avoir enduré de très cruelles souffrances. Son corps fut exposé durant trois jours, revêtu du costume de l'ordre de St-Bruno. Il fut inhumé dans l'église de la Chapelle, où l'on voit encore son épitaphe. Par son testament, il ordonna que son cœur fût déposé dans l'église d'Havré.

Cet abominable assassinat accompli avec tant d'audace que de mystère, surprit douloureusement le pays, surtout les habitants de Bruxelles et la Cour. L'infante Isabelle en fut consternée et il n'est rien qu'elle ne fît pour découvrir le coupable. Mais, qui était le meurtrier ? Quel mobile l'avait poussé à perpétrer son crime ? Etait-il seul ou avait-il des complices ?

(1) J'y ai ajouté des renseignements donnés par GOETHALS, *Biographie du duc de Croy.* — FOPPENS, *Chroniques manuscrites relatives à la ville de Bruxelles.* mss. n° 17018 de la Bibliothèque royale de Belgique. — SANDERUS. *Chroniques du Brabant,* IV, f° 97, V°. — DE WAEL, etc.

Le coupable s'était sauvé à la faveur de l'obscurité, ne laissant pour indice du forfait qu'une vieille corde attachée aux barreaux de la fenêtre. Elle avait servi à le hisser au-dessus du sol pour qu'il pût plonger ses regards dans la salle à manger et ajuster plus sûrement sa victime. On jugea aussi, par la manière dont la corde était disposée, que le meurtrier n'avait pas été seul et que d'autres avaient dû lui prêter aide. Le lendemain, toutes les portes de la ville furent fermées et la nouvelle du meurtre fut proclamée à son de trompe. Des soupçons graves planèrent surtout sur un jeune page, nommé Pastural, que la duchesse de Croy avait envoyé à cheval, annoncer à la famille, dans le Forez, le terrible malheur. Il ne reparut plus aux Pays-Bas, et l'on perdit entièrement ses traces. Après une longue instruction, finalement on arrêta et emprisonna à Vilvorde, un malheureux dont le nom est resté inconnu. Il fut mis à la torture, et bien que l'on n'eût pu ni le convaincre, ni lui rien faire avouer, il resta pendant trente-deux ans dans les fers ! (1) Or, trente-deux ans après, un gentilhomme, étant sur son lit de mort, à Rome, déclara à son confesseur qu'ayant reçu un soufflet du duc de Croy, il s'en était vengé en l'assassinant et ce pénitent n'était autre que le page Pastural ! Lorsque l'innocence du malheureux détenu injustement à Vilvorde eut été reconnue, il demanda à rester à la prison, parcequ'il ne saurait plus, disait-il, à son âge pouvoir à sa subsistance. On le laissa à Vilvorde, comme gardien ; le gouvernement lui donna une petite pension.

HENRI DE LA CHAMPAIGNE.

Henri de La Champaigne dit LABERLOTTE.

Pas cité par *Wauters* (*loc. cit.)* Il fut incariéré, en 1634, au

(1) HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, t. II, p. 484.

château de Vilvorde, pour sa vie dissipée et ses dettes. Il s'évada d'une façon aussi périlleuse que hardi. Il se fabriqua une échelle au moyen de ses draps de lit et de la toile de son matelas ; des morceaux de fagots lui servirent d'échelons. Puis, il descendit d'une hauteur de soixante pieds ! Les fossés du château étant gélés favorisèrent sa fuite. Ces détails sont puisés dans un procès de 1650, entre le châtelain Le Comte et son lieutenant, qui avait été rudement maltraité par son chef. Un des témoins cité par le plaignant était le nommé André Sneyers, qui suivra.

PRISONNIER INCONNU.

En 1650, le colonel français Duplesis l'Escuyer visita les Pays-Bas espagnols et l'Evêché de Liége. (1) Il visita Vilvorde et voici ce qu'il en dit :

« Il y a encore, à deux petites lieues de Bruxelles, une autre petite ville nommée Vilvorde, située proche d'une rivière appelée Zenne, qui est sur le chemin de Malines. Elle est assés forte d'assiette où il y a un fort chasteau et très ancien, accompagné de grosses tours fort épaises ; c'est là que le prince fait garder les prisonniers de qualité et ceux qui sont accusés de crimes d'Estat ; néanmoins estant un jour à Vilvorde, j'appris qu'il y avoit un François qu'une dame des Pays-Bas y retenoit prisonnier depuis quatorze ans, sans avoir fait depuis ce temps aucunes poursuites criminelles contre lui.

(1) SCHAEYES, dans *Revue de Bruxelles*, octobre 1841, p. 22. Cette relation est extraite d'un manuscrit de la Bibl. roy., intitulé : *Voyage des hautes et basses Allemagnes, des Pays-Bas, consistans aux 17 Provinces-Unies et tout ce qui est au-deça du Rhin, ensemble des royaumes de Danemarck et de Suède avec le voyage d'Italie et du Levant ; divisé en 2 tomes où il est seulement parlé des villes principales et lieux plus remarquables de chacun pays.* 2 vol. in f°.

» Il y un commandant de la part du prince, qui porte la qualité de chastelain et a de très bons appointements, avec une garnison. »

On ignore le nom de ce Français qui fut emprisonné à Vilvorde, en 1636. On se demande en vertu de quels pouvoirs une dame aurait pu ainsi maintenir prisonnier un étranger depuis 14 ans, sans que le procès de l'accusé n'ait été ouvert ! Ce fait ne pourrait s'expliquer que s'il s'est agi d'une séquestration arbitraire effectuée grâce à la complicité du châtelain de Vilvorde.

ANDRÉ SNEYERS.

André Sneyers, jeune peintre de vingt-cinq ans, détenu à Vilvorde pour motifs restés inconnus (1). En juillet 1650, mis en liberté, et jaloux de marcher sur les traces des grands artistes flamands, ses compatriotes, il prenait gaiment la route de l'Italie.

GUILLAUME DE LAFON DE BOISGUERIN, seigneur des Houlières, et ANTOINETTE DE LIGIER DE LA GARDE, son épouse. (M. et Mme DESHOULIÈRES).

Une des détentions les plus célèbres, au château de Vilvorde, fut celle de M. et de Mme Deshoulières. Guillaume de Lafon de Boisguerin, seigneur des Houllières, ingénieur militaire distingué, attaché à la fortune du grand Condé, étant sergent-major de Rocroy, fut soupçonné d'avoir voulu livrer cette place à l'ennemi, c'est-à-dire à la France. Pour ce motif, Condé, alors généralissime des armées du roi d'Espagne, ordonna en décembre 1656 d'arrêter cet officier, de le conduire au château de Vilvorde et qu'on instruisît son procès.

(1) A. HENNE, *loc. cit.*

L. Galesloot a publié, en 1866, à ce sujet, une intéressante notice intitulée : *Madame Deshoulières, emprisonnée au château de Vilvorde par ordre du Prince de Condé ; son évasion de cette forteresse* (1). Voici, en résumé, d'après lui, comment les choses se passèrent :

A l'époque où M. Deshoulières fut emprisonné, le châtelain était un ancien officier de l'armée espagnole, le lieutenant-colonel Charles-Philippe le Comte. (Voir son article au chapitre des Châtelains). Il ne brillait ni par la vigilance, ni une fidélité à toute épreuve. Il reçut du marquis de Caracena l'ordre de se charger des prisonniers que lui enverrait le prince de Condé. Peu de jours après. Condé écrivit lui-même au châtelain et lui envoya M. Deshoulières en lui recommandant de le tenir au secret le plus rigoureux.

Les instructions furent strictement observées durant deux mois, le châtelain ayant confié M. Deshoulières à son lieutenant. Au bout de ce temps, il retira le détenu des mains de son subordonné et s'en chargea lui-même.

Mais, soit qu'il ait eu pitié de l'état de M. Deshoulières, qui souffrait d'une blessure à la jambe, soit qu'il se fût laissé séduire par son urbanité, M. le Comte finit par avoir pour son prisonnier des complaisances telles qu'il rendit illusoires les ordres de Condé. Ainsi, il le laissait librement circuler dans la partie de la citadelle réservée au châtelain, l'admettait à sa table, à laquelle parfois il invitait des notabilités du voisinage et même se promenait avec lui dans le jardin dépendant du fort.

(1) L'auteur a joint à son travail une vue du château de Vilvorde, d'après une aquarelle de Witzthumb. C'est celle que nous citons dans les Dessins (voir page 193 des *Annales*, t. VIII.) sous cette mention : « *Vieil chastel de Vilvorde*. Vu du N.-O., signé «Pol» (Witzthumb) 3 février 1788. Dessin à la sépia.» C'est une œuvre de fantaisie.

Seulement il avait soin de sauver les apparences lorsque des Français se faisaient annoncer.

Ces dangereuses complaisances, M. le Comte put bientôt les étendre à Mme Deshoulières qui, devenue suspecte, fut envoyée, à son tour, au château de Vilvorde, le 23 mai 1657, par Condé, qui défendit qu'elle parlât à son mari. Elle était accompagnée de sa femme de chambre. Le châtelain le Comte lui céda sa chambre à coucher. Mr Deshoulières était détenu dans une tour du manoir attenante au logis du châtelain. Il ne fut donc pas question de séparer les époux. M. et Mme le Comte leur donnaient la facilité de se voir à loisir et passaient leur temps agréablement avec eux et d'autres personnes qu'ils invitaient à des réunions. Quelques jours après, la petite société fut augmentée par l'arrivée de M. de la Haye, gentilhomme de Lille. M^{r} et Mme Deshoulières trouvèrent en lui un élément de distraction. M. de la Haye, parent de la femme du châtelain, fut le bien-venu ! Il n'en fallait pas d'avantage pour que les prisonniers songeassent à s'évader. L'occasion s'en présenta bientôt. Le 31 août 1657, le châtelain fut mandé à Bruxelles. Vers onze heures du soir, un soldat vint annoncer à la châtelaine que son mari n'était pas encore rentré. M. et Mme Deshoulières, ainsi que M. de la Haye, entendirent cette conversation, tandis qu'ils jouaient aux cartes. A un moment donné, M. Deshoulières se retira et se laissa enfermer dans sa chambre. Peu de temps après, sa femme pria la châtelaine de porter à son mari des pilules. Celle-ci s'empressa de satisfaire à ce désir. Elle alla prendre les clefs de la chambre du prisonnier et ordonna à sa servante, seule gardienne, avec elle, de cette partie du château, d'allumer une bougie et de l'accompagner. A peine était-elle montée que M. de la Haye la suivit, tenant un poignard dans chaque main (c'était une comédie !) et lui dit : « Ma cousine, je veux

délivrer M[r] et M[me] Deshoulières et moi-même. » — Terrorisée, M[me] le Comte lui remit la clef du bureau de son mari. Dès que les conjurés furent en possession de cette clef, ils enfermèrent la châtelaine et sa servante et coururent prendre, dans le pupitre, les clefs de la poterne (1) et quelque argent et s'enfuirent au plus vite. Après avoir erré, la nuit, dans la campagne, arrivés à Eppeghem, ils prirent une voiture qui les conduisit à Willebroeck, où ils louèrent une barque qui les transporta jusqu'à Tamise. L'on perdit leurs traces. M. de la Haye se rendit à Liège et M. et M[me] Deshoulières, rentrèrent en France. (2)

Mais M[r] et M[me] Deshoulières ne se doutaient pas de la cruelle disgrâce qui allait frapper le châtelain ; celui-ci effrayé, abandonna son poste et se refugia à Louvain. Le procureur-général du Conseil de Brabant, Henri Wytfliet, commença aussitôt l'instruction de cette affaire, fit arrêter le coupable à Louvain et le fit conduire à la prison du Treurenberg à Bruxelles. Son procès commença sans tarder.

Le ministère public chercha à aggraver la faute en laissant ressortir, d'une part, le tort qu'en résulterait pour le prince de Condé; d'autre part, en rappelant à la Cour que c'était dans une tour de ce même château que reposaient les chartes du duché de Brabant, dépôt d'une si grande valeur pour le pays et confié à la vigilance du châtelain de Vilvorde.

On lui reprochea son manque de vigilance, d'autant plus qu'il avait encore laissé s'évader, récemment, une dame

(1) Porte secrète de fortifications donnant sur le fossé.

(2) LE DUC D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. VI. p. 677. — Les de la Fon de Boisguerin portent : *Ecartelé, aux 1 et 4, de sinople à un pélican avec ses petits dans son aire d'argent ; aux 2 et 3 de gueules à deux bâtons de commandement d'argent posés en sautoir.*

nommée Piquet, veuve de M. de Crossonnière, après quelques années de détention. Il s'ensuit que ce ne fut seulement, après plus de deux années de prison, que le lieutenant-colonel le Comte fut relaxé, ayant à sa charge tous les frais d'un long procès.

Il y eut encore un procès, en 1650, entre le châtelain le Comte et son lieutenant, relativement à la responsabilité de l'évasion de M. et Mme Deshoulières.

Sous Philippe IV (1621-1665).

DE LA HAYE.

Non cité par Wauters (*loc. cit.*). C'était un gentilhomme de Lille. Il avait tué une femme galante. Condamné de ce chef à la peine capitale, Philippe IV avait commué celle-ci en une détention de six ans et le gouverneur de Lille avait obtenu qu'il pût la subir au château de Vilvorde.

Comme on l'a vu ci-dessus, ce prisonnier aida Mr et Mme Deshoullières à s'évader du château de Vilvorde.

Sous Charles II (1661-1700).

PHILIPPE VAN DEN HOEVEN.

Arrivèrent à Vilvorde en 1681 :

1° Philippe Van den Hoeven, jardinier, de Saint-Josse-ten-Noode.

Voici les faits qui amenèrent son arrestation. Appelées au mois de mars 1681, à voter une aide de 800.000 florins qu'elles avaient déjà repoussée, l'année précédente, les nations de Bruxelles la refusèrent de nouveau ; il en advint que le gouvernement ayant déjà hypothéqué, en grandes parties, ces fonds, fut mis dans un grand embarras. Vivement contrarié de

ce fait, Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, menaça de se retirer dans une autre ville, avec tous les Conseils. Cette décision répandit la consternation et un vif mécontentement dans Bruxelles. Toutes les démarches effectuées par le magistrat auprès du duc, ne purent le convaincre à changer d'avis. Il répondit « qu'il fallait que les nations votassent le subsibe ou qu'il s'en iroit » et le magistrat, certain du refus des nations, voulut tourner la difficulté en proposant de remplacer le subside par la levée d'un demi-vingtième et d'un quarantième sur toutes les propriétés bâties de la ville et de la banlieue, système adopté par huit nations. Mais, comme cet impôt était insuffisant, le prince le rejeta et demanda, en outre, que la ville prît à sa charge la solde de 2000 fantassins et de 500 cavaliers.

A leur tour, les doyens repoussèrent cette proposition et le duc réitéra ses ordres de départ. Mais, ce n'était qu'une feinte ! Le lendemain les nations furent prévenues qu'elles ne seraient plus convoqueés et, quelques jours après, deux régiments de cavalerie forts de 800 hommes et de 1.800 fantassins vinrent renforcer la garnison. De plus, Farnèse ordonna de rechercher les auteurs les plus turbulents de la révolte.

Le 28 avril 1681, Philippe Van den Hoeven fut enlevé de sa maison, à Saint-Josse-ten-Noode, par dix cavaliers et dix fantassins et conduit au château de Vivorde.

La nouvelle de cette arrestation produisit une indignation profonde à Bruxelles. Le 29 avril, la nation de Notre-Dame, dont les jardiniers faisaient partie, invita les autres nations à délibérer sur les moyens de rendre Van den Hoeve à la liberté. Les nations de Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Laurent furent d'avis qu'on devait s'enquérir des faits imputés au détenu. Deux députés partirent, à cheval,

pour Vilvorde où le conseiller fiscal et le procureur général s'étaient rendus pour interroger Van den Hoeven. Ils ne purent lui parler, mais ces magistrats assurèrent aux députés qu'on leur ferait connaître, le lendemain, divers faits relevés à la charge du jardinier ; cette promesse n'ayant pas été tenue et le bruit courant que l'instruction contenaient 168 chefs d'accusation, la nation de Notre-Dame chargea l'avocat Raymaekers et le procureur de Fraye d'assister le prisonnier de leurs conseils.

Entre temps, la plus vive agitation règnait à Bruxelles et les métiers faisaient entendre de sourdes rumeurs, présage certain d'une émeute. Le gouvernement redoutait lui-même les suites d'une commotion populaire ; aussi, le magistrat ayant supplié le prince d'accorder une armistice générale, alléguant que les « les bourgeois n'avaient pas tant pêché par malice que par ignorance, eu égard à la longue tolérance des anciens abus », Farnèse accorda aussitôt cette armistice et, à la demande de la nation de Notre-Dame, ordonna l'élargissement du prisonnier.

Le 4 juin 1681, Van den Hoeven fut ramené, en carosse, de Vilvorde, et reconduit, chez lui, au milieu d'une foule immense, au son de la cloche communale de Saint-Josse-ten-Noode et au bruit des coups de fusil tirés par les habitants qui, le soir, illuminèrent leurs maisons.

JACQUES DE MAN.

2°. Jacques-Nicolas de Man, emprisonné en 1681, pour le même motif que le précédent.

Il était seigneur des Deux-Lennick (relief du 19 août 1700, Attenrode, Wever, etc. Conseiller de Brabant, vice chancelier

de Brabant, conseiller ordinaire du même Conseil par patentes du 8 décembre 1687. Il était fils de Corneille de Man, chevalier baneret, seigneur desdits Lennick, Watermael, Walcourt, etc., Conseiller de Brabant (1) et d'Elisabeth Van Eycke. Il épousa: 1° Anne Antoinette de Pape, fille du président de Pape, et d'Anne Marie-Thérèse de Cordes, dame de ter Meeren, et ses armes étaient : *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 têtes de maure de même tortillées d'argent.* Casque couronné. Cimier : *un lion issant de sable.*

PHILIPPE DE FRANCQUEN.

3° Philippe-Emmanuel-François de Francquen, emprisonné en 1681, pour le même motif que les précédents. Il était né à Bruxelles, le 25 février 1633. Il devint conseiller de Brabant et commis des domaines et finances ; il fut qualifié de «chevalier» en vertu de cette dernière charge ; il occupa aussi le poste important d'intendant de Namur, de Gueldre et de Luxembourg. Il était fils d'Arnould Francquen et de Gertrude de Pollein. Il épousa, le 4 mars 1676, à Namur, Agnès-Marguerite Badot, fille de François Badot, écuyer pensionnaire de l'État noble de Namur, et de Jeanne Monsot.

Il fut incarcéré à Vilvorde le 30 août 1681.

Il portait : *De gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.* Heaume aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent. Cimier : *le lion de l'écu.* (2)

(1) BUTKENS, Trophées, II, 383. — A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. I. p. 228.

(2) Bon DE STEIN D'ALTENSTEIN (lire Bon OSCAR DE T'SERCLAES) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1884, p. 144.

DE PRADO.

4° Prado était secrétaire d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas. Ce fut l'un des plus déplorables administrateurs que l'Espagne nous ait envoyés. Il fut emprisonné en 1682, pour avoir désobéi à son maître. Il appartenait à une vieille famille de la noblesse des Asturies qui portait : *De sinople au lion de sable couronné d'or*. Casque avec bourrelet et lambrequins de sable et de sinople. — Cimier : *le lion de l'écu.*

Sous Philippe V (1700-1713).

FELIX DE MERODE WESTERLOO

5° Le comte Félix de Merode Westerloo fut emprisonné à Vilvorde, en 1701, par ordre de l'Electeur Max-Emanuel de Bavière, pour ne pas avoir exécuté un ordre, en temps voulu. On lui reprochait aussi d'avoir, en différentes circonstances, manqué d'égard à Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, mais, en réalité, on lui tenait rancune des preuves qu'il ne cessait de donner de son attachement à la Maison d'Autriche.

Le feld-maréchal comte Félix de Merode-Westerloo, naquit à Bruxelles, le 22 juin 1674. Il était fils unique de Maximilien, baron de Merode, de Petersheim et de Stein, et d'Isabelle de Merode, héritière du marquisat de Westerloo. Il fit ses premières armes à la défense d'Oran, assiégée par le sultan du Maroc. Charles II le créa chevalier de la Toison d'or. En 1692, on le retrouve, toujours comme volontaire, dans l'armée commandée par Guillaume III, roi d'Angleterre. Le 3 août, à la bataille de Steenkerque, il déploya une bravoure extraordinaire. Il se distingua à Neerwinden. Il assista en 1695, à

la prise de Namur. Il partit pour le Milanais, comme commandant de deux compagnies de cavalerie de Charles II. Là encore, il se signala par sa bravoure : étant aux avant-postes, il osa, notamment, à la tête de 200 cavaliers, pénétrer dans le camp ennemi, auquel il enleva un étendard, bon nombre de prisonniers et rentra dans les lignes, ramenant ses trophées aux acclamations de l'armée entière. La campagne terminée, il refusa le commandement d'un régiment d'infanterie allemande. A la mort de Charles II, en 1700, il suivit le sort de son pays et passa à la France avec la couronne d'Espagne. C'est alors qu'il épousa la duchesse de Monteleone, Marie-Thérèse d'Aragon y Pignatelli, qu'il avait vue, encore enfant, lors de son premier voyage en Espagne. Il prit part à la guerre de Succession. Il fut à la bataille d'Hochstedt, avec le grade de maréchal de camp, à la tête d'un corps de troupes espagnoles et wallonnes et envoyé,en Allemagne, contre les Impériaux. Dès le début de la journée, un boulet emporta la tête de sa monture ; pendant l'action, il eut un second cheval tué sous lui. Enfin, lorsque le maréchal de Tallard, jugeant la bataille perdue, commença son mouvement de retraite, de Merode ramena ses intrépides cavaliers sur l'ennemi pour tenter de ressaisir la victoire ! Mais, écrasé par le nombre, jeté bas de son coursier dans la mêlée, dépassé par toute l'armée ennemie, il ne dut qu'à son courage et à sa présence d'esprit, d'échapper à la captivité ou à la mort, et parvint à réjoindre les siens.

Retiré dans sa terre de Westerloo, il fut élevé à la grandesse d'Espagne. Il assista au couronnement de Charles VI. Il épousa, en secondes noces, le 29 juin 1721, la princesse Charlotte de Nassau-Hadamar. Il écrivit ses *Mémoires* (1674-1732) publiés en 1840, à Bruxelles, en deux volumes in 8°, par les soins du comte Henri de Merode, son arrière-petit-fils. Il

mourut dans son château de Merode, le 12 septembre 1732 [1].

La Maison de Merode porte : *D'or à quatre pals de gueules à la bordure engrelée d'azur*. Heaume d'or taré de front, sommé de la couronne de marquis. Cimier : *un dragon issant et essorant au naturel*. Supports : d'eux griffons d'or aux ailes d'or et de gueules, tenant des bannières, à dextre sans brisure et à senestre aux armes de l'écu. L'écu placé sur un manteau de gueules fourré d'hermines, surmontê de la couronne de marquis.

Voici comment le comte de Merode Westerloo relate son arrestation et son séjour à Vilvorde, dans ses *Memoires* (t. I, p. 186-189).

« Le mardi qui suivit la mort de ma mère étoit le jour fixé pour les funérailles du roi Charles II. On n'avait jamais vu ce que l'on vit alors, car jamais cas ne s'étoit présenté. L'Electeur [2] m'y fit convier comme les autres chevaliers de l'ordre *(de la Toison d'or)* et comme c'étoit une cérémonie aussi lugubre que la position où je me trouvais, je résolus de m'y rendre ; mais, ayant parlé à quelques uns des chevaliers de l'ordre sur ce qu'il y avoit à faire dans la position où nous étions, ces messieurs firent en sorte que le prince de Ligne qui étoit l'ancien de l'ordre, assemblât chez lui le chapitre. On nous proposa la question si l'on devoit et pouvoit même accompagner l'Electeur comme l'on faisoit quand, le roi étant en vie, il en représentoit la personne ; mais, le rois étant mort et le corps étant considéré comme présent dans la chapelle ardente, l'Electeur

(1) JUSTE, *Le comte Félix de Merode*, introduction. — DE REIFEENBERG, *Mémoircs du comte de Merode d'Ongnyes (1663)*. — HENRI DE MERODE, *Mémoires du feld-maréchal comte de Merode de Westerloo*. — ERNEST VAN ELEWYCK, *Le feld-maréchal comte de Merode-Westerloo* dans *Revue de Belgique* du 15 novembre 1876. — EUG. DUCHESNE, *Biographie nationale*, t. 14, p. 539-546.

(2) Max-Emanuel de Bavière.

ne pouvoit plus représenter sa personne. Il fut donc conclu que tous les chevaliers de l'ordre s'assembleroient à l'ordinaire dans le chapitre, à Sainte-Gudule, que l'on iroit en corps prendre notre place et que l'on avertiroit l'Electeur de cette résolution et des raisons qui l'avoient fait prendre : ce qui, à ce que l'on dit, ne se fit pas, et donna occasion à l'Electeur de fonder en raison la démarche qu'il fit ensuite. Ne sachant donc à qui s'en prendre pour se venger de l'affront qu'il prétendoit qu'on lui faisoit, il s'avisa de faire ordonner à tous ceux qui étoient militaires de partir incessamment, chacun pour sa garnison. Cet ordre m'arriva dans le moment où j'étois le plus nécessaire chez moi, et pendant que je mettois un peu d'ordre dans mes affaires. Comme je n'étois pas parti à l'instant et que l'Electeur étoit d'autant plus furieux, que quelques rapporteurs lui avaient dit que j'étois l'auteur de cette résolution, il m'envoya au château de Vilvorde avec le prince d'Aquaviva. Nous y fûmes conduits dans une chambre toute découverte et très grande. Nous y fîmes placer nos lits. Au bout de six ou sept jours, pendant lequel le gouverneur (1) du château ne vint pas nous faire donner une bonne chambre, je fus conduit à la citadelle d'Anvers, Aquaviva à Namur, je crois. »

DOMINIQUE D'AQUAVIVA.

6° Le prince Dominique d'Aquaviva d'Aragon, duc de Nardo, comte de Conversano, fut arrêté, en 1701, pour les mêmes motifs que le comte de Merode Westerloo.

D'abord au service de la Cour d'Espagne, il fut ensuite désigné pour faire la guerre de l'Italie et de la Flandre contre la France. Il fut toujours en haute estime et nommé, en 1701, maître de camp d'un terce d'infanterie italienne, attaché

(1) Le capitaine van der Noot (voir sa biographie ci-dessus).

à l'armée espagnole des Pays-Bas. Il avait été nommé, en 1700, chevalier de la Toison d'or.

Fils du prince d'Aquaviva d'Aragon, comte de Conversano, duc de Nardo et de Noci, et de Catherine de Fabrizio de Capua, des princes delle Riccia, il avait épousé, en 1691, Marguerite-Thérèse de Hennin-Liétard, décédée de ses premières couches en 1693, fille de Philippe-Louis de Hennin-Liétard, comte de Boussu, prince de Chimay (1) marquis de la Vere, chevalier de la Toison d'or en 1673, et d'Anne-Louise-Philippe Verreyken d'Impden, et petite-fille d'Eugène de Hennin-Liétard, comte de Boussu et d'Anne-Caroline de Croy-Chimay-Arenberg. (2)

Les Aquaviva étaient déjà connus à Naples, dès le XIIe siècle, comme seigneurs d'Albi; ducs de ce nom en 1245; comtes et puis ducs de Nardo, en 1516; comtes de Conversino en 1579; marquis de Bellante et princes de Caserta en 1635. Ils ont contracté des alliances avec les familles les plus illustres de l'Italie.

Leurs armoiries étaient : *Ecartelé : aux 1 et 4, tiercé en pal :* A. *de gueules à quatre pals d'or ;* B. *de gueules à quatre fasces d'argent ;* C. *de gueules à la croix de Jérusalem d'or ; aux 2 et 3, d'or au lion rampant au naturel.* L'écu posé dans un cartouche de sinople supporté par deux lions au naturel,

(1) Comte P. Litta, *Famiglii celebri de Italia*, Milano 1819, t. 6. (Voir t. I. à la Bibl. royale de Bruxelles). — Cfr. : idem : *Aquaviva di Napoli*, Milano, 1843. — De Rossi, *Dell. armi overs insegne dei nobili de Napoli.* 1680, p. 19. Storack, *De gente Aquaviva Arragonia de Neapolis*, 1725, — *Storia della famiglia Aquavivia*, Roma 1738. — Morenas, *Hist. de la Maison d'Aquaviva*, Avignon 1740. — A. de Bartolomei, *Sulla nobilissima famiglia italiana degli Aquaviva cra duchi d'Altri* — Ascoli 1840.

(2) E. A. Hellin, *Recueil généalogique*, t. III, fo 190-191. — Baron de Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas*, etc. par de Vegiano, t. II, p. 1236.

assis, posés de profil, et portant un casque fermé cîmé d'un dragon aux ailes éployées d'or, accompagnés, en chef, de deux fûts de colonne d'argent au chapiteau sommé d'une couronne d'or, issant du cartouche et, en pointe, de la Croix de l'Ordre de Jérusalem, accostée de deux tours crénelees de gueules. Le tout placé sur un manteau de gueules frangé d'or fourré d'hermines et surmonté de la couronne de marquis.

Les Aquaviva sont éteints.

Finissons ce chapitre par la citation de ces beaux vers de Maximilien Vrients : (1)

Curia Prisca Ducum, et Sancta veneranda Themisti,
Vilvordo atiqui juris operta, fero.
Quæ mea ferratis occludunt mœnia claustris,
Mœnia pallenti sæpe habitata res,
Sæpe etiam meritis pensavi crimina pœnis
Et durus potui fontibus esse dolor.
Nemo Syracusas, Tarpeiaque saxa minetur ;
Si malus es, nostra tristius Arce peris.

(1) Vrientius, *Flandriæ Comitatus ei Brabantiæ Ducatus. Urbes.* Lovancï, 1614.

Liste des prisonniers célèbres.

IV. La démolition du Château de Vilvorde.

En 1766, les Etats saisirent le gouvernement de la question des réformes à introduire en Brabant, en matière de détention. Le moyen le plus pratique d'arriver à une diminution sensible du nombre, sans cesse croissant, des malfaiteurs, était, à leur avis, de faire construire une « Maison de force » à l'usage des criminels de la province, non condamnés à la peine de mort. Le prince Charles de Lorraine, par une dépêche du 11 novembre 1771, fit savoir aux Etats que Marie-Thérèse était disposée à céder le château, à la condition d'élever « *sur son emplacement* » une maison de correction. Les Etats du Brabant ayant résolu de se charger de cette dépense, des lettres d'amortissement furent dépêchées à Marie-Thérèse, à Vienne, le 24 juillet 1773. en vue de l'acquisition du château ; ces Etats furent, en outre, autorisés, par dépêche du 30 juillet suivant, « à acquérir les autres terrains qui lui seraient nécessaires, à dépenser pour les travaux de construction 400.000 florins, à recevoir des legs en faveur de la nouvelle prison et à y établir des manufactures. La direction devait en être laissée à l'Impératrice, sauf que le gouvernement concourrait à régler l'administration générale et que la prison ainsi que ceux qui y habiteraient, seraient exempts des accises communales. » (1)

(1) Archives générales du Royaume. Registres aux consultes du Conseil de Brabant, n° 55, f° 96. — Cfr. Ed. Poullet, *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant* dans *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique, T. XXV, 1870, p. 514.— Voir aussi pp. 441, 477, 511-521. — Lucas, *Système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis*, t. III, p. 242. — Vilain XIII, œuvres diverses.

Le vieux château n'était nullement en ruines, à cette époque, comme on le constatera, plus loin, et comme on peut s'en convaincre d'ailleurs par la vue que nous en donnons PL. III (1)

Lorsque nous avons donné le plan sommaire du château de Vilvorde, d'après un dessin à vue d'oiseau, signé HARREWYN 1693 (voir PL. I.) nous n'avions en vue que de faciliter l'étude des dispositions générales du système de défense que caractérisaient, à cette époque, les anciens châteaux-forts. Aussi croyons-nous utile de compléter ces données en reproduisant (voir PL. XI) un plan tout-à-fait exact et détaillé du monument, plan levé pour un « Etat des lieux daté du 26 mars 1771 » par Dewez, lequel constate que « le château se composait de 5 tours, de 5 demi-tours, d'un grand salon sans toit, de 6 chambres basses et de 6 chambres hautes, que les murs étaient en bon état, sauf qu'il s'y trouvaient quelques brêches.

(1) La vue du château (vu du sud) que reproduit cette planche, est celle donnée dans le *Musée populaire de la Belgique*, f° 30. Elle a été gravée sur bois par E. BOCQUET, d'après une copie prise par V. DE DONCKER (1827-1881) de la sépia de POL WITZTHUMB, datée « 1er janvier 1788 ». Il s'ensuit que ce travail n'a pas été exécuté, par ce dernier, *d'après nature* puisque le château a été démoli en 1774. Il faut supposer que cet artiste ayant connu le monument, (démoli seulement, en 1774, depuis 14 ans), aura fait, *de mémoire*, une reconstitution du monument ou travaillé d'après un dessin antérieur à 1694, puisqu'on n'y voit pas les ouvrages avancés (Vauban). On y remarque que *les corps de logis*, situés au fond de la grande cour (voir PL. XI, littª N, O, O, O. avaient été surmontés, au XVIe siècle, d'un toit à pignons espagnols et amorcé, d'une part, à la toiture conique de la tour I et, d'autre part, adossé á l'étage élevé sur la tour G. (Voir même PL.)

Il est à remarquer qu'aucune des vues du château de Vilvorde exécutées par POL WITZTHUMB, ne l'a été d'après nature; c'est ce qui me faisait dire ci-dessus (voir *Ann. de l'Acad. roy, d'arch. de Belg.*, 6e série, t. VIII, p. 193) combien il faut se défier des œuvres exécutées par des artistes, quand il s'agit de l'étude approfondie des anciens monuments.

Que moyennant 58.000 florins, on pourrait rétablir le tout dans un état convenable. » (¹).

Ce plan repose aux Archives générales, sous le n° B. 92. Il a été levé à l'échelle de 18 toises de France (²). On y voit figurer le système de défense des places, de VAUBAN (comme nous l'avons annoncé chapitre I, p. 178.)

Voici comment fut fortifié, en 1694, le vieux château de Vilvorde. (³) A environ 300 mètres des anciens fossés inondables que défendaient l'antique citadelle au nord, au sud et à l'est, et de la Senne qui le protégeait à l'ouest, on avait élevé un trétragone. Ce dernier était traversé de part en part, à l'ouest, par la rivière. (⁴) Comme on peut s'en convaincre (voir planche XI) c'était un quarré tout à fait régulier formé de quatre courtines et armé (aux angles) de quatre bastions. Tout le trétraque était défendu lui-même par des fossés inondables que traversaient, au sud et au nord, les eaux de la Senne coulant entre des murs à ciel ouvert.

Or, d'après la légende qui accompagne ce plan et que nous

(1) LE ROY, (*Grand Théâtre Sacré du Brabant*, t. I, p. 82) est dans l'erreur la plus complète quand il écrit, **en 1730**, (soit 41 ans avant la rédaction de cet état des lieux) que « La citadelle de Vilvorde étoit autrefois si forte qu'elle passait pour imprenable ; **aujourd'hui elle est ensevelie dans ses ruines**. Elle avoit été bâtie pour tenir dans leur devoir ceux de Bruxelles et de Louvain qui remuoient souvent ce tems là. Ensuite on y mit des prisonniers d'Etat, comme en Flandre on en mettait à Rupelmonde. »

(2) La toise de France vaut 1ᵐ949.

(3) ABBÉ DU FAY ET CHEVALIER DE CAMBRAY, *Véritable manière de fortifier de M. de Vauban*, Amsterdam, 1702, t. I.

(4) C'est ce qui a fait dire erronément à divers auteurs qui ont écrit postérieurement à 1695 que le « château de Vilvorde était traversé de part en part par la Senne » alors qu'il s'agissait des fortifications de Vauban. Les pieds de la forteresse, à l'oest, étaient baignés par cette rivière. (Voir chap. I, p. 179 et planche II).

reproduisons ci-après, on peut se convaincre que le château était encore en bon état.

Sans doute que ce fut à la demande de Charles de Lorraine que l'on dressât cet état des lieux accompagné d'un plan. Le prince aura eu un scrupule de laisser démolir le vieux castel et ne céda que devant la dépense qu'aurait occasionnée sa restauration ? Mais ceux qui avaient intérêt à le voir disparaître ne l'ont-ils pas exagérée ?

Voici la légende qui accompagne le plan :

Plan du Château de Vilvorde.

EXPLICATION.

A. Porte d'entrée sous la tour dont la toiture est toute dévalisée ; la charpente pourrie ; la pluie y persant partout ; les voûtes sont ébréchées.

B. Double escalier en mauvais état, lequel servoit à monter à la dite tour.

C. Tour dont la couverture est en maçonnerie ; il s'y trouve une cave au-dessous en bon état et une chambre au-dessus qui a servi ci-devant pour y retirer les archives de Brabant, à laquelle (tour) il y a une porte de fer. (1)

(1) On trouve concernant cette tour : « Compte-fait par Jean Van Thienen, receveur des domaines de Vilvorde, de la reconstruction de la « tour des chartes » qui avait été brûlée et d'autres réparations faites au château de Vilvorde commençant au 1r décembre 1538 (Archives générales du Royume. — *Inv. de la Chambre des Comptes*, t. IV. (1845) n° 26476.) Cfr. Ed. Poullet, *Mémoire sur l'ancienne Constitution brabançonne* dans *Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles (Gardes des chartes à Vilvorde)* t. 31 (1862-63) pp. 63, 351 et 352 ». — Dans le plan du château que nous avons publié, il y a une erreur d'indication : la « *Tour des chartes* » devrait porter le littera **O** et la *Cocken Torre*, le littera **F**.

D. Escalier de pierre de ladite tour.

E. Tour couverte d'ardoises ; elle a servi autrefois pour y retirer les prisonniers ; il s'y trouve une cave et deux chambres au-dessus, en assez bon état.

F. Escalier de la dite tour.

G. Tour brûlée couverte d'une voûte ; elle est en mauvais état.

H. Demie-tour en assez bon état.

I. Demie-tour faisant une chambre avec la largeur du bâtiment ; elle sert aujourd'hui d'écurie au locataire des herbages des fortifications.

K. Bâtiment auquel il ne reste que les deux murs sans toiture, ni pavement ; l'écluse dont les ducs de Brabant se servoient pour inonder Bruxelles, lorsqu'ils vouloient mettre cette ville à la raison, passe dessous cette partie de bâtiment, mais les voûtes sont en partie croulées, s'y trouvant des brêches considérables.

L. Espèce d'oval (de bâtiment oval) irrégulier, sans toiture, n'y restant que les murs ; il y a une cave dessous la partie n° I°, mais la voûte est percée.

M. Communication à (avec) la campagne, où il se trouve les escaliers (n° 2°) pour aller à l'étage, mais ils sont actuellement ruinés.

N. Deux chambres occupées par le locataire des herbages de la dépendance du château; les chambres ainsi que les deux au-dessus, sont en bon état, de même que la toiture et les charpentes.

O. Chambre où l'on a fabriqué de l'eau forte ; le pavement est des pierres de grès ; le plancher au-dessus est mauvais, mais la charpente de la couverture est assez bonne.

P. Chapelle dévalisée, n'y restant que les murs en bon état ; l'escalier (n° 3°) et la sacristie (n° 4°) sont près à s'écrouler.

Q. Grand salon où il n'y a que les murs en bon état ; il ne s'y

trouve plus de toiture, ni aucune charpente ; les voûtes des caves sont totalement croulées.

R. Escalier ruiné qui a servi ici-devant pour aller audit salon.

S. Demie-tour sur laquelle il n'y a plus de couverture.

T. Tour dans laquelle on ne peut aller, l'escalier (n° 5°) étant totalement ruiné ; il se trouve dans cette tour, une cave en assez bon état ; la couverture est une voûte qui paroit être très délabrée.

V. Petite place sans couverture ; les murs sont en bon état.

W. Mur servant de fermeture au dit château ; il ne s'y trouve que quelques brêches à réparer.

X. Cour.

Z. Puits.

8. Batardeau servant à retenir les eaux de la rivière de Senne (n° 7°) et des fossés (n° 6°) qui sont en partie comblés par les dépôts de la rivière.

9. Pont de maçonnerie sur ledit fossé pour l'entrée du château ; il est en bon état.

10. Pont de charpente sur la dite rivière.

11. Quarré bastionné enveloppant ledit château.

12. Fossé capital qui est également en partie comblé.

13. Batardeaux ou digues de terre lesquels empêchent les eaux de la rivière de se reprendre (lire : « répandre ») dans les fossés.

Les travaux de démolition ne tardèrent pas à être entrepris. Les matériaux du vieux château furent cédés, pour la somme de 16.500 florins à Pierre Desoul. Et l'on vit alors se commettre ce crime inouï : Voir tomber sous la pioche des démolisseurs le décor majestueux que présentait, dans la campagne bruxelloise, la formidable forteresse construite en 1375, par Wenceslas ! Le 25 mai 1774, ce monument d'une valeur archéologique considérable, avait disparu ! Comment aurait-

il pu en être autrement? Les pouvoirs publics, à cette époque, ne soupçonnaient même pas l'importance que présentaient, au point de vue historique, ces reliques du moyen-âge, ni les regrets que laisserait, dans l'avenir, leur irrémédiable disparition! Mais, en agissant ainsi, combien moins coupable étaient les hommes du passé que ceux qui, investis, de nos jours, des pouvoirs publics, ne peuvent arguer d'aucune ignorance en cette matière et apportent néanmoins, une lenteur désespérante à la consécration d'une loi belge sur la conservation des Monuments anciens, et qui, par ce fait, sont responsables, devant l'Histoire, de la disparition de tout monument du passé, offrant de l'intérêt au point de vue de l'architecture. (1)

(1) Comme on peut s'en convaincre par les *Comptes-rendus des Congrès de la « Fédération archéologique et historique de Belgique »*, je suis revenu à la charge quatre fois, en vue d'obtenir le vote d'une telle loi En 1904, au Congrès de Mons, j'ai présenté un avant-projet de loi élaboré, en 1887, par M. Maurice Benoidt et revu depuis par Félix Hachez. J'ai développé cette question devant l'assemblée générale du dit Congrès, le 30 septembre 1904, demandant la constitution d'une Commission chargée d'étudier le dit avant-projet, *ce qui fut accordé et réalisé.* Je revins sur ce même objet au Congrès de Gand de 1907 Je relevai à nouveau la question devant le Congrès de Liège de 1909 et de Malines de 1911, et j'obtins enfin satisfaction à ce dernier Congrès qui, dans son assemblée générale de clôture, vota ma proposition, *à l'unanimité des membres présents*, avec un amendement de M. le Chanoine van den Gheyn « *qu'il y avait lieu de soumettre le projet proposé à la Commission royale des monuments afin que celle-ci élaborât un texte définitif.* » Ce dernier organisme chargea de ce soin, en 1917, le savant président à la Cour de Cassation, baron Holvoet, membre de la dite Commission, et le projet de loi fut transmis, en 1919, au Ministère des Sciences et des Arts, en vue du dépôt sur le bureau de la Chambre. Espérons qu'il pourra être discuté et voté au cours de la session prochaine, car tous les ans, faute de cette loi, on a à déplorer, dans notre pays, la disparition de constructions du passé offrant le plus grand intérêt archéologique et historique.

Or, donc, l'on conçoit que nos ancêtres, avec une telle mentalité, trouvèrent tout naturel de faire disparaître un des plus beaux monuments de l'architecture militaire de la fin du XIV° siècle qui fût, sous le prétexte stupide que cette construction ayant servi de prison, il fallait nécessairement la faire démolir pour reconstruire « sur son emplacement » la nouvelle Maison de Correétion, alors que l'on aurait pu si aisément l'élever n'importe où, dans un endroit assurément plus salubre, aux environs de Bruxelles.

Cartes et plans manuscrits et imprimés concernant le château de Vilvorde.

1. *Dessin manuscrit original, en couleurs,* par JACQUES DE DEVENTER, *exécuté en 1550.* (1 feuille, papier ; 39 × 42 cm). Le plan est orienté normalement ; outre la ville de Vilvorde proprement dite y compris l'ancien château (155 × 80 mm) le document donne les hameaux de « Borght » (1) et de « Troost », les « Leprosen », la Senne, le canal de Bruxelles au Rupel, et les grandes routes.

(1) Aux portes de Vilvorde, se trouve le petit hameau de Borght, sur la route de Vilvorde à Grimberghe. Il est situé sur cette dernière commune. On y remarque un monticule, appelé Senecaberg (*mont de la Sennette*), assez élevé, à trois assises, la dernière d'une superfice de 33 ares. Ce monticule est situé dans une prairie d'une étendue de 67 ares. La hauteur de ce tertre paraît avoir été considérablement réduite par les travaux des fermiers. Ceux-ci ont successivement exploité le terrain, qui était encore de 60 pieds en 1854. Il est en limon non remanié (RUTOT *Ann. de la Soc d'Arch. de Bruxelles*, t. II, 1888, p. 112, 163-165). Il a été détaché d'une colline naturelle dans un but militaire. *(Ibid.)* « S'il y a un château à Borght », dit A. WAUTERS, *(Hist. des Env. de Bruxelles)*, t. II, p. 230, ce fut à une époque très ancienne. » E. DE MARNEFFE est plus affirmatif, comme on le verra plus loin, quand il dit qu'il y eut en cet endroit, « un château formidable » qui fut détruit en 1159 — Les fouilles, exécutées par le baron DE LOË, ont tranché définitivement la question de savoir s'il était question d'un « *tumulus*, » terme avancé, pour la première fois, à la légère, par SANDERUS. Le baron DE LOË a déclaré que « l'idée d'un *tumulus*, doit

(Bibliothèque royale de Belgique. — Cabinet des Manuscrits.) Le plan a été publié en deux feuilles, une en *fac-simile* et une autre en noir, avec nos de renvoi à la notice, dans la collection intitulée « *Atlas des villes de Belgique au XVIe siècle. — Cent plans du géographe* JACQUES DE DEVENTER ». Bruxelles. Institut national de Géographie. Il est accompagné d'un texte explicatif par EDGARD DE MARNEFFE, chef de section aux Archives Générales du Royaume.

Cette notice qui traite des origines, du territoire et de l'enceinte de Vilvorde, présente le plus haut intérêt, tant au point de vue historique que sous le rapport archéologique. Voici un résumé du passage qui se rattache à notre étude :

L'enceinte de Vilvorde. — On voit figurer, sur le plan, un petit canal de dérivation, qui part de la Woluwe, contourne l'église en formant un petit angle et se déverse dans la Senne. C'est là, selon toute vraisemblance, un fossé creusé en vue d'isoler la pointe de terre qui s'avance entre les deux cours d'eau. De semblables îles ont été créées ailleurs dans un but de défense : à Bruxelles, il y avait l'île Saint Géry et, à Louvain, l'île Ducale, qui toutes deux furent fortifiées. La conjecture qu'il y aurait eu à Vilvorde une première

être *rigoureusement* écartée ». (*Annuaire de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. II, (1891) p. 21-24.— Cfr.: même *Annuaire*, t.I (1890) p. 20-21.— t. III (1892), p. 86. — *Annales* de la même société : t. VII (1893) p. 273 308, notice avec planches : « *Le Sinecaberg de Borcht lez- Vilvorde*, par A. DE LOË et P. SAINTENOY. — t. XIII (1899) p. 108-109, on trouve : « Grâce aux fouilles exécutées par le baron de Loë, nous savons que ce n'était pas une tombe, mais un château fort primitif ». — t. XXIV (1910). p. 200. On possède à la Bibl. roy. (cartes et plans) : *Commune de Vilvorde. Oppidum près de Vilvorde. Fait et dressé par* CAMILLE VAN DESSEL, géomètre et candidat notaire à Elewyt. (1 : 4000). Bruxelles. — PH. VAN DER MAELEN, s. d. — 1 f. ; lithogr., noir ; (303 × 285 mm) sans trait carré.

enceinte, entourant l'île au milieu de laquelle s'élève l'église. n'a d'ailleurs rien d'invraisemblable. En tous cas, le système de défense, s'il a existé. doit remonter à une époque reculée, car les endroits situés sur les cours d'eau, ne furent choisis pour y établir des forteresses, que dans le but de s'opposer à l'invasion des barques normandes. Ce danger disparu, on s'empressa de donner la préférence aux hauteurs pour s'y retrancher. Le château de Coudenberg, à Bruxelles, existait déjà au XIe siècle. Rien n'empêche de faire remonter tout aassi haut celui qui fut bâti à Louvain sur le mont César. Il est situé à l'extérieur de la première enceinte de la ville et il parait donc être plus ancien qu'elle.

Les ducs de Brabant construisirent, un peu au nord de Vilvorde, dans un endroit situé entre la chaussée de Malines et la Senne et non loin de cette rivière, sur un monticule appelé *Notelarenberg* (1) la forteresse de *Nedelar*. Cette construction eut évidemment pour but de tenir en respect les sires de Grimbergen. Cette puissante race d'hommes libres dont descendent les Berthout, avoués de Malines, et auxquels se rattachent les anciens comtes d'Aerschot, peuvent fort bien former avec ceux-ci une branche cadette de la Maison de Louvain. Leurs vastes domaines, de nature allodiale, s'étendaient jusque près de Vilvorde. Ils possédaient sur le monticule, figurant sur le plan à l'endroit appelé *Burcht*, un château formidable (H). Une lutte entre les ducs de Brabant et ces turbulents voisins durait depuis vingt ans, lorsque pendant l'absence, en Palestine, de Gauthier Berthout, les gens du duc Godefroid III, prirent d'assaut le château de *Burcht*, y mirent le feu et le détruisirent de fond en comble. Ce mémorable événement eut lieu le 10 octobre 1159. (Charte en faveur de Forest). Il ne tarda pas à provoquer des représailles. Gérard de Grimbergen, frère de Gauthier Berthout, s'empara, quelque temps

(1) Cfr. *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. X, (1899) p. 17.

après, de *Nedelar* et de Vilvorde et les détruisit tous deux. Ni le château de *Burcht*, ni celui de *Nedelar*, ne furent jamais reconstruits, sans doute pour la raison que les Grimbergen finirent par reconnaître l'autorité des souverains brabançons et par faire leur soumission. On les voit, en effet, quelques années plus tard, intervenir, comme témoins, dans les actes des ducs de Brabant et notamment dans la charte de 1192 par laquelle le duc Henri Ier érigea Vilvorde en commune.

L'auteur donne ensuite la description de l'enceinte de Vilvorde, figurant sur le plan dressé, en 1550, par Jacques de Deventer. Il fait remarquer qu'elle est antérieure à 1357, puisqu'en cette année, le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne autorisent les habitants, non pas à créer des fortifications mais *à éléver des murailles sur leurs remparts* qui existaient déjà, à munir ceux-ci de portes et de tours et à jeter des ponts sur les écluses. Il cite quatre portes : celles de Malines, de Louvain, de Bruxelles et de Flandre. Il parle ensuite des tours. Arrivant au château de Vilvorde, construit par Wenceslas, il le décrit comme suit : « C'était un immense bâtiment carré ayant un cour intérieure autour de laquelle s'élevaient sept tours reliées entre elles par des corps de logis ; il était entouré d'un fossé rempli d'eau sur lequel on avait jeté trois ponts. » (1)

On y trouve, en réalité, une figuration très exacte et même détaillée du vieux château, presenté à vue d'oiseau : on voit que c'est un vaste édifice carré, se composant de cinq tours et de cinq demi-tours reliées par des courtines contre lesquelles sont adossés, sur tout le côté sud et ouest et sur un tiers du

(1) Chartes de Brabant (arch. gen.) — Greffe scabinal de Vilvorde ; — reg. du XVIe siècle (id). — Manuscrit n° 13538 de la Bibl. roy. — LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheim*, t. I. — PIOT, *Chronique du Brabant*.

côté est, des corps de logis. La grande tour construite en 1502, sur la rive gauche de la Senne, y figure naturellement aussi, ainsi que son raccordement (construit au-dessus de la rivière) avec la demi-tour I. (Voir notre planche XI) On y voit aussi le pont-levis et le chemin direct qui conduit de ce dernier à l'église de Vilvorde. L'auteur aurait pu faire remarquer que les travaux de défenses de la place-forte se continuaient, au nord-est, entre la porte de Louvain et le hameau de Troost, par une succession de sept tours isolées, analogues à celles des fortifications de la ville ; (ce qui constituait une garantie sérieuse contre une invasion des Louvanistes); que le passage de la Senne était défendu, à l'ouest, par une tour posée à cheval sur la rivière et que le passage de la Woluwe, à l'est, l'était par une tour intérieure.

Continuons maintenant l'énumeration des cartes et plans :

2. On trouve une description de Vilvorde au XVIe siècle dans le manuscrit n° 17031 de la Bibliothèque royale intitulé : *Les effigies des ducs de Brabant et souverains princes avec leur chronologie, armes et devises.* (F. van Hulthem).

3. *Carte d'une partie de prairie appartenant à l'église de Sainte Gudule à Bruxelles et incorporée dans les fortifications du château de Vilvorde*, dressée en 1684.
(Haut : 0,31 1/2. — larg : 0,20.)
Une partie des fortifications du château de Vilvorde y est figurée.
(Arch. gén. du Roy., — Cartes et plans. — n° 3054.) — Cfr. CHARLES PIOT. Inventaire des Cartes et plans, 1879, 3e suppl., p. 128).

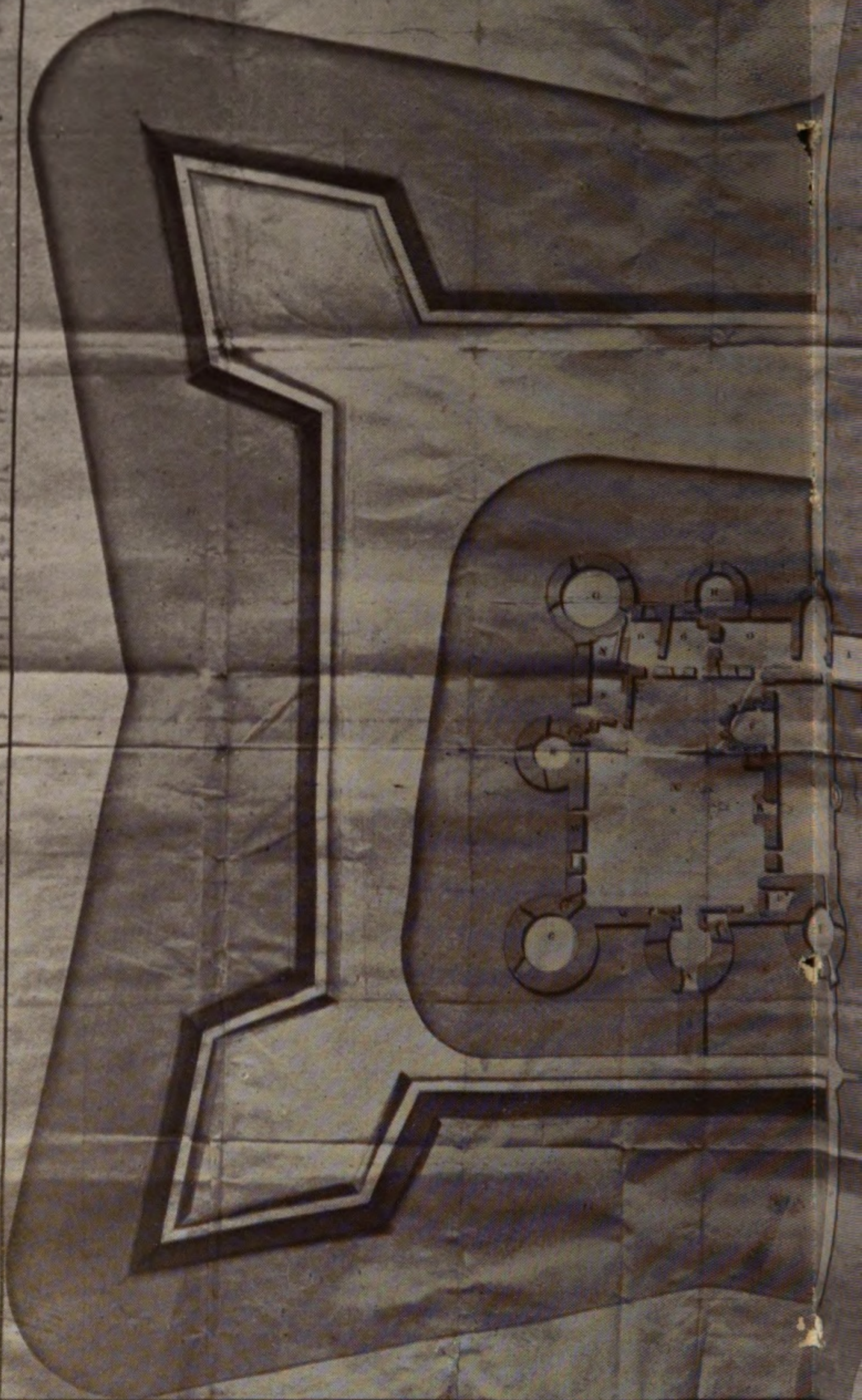
4. Vue du château de Vilvorde en 1723 avec cette légende : *Het Castiel van Vilworden van voor*, dans un manuscrit intitulé *Description historique du canal de Bruxelles*, n° 16212, f°47.



PL. X. — **Portrait d'Antoine van Stralen,**
bourgmestre d'Anvers, décapité au château de Vilvorde, en 1568.

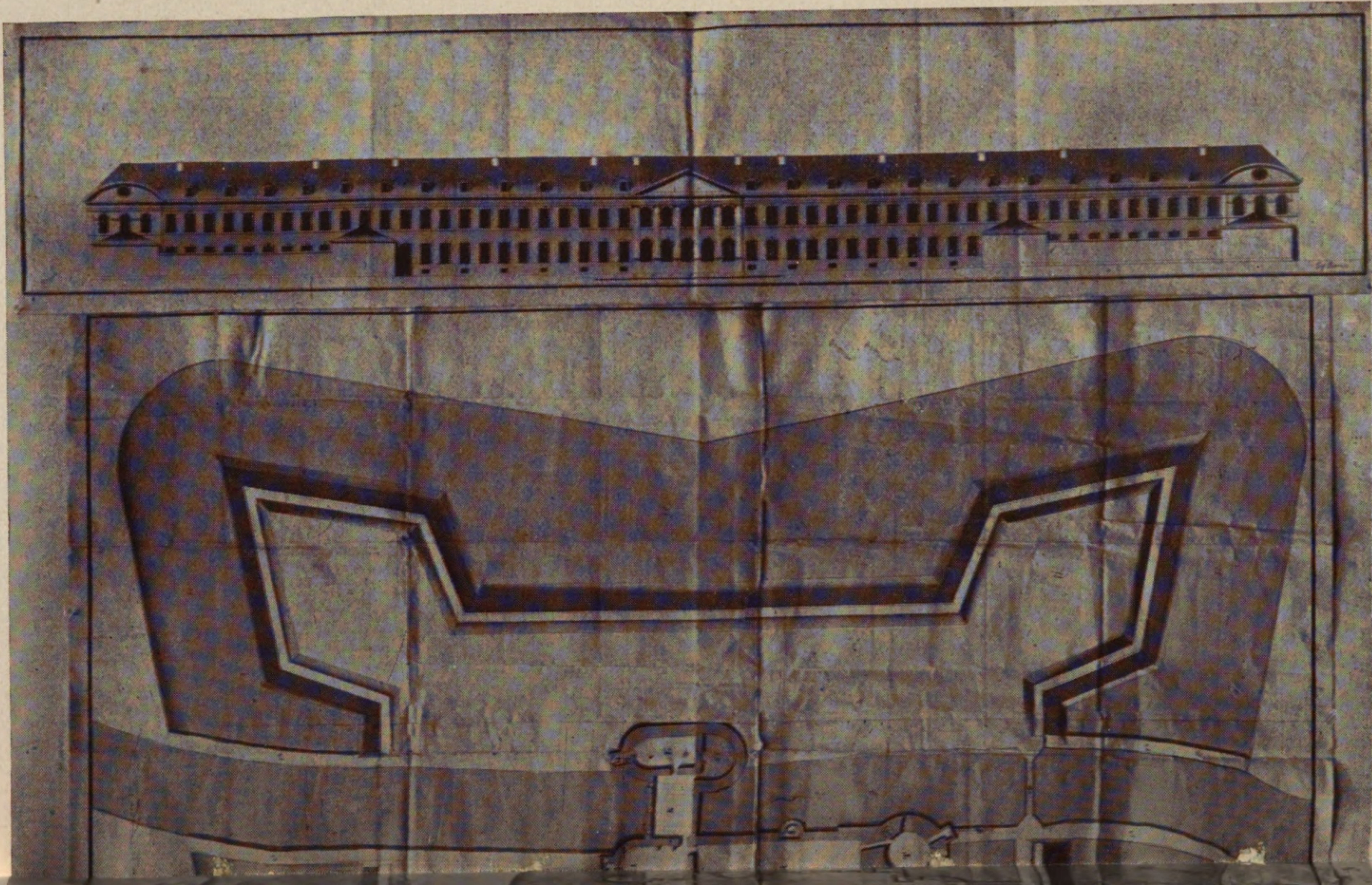
PLAN
DU CHÂTEAU DE
VILVORDE

Explication



PL. XI. **Plan du château de Vi**

PL. XII. – **Vue d'un projet de façade pour la Maison de Correction de Vilvorde,**
par DEWEZ (1771).



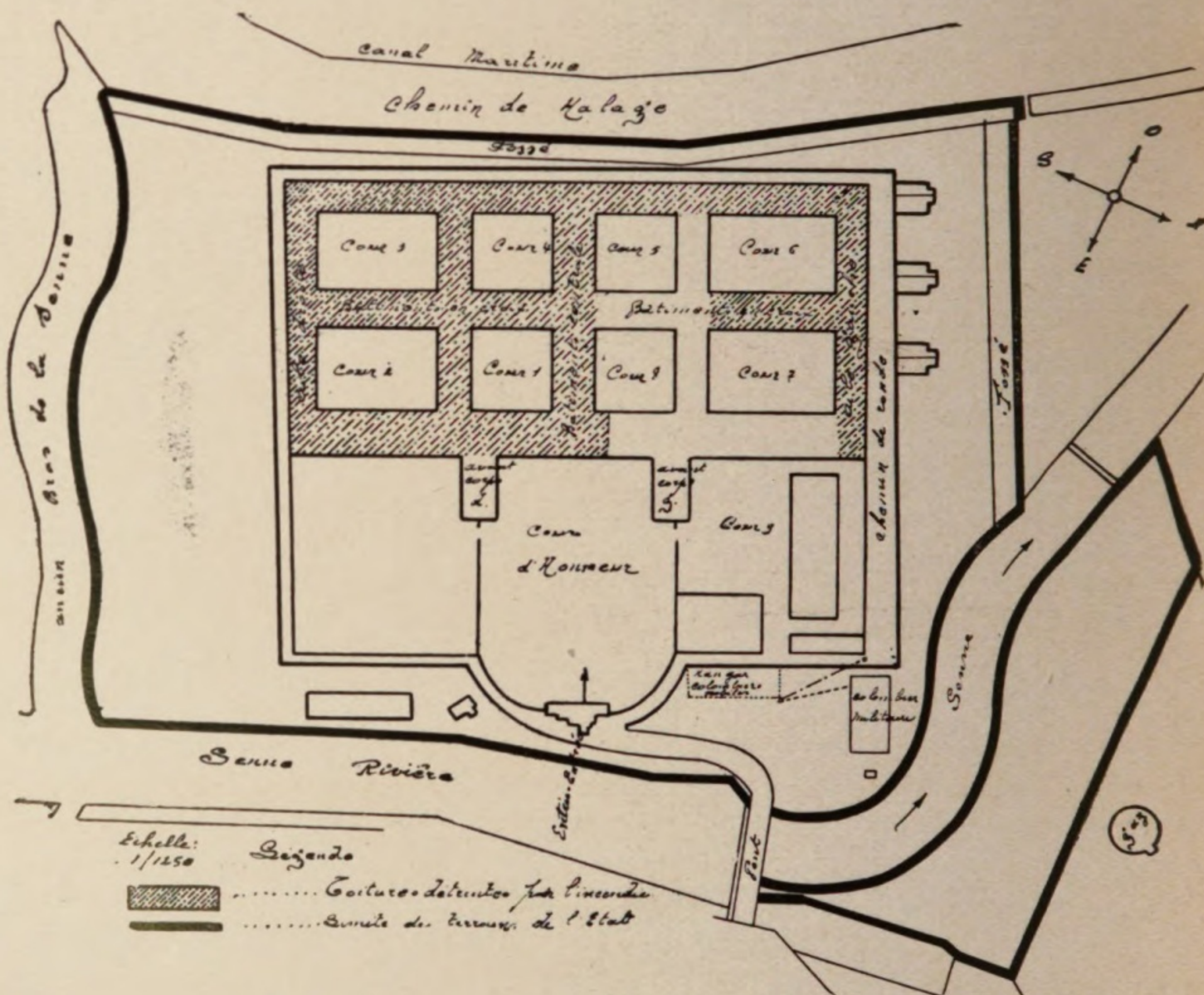
...du château de Vilvorde (1771).



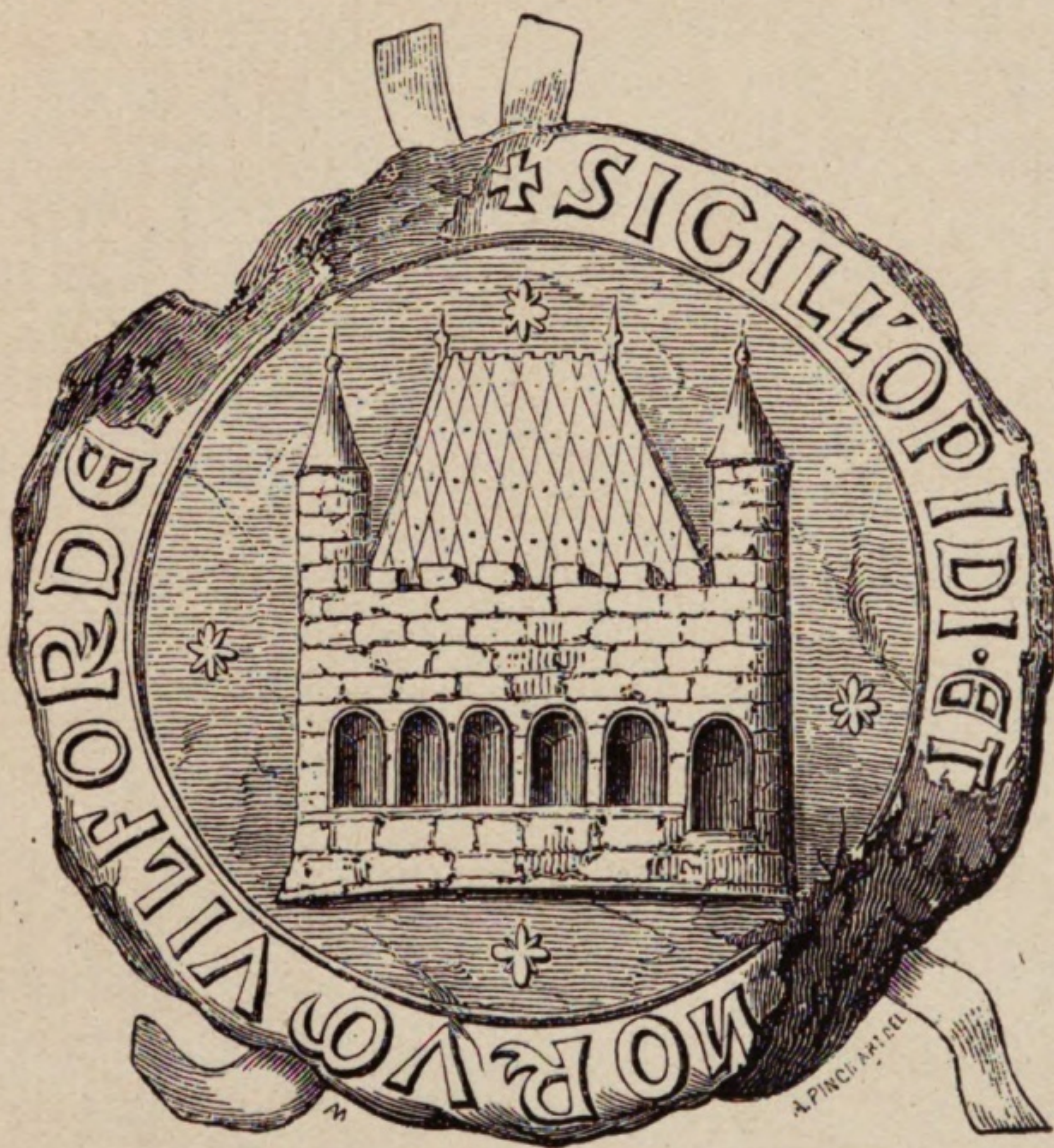
PL. XIII. — **Vue de la salle n° 6 de la Prison de Vilvorde,**
sous l'occupation allemande (1918),
par G. HELINCK.



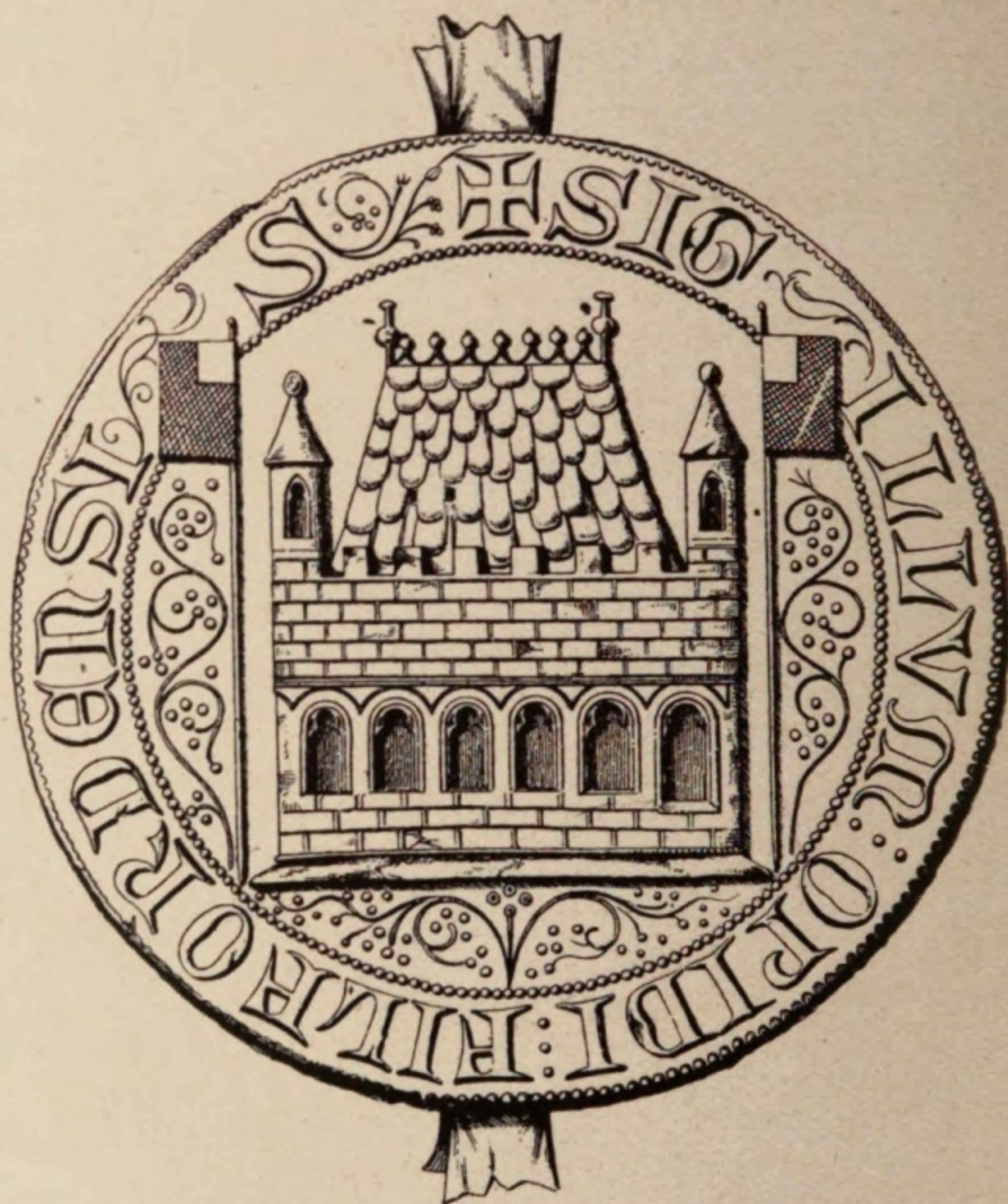
PL. XIV. — **Le Révérend Père Paquet,**
à sa sortie de prison (1918).



PL. XV. — **Plan de la Maison de Correction de Vilvorde** (1822).
(Levé par le Génie militaire)



PL. XVI. — **Sceau roman de la ville et des échevins de Vilvorde** (fin du XIIe siècle).



PL. XVII. — **Sceau romano-ogival de la ville de Vilvorde** (début du XIIIe siècle).

5. Carte gravée intitulée : *Carte particulière des environs de Bruxelles, Vilvorde, etc. dressée sur les mémoires d'*EUGÈNE HENRY FRICX, à Paris, chez Crepy. 1743.
(Arch. gén. du Roy., n° 217. — Cfr. CUVELIER, *Annuaires* des Arch. gén., pour 1914-1918, p. 19.)

6. *Plan du château de Vilvorde.* — Rez-de-chaussé 1771.
(Voir notre planche). Même dépôt. — Collection DEWEZ. n° 92. — Cfr. CH. PIOT, *(loc. cit.,)* p. 94).

7. *Plan de l'ancien château de Vilvorde levé par le* Sr PIERREUX (vers 1772) (Haut : 2,21 1/2. — larg : 1,34).
(Arch. gén. du Royaume. Inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés. — Fortifications, p. 60, n° 463).

8. *Carte figurative du rempart de Vilvorde en 1763, dressé par l'arpenteur* C. EVERAERT *en 1764.* (Haut : 0,50. — larg : 0,39).
(*Id. ibid.*, p. 60, n° 464).

9. Plan de la ville de Vilvorde et de ses environs, enluminé, XVIIIe siècle.
(Bibl. roy. à La Haye. Cartes et plans, n° 7).
Ce plan provient de la bibliothèque de G. J. GÉRARD (*Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. Ier, 1834-1837, p. 294).

Les sceaux et les monnaies de Vilvorde sur lesquels figure le château primitif.

Avant de clore le chapitre relatif au château construit, en 1375, par Wenceslas, il est utile de rappeler qu'il existait, antérieurement, à Vilvorde, un château situé vraisemblablement dans l'île formée par la Senne et les deux bras de la Woluwe, berceau de la cité. Ce château devait être du style roman ; cela découle de deux sceaux dont la commune de Vilvorde a fait usage, dès la fin du XIIe siècle, et que nous allons étudier.

Le premier nous est révélé par ALPHONSE WAUTERS dans *Histoire des environs de Bruxelles* (t. II. p. 444) qui en donne une vignette (voir PL. XVI) et le décrit comme suit :

« L'ancien sceau communal, gracieuse gravure devant laquelle pâlissent les ignobles cachets de la plupart de nos administrations, offrait la représentation d'un édifice du style roman ; une rangée de fenêtres cintrées, divisées par un meneau bilobé, et une porte également cintrée, en décorent la façade, qui est crénelée, flanquée de deux tourelles et surmontée d'un toit élevé.

La légende porte :

✠. SIGILL. OPIDI ET SCABINORUM VILFORDENSIVM.

L'auteur omet de faire remarquer que le monument est accompagné, sur le champ, en chef, à dextre, à senestre, et, en pointe, d'une étoile à huit raies.

Malheureusement ALPHONSE WAUTERS, selon sa regrettable habitude, n'indique pas le document auquel est appendu ce sceau. Quoi qu'il en soit, il peut parfaitement être considéré comme le premier dont se soit servi Vilvorde, après avoir été érigée en commune par la charte du duc Henri 1er, datée de l'an 1192 (1).

Ce sceau a probablement été remplacé par le suivant.

(1) Voici l'origine de cette charte : «Pendant la guerre de Grimberghe, Godefroid III, duc de Brabant, bâtit sur Notelaeren-Berg ou, comme disent les chroniqueurs, « à Nodelaer », une forteresse qui fut prise et brûlée, en 1160, en même temps que Vilvorde, par les redoutables Berthout. Ce fut, sans doute, pour endemniser les habitants de leurs pertes que le fils de Godefroid, Henri Ier, donna à Vilvorde, en 1192, une charte qui est l'un des plus anciens monuments de la législation des communes en Brabant. Bien que l'expression dont se sert le duc : « Nous avons concédé cette liberté à nos bourgeois de Vilvorde » n'ait rien de déterminé, il semble cependant qu'avant 1192, il n'y avait dans

* * *

Le second est appendu à deux chartes : celle du 8 mars 1355 et celle du 18 février 1372 (1) appartenant aux Archives générales du Royaume. CHARLES PIOT en donne une vignette (voir PL. XVII.) dans *Inventaires divers*, 1879, planche V, n° 33. ALPHONSE VERKOREN, dans *Inventaire des chartes et cartulaires du Duché de Brabant, de Limbourg*, etc. t. II, p. 277, charte 892 (visant la charte de 1355) sceau 39, le décrit comme suit : « Sceau de Vilvorde en cire verte ». Dans le champ un

cette localité aucune institution libre. Les immunités qu'elle obtint alors doivent lui avoir fait une position toute nouvelle. » (*Id. ibid*).

Le texte de cette charte est analysé par BUTKENS, dans *Trophées de Brabant*, t. Ier p. 150-151, et l'on en trouve, dans le même volume, p. 46-47, le texte original complet, en latin (extrait du Registre des Chartes de Brabant) se terminant ainsi :

« *Huius rei testes sunt Albertus Comes de Dagesberge, Arnoldus de Diest, Gérardus et Arnoldus frater eius de Grimberge, Daniel de Craynheim, Reynerus de Ruysbrock et Willem frater eius, Castellanus de Bruxella, Arnoldus de Wesemale, Alardus de Rape, Gosvinus de Saventines et Henricus Villicus de Stertbeke. Actum anno Dominicœ Incarnations MC. XCII.* »

Cfr : A. WAUTERS, *Table chronologique des Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique,* t. III, 1871, p. 18. — LOOVENS, *Practyche van Brabant*, t. I, p. 12.)

(1) *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant, de Limbourg et du Pays d'Ontre-Meuse*, t. II, p. 277, charte 892, sceau 39 : Les magistrats de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Nivelles, Diest, Aerschot, Breda, Vilvorde, Tervueren, etc., etc., font connaître les clauses du traité aux termes duquel ils se sont engagés, entre eux, à rester unis et à ne reconnaître, après le décès du duc Jean III de Brabant, qu'une seule et même personne comme Souverain de tous les Etats. — Louvain, 8 mars 1355. — Et t. V, p. 3, charte 2905, sceau 7 : Les magistrats de Louvain, Bruxelles, Tirlemont, Bréda, Nivelles, Léau, Vilvorde, Aerschot, etc., etc., promettent de s'entraider mutuellement en vue d'assurer le maintien de leurs droits, privilèges, liberté, franchises et coutumes inscrits notamment dans la Charte de Cortemberg et la Valsche Chartere. — Bruxelles, 18 février 1372.

château crénelé ouvert de six fenêtres en plein cintre, au toit dépassant en hauteur les deux tourelles ajourées qui l'accostent ; le dit château placé entre deux bannières posées en pal, celle de dextre contournée et portant l'une et l'autre *un plein à un franc quartier* (1). Le champ du sceau orné de rinceaux le long des bandes et au-dessous du monument.

Légende :

✠ SIGILLVM ⁝ OPIDI ⁝ FILFORDENSIS.

(sans contre-sceau).

En étudient l'original de se sceau, à la section de sigillographie des Archives générales du royaume, nous avons noté quelques lacunes dans la description donnée cidessus. Le plein-cintre des fenêtres repose sur des collonnettes romanes (une entre chaque fenêtre) et il encadre une ogive trilobée, c'est à dire, que ces fenêtres caractérisent le style romano-ogival, dit de transition, du monument et fixe ainsi approximativement son époque : fin du XIIe au commencement du XIIIe siècle.

On remarquera que la porte, qui figure sur n° 1, est remplacée ici par une fenêtre ! Ce doit être une erreur commise par le graveur. Le faîte du toit a été garni d'une balustrade, composée de six demis cercles, aux extrémités garnies de sphères. Les tourelles ont été ajourées. Ce sceau est donc certainement beaucoup moins ancien que le n° 1. Ce qui l'indique, ce sont les transformations qu'a subies le monument, comme nous venons de le constater, et que la présence des bannières

(1) *Des gueules au canton d'argent. (Les armoiries des bonnes villes de Belgique* dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg,* t. XVII, 1877. — Ces armes sont très simples et peuvent parfaitement remonter à 1192, date à laquelle le duc Henri Ier signe une charte par laquelle il érige Vilvorde en commune.

et des rinceaux seule suffirait à établir. Il doit dater du début du XII[e] siècle. Le beau sceau, dont nous venons de parler, fut remplacé. en 1602, par un beaucoup plus petit et surtout moins artistique. Il représente une porte de ville à herse percée d'embrassures, couverte d'un toit à lucarnes, accostée de deux tourelles ajourées et girouettées, le tout flanqu'à de deux petites bannières aux armes de la commune de Vilvorde : *de gueules au canton d'argent* (¹).

* * *

Nous terminerons cette étude en disant un mot des anciennes monnaies frappées à Vilvorde, qui reproduisent le château figurant sur les sceaux dont nous venons de parler.

Les ducs de Brabant séjournèrent souvent à Vilvorde. Les premiers d'entre eux y firent frapper des mailles d'argent, sur lesquelles on a réprésenté un édifice à peu près semblable à celui qui existe sur le sceau communal (voir n° 1) : « deux donjons soutiennent le château sur les mailles comme sur le sceau ; au-dessus au toit, se trouve une fleur *(à notre avis c'est une étoile à 8 raies)*, qui est reproduite sur les mailles, et le graveur a eu soin d'y faire figurer aussi, dans les angles formés par le toit et les donjons, la fleur *(étoile)* analogue, laquelle, sur le sceau, se trouve placée, à dextre et à senestre du château. Ces pièces ont toujours été trouvées mélangées avec celles de Henri III de Brabant (1248-1260) avec lesquelles

(1) Un diplôme du Conseil suprême de noblesse du 25 septembre 1819 et un arrêté royal du 6 mai 1839 ont autorisé la ville de Vilvorde à portir les armoiries suivantes : *De gueules à une porte de ville d'or* (le reste comme le sceau de 1602).

elles ont une ressemblance frappante (¹). D'un autre côté, on lit : « sur les plus anciens sceaux de Vilvorde se dresse fièrement un massif château-fort qui a beaucoup d'analogie avec la construction gravée au droit de toute une série de deniers à la croix brabançonne » (²) « Dès le XIIIe siècle, à l'époque de Henri III, Vilvorde paraît avoir battu du numéraire. Ch. Piot a donné une série de deniers bastiniens dont le type du château offre une grande ressemblance avec les sceaux de la commune. » (³)

V. La Maison de correction de Vilvorde. (1779-1913)

Plusieurs architectes présentèrent, en 1771, des plans pour le nouvel édifice à construire sur l'emplacement qu'occupait le château de Vilvorde. Ce furent Guimard (⁴), Dewez (⁵), Pierreux (⁶), Somers (⁷), Provost (⁸) et Everaert (⁹). Guimard en dessina conçus dans des proportions grandioses ; les autres en fournirent de très intéressants, mais à tous, on

(1) Ch. Piot, *De l'imitation des sceaux des communes sur les monnaies des provinces méridionales des Pays-Bas et des Pays-Bas et au pays de Liège*, Bruxelles 1846, p. 39. Cfr : Lecoy de la Marche, *Les sceaux*. — Cfr. VII. Vues de monuments et de villes, p. 210 et s.

(2) Alph. De Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain*, Anvers, 1899, t. I p. 63, pl. VII.

(3) R. Serrure, *Dictionnaire de l'histoire monétaire belge*, Bruxelles, 1880, p. 321 et s. — Cfr : Verachter, *Document pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, 1840, p. 116 — Van der Chys, *De munten der hertogen van Brabant*, 1851.

(4 à 9) Tous ces plans se trouvent aux Archives générales du Royaume. — Cartes et plans manuscrits. (La nomenclature voir plus loin : «Liste des plans)

préféra ceux de Dewez, alors à l'apogée de sa célébrité (1). Il avait un grand avantage sur ses concurrents, c'est qu'il ne visait, dans ses plans, quele côté pratique. Inutile de chercher, sous le rapport décoratif, quoique ce soit d'intéressant. Aussi WAUTERS est bien dans le vrai quand il dit, en parlant de cette construction : « Elle forme un quadrilatère régulier, percé de plusieurs rangs d'embrasures. Sauf du côté de la porte d'entrée ou du pont de la Senne qui la précède, elle offre l'aspect le plus triste et le plus monotone ». (2)

Le peu d'intérêt que présentait la Maison de Correction, au point de vue architectural, explique l'absence de gravures, de dessins ou d'aquarelles la représentant. Aussi, n'en connaît-on qu'une seule, que l'on doit au général de Howen et qui a été reproduite par Madou (3). L'artiste a eu soin de placer l'édifice au fond du tableau dans un riche paysage du pays brabançon, qui fait, à lui seul, tout le charme de son œuvre.

A peine la nouvelle Maison de correction fut-elle commen-

(1) *Messager des sciences historiques et des Arts*, 1833, p. 449-450. — GOETGHEBUER, *Choix de monuments*. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XV. — A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 486. — *Biographie nationale*. Article : *Laurent-Benoit Dewez*, par CHARLES PIOT, t. 5, p. 907-912. — Nous donnons, à titre documentaire, un projet de façade de Dewez. (Voir PL. XII) Ce projet ne fut pas adopté.

(2) *Loc. cit.* t. II, p. 487. — On a adopté de nos jours, pour les prisons une architecture d'un style fantaisiste, il est vrai, mais plutôt ogival. Il présente un caractère militaire, avec tourelles et courtines crénelées, garnies de meurtrières, telles les prisons de Louvain, Saint Gilles et beaucoup d'autres. On n'a d'ailleurs qu'à louer ce style sous le rapport pittoresque et esthétique. Avec un peu de bonne volonté, l'on pourrait cependant obtenir un meilleur résultat.

(3) Prison de Vilvorde. Dessinée par MADOU. Lith. de Jobart. Elle forme la planche 53 de l'œuvre de DE CLOET, *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*. — Bruxelles, t. Ier (1825).

cée, que (coïncidence étrange, le même fait ayant été constaté pour la construction du château de Vilvorde), l'on remarqua que les briques, fournies par les entrepreneurs, étaient de mauvaise qualité et que les murs avaient été élevés sans garantie de solidité.

Voici un *Mémoire* inédit relatif à cet objet. Nous en respectons l'orthographe :

Le nommé Vincent Gorgens fut employé par commission de messeigneurs les Etats de Brabant des 9 et 10 février 1774, afin tenir notte permanente de tous les matériaux que les respectifs obtenteurs fourniroient à Vilvorde, ou dans les environs pour la construction de la Maison de Correction, comme aussi de veiller à l'ussage que l'on feroit desdits matériaux, de veiller de même aux ouvriers et aux employés, de tout quoy, il seroit tenu de donner à mes dits seigneurs, en tout temps, quand il luy seroit ordonné, les instructions qu'on exigera de luy, ordonnant (porte de plus cette commission) tant à l'architecte qui a la direction dudit bâtiment qu'à ses employés et à tous autres qu'il appartient, de luy donner aussi souvent et qu'il sera nécessaire, accès au bâtiment et aux matériaux qui devront y être employés, de luy donner de plus inspection des livres et journaux qu'ils tiendront ou sujet de la direction dudit bâtiment ; tel est la prescript de cette commission, le remontrant a fait serment de l'observer.

Il luy fut, en même temps, ordonné par le sieur greffier pensionaire adjoint de se faire connoître au sieur De Wez, directeur cautionaire pour ledit bâtiment, d'être de bonne intelligence avec luy, le remontrant supplia d'être présente a cet architecte ; on le promit ; nous la promesse n'a pas été effectuée....

On remit au remontrant, pour règle de conduite, les conditions souscrites par les obtenteurs, par lesquelles, ils se sont obligés vis-à-vis du seul directeur cautionaire, et non vis-à-vis des Etats ; mais

le contract que le directeur a passé à titre de caution personnelle avec messeigneurs les Etats, oblige cet architecte à faire observer le prescript des cautions rédigées par luy-même, et sur la foy desquelles la province a traîté avec luy, aucun de ces contrats n'a été observé, aucune des conditions n'a été remplie.....

Le remontrant se rendit à Vilvorde, le 12 février 1774, il y prit domicille pour être aporté de veiller l'exécution de ce qui étoit statué par les dits contrats d'entreprise, il en rendit compte fidel par les rapports qu'il adressa à Monsieur le greffier-pensionnaire-adjoint, conformément aux ordres qu'il avoit reçu des respectables et illustres membres qui composent la députation et les commissaires...

Vers la fin de février 1774, le sieur greffier pensionnaire-adjoint deffendit au remontrant de se meller de chose que ce soit, de parler aux obtenteurs pour contredire à ce qu'ils faisoient, luy ordonnant de se borner à faire des simples rapports de ce qu'il veroit faire contraire, au prescrit des conventions, et de faire des observations.....

On avoit fait des mesures pour mesurer la chaux, elles étoient trop petites..... On fit aussi savoir par ce dernier memoire, que Veldekens se disant oncle de De Wez ne remplisoit par les mandes lorsqu'il mesuroit la chaux ; ou en a fait plusieurs plaintes, mais toutes infructueuses.....

On a employé de la chaux de Tournai pour des sommes très considérables ; elle doit être gardée avec plus de soin que tout autre chaux du Pays ; elle demande aussi une toute autre préparation ; elle a été maltraitée ; elle a été prodiguée ; elle a été employée dans le temps qu'on ne pouvoit plus éspérer l'effet qu'on avoit droit d'en attendre; le remontrant a fait différens raports à ce sujet et par celuy du 12 avril 1774, il a donné la manière de la préparer et telle qu'on la prépare en Flandre et par tent le Pays.....

Il est à observer que l'obtenteur de la maison-d'œuvre de la maconnerie est aussi celuy de la démolition du vieux château de Vilvoorden dont il est acheteur ; il l'est encore du livrement des

moilons et blocages pour la construction des fondations [1].....

Il est statué par les conditions particulières de l'entreprise des bricques que les bricques devront être bien dressés déquere dans tous leurs paremens, qu'elles ne pourront deganger dans leur lit de plus de deux lignes, faute de quoi, elles seront de rebut. Il est dit de plus à l'article 6 que toutes celles qui ne seront pas bien cuittes ou trop brûlées ou coulées, seront rebuttés ; il est défendu à l'entreprenance par l'article 17 de livrer des bricques si elles ne sont froides. Les premières bricques étaient si tendres qu'elles ne souffrirent pas le transport, en les maniant à la main elles se réduisirent en poussière ; les secondes on les a employées chaudes et même brulantes ; toutes les autres étaient ou trop cuittes ou coulées creuses ou dégangés, la plus part brisées.....

Il en restait le 12 août 1774, cinq fournées de bricques trop tendres cuittes au bois, d'environ 400,000 chacunne que messeigneurs les Etats rebutèrent ; il fut permis aux entrepreneurs de les vendre. Le greffier pensionnaire adjoint annonça cette résolution au directeur et aux obtenteurs ; elles furent nonobstant ce employées aux vaccanses. Le remontrant en rendit compte au susdit greffier pensionnaire ; rien ne fut décidé......

On voit aussi par le mémoire du 29 juillet 1774 qu'on grandonnoit le fer avant de le peser et que la province paye le grandron deux fois et par le rapport fait le 4 septembre et 15 novembre 1774, on a rendu compte des murs fendus et des voûtes felées au quartier des femmes....,

La fidelité des rapports du remontrant est constatée par les différents avis rendus par cinq esperts qui ont été nommés par Messeigneurs les députés et commissaires des Etats pour visiter le

(1) Le Vieux château de Vilvorden a été vendu pour 1600 florins ; on paye au de là de 80.000 fl. les mauvais décombres employés aux fondations du nouveau batiment ; l'acquéreur a vendu ailleurs et à d'autre pour des fortes sommes les pierres de taille provenant de la démolition du dit château.

bâtiment de la Maison de Correction ; ils ont été employés à la susdite visite et raports depuis le commencement de décembre 1774 jusques et compris le 11 fevrier 1775.

On voit par les différents rapports de ces experts, combien de fois cette visite a été interrompue et combien de fois on a changé le Commissaire, combien de fois De Wez les a troublés dans la visite et qu'il les a éloigné de force du bâtiment.

Les plus essentiels de ces rapports sont ceux du 29 décembre 1774 et du 11 février 1775 dans lesquelles ces experts ont articulées les notables deffauts qu'ils ont trouvés au dit bâtiment, ils désignent les murs fendus, les voûtes selées, les seuils de portes et fenêtres cassés, les voûtes croulées, les ceindres des portes affaicées, les sous terrains remplis d'eau, ils attribuent tous ces defauts aux mauvais matériaux dont les fondations sont construittes (1)

Ces experts ont fait démontés le parremens avec des fondemens non encore chargées derrière la chapelle des femmes, en présence de Messeigneurs Révérendissimes les abbés Parck et de Diligem et des illustres seigneurs le marquis de Wemmel et le comte van der Noodt, le bourgemaître de la ville de Bruxelles, le conseiller pensionnaire de Louvain et le sieur griffier pensionnaire adjoint des Etats commissaires établis a cet effet ; ils ont vu découler à sec de même des décombres presque terre et poussière.....

Il déclare encore que le Messager de Dewez et de ses commis, nommé St Paul a ordonné à la garde de la Maison de Correction, que après qu'il seroit fait encore une visite par les experts qu'on chasseroit des ouvrages tout ce qui se présenteroit, soit député ou autre seigneur des Etats.

Il est constaté par la déclaration de Mathieu Leemans du 23 mars 1775 également donnée par devant notaire et témoins qu'on a

(1) Voyez le mémoire du remontrant du 18 avril 1774 et les notes tenues par le greffier-pensionnaire pendant la visite du 2 et 3 janvier 1775.

employé les matériaux destinés à la batisse de la Maison de Correction à d'autres usage et chez des particuliers ; que le transport en a été fait aux frais des Etats ; que les décombres du vieux château ont été jeté par brouettes et charettes entre les parremens à vue de fondation et qu'on a transporté la chaux à Steen, campagne de Dewez.

Etoit signé : GORGENS avec paraffe (1).

Les Etats, ayant ordonné une enquête à ce sujet, et, de l'avis de l'architecte t' Kint, nommé expert, « les travaux furent jugés avoir été entrepris dans d'excellentes conditions » (?!). Quoi qu'il en soit, la maçonnerie et la toiture furent terminées en 1776.

DERIVAL (2) s'est fait l'écho des critiques émises par l'opinion publique sur les plans de De Wez. Il reproche à l'éminent architecte l'emplacement choisi pour l'érection du monument, (3) l'exiguité des cellules (4), 6 pieds de long sur 4. « Elles sont éclairées, dit-il, par des meurtrières de 4 à 6 pouces de haut sur 8 ou 9 de large et par une ouverture, à peu près semblable, exécutée dans une porte qui donne dans la galerie, beaucoup trop basse, servant de débouché à 50 ou 60 de ces cellules. Les ateliers, les salles de travail, la chapelle, l'infirmerie, la boulangerie, tout manque d'harmonie ; rien n'est placé où il devrait l'être ». Cette dernière critique est assurément exagérée.

Lorsqu'en 1775, les députés demandèrent aux Etats de nouveaux crédits pour l'achèvement de l'édifice, les Nations de

(1) Manuscrit N° 13545 de la Bibliothèque royale de Belgique, intitulé : *Mémoire. Démolition du vieux château de Vilvorde et construction de la Maison de Correction.*

(2) *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens.* Amsterdam 1782-1784, t. IV, p. 198.

(3) C'est un reproche immérité, car cet emplacement lui avait été imposé.

(4) Il s'agit des cachots. (Voir PL. XIV). Ce reproche est mérité.

Bruxelles refusèrent d'émettre un vote favorable, alléguant que les corps de métiers craignaient, à juste titre, que les prisonniers ne leur fassent une concurrence déloyale, par suite de la mise en vente de leurs articles, à un prix de beaucoup inférieur, vu le coût minime de la main d'œuvre, attribué au travail des détenus. Ce ne fut que le 25 octobre 1777, que les députés furent enfin autorisés à lever 120.000 florins, en trois ans. A l'expiration de ce terme, les prélats, les nobles et les villes d'Anvers et de Louvain, votèrent encore un emprunt de 171.428 florins, en vue de faire affectuer, diverses améliorations aux constructions, mais les Nations émirent, de nouveau, un vote négatif. Finalement l'édifice ne put être complètement achevé et recevoir les détenus que le 15 février 1779.

La torture fut mise en usage à Vilvorde, comme dans toutes les prisons des Pays-Bas autrichiens. Pour ne citer qu'un exemple : en 1779 Guillaume Desmet, échevin de la commune de Meldert, près de Tirlemont, fut décrété de prise de corps, comme incendiaire et bien qu'âgé de 62 ans, appliqué à la torture durant 18 heures consécutives ! Or, on n'avait pas même démontré que l'incendie fût dû à la malveillance et suivant l'expression des jurisconsultes, il ne « constait pas du corps du délit ». (1)

Le 17 février 1794, la Maison de Correction fut, en partie,

(1) VAN DER HOOP, avocat, *Mémoire justificatif pour Guillaume Desmet, condamné par justice définitive à une détention à la Maison de correction de Vilvorde, après avoir subi, par sentence provisoire, la question préparatoire.* Genève, 1787 (Ouvrage cité par EUGÈNE HUBERT. *La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe siècle*, 1797, p. 110). Cfr. du même auteur : *Un chapitre du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle. — Les mémoires de* GOSWIN DE FIERLAND, dans *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. 5 (1895) p. 154-253.— VILAIN XIIII. *Mém. sur les moyens de corriger les malfaiteurs et les fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'Etat.* Gand 1775.

convertie en hôpital pour les civils, tant les hôpitaux du pays étaient encombrés par les malades et les blessés de l'armée autrichienne. Cinq mois plus tard, les troupes françaises entraient à Vilvorde et installaient, dans la dite prison, leurs malades et leurs blessés. Le 30 septembre de la même année, on dirigea encore sur Bruxelles, de nombreux prisonniers et ce ne fut qu'en 1798, que les bâtiments furent enfin rendus à leur usage primitif. Ils prirent, à ce moment, le nom de « *Maison Centrale de détention* ». Une maladie épidémique y sévit, avec intensité, de l'an X à l'an XII.

Lorsque le gouvernement français prit des mesures énergiques pour la suppression radicale de la mendicité, la prison de Vilvorde fut ouverte le 4 août 1801, à des légions de mendiants de Bruxelles ! On aurait pu l'intituler alors : « *Hôtel des mendiants* ».

L'empire français, revenant aux plus déplorables excès des siècles passés, fit emprisonner à Vilvorde, vingt-trois prétendus ennemis politiques. Acquittés du crime dont ils étaient accusés, ils virent néanmoins leur détention maintenue, en suite d'un ordre du préfet. D'autres citoyens se trouvaient incarcérés par mesure de haute police, sans que l'on puisse préciser davantage à leur charge, aucun chef d'accusation. Aussi, le gouvernement général, avec l'approbation des commissaires des puissances alliées, ordonna de mettre, sans délai, tous ces malheureux, en liberté.

Le Gouvernement des Pays-Bas essaya de rétablir le régime d'avant 1793 et tenta aussi quelques réformes utiles en matière pénitentiaire.

Lorsqu'en 1822, la citadelle d'Anvers fut mise en état de défense, un certain nombre de condamnés aux travaux forcés dans cette forteresse, furent dirigés sur Vilvorde, où ils restèrent jusqu'en 1835.

Le 29 août 1827, un incendie allumé par deux prisonniers (qui furent guillotinés sur la Grand'Place de Bruxelles, le 11 février 1829,) éclata dans la prison, à 2 heures du matin. L'élément destructeur consuma les toitures ainsi que le magasin de fils et le dépôt de toile et de lin, logés dans l'immeuble. Grâce aux prompts secours envoyés de Bruxelles, on parvint à arrêter à temps les progrès du feu.

Depuis 1830, des améliorations considérables furent encore apportées dans le régime des prisons en Belgique. Celle de Vilvorde fut réservée aux criminels condamnés seulement à la réclusion. Les cellules de nuit (séparées) avaient été supprimées ; on les rétablit en 1835, après le premier essai fait dans le pays, à Gand. Chaque prisonnier fut dorénavant isolé la nuit.

En 1837, M. SOUDAIN DE NIEDERWERTH [1], à la suite d'une visite détaillée qu'il fit de la « Maison Centrale de détention », publia un article très intéressant, sur son organisation pénitentiaire. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur.

En 1848, on y organisa un « quartier cellulaire » comprenant 78 cellules, conformément au « système d'Auburn » [2].

En 1849, le nombre moyen des prisonniers s'y éleva à 814 sur 850 qu'elle pouvait contenir, *au maximum*. Nous verrons plus loin, à quel nombre fantastique, la barbarie des teutons porta ce maximum !!

On sait que dans la suite et jusqu'en juillet 1914, la prison de Vilvorde fut affectée au corps de discipline et de correction de l'armée belge.

(1) *La Prison de Vilvorde* dans *La Belgique littéraire et industrielle*, t. I, 1837, p. 104. — M. MICHEL, dans ses *Promenades pratiques aux environs de Bruxelles* a consacré, en 1913, un article très intéressant, à la ville de Vilvorde et donne quelques détails sur la prison.

(2) Voir PL. XVII,

Un mot avant de finir ce chapitre. Le cimetière qui fut affecté, pendant des siècles, à l'ensevelissement des corps des prisonniers, exécutés ou morts de maladie dans la prison du château de Vilvorde, existe encore. Il est situé, près du canal de Willebroeck, sur la route de Vilvorde à Koningsloo. C'est un gazon carré, clôturé par un simple grillage en fer. On n'y aperçoit ni croix, ni autre monument, donc absence complète d'inscriptions. Je ne connais rien de plus triste....

Avant de parler de la « Maison de Correction », sous l'occupation allemande, une des phases les plus glorieuses du patriotisme que les Belges ont montré pendant la guerre, donnons quelques listes intéressantes :

Liste des plans de la Maison de Correction (1).

Plans de Dewez.

1. Plan de remblai. — n° B1.
2. Plan général des souterrains. — n° B2.
3. Plan de modifications aux souterrains. — n° B3.
4. Second plan de modifications aux souterrains. — n° B4.
5. Plans du rez-de-chaussée. — n° B5.
6. Projet de façade. — n° B5. (Voir notre PL. XI).
7. « Plan général d'une Maison de Force ou de Correction à être construite à Vilvorde, fait par moi L. B. DEWEZ, architecte de la Cour de Son Altesse Royale » ; n° 551 (Haut : 0,95 1/2. — larg : 1,30 1/2).
8. « Même plans général de la Maison de Force et de Correction, selon les derniers changements » ; n° 552 (Haut : 0,52. — larg : 0,61 1/2).

(1) D'après les documents suivants : Archives générales du Royaume. *Inventaires du cartes et plans manuscrits et gravés. Fortification*, 1879, p. 70 et 71. — CHARLES PIOT. *Inventaires divers. — Cartes et plans,* 3e Supplément, 1879, p. 94

9. « Plan de la Maison de Correction telle qu'elle a été construite à Vilvorde » (1) ; n° 553 (Haut : 0,90 1/2. — larg : 1,01 1/2)

Plans des autres architectes.

10. Plans, coupes et élévations de la Maison de Force projetée à Vilvorde, levés et dressés par l'architecte GUIMARD, n° 550.
(En 5 feuilles : A. Haut : 1,03. — larg : 1,30. — B. Haut : 0,48. — larg : 0,52. — C. Haut : 0,27 1/2. — larg : 1,41. — D. Haut : 0,36. — larg : 1,86. — E. Haut : 0,28 1/2. — larg : 1,03 1/2.)

11. Autres plans et élévations pour la Maison de Force de Vilvorde, levés par l'architecte PIERREUX, n° 554.
(En 8 feuilles : A, B, C : Haut : 0,20 1/2. — larg : 1,28. — D. Haut : 0,32. — larg : 1,20. — E. Haut : 0,29 1/2. — larg : 1,01. — F. Haut : 0,32 1/2. — larg : 1.31 1/2. — G. Haut : 0,32 1/2. — larg : 1,29. — H. Haut 0,32. — larg : 1,24.)

12. Second projet pour la construction de la Maison de Force de Vilvorde, dressé par l'architecte PIERREUX n° 555.
(En 5 feuilles : A. Haut : 0,88. — larg 1,00. — B. Haut : 0,85. — larg : 1,00. — C. Haut : 0,32. — larg : 1,29. — D. et E. Haut : 0,29. — larg : 1,01.)

13. Plan pour le même bâtiment levé par l'architecte SOMERS, n° 556.
(Haut : 0,83. — larg : 0,86.)

(1) Nous ne reproduisons pas ce plan parce qu'il est le même que celui que nous donnons PL. XVII, à part les changements apportés aux cours intérieures de l'édifice. Il n'y avait primitivement que deux grandes cours intérieures : Une, à droite, pour les hommes et une à gauche, pour les femmes De chacune de ces cours on a fait en 1848 quatre petites cours et dans les intervables, formant un croix, on a construit des bâtiments contenant 78 cellules conformément au système d'Auburn.

14. Grand dessin à vue d'oiseau de la Maison de Force de Vilvorde, fait par J. B. PROVOST, n° 557.
(Haut : 1,15. — larg : 1,89.)

15. Plan, coupe et élévation de la Maison de Force de Vilvorde, levés et dessinés par le géomètre C.-J. EVERART, n° 553.
(Haut : 0,66. — larg : 0,50 1/2.)

Plans non identifiés. (1)

16. « Elévation des bâtiments de la Maison de Force à Vilvorde » n° 2827.
(En 5 feuilles : A. Haut : 0.25. — larg : 0,96. — B, C, D, E : Haut : 0,25. — larg : 1,01).

17. « Plan de la première prise de la Maison de Force et de la Correction à Vilvorde, pour être construite à Vilvorde et qui peut se poursuivre comme il est au plan général, sans rien changer au dit plan ». n° 2828.
(Haut : 0,93. — larg : 1,47).

Cartes et plans sur lesquels figure la Maison de Correction de Vilvorde.

18. *Vilvorde* (1 : 3000) *Plan contenu dans la carte intitulée : Routes adjacentes à la carte de Bruxelles et de ses environs*, par G. DE WAUTIER, Forêt, lez-Saint-Gilles, 1815.
Ce plan qui mesure 35 × 45 mm, donne, outre la Maison de Correction et un moulin, un poste du télégraphe sur la tour de l'église de Vilvorde.
(Bibl. rog. de Belg. — Cartes et plans).

19. *Atlas cadastral du Royaume de Belgique. — Province de Brabant. — Plan parcellaire de la Commune de Vilvorde* (1 : 5000) Bruxelles. PH. VAN DER MAELEN, 1837.

(1) Ils n'ont pu être classés sous le nom d'aucun des architectes prénommés, mais il est hors de doute qu'ils appartiennent à l'un d'eux.

(3 f., lithogr. color. : 580 × 745. — 582 × 755. — 590 × 740 mm).
(même dépôt).

20. Même atlas. — Plan parcellaire : (1 : 2500).
(1 f. lithogr. color. : 590 × 745). — Bruxelles. PH. VAN DER MAELEN, 1837.
(même dépôt).

21. Même atlas. — Plan parcellaire : (1 × 5000). Bruxelles. P. C. POPP, ancien contrôleur du cadastre, ingénieur géographe, 1866.
(2 f. lithogr. color. : 787 × 1128 et 767 × 903). Ce plan comporte 4 développements à 1 : 2500.
(même dépôt).

22. Même atlas. — Ville de Vilvorde. Développement de l'agglomération publié par P. C. POPP précité (1 : 1250).
(1 f. lithogr. color : 775 × 1133 mm).
(même dépôt) (1).

23. Notre planche XVII qui donne un plan de la Maison de Correction en 1922.

VI. La prison de Vilvorde sous l'occupation allemande. (1918)

Un savant collaborateur (2) à « *La Libre Belgique* », fondée par VICTOR JOURDAIN, et qui fut prisonnier des Allemands à Vilvorde, a écrit des pages qui resteront, pour la honte des

(1) Tous nos remercîments à MM. TIBERGHIEN et TIHON qui ont bien voulu nous aider à dresser les listes précitées.

(2) HIPPOLYTE DELEHAYE, bolandiste, membre de l'Académie Royale de Belgique. Sa relation porte le titre de : *Un procès de presse célèbre en Belgique, pendant l'occupation allemande*, dans *Etudes*, 56e année, t. 158, p. 544 et ss.

boches, devant le Monde civilisé, la preuve éclatante de leur barbarie.

Qu'il nous soit permis d'analyser rapidement cette relation prise sur le vif, en y ajoutant quelques notes, émanant de divers prisonniers.

La vieille prison délaissée de Vilvorde, dit l'érudit historien, apparut à la bande de Tortionnaires qui représentait, chez nous, l'Allemagne, comme un lieu d'expiation idéal. Ils n'eurent garde d'y entreprendre le moindre travail pour rendre habitable cet immeuble, qui était devenu le repaire de tous les rats des alentours. Le nombre des prisonniers s'y éleva jusqu'à 1800 ! (1) Le principe admis était de mettre dans les salles autant d'hommes qu'elles pouvaient contenir de lits à double étage. Ce lit était une caisse de bois grossier garni d'un sac de copeaux, de deux minces couvertures ; pas de draps de lit. Le reste consistait en une cruche d'eau *pour deux*, pas de bassin, un essuie-mains en tissu de papier, une gamelle, une cuiller, un verre, c'est tout ! L'espace resté libre autour des lits était occupé par quelques tables.

C'est dans cette salle que les prisonniers restèrent nuit et jour, sauf la demi-heure consacrée à la promenade, le matin

(1) Nous avons vu plus haut, que la Maison de correction ne pouvait contenir que 850 prisonniers au maximum. Il y avait donc là *1000 détenus en trop !* C'est horrible ! Sur ce nombre, il faut compter plus de 500 femmes ! Toutes ont déclaré que « *Vilvorde était pire que les plus mauvais bagnes en Bochie* » !

Voici la description qu'une des prisonnières a fait de son cachot : « *Mon cachot* est long de 2 mètres, large de 1 m. 75, haut dans le milieu de la voûte de 2 m. 25. Tout est en pierre : plancher, voûte, murs. Le jour et l'air y arrivent par une meurtrière de 67 c. sur 20. Cette ouverture est grillagée et s'évase vers l'intérieur. De plus, par surcroit de précaution contre toute évasion, vers cette ouverture, distancée l'un de l'autre, sur l'épaisseur du mur, se trouvent deux gros barreaux en fer de 5 cmt de diamètre ! » (Jeanne Goeseels, de Liége.) (Voir la vue de ce cachot PL. XIV).

et le soir. Malheur à ceux qui devaient subir le régime du cachot, UN GRAND NOMBRE N'EN SORTIRENT PAS VIVANTS !

La moindre infraction aux règlements était punie de cinq jours de cachot. Les fonctions physiologiques les plus impérieuses ont eu là à se conformer aux règles de l'horaire prussien... Près des tables, autour desquelles on était assis toute la journée, se dressaient de larges récipients qu'on était obligé de vider plusieurs fois par jour et qui étaient insuffisants pour lanuit. Ce ne fut qu'à force d'instance qu'on obtint d'y mettre des couvercles ! De même que ces brutes n'avaient pas prévu les jours de pluie, ni établi le moindre abri dans les cours, ils avaient oublié que, dans un local habité, l'air a besoin d'être parfois renouvelé, et des salles où s'entassaient de 70 à 100 prisonniers, n'avaient pour l'aérage que de petits vasistas. Ce ne fut qu'un mois, avant l'armistice, qu'on agrandit les cadres mobiles des fenêtres et comme le froid se faisait déjà sentir, on négligea, pendant plusieurs semaines, de les garnir de vitres !

Le matin, à la première heure, la salle offrait le spectacle d'un campement de Bohémiens. Ceux qui se levaient les premiers, obstruaient l'étroite ruelle qui commandait quatre lits, les autres devaient attendre leur tour de sortir du lit et aller installer sur un banc la cuvette aux abutions. Après quoi, le mobilier était remis en place, le lit arrangé d'après la formule des casernes prussiennes, le tout en grande hâte. Après le déjeûner, les tables étaient de nouveau déplacées et les balayeurs soulevaient des flots de poussière, manœuvre qui était répétée l'après-midi. Deux fois par semaines, on procédait à un lavage consistant à verser sur le dallage une invraisemblable quantité de seaux d'eau. Cette eau etait recueillie à la pelle, car les boches ignorent l'usage des torchons ! Il résultait de ce système une humidité telle que les

habits en étaient imprégnés et que le pain se couvrait très vite de moisissure.

Comme la lingerie fonctionnait très mal, les prisonniers préféraient laver leur linge eux-mêmes, malgré les règlements. Comme il n'y avait aucun moyen de faire les réparations indespensables, ils étaient réduits à se passer de bas !

Le public des salles était fort mélangé. Nous étions, dans la nôtre, dit le R. P. Delahaye, une bonne trentaine d'ecclésiastiques et une quarantaine de laïques de toutes les classes et de toutes les conditions. Entre tous régnait une entente parfaite. On s'encourageait, en s'entr'aidait de toute manière.

Une des premières recommandations faites aux prisonniers de Vilvorde consistait à leur interdire de se désigner comme *prisonniers politiques*. Toute correspondance envoyée ou reçue, avec ce titre, était supprimée. On comprend pourquoi ; aux yeux des neutres qui leur faisaient de vives représentations sur les rigueurs inusitées infligées aux prisonniers politiques, ils faisaient passer ceux-ci pour des condamnés de droit commun !

Une autre recommandation très stricte visait à empêcher que rien ne transpirât, dans le public, des horreurs qui se passaient dans la prison centrale. Et la censure était très étroite à cet égard. Aussi, pendant longtemps, le pays ignora le vérité et se laissa conter par les boches que rien ne manquait à Vilvorde aux détenus du confortable qu'ils pouvaient raisonnablement rêver et l'on était loin de soupçonner que ceux qui revenaient des prisons d'Allemagne, malgré les mauvais souvenirs rapportés de ces lieux maudits, préféraient leur premier séjour à celui du bagne de Vilvorde ! Quelques détenus décidèrent de tenter la chance et d'envoyer à « *la Libre Belgique* » ou à la « *Revue de la Presse* » une relation fidèle de ce qu'ils voyaient tous les jours. Elle atteignit la *Revue* qui

la publia (et nous y renvoyons le lecteur) [1]. Les auteurs ne furent pas découverts, mais eurent la satisfaction de constater que, sur plusieurs détails, leur critique avait porté leur coup et amené quelques améliorations [2].

« Le nécrologue de la prison de Vilvorde sous l'occupation allemande n'a pas été dressé et pour cause ! Il est arrivé que pour ne pas l'allonger, ils ont envoyé mourir chez eux, des malades à l'extrêmité. Parmi les morts figure même un député

(1) *Revue de la Presse* (ancienne *Revue hebdomadaire de la Presse française)* nº du 20 septembre 1918, p. 565-567, article intitulé : *Le bagne allemande de Vilvorde.*

(2) Voici quelques renseignements intéressants fournis par les prisonniers :

« ... Le 21 mars 1918, je fus transféré à la prison de Vilvorde ; où les prisonniers ont dû souffrir toutes les atrocités de ces bandits. Il me faudrait un grand volume pour narrer tout ce que ces vampires nous ont fait souffrir. J'étais dans un cachot sans lumière, un vrai taudis où l'eau coulait des murs, une vraie oubliette du moyen-âge Ajoutez à cela avec quelle brutalité nous étions traités dans ce trou d'enfer, où l'on nous volait tout, y compris les colis envoyés par la famille. J'en suis sorti, le jour de l'armistice, 11 novembre 1918 à 11 heures, atteint du rhumatismes, dont je ne guérirai jamais. (J. Solheid, de Liége).

« Vilvorde est l'ancienne Correction militaire. C'est un bâtiment du XVIII[e] siècle, les murs ont un mètre d'épaisseur, le soleil n'y pénètre jamais, *certaines caves sont remplies d'eau boueuse ;* c'est une prison tellement malsaine qu'elle a été désinfectée comme telle par le gouvernement belge ». (Jeanne Goeseels, de Liége).

« ... Vilvorde ! Quel taudis ! — Les plus jeunes étaient enfermés dans des cellules minuscules dont l'humidité faisait contracter des rhumatismes aux plus solides. La lumière y était absolument insuffisante : en plein été, on y grelottait de fièvre. Les plus âgés étaient confinés dans des salles où nous manquions absolument d'air. Trois petites lucarmes servaient d'aérage à une salle basse et humide qui contenait 80 personnes ! — Nous y étions littéralement empilés. Durant trois mois et demi, quatre grandes cuves servant d'urinoirs et de déversoirs pour la vaisselle empestaient nuit et jour la salle, parcequ'elles ne portaient pas de couvercles. (François Maes, professeur au Collège de la S[te] Trinité à Louvain).

français, M. Sorriaux, député du Pas-de-Calais, envers lequel le service de santé boche manqua à tous ses devoirs.

Le 20 octobre, lorsque la situation des Allemands était déjà désespérée, fut publiée, dans les églises un décret d'amnistie des condamnés politiques ; le lendemain devait commencer l'évacuation des prisons Ce fut une grande joie dans les très nombreuses familles qui comptaient quelques membres dans les prisons ou les camps de concentration, et, dès le 21, on vit stationner, devant la porte centrale de Vilvorde, une foule considérable accourue de tous les coins du pays. L'armistice fut également proclamée dans les salles de la prison. Les officiers chargés de la notifier s'attendaient à une exploison de joie. Le silence glacial qui accueillit la communication les déconcerta visiblement. Ce ne fut que le soir, lorsque officiers et gardiens furent partis, que la Brabançonne et tous les chants patriotiques éclatèrent dans la prison et se prolongèrent longtemps durant la nuit ! Le jour suivant, et le surlendemain, on libéra un certain nombre de prisonniers. Puis, on vint annoncer que les libérations ne continuaient pas et que la vie normale de la prison allait reprendre ! Mais, mis au courant de la marche des Alliés, les prisonniers prirent assez facilement leur parti d'un retard qui ne pouvait être long. Le public fut plus ému. Pour le calmer, les Allemands inventèrent divers prétextes et pour donner le change rendirent la liberté à ceux-là mêmes qui étaient exclus du décret d'amnistie, les condamnés de droit commun, dont quelques centaines étaient mêlés aux détenus *politiques* de Vilvorde. Ceux-ci à très peu d'exceptions près, furent gardés sous les verrous jusqu'à l'armistice, les boches finissant la guerre comme ils l'avaient commencée !.... »

Avant de terminer, donnons deux extraits de relations intéressantes : l'arrivée des prisonniers à Vilvorde, d'après

M. MONTFORT, de Liége, et leur départ, d'après M^r l'avocat van de Kerckhove, de Bruxelles.

L'arrivée des prisonniers à Vilvorde.

« 24 avril 1918. — Nous descendons en gare de Vilvorde. Mais, comme le débarquement ne marchait pas assez vite au gré d'une brute de sous-officier qui commandait le mouvement, il empoignait les valises et les envoyait à la volée sur le quai au grand dam du contenu. Le train était bondé de voyageurs qui tous étaient aux fenêtres. Alors, entourés de soldats, baionnettes au canon et d'autres tenant en laisse des chiens-policiers, on nous fait descendre par le passage souterrain. Avec tous mes paquets j'étais naturellement le dernier, harcelé par les soldats, les chiens et le sous-officier. Oh ! le bandit, ce dernier ! Quand j'eus fait une trentaine de mètres, je n'en pouvais déjà plus et voulus me reposer un instant. Tous les boches se mettent à hurler pour me faire avancer ; je réunis mes forces et me remets en marche, mais hélas ! je vais encore moins loin ! Le sous-officier me dit que si je ne pouvais pas porter mes deux valises, je devais en jeter une sur les voies du chemin de fer. Mais je parvins à descendre avec tout mon bagage et, cahin-caha, j'arrive à la sortie de la gare, mais dans quel état ! Grand Dieu ! Les reins brisés, les mains en sang, la tête en feu, et le cœur en rage, mais une rage indicible. Ah ! si, en ce moment, j'eusse été seul au monde, je crois bien que j'en aurais décousu un d'eux, quitte à me faire tuer !... Je vois encore sur la place de la gare, mes compagnons arretés, n'attendant plus que moi pour repartir... Mais, horreur ! Toujours à pieds. Ah ! non plus possible ! je fais appel à l'un d'eux et de suite un dévoué jeune homme se présente.

Peu chargé, il prend une de mes lourdes valises, la hisse sur son épaule, et en route... En trois stations qui ont été franchies en 20 minutes, nous voici arrivés en face de l'entrée de la prison de

Vilvorde. Son aspect est plutôt rébarbatif, repoussant, dans le même ton que les hommes qui la gardent.

Nous entrons. Nous passons par plusieurs vestibules qui ont l'air de couloirs de casemates et nous débouchons dans une grande salle. Cette pièce qui a beaucoup souffert des injures du temps et des hommes, a été retapée à la diable et présente un singulier effet avec sa double rangée de lits superposés d'un côté et de l'autre, ses tables et ses bancs rustiques. D'ailleurs tout ici est rustique ! Faut voir ces lits ! Quelques pièces de bois assemblées entre elle à la fortune des coups de marteau et de gros clous, dépassant les planches. Comme matelas, des sacs en papier, de couleur brune, bourrés de copeaux de bois, deux couvertures de propreté douteuse, et... c'est tout... Nous nous affalons sur les bancs en nous regardant hébêtés. »

Enfin, voici la liste des civils qui furent condamnés à mort ou tombèrent victimes à Vilvorde, de l'invasion et de l'occupation: Clerebout, Jules-Edouard ; Dee, Jules ; De Wit, Joseph; Manneets, Ferdinand-François ; Quackels, Jean-Bap[te] ; Van der Vorst, Jean-Bap[te]. (RENÉ LYR, *Nos héros morts pour la Patrie.*)

Le départ des prisonniers de Vilvorde.

Au bagne de Vilvorde.
Comment nous fûmes relâchés.

Un clair dimanche d'octobre. Il fait frisquet. Un peu avant onze heures, le boche qui surveille la salle 7, glapit d'une voix basse « Broménat !... » Nous nous levons, sans entrain, comme des bêtes qui doivent tourner au manège... C'était bien ce qu'on nous faisait faire deux fois par jour, entre les quatre murs d'une cour qui suait l'ennui. L'un de nous, qui était déjà dans le corridor, rentre précipi-

tamment les bras en l'air en criant : « On ne sort pas ! Il y a du neuf ! La geurre est finie ! » Allons donc ! Dix minutes plus tard, nous étions fixés. Un délégué du pochard, von Falkenhausen, passait, de salle en salle, apportant la nouvelle que son doux maître et grand seigneur, le Kaiser, faisait grâce ceux condamnés. Il y avait amnistie.

Le premier mouvement de stupéfaction joyeuse éteint, on se concerta. Au sourire du Teuton nous devions opposer visage de bois et glacial acceuil. Entendu. L'homme arrive, suivi de tous les hauts fonctionnaires de la boîte qui rient jaune et d'un prêtre belge prisonnier, le grand curé de Saint-Charles à Anvers. On l'avait ceuilli comme interprête. L'envoyé du gouverneur général, poussant hors du col épais de fourrure garnissant sa pelisse, une façon de tête cramoisie, nous fait un discours. Les mots tombent avec du bruit comme du gravier. Personne ne comprend. L'abbé Beernaerts, sur un signe, se met à traduire en flamand, puis le cortège va s'ébranler quand, à quelques-uns, nous crions sur les rythmes des Lampions : En français ! En français ! L'officier esquisse un pâle sourire qui a l'air de signifier : « Bah ! au point où nous en sommes ». Et, en français, cette fois, on nous dit que la liberté nous est assurée. On nous lâchera par petits paquets, au jour le jour, en commençant par les moins punis.

Ce que furent la soirée, la nuit, la journée suivante et encore la nuit, je renonce à le dire. On ne chantait plus, en hurlait. Tout le répertoire patriotique y passa, l'autre aussi. C'était fou... délirant, C'était trop. Dans les couloirs, les sentinelles allaient et venaient sans intervenir. Trois jours après les braillards, aphones. tombaient de fatigues et laissaient dormir leurs camarades sans plus essayer de démolir les couchettes. La fièvre était tombée comme s'affondraient les illusions. On voyait s'en aller des prisonniers de droit commun, voleurs, fraudeurs, gens de sac et de corde.

Dans le quartier des femmes, les postituées pouvaient retourner

à la boue... De temps à autre passe, rarement, un « politique » son jaquet sur le dos. Autant la joie avait été exubérante et rapide autant fut rapide et profond le désapointement, noir et lourd le découragement. Les pires pronostics furent émis par ceux qui chantaient le plus fort et dansaient le plus haut quelques jours avant. Les boches allaient tous nous ramener en Allemagne.

Nous allions couvrir leur retraite comme des boucliers. Nous étions des ôtages. On allait nous fusiller, tous. Comme nous avions pris le droit de circuler dans la prison, malgré les molles défenses des géoliers, chacun rapportait, à l'heure de la gamelle, des nouvelles fraîches, certaines, officielles, qui, déprimaient à fond les pauvres gens. A quelques-uns nous avions beau nous évertuer à raminer les courages, c'était peine perdue. Des concerts furent même organisés pour chasser les papillons noirs. Pourtant les nouvelles de la guerre étaient meilleures de minute en minute...

Le 10 novembre au soir, nous savions par les gardiens boches, plutôt déconfits, que la débacle allemande était un fait désormais historique et que l'armistice allait être signé. Nous nous étions déjà couchés, quand quelqu'un qui causait tant bien que mal avec la sentinelle, porte verrouillée, entre eux deux, apprit qu'une réunion de soldats avait eu lieu à Bruxelles et que les troupes passaient à la révolution. Peu après, un boche vint annoncer que nous ne devions pas nous alarmer si, cette nuit même, dans les bâtiments, ii y avait du bruit. Tout le monde était debout On se recoucha. Soudain, de violentes détonations éclatent. C'est le canon l Tout le monde s'est habillé. On cause à voix basse. Le canon se tait, nous aussi. Une heure après, tapage. Réabillons-nous. Jamais les puces et autres vermines qui nous dévoraient vifs sur nos matelas de copeaux, n'auront compris ce va et vient insolite qui gâtait leur festin.

Le 11 novembre 1918, à 6 heures du matin, un soldat qui n'avait plus de cocarde au bonnet, ouvrit la porte de notre salle. Nous étions libres.... Des sous-officiers nous prièrent poliment, de remi-

ser dans les greniers, avec ordre, (chacun s'y prêta) ses sabots, sa gamelle, etc., et de passer dans un bureau pour recevoir un billet de sortie. Jusqu'au bout, la paperasse triomphait. Elle était bien inutile pourtant, car personne n'eut à se sevir d'un quelconque laisser-passer. Il n'y avait plus de garde. Chacun fit son baluchon et un à un les bagnards filèrent, traversant la cour d'honneur où, tout seul, le commandant de la prison, gros bonhomme à cheveux blancs, encore galonné, regardait les pavés mélancoliquement...

Quand j'arrivais devant l'église de Vilvorde, près de la petite maison où les dames de l'œuvre admirable des Prisonniers recevaient, avec mille douceurs, les condamnés politiques, un drapeau tricolore belge montait à une hampe et mettait sur la façade d'ocre, l'éclat de nos couleurs triomphantes...

Je me mis à pleurer, mes hardes à mes pieds, sur le pavé. Il était onze heures du matin. l'Armistice entrait en vigueur Dans Bruxelles, les boches essayaient d'allumer la révolution. Ils fraternisaient avec quelques crapules, tandis que les mitrailleuses balayaient la place Rogier et que les plats valets de l'empereur, dévenus soudain des maîtres-soviétiques, continuaient les traditions de la Kultur en pillant et en assassinant... Puis quand ils virent que leur plan échouait, que la ville restait farouchement, joyeusement aussi fidéle à son Roi, à son drapeau, à son idéal, le troupeau sale, effacé, des fiers envahisseurs de 1914, se rua en débandade sur tous les chemins qui les conduisaient, fourbus et vaincus, NACH BERLIN !

On comprendra aisément qu'il ne nous est pas possible de parler des 1800 prisonniers qui subirent le martyre à Vilvorde, ni de faire un choix, ce serait profondément injuste. Les publications de la *Commission des Archives* se chargera sans doute de faire connaître à la Patrie ceux de ses enfants qui ont souffert pour Elle à Vilvorde et dans les autres prisons en Belgique et en Allemagne.

Avant de clore ce chapitre douloureux, mais combien glorieux, nous avons à dire un mot d'une vue que nous donnons relative à la Maison de Correction sous l'occupation allemande. C'est une eau forte prise par l'un de nos meilleurs artistes aquafortistes belges, M. Gustave Helinck, pendant sa captivité à Vilvorde en 1918, et représentant la salle 6 (Voir PL. XIII).

Il est encore l'auteur de deux autres eaux fortes : la vue d'un cachot et celle d'une promenade des prisonniers dans une cour.

Ce sont de vraies œuvres d'art en même temps que des documents reproduisant, avec une grande fidelité, le mobilier sommaire mis à l'usage des détenus.

Au moment où nous terminions notre travail, nous avons appris avec douleur, la mort du bon Père Paquet. Patriote fervent, il collabora, dès sa fondation, à la « *Libre Belgique* » (1), journal clandestin fondé, au début de 1915, par feu Victor Jourdain. Condamné de ce chef, à deux ans de travaux forcés, les deux captivités, que le R. P. Paquet eut à subir pendant 15 mois à Kheinbach et à Vilvorde, ébranlèrent sa forte constitution.

Dans sa charité sublime, il partagea avec les malheureux prisonniers non secourus, le peu de vivres qu'il recevait du dehors, au point qu'il s'en affaiblit visiblement. La bonté n'avait-elle pas été, toute sa vie, la caractéristique de ce saint prêtre ?

(1) Pour le rôle glorieux qu'il a joué pendant la guerre et son arrestation à ce sujet, voir : PIERRE GOEMAERE, *Histoire de la Libre Belgique clandestine*, Bruxelles, 1919, pp. 62-64. — Dr E. VAN COILLIE, *Une page d'Histoire de la Grande Guerre*, (Chapitre relatif à La Libre Belgique) p. 36. — L. DE GRANDMAISON, *Impressions de guerre*. Le grand historien a fait un éloge bien mérité de l'action de La Libre Belgique qui « aura, dit-il, une place de choix dans l'histoire de la résistance. C'est un episode qui tient du merveilleux. »

Il vient de mourir à l'âge de 63 ans à la résidence des Pères Jesuites à Arlon. Nous donnons le portrait de ce vaillant namurois, à sa sortie de la prison de Vilvorde. (Voir PL.XIV.)

VII. L'incendie de la Maison de Correction (31 mai 1919).

Après le départ glorieux des prisonniers, le 11 novembre 1918, tout était rentré dans le calme le plus absolu à la Maison de Correction. Mais ce ne fut pas de longue durée ! Six mois à peine s'étaient écoulés, que Vilvorde et les environs furent soudain mis en émoi par une détonation des plus violentes, le samedi 31 mai 1919, vers 10 heures du soir. Que ce passait-il ? Un incendie s'était déclaré dans la fabrique d'explosifs Favier et avait provoqué une terrible détonation suivie, de près, d'une seconde non moins forte. Le sol en trembla au point que toutes les maisons situées dans les environs de l'usine s'éfondrèrent, tandis que l'élement destructeur ne tarda pas à se propager et à atteindre plusieurs établissements industriels et même la Maison de Correction sutuée pourtant à 700 mètres de là. Finalement toute une région que l'on peut estimer à plus de 20 hectares, fut fortement endommagée y compris le château Orban qu'avait habilé, dans ces parrages, le sinistre Bissing.... Le dimanche, 1er juin, la Maison de Correction brûlait toujours, ainsi que plusieurs fabriques et ateliers, nonobstant les efforts déployés par les pompiers de Bruxelles accourus au secours de leurs confrères de Vilvorde dont tout le matériel contre le feu, avait été volé par les boches, et malheureusement pas encore remplacé ...

Voici une note que nous devons à la haute bienveillance de M. le Colonel du Génie TOURNAY en ce qui concerne les

dégats occasionnés par le dit incendie à la Maison de Correction :

Le 31 mai 1919, à la suite de l'explosion qui s'est produite dans la fabrique Favier à Vilvorde, un incendie s'est déclaré dans les bâtiments de l'ancienne Maison de correction, mais les dégâts ont été d'une façon générale, limités aux toitures.

Les parties hachurées au croquis annexé (Voir Pl. XV.) indiquent toutes les toitures qui ont été détruites et qui sont: celle du bâtiment principal, sauf une petite partie; celles des ailes, droite et gauche, du bâtiment central et du bâtiment du fond et celles des bâtiments en croix entre les cours 1-2-3-4-6 et 7.

Les effets de l'incendie se sont arrêtés au niveau des pavements des greniers dans les grands bâtiments: les corniches en pierres et briques ont été l'échées par les flammes et une partie de ces matériaux se sont désagrégés.

Dans les bâtiments en croix, l'effondrement des toitures a provoqué des dégâts dans certaines parties du rez-de-chaussée; les pavements ont été endommagés, les châssis en fer ont été tordus, les tambours des portes ont été détruits et les escaliers en pierres ont été abimés.

La voûte soutenant le pavement du rez-de-chaussée d'un local du bâtiment en croix, entre les cours 1 et 4, s'est effondrée.

La Maison de Correction est occupée actuellement par le Magasin général hospitalier de l'Armée belge.

CONCLUSION.

Ici se termine notre étude sur le château de Vilvorde et la Maison de Correction, qui, de 1375 à 1918, furent les témoins muets de tant de faits historiques et de tortures morales et physiques !

Le temps n'avait pu ruiner la formidable forteresse de Wenceslas, décor majestueux du moyen-âge...... Il fallut que l'homme s'en mêlât....Elle fit place, en 1776, à la Maison de Correction. Cette dernière, en 1918, cacha les horreurs infligées par les barbares tentons à plus de 1800 de nos compatriotes.

Bientôt, l'oubli viendra jeter son voile sur ce passé cinq fois séculaire, mais ce qui survivra toujours, c'est le souvenir des souffrances et de l'héroisme que les martyrs du XVIe siècle et les prisonniers belges du XXe siècle, montrèrent en cet endroit.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

Bruxelles, 9 février 1922.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Pour la pagination du chap. I, voir : t. VIII, 6e série (1820), des Annales de l'Academie.
Pour la pagination des chap. II à VII, voir : t. X, 6e série (1922).

TABLE DES PLANCHES

ERRATA ET ADDENDA

TOME VIII 1920

p. 181 - l. 20 — au lieu de *ou* lire *au.*
p. 186. — l. 20. — au lieu de *XVIe siècle* lire *XIVe siècle.*
p 188. — l. 9. — au lieu de *la citadelle*, lire *celle.*
p. 189. — l. 30. — au lieu de 1828 lire *1818.*
p. 190. — l. 8 — après *tour*, ajouter : *(Voir pl. VIII).*
p 190. — l. 23. — au lieu de *l'un*, lire *l'une.*
p. 193. — l. 15 — après *janvier*, ajouter *1788.*
p. 193. l. 26. — au lieu de *Perk*, lire *Perck.*
p. 193. — l. 27 — au lieu de *Elewijck*, lire *Elewyt.*

TOME X (1922)

p. 68 — l 26. — au lieu de *au fiamand*, lire *en flamand.*
p. 70. — l. 11. — au lieu de *mare*, lire *more.*
p. 72. — l. 20. — au lieu de *bourrelets*, lire *bourrelet.*
p. 76. — l. 34. — au lieu de *l'artillerie des munitions*, lire *l'artillerie des munitions.*
p. 79. — l. 21. — au lieu de *descendait*, lire *descendaient.*
p. 80. — l 5. — au lieu de *délapidation.* lire *dilapidation.*
p. 82. — l. 11. — au lieu de *Toisin*, lire *Toison.*
p. 84. — l. 2. — au lieu de *Parcéan*, lire *Porcéan*
p. 91. — l. 22. — au lieu de *Berghe*, lire *Berghes.*
p. 102. — l 5. — au lieu de *Tibaut*, lire *Thibaut.*
p. 103. — l. 2. — au lieu de *la grade*, lire *le grade.*
p. 108. — l. 27. — au lieu de *Tibaut*, lire *Thibaut.*
p. 239. — l. 11. — au lieu de *Jean VI*, lire *Jean IV.*
p. 242. — l. 28. — au lieu de *d'Anvers* lire *d'Amiens.*
p 243. — l. 8. — au lieu de *1487*, lire *1467.*
p. 249 — l. 23. — ajouter : *Il fit les plans de l'hôtel de Nassau, à Bruxelles*
p. 283. — l. 21. — au lieu de *Houllières*, lire *Houlières.*

Notes et documents relatifs à la Galerie de Tableaux conservée au Château de Tervueren aux XVIIe et XVIIIe siècles

---

ANNEXES.

I.

Inventaire des tableaux conservés au château de Tervueren en 1667.

« INVENTERIO DE LAS PINTURAS QUE SE HALLAN EN EL CASTILLO DE VURA, CUYA GUARDA SE ENCARGO AL AUDITOR ORDINARIO DE LA CAMARA DE QUENTAS DE BRABANTE H. DE BIE, POR EL CASTELLAN DE AQUEL LUGAR, ERNESTO WOISLAUSKY, EN VIRTUD DE LA ORDEN DE LOS SENORES DE FINANÇAS DE 14 DE MAYO 1667 ».

Primeramente en la capilla di San Huberto.

Tres quadros en las tres altares della:

[nº 1] — El del altar mayor representa San Huberto.

[nº 2] — El del altar, a la mano derecha, representa San Huberto.

[nº 3] — Y el del altar, a la mano yzquierda, representa San Huberto reciviendo la estola por un angel.

[nº 4] — Sobre el portal de la sacristia, otro quadro pequenno de San Huberto.

[nº 5] — Al lado derecho del altar mayor, un quadro que representa Christo delante Pilate.

En la primera pieza del Castillo:

[nºs 6 à 11] — Seis grandes quadros representantes differentes castillos del emperador Maximiliano.

[nº 12] — Otro representante la cabeza de javaly.

[nº 13] — Un paysage delante la chiminea.

[nº 14] — Y otro sobre el portal.

En la secunda pieza:

[nº 15] — Un paysage grande.

[nº 16] — Una Belona.

[nº 17] — Un Mars.

[nº 18] — Un paysage, sobre el portal.

[nº 19] — Una lanterna con calderas.

[nº 20] — Una mesa cubierta con uvas, lievre y pollas.

[nº 21] — Un Adam y Eva en il parayso.

[nº 22] — Un Invierno, delante la chiminea.

[nº 23] — El rico arador, sobre el portal.

En la terzera pieza:

[nº 24] — El castillo, las jardinerias de Vura.

[nº 25] — Un quadro con differentes representationes, hecho por differentes maestros.

[nº 26] — Otro semegante.

[nº 27] — La muerta que mata la vita.

[nº 28] — Un combite pequeno.

[nº 29] — Potes y tassas de vidro con vino blanco.

[nº 30] — Una tassa llena de mançanas y otro fruta.

[nº 31] — Un pastel de faysanes y capones assados.

[nº 32] — Un paysage grande.

[nº 33] — Otro pequenno, sobre el portal.

[nº 34] — Otro paysage mayor, sobre la puerta.

En el corredor:

[nº 35-40] — Seys quadros grandes, representantes differentes situaciones de la villa de Bruxelles.

[nº 41-42] — Otros dos representantes la procession de las doce donzellas del Sablon, fundacion dotada de la Serenissima Senora Infanta.

[nº 43] — Otro representante el lugar llamado Diesdelle, adonde cenavan Sus Altezas Alberto y Isabela.

[nº 44] — Un paysage grande de differentes edificios con una fonte.

[nº 45) — Un paysage representante el ermita San Antonio.

[nº 46] — Otro con figuras pequenas.

En el aposento del Senor Archiduque:

[nº 47] — Un pateo o plaça mayor, en que se venden pollos y fruta.

[nº 48] — Un cabana de villano, con todo genero de alojas, vacas, gallinas, etc.

[nº 49] — Otro con vacas y villanos.

[nº 50] — Otro representante Perseo y Andromeda.

[nº 51] — Una mesa cubierta y guarnesida de carne y de pescado, asistiendo un criado y criada.

[nº 52] — El retrato de un plantador.

[nºs 83-85] — Tres paysages grandes.

[nº 86-87] — Dos saqueamentos de casares.

[nº 88] — Una pelea o batealla entre soldados y villanos.

[nº 89] — Algunos angeles con flores en la mano.

[nº 60] — Neptuno con sus deosas.

[nº 61] — Un paysage representante la fiesta de un casar de villanos.

En el aposento en que el Senor archiduque Alberto solia reposar:

[nº 62] — Retrato de un combite de los Senores duques de Borgonna, que solio estar delante la chiminea.

[nº 63] — Un Adam y Eva.

[nº 64] — Un quadro grande representante una mesa cubierta de todo genero de frutos.

[nº 65] — Mercurio, Venus y Mars.

[nº 66] — La diosa Flora.

[nº 67] — Un mercado de pescado.

[nº 68] — Una tassa con confituras, accompanada de tassas de vino.

[nº 69] — Una mesa con todo genero de fruta, lievres y de paxaros.

[nº 70] — Un quadro pequeno con abricoques.

[nº 71] — Un perro y gallo, que estan peleando.

[nº 72] — Un ermitano donde se celebro la missa.

[nº 73] — Un coral o establo de vacas.

En el oratorio del Senor archiduque:

[nº 74] — De Nuestra Senora, de Santa Ana y de San Jusepe.

[nº 75] — Nuestra Senora con San Jusepe, huyendose la vuelta de Egypte.

[nº 76] — La adoracion de los tres reyes.

En el aposento de la Senora Infanta:

[nº 77] — Un quadro grande representando el canto de los paxaros.

[nº 78] — Una pantalonada a la Veneziana.

[nº 79] — Un puerto di mar y de pescadores.

[nº 80] — Dos baxeles de guerra, que pelean dando canonazos.

[nº 81] — Las bodas de Cana, Galilea.

[nº 82] — Un mercado de todo genero de fruta y hierbas.

[nº 83] — Un eremitano en que se dize la missa.

[nº 84] — Otro mercado mas de todo genero de fruta y hierbas.

[nº 85] — El sacrificio de Abraham, con todo genero de bestiame.

En el retrete de la Senora Infanta:

[nº 86-89] — Quatro cuadros de jardinages y eremitanos.

[nº 90-93] — Quatro quadrillos con versos adornados de flores.

[nº 94] — La representation de un fuego artificial.

[nº 95] — Un paysage pequeno.

[nº 96] — Dos perdizes en un plato de madera.

[nº 97] — Un salon de conversacion de damas y de gentilhombres que juegan al verquier.

[nº 98-100] — Un casa del campo con su jardinage, y otros dos quadros de mismo genero.

[nº 101] — Un bayle, a lo de Venezia.

[nº 102] — Una Magdelena.

En cierto passadizo.

[nº 103] — El retrato de un Mars y Venus.

[nº 104] — De una batalla pequena.

En el aposento delante la capilla.

[nº 105] — Un Invierno en que Sus Altezas, passeandose en coche, veen correr la gente sobre los yelos.

[nº 106] — Otro en que Sus Altezas van a passearse en jardines.

[nº 107] — Otro en que Sus Altezas van a la casa de...

[nº 108] — Una muger teniendo en la mano un lapis.

[nº 109] — Una cozina proveyda de todo genero de paxaros y hierbas, con criado y criada.

[nº 110] — Un paysage.

[nº 111] — La cabeça de San Juan en un plato.

[nº 112] — La caça de javali.

[nº 113] — La cayda de Phaeton en la mar.

En la capilla:

[nº 114] — El retrato de San Miguel.

[nº 115] — Nuestra-Senora con el nino Jesus, san Juan y san Jusepo.

[nº 116] — Un quadro grande viego en que se representa el oltimo Juizio.

[nº 117] — La Crucificacion de Christo.

[nº 118] — Otro, en que Christo lleva sa crux a cuestas.

[nº 119] — Un estatua de piedra de San Juan.

En la anticamara.

[nº 120] — La caça de Diana con sus nimfas.

[nº 121] — Un villano y bayle de villanos.

[nº 122] — Judith con la cabeça de Holofernes.

[nº 123] — Un Bachus.

[nº 124] — El encarcelamente de Sampzon.

[nº 125] — Una cozina de yerbas y frutos de jardin, a servir delante la cheminea.

[nº 126] — Una nymfa con la cabeea odornada de flores y en la mano uno flasco de vino.

[nº 127] — Un quadro grande, de poesia de Diana.

[nº 128] — Un paysage pequeno, de Diana con sus nimfas.

En el cuarto donde se davan las audiencias.

[nº 129] — Una cozina, de todo genero de carne y pescado.

[nº 130] — Todos los perros de la Serenissima Senora Infanta.

[nº 131] — San Juan Battista, con el cordero.

[nº 132] — Un combite grande.

[nº 133] — Un quadro grande de mascaradas.

[nº 134] — Algunos baxelles en la mar.

[nº 135] — Otro semegante.

[nº 136] — Dos mugeres, con un angel, teniendo un escudo a la mano.

[nº 137] — Un paysage pequeno, sobre la puerta.

[nº 138] — Un pote de flores.

[nº 139] — Un paysage con la caça de javali.

[nº 140] — Un combite con musica, delante la chiminea.

[nº 141] — Un robo de passageros por los soldados.

[nº 142] — Dos perros peleando por un bocado de carne.

[nº 143] — La conversion de Santa Maria Magdalena.

[nº 144] — Neptuno con sus diossas.

[nº 145] — La diossa Flora y Ceres, con todo genero de flores y de legumbre.

En el cuarto del Castellan.

[nº 146] — Dos potes de flores.

[nº 147] — Un paysage con que havia retrato de hombre y de muger (1).

II.

Inventaire des tableaux conservés au chateaau de Tervueren en 1701.

« INVENTAIRE DES MEUBLES (2) ET TABLEAUX TROUVEZ AU CHATEAU DE LA VUREN, FAIT PAR LE CONSEILLER ET MAITRE DES COMPTES, DE BACKER, EN PRESENCE DU CHATELAIN VAN DER CRUYCE, LE 23 DE JUILLET 1701, EN VERTU DE L'AUTHORISATION DU CONSEIL DES FINANCES DU 16 DE JUIN DE LA MEME ».

—

Tableaux ou peintures qui sont de la maison de Tervueren :

(1) Bibliothèque royale de Bruxelles, *Section des manuscrits*, Papier Pinchart, carton nr 10.

(2) La partie de cet inventaire se rapportant aux meubles est tellement peu détaillée et tellement insignifiante que nous avons cru inutile de la publier.

Dans la petitte chambre vers le jeu de troucq (1):

[n° 1] — Un petit tableau représentant un chapon avec un patté.

En la petitte allée vers la chambre de Son Altesse:

[n° 4] — La représentation d'une Magdalene.

Au petit cabinet de Son Altesse:

[n° 5] — Une hermitage où on célèbre la messe.

En la petitte chambre vers le troucq:

[n° 6] — Une tasse avec du vin rouge et une massepain.

En la petitte allée de Son Altesse:

[n° 8] — Un homme jouant sur la flute.

Au petit cabinet de Son Altesse:

[n° 9] — Le pillaige d'un bourg où le feu s'est pris dans l'Eglise.

[n° 13] — Un paysage avec une rencontre des soldats, où il y a un gibet et une roue.

Au quartier du chastelain:

[n° 15] — Un petit pot à fleurs.

[n° 16] — Un autre pot à fleurs.

[n° 17] — Un autre pot à fleurs.

[n° 19] — La représentation de deux perdrix.

En la petitte chambre vers le troucq:

[n° 20] — Une taverne où le mois d'octobre est l'enseigne.

[n° 21] — Une maison de plaisance avec une barquette.

[n° 22] — Une maison de plaisance avec un jeu de troucq.

[n° 23] — Une chambre où on joust au verquier.

(1) Troucq — jeu de — sorte de jeu consistant à faire passer des boules sous des arcades numerotées. Le jeu de trou-madame qui se joue encore de nos jours en est le diminutif.

Au quartier du chastelain:

[nº 24] — Une tasse avec des confitures.

Petitte chambre vers le troucq:

[nº 25] — Un pot avec un ver à vin.

[nº 26] — Une tasse avec des pommes et raisins.

2e petitte chambre vers le troucq:

[nº 27] — Un paysage avec une femme en coste rouge.

Au petit cabinet de Son Altesse:

[nº 28] — Un paysage avec trois vaches, un homme à cheval et un chariot.

La 2e chambre vers le quartier de Son Altesse:

[nº 29] — Une hure de sanglier.

A la 2e chambre de Son Altesse:

[nº 30] — Des masquirades à l'italienne.

En la 4e chambre de madame l'Electrice:

[nº 31] — Deux femmes et un ange avec l'escu de l'empereur Maximilien au milieu.

A la 2e chambre vers le quartier de Son Altesse:

[nº 34] — Deux figures nues qui s'entrebattent dans un boccage.

En la 2e chambre de Son Altesse:

[nº 36] — Un grand batteau en mer et une grotte brillante.

[nº 37] — Un marché aux herbes.

En la 3e chambre de Son Altesse:

[nº 38] — Représentation de Nostre-Dame dans une grotte.

Au petit cabinet vers la plombière:

[nº 40] — Un paysage où il y a un rencontre des soldats avec paysans.

En la 3ᵉ chambre de Madame l'Electrice, sur la porte:

[nº 44] — La fuitte de Nostre-Dame en Egypte.

Dans l'alcove de Son Altesse, par terre:

[nº 46] — Un homme tenant en sa main une tasse remplie de sucre et auprès de luy toute sorte de volaille.

En la 5ᵉ chambre de Son Altesse:

[nº 47] — Herodes avec la teste de Saint Jean.

[nº48] — La représentation de Bacchus.

Au chasteau de la Vueren, 1ere chambre vers le quartier de Madame l'Electrice:

[nº 52] — Un paysage et dance des paysans.

Au chasteau de la Vueren, en 3ᵉ chambre de Son Altesse:

[nº 57] — Saint Jean Baptiste avec l'agneau.

3ᵉ Chambre de Son Altesse, sur la porte:

[nº 58] — Un grand paysage avec des voyageurs.

Au chasteau de la Vueren, 2ᵉ Chambre de Son Altesse:

[nº 60] — Un hermitage de Roode-Clooster avec les jardins.

Au chasteau de la Vueren, en la 2ᵉ chambre de Madame l'Electrice, sur la porte:

[nº 61] — Une femme couronnée de fleurs ayant en main une fiole de vin rouge.

En la 1ᵉ chambre vers le quartier de Madame l'Electrice:

[nº 62] — Un port de mer où il y a des poissonniers.

En la 3e chambre de Son Altesse Electorale:

[n° 63] — Un hiver avec un passager et des mulets.

2e Petite chambre vers le troucq:

[n° 70] — Un hermitage avec des jardinaiges peints à eau.

[n° 71] — Un autre de la même représentation.

Au petit cabinet de Son Altesse:

[n° 73] — Un grand paysage avec des montagnes où il y a des passagers.

La petitte allée vers l'alcove de Son Altesse:

[n° 74] — Une table avec des fruits et volaille.

La 2e chambre de Son Altesse:

[n° 75] — Un homme et femme sur un marché aux herbes, fruits et légumes.

Dans la petitte allée après la 3e chambre de Son Altesse:

[n° 76] — Un homme mettant sa main dans le seing d'une fille, où il y a aussi toutte sorte de légumes et volaille.

2e Chambre de Son Altesse:

[n° 77] — Une conversation de table avec la musique.

Au petit cabinet:

[n° 79] — Un autre grand paysage avec deux passagers et un cheval, d'un pont.

A la 1e chambre vers le quartier de Madame l'Electrice:

[n° 81] — Un hermitage peint à eau avec des jardinages.

Au petit cabinet de Son Altesse:

[n° 83] — Un grand paysage avec une chapelle où les pélérins font la procession.

[n° 87] — Un grand paysage avec des passagers et mulets

La petitte chambre vers le troucq:

[n° 88] — Une cuisinière tenant un lièvre en main, dans une cuisine garnie de volailles et légumes.

Au chasteau de la Vueren, en la 4e chambre de Madame l'Electrice, sur la cheminée:

[n° 90] — Differentes figures nues et entre autres un homme et femme qui s'embrassent.

En la 2e chambre de Son Altesse Electorale:

[n° 92] — La représentation d'Adam et Eva.

Au chasteau de la Vueren, en 3e chambre de Son Altesse Electorale:

[n° 93] — Chats et chiens qui s'entrebattent, où il y a un pannier avec des aspergs et oranges.

Au chasteau de la Vueren, la 2e chambre de Madame l'Electrice:

[n° 96] — La représentation de Mars et Venus et Cérès.

[n° 97] — La représentation de Bellona, son casque, carquois et flêches par terre.

Au chasteau de la Vueren, au quartier du chastelain:

[n° 98] — Un pot de fleurs.

Au chasteau de la Vueren, 2e chambre vers le troucq:

[n° 99] — Un autre pot à fleurs.

Au chasteau de la Vueren, 2e petitte chambre vers le troucq:

[n° 100] — La chasse du héron sur le Haeren Heyvelt (1), où il y a plusieurs carosses.

(1) Le Haerenheyde veld ou bruyère de Haeren occupait une grande partie du territoire des communes de Haeren, Dieghem, Evere et Woluwe-St-Etienne ; elle était le passage obligé des hérons qui, vers le soir, quittaient les prairies de Montplaisir pour regagner la forêt de Soignes. L'archiduchesse Marie-Elisabeth y fit construire en 1728 une maison de chasse, au lieu dit Terneyveld (WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 55 et p. 73).

Petit cabinet près de la plombière:

[n° 101] — La disgrace de Sampson.

Au chasteau de Vueren, en 2e chambre de Son Altesse Electorale:

[n° 102] — Triomphe de Judith avec la tête de Holiferne.

En la 3e chambre de Madame l'Electrice, sur la cheminée:

[n° 103] — Nostre-Dame, St-Joseph et le petit Jesus de Rubbens (1).

En la chappelle de St-Hubert, au chasteau de la Vueren, sur l'autel au coté gauche:

[n° 104] — St Hubert recevant la Ste Etoile de l'Ange.

En la mesme chappelle, au chasteau, sur l'autel au coté droit:

[n° 105] — Nostre-Dame avec le petit Jésus et Saint Jean.

Au troucq:

[n° 107] — Un marché à fruit et volaille et un homme tenant un lièvre en main.

En la 2e chambre de Son Altesse Electorale:

[n° 109] — Un grand banquet, triomphe et feu de joie sur la tour.

Au chasteau de la Vueren, la 1e chambre de Madame l'Electrice:

[n° 110] — La représentation d'Adam et Eva avec un grand bœuf.

La 2e chambre de Son Altesse Eectorale:

[n° 111] — Neptune avec Thetis et un triomphe marin.

Au chasteau de la Vueren, en la 3e chambre de Son Altessé Electorale:

[n° 112] — Nostre-Dame avec le petit Jesus dans le berceau, sur lequel Ste Anne s'appuye.

(1) Aoır ci après V. n° 103. Ce tableau, transporté en 1708 à Bruxelles, ne revint pas à Tervueren.

La 2e chambre de Son Altesse Electorale:

[n° 113] — Une mascarade à la Vénitienne.

[n° 115] — Une grande pièce représentant l'Eglise du Sablon et la Sérénissime Infante tirant l'oyseau.

En la petite allée vers l'alcove de Son Altesse:

[n° 117] — Une table guarnie de fruits avec un paysage au costé.

En la chappelle du chasteau, à la Vueren, sur l'autel au milieu:

[n° 119] — St Hubert rencontrant en la chasse le cerff avec le crucifix entre la ramure.

La 2e chambre de Son Altesse:

[n° 120] — La procession des pucelles sur le Sablon.

[n°122] — Le Vivier d'oye aux « Drisdelles », où feu les archiducqs prennent la collation.

En la grande galerie:

[n° 123] — Représentation du Broodthuys et les guldes au grand marché où St Michel batte le diable.

[n° 124] — Le marché de Bruxelles avec les mestiers.

[n° 130] — Le chant des oyseaux.

La 3e chambre de Son Altesse:

[n° 131] — Un grand paysage de Focquies (1) où il y at une femme avecq un panier au bras.

[n° 132] — Un autre semblable avecq un serpent au pied d'un arbre.

[n° 133] — Un grand tableau représentant un banquet, différens instrumens de musique, service de table et volaille.

[n° 134] — Une pareille pièce des différens maistres et représentations, tant des fleurs, figures que peintures.

(1) Il s'agit probablement de Jacques Foucquier, né à Anvers en 1580 ou en 1595, élève de Momper et de Breughel de Velours, maitre de la Gilde d'Anvers en 1615; se fixa à Paris, où il devint le collaborateur de Poussin. et y mourut dans la misère en 1659 (Wurzbach, *Niederländisches Künstler Lexicon*, t. I, p. 547.

Au chasteau de la Vueren, la 2e chambre de Madame l'Electrice:

[n° 135] — La représentation du chasteau de la Vueren, avecq les parcq, escuries et jardins, de Asloot.

La petite allée de Son Altesse:

[n° 136] — Un paysage de Momper avec des passagers et Egiptiennes.

Au chasteau de la Vueren, la 2e petite chambre vers le troucq:

[n° 137] — La chasse du sanglier par l'empereur Maximilien.

La 1re chambre de Madame:

[n° 138] — Le dit empereur à la chasse d'une troupe de cerfs.

[nr 139] — La chasse des chèvres, où il y a un carosse.

[n° 140] — Une autre chasse des chèvres, où l'Empereur est en danger sur un rocher (1).

Au chasteau de la Vueren, 2epetitte chambre vers le troucq:

[n° 141] — Autre chasse au sanglier.

Au chasteau de la Vueren, la 1re chambre de Madame:

[n° 142] — Le dit Empereur à la chasse des ours.

La 2e chambre de Son Altesse:

[n° 143] — Lounard avec les chiens de la Sérénissime Infante Isabelle.

[n° 144] — Une grande pièce, où il y a divers beaux batiments et une grande fontaine au milieu.

Au chasteau de la Vueren, en la chapelle de St Hubert:

[n° 145] — Une grande pièce représentant le jugement.

[n° 146] — Un autre représentant Nostre-Seigneur tombant sous la croix.

(1) Ce tableau représentait l'accident de chasse survenu à l'empereur Maximilien lorsqu'il tomba sur une saillie de rocher en poursuivant des chamois dans les Martinswald en Tyrol. Ce sujet est reproduit dans un tableau de Tobie Van Haecht au musée de Bruxelles (n° 201 du *Catalogue descriptif* de A. J. WAUTERS).

[n° 147] — Un autre représentant Nostre-Seigneur en la croix mort.

[n° 148] — Un Ecce-homo avec les Juifs.

[n° 149] — Une petite peinture, rencontre avec le cerf.

III.

Supplément à l'inventaire de 1701.

—

AUTRES PEINTURES QUI SONT DE LA COURT DE BRUXELLES TRANSPORTEES A TERVUEREN:

[n° 1] — Le portrait de Philippe second, entier.

[n° 2] — Une princesse vêtue de noir, entier.

[n° 3] — Cérès.

[n° 4] — Une grande peinture représentant la pauvreté

[n° 15] — Six piesces représentant les douze mois de l'année.

[n° 18] — Trois piesces de divers maitres.

[n° 31.] — Le prince Maximilien.

[n° 33] — Un grand portrait d'une dame avec un chien.

[n° 37] — Portrait d'une matrone avec une petite fille.

[n° 39] — Un empereur portraité.

[n° 41] — Portrait d'une princesse entière.

[n° 44] — Six peintures rondes représentant l'histoire de Joseph.

[n° 51] — Portrait de Charles V jusques aux genoux.

[n° 53] — Portrait d'une reine d'Angleterre.

[n° 57] — Portrait du Roy Charles Stuart.

[n° 72] — Portrait de Philippe 4e.

[n° 73] — Portrait de la 1re femme de Philippe 4e.

[n° 74] — Représentation d'une mane avec des fruits.

[n° 75] — Une table avec des fruits.

[n° 76] — Une mer de vaisseaux.

[n° 80] — La mort déteiniant la chandelle.

[n° 83] — Portrait d'un prince.

[n° 85] — Le roy Philippe IV jusques à la poitrine.

[n° 91] — Un plat avec des confitures.

[n° 92] — Un petit pot à vin.

[n° 93] — Une galère et vaisseaux en mer.

[n° 94] — Paysage de Momper avec un grand pont traversant une rivière.

[n° 95] — L'Infante Isabelle prise jusques aux genoux.

[n° 96] — Le portrait d'Isabelle, reine d'Espagne.

[n° 97] — Une peinture de Rubbens à molleure d'or représentant le petit Jésus, Notre-Dame et St Joseph.

[n° 98] — L'assemblée des Dieux par Le Clerc (1) avec mouleure dorée. (3).

[n° 99] — Un portrait d'une princesse entière avec un fischon (2) sur une table attasché à une chaine d'or.

[n° 100] — Un portrait d'une princesse. (3).

IV.

Ordre de transporter à Bruxelles les plus beaux tableaux de la galerie de Tervueren en 1708

—

A NOTRE TRES CHER ET ESPECIAL AMY CHARLES VAN DER CRUYCE, CHATELAIN, DU CHATEAU DE LA VUERE.

Très cher et espécial amy.

Comme, à cause de la présente guerre, le conseil d'Estat, commis au gouvernement général de ces pays, a trouvé convenir que touts les beaux tableaux qui ont esté envoiez hors de cette Cour au chasteau de la Vuere, comme aussi qui y estoient auparavant,

(1) Il faut lire : DE CLERCK. Henri, né à Bruxelles en 1570 (?) y décédé en 1629 (?), peintre des Archiducs et collaborateur de van Alsloot.

(2) Fischon = founine, voir plus bas XIV, 44.

(3) ARCHIVES DU ROYAUME. *Conseil des Finances.* Fonds dit de la *Cour brulée,* liasse : Tervueren.

soient incessament transportez en cette ville, pour estre remis et gardez à la Cour, nous vous faisons cette pour ordonner, au nom et de la part de Sa Majesté de laisser suivre au peintre de la cour Van Diest tous les tableaux qu'il vous demandera pour les faire embaler et mener en cette ville, dont vous ferez former un mémoire pertinent et spécifique. Et, en cas de besoing, vous requérerez de notre part le chef-officier comandant des trouppes qui sont cantonnées du coté de la Vuere pour qu'il veuille bien accorder l'escorte nécessaire pour que le transport des dits tableaux se fasse en toute seureté, lesquels devront estre délivrez au baron Le Roy, surintendant des ouvrages de la Cour. Estant très cher et espécial amy, dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, au conseil des finances de Sa Majesté, le 11 may 1708.

BLOND, vidit, (signé) SVARTS (1).

V.

Tableaux mis en sureté à Bruxelles en 1708.

LISTE DES TABLEAUX VENUZ DE TERVUEREN ET MIS ES MAINS DE MONSIEUR LE BARON LE ROY, INTENDANT DES OUVRAGES DE LA COUR.

[nº 87] — Un grand paisage où il y a des passagers et mulets.
[nº 83] — Un grand paisage où les pélerins font procession.
[nº 63] — Un hyver avec un passager et des mulets.
[nº 58] — Un grand paisage avec des voyageurs.
[nº 73] — Un médiocre paisage où il y a des passagers.
[nº 92] — La présentation d'Adam et Eva.
[nº 109] — Un grand bancquet et feu de joye sur la tour.
[nº 120] — La procession des pucelles au Sablon.
[nº 103] — Nostre-Dame, St Joseph et le petit Jesus, grande pièce.

(1) ARCHIVES DU ROYAUME, *Ibidem.*

[nº 112] — Nostre-Dame, avec le petit Jésus au berceau, sur lequel Ste Anne s'appuye.

[nº 61] — Une femme couronnée de fleurs, ayant en main une fiole de vin claré.

[nº 133] — Un grand tableau à moulure dorée représentant bancquet, différents instruments de musicque, etc.

[nº 134] — Un pareille pièce de différents maitres et représentation fleurs, figures, etc.

[nº 122] — Le Vivier d'Oye aux Disdelles, où leurs Altesse prennent collation dans un cabinet de mayes.

[nº 117] — Une table garnie de fruicts avecq un paisage du coté.

[nº 115] — Une grande pièce représentant l'église du Sablon, où la Sérénissime infante tire l'oyseau.

[nº 28] — Un paisage avec trois vaches, un homme à cheval et un chariot.

[nº 40] — Un paisage où il y a un rencontre de soldats avec paisans.

[nº 9] — Le pillage d'un bourg, où le feu s'est pris dans l'église.

[nº 13] — Un paisage avec un rencontre des soldats, où il y a un gibet et roue.

[nº 30] — Des masquerades à l'italienne.

[nº 37] — Un marché aux herbes.

[nº 4] — La présentation d'une Magdalene.

[nº 5] — Un hermitage où on célébre la messe.

[nº 53B.] — Le portrait d'une reine d'Angleterre.

[nº 57B.] — Le portrait du roi Charles Stuart.

[nº 57] — St Jean Baptiste avec un agneau.

[nº 85B.] — Le roy Philippe 4e à la poitrine.

[nº 96] — Le portrait d'Isabelle, reine d'Espagne.

[nº 47] — Hérodes avec la tête de St Jean.

[nº 75] — Un homme et femme sur un marché aux herbes, fruits et légumes.

[nº 36] — Un grand bateau en mer et une grotte brillante.

[n° 131] — Un paisage avec une femme portante un panier au bras.

[n° 132] — Un autre sembable avecq un serpent au pied d'un arbre.

[n° 132B.] — L'assemblée des Dieux, à moulure dorée.

[n° 53B.] — Une peinture à moulure dorée représentant Nostre-Dame, le petit Jésus et St Joseph.

— Le soussigné déclare et confesse avoir receu en cette cour de Bruxelles de Monsieur van der Cruyce, chatelain et surintendant du chateau de la Vuere, ce jourdhuy 15 de mai 1708, en suite de l'ordre du Conseil des finances, en date 11 du mois et an que dessus, les tableaux mentionez dans cette liste au nombre de trente six, fait à Bruxelles jour, mois et an que dessus.

(signé) le Baron LE ROY D'EULEGEM.

De post:

Item le peintre van Diest a encore transporté du chasteau de Tervueren neuf tableaux et mis en mains de Monsieur le baron Le Roy, intendant des ouvrages de la Cour.

[n° 15] — Item, six pièces représentants les douze mois de l'année.

[n° 44] — Item, la fuitte de Nostre-Dame en Egypte.

[n° 46] — Item, un homme tenant en sa main une tasse remplie de sucre et auprès toute sorte de volailles.

[n° 66] — Item, un basteau en mer.

Monsieur van der Cruyce m'a encore délivré neuf tablaux mentionnez dans cette seconde liste, ce 18 may 1708, par mains du Sr Van Diest, peintre.

(signé) le Baron LE ROY D'EULEGEM. (1)

(1) Archives du Royaume, *Ibidem.*

VI.

Inventaire dressé les 12 et 13 mars 1714.

—

« INVENTAIRE DES TABLEAUX ET MEUBLES TROUVEZ AU CHATEAU DE LA VUERE A LA VISITE ET REVUE QUI S'EN EST FAITE LE 12 ET LE 13e DE MARS 1714 PAR LE VICOMTE DE VOOGHT, CONSEILLER ET COMMIS ORDINAIRE DU CONSEIL DES DOMAINES ET FINANCES DE L'EMPEREUR ET ROY, ET DE L'AUDITEUR ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT, JEAN REMY, COMME COMMISSAIRES A CE DÉNOMMEZ ET EN PRÉSENCE DU RECEPVEUR DU DOMAINE DE VUEREN ET VILVORDE, JEAN BAPTISTE DE BRUYN, DU NOUVEAU CONCHIERGE ET CHATELAIN DU DICT CHATEAU, ALBERT JOSEPH VAN DEN CRUYCE, AINSI QUE DU PEINTRE VAN DIEST ».

[nº 1] — Un petit tableau représentant un chapon.

[nº 2] — Une tasse avec du vin rouge et un massepin

[nº 3] — Un homme jouant sur la flutte.

[nº 4] — Un petit pot à fleurs.

[nº 5] — Une maison de plaisance avec une barquette.

[nº 6] — Un autre pot à fleurs.

[nº 7] — Un autre pot à fleurs.

[nº 8] — La représentation de deux perdrix.

[nº 9] — Une taverne ou le mois d'octobre est l'enseigne.

[nº 10] — Une maison de plaisance avec un jeu de plomb.

[nº 11] — Une chambre où on joue au verquier.

[nº 12] — Une tasse avec des confitures.

[nº 13] — Un pot avec un ver de vin.

[nº 14] — Une tasse avec des pommes et raisins.

[nº 15] — Un paysage avec une femme en coste rouge.

[nº 16] — Une hure de sanglier.

[nº 17] — Deux femmes et un ange avec l'escu de l'empereur Maximilien au milieu.

[n° 18] — Deux figures nues qui s'entrebrassent dans un boccage.

[n° 19] — Représentation d'une dame dans une grotte.

[n° 20] — La représentation de Baccus.

[n° 21] — Un paysage et danse des paysans.

[n° 22] — Un hermitage de Roode Clooster avec les jardins.

[n° 23] — Un port de mer où il y a des poisonniers.

[n° 24] — Un hermitage avec des jardinages peint à eau.

[n° 25 — Un autre de la même représentation.

[n° 26] — Une table avec des fruits et volaille.

[n° 27] — Un homme mettant la main dans le seing d'une fille, où il y a aussi toute sorte des légumes et volaille.

[n° 28] — Une conversation de table avec la musique.

[n° 29] — Un autre grand paysage avec deux passagés et un cheval près d'un pont.

[n° 30] — Un hermitage peint à l'eau avec des jardinages.

[n° 31] — Une cuisinière tenant un lièvre en main dans une cuisine garnie de volaille et légumes.

[n° 32] — Différentes figures nues et entre autres un homme et femme qui s'embrassent.

[n° 33] — Chats et chiens qui s'entrebattent, où il y a un pagner avec des asperges et oranges.

[n° 34] — La représentation de Mars, Vénus et Cérès.

[n° 35 — La représentation de Bellona, son casque, carquois et flêches par terre.

[n° 36 — Un pot de fleurs.

[n° 37] — Un autre pot à fleurs.

[n° 38] — La chasse du héron sur le Haerenheyvelt où il a plusieurs carosses.

[n° 39] — La disgrace de Sampson.

[n° 40] — Triomphe de Judith avec la teste de Holiferne.

[n° 41] — St Hubert recenant la Ste Etole de l'Ange, qui est dans la chapelle du Chateau.

[n° 42] — Notre-Dame avec le petit Jésus et St Jean Baptiste et St Jean l'Evangéliste, est aussi dans la dite chapelle.

[n° 43] — Un marché à fruit et volaille et un homme tenant un lièvre en main.

[n° 44] — La représentation d'Adam et Eva avec un grand bœuf à la charue.

[n° 45] — Neptune et Thétis et un triomphe marin.

[n° 46] — Une mascarade à la Vénitienne.

[n° 47] — St Hubert rencontrant à la chasse le cerf avec le crucifix entre la ramure.

[n° 48] — Représentation du Broodshuys et les guldes au grand marché ou Saint Michel bat le Diable.

[n° 49] — Le marché de Bruxelles avec les métiers en procession.

[n° 50] — Le chant des oyseaux.

[n° 51] — Le représentation du chateau de la Vuere avec le parq, écuries et jardins de Asloot.

[n° 52] — Un paysage de Momper avec des passagers et Egiptiennes.

[n° 53] — La chasse du sanglier par l'Empereur Maximilien, peint à l'eau.

[n° 54] — Le dit empereur à la chasse d'une troupe de cerfs, peint à l'eau.

[n° 55] — La chasse des chèvres, où il y a un carosse, peint à l'eau.

[n° 56] — Une autre chasse de chèvres, où l'empereur est en danger sur un rocher, peint à l'eau.

[n° 57] — Autre chasse au sanglier.

[n° 58] — Le dit Empereur à la chasse des Ours, peint à l'eau.

[n° 59] — Louvard avec les chiens de la Sér^me^ Infante Isabelle.

[n° 60] — Une grande pièce, où il y a divers beaux bâtimens et une grande fontaine au milieu.

[n° 61] — Une grande pièce représentant le jugement; ce tableau et les quatre suivans sont dans la chapelle du château.

[n° 62] — Un autre représentant Notre-Seigneur en la croix, mort.

[n° 63] — Un Ecce homo avec les Juifs.

[n° 64] — Une grande pièce représentant Notre Seigneur Jésus Christ tombant soubs la croix.

[n° 65] — Une petite peinture de St Hubert recontrant le cerf.

[n° 66] — Un portrait de Philippe le second, entier.

[n° 67] — Une princesse vêtue de noir.

[n° 67bis] — Coeres.

[n° 68] — Une grande peinture représentant la pauvreté.

[n° 69] — Trois pièces de divers maitres.

[n° 70] — Le prince Maximilien.

[n° 71 — Une grande peinture représentant une dame avec un chien.

[n° 72] — Portrait d'une matrone avec une petite fille

[n° 73] — Un empereur.

[n° 74] — Portrait d'une princesse, entière.

[n° 75] — Six peintures rondes représentantes l'histoire de Joseph.

[n° 76] — Le portrait de Charles Quint jusques aux genoux.

[n° 77] — Portrait de Philippe quatrième.

[n° 78] — Portrait de la femme de Philippe quatrième.

[n° 79] — Une mande avec des fruits.

[n° 80] — La mort éteignant la chandelle.

[n° 81] — Portrait d'un prince.

[n° 82] — Une table avec du fruit.

[n° 83] — Un plat avec des confitures.

[n° 84] — Un petit pot à vin.

[n° 85] — Une galère et vaissdau en mer.

[n° 86] — Un paysage de Momper avec un grand pont traversant une rivière.

[n° 87] — L'Infante Isabelle jusques aux genoux.

[n° 88] — Le portrait d'une princesse entière, avec un ficheau attaché à la table avec une chesne d'or.

Ainsi trouvé et inventorié au susdit chateau de la Vuere par les soussignez commissaires, les jours, mois et an que dessus.

Estoit signé :

Vicomte de VOOGHT et, à costé, N. REMY.

Le soussigné, concierge et chatelain du chateau de la Vuere, déclare d'avoir resté présent à la revue des tableaux énoncés par cet inventaire, qui à été fait et dressé le 12e et 13e de mars 1714 et je m'oblige par cette d'en faire bonne et fidèle garde. — Estoit signé.

A. van den CRUYCE. (1).

VII.

Liste des tableaux, ayant antérieurement fait partie de la galerie de Tervueren, sauvés de l'incendie de la Cour de Bruxelles en 1731.

—

[nº 47] — V. Het hooft van St Jan.
[nº 13] — V. Une bataille.
[nº 57] — V. St Jean.
[nº 61] — Een oude met een jonge vrouw.
[nº 44] — V. La famille de la Vierge.
[nº 49] — V. Un paysage et chasse.
[nº 106] — V. Trois déesses.
[nº 36] — V. Une mer avec des figures.
[nº 2] — V. La fête du Vivier d'Oye.
[nº 3] — V. Un hiver.
[nº 129] — V. La cour allante à Laeken. (2).

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 338.

(2) Rapport du contrôleur des ouvrages de la Cour, J. B. Aimé, au Conseil des Finances, le 14 juin 1731. Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 269. Imprimé dans le *Bulletin de l'Académie*, 2e sér. t. XXXV, p. 536.

VIII.

Rapport sur la façon dont sont gardés les tableaux de la galerie de Tervueren et dont on en dresse inventaire.

—

Au Conseil des Finances.

A la visite des peintures et tableaux que nous avons faite à la maison royale de la Vueren, le 26 de fevrier dernier, nous les y avons trouvés tous selon l'enseignement que nous en a fait la veuve de feu Van der Cruysen qui, en qualité de concierge et chatellain, en est chargé, selon double de l'inventaire cy-joint.... Ces tableaux restent au soin et à la garde de la ditte veuve jusqu'à ce qu'elle les remette à celui des prétendans qui obtiendra cette place, dont elle est du nombre en faveur d'un de ses fils, car il a toujours été pratiqué que ces tableaux et meubles se remettent au successeur concierge et chatellain par la veuve ou par les héritiers du deffunt qui ont la garde jusqu'à ce que le successeur entre en possession et s'en charge par un nouvel inventaire que le controlleur forme en présence d'un commisssaire, à leur intervention.

Lors on fait du nouvel inventaire deux doubles originaux, signés du commissaire et du controlleur; l'un se remet au nouveau chatellain et l'autre au Conseil pour la chambre des comptes, au pied desquels doubles le concierge et chatellain déclare d'avoir été présent à la revue de ces tableaux et qu'il s'oblige d'en faire bonne et fidelle garde et renseing. Le controlleur en tient une copie au registre de son office.

Ces tableaux y ont été transportés de la Cour de Bruxelles; on les en retire quand on en a besoin pour la Cour et aussy en temps de guerre.

Espérant d'avoir satisfait à l'intervention du Conseil, nous avons l'honneur d'être avec respect, Messeigneurs, de vos Seigneuries illustrissimes,

les très humbles et très obeissans serviteurs.

N. STROZZI et J. B. AIME.

Bruxelles, le 11 may 1742 (1).

IX.

« INVENTAIRE FORMÉ PAR LE CONTROLLEUR SOUSSIGNÉ DES TABLEAUX ET MEUBLES QUI SE SONT TROUVÉS AU CHATEAU DE LA VURE A LA VISITE QUI EN A ÉTÉ FAITE LE 2e DU MOIS DE MARS 1743, EN PRESENCE DU CONSEILLER INTENDANT STROZZI ET A L'INTERVENTION DU NOUVEAU CONCIERGE ET CHATELLAIN DU DIT CHATEAU, CHARLES MAXIMILIEN DE VIRON D'OOSTKERCKE, AINSI QU'IL SUIT: »

—

Cet inventaire correspond exactement et reproduit presque à la lettre l'inventaire des 12 et 13 mars 1714, ce qui est indiqué en marge par ces mots:

«Touttes ces parties du précédent inventaire se sont trouvées à cette visite. »

Nous nous bornons, en conséquence, à reproduire les seules variantes ci-après:

« [n° 9] — Une taverne où le mois de may est l'enseigne.

[n° 13] — Un pot avec un verre à vin rouge.

[n° 51] — La représentation du chateau de la Vure avec le parcq et jardin de Alsloot comme en 1620.

[n° 59] — Lennar avec les chiens de la Sére Infante Isabelle.

Ainsi fait et inventorié par les soussignés, le jour, mois et an que dessus, ce qu'il vérifie selon qu'il l'a expliqué à la marge de chaque article».

J. B. AIME.

«Je soussigné concierge et chatellain du chateau royale de la

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 338.

Vuere, déclare d'avoir été présent à la formation de cet inventaire et d'avoir reçu en ma puissance les tableaux y spécifiés et je m'oblige, par cette d'en faire bonne et fidelle garde et renseing.

Deviron D'Oosquercq.

Cet inventaire s'est ainsi fait en ma présence.

P. STROZZI (1) »:

X.

INVENTAIRE DES TABLEAUX ET EFFETS QUE LE CHATELLAIN SOUSIGNÉ A FAIT TRANSPORTER DU CHATEAU DE TERVURE, PAR ORDRE DE MONS^r DE SÉCHELLES, CONSEILLER D'ETAT, INTENDANT EN FLANDRES ET DES ARMÉES RU ROY, ET MIS EN DÉPOT DANS LA CHAMBRE, OU ONT ÉTÉ LES TAPISSERIES DE LA MAISON DE BOURGOGNE, CONTIGUE A CELLE DE LA BIBLIOTÈQUE DE CETTE MAISON, SOUS LA CHAPELLE ROYALLE DE LA COUR, LE 18e DE MAY 1746.

Représentant respectivement ce qui suit:

Etat dans lequel ces tableaux se sont trouvés quand on les a réfugiés dans cette chambre, dressé par le soussigné clerc juré.

	n°	
petit tableau sur panneau.	1	une tasse avec du vin rouge et un massepain.
sur panneau, encadré, jadis marqué V. n° 1.	2	un petit tableau représentant un chapon.
petite toille, collé sur panneau, encadré.	3	un homme jouant la flute.
sur panneau, encadré, marqué V. n° 98.	4	un petit pot à fleurs.
petit, sur panneau, en cadre.	5	un autre petit pot à fleurs.

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 338.

	n°	
petit panneau, en cadre, marqué V. n° 99.	6	un autre pot à fleurs.
petit tableau, sur panneau, en cadre.	7	la représentation de deux perdrix.
petit tableau, sur panneau, en cadre, marqué V. n° 20.	8	une taverne ayant pour enseigne le mois d'octobre.
petit, sur panneau, en cadre, marqué V. n° 21.	9	une maison de plaisance avec une barquette.
petit, sur panneau, en cadre, marqué V. n° 22	10	une maison de plaisance avec un jeu de plomb.
petit, sur panneau, en cadre marqué V. n° 23.	11	une chambre où l'on joue à verquière.
petit, avec un pot, verre à vin, noix et citrons, sur panneau, en cadre.	12	une tasse avec des confitures.
petit, sur panneau, en cadre.	13	un pot avec un verre à vin rouge
petit, sur panneau en cadre, marqué V. n° 26.	14	une tasse avec des pommes et des raisins.
sur panneau, en cadre, est encaillé dans divers endroits, marqué V. n° 34.	15	deux figures nues qui s'entrebrassent dans un bocage.
toille, collé sur panneau, en cadre, marqué V. n° 31.	16	deux femmes et un ange avec l'écusson de l'Empereur Charles Maximilien au milieu.
Ce tableau ne s'est point trouvé, doit être resté à Tervure ou ailleurs.	à revoir cet article sans numéro	la représentation d'une dame dans une grotte.

	n°	
C'est Silène; sur toille, en cadre, marqué V. n° 48. Il y a un trou dedans.	17	la représentation de Bacus.
sur panneau, en cadre, marqué V. n° 38.	18	un paysage et dance de paysans.
en toille, roullé, sans cadre.	19	un hermitage du Cloitre-rouge avec ses jardins.
sur toille en cadre, il y a des vaisseaux et pêcheurs .	20	un port de mer, où il y a des poissonniers.
sur toile, en cadre, usée et à troux, marqué V. n° 71.	21	un hermitage et jardinage peint à l'eau.
sur toille, en cadre, marqué V. n° 60, avec plusieurs troux.	22	un autre de même représentation.
sur toille, en cadre, marqué V. n° 74, avec des troux.	23	une table avec du fruit et de la volaille.
sur toille, en cadre, marqué V. n° 76.	24	un homme mettant sa main dans le sein d'une fille, avec du fruit et volaille.
sur toille, en cadre, marqué V. n° 77.	25	une conversation de table avec la musique.
sur toille, en cadre, marqué B, le numéro effacé.	26	un autre grand paysage avec deux passagers et un cheval auprès d'un pont.
sur toille, en cadre, il y a un trou dedans.	27	differentes figures nues et entre autres un homme et une femme qui s'embrassent.
sur toille, en cadre qui est brisé, marqué V. n° 93.	28	chats et chiens qui s'entrebattent, où il y a un panier avec des asperges et oranges.

	n°	
sur toille, en cadre, il y a des déchirures; marqué V. n° 96.	29	la représentation de Vénus, Mars et Sérés.
sur panneau, en cadre, marqué V. n° 97.	30	la représentation de Bellone, son casque et carquois.
sur panneau, en cadre, marqué V. n° 10.	31	pot à fleurs.
petit, sur panneau, sans cadre.	32	pot à fleurs.
sur toille, en cadre, fort délabré et percé de plusieurs troux.	33	chasse du héron sur le Harenheyfelt, où il y a plusieurs carosses.
sur toille, en cadre, avec un trou.	34	la disgrâce de Sanson.
sur toille, en cadre, marqué V. n° 102, avec plusieurs troux et déchirure.	35	triomphe de Judith avec la tête d'Holoferne.
sur toille, en cadre.	36	un marché à fruits et à volails et un homme tenant un lièvre à la main.
toille, collé sur panneau, en cadre, avec une étiquette marquée V. n° 18.	37	une mascarade vénitienne
un toille, roullé sans cadre, parc de la Vure.	38	la représentation du château de Tervure.
sur toille, en cadre.	39	un paysage avec des passagers et Egiptiennes.
en toille, roullé, sans cadre.	40	Lénnar avec les chiens de la Sérénissime Infante d'Espagne.
en toille, roullé, sans cadre.	41	les chants des oiseaux.

	nº	
sur toille, en cadre.	42	un Exce homo avec les Juifs.
sur toille, en cadre, marqué B. nº 39.	43	le portrait de Phillippe second.
sur toille, en cadre, ayant un chien sur table, marqué B. nº 41	44	une princesse vêtue de noir.
sur toille, en cadre, marqué B. nº 37.	45	portrait d'une matrone avec une petite fille.
sur toille, en cadre, marqué B. nº 41.	46	portrait d'une princesse en entier
sur panneau, en cadre,	47	six peintures rondes de l'histoire de Joseph.
sur toille, en cadre, marqué B. nº 51.	48	le portrait de Charles-Quint.
sur toille, en cadre, marqué B. nº 72.	49	le portrait de Philippe d'Espagne
d'une princesse, la main droite sur une table, marqué B. nº 73.	50	le portrait de la première femme de Philippe IV.
petit, sur panneau, sans cadre, marqué B. nº 75.	51	une mande avec des fruits.
petit, sur cuivre, en cadre, marqué B. nº 7	52	une table avec des fruits.
sur toille, en cadre.	53	la mort éteignant la chandelle.
sur toille en cadre, ayant la Toison d'or.	54	un portrait d'un prince.
petit , sur panneau, en cadre, marqué V. nº 6.	55	un plat de confitures.
sur toille, en cadre, avec une étiquette, marqué B. nº 93.	56	une galère et un vaisseau en mer.
un paysage sur toille qui doit avoir été	57	un paysage avec un grand pont traversant une rivière.

	nº	
dans une cuisine, étant fort noir, ni ayant aucune apparence de pont. **Notandum.**		
sur toille, en cadre, marqué B. nº 95.	58	l'infante Isabelle jusqu'aux genoux.
sur toille, en cadre.	59	le portrait d'une princesse entière avec un féchaux attaché à la table avec une chêne d'or.
sur toille, en cadre ; vêtue de rouge, avec des troux.	60	le portrait d'une princesse.
sur toille, en cadre, marqué B. nº 2º.	61	d'une princesse.
sur toille sans cadre marqué B. nº 83.	62	d'un prince.
Neptune avec son trident, sur pannеau, en cadre, marqué V. nº 111. Elle est froissée.	63	une pièce avec plusieurs figures
sur toille, en cadre, marqué nº 31.	64	le portrait d'un prince vêtu de noir.
petit, sur toille, en cadre, détachée.	65	un tableau représentant des poissons.
petit, sur panneau, en cadre, marqué B. nº 76	66	un petit tableau avec deux batteaux.
petit, sur toille, en cadre.	67	une troupe d'oiseaux.
petit, sur panneau, en cadre, marqué B. nº 91.	68	un plat avec des confitures en boëte.

	nº	
sur panneau, en cadre.	69	un paysage avec une femme avec une jupe rouge.
petit, sur toille, en cadre.	70	un phénix.
en toille, roullé, sans cadre.	71	la pauvreté présentant un chou à un enfant.
en toille roullé sans cadre.	72	un représentant la transquilité, la sécurité.

Ensemble la quantité de soixante dix sept tableaux le nº 47 contenant 6 tableaux.

Autres effets.

Cela est trouvé ainsi.	Neufs paires de chenets de cuivre. Huit paires de boules. Une couronne de cuivre, à laquelle manque quatre chandeliers, un plat et huit fiches ou verrains.
Cela ne sauroit se reconnoitre dans cette ville.	Les autres tableaux et effets sont restés au château : les uns pour avoir été jugés non transportabes et d'autres pour ne point le mériter.
Idem, cela ne sauroit se reconnoitre dans cette ville.	Les cadres des tableaux roulés sont restés au chateau à cause de leur caducité.

Fait à Bruxelles, le dix huitième may dix sept cent quarante six.

signé
J. Ch. LORENT.

(signé) d'OOSQUERQ.
chatellain de Tervueren.

Cet inventaire s'est ainsi fait, en présence du sousigné controlleur. Le chatellain n'ayant pas voulu recevoir la clef de cette chambre

pour en assurer d'identité, elle a été confiée au susdit clerc juré avec la précaution que le controleur a pris chez luy la clef du cadenat, jusques à autre disposition. Il est à remarquer que, lorsques les tapisseries de Bourgogne étoient déposées dans cette chambre, le tapissier major en avait les clefs, ce que le sousigné controleur certifie.

(signé) J. B. AIME.

Mémoire.

Ce jourd'huy onzième du mois de juillet 1740 six, le chatellain de la maison royalle de La Vure a encore fait transporter à la cour, sur la notice du clerc juré de mon office, trois tableaux en toille: savoir, celuy nommé vulgairement: den ommeganck van Brussel, celuy représentant les serments passants sur la place de Brusselles, et l'autre un édifice en perspective avec des figures au pied: tous trois endommagés. Lesquels ont été, tout de suite, mis auprès de ceux qui, par ordre de M. l'intendant de Séchelle, sont en dépôt, jusqu'à autre disposition, depuis le 17 de may dernier, dans la chambre où ont été ci-devant les tapisseries de la maison de Bourgogne, sous la chapelle royalle de la Cour à Bruxelles, ce que le soussigné controleur certifie.

(signé) J. B. AIME,
Pour copie
J. B. AIME.

Cette copie est annexée à ma représentation
à la Jointe du 10 février 1749 (1).

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 339.

XI.

Plainte portée par l'intendant des ouvrages de la Cour, J. B. Aimé, contre le chatelain de Tervueren, de Viron d'Oisquerq.

—

A LEURS ALTESSE ET EXCELLENCES MESSEIGNEURS DE LA JOINTE ÉTABLIE PAR L'IMPERATRICE-REINE AU GOUVERNEMENT DE CES PAYS.

Messeigneurs,

Voici copie de l'inventaire des tableaux et effets qui ont été réfugiés du chateau de Tervure en cette ville, le 18 de may 1746, et déposés dans une chambre voutée sous la chapelle royale de la Cour. J'avais dressé un mémoire pour M. l'intendant de Séchelle, selon l'avis du chattellain, qui lui a été remis à cet effet, je joins aussi copie de ma déclaration des trois tableaux fort endommagés, qui ont aussi été réposés dans la même chambre, le onze du mois de juillet suivant. Ces trois tableaux avaient été enlevés à l'absence du chatellain quand le général Berechini et le duc de Chevreuse s'y sont logés avec leurs domestiques, au trois du dit mois, selon que les manouvriers du chateau me l'ont déclaré, quelques jours après que ces généraux étoient partis de Tervure

Les tableaux de la Chapelle y ont resté. Celuy représentant le miracle de Saint Hubert, que le maréchal de Saxe, en avoit fait transporter à Bruxelles, a été raporté à Tervure, après que le peintre, auquel il avoit été envoyé l'été passé en avoit tiré copie. Ce que j'ai appris du manouvrier que m'a dit avoir accompagné l'envoy de ce tableau à Bruxelles et son retour à Tervure.

Craignant le péril auquel les maisons royalles et les moulins des fontaines de la Cour étoient exposés par le voisinage des trouppes, j'avois présenté, au commencement du dit mois de may, un mémoire à l'intendant de Séchelle pour obtenir des sauf-gardes à ces maisons et fontaines, sans qu'il en ait accordé.

Comme le chatellain a constamment refusé de recevoir les clefs de cette chambre et que je n'ay pû l'y obliger, à cause de ses protections, j'ay du confier la chef de la porte au clerc juré de mon office, qui loge avec sa famille dans une chambre coutiguë et prendre chez moi la clef du cadenat, pour ainsi s'assurer de l'identité de ces tableaux, selon la mention qui a été faite en ma vérification du dit inventaire, pour en être ordonné au retour du gouvernement.

En conséquence, je supplie avec respect la Jointe d'avoir pour agréable d'ordonner au dit chatellain qu'il ait à recevoir et retenir ces clefs jusques à ce que ces effets et tableaux soyent rapportés au chateau, reconnus et remis en place, selon l'inventaire que j'en ai dressé en mars 1743.

Le controlleur des ouvrages de la Cour.

J. B. AIME.

Le 10e février 1749 (1).

XII.

Mémoire justificatif du châtelain de Viron d'Oisquerq relativement à son attitude pendant l'occupation française.

—

AU CONSEIL DES FINANCES.

Messeigneurs,

J'ay reçu la lettre dont il a plu à vos Seigneuries illustrissimes de m'honorer, en date du 25 février 1749, par laquelle elles m'ordonnent de reservir de mon avis sur la requête, présentée à la jointe commise au Gouvernement-général des Pays-Bas, par le controlleur des ouvrages de la Cour, Aimé, au sujet des tableaux et autres effets du château de Tervueren qui ont été transportés dans une chambre sous la chapelle royale du palais de cette ville, comme aussi d'informer vos Seigneuries illustrissimes des raisons du refus que j'aurois fait de recevoir les clefs y mentionnées.

(1) ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des Finances*, carton 339.

Satisfaisant aux ordres de vos Seigneuries illustrissimes par réponse sur chaque article du contenu de la requête du dit Sr Aimé, j'auray l'honneur de dire:

1° que Mr de Berchiny, général au service de France, aiant trouvé à propos de prendre son logement au chateau royal de Tervueren, au commencement de la campagne de 1746, je n'ai pas eu le pouvoir et encore moins la force de l'en faire déloger, n'ayant pu faire autre chose que d'en porter mes plaintes à M. l'Intendant [de Séchelles].

Que le dit général aïant occupé le chateau de Tervueren jusqu'au 9 de may 1746, il lui prit envie, le jour de son départ, de détacher trois tableaux, dont il s'est emparé en effet, malgré l'opposition de Jean Pierre Danhieux et de Joseph Courtoys, respectivement gardes du dit château, qui ne purent l'empêcher de les emporter, selon leurs déclarations originales dont je suis muni.

Il conste par ces déclarations que je n'ay pas laissé le chateau de Tervueren à l'abandon pendant mon absence et que, quand même j'y aurois été, ma présence n'auroit pas empêché le transport des dits tableaux.

2° Il étoit fort naturel que je prisse mes précautions après cet enlévement, afin de prévenir qu'on n'emportât plus rien hors du Château. Le Controlleur Aimé peut d'autant moins se plaindre de la conduyte que j'ai tenue à cet égard que Luy, en sa qualité de controlleur aïant été auparavant gardien d'autres effets de la Cour, comme il l'a entre autres été des tableaux à l'incendie de Caubergue, les ayant lors fait transporter chez luy, il étoit le seul que je pouvois requérir d'avoir sous sa garde ceux de Tervueren avec les autres effets qu'il avoit déjà et ils ne pouvoient être déposés en plus grande sécurité que dans la chambre voûtée sous la chapelle royalle de la Cour en cette ville, où ils ont été mis en présence du sous-controlleur Doutart et, selon l'aveu du dit Aimé, le 18e du même mois de May, mais non pas sans difficulté de sa part, puisqu'il ne les a voulu recevoir que par contrainte, au lieu de se pretter pour les mettre en lieu de sureté plutôt que de les laisser exposés au passage des trouppes.

3e Que les dits tableaux aïent été reproduits endommagés, ce n'est nullement de ma faute, non plus que l'enlèvement qui s'en est fait mais c'est à mes soins qu'ils ont été renvoyés; ce qui n'auroit pas été si je ne m'étois addressé directement à la Cour de France pour en avoir raison.

4e A l'égard du tableau représentant le miracle de St Hubert, dont le maréchal de Saxe a fait prendre copie, je n'ay pû en cela m'opposer à ses ordres, il pouvoit s'emparer de l'original même, s'il eût voulu, puisque je n'avois pas la force en mains pour l'empêcher.

5e Il se peut au reste que le Sieur Aimé ait présenté requête comme il dit pour la conservation des maisons royalles, les moulins et fontaines de la Cour, mais, pour ce qui regarde ma charge, je ne l'ay pas négligé, m'étant adressé à cet effet, par plusieurs requêtes, tant à Mr Deséchelle qu'à Mr le Comte d'Argenson, sans les avoir pu obtenir.

6° Pour ce qui est des clefs de la Chambre où sont renfermés les effets du chateau de Tervueren, dont le Sr Aimé semble vouloir m'inculper, il est pareillement naturel qu'il en ait le soin et la garde pour les raisons rapportées, arte 2, puisqu'étant controlleur de Sa Majesté, ses fonctions s'exercent partout et que les miennes sont bornées au chateau de Tervueren, que par ainsi c'est son affaire aussi longtems que les dits effets restent déposés dans la Cour de cette ville.

7° Ce n'ai donc pas été sans raison que j'ay recherché de la protection, je n'en ay usé qu'autant que je l'ai cru nécessaire pour les intérêts de Sa Majesté, les devoirs de ma charge et pour me munir contre les mauvais offices et difficultés des malintentionnés au préjudice de son royal service, dont il y a assez d'exemples dans différens cas.

Cette protection a été nécessaire au service de notre auguste Souveraine pour empêcher que le dit Aimé ne fît la passée des arbres qu'il est venu marquer dans le parc de Tervueren, au mois de mars 1747, pour être vendus au profit du Roy de France, dont l'estimation portoit la somme de quattre mille florins. Il auroit été

passé outre à la dite vente, si je ne m'étois adressé au maréchal de Saxe, à M. de Séchelle et à la Cour, à M^r le Comte d'Argenson, à Mr de Machault, controlleur général, ainsy qu'à M^r l'Abbé de La Villebontems et Le Bel en la dite Cour, en leur représentant l'article de la capitulation de Bruxelles et sur quoy est venue, le 8 d'avril 1747, l'interdiction de procéder à la dite vente.

8° A quoy j'ajouteray que, par une suite de la dite protection, j'ay exemté le chateau de Tervueren de toutte contribution, tandis que le chateau de Mariemont a été taxé jusqu'à septante louis d'or par les François.

9° Et, passant à la conclusion de la requête du Sr Aimé par laquelle il insiste à ce qu'il plaise à la jointe de m'ordonner de recevoir les dites clefs, j'auray l'honneur d'informer au surplus Vos Seigneuries illustrissimes que, l'intention de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc Charles étant de faire remettre des cadres aux tableaux et de les faire ajuster dans des boiseries et n'y aïant en outre ni portes ni fenêtres du château qui ne ferme, il convient (sous très humble correction) que les dits effets restent dans la place où ils sont et que, partant, le controlleur Aimé en retienne les clefs jusqu'à l'arrivée de S. A. R. qui en ordonnera pour lors comme elle trouvera à propos.

Donnant au surplus à connaître à Vos Seigneuries illustrissimes qu'à tous égards j'ay rempli les devoirs de ma charge en m'adressant en tems aux commissaires de l'Impératrice-Reine pour faire réparer les dommages causés au château et aux dits tableaux par les François.

Parmi quoy, espérant d'avoir satisfait à la lettre de Vos Seigneuries illustrissimes, j'ay l'honneur d'être en tout respect, Messeigneurs, de Vos Seigneuries illustrissimes.

le très humble et très obéissant serviteur

DE VIRON d'OOSQUERCQ

chatellain de Tervueren.

Bruxelles, le 8 mars 1749 (1)

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 339.

XIII.

Note relative aux frais faits à l'occasion du retour à Tervueren des tableaux enlevés pendant l'occupation française.

—

AU CONSEIL DES FINANCES.

Messeigneurs,

Adolf Numan, maitre menuisier, représente par sa requête ci-jointe qu'il a racommodé les chassis des tableaux renvoyés à Tervuren et fait, par ordre du chatellain, de nouvelles moulures, comme il est repris en son billet y joint, importent la somme de quatre-vingt-deux florins, desquels il demande le payement. Le conseil, avant d'y disposer, a trouvé convenir de la remettre à mon avis, pour y satisfaire j'ai l'honneur de dire que ces tableaux ont été renvoyés à la Maison royale de Tervueren par ordre du Conseil, en suite de décret de Son Altesse Royale pour y être replacés. Le peintre van Dist et luy les y ont accompagnés à cet effet, comme il le dit à sa requête; ils m'ont, en après, informé que le chatellain leur avoit donné ordre respectivement de réparer les toilles et chassis qui étoient rompus et qu'il avoit aussi ordonné au dit menuisier de faire des nouveaux cadres pour ceux qui en manquoient. Ce menuisier a fait et retenu ces nouveaux cadres chez luy pour être remis en place quand ils auroient été dorés à or faux, dorure qu'on a pourtant différé de faire jusques à ce qu'il y auroit eu sur ce des ordres plus positifs de Son Altesse Royale ou du Conseil si c'auroit été en or faux ou en or fin. Je viens d'avoir appris entretems que le peintre van Diest seroit actuellement occupé à nettoyer quelques uns de ces tableaux qu'il a chez lui et qu'on seroit occupé aussi à faire à Tervueren la boiserie pour les placer, sans que je sache comment et par ordre de qui. Je ne sais aussi hors de quel fond cette dépense sera payée; peut être le conseil en est informé. Espérant d'avoir satisfait

pour autant qu'en moy à l'avis que me demande le Conseil, j'ay l'honneur d'être avec respect, Messeigneur, de Vos Seigneuries illustrissimes.

le très humble et très obeissant serviteur,
J. B. AIME.

Bruxelles, le 16 décembre 1749 (1)

XIV.

« INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVES AU CHATEAU ROYAL DE TERVUEREN, LE 1 ET 2 MAY 1781, PAR GUILLAUME JOSEPH LOOZE, PEINTRE ET MARCHAND DE TABLEAUX :

—

Dans le grand salon:

N°		Hauteur pieds	Hauteur pouces	Largeur pieds	Largeur pouces
1	Un tableau représentant un marché aux fruits et de volailles, dans le goût du vieux Breugel et de Beuckelaer, sur toile	5	10	8	5
2	Une vendeuse de légumes et de volaille et un homme badinant avec elle, par Beukelaer, sur toile	4	7	6	3
3	Des chats et des chiens qui se battent et un panier rempli de légumes, par Devos, sur toile	4	7	6	3
4	Deux tableaux représentant des verres avec des fleurs où sont quelques insectes, par Breugel, sur bois	1	5	1	1
5	Un port de mer avec des vaisseaux, par Hertevelt, sur bois	1	5	2	5
6	Deux tableaux représentant la procession de l'ommeganck avec les corps des métiers et serments par Sallart, sur toile	4	6	13	8

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 339.

No		Hauteur pieds	Hauteur pouces	Largeur pieds	Largeur pouces
7	Un tableau représentant l'histoire du batteau d'eau par Sallart, sur toile	3	4	8	5
8	Une table avec des vases et des confitures, par Hulsdonck, sur bois	1	8	2	3
9	Une table servie d'un dessert avec vases d'argent, manière de Hulsdonck, sur bois	1	8	2	9
10	Un tableau de quelques fruits, deux verres remplis de vin et une assiette de succades dans le même goût, sur bois	1	8	1	3
11	Une table garnie de quelques pots et verres et d'un citron, dans le même goût, sur bois	1	8	1	5
12	Une table garnie d'une assiette, d'un pain blanc et d'un grand verre, dans le même goût, sur bois	1	8	1	2
13	Une table servie de patisserie et d'un poulet roti, dans le même goût, sur bois	1	8	2	4
14	Le portrait d'une princesse, sur toile	7	3	2	8
15	Le portrait d'un empereur, sur toile	7	3	2	8
16	Un paysage orné d'un chariot et de figures d'après Paulo Bril, sur bois	2	6	2	9
17	Un paysage avec une grotte et, sur le devant, plusieurs figures qui s'amusent avec un instrument dans la manière de Momper, toile sur panneau	2	6	2	9
18	Le triomphe de Neptune et Thétis, dans le goût d'Otto Voenius. Toile sur panneau	5	5	5	5
19	Bellone avec son casque et carquois à terre, de l'école de Rubens, sur toile	4	10	5	5
20	Le portrait de l'Empereur Maximilien, sur toile	6	7	2	4
21	Le portrait d'un jeune homme jouant de la flute, d'après Murillo, toile sur panneau	2	4	3	3

No		Hauteur pieds	pouces	Largeur pieds	pouces
22	Le silence accompagné de deux autres figures, bon tableau d'après Rubens, toile	4	4	3	3
23	Un tableau représentant trois figures dont celle du milieu est un jeune homme à qui l'on tire les cheveux. Toile sur panneau	2	4	3	3
24	Le portrait de Philippe second en buste, très bien peint, sur toile	3	8	2	3
25	Un port de mer avec des poissonniers servant de dessus de porte, sur toile	3	2	4	7
26	Une table servie de fruits et de dessert et autour des figures qui font concert, dans le gout antique, sur toile	4	3	5	6
27	Un tableau représentant une quantité d'oiseaux qui chantent, par Snieders, sur toile	6	2	10	9
28	Un paysage avec figures et vaches par Momper et Pierre Breugel, sur toile	4	3	5	1
29	Une table chargée de fruits et de volailles, dans le goût de Jean de Heem par van Loôn, sur toile	4	3	5	1
30	Un tableau représentant la disgrace de Samson et plusieurs autres figures, peint d'une grande force d'après Van Dyck, bon tableau, sur toile.	5	4	8	7
31	Le triomphe de Judith avec la tête d'Holophernes et quantité de figures, très bien peint par Abraham Blommaert, sur toile.	4	10	8	8
32	Un très beau et brillant paysage avec montagnes et plusieurs figures par Momper et Pierre Breugel sur toile.	7	9	14	2
33	Un paysage avec montagnes, un pont et figures. Toile.	3	6	6	3
34	Un tableau représentant la mer avec quelques vaisseaux et galères par Loukens, toile.	3	6	9	1

Nº		Hauteur pieds	Hauteur pouces	Largeur pieds	Largeur pouces
35	Un tableau représentant le Carnaval de Venise, d'un grand fini, par Abraham Blommaert, toile.	4	7	9	1
36	Portrait de la Lenaert avec les chiens de l'Infante Isabelle, très bien peint et d'une grande force. Toile.	6	7	9	1
37	Deux femmes et un ange avec l'écu de l'empereur Maximilien, tableau servant de dessus de porte, toile sur panneau.	3	2	4	6
38	Un tableau représentant St Hubert en évêque et un ange qui lui apporte l'étole. Ce tableau est à l'autel de la petite chapelle, dans le grand salon, par Crayer, toile.	7	8	6	2
39	Un paysage avec montagnes et rivière par Momper et Pierre Breugel, toile.	3	6	7	10
40	Un beau paysage avec un hermitage d'un côté et de l'autre, dans le lointain, le prieuré de Rouge Cloitre, peint dans le gout de Vinckeboom et les figures de Pierre Breugel. Toile.	3	6	7	3
41	Un tableau représentant Tervueren et le château avec ses promenades, tableau de mérite dans le goût de Van Uden, par Van Heil, toile	4	6	17	3
42	Deux tableaux, dont l'un représente une table avec un groupe de poissons et l'autre, des oiseaux, dans la manière d'Adriaensens, toile	1	6	2	4
43	Huit tableaux représentant le passage du Rhin avec des campements et des chocs sous les ordres de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, par Morat, peintre de la Cour, toile.	1	6	2	4
44	Portrait de l'infante Isabelle tenant une fouine enchainée, sur toile.	7	3	4	2

No		Hauteur pieds	Hauteur pouces	Largeur pieds	Largeur pouces
	Dans la salle d'audience de Madame Royale:				
45	Portrait de l'archiduc Albert, sur toile.	7	4	4	1
46	Deux paysages avec figures, servant de dessus de porte, par van Diest, toile.	2	7	5	5
	Dans la chambre à coucher:				
47	Deux paysages, avec figures, par Van Diest, servant de dessus de porte. Toile.	2	5	5	5
	Dans la chambre de toillette:				
48	Trois paysages, avec figures, par Van Diest, sur toile.	2	5	5	1
49	Un paysage, servant de trumeau, toile.	2	9	2	4
	Dans le cabinet de miroirs:				
50	Un paysage avec figures par van Diest servant de dessus de porte, sur toile.	2	2	5	4
	Dans la salle d'assemblée:				
51	Trois paysages, avec figures, par Van Diest, servant de dessus de porte, sur toile	1	10	5	7
	Dans la salle à manger:				
52	Deux paysages, avec figures, très bien peints par Simon, servants de dessus de porte, toile.	1	10	5	7
53	Un port de mer avec des vaisseaux, servant de trumeau, sur toile.	2	9	4	3
	Appartement du prince de Grimberg:				
	Dans l'antichambre:				
54	Portrait d'une princesse vêtue de noir, bien peint, sur toile.	6	10	4	1

No		Hauteur pieds	Hauteur pouces	Largeur pieds	Largeur pouces
	Dans la chambre:				
55	Deux paysage, avec figures, par Van Diest, sur toile.	2	2	5	4
56	Un bas relief représentant des enfans jouant avec des oiseaux, placé sur la cheminée.	2	4	4	4
57	Un paysage avec une société de seigneurs et dames d'après Vatteau, servant à la cheminée, sur toile en rond.	3	3	3	3
	Dans la salle d'entrée:				
58	Portrait de l'infante Isabelle, sur toile.	4	2	3	2
59	Portrait de Philippe II, sur toile.	6	9	3	5
60	Portrait en buste de Charles-Quint, sur toile.	4	2	3	3
	Dans l'antichambre du Chambellan:				
61	Un tableau représentant la pauvreté, il contient un homme qui se frotte la tête et une femme qui donne un joujou à un enfant, peint dans le goût de Murillo par un bon maitre. Toile.	9	9	8	3
	Au garde-meubles:				
62	Portrait d'un empereur en buste, sur toile.	5	7	4	2
63	Portrait d'un jeune homme debout, le chapeau à la main, très bien peint dans le goût de Van Dyck, toile.	5	6	4	2
64	Portrait du centenaire Michel dans un fauteuil, peint sur toile.	3	3	2	9
65	Un tableau très bien peint représentant deux femmes, au bas est écrit: « Tranquillitas, securitas», toile.	10	8	6	9
66	Un tableau représentant une histoire d'Ovide, peint sur toile.	6	10	13	5

No		Hauteur pieds	Hauteur pouces	Largeur pieds	Largeur pouces
67	Un verre avec des fleurs et sur lesquelles sont deux papillons, par Breugel, sur panneau.	1	6	1	2
68	Un tableau de la Vierge et de Notre-Seigneur, panneau.	3	5	2	8
	Dans la grande chapelle sur la cour:				
69	La conversion de St Hubert, bon tableau, par Sallaert, toile.	10	1	7	3
70	L'assomption de la Vierge, très bien peint par Crayer, toile.	10	9	7	3
71	Notre Seigneur lié à la colonne par deux Juifs, très bon tableau d'après Van Dyck, d'un bon maitre, toile.	8	5	5	10
72	Un tableau de l'autel, en entrant à droite, représentant la Vierge, avec l'enfant Jésus, St Jean et St.... bon tableau par Théodore van Loon; toile.	8	5	6	2
73	La Vierge et l'enfant Jésus dans un médaillon, aux deux côtés sont deux anges qui supportent une guirlande de fleurs et des fruits par Seghers et la guirlande par Breugel, sur toile.	7	2	5	3
74	Six tableaux représentant l'histoire de Joseph, bien peints dans la manière d'Albert Durer, sur bois en rond.	6	2	6	2
	Dans la sacristie:				
75	Un Ecce homo entre les Juifs, peint sur toile.	1	10	3	9

Encore trouvé 5 tableaux qui ne méritent pas la peine d'être spécifiés: une hure de sanglier, un tableau de fleurs, un tableau à fresque, un Adam et Eve, un paysage sur panneau.

Ainsi fait, au dit Tervueren, le 1er et 2 may, 1781.

(signé) G. J. de LOOZE (1).

(1) ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des Finances*, carton 341, liasse intitulée : *Maison royale de Tervueren*, 1782.

XV.

Décret des Archiducs gouverneurs-généraux prescrivant la démolition du château de Tervueren et la vente des tableaux et du mobilier y contenus.

AU CONSEIL DES FINANCES.

S. M. l'Empereur aïant considéré l'état ruineux dans lequel se trouve le château de Tervueren et en aïant en conséquence autorisé la démolition, Nous informons le Conseil de cette souveraine résolution, en le chargeant d'aviser et de nous consulter tant sur le meilleur parti à prendre pour cette démolition que sur les moiens de combler, par des matériaux et la petite élévation qui s'y trouve, l'étang qui est actuellement sous les fenêtres du dit château, afin que, conformément aux ordres de S. M., ce marécage cesse et que tout au plus on y laisse un canal d'eau coulante qui donne l'eau à celui du parc. Nous prévenons de plus le Conseil que S. M. l'Empereur a déclaré, quant aux frais, que la vente des meubles encore y existans, le ferrage, le bois et les pierres pourront y fournir. Le Conseil nous consultera donc aussi relativement à ce dernier objet sur la manière de remplir les souveraines intentions de S. M.

MARIE. ALBERT.

Bruxelles, le 15 novb[re] 1781 (1).

XVI.

Décret des Archiducs gouverneurs-généraux ordonnant de retirer de la vente certains tableaux

AU CONSEIL DES FINANCES.

Nous étant fait subministrer l'inventaire des tableaux qui se trouvent au château de Tervueren et qui pourroient être compris

(1) Original. ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des Finances*, carton n° 341.

dans la vente prochaine des effets de ce château, Nous avons trouvé qu'il y en avoit dans le nombre qu'il conviendroit de ne pas vendre; d'après cela Nous avons résolu de faire provisionnellement réserver ceux qui sont marqués N[ls] 6, 7, 14, 15, 20, 24, 36, 38, 40, 41, 43, 44, 45, 54, 58, 60, 62, 69, 70, 71, 72, 73 et 75. Notre intention étant que les tableaux sous les N[os] 69, 70, 71, 72, 73 et 75 soyent, par provision, laissés dans la chapelle du château et qu'on y remette de même celui sous n° 38 avec l'autel dans lequel il est placé; que ceux sous les numéros 6, 7, 14, 15, 20, 24, 36, 40, 41, 43, 44, 45, 54, 58, 59, 60, 61 et 62 soyent transportés en cette ville et déposés à la Maison du Roy et que tous les autres, y compris ceux sub n° 74 qui se trouvent dans la chapelle susmentionnée, soyent vendus publiquement; Nous en informons le Conseil, le chargeant de faire pourvoir aux dispositions qui en résultent.

MARIE. ALBERT.

Bruxelles, le 10 janvier 1782 (1).

XVII.

Décret des Archiducs gouverneurs-généraux reprenant à titre de fidéi-commis des objets retirés du château de Tervueren.

—

AU CONSEIL DES FINANCES.

Comme, indépendamment des tableaux mentionnés dans notre décret du 10 de ce mois, Notre intention est de retenir encore à titre de fidéi-commis hors des meubles et effets du château de Tervueren ceux qui sont repris dans la note ci-jointe, Nous en informons le Conseil, le chargeant de faire pourvoir aux dispositions qui en résultent.

MARIE. ALBERT.

Bruxelles, le 12 janvier 1782.

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 341, liasse 1782, original.

(Annexe). — Note ultérieure des effets de Tervueren à retenir pour leurs Altesses Roïales.

1. le tableau N° 32.
2. le lustre de cristal qui se trouve dans la grande chambre tapissée en Peckin.
3. celui qui se trouve dans la chambre qui communique à la chambre à coucher.
4. le bureau de marqueterie du cabinet de glaces.
5. les deux matelats, les deux traversins, les deux païllasses et les deux couvertures et les trois couchettes qui se trouvoient dans l'antichambre en faïence, à l'usage des hussards (1).

XVIII.

Reçu du produit des ventes du mobilier et matériaux de Tervueren.

—

Hier naervolght den ontfanck van vercochte effecten, meubelen, loot, sodure, item der batementen van het oudt Casteel van Tervueren......

Item ontvangen van Sieur Anoul, pachter van Syne Majesteyts koepen, de somme van twelf duysent seven hondert seventigh ponden negen schellingen elff penningen artois, wesende het import der meubelen ende effecten respective vercocht den 14, 15, 21 ende 22 january 1782 ende 7 may daernaer, volgens de respectieven controllen ende d'ordonnantie deser Caemer tot lichtinge alhier overgeleyt dus hier: xij^{m} xij^{e} lxx ix pen. (2).

(1) Archives du Royaume, *Conseil des Finances*, carton 341, original.

(1) Compte rendu par J.B.de Waha, receveur des domaines de Tervueren et Vilvorde, le 31 octobre 1782. Archives du Royaume, *Chambre des comptes* reg. 4929, f. 94.

XIX.

Liste des tableaux du chateau de Tervueren mentionnés par Mensaert en 1763 dans «le Peintre amateur et curieux» (pp. 160-161).

---

1. Samson et Dalila, que l'on croit de Van Syck «on l'a en estampe gravée par Kaukerken».
2. Paysage par Momper, avec figures de Breugel de Velours.
3. Portrait d'Anne de Saventhem, avec les chiens de l'infante Isabelle, par Van Dyck.
4. Allégorie dans le goût de Paul Véronèse.
5. Deux tableaux de Spranger.
6. Un autre paysage de Momper et Breugel de Velours.
7. Une cuisine avec un chien, un chat et des fruits par Sneyers.
8. Plusieurs oiseaux au naturel par Sneyers.
9. L'histoire du bateau d'eau par Sallaert.
10. Les serments défilant à la Grand'Place par Sallaert.
11. Le défilé des métiers par Sallaert.
12. Six tableaux peints par Eda.
13. Un magnifique banquet peint par Declerck.
14. Le triomphe de Neptune par Rottenhamer.
15. Le jugement de Paris par van Baelen.
16. Plusieurs autres rares piéces de Breugel, de Beuckelaer, etc.
17. Le buste en marbre de Charles de Lorraine, par Delvaux.

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES INVENTAIRES CI-DESSUS PUBLIES

—

Vierge, la, dans une grotte. II. 38. - VI. 19.

TABLE DES NOMS D'ARTISTES CITES DANS LES INVENTAIRES.

—

Un retable anversois du commencement de XVIe siècle.

S'il n'entre pas dans nos intentions de faire ici l'histoire des ateliers d'Anvers, où s'exécutaient des retables sculptés et peints, il nous semble, cependant, d'un réel intérêt de signaler une œuvre importante de cette provenance, qu'il nous a été donné récemment d'examiner à Paris. Il s'agit d'un retable qui se trouvait, naguère, au Château de Wiedewalle et qui vint en vente à la galerie Georges Petit, en 1921.

L'origine anversoise de ce monument est indiscutable. Chacun des groupes sculptés porte en effet la main ouverte, marque spéciale des imagiers anversois ; et sur l'un des panneaux extérieurs de la caisse contenant les sculptures, se trouve une seconde marque de facture grossière, également usitée chez les imagiers d'Anvers, à savoir le castel accompagné de deux mains, ce qui constitue un emprunt non déguisé aux armes de la ville. Le retable, tel qu'il se présente à nous, constitue un véritable édifice, dans la composition duquel interviennent l'art de l'architecte et celui de ses collaborateurs habituels : le sculpteur et le peintre. Ils travaillent de concert en vue de réaliser un plan minutieusement arrêté ; ils interprètent un programme émanant d'un clerc très docte, comme on le verra bientôt.

On aurait peut-être tort de croire que ces divers concours s'affirment de la même façon, pour l'exécution de chaque retable. Par la force même des choses, il s'établit des types généraux pour l'exécution desquels le peintre et le sculpteur ont tout de même une certaine latitude.

Pas n'est besoin en l'occurence de recourir à de minutieuses descriptions, puisque les planches reproduisent tous les aspects du retable. Il convient toutefois d'envisager les divers sujets d'après l'ordre chronologique, si l'on désire se rendre compte de l'idée qui a présidé à la rédaction du programme imposé simultanément au sculpteur et au peintre ; car, contrairement à l'opinion qui fut exprimée un jour devant nous, groupes et panneaux sont contemporains. Ils furent en effet exécutés les uns et les autres dans des ateliers distincts, d'après un plan nettement tracé, et ils forment, au point de vue doctrinal, un tout parfaitement homogène, comme cela résulte de la rapide analyse qui suit.

D'abord, il importe d'ouvrir au large le retable pour s'arrêter aux faits les plus saillants de l'ENFANCE DU CHRIST. On remarque, sur le volet dextre, avant la naissance du Sauveur, l'*Annonciation* (1) et la Visitation (2). Dans la partie médiane, les scènes sculptées, disposées de gauche à droite : l'*Adoration des Bergers* (3), la *Circoncision* (4) et l'Adoration des Mages (5). Sur le volet senestre, le Massacre des Innocents (6) et la Fuite en Egypte (7). LA VIE PUBLIQUE DU CHRIST. Refermons les volets. L'un des panneaux du volet dextre est occupé par le *Baptême de Jésus-Christ* (8), et dans le lobe supérieur de l'arcade trilobée, on voit la *Tentation de Jésus dans le désert* (9) : le Sauveur repousse Satan qui lui présente des pierres pour qu'il les transforme en pains et, dans le lobe contigu *Jésus s'entretient avec le Samaritaine* (10). Dans le volet senestre se trouve la Transfiguration (11) et sur

le panneau contigu la *Guérison de l'Aveugle-né* (12) et au second plan, on remarque celui-ci se lavant à la fontaine de Siloë, ainsi que Jésus-Christ le lui avait prescrit. Sur le volet dextre on voit en pendant avec la dernière scène décrite, la *Résurrection de Lazare* (13). Au second plan, on aperçoit Marthe aux pieds de Jésus dont elle implore la pitié pour son frère que la mort vient de lui ravir.

La Passion. Ici, il faut débuter par la prédelle. Le panneau central représente la dernière *Cène* (14) dans laquelle le Christ institue l'Eucharistie : le Sacrifice de la Messe et la Communion.

La Dernière Cène est accompagnée de deux sujets qui constituent les figures du sublime mystère de l'Eucharistie. A droite : la *Rencontre d'Abraham et de Melchisédech* (15) et, à gauche : les Israélites recueillant la manne du désert (16).

Ouvrons de nouveau le retable. On aperçoit dans le lobe supérieur du volet dextre : *Jésus dans le Jardin des Oliviers* (17) ; plus bas le Trahison de Judas (18) et, au premier plan, on remarque Saint Pierre frappant Malchus ; dans le panneau contigu : *Jésus comparaissant devant Pilate* (19) qui se lave les mains comme pour se disculper devant les juifs prévaricateurs.

Les regards se portent ensuite sur les scènes en relief, au second registre de la partie médiane. A dextre, le Portement de Croix (20) et dans la voussure se trouvent deux petits bas-reliefs figuratifs, représentant: celui de dextre Abraham suivi d'Isaac portant le bois destiné au sacrifice (21), celui de senestre, Abraham, arrêté par l'ange (22) au moment où il va immoler son fils. Le *Crucifiement* (23) occupe le centre du retable ; il comprend de fait deux registres. Dans le premier à dextre, se trouve la Pamoison de Notre-Dame qui est assistée de saint Jean et des saintes femmes, et à senestre un groupe de soldats. Au second registre apparaît Jésus sur la croix entre les deux

larrons, et non loin de la croix, Marie-Madeleine agenouillée. Notons aussi divers personnages entre deux cavaliers : Longin armé de sa lance et un juif qui, par dérision, se met le doigt dans l'œil. Dans la voussure de l'arcade, sont disposés, sur des culs de lampe, quatre petits bas-reliefs, en haut Josué et Caleb emportant la grappe de la Terre promise (24) et Samson avec les portes de la ville de Gaza (25); plus bas *le Veau d'Or* (26) et le *Serpent d'airain* (27). A droite du Crucifiement se trouve le groupe de la *Descente de croix* (28). — Sur les côtés, dans la voussure du compartiment, il y a deux bas-reliefs disposés sur des culs de lampe, ils montrent à dextre : Jonas happé par le monstre marin (20) au moment même où il est jeté à la mer par un homme de l'équipage ; à senestre, *Jonas rejeté par le monstre marin* (30). (1).

Retournons pour terminer notre revue au volet dextre. Au second registre nous voyons la *Mise au tombeau* (31) la *Résurrection* (32) et dans le dernier lobe du vol et *l'Apparition de Jésus à sa Mère* (33) à laquelle il se présente avec la croix de la Résurrection.

Après avoir considéré les divers sujets, on doit conclure à la mission divine de Jésus-Christ fait homme pour racheter l'humanité déchue. Après que le baptême lui eût été administré par saint Jean-Baptiste, soudain les cieux s'ouvrirent :

(1) Jonas était regardé comme l'une des figures les plus frappantes de Jésus-Christ. (PETR. CHRYS. *Serm. de Jonae proph. signo*). Son histoire est fréquemment citée par les SS. Péres comme figurant la Résurrection du Sauveur, puisque le Sauveur s'en était fait lui-même l'Application. Math. XII. 39, 40. Generatio mala et adultera signum quaesit et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus cfr. MARTIGNY Dictionnaire des Antiquités chrétiennes. Aussi la représentation de ce personnage était-elle particulièrement familière aux premiers chrétiens.

l'Esprit-Saint lescendit visiblement, sous la forme d'une colombe et se reposa sur lui. En même temps une voix du ciel fit entendre ces paroles: «Celui-ci est mon Fils bien-aimé; en lui j'ai mis toutes mes complaisances ».

Cette voix est celle de son Père qui l'a envoyé et qui ratifie dès lors sa mission, et déjà se réalise ainsi l'assurance donnée à Marie par l'archange Gabriel : On l'appellera le Fils du Très-Haut. Jésus-Christ affirme et prouve sa divinité de façons diverses. Il rejette les propositions de Satan et il le confond.

Après avoir révélé à la grande surprise de la Samaritaine les désordres d'une vie privée, il lui fait connaître les merveilles de la grâce. Par la Transfiguration il se révèle à plusieurs de ses disciples, dans tout l'éclat de sa gloire. Par la guérison de l'aveugle-né, la résurrection de Lazare et par sa propre résurrection qu'il avait annoncée à diverses reprises, il démontre sa divinité et sa toute-puissance. En conséquence il attend la libre adhésion de l'homme à sa doctrine.

L'auteur du programme se rattache donc directement à la grande tradition catholique, puisque les apôtres en termes éloquants se réclament du miracle de la Résurrection pour démontrer la divinité de la doctrine qu'ils prêchaient.

Ce polyptique avec les scènes et les figures constitue donc une œuvre apologétique. On y voit démontré, dès avant sa naissance, le rôle du Christ qui, fait homme, grâce à l'union hypostatique, rachètera la lescendance d'Adam en mourant sur la croix. Et l'institution de la messe est rappelée par la Cène ; la Messe, le sacrifice propitiatoire par excellence se fera désormais d'une façon non sanglante.

Après avoir fixé la signification du retable sous le rapport de la doctrine, il convient de signaler les caractères qui le distinguent au point de vue de l'histoire de l'art.

Serait-il possible de mettre un nom d'artiste sur les panneaux qui constituent la partie la plus considérable du monument que nous examinons ? Il faut voir dans ces panneaux non la production d'un seul maître, mais plutôt celle d'un atelier. Les auteurs de retables à Anvers visaient à produire beaucoup et dans de bonnes conditions. Il s'agissait,en effet, de répondre à des demandes émanant des Pays-Bas, de France, d'Allemagne, des pays scandinaves où les retables d'Anvers, comme ceux de Bruxelles, jouissaient d'une grande réputation. Si l'on ne tient pas compte de cette circonstance, on s'expose à s'abuser sur le mérite de ces productions où le caractère personnel ne s'accuse pas toujours très nettement. Mais tout en renonçant à les attribuer à tel ou à tel maître déterminé, il nous est permis, cependant, de voir sous quelles influences ces peintures ont vu le jour.

On y démèle par exemple, sans trop de peine, des éléments remontant à une tradition ancienne soumise elle-même à l'action exercée par les estampes d'Albert Dürer, et s'expliquant par un certain contact avec l'art italien. Or, parmi les artistes où s'avèrent ces influences variées, il en est à qui la critique commence à reconnaître un rôle considérable. En l'occurence nous pensons en particulier non pas tant à Pieter Coeck, élève et collaborateur de Bernard Van Orley, qu'au rayonnement qui se dégage de son œuvre. Ceci soit dit pour prévenir toute confusion. Les débuts de cet artiste se confondent assez facilement avec les productions de son maître, mais sa personnalité finit tout de même par se dégager, grâce à la façon dont ils traitent ses personnages.

Les scènes rendues en ronde bosse, qui constituent par leur ordonnance, les costumes, les attitudes, les mouvements et les jeux de physionomies des personnages, la partie la plus vivante et aussi la plus attrayante du retable, est aussi la plus

conforme au génie de nos anciens artistes. Cette supériorité, les diverses compositions la doivent d'abord à ce qu'elles n'ont rien d'artificiel ni d'éclectique, et qu'elles représentent la phase d'évolution dont le principe remonte à Roger de la Pasture. On sait que les conceptions de l'artiste tournaisien furent interprétées maintes fois par les imagiers bruxellois. Aussi longtemps que l'influence du maître se maintint, les productions pour être pathétiques avaient cependant le sentiment de la mesure. Ces interprétations furent peu à peu considérées comme trop faibles, ou si l'on préfère, trop modérées... Des exagérations on passe vite à de réels excès. Aussi n'est-il pas rare dans les retables anversois, de rencontrer des images agitées et grimaçantes qui tiennent de la charge. Il y eut cependant un arrêt. Fut-ce l'effet de la lassitude ou le désir de réagir? Ne faut-il pas plutôt en chercher la cause dans l'apparition de la Renaissance? Les ateliers, comme les artistes, se ressentent de cet esprit nouveau. On constate dans leurs œuvres plus de modération, et une recherche de style qui se traduit par des effets heureux.

N'oublions pas de dire quelques mots de la polychromie. Chez les imagiers le décor remplissait un rôle dont on n'a pas toujours compris le caractère. Il complétait, en effet, le travail du ciseau au moyen de l'apprêt, de la polychromie et surtout de la dorure. Dans le monument que nous étudions, si remarquable au point de vue plastique, on ne voit aucune des lacunes que l'on constate trop souvent dans les retables de l'école d'Anvers. En revanche, la dorure a dû être réparée en maints endroits et l'opération ne s'est pas toujours effectuée avec tous les raffinements que l'on rencontre chez les anciens imagiers. A tout prendre, ce n'est pas encore le plus mauvais genre de restauration qui existe, surtout lorsqu'il s'agit des productions de l'école d'Anvers où le pinceau complète le travail du

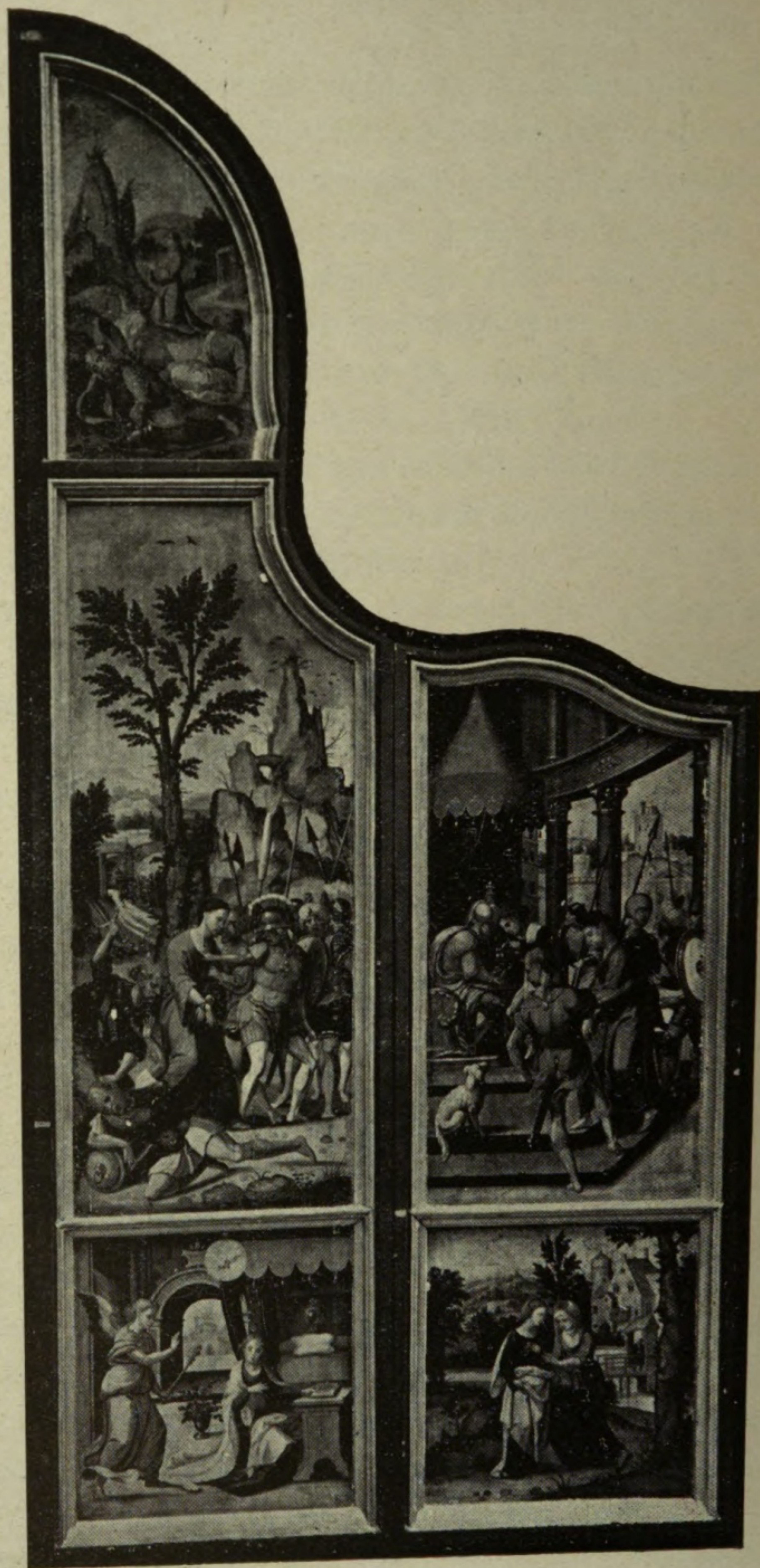
ciseau. A cet égard, pendant de longues années, antiquaires et collectionneurs, cédant à une étrange aberration, dépouillaient totalement les figures ou les groupes de leur décor, chaque fois que la polychromie ou la dorure avait été plus ou moins atteinte. Aujourd'hui que le sentiment d'art est plus éclairé, on traite l'œuvre comme un document dont on écarte, autant que faire se peut, toute cause de détérioration, mais on se garde surtout de toute restauration indiscrète.

Nous avons réservé intentionnellement pour la fin de cette étude une inscription qui se trouve sur le support du retable. En voici la transcription intégrale :

Faict par ordre // de noble et puissante // dame Mada^e^ Jehanne // de Vienne da^e^ de // Gevry et de // Pagny // femme de noble et // puissant seigneur // Messire Jehan de // Longwy, seigneur // des dits lieux // laquelle trespassa le // VIIe jour de Sept^e^ l'an MCCCCLXXII // Dieu aict leur âme // Amen.

Quelle peut être la valeur de ce texte ? Au point de vue historique elle est absolument nulle. Si nous l'avons transcrite, c'est uniquement par acquit de conscience. Que les personnages dont il est question aient existé, qu'importe ? L'anachronisme subsiste tout de même. Il est positif que le retable n'existait pas à la date indiquée ci-dessus, puisqu'il est établi que le monument appartient franchement à la première moitié du XVI siècle.

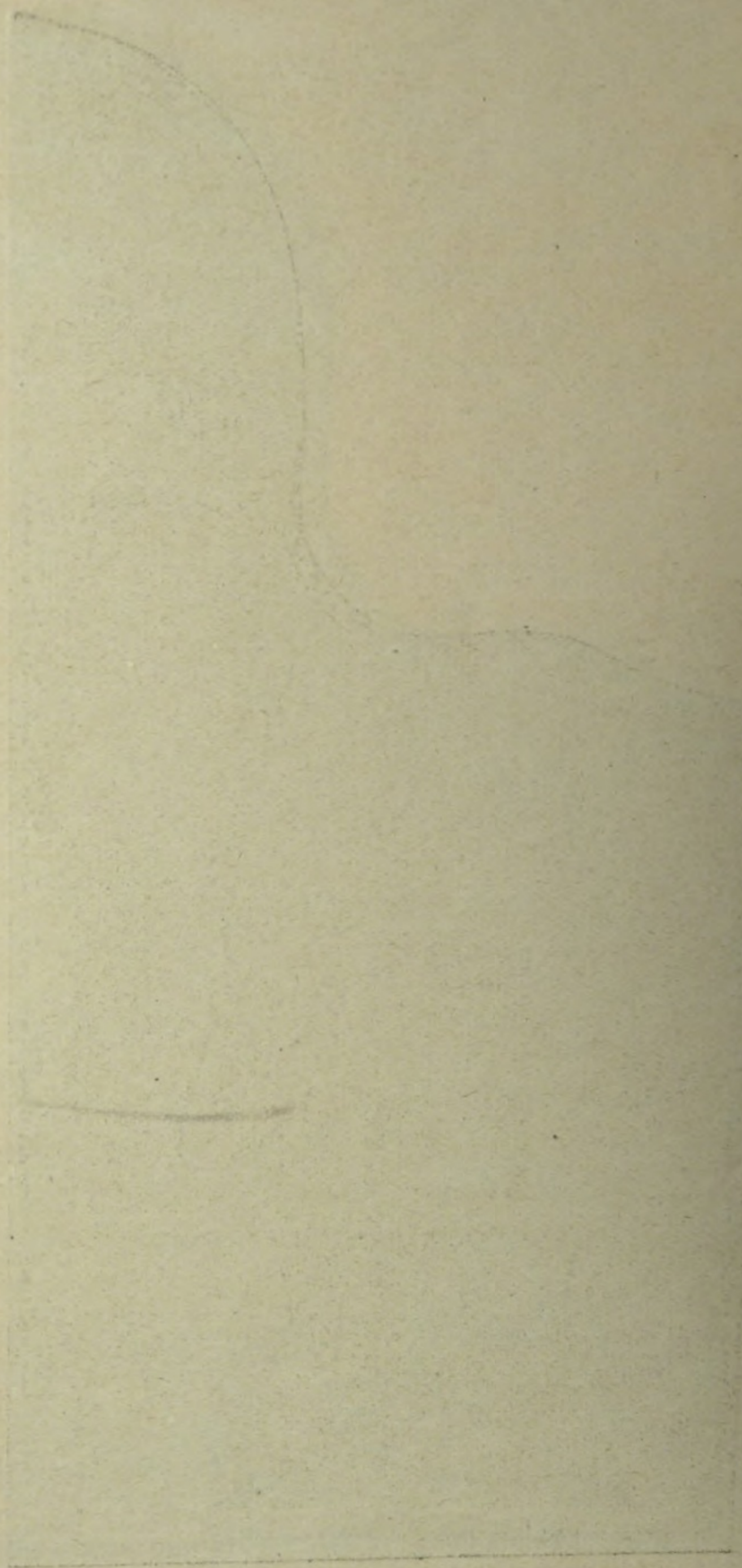
Si le propriétaire du retable avait été mieux au fait de l'histoire de l'art du costume et de l'architecture, il n'eût pas songé à la faire apposer sur le support ou même à en tolérer lexistence. Tout porte donc à croire que cette incription, en caractères gothiques, est erronnée et ne doit pas remonter bien loin dans le passé. Elle appartient, à n'en pas douter au XIXe siècle ; elle doit dater de l'époque où le



Pl. II. — Retable Anversois XVIe siècle. — Volet dextre



Retable Anversois XVIe siècle. — Volet senestre.





Pl. III. — Retable Anversois XVI[e] siècle.

style troubadour, fruit du romantisme, comptait pas mal de partisans. D'ailleurs si le retable avait été exécuté tout spécialement pour un personnage appartenant à la noblesse ou revêtu d'une dignité considérable, des armoiries ou des inscriptions eussent probablement rappelé son souvenir. Il convient, toutefois, de reconnaître, qu'à part quelques exceptions, les indications de ce genre sont loin d'être fréquentes dans les retables de l'école brabançonne. Désormais lorsqu'on parlera du retable provenant du château de Widewalle, on pourra se dispenser de s'occuper de cette inscription fantaisiste dont l'auteur tirait, sans doute, vanité. Naguère, on ne savait pas toujours se priver du plaisir d'ajouter au monument déjà plein d'attrait par lui-même, telle histoire ou telle légende que la critique est bien obligée d'écarter sans hésitation. Trois retables anversois, celui d'Op. Itter (Limbourg) et ceux d'Oplinter et de Piétrain conservés aux musées royaux du Cinquantenaire, ont des liens manifestes de parenté avec celui de Paris ; mais ce dernier leur reste même quand supérieur pour la sculpture.

Le grand mérite du retable que nous publions, réside dans le fait qu'il offre, tant pour les groupes que pour les panneaux, un ensemble complet, un monument type où les divers éléments et surtout les sculptures se recommandent à notre attention par leur style et leur facture nerveuse ; et, en dépit de quelques détériorations à la polychromie, nous donnent l'idée la plus juste de l'habileté des imagiers anversois de la première moitié du XVIe siècle, même lorsqu'ils travaillaient pour l'exportation sur une vaste échelle.

JOS. DESTRÉE.

La Confrérie des Romanistes

INTRODUCTION

—

C'est en 1572, que fut érigée en notre ville une association, dont les membres devaient être exclusivement recrutés parmi les anversois qui avaient fait le voyage de Rome, et y avaient visité les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul.

Il existait à cette époque une groupe très important de peintres, que les historiens de l'art désignent sous le nom de *Romanistes*. C'étaient ces artistes qui, attirés par le renom des maîtres de la Renaissance italienne, avaient passé les Alpes et s'étaient attardés dans les principaux centres artistiques de la péninsule, mais surtout à Rome. Ce séjour à l'étranger, dit un historien, désorganisa la riche palette flamandes; fit perdre à nos artistes les qualités qui les distinguaient sans leur transmettre celles qui leur manquaient ; leur école ne donna à l'art aucune œuvre frappante, elle ne laissa que de documents curieux pour l'histoire (¹).

(1) A.—J WAUTERS. *La peinture flanande*, Paris, A. Quantin (1883), p. 10.

Les principaux représentants du groupe des *Romanistes* furent à Anvers, Jean Gossaert qui, en 1508, partit le premier ; François Floris (vers 1516-1570) ; Martin de Vos (1532-1603), les trois Francken, Jérôme (1540-1610), François (1542-1616), Ambroise (1544-1618), Wenceslas Coberger (vers 1557-1635) et Otto Vénius (1558-1629).

Comme, au dernier quart du XVIe siècle, il était encore strictement de mode dans de monde des artistes, de se rendre en Italie, il se conçoit aisément que la nouvelle association ait trouvé, dans ce milieu, des membres ayant visité la résidence des pontifes romains. La présence de quelques peintres dans ses rangs et le fait insuffisamment élucidé que cette association reçut le nom de «Confrérie des Romanistes» sont cause, croyons-nous, que les historiens de l'art l'ont mise en relation directe avec l'esprit exclusif qui régentait les adeptes de l'Italianisme ; qu'ils nous l'ont présentée comme un groupement artistique ayant exercé, du moins durant la première période de son existence, une influence délétère sur le talent natif et les heureuses aptitudes raciques des artistes de nos provinces.

Les choses étant présentées sous cet angle, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il soit devenu d'une croyance quasi-générale, que la confrérie des Romanistes n'était rien moins qu'un groupement d'artistes-peintres ayant séjourné dans la patrie des Raphaël et des Michel-Ange, et qui se forma dans le but de se séparer ostensiblement de leurs collègues restés sédentaires, et de faire prédominer les principes de leur école.

Rombouts et Van Lérius, dans les nombreuses et intéressantes notes dont ils enrichirent les *Liggeren* de la confrérie de St-Luc, publiés par leurs soins de 1864 à 1872, ne manquent jamais, le cas échéant, de signaler la qualité de membre de la confrérie des Romanistes, des artistes dont ils trouvèrent les noms dans les registres de l'ancienne gilde. Van Lérius, dans

les notices biographiques, généralement fort circonstanciées, qu'il consacra aux artistes représentés au Musée d'Anvers, agit de même dans les diverses éditions du catalogue de ces collections.

Mais ces auteurs se bornent à ces simples indications et fort prudemment évitent de se prononcer au sujet du but, de l'esprit et des tendances de la confrérie des Romanistes. Cette sage réserve n'a pas été observée par feu l'archiviste communal anversois, Fr.-Jos. Van den Branden, dans son travail bien connu, la *Geschiedenis der Antwerpsche Schildersschool*, qui parut en 1883.

Cet auteur, après avoir justement déploré l'influence néfaste qu'exerça sur nos artistes locaux la vue des œuvres de leurs confrères d'au delà les Alpes, après avoir formellement condamné les exigences de plus en plus tyranniques de la mode d'aller puiser à des sources étrangères des principes qui altéraient si profondément les caractères distinctifs de l'école nationale, cet auteur ajoute, que les choses furent poussées si loin, que les artistes anversois qui avaient visité la ville éternelle tentèrent de se séparer des autres, de se liguer, de se constituer en une sorte de caste, *en dus een slag van kaste te maken*. Ils y réussirent en partie, continue-t-il, en érigeant, en 1572, la confrérie des Romanistes, dont ne feraient partie que ceux qui pouvaient prouver leur passage à Rome. Cette association antipatriotique ou antinationale, *onvaderlandsch* dit l'auteur, eut pour premier doyen un certain Elias de Bie, et se plaça sous la protection des apôtres saints Pierre et Paul ; elle obtint un autel dans la chapelle du St. Sacrement à la cathédrale, où elle fit célébrer annuellement des offices religieux, à l'issue desquels on se réunissait à une table plantureusement garnie (1).

(1) *Op cit.* pp 227-228.

Il est vrai que Van den Branden, jusqu'ici, ne précise pas la profession des membres de ce groupement : il entend cependant bien désigner des peintres, puisqu'il termine sa diatribe in lignée, en disant, qu'il y a lieu de remarquer que le nom d'aucun des membres qui firent partie de la confrérie, durant les vingt-cinq premières années de son existence, n'a été retrouvé sur aucune œuvre artistique méritante. Nous pouvons donc bien conclure des propos si catégoriquement exprimés par lui, que la confrérie des Romanistes fut fondée dans un but artistique nettement défini, et, en conséquence, nous ne saurions critiquer ceux qui, forts de son autorité, ont cru, dans la suite, devoir suivre le même sillon. Ajoutons cependant ici, que feu Max Rooses, qui avait déjà publié en 1879, une histoire de l'école anversoise de peinture, ne s'était aucunement attardé à l'endroit de cette confrérie, et que Génard, en 1883, dans son travail *Anvers à travers les âges*, fait simplement mention de son existence, ajoutant que, ayant consulté les archives de cette association, il en publiera sous peu l'histoire complète, projet qu'il n'a pas mis à exécution (1).

Nous avons eu, à notre tour, communication des deux importants registres que la confrérie des Romanistes nous a légués, et qui font partie des archives de l'église St-Georges en notre ville (2), et quel ne fut notre étonnement, après un premier et rapide examen de la liste de ses membres, de n'y voir figurer qu'un nombre infime de peintres ! Cette première et déjà très déconcertante constatation nous engagea vivement à poursuivre nos recherches, ce qui, hâtons-nous de le dire, nous convainquit bientôt que l'aspect sous lequel on avait

(1) *Op cit.*, tome II, p. 590.

(2) Nous remercions vivement M. le curé et les membres du conseil de fabrique, de ce qu'ils ont bien voulu les mettre à notre disposition.

présenté jusqu'ici la confrérie en cause, n'était fondé sur aucune sérieuse donnée, sur aucun fait dûment établi.

La confrérie des Romanistes n'est rien plus qu'une association pieuse, ayant pour principal objectif de solenniser d'une facon spéciale la fête des saints apôtres Pierre et Paul, et en ordre secondaire, de procurer à ses membres une occasion de se rencontrer annuellement en une réunion intime, au cours de laquelle on se rappelerait ses impressions de voyage. C'était à peu de choses près, une confrérie semblable à celle des Lorettains, qui fut érigée ici en 1703, et qui recrutait ses membres parmi ceux qui avaient fait le pélerinage de Lorette (1).

Ce fut surtout dans les rangs du haut clergé local, dans les milieux aristocratiques et dans la classe de la haute bourgeoisie que la confrérie trouva le plus grand nombre d'adhérents ; elle en rencontra également beaucoup parmi les membres de la magistrature locale et dans le monde des hauts fonctionnaires communaux. Certes, elle recueillit aussi des peintres, mais, comme nous le disions plus haut, leur nombre fut peu important. C'est ainsi que, durant le premier quart de siècle de son existence, elle ne recruta aucun artiste, si ce n'est l'onfèvre-ciseleur de renom, Arthur de Rasières, ce qui explique parfaitement que Van den Branden n'ait trouvé aucune œuvre picturale marquante de cette première série de soi-disant *Romanistes*.

Le premier peintre qui entra dans la confrérie, en 1597, fut Otto Vénius ; il occupe le cinquante-troisième rang dans la liste des membres. Les historiens de l'art sont d'accord pour considérer cet artiste comme le dernier représentant de la série des peintres baptisés sous le nom de *Romanistes*. Il fut

(1) P. Visschers, *St-Juliaens gasthuis te Antwerpen*, Anvers, 1853, p. 54.

suivi par Jean Breughel en 1599, Henri van Balen en 1605, P.-P. Rubens en 1609, Sébastien Vranckx et Abraham Janssens en 1610, François Snyders en 1619, Gérard Zegers en 1631, Jean van den Hoeck en 1648, et Jean Fyt en 1650, tous maîtres qui ne sont plus rangés dans la catégorie spéciale des Italianisants (1).

Comment expliquer que la présence d'un seul *Romaniste* authentique dans les rangs des membres de la confrérie, ait donné lieu à la dénomination sous laquelle elle est parvenue jusqu'à nous ? Probablement que cette epithète s'est étendue dans la suite à quiconque avait visité la capitale de la catholicité. En tout cas, il y a lieu de remarquer que de 1572 à 1681, c'est-à-dire durant la première période de son existence, on ne rencontre jamais dans les écrits de la confrérie le vocable de *Romanistes*. Ce n'est qu'en 1716, année de sa reconstitution -elle avait cessé de vivre durant 35 ans- que l'on emploie ce terme pour la première fois. Observons bien, qu'en cette année, il n'existait plus qu'un seul membre de la confrérie primitive, que nous avons donc à faire avec des nouvaux venus sans doute peu au courant du régime intérieur de l'ancienne association. Au reste, dans la suite, il n'en est plus fait usage que deux fois, soit en 1722 et 1794.

Dans l'acte par lequel l'édilité communale reconnait, en 1592, l'existence de l'association et approuve ses statuts, il n'est question que de *gulde*, *contraterniteyt*, *broederschap* ou *collegie van St. Peeter en de St. Pauwels* et c'est des mêmes termes qu'usent toujours les rédacteurs des comptes ou des rapports annuels.

En dehors des écrits de la confrérie nous rencontrons

(1) En 1716, lors de la reconstitution de la confrèrie sur des bases *purement* religieuses, on enrôla encore les peintres Jean-Pierre van Bredael et Abraham Godyn. Ce furent là les derniers artistes admis.

cependant la dénomination de *Romanistes* dans le décompte de la succession de Rubens, document daté du 9 décembre 1645, soit donc 53 ans après sa fondation. Mais le testament du grand artiste n'ayant pas encore été retrouvé, on se saurait prétendre que dans la rédaction de ses ultimes volontés, il ait désigné en ces termes l'association dont il faisait partie et qu'il entendait privilégier (1).

Cet exposé préliminaire démontre amplement, croyons-nous, qu'il y a lieu de publier ce que les documents authentiques nous apprennent quant au passé d'une association présentée, jusqu'ici, sous un aspect si peu conforme à la réalité. C'est ce que nous nous proposons de faire dans la mesure de nos faibles moyens. Nous débuterons par un coup d'œil sur les archives de la défunte confrérie ; nous analyserons ensuite son acte constitutif et son règlement et, successivement, nous traîterons de ses offiecs religieux, de ses réunions intimes ou dinatoires, si l'on préfère ce mot, et des objets d'art qu'elle acquit au cours de son existence et, en particulier, des deux panneaux peints que Rubens lui offrit. Enfin, nous communiquerons la liste de ses membres, avec quelques indispensables notes biographiques, toutes basées sur les indications fournies par les archives de l'institution.

Nous nous abstiendrons de formuler une conclusion finale, celle-ci n'ayant plus aucune utilité, puisque nous venons d'exposer suffisamment comment nous envisageons la fameuse confrérie dite des Romanistes.

—

(1) *Staetmasse ende Rekeninge van alle ende jegelijcke de goeden... competeerende den sterfhuyse van wijlen heer Pictro Paulo Rubens.* — Bulletin des Archives etc., tome II, pp. 122 et 162.

I.

LES ARCHIVES.

—

La confrérie des Romanistes fut, comme nous l'avons déjà dit, érigée en 1572. Toutefois ce ne fut que quatre ans plus tard qu'elle se procura un registre destiné à l'inscription des noms de ses membres et à la transcription de ses statuts, ordonnances et privilèges. Les feuillets de ce volume étaient de vélin ; il coûta 7 florins et 2 sous (1).

Ce registre existe encore, mais plus dans son état primitif.

En 1703, l'évêque d'Anvers, Reginald Cools, érigea dans les principales paroisses de la ville, notamment à Saint-Georges, une confrérie dite de la Doctrine chrétienne (*Christelijke Leering*) sous l'invocation de saint Joseph et des saints apôtres Pierre et Paul. Celle des Romanistes se trouvait suspendue depuis 1682. La nouvelle institution devant elle aussi avoir un registre destiné à recevoir les noms de ses membres, s'empara de celui des Romanistes et le remania de fond en comble. Une partie des feuillets de vélin fut enlevée, mais à la partie restante on ajouta environ deux cents feuillets en papier ordinaire. Le tout fut relié à nouveau dans l'ancienne couverture.

Cette opération a été faite avec beaucoup de soins. Les anciens plats furent conservés et fort habilement ajustés au nouveau dos, En outre, il furent encadrés d'une bordure et munis de deux fermoirs, le tout en argent. Cette argenterie fait malheureusement, en certains endroits, trop fortement saillie, de façon à couvrir en partie la belle decoration du cuir. Celle-ci se compose d'un cartouche central avec double

(1) „Item betaelt voor tperckement, bereyden, linieren ende binden vanden „ boeck daer inne de namenvande guldebroeders en de statuten, ordonn. ende „ privilegien sullen geschreven worden. VIJ gul. IJ st „

bordure, celle de l'extérieur portant les mots LIBER CONFRATERNITATIS SANCTORUM PETRI ET PAULI. Au milieu du cartouche, les lettres posées en bandes, on lit l'inscription ROM: ANT. abréviation de deux mots que l'on peut interpréter de diverses façons. Le même décor, sauf l'inscription de la bordure extérieure, se répète sur le plat opposé ; dans le cartouche central toutefois se trouve la date 1576. Toute cette décoration, de la plus belle Renaissance, est rehaussée d'or, et se trouve dans un état de parfaite conservation.

Dans la partie nouvelle furent dessinnées les armoiries de l'évêque fondateur et celles de ses successeurs, Mgr. de Nelis compris ; ensuite y furent inscrits les noms des membres du clergé de St-Georges de 1703 à 1797, et ceux des membres laïcs faisant partie de la magistrature annuelle. La dernière inscription date de 1882.

Mais c'est la partie ancienne qui doit seule nous retenir.

Elle se compose de 25 feuillets de 0 m. 30 de hauteur sur 0 m. 19 de largeur ; le vélin, sauf celui des deux derniers feuillets, est d'excellente qualité.

Sur le recto du premier feuillet, au bas de la page, un membre de la confrérie, *M*[r] *Guilielmus de Campo*, a cru devoir transcrire un quatrain français destiné sans doute à servir de règle de vie à ses honorables collégues :

Fuy orgueil, luxure, aussi avarice,
Ayme Dieu, et garde justice,
De trop hault estat ne te chaille,
Car le plus hault, ne vault pas une maille.

Au verso du même feuillet on voit les armoiries en couleurs du pape Clément VIII, d'azur à une bande bretessée d'or accompagnée à d'extre et à sénestre de trois étoiles à six raies du même. Ces armoiries et leurs accessoires sont très médiocrement exécutés.

Le feuillet suivant est consacré au titre du volume, ou plus exactement, à une introduction à la matière qui va suivre. C'est un texte latin, réparti en douze lignes, et dessiné en petits caractères romains de belle allure. Il est précédé d'un très élégant cartouche en forme de cuir découpé, dessiné en couleurs et à fond brun-rouge. Les deux premiers mots du texte, *Ad Perpetuam*, sont en or dans un encadrement rectiligne et sur fond bleu ; la lettre initiale A, plus grande que les autres, est entourée d'arabesques et de fleurs. Cette enluminure, en style Renaissance, est fort belle.

Voici la teneur de cette introduction :

D. O. M.

AD PERPETVAM

DEI, GLORIAM, ET SANCTORUM APOSTOLORUM, PETRI ET PAULI COMMEMORATIONĒ AB INFRASCRIPTIS DOMINIS PROBIRQ : VIRIS VNANIMITER, ET SUMMA CUM DEUOTIONE INSTITUTUM EST HOC PRŒSENS ET LAUDABILE COLLEGIUM, QUOD CONFRATERNITATĒ SANCTORUM PETRI ET PAULI, QUORUM RELIQUIAS ROMÆ SINGULI VISITAUERE NUNCUPARUNT. QUO ITAQUE A POSTERIS QUOQ : OBSERUETUR. INFRASCRIPTI SEQUĒTIA STATUERŪT.

Les quatorze feuillets suivants ont servi à la transcription d'un traduction italienne et du texte original flamand de l'acte d'institution et de l'approbation des statuts delivré le 26 juin 1592, par le magistrat d'Anvers, et à un document de même nature signé le 28 Juin 1593, par Livinus Torrentius, évêque. C'est un travail de calligraphie particulièrement soigné.

Huit autres feuillets portent les noms des membres de la confrérie, ceux des premières années dessinés en petits caractères romains. Cette nomenclature a pour titre ;

NOMINA

CONFRATRUM COLLEGIJ ROMANORUM APUD ANTUERPIENSES.

Le mot *Nomina* est en or avec lettrine initiale délicatement ornée dans un encadrement rectangulaire et sur fond bleu.

Il est fort probable que toute cette enluminure est l'œuvre de Mr Gaspar de Crayer (le peintre ?) auquel on paya en 1602, une somme de 5 florins, pour solde de ce qui lui restait dû pour la transcription de l'acte constitutif de la confrérie dans son nouveau registre (1). En 1593, on avait également décaissé une somme identique à un personnage non dénommé pour la transcription de l'acte délivré par l'évêque d'Anvers et une autre piéce insuffisamment déterminée (2).

Le dernier feuillet de vélin est couvert d'un dessin, un lavis à l'encre de chine noire, représentant saint Joseph et l'enfant Jésus. Cette composition se rapporte évidemment à la confrèrie de la Doctrine chrétienne.

Les Romanistes nous ont également légué un livre aux compes datant de 1593. Il est débroché ; les feuilles resteés en blanc semblent en avoir été violemment detachées ; la couverture est encore dans son état primitif : un plein veau orné d'un fort joli médaillon et d'un filet d'encadrement rehaussés d'or.

Cet in-folio contient les comptes plus ou moins détaillés de 1574 à 1596. De 1597 à 1681, on n'y retrouve annuellement qu'une

(1) „ Item vyff Rensguldens betaelt aen Mr Gaspar de Crayer, voor soo vele „ hy alnoch ten achteren is geweest aende confraterniteyt voor tschryven „ vande institutie der selver, alsoo den selven mette oude deken daer voor „ veraccordeert is geweest ende noyt betaelt en is geworden 5 Rs.

(2) „ Item voor het schryven vande duytsche ordonnancie ende vande approbatie *Rever. D. Episcopi Lœvini Torrentij* in den boeck vande Gulde V gul. „

sorte de procès-verbal ou de compte rendu rédigé par le doyen en fonction, où il déclare qu'il a soigné pour l'exonération des services religieux et pour l'organisation du repas ; qu'il a perçu toutes les cotisations ; que le total de ces recettes n'a pas été suffisant pour couvrir les frais ; mais, que prenant à son compte le déficit, il estime superflu d'entrer dans les plus amples détails. Il signale ensuite les décès survenus durant son décanat et annote finalement les noms des membres nouvellement admis. De 1716, année où la confrérie fut reconstituée, à 1740, le doyen en fonction, appelé maintenant consul, se contente, comme ses devanciers, d'un simple compte rendu annuel. De 1741 à 1785, les comptes redeviennent détaillés.

En dehors de ces deux registres, il n'existe, en fait de pièces détachées, que quatre feuillets de vélin provenant du volume décrit en premier lieu. On y déchiffre la copie d'une concession d'indulgences émanant du pape Clément VIII, et datant de 1599, ainsi qu'une version flamande et une version française du même document pontifical. Malheureusement aucun des trois textes n'est complet.

Il nous faut mentionner encore, mois à simple titre de renseignement, que la confrérie, d'après un inventaire datant de l'année 1600, possédait à cette époque *cen marcyser*, c'est-à-dire un fer à marquer, dont nous n'avons pu découvrir l'usage Peut-être servait-il à la frappe le jetons de présence aux offices religieux, soit pour les membres, soit pour les musiciens ou les chantres. Le renseignement, en tout cas, a sa valeur pour une identification éventuelle de pièces de ce genre encore indéterminées oa à découvrir.

Ces archives, nous en convenons, ne sont pas très importantes ; cependant elles suffisent largement pour nous permettre de jeter un long et profond regard dans le passé de l'aristocratique collège des Romanistes anversois.

II.

LES STATUTS.

—

La confrérie dite des Romanistes fut officiellement reconnue et ses statuts approuvés de même par l'écoutète et le magtstrat d'Anvers le 26 juin 1592. L'acte original est perdu, mais nous en trouvons une copie authentiquée le 24 novembre 1595, par Jean Kieffel, secrétaire de la ville (1).

Le préambule de ce document est particulièrement intéressant. Il nous apprend qu'en 1572, il avait été fondée en notre ville une confrérie, *zekere broederschap ofl collegïe*, composée uniquement de personnes ayant visité le chef-lieu de la chrétienté ; que cette association avait fait annuellement célébrer une messe solennelle. le jour des saints Pierre et Paul, à la cathédrale, à l'autel le la chapelle du St Sacrement ; qn'elle s'était dissoute lorsque l'exercice de la religion catholique avait été défendu à Anvers ; qu'elle s'était sérieusement reconstituée en 1589 ; finalement, que les membres actuels, pour affermir leur institution, désiraient vivement la reconnaissance officielle de celle-ci et l'approbation de son réglement.

Le même préambule nous informe ensuite qu'une confrérie de ce genre n'était pas une nouveauté, qu'une autre plus ancienne avait existé en l'église St-Georges, où elle avait disposé d'une chapelle particulière; que même elle avait organisé chaque année une procession, le dimanche suivant la fête des saints apôtres Pierre et Paul, mais qui, en présence de

(1) Nous le publions ci-après en son entier à titre d'annexe.

la multpilicité de ces cortèges religieux, avait été incorporée dans la procession paroissiale annuelle, *ommeganck*, de St-Georges ; enfin que cette confrérie dissoute lors des troubles religieux ne s'était plus relevée.

Mais venons en aux dispositions statutaires qui devaient régenter la nouvelle institution et auxquelles le magistrat daigna accorder sa haute approbation et qui de ce fait obtinrent force de loi.

I. Ne peuvent faire partie de la confrérie que ceux qui auront fait le voyage de Rome et y auront visïté — on veut dire sans doute *vénéré* — les reliques des saints Apôtres, ce dont ils doivent pouvoir administer la preuve au doyen de l'institution.

II. Le nombre des membres ne pourra excéder le chiffre de 25.

III. Tout nouveau membre versera un droit d'entrée de 3 florins au profit de la confrérie, plus 1 florin au profit du bedeau ou messager.

IV. Chaque année il sera célébrée à la cathédrale, à l'autel de la chapelle du St Sacrement, une messe solennelle en l'honneur des saints Pierre et Paul. Tous les membres y assisteront et prendront part à l'offrande, sous peine d'une amende de 10 sous, sauf en cas d'empêchement légal.

V. Annuellement il sera également célébrée, le lendemain du jour de la fête, une messe de requiem à l'intention des confrères défunts ; l'assistance à cet office est obligatoire dans les mêmes conditions.

VI. En cas de décès d'un membre, tous les confrères assisteront en corps à ses funérailles ; une amende de 6 sous atteindra les absents. L'assistance à une messe de requiem ordonnée par la confrérie est facultative.

VII. La dette mortuaire est fixée à 3 florins ; une somme identique est due par le membre qui désirerait quitter la con-

frérie. Le doyen a le droit, s'il le juge opportun, de diminuer l'import de cette cotisation.

VIII. Le membre qui se refuserait à observer les statuts, celui qui ne s'accorderait pas avec ses confrères et celui qui serait jugé indigne, ce membre peut être obligé de quitter la confrérie sur avis du doyen et de la majorité des confrères. Il est également redevable de la dette mortuaire fixée ci-haut.

IX. Toutes les années, au jour de la fête patronale, les confrères prendront part à un repas qui sera organisé par le doyen. L'écot est fixé à 3 florins, que l'on y assiste ou non, et à 30 sous en cas d'empêchement reconnu fondé. Si la dépense totale occasionnée par ce repas dépasse le montant des cotisations ce sera au doyen à couvrir le déficit. Un étranger y est admis avec l'agréation du doyen, mais à condition qu'il ait également séjourné à Rome.

X. Annuellement, au cours de ce repas, il sera procédé à l'élection d'un nouveau doyen. Cette élection se fera au moyen de bulletins et à la majorité absolue ; en cas de parité de voix, le suffrage du doyen comptera pour double. C'est avant le dessert, *voor het opdienen vand. keese off fruyt*, que l'on remplira cette formalité.

XI. Le nouveau doyen sera immédiatement installé ; il se choisira au même moment un conseiller et sera responsable durant sont décanat de la bonne garde de tous les documents et autres objets appartenant à l'institution.

XII. Tout désaccord entre les membres ou tout autre litige sera tranché par le doyen qui aura, en outre, le droit d'infliger une amende de 3 florins à la partie en défaut ; celle-ci a droit d'appel auprès du collège des bourgmestres et échevins et les frais de cette action incomberont au perdant.

XIII. La cotisation annuelle est fixée à 10 sous.

XIV. Le lendemain de la fête patronale, à l'issue de la

messe de requiem, le doyen se rendra au local où le repas a été servi, aux fins d'en régler la note. D'autres membres peuvent également s'y trouver, mais toute dépense fait à cette occasion sera supportée par eux.

XV. Toute autre réunion est interdite, sauf en cas de nécessité à déterminer par le doyen.

Ce réglement, on s'en sera déjà aperçu, ne contient aucune disposition éxigeant des membres la qualité d'artiste, ni même celle de bourgeois d'Anvers. On n'y retrouve aucune stipulation dont on pourrait inférer directement ou indirectement qu'elle avait une pretention quelconque en matière d'art. Solenniser la fête de ces patrons et se rencontrer annuellement en une amicale réunion c'était bien là, nous le répétons volontiers, l'unique but que s'étaient proposé les fondateurs de l'institution.

Ce règlement resta en vigueur durant toute la première période d'existence de la confrérie,c'est-à-dire jusqu'en 1681. Pour autant que les écrits permettent de le constater, nous croyons qu'il fut toujours appliqué, sauf en ce qui concerne l'endroit et le jour où devait être organisée la réunion dinatoire, et la perception de l'écot et des amendes, qui fut négligée, intentionnellement ou non, par maints doyens, sans doute particulièrement fortunés. Il n'y fut apporté qu'une modification dûment enregistrée ; elle se rapporte aux services religieux annuels dont nous allons nous occuper au chapitre suivant.

—

III.

LES SERVICES RELIGIEUX

—

C'était au maître-autel de Notre-Dame, que la confrérie, à partir de 1572, fit célébrer ses offices religieux. Ceux-ci furent suspendus en 1579, à la suite des troubles qui agitaient notre ville, de la persécution du culte catholique par les réformés et du départ du plus grand nombre des confrères. On ne posséde que peu de renseignements en rapport avec les services de cette période septennale (1).

La confrérie reconstituée en 1589, reprit ses services en la même année et se choisit à cet effet l'autel de la chapelle du St Sacrement en la même église. Pouvons-nous voir un rapport entre ce choix et le fait que les deux personnages qui, en la mêm e anrée, furent admis comme nouveaux maîtres de cette antique institution, furent tout juste Elias de Bie, le réorganisateur de la confrérie et Guillaume de Campo, l'auteur du fameux quatrain reproduit ci-haut ? C'est donc à tort que Van den Branden rapporte que les Romanistes obtinrent un autel particulier dans cette partie de la vaste basilique mariale anversoise.

La messe chantée annuelle prescrite par les statuts avait lieu en toute solennité. La veille et le jour même jeux de carillon et sonneries de *Carolus*, le gros bonrdon de la cathédrale. L'autel recevait ses meilleurs atours, des tapisseries de valeur étaient étendues de-ci de-là et partout de la verdure et des fleurs. On orna même, en certaines années, le chef des statues des saints Pierre et Paul qui décoraient l'autel, d'un

(1) „ Item is te wetene dat inden jare XVcLXXIX deur d'ongelegentheyt „ des tyts, stillestandt van d'exercitie vande Catholicke religie ende vertreck „ vanden meestendeele vanden Guldenbroeders nyet en is ontfanghen noch „ uytgegeven. „

gracieux chapel de roses fraîches. La partie musicale était particulièrement soignée. A cet effet, on requérait les services d'une douzaine de chantres attachés à l'église, et d'un demi douzaine de musiciens de la ville. Ceux-ci, en 1592, étaient dirigés par maître *Michiel Frans*, et en 1593, par maître *Artus*, sans doute des sommités musicales de l'époque (1).

Jusqu'en 1610, on se borna à la célébration de cette messe annuelle. En cette année, il fut résolu que dorénavant on ferait également célébrer le même jour et avec la méme pompe un salut en l'honneur du Saint Sacrement. Une autre décision est digne de remarque en ce qu'elle démontre d'une façon toute particulière que la confrérie avait un but religieux bien déterminé. Ainsi il fut décidé qu'à l'avenir, tous les confrères, au cours de la messe, s'approcheraient de la Sainte Table, et détail qui intéressera certes les fervents de la liturgie, que cette communion aurait lieu immédiatemert après celle du prêtre-officiant. C'est sous le décanat de Corneille Schut, non le peintre, mais l'amateur d'art mentionné si souvent dans les annales artistiques de notre cité, que furent prises ces très dévotieuses résolutions (2).

Les offices religieux des Romanistes eurent lieu, pour la dernière fois, à Notre-Dame, en 1680. La confrérie, depuis un certain temps déjà, voyait baisser le nombre de ses adhérents et on ne parvenait pas à combler les vides. Ensuite, on avait toutes les peines du monde à trouver le confrère prêt à assumer la charge de doyen. La cause essentielle de cette fâcheuse

(1) Voir aux *Annexes* le compte détaillé des dépenses faites en 1623, pour la messe solennelle annuelle.

(2) » Ende is ten selven dage over maeltyt naer ouder costumen me » gemeynen voisen gecosen enz... ende is oock terstond daer naer geresol- » veerd aengaende de Communie vande guldebroeders dat die sal geschieden « onder de solenele misse, recht naar de communie vanden Heere Celebrant, » voor den autaer, publicq inde capelle daer de misse sal worden gesongen. »

situation gisait dans le déséquilibre constant entre les recettes et les dépenses, déficit à combler annuellement par le chef de l'association. Pour y rémédier en partie, on renonça aux services coûteux à la cathédrale et l'on fêta, en 1681, la saints Pierre et Paul, à St-Georges, sans doute d'une façon plus modeste et à des tarifs moins onéreux. Mais le remède vint trop tard. A partir de cette année jusqu'en 1716, soit durant un tiers de siècle, le collège des Romanistes, tel qu'il avait été conçu par ses fondateurs n'exista plus que sur papier.

Entretemps, un certain Nicolas Mens, marguillier à St-Georges, était parvenu à obtenir de Rome d'insignes reliques des apôtres Pierre et Paul. Ces saints étant les patrons secondaires de sa paroisse, il s'empressa de les offrir à la fabrique d'église le 8 janvier 1716. Approuvés le 28 mars suivant par l'évêque d'Anvers, ces précieux restes furent placés dans les socles évidés des colonnes du maître-autel (1).

L'acquisition de reliques d'un saint de renom était, aux anciennes époques de ferveur, un évènement sortant de l'ordinaire. Un fait pareil avait être marqué par d'importantes solennités religieuses. Quel meilleur jour pour procéder à l'exaltation de ces nouvelles reliques que le 29 juin, jour où l'Eglise commémore le glorieux martyre des fondateurs du collège apostolique ! Mais à qui incomberaient les frais de la cérémonie et des festivités projetées ?

L'examen de cette dernière question donna naissance à l'idée de reconstituer l'ancienne confrérie dite des Romanistes dont il n'existait plus qu'un seul membre, Lancelot-François de Cordes, seigneur de Wichelen et autres lieux. Des démar-

(1) *Chronycke ofte beginsel ende voortganck vande parochiale Kercke van St-Joris binnen Antwerpen*, publiée dans les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, tome II, pp. CXV, CXVI et 397.

ches en ce sens furent entreprises et elles aboutirent heureusement au recrutement de 18 membres.

Ces nouveaux Romanistes inaugurèrent alors leurs services religieux par une messe chantée, un salut solennel et une procession qui parcourut les principales rues de la paroisse de St-Georges, accompagnée d'un groupe de pères capucins portant les nouvelles reliques. De 1716 à 1722, ils firent montre d'une ferveur et d'un zêle innacoutumés, à preuve que, durant ces six années, leurs services religieux comportèrent une messe chantée, un salut et une procession à l'intérieur de l'église tous les trois mois, et le jour de fête patronale, les mêmes offices mais avec procession sur la voie publique.

Tout s'émousse en ce bas-monde, même le zêle des fervents Romanistes de la seconde édition. Peut-être aussi que tous ces services devenaient extrêmement coûteux. Quoi qu'il en soit, en 1722, ils renoncèrent aux services trimestriels et, en 1752, ils en revinrent aux toutes premières traditions de l'ancienne confrérie, c'est-à-dire qu'ils se bornèrent à une simple messe chantée annuelle.

Les frais de toutes ces solennités étaient payés pas les membres seuls. On divisait le total des dépenses par le nombre des confrères et le quotient ainsi obtenu formait le montant le la cotisation ; celle-ci variait donc d'une année à l'autre.

La dernière solennisation de la fête des saints Pierre et Paul par les Romanistes anversois, eut lieu en 1785.

La confrérie qui comptait encore 17 membres fut, conformément aux édits de Joseph II, dissoute en la même année et ne se releva plus.

—

IV.

LE REPAS ANNUEL

—

Les statuts de la confrérie prévoyaient le jour de la fête patronale un réunion intime de ses membres au cours de laquelle devait être servi un repas convenable, sans de trop grands frais pour les convives, *een (h) eerlyck maeltyt sonder grooten costen voor de voors. Guldebroeders*. On a vu que chaque confrère devait contribuer aux frais pour une somme de 3 florins, et qu'au dessert on procédait à l'élection d'un nouveau doyen.

Les premières années ces repas furent organisés dans une auberge ou une hôtellerie et il y a lieu de de croire que, vu la position sociale des convives, les locaux choisis à cet effet devaient être des établissements bien en vue et d'un certain renom.

En 1574, le doyen invita ses honorables confrères à l'*Eenhoren* à la Grand'place ; en 1576, au *Witten Hasewint* ; en 1590, au *Hert*, rue du Cimetière, actuellement le marché aux Souliers ; en 1591, chez *Anthoine van Haveren*, patron de la *Halfmane* ; et en 1592, au *Vliesken*.

A partir de 1593 et jusqu'en 1597, on semble avoir renoncé, à une exeption près, à une réunion dinatoire dans un établissement public, et il appert des postes de dépenses figurant dans les comptes, tant pour les victuailles que pour la boisson, que ce repas convenable et à prix modéré prit les proportions d'un véritable banquet.

C'est ainsi qu'en 1593, les très honorables Romanistes se réunirent dans un des salons de l'hôtel des Fugger, les Roth-

schild de l'époque. Le concierge de cette fastueuse résidence mit à leur disposition la vaisselle de la maison — il est à supposer que ses maîtres étaient absents — et s'ingénia de son mieux, sous l'appât d'un gros pourboire, à décorer la salle de verdure et de fleurs. Quant à la fourniture des mets et à la préparation des plats, on eut recours aux bons services du patron du *Vliesken*, où l'on avait dîné l'année précédente, et celui-ci soigna tellement bien ses très distingués clients, à moins que ceux-ci firent montre d'un appétit innatendu, qu'il se vit obligé de leur déclarer le lendemain, en toute sincèrité, qu'il avait travaillé à perte! Les banqueteurs, réunis en conseil, firent leur examen de conscience ou d'estomac, et durent convenir que le prix qui avait été fixé d'avance était par trop favorable. En conséquence, ils allouèrent à l'excellent patron du *Vliesken*, qui avait entrepris le banquet à raison de 33 florins, sans la boissou, un supplément de 22 florins, soit près de 70 %!

Le choix des vins servis à ce copieux repas avait été l'objet de soins particuliers. En effet, la veille, le doyen, maître Jean Boghe, et son conseiller, maître Jean van den Kieboom, respectivement secrétaire et greffier de notre bonne ville, se rendirent au *Vliesken*, pour y déguster d'abord et désigner ensuite les crûs seuls capables de flatter le palais de leurs estimés confrères. On ne saurait douter de l'heureux choix de ces experts, attendu que les 19 convives ne dégustèrent pas moins de 36 pots. Ajoutons à ces détails déjà assez suggestifs, que l'on avait engagé six serveurs, et que le total des dépenses qu'occasionna cette réunion gastronomique, s'éleva à la jolie somme de 111 florins et 7 sous.

Dans le compte de 1594, les dépenses relatives au banquet sont réunies en un seul poste s'élevant à 73 florins 7 1/2 sous. Mais que l'on n'en infère pas qu'il fut moins brillant que celui

de l'année précédente, car dans ce montant ne sont pas compris, le doyen André van Breuseghem, échevin de la ville, à soin de le relater dans une note, tout ce qu'il a déboursé pour le service, la vaisselle, le linge, les condiments, etc., tous frais qu'il prend généreusement à sa charge. Le même doyen attire, en outre, l'attention de ses confrères, sur le prix extraordinairement favorable des vins, qui ne coûtèrent que 8 1/2 sous le pot, alors que l'année précédente ils en avaient coûté 14. Leur qualité ne semble pas avoir été inférieure, attendu que 50 pots furent débouchés et vidés.

Un détail que nous ne saurions passer sous silence, c'est, qu'en cette année, on inaugura la pieuse coutume de placer sur un des meubles de la salle, où se donnaient ses très fraternelles agapes, un groupe sculpté représentant les saints patrons de la confrérie, et de faire brûler deux gros cierges en leur honneur pendant toute la durée de la réunion. C'était le chapelain de l'association, le révérend Matthieu Vermasen, qui avait fait don de ces effigies et qui probablement suggéra cette dévotieuse pratique.

Les chefs qui présidérent aux destinées de la confrérie durant les années 1595, 1596 et 1597, étaient des gens très minutieux, qui, dans leur compte annuel, tenaient à justifier de la moindre dépense. Grâce a cette comptabilité modèle, il serait possible à un spécialiste de se livrer à une petite étude, risquons le mot, d'archéologie culinaire, sur la composition d'un menu et l'accommodement des plats à des jours gras et à des jours maigres à la fin du XVIe siècle. Mais nous n'allons pas nous risquer sur pareil terrain et prions respectueusement l'amateur disposé à philosopher en cette matière, de consulter nos annexes, où il trouvera l'énumération des viandes, des poissons, de la volaille, des légumes, de la patisserie, des sucreries et autres excellentes choses que l'on servait, il y a

quatre siècles, aux bonnes fourchettes, en général, et aux Romanistes, en particulier (1).

Aux banquets de 1593 et 1596, se rattache un petit incident, prouvant que les bons soins de ses organisateurs s'étendaient autant à la qualité qu'à la quantité des mets servis, à tel point, qu'en ces années, un certain nombre de convives crurent nécessaire de revenir le lendemain, non pour régler la note, comme le réglement le leur permettait, mais pour ne pas laisser se perdre ce qui n'avait pu être consommé la veille. La première année, ils arrosèrent ces reliefs de force pots de vin, ce qui entraîna une dépense supplémentaire d'environ 10 florins. A l'audition des comptes, les confrères, qui étaient restés chez eux, protestèrent contre cette dépense par trop extraordinaire. Cela ne regarde nullement la confrérie en général, prétendirent-ils ; que le doyen, qui y a consenti, la supporte personnellement, ou bien, qu'il se fasse rembourser par les intéressés. Les protestataires obtinrent gain de cause et le poste incriminé fut rayé. En 1596, une réunion de ce genre ne coûta qu'un florin et quelques sous ; vu le peu d'importance de la dépense, on passa outre.

A partir de 1598, nous ne disposons plus que de rares détails concernant les fameuses réunions dînatoires des Romanistes. Il s'introduisit alors l'usage, signalé déjà, de remplacer le compte détaillé annuel, par un très sommaire compte rendu. C'est le doyen Jehan-Vincent Fossa, à qui est donné le titre de messire, qui inaugura une coutume qui allait être suivie par tous ses successeurs jusqu'en 1681.

Il appert du compte rendu de 1602, que le repas traditionnel

(1) Nous publions en cet endroit les dépenses relatives aux repas de 1593, 1595 et 1596. — Il est vrai que E.-H. Vanden Eynde les a déjà publiées en 1880, dans son recueil *Antwerpsch*, mais l'ouvrage n'est que peu répandu, puisqu'il n'a été tiré qu'à 32 exemplaires.

fut servi, en cette année, chez le doyen Pierre Gerardi, *wachtmeester* de la ville, en sa demeure. L'année suivante, le doyen *Geeraert de Craenmeester* etant venu à mourir accidentellement au cours de son mandat, circonstance qui nous incite à croire que le trépassé était un technicien dirigeant le travail de la grue au port, sa charge fut reprise par son prédécesseur, qui, cette fois, organisa le repas dans un établissement portant pour enseigne *Int geschilderd Huys*. En 1604, l'ancien échevin Nicolas de Meyer, pour des motifs inconnus, réunit ses collègues à l'ombre des frondaisons touffues du vaste jardin de l'hôtel del Plano, *inde gasthuys bemden*, dans le quartier de la longue rue de l'Hôpital actuelle, et il croit utile de relater dans son rapport que ses 17 invités s'y montrèrent particulièrement bien disposés.

A partir de 1605, s'établit définitivement l'usage imposant au doyen en fonction la charge d'organiser chez lui le banquet annuel. Ce fut Artus de Rasières, le reputé orfèvre-ciseleur, qui, le premier, obéit à cette loi, et il ne paraît pas que celle-ci fut enfreinte jusqu'en 1680, année où les confrères se réunirent, pour la dernière fois, à table, chez leur doyen, l'échevin Jean van Woonsel.

En tenant compte de la position sociale, du « hault estat », comme le disait un des leurs, de la généralité des Romanistes et, plus particulièrement, de celle de leurs chefs, nous ne courrons aucun risque en affirmant que ces réunions dînatoires furent toujours dignes et brillantes (1), et que beaucoup

(1) Serait-il téméraire d'ajouter « avec des menus bien soignés » ? En effet l'échevin romaniste Pierre Scholier ne publia-t-il pas un jour un *Traité familier à l'usage des Cuisines*, qui fut réédité plus tard en flamand sous le titre de *Koock-Boeck oft familieren Keucken-Boeck, leerende hoe dat men alderhande Vleesch, Vogelen, Wildtbraedt ende Visch koken sal*; *ende wanneer alderhande Spyse ende Wyn op haer beste is. Oock alle manieren van Salaet te maken*. L'auteur, dans l'édition française, adresse son travail au beau sexe flamand et ajoute qu'il n'a écrit sur ces matières qu'après 24 ans d'expérience ! (Paquot, *Mémoires etc.*, Louvain 1765, tome I, p. 66.)

d'amphitryons, par délicatesse ou générosité, renoncèrent à exiger de leurs hôtes l'écot réglementaire, Beaucoup de doyens, en effet, ne font pas mention de cette perception, dans le compte rendu de leur gestion, tel celui que Rubens inscrivit de sa main, et que nous copions ici en mémoire du grand maître.

A° 1614 desen 30 Junij, ipso Divorum Petri en Paulli festo, Deken wesende vande confraterniteyt vande voorgenoemde Santen. Ic Petrus Paulus Rubens hebbe voleijnt het jaer van myn dekenschap ende volcomelijck volbrocht alle solemnitijten daer toe staende. als singhende misse loff ende missen van requies voor de afghestorven medebroeders, ghelyck ooc voor een maeltyt tot mynen huyse, ende mits het wtgheven verre excedeer(t) den ontfanck, zoo dunckt my noodeloos te wesen eenighe rekeninghe daer af te doene want tghene te cort comt is de gulde gheschoncken.

En 1681, la confrérie étant, pour des motifs déjà enoncés, sur le point de s'éteindre, il fut résolu de décharger le doyen de la coûteuse obligation du banquet, et, à l'avenir, d'organiser le repas traditionnel à frais communs, dans un établissement convenable de la ville. Gerbrant Frederickx, qui assumait alors, pour la troisième fois, la tâche de doyen, s'arrangea avec le patron du *Gulden Arent*, à la place de Meir. Ce fut là que les Romanistes de la première période mangèrent et burent en commun pour la dernière fois.

Quatre ans après la reconstition de la confrérie, soit en 1720, la question du repas annuel revint sur le tapis. En considération des grands frais qu'entraînaient les réunions dînatoires, un des motifs, disait-on, qui avaient causé la chute de la confrérie primitive, il fut décidé de défendre tout

repas à domicile,et d'en organiser un, à frais commun et à un prix modique, dans un établissement convenable, *een vrindelyck noenmael tot eenen modiquen pryse.* Mais cette résolution n'eut pas de suite et plus jamais il n'est question dans les écrits ultérieurs d'une réunion de ce genre.

Avant d'aborder la 5e partie de notre travail, il y a eu lieu de dire un mot au sujet du repas que Rubens ordonna de servir à ses confrères Romanistes, le jour de ses funérailles. Ce repas, d'après les comptes de la mortuaire,eut lieu à l'hôtellerie *de Goudbloem*, courte rue de l'Hôpital, le 2 juin 1640, et coûta 126 florins. Le maître, en prenant cette disposition, se conforma-t-il à un usage régnant parmi les nombres de la confrérie? C'est bien possible, attendu que, d'après les statuts, les confrères étaient obligés d'assister en corps au service funèbre de leurs collègues et que, aux temps passés, un pareil témoignagne de condoléances entraînait, pour la famille du défunt, l'obligation morale d'avantager, d'une façon ou d'une autre, l'institution dont le défunt avait fait partie.

V.

LE MOBILIER ET LES TABLEAUX.

Les dépenses que se permettaient les Romanistes, nous l'avons déjà fait remarquer, dépassaient de beaucoup les recettes. Sans l'intervention généreuse de ses chefs, l'association n'aurait eu longue vie. Ne pouvant donc thésauriser, il n'y a pas lieu de s'étonner que la confrérie, en fait de mobilier religieux ou autres objets en ordre profane, ne se procura pas grand'chose, et que tout ce qui, au cours de son existence, entra à sa possession, elle le dut à la générosité de l'un ou l'autre de ses membres.

La première dépense relative à un objet pouvant présenter, au point de vue de l'art, quelque intérêt, est rédigée, en 1575-1576, d'une façon si peu claire, qu'il est impossible d'en déterminer la nature. S'agit-il de la peinture d'un groupe sculpté ou de l'enluminure d'un dessin? Pour quelques florins pouvait-on se faire peindre un tableau et deux blasons par dessus le marché? Et quel assemblage de saints personnages qui n'ont d'ordinaire rien à voir entre-eux! Que le lecteur veuille bien lui même résoudre cette énigme :

Item betaelt aen Mr Peeter Huys, schilder, voor tschilderen ende verlichten vañ heylige patroonen deser gulden St Peeter eñ St Pauwels houdende het beelt van Veronica mette effigie van ons salichmakers Jesu Christi de welcke dese gulde gelieve te laten prospereren door zynen Goddelycken segen ende benedictie, tot synder eeren ende salicheyt der sielen vañ guldenbroeders der voors. confraterniteyt. Amen. Ende noch voor tschilderen van twee blazoenen, tzamen V gul. XIIJ sts.

En 1593, la confrérie possédant une couple de registres et

quelques parchemins, résolut de se procurer un coffret aux privilèges. On s'adressa à un spécialiste et l'objet que celui-ci livra, quoique orné déjà de gracieuses ferronneries, fut encore décoré de peintures. On le trouva tellement beau, que l'on fit faire immédiatement un second coffret en bois ordinaire, pour lui servir de custode et le protéger ainsi contre tout accident. Une annotation ultérieure nous apprend que cette décoration consistait en une représentation des patrons de l'institution et qu'elle eut pour auteur maître Crépin van den Broecke.

Et tout cela ne coûta que 7 florins 13 sous ! Mais, ne le perdons pas de vue, nous sommes encore à une époque où le florin avait un grand pouvoir d'achat, à preuve que pour 50 de ces belles pièces, les plus grands sculpteurs contemporains livrèrent, en cette même année, à nos Romanistes, de IX statues en bois de 4 1/2 pieds de hauteur.

La chapelle du St Sacrement à la cathédrale, où la confrérie faisait célébrer ses offices, venait de s'enrichir d'un nouvel autel, édifié sous la direction des frères Robert et Jean Collyns de Nole, sculpteurs de renom (1). Sur les instances des maîtres, avec lesquels les Romanistes entretenaient les meilleurs rapports, ils consentirent à contribuer à l'achèvement de ce travail, en y faisant placer, à leurs frais personnels, les statues de leurs vénérés patrons. Un appel fut fait à la générosité des membres. Vingt-deux confrères, y compris le bedeau ou messager, se cotisèrent pour un total de 95 florins 3 sous.

Ces deux statues furent exécutées par les prédits sculpteurs ; leur peinture ne coûta que 7 florins 6 sous. Le surplus du produit de la souscription passa dans la caisse commune (2).

(1) P. Visschers, *Iets over Jacob Jonghelinck, Octavio van Veen ende gebroeders Collyns de Nole.* Anvers 1853, p.77. — Fern. Donnet. *Notice historique sur la chapelle du T. S. Sacrement en l'église cathédrale d'Anvers.* Anvers 1887, p. 12.

(2) Aux annexes de plus amples détails.

L'autel en question fut démoli en 1743-1745, et remplacé par un autre dû au ciseau de Jean-Pierre van Baurscheit.

En 1597, « messire » Jehan-Vincent Fossa, que nous avons déjà appris à connaître, fit présent à la confrérie d'un plateau et de deux burettes en argent. Ces objets étaient décorés des effigies des patrons de l'institution et des armoiries du donateur, accompagnées de sa devise, *In te De oconfido* [1]. Ces burettes et leur plateau furent aliénés en 1757. Ce fut l'orfèvre Jacques Mertens qui les acheta à raison de 55 sous l'once. Le tout accusait un poids de 22 onces 13 esterlins.

Le même personnage donna en outre deux plaques d'argent, de forme ronde ; elles devaient servir de nimbes aux deux statues de l'autel.

Les derniers objets d'art qui entrèrent en possession de la confrérie, et non les moindres, furent les deux panneaux représentant les apôtres Pierre et Paul, que Rubens peignit et dont il fit présent, en 1614, l'année même où il assuma la charge de doyen. Cette importante donation se trouve enregistrée dans le livre aux comptes, à la suite du compte rendu de sa gestion que nos lecteurs connaissent déjà. Cette mention, tracée par une autre main, est rédigée comme suit :

Ter eeren van de glorieuse Heijlighen en̄ Patronen van deser Confraterniteijt, en̄ oock vanden voors deken, die met haere naemen genoemt is, soo heeft denzelven de broeder-

(1) « Heeft noch daer en boven de voers. Mess Jehan Vincētio Fossa der » cōfraterniteyt beschonkē met twee silverē apullē en een silvēr scotelē om » die ampulle dāer op te setten om den dienst goodts daer mede te ver.. » op heure feestdaghē, dwelcke ampullen en̄ silvere scotele selē voordaene » gestelt worden *ad perpetua rei memoria* inden Inventaris van̄ meubelen van » deser confraterniteyt.

» Heeft noch de selve Mess. Jehā Vincētio Fossa de beelden van̄ Heylige » Apostelen van Ste-Peeter en̄ Ste Pauwels, staen̄ bovē op den aultaer van̄ » Eerw. Heyl. Sacramēte doen vercierē elck met een silvere rondeel om bovē » haer hoofde te stellen. »

schap vereert met twee groote conterfeitselen op panneelen by zyne handt geschildert, representerende de voors. Heyllighen Petrus en Paulus, die overzulx voortaen oock komen onder de Specificatie van meubelen de broederschap aengaen, die jaerlix gewoonlick wort overgelevert aen nieugecosen deken. Twelck hier gestelt wort voor memorie.

Ces deux panneaux n'ont jamais été exposés en permanence, ni à la cathédrale ni à St-Georges ; ils ne paraissaient en public que le jour de fête des saints apôtres Pierre et Paul. Ils étaient confiés dans l'entretemps aux soins du doyen, qui les gardait chez lui, et passaient ainsi chaque année en d'autres mains. C'était d'ailleurs là le système qu'on suivait pour tous les documents et autres objets appartenant à la confraternité. En 1669, sous le décanat d'Alexandre-Philippe della Faille, on en renouvela les cadres et on dora ceux-ci aux frais personnels des membres.

En 1746, à la suite des détériorations que ces transports sans cesse renouvelés entraînaient inévitablement, il fut décidé de ne plus exposer les panneaux de Rubens, qu'à des époques plus espacées et, entretemps, de les confier à la garde de l'ancien doyen, l'échevin Jean-Jacques Moretus. Onze ans plus tard, en 1757, on jugea absolument nécessaire de les restaurer et de renouveler les cadres. Ces travaux furent exécutés par le peintre Jacques Beschey et l'encadreur Henri van Stryp, et coûtèrent 106 florins 9 sous (1). C'était pour couvrir en partie cette forte dépense, la caisse étant vide, que

(1) „ Extra ordinaire onkosten.
„ Aan Jacques Beschey, voor 't schoon maeken der schilderyen f. 20.—.—
„ Aan Hus van Stryp, voor 't vergulden en repareeren der lesten f. 86.9.—

. . . .

„ Waer op ontfangen van Jacq. Martens, Silversmit, voor den montant van „ de twee silvere ampullen en schotel de welcke gewoogen hebben 22 oncen „ en 13 engels en a 55 stuyvers wissel gelt is f. 62.5 3/4 ende courᵗ„ f. 72.13.3,

l'on alinéa, en cette année, les burettes et le plateau offerts jadis par messire Fossa. Cela se passa sous le décanat de Mathias d'Henssens.

Jusqu'ici il était annuellement fait mention, dans le compte ou rapport des doyens, des panneaux de Rubens ; chaque intéressé, à l'expiration de son mandat, annotait soigneusement à qui il les avait confiés. Mais à partir de la restauration de 1757, il n'en est plus question nulle part. Si le peintre chroniqueur Jacques Mols n'était là, pour témoigner, qu'en 1770, on les exposait à St-Georges, on se demanderait forcément si vraiment ils existaient encore (1).

Qu'en est-il advenu de ses œuvres d'art ? D'après une note de Génard, dans *Anvers à travers les âges*, elles furent vendues en 1786, sur ordre de Joseph II, qui avait également édicté la suppression de l'antique confrérie. Nous ne possédons aucune donnée à cet égard, mais croyons pouvoir accepter en toute confiance l'assertion de Génard, d'autant plus que celui-ci ajoute que cette vente produisit 1889 florins 3 1/4 sous, renseignement puisé évidemment à une source officielle. Le même auteur dit ensuite que ces panneaux, d'après Smith, revinrent aux enchères à Londres, en 1798, comme faisant partie de la collection Bryan ; qu'ils y atteignirent le prix de 40 livres sterling pièce et, qu'actuellement, ils font partie d'une galerie étrangère (2).

Mais qu'elle est cette galerie étrangère ? Est-ce bien la Pinacothèque de Munich, comme nous le renseigne le catalogue de l'exposition de l'œuvre de Rubens, organisée à Anvers, en 1877, à l'occasion du tri-centenaire de la naissance de l'illustre maître ?

(1) Max Rooses, *L'œuvre de Rubens*, Anvers, 1886-1892. Tome II, p. 338.
(2bis) *Op. cit*, tome II, p. 590.

Nous en doutons et pour cause. Voici pourquoi.

Remarquons d'abord que Rubens traita les mêmes sujets pour l'ancienne église des pères Capucins, au Marché aux Chevaux, en notre ville. C'étaient deux volets servant le fermeture mobile aux deux baies qui se trouvaient ménagées dans le mur du fond de l'église, à côté du maître-autel, et qui communiquaient avec le chœur des religieux s'étendant derrière la partie de l'église réservée aux fidèles. Ces tableaux sont signalés par Michel, qui ajoute qu'ils furent reproduits au burin, sous deux portiques, par le graveur Remi Eyndhoudt (1). Ces volets disparurent lors de la Révolution et il n'en est question nulle part, pas même dans le rapport pourtant si détaillé et si documenté de Charles Piot, sur les œuvres d'art enlevées à la Belgique, à la fin du XVIIIe siècle.

Or, les rédacteurs du catalogue de l'exposition de 1877, nous disent, à propos de la ou des photographies exposées et représentant les apôtres Pierre et Paul, de Munich, que ces tableaux proviennent des Capucins d'Anvers et qu'ils avaient été donnés à titre gracieux par Rubens à la confrérie des Romanistes !

Une partie de cette indication d'origine est nécessairement fausse, mais laquelle ? Assurément la seconde, puisque, d'une part, ils signalent la gravure de Eyndhoudt, qui se rapporte aux volets des Capucins, et que d'autre part, nous avons devant nous le *Catalogue des tableaux de la Pinacothèque royale à Munich*, où il est dit que *le* Rubens de cette galerie est peint sur *toile* ! (2)

Le sort des panneaux rubéniens des Romanistes d'Anvers n'est donc pas encore fixé.

(1) *Histoire de la vie de Rubens, etc.*, Bruxelles 1771, p. 103.

(2) Par Georges de Dillis, directeur en chef des galeries royales, etc. Munich 1839, p. 66.

VI.

LES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE.

—

La confrérie des Romanistes a compté 194 membres, dont 131 appartiennent à la première période de son existence, soit de 1572 à 1681, et 63 à celle s'étendant de 1716 à 1785.

La liste des membres occupe, comme nous l'avons dit antérieurement, huit feuillets ou seize pages du registre d'apparat. Les quatre-vingts premiers noms y ont été dessinés par une main habile en petits caractères romains ; les quarante qui suivent sont assez bien calligraphiés ; ceux de la partie restante sont des signatures accompagnées généralement de la mention, en italien, de l'année où l'intéressé se trouvait à Rome. Tous ces noms, à peu d'exceptions près, sont suivis d'un millésime correspondant à l'année d'admission ; cette indication a été faite postérieurement d'après le livre aux comptes.

Cette liste toutefois n'est pas rigoureusement complète. En effet, nous avons rencontré dans les comptes et procès-verbaux annuels, quelques noms qui n'y figurent pas. Elle offre, en outre, une lacune s'étendant des années 1726 à 1782, et qui nous semble avoir été produite par l'enlèvement d'un feuillet ; or, durant cette période, il a été admis, toujours d'après le registre aux comptes, vingt-six membres. Nous avons réparé cet oubli et comblé cette lacune en intercalant, là où il le fallait, les noms omis ou enlevés, et nous avons eu soin de les marquer d'un astérique. Disons aussi que nous avons copié les noms tels qu'ils se trouvent inscrits dans le registre de l'association, avec, le cas échéant, les indications de profession, les années d'admission et de décès, et les mentions de séjour à Rome qui les suivent.

Le *Collegium Romanorum* anversois, comme nous l'avons affirmé au début de notre travail, ne comportait que fort peu d'artistes, mais recrutait de préférence ses membres dans le haut clergé, dans la magistrature, dans l'aristocratie et dans la classe aisée. C'est ce que prouveront les très concises notes biographiques qui font suite à chaque nom et pour autant que nous ayons pu identifier avec certitude le personnage intéressé. Ces petits commentaires révéleront en outre qu'il existait fort souvent des liens de parenté entre beaucoup de membres, et qu'un voyage au chef-lieu des Etats de l'Eglise était, au temps jadis, de tradition, dans maintes familles anversoises.

Ceci dit, voici les noms de nos aïeux qui, à leur retour de Rome, s'enrôlèrent, sous l'égide des saints Pierre et Paul, dans la pieuse confraternité des Romanistes :

1. Dominus Jacobus a Geel. A° 1574.

   Dans le compte de la susdite année : *Heer Jacop van Geele.* Probablement un écclésiastique.

2. Dominus Petrus a Hulsthout. A° 1574.

   Au compte de cette année : *Heer Peeter van Hulshout.* Ce personnage. sans doute un écclésiastique, quitta la confrérie en 1575-76.

3. Dominus Joannes Roosen. Obiit. A° 1574.

   Le paiement de la dette mortuaire de *Heer Jan Roosen,* probablement un prêtre, eut lieu en 1575-76.

4. Dominus Matheus Vermasen. A° 1574.

   Chapelain à la cathédrale. En juin 1569, il fut chargé de célébrer les premiers offices religieux à la chapelle provisoire érigée dans l'enceinte de la nouvelle citadelle. Il fut doyen de la confrérie en 1577, 1578 et 1580, et remplit également de 1581 à 1602, les fonctions de chapelain de la confrérie de St-Hubert. Il décéda le 16 avril 1603, et fut enterré à Notre-Dame.

5. Dominus Paulus Prochelius. A° 1575.

   C'était un écclésiastique, puisqu'en 1578 il célébra les offices religieux de la confrérie,

6. Dominus Petrus Wouters. A° 1574.

Au compte de cette année : *Heer Peeter Wouters.* Sans doute encore une fois un prêtre.

7. Dominus Joannes Compostelle. A° 1574.

Au compte de la susdite année : *Hans Compostelle.*

8. Dominus Petrus Boucquart. A° 1574.

Peeter Boucquart dit le compte de la même année.

9. Egidius Vermeulen. Obijt. A° 1574.

Au compte de la dite année : *Gielis Vermeulen.* Date de décès inconnue.

10. Elias de Bie. A° 1574.

Le fondateur de la confrérie d'après F.-J. Van den Branden. Il en fut doyen en 1574, 1575 et 1576. Quand la ville tomba sous le joug protestant il s'exila à Cologne. Son nom figure en 1589, parmi les dirigeants de la chapelle du St Sacrement à la cathédrale. Il fut également, de 1591 à 1594, secrétaire et de 1594 à 1600, trésorier de la Sodalité des hommes mariés, une congrégation de laïques dirigée par les pères Jésuites.

11. Cristianus de Monte. A° 1574.

12. Egidius Carpentier. A° 1574.

13. Arnoldus Cups. A° 1574.

Le compte de cette année il est relaté que Pauwels (?) Cups et sa femme, qui avait fait également le voyage à Rome, s'étaient présentés pour faire partie de l'association. Cette demande fut rejetée, toutefois Cups, moyennant le versement des cotisations réglementaires, fut admis au repas, mais ne fut inscrit comme membre, que pour une année.

14* Arnoult Pauwels.

Admis en 1574. L'année suivante il est mentionné sous le prénom de *Aert.*

15. Dominicus Brant, famulus. A° 1574.

Messager du clerc de la confrérie. Ayant fait le voyage de Rome, il fut admis comme membre et de ce chef paya la cotisation statuaire

16. Dominus Stephanus Breuseghe(m). A° 1575.

Au compte de 1575-76 : *H. Stephanus van Breusegem.* Une écclé-

siastique portant le même nom se trouvait parmi les exilés anversois à Cologne en 1586 ; il y avait obtenu un canonicat

17. Balthazar Witstadt. A° 1575.
18. Franciscus Steltius. A° 1575.
19. Egidius Steltius. A° 1575.

Libraire qui fut reçu franc-maitre á St-Luc en 1573. Il était fils de Jean Steelsius, natif de Brusthem (Limbourg). également libraire, et d'Anne van Ertborne. Tout ce que l'on sait de lui c'est qu'il habitait une maison dénommée *De Salamander*, figure d'ont il s'est servi comme marque typographique.

30. Joannes Block. A° 1576.

21* Pauwels Cuypers.

Sa dette mortuaire fut acquittée en 1580. Admis probablement en 1575.

22. Dominus Nicolaus Deloos. A° 1589.

Prêtre et probablement chapelain de la confrérie. Il quitta la ville en 1593, et alla se fixer à Ypres.

23. Mr Joannes vanden Kieboom. A° 1589.

Greffier de la ville de 1585 à 1608. Doyen en 1592. Décéda le 28 janvier 1609.

24. Cornelius Houck. A° 1589.
25. Guilielmus vanden Brouck. A° 1589.

Au compte de 1589-90 : *Guille van den Broecke*

26. Ludovicus de Heuldre. A° 1589.
27. Jacobus Van Hove. A° 1589.
28. Mr Joannes Boghe. A° 1590.

Secrétaire de la ville depuis le 17 septembre 1586, jusqu'au 13 janvier 1609, date de son décès. Il fut inhumé à la cathédrale, où une épitaphe rappela longtemps son souvenir. Bien connu par la collection dite des *Epistolæ publicæ* formée par ses soins. Il était originaire de Bruxelles et fut doyen des Romanistes en 1593.

29. Mr Jacobus Ghentius. A° 1590.

Décéda l'année suivante. C'est donc bien l'érudit avocat *(causarum Patroni disertissimi)* de ce nom, dont l'épitaphe se trouvait à St-Jac-

ques. Il n'était âgé que de 48 ans. Sa femme se nommait Cécile Salbos.

30. Mr Guilielmus de Campo. Ao 1590.

En 1596, lorsqu'il fut élu doyen, on lui reconnait les titres de protonotaire et de comte palatin. Un Guiliano de Campo fut admis en 1589, dans le corps des maitres de la chapelle du St-Sacrement à la cathédrale.

31. Gerardus de Cranem(eeste)r. Ao 1590.

Fut élu doyen en 1602, mais ne put accomplir son mandat à la suite d'un accident qui lui coûta la vie. On peut inférer de ce fait qu'il était chef ou directeur du service de la grue.

32. Nicolaus de Villers. Ao 1590.

Doyen de la confrérie en 1607.

33. Stephanus Hercules. Ao 1590.

Relieur de registres qui fut admis maitre à St-Luc en 1589. Il habitait le voisinage de la Bourse et etait fournisseur attitré de la ville. De 1613 à 1618, il fut consulteur de la Sodalité des hommes mariés. Il avait quitté la confrèrie en 1595.

34. Gaspar van Holvelt. Ao 1590.

Etant en Italie en 1593,il ne put participer au repas de cette année. Un *Jasper Van Holvelt* fut reçu maitre à St-Luc en 1594, sans indication de profession.

35. Mr Andreas van Brueseghe(m). Ao 1590.

Echevin de la ville. Elu doyen en 1594. En 1609, assistant á la Sodalité des latinistes. Un André van Breuseghem, docteur en l'un et l'autre droit et échevin de la Halle aux Draps, se trouvait encore en août 1586, parmi les anversois exilés à Cologne ; il était alors âgé de 33 ans. C'est sans doute le même personnage.

36. D. Nicolaus le Meyer. Ao 1591.

Lors de son décanat en 1604 il est qualifié d'ancien échevin. Il était allié à Marie Van Wezembeke, veuve de Bernardino de Bonanomy, d'une famille noble de Milan.

37. Joannes Vincentius Fossa. Ao 1591.

Négociant originaire de Crémone, qualifié dans les comptes de *Messire*. Donateur d'une paire de burettes et d'un plateau en argent marqués de ses armes ; la confrérie obtint gratuitement par son

entremise, du pape Clément VIII, des lettres d'indulgences. En 1598, il fut élu doyen de l'association.

38. Tiburtius Corradini, A° 1591.

Renseigné comme major (*wachtmeester deser stadt*).

39. Ascanius Corradini. A^r 1591.

40. D. Antonius de Berchem. A° 1592.

Le chevalier et échevin Antoine van Berchem remplit les fonctions de doyen en 1599. Lors de son décès en 1623, on lui accorde en outre le titre d'ancien bourgmestre. En 1606, il était doyen de la confrérie de St-Hubert.

41. D. Cornelius Schoyt. A° 1592

Sa dette mortuaire fut acquittée en 1603.

42. Joannes Manaert. A° 1592.

Il se peut qu'il s'agit ici de Jean Manart, fils de Gaspar et de Jeanne Junon de Jonge, décédé le 6 mars 1619, et inhumé à la cathédrale. Il avait épousé Susanne de Cordes.

43. Cornelius van Mansdael.

Figure pour la première fois dans le compte de 1593. En 1595, la confrérie reçut 3 florins, à titre de dette mortuaire de sa femme, et une messe fut dite à l'intention de la défunte. C'est l'unique cas de ce genre que nous ayons rencontré.

44. D. Henricus van Etten. A° 1593.

Le chevalier Henri van Etten assuma à plusieurs reprises la charge de bourgmestre. Il fut, de 1615 à 1622, chef-homme de la Chambre de réthorique l'*Olijftak*. En 1597, il est élu doyen des Romanistes. La Sodalité des latinistes le comptait parmi ses membres. Son décès est renseigné au compte de 1623.

45. Artus de Rasiers. A° 1593.

Orfèvre, graveur, ciseleur et, en 1592, maitre-géneral de la Monnaie. S'était marié en 1589, avec Judith Breyls et mourut vers 1609. Il avait acquis en 1602, des enfants du peintre Sébastien Vrancx, la maison *de Flessche*, au coin de la place de Meir et de la rue Grammay. Sous son décanat, en 1605, s'établit définitivement la coutume du repas annuel au domicile et aux frais du doyen en fonction.

46. D. Balthasar de Smidt. A° 1594.

Fils de Vincent et d'Anne de Meyere. Se maria avec Jeanne van Eeckeren et fut échevin en 1606.

47. D. Hadrianus van Marselaer. A° 1595.

Le paiement de sa dette mortuaire est renseigné en 1603.

48. Mr Henricus de Moy. A° 1597.

Doyen de la confrérie en 1600. Né à Hérenthals en 1534, il s'établit à Anvers en 1561. Docteur en droit, il devint, en 1563, secrétaire de la ville et le resta jusqu'en 1610, année de sa mort. Il avait épousé Claire van Gulick, et fut enterré à Notre-Dame, où ses descendants lui élevèrent un monument de marbre sculpté par Jean van Mildert, et qui fut détruit en 1798.

49. D. Ægidius de Herycourt.

Non mentionné dans les comptes.

50. D. de Bourrech.

Même remarque.

51. D. Joannes van Stembor. A° 1597.

Lors de son décanat en 1901, il est qualifié d'échevin. C'est donc fort probablement le chevalier Jean van Stembor, qui mourut en 1636, et fut enterré à St-André. Il fut deux fois bourgmestre, chef-homme de l'*Olijftak* de 1622 à 1624, et doyen de la gilde de St-Hubert en 1612.

52. D. Petrus Gerardi. A° 1597.

Doyen en 1602. Il était alors major de la ville (*wachtmeester deser stadt*). Il était fils de Gilles, avocat, et de Anne van Wesembeke. Né en 1564, il se maria en 1595, avec Anne de Bonanomy, fille de Bernardino, donc sa cousine (voir N° 36). Après le décès ce celle-ci, il contracta une seconde union avec Adrienne Waelbert, de Bruxelles.

53. Otto Venius. A° 1597.

C'est le premier peintre qui fut admis dans la confrérie. Il en fut doyen en 1606. Son décès est renseigné à l'année 1629. Artiste suffisamment connu.

54. R. d. Gosuinus Batzon.

Est mentionné comme étant *absent* au compte de 1603. C'est tout ce que nous avons rencontré au sujet de cet ecclésiastique.

55. Ill. et R. Episcopus Antverpiens Guillielmus de Bergis.

Nommé évêque d'Anvers en 1597, et promu archevêque de Cambrai en 1601.

56. D. Adrianus Jodoci.

La date de son admission ne se rencontre nulle part. Il était chapelain de la confrérie et trépassa en 1617.

57. Joannes Brueghel. A° 1599.

Il s'agit ici du peintre Jean Breugel dit de Velours, artiste bien connu. Sous son décanat, en 1609, P.-P. Rubens fut admis dans la confrérie. Son décès est renseigné à l'année 1625.

58. Cornelius Schutti. A° 1599.

Amateur d'art qui, en cette qualité, fut reçu franc-maître à St-Luc en 1611. Il s'enrôla également chez les *Violieren* et fut doyen des Romanistes en 1610. Le peintre, son homonyme, était son neveu.

59. D. Egidius vanden Houte. A° 1603.

Lors de son admission il est qualifié de *Opperdycgrave van zijne Mat*. Fut promu doyen en 1608.

60. Wensel Coberghen. A° 1604.

Le peintre-architecte Wenceslas Cobergher ne semble pas avoir accepté sa nommination dans la confrérie, car il n'en fréquenta aucune réunion et se refusa à payer toute cotisation ; il en fut rayé pour ces motifs.

61. D. Jacobus Happart. A° 1604.

Fut promu doyen en 1711. Sans doute l'échevin de la Halle aux Draps, qui avait épousé Marie del Plano, et qui fut aussi à deux reprises doyen de la gilde de St-Hubert.

62. Henricus van Balen. A° 1605.

Peintre de renom. Il remplit les fonctions de doyen en 1613.

63. Emanuel Tornesius. A° 1608.

Il s'agit ici du libraire-imprimeur Emmanuel-Philibert Trognesius qui, après avoir renoncé á cette carrière, embrassa l'état ecclésiastique, mais ne fut jamais plus que sous-diacre. Il parvint au grade de licencié en l'un et l'autre droit et, en 1570, devint chanoine de la cathédrale. Il séjourna à Rome pendant l'occupation de notre ville par les réformés et y retourna une seconde fois en 1589. Il décéda en

1614, et fut inhumé à Notre-Dame. *D. Emanuel Tornesius canonick der stadt* fut doyen des Romanistes en 1612.

64. Filipo Rubbens. A° 1608.

Né à Cologne en 1574, il devint, en 1609, secrétaire de la ville et le resta jusqu'á son décès en 1611. Il avait épousé Marie de Moy, fille du secrétaire Henri de Moy, dont nous avons parlé au N° 48.

65. Petrus Paulus Rubbens. A° 1609.

Nous avons suffisamment parlé de ses rapports avec la confrérie, et sa vie est trop connue, pour que nous nous attardions à son sujet.

66. Michael Jacobeus, knaepe. A° 1609.

Son inscription à titre de membre permet de supposer que, comme son prédécesseur, le messager Jean Brant, il avait également fait le voyage de Rome.

67. Sebastianus Vrancx. A° 1610.

Peintre amplement connu. Doyen de l'association en 1617.

68. Abraham Janssens van Nuyssen. A° 1610.

C'est le peintre Abraham Janssens, fils de Jean et de Roelofken van Huysen, qui nous semble être désigné ici. Nous ne trouvons aucune trace de lui dans les écrits de la confrérie.

69. De eerw. Heer Heer Cornelius De Witte, Doctor in beijde Rechten, Canonick der Cathedraler Kercke alhier, ende Archidiaken des Bisdoms van Antwerpen. A° 1612.

Ce dignitaire ecclésiastique assuma la charge de doyen en 1616 Il était préfet de la Sodalité des latinistes. Son décès est signalé au compte de 1625.

70. De eerweer. Heer Heer Dionysius Leermans, Doctor in beijde Rechten, Canonick ende Cantor der Cathedrale Kercke alhier. A° 1612.

Lors de son élection comme doyen, en 1615, il est désigné sous le nom de *Heer ende Mr Dionysius de Voordt dictus Leermans*, etc. En 1629, il devint doyen de la collégiale de St-Gommaire à Lierre, où il mourut le 10 mai 1645. Il était également protonotaire apostolique et, en 1609, conseiller de la Sodalité des latinistes.

71. D. Joannes Hemelarius, Canonick der Cathedrale Kercke alhier. A° 1612.

Jean van Hemelen était originaire de la Haye et calviniste. Il abjura l'erreur sur les instances de ses amis Juste Lipse et le père jésuite van Schoondonck. Il partit pour Rome en 1600, et y fut, pendant six ans, l'hôte du cardinal Barthélemy Cecius, à l'intervention duquel il obtint sa prébende canonicale. Fort versé en latin et en grec et auteur d'une description de médailles romaines ; doyen de la confrérie en 1623. Il décéda en 1655, âgé de 85 ans. On le rencontre à maintes reprises parmi les dignitaires de la Sodalité des latinistes. Il fut également proviseur de l'hospice des Sept Douleurs, rue Mutsaert.

72. D. Ludovicus Clarisse. A° 1612.

Lors de sa promotion comme doyen, en 1622, on le dit échevin en service actif. C'est lui probablement qui fut amman de 1630 à 1633, chef-homme de *l'Olyflak* de 1624 à 1629, et préfet de la Sodalité des latinistes en 1631.

73. D. Joannes Wouwerius. A° 1613.

Jean vande Wouwer, né en 1576, étudia à Louvain, où il habitait chez Juste Lipse dont, plus tard, il fut un des exécuteurs testamentaires. C'est à ce titre qu'il soigna la publication des œuvres posthumes de ce savant. Il visita la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne et, à son retour à Anvers, devint échevin, commis des finances et conseiller à la cour des comptes à Bruxelles. Philippe IV le créa chevalier, lors d'une mission à la cour de Madrid, dont l'Infante l'avait chargé. Il était allié à Marie Clarisse, et mourut le 23 septembre 1635. On trouve son nom parmi les dignitaires de la Sodalité des latinistes, et chez les Romanistes il assuma la charge de doyen en 1619. Van Dyck fit son portrait.

74. D. Petrus Pascasius de Decker. A° 1614.

Chevalier et seigneur de Monteleone, Zevenbergen et Ranst. Il était allié à Cornélie-Marie Houtappel, décéda en 1667, âgé de 82 ans, en son hôtel rue du Couvent, et fut inhumé á St-André. Le château de Zevenbergen à Ranst était sa propriété. Ses confrères romanistes l'élevèrent deux fois à la dignité de doyen, en 1624 et en 1651.

75. Dominus Michael Boot. A° 1614.

Introduit dans la confrérie par P.-P. Rubens, tout comme le précédent, il en devint doyen en 1618. C'est fort probablement l'ancien trésorier et échevin de ce nom qui décéda en 1629, et qui fut inhumé à Notre-Dame. On le rencontre chez les Latinistes, en 1615, en qualité de conseiller.

76. De Eerw. Heer Zeghers van Hontsum, Licenciaet inder Godtheijt, Canonick ende Pœnitentier der Cathedrale Kercke, alhier. A° 1615.

Plusieures fois dignitaire chez les Latinistes, et chef spirituel des réthoriciens les *Violieren*. Auteur d'un traité sur l'origine de l'institution des Béguines. Il trépassa en janvier 1643, et fut enterré à Notre-Dame. La charge de doyen de la confrérie lui fut dévolue en 1629.

77. D. Ferdinandus Helmans. A° 1615.

Négociant d'origine milanaise et échevin qui habitait la place de Meir. Ferd. Helman décéda en 1617, et fut inhumé à St-Jacques, où un monument funéraire perpétue encore son souvenir.

78. D. Paulus Halmaele. A° 1615.

Il est qualifié d'ancien échevin en de trésoriér en service, lorsque ses confrères l'élurent doyen pour l'année 1620. Il fut en effet dix fois échevin et, en outre, en 1626, doyen de la gilde de St-Hubert, et i'année suivante, chef-homme des *Violieren*.

79. D. Sebastian(u)s Daems. A° 1615.

Il était licencié en l'un et l'autre droit lors de admission, et fut promu doyen en 1626. Amateur d'art, il entra en 1620, chez les *Violieren*. Il était seigneur de Dion-le-Mont et d'une dizaine d'autres localités. Fils du chevalier Pierre et d'Isabelle de Witte, il décéda sans avoir contracté d'alliance.

80. D. Franciscus de Robiano. A° 1616.

Doyen en 1621. Les comptes de la confrérie ne fournissent aucun détail qui nous permettent une identification absolument certaine.

81. D. Cornelius van Reynegem. A° 1617.

Fut élu en cette année chapelain de la confrérie Il résulte d'une inscription sur un vitrail dans la chapelle des Victorines, longue rue Neuve, qu'il était docteur en théologie, chanoine et doyen de la

collégiale de St-Adrien, á Naeldwyck, et confesseur de la communauté:

82. Rogierus Clarisse. A° 1618.

Sr Rogier Clarisse de Jonge, admis en cette année, devint doyen en 1629. On le dit décédé en 1636. On trouve un nom identique chez les maîtres de la chapelle du St-Sacrement à la cathédrale, chez les Latinistes et parmi les réthoriciens de l'*Olijftak*, mais nous n'oserions prétendre que tout cela s'applique au romaniste qui nous occupe.

83. Franciscus Snyders. Junij anno 1619.

Peintre animalier bien connu. Doyen en 1628.

84. D. Carolus De Tassis. A° 1619.

Joncker Charles de Tassis, admis en 1620, fut promu doyen en 1631. C'est tout ce que les comptes relatent. On peut néanmoins le considérer comme étant le fils de Charles, mort en 1610, et de Catherine de Secliers, décédée vers 1605. Il appartenait, à n'en pas douter, à la famille des maîtres de poste.

85. D. Alexander Goubau. Junij 1621.

Fut élu *consul* pour la première fois en 1633. Ce titre remplace dorénavant celui de *doyen*. En 1660, il l'est une seconde fois, et à cette occasion, il est qualifié de chevalier. Il s'agit donc bien ici du chevalier Alex. Goubau, seigneur de Gyseghem et Mespelaer, et plusieurs fois bourgmestre,

86. Helman Cobbe. Junij 1622.

Doyen en 1627, et décédé en 1638. Un Herman Cobbe fut marguillier de St-André en 1634. Peut être le même personnage.

87. D. Martinus Luntsenius. Pastor S. Georgij. A° 1623.

Martin Leunckens, licencié en théologie, fut nommé curé à St-Georges, le 10 novembre 1610, par le chanoine van Hamme, alors hebdomadaire du chapitre cathédral d'Anvers. Avant sa venue à Anvers, il était curé de St-Michel, á Louvain. Il mourut en 1637.

88. P. Petrus Scholiers. A° 1623.

Pierre Scholiers, fils de David et de Jeanne Celosse, naquit à Anvers en 1582. Son grand-père, issu d'une famille patricienne de Nüremberg, s'était fixé en notre ville vers 1530. Il étudia à Louvain, mais ce ne fut qu'en 1612, donc à l'âge de 30 ans, qu'il conquit le grade de licencié en l'un et l'autre droit Il partit ensuite pour l Italie,

en compagnie du duc d'Aerschot, et y séjourna six ans. A son retour il se maria avec Anne Lamberti et alla se fixer à Louvain, où il fut en relations constantes avec les Puteanus, les Corselius et autres savants. Retournant derechef à Anvers il y devint plusieurs fois échevin et, en 1623, fut reçu chez les Romanistes qui l'élurent consul en 1634. Dans le registre de la confrérie il rédigea en italien le compte ou rapport de sa gestion. Pierre Scholiers jouissait d'une opulente fortune : il était propriétaire d'une campagne à St-Willibrord et d'un château fortifié et de vastes terrains s'étendant aux pieds de la citadelle, du côté de St-Laurent. Il mit ce dernier bien, qui est connu sous le nom de *Ballaer*, durant sept ans, à la disposition de l'autorité militaire. Il habitait la longue rue de l'Hôpital, au *Postmeestershuys*, et y décéda, après avoir fait une cure à Spa, le 16 novembre 1635. Il fut inhumé à la cathédrale.

89. D. Gregorius Maximiliano Happaert, Canonicus Antverpien. 1624.

Fut élu consul en 1640. On lui attribue alors le titre de chapelain honoraire de la Cour. Chef-homme, en 1648, de la confrérie de St-Yves.

90. D. Guilielmus Pomereux. 1624.

Il s'agit ici de Guillaume Despomeraulx, allié à Catherine van Hove, qui fut trésorier, plusieurs fois échevin et, finalement, bourgmestre d'Anvers. En 1649, il acheta la seigneurie de Hove. Il fut élu consul des Romanistes à deux reprises, en 1632 et 1661.

91. D. Bernardo van Eyewerven, Heere van Walburch etc. Aº 1626.

Négociant anversois qui acheta la seigneurie de Walburch à St-Nicolas, en 1618, pour une somme de 35.000 livres. Il dirigea la confrérie à titre de consul en 1630.

92. D. Nicolo de Respaigne. Aº 1629.

Egalement négociant qui, en 1609, acquit la seigneurie de Schooten, et qui occupait, au marché au Bétail, l'immeuble *De groote gulde Poort*. Ses deux fils furent anoblis en 1661. En 1623, il fut reçu chez les *Violieren* à titre d'amateur et, en 1635, assuma la charge de consul chez les Romanistes.

93. D. Guilielmus de Caluwaert. 1631.

Son nom, lors de son élévation au consulat, en 1636, est ortographié *Guillmo de Calvart.* Un personnage portant le même nom entre á l'*Olyftak* en 1615, et y fut proclamé prince en 1628-29. Un *Willem Calvaert* fut chef-marguillier à St-Jacques en 1613. Y aurait-il relation entre ces divers personnages ?

94. D. Gerardi Segers. 1631.

Peintre amplement connu. Elu consul en 1637.

95. D. Henricus Walravens, Canonicus Antverpiensis. A° 1633.

Originaire de Leeuw-St-Pierre, protonotaire apostolique, archiprêtre du district et président du Séminaire d'Anvers pendant 23 ans. Fut consul en 1639, et décéda le 28 décembre 1649. Enterré á la cathédrale.

96. D. Ludovicus Doncker. Anno 1633.

Proclamé consul de la confrérie en 1638.

97. D. Guillielmo van Schuyl. A° 1635.

Son décès se trouve mentionné au compte de 1650.

98. D. Jean Maria Charles. A° 1636.

Lors de son élection comme consul en 1641, on lui attribue le titre de gentilhomme de la cour de Son Altesse royale le Prince-Cardinal. Il assuma une seconde fois les mêmes fonctions en 1662. Il est fait mention de son décès au compte de 1670.

99. D. Henrico vander Goes. A° 1636.

Fils de Jeanne et de Catherine Scholier. Il faisait le commerce des tapisseries, fut reçu, en 1625, à St-Luc. à titre d'amateur et, en 1627, entra à l'*Olyktak*. Il mourut en 1641, au cours de son consulat. Au compte de cette année il est désigné sous le nom de *Signore Henrico van der Goes de Pietro*.

100. D. Guillielmus Lancelots. A° 1637.

Il décéda l'année suivante.

101. D. F. Pascasius vanden Cruyce. A° 1638.

Consul à deux reprises, en 1642 et 1663. Lors de son décès, mentionné au compte de 1679, il èst qualifié d'ancien bourgmestre. Il s'agit bien donc ici du chevalier Fr.-Pasc. van den Cruyce, seigneur d'Aertselaer, Cleydael et autres lieux, premier bourgmestre en 1656.

102. D. Lucas Lancelots. A° 1638.

Fils de Corneille et de Catherine de Wael, Docteur en droit civil etcanon, amateur d'art, et consul des Romanistes en 1643. Il fit également partie des *Violieren*, qui le proclamèrent prince en 1641.

103. D. Albertus Rubens. A° 1640.

Est qualifié, lors de son entrée, de secrétaire de Sa Majesté en son Conseil privé. Fils de Pierre-Paul, né en 1614, et allié à Claire del Monte. Il servit la confrérie en qualité de consul en 1646 Il décéda en 1657.

104. D. Franciscus Goubau. A° 1641.

Probablement Franç. Goubau, seigneur de Triest et receveur général des domaines de S. M.; allié à Isabelle van den Broeck. Il assuma la charge de consul en 1644.

105. D. Aloysius de Bois. A° 1642.

Il s'agit ici de Aloïs du Bois, négociant, seigneur d'Aissche-en-Refail et de Walhain, fils d'Egide et de Marie Tholincx, et allié á Anne de Heuvel. En 1641, il devint propriétaire de l' *Arensdhof* à Deurne et d'un grand immeuble longue rue Neuve, actuellement le siège du *Lloyd royal Belge*. Il fut élu consul en 1645, mourut en 1651, et fut inhumé à la cathédrale.

106. D. Richardus Wacke, Pbr. A° 1643.

Cet ecclésiatique nous semble être le fils de Lionel Wake, négociant anglais établi en cette ville, et de Mary Thorney. En ce cas il aurait été baptisé à Ste-Walburge, le 28 septembre 1607.

107. D. Arnout Lunden. A° 1648.

Aucun détail ne nous permet une identification quelque peu certaine.

108. Dominus Jacobus van Eyck. A° 1647.

Le décès de *Jacomo van Eycke*, *dienende schepen*, signalé au compte de 1680, nous met donc en présence de l'opulent négociant qui, en 1660, acheta l'hôtel de feu P.-P. Rubens. Il était allié à Cornélie Hillewerven, et fut chef-marguillier de St-Jacques de 1667 à 1674. Les Romanistes l'élurent consul en 1664.

109. Dominus Joannes vanden Hoecke. A° 1648.

Artiste-peintre, né en 1611, fils de Gaspard et de Marguerite van Leemput, élève de son père et de Rubens. Il revint d'un long voyage

en Italie et en Allemagne, en 1647, avec le titre de *schilder van de Camer van sijn Hoogheid.* C'est ainsi qu'il se trouve mentionné dans les écrits de la confrérie, lorsque, en 1650, il en fut élu consul. Il avait épousé Claire van Woonsel et décéda en 1651.

110. Dominus Joannes Fyt. A° 1650.

Peintre animalier de grand renom et élève de Fr Snyders. Il était fils de Pierre et d'Ester de Meere, et vit le jour en 1611. Franc-maître à St-Luc en 1630, et allié à Jeanne-Françoise van den Zanden. Il voyagea en France et sans doute et Italie, puisque les Romanistes le reçurent en 1650. Elu consul en 1652, décédé en 1661, et enterré à St-Michel.

111. Dominus Geerbrandt Fredericks. A° 1650.

Il remplit à trois reprises les fonctions de consul : en 1653, 1665 et 1681. Ce fut le dernier dignitaire de la première période d'existence de la confrérie. Aucun détail précis nous permet de l'identifier avec l'ancien échevin de ce nom, qui avait épousé Jeanne-Marie Marcquis, et qui occupait le *Oud Schermershuys*, rue des Arquebusiers.

112. D. Joannes del Plano. A° 1651.

On le dit seigneur de Welle et échevin de la ville, lors de sa promotion au consulat en 1656

113. D. Joannes Franciscus Carrena. A° 1651.

Gentilhomme d'origine milanaise qui assuma les fontions de consul en 1654 et 1667 Les données que fournissent les comptes sont insuffisantes pour en dire plus.

114. R. D. Abrahamus Meys, Pbr. A° 1652.

Ce prêtre qui avait le grade de licencié en théologie, décéda le 16 juillet 1664, et fut enterré à Notre-Dame. Consul de l'association en 1655.

115. D. Gaspar Charles. A° 1653.

Il assuma la charge de consul en 1657.

116. D. Joannes Knudden. A° 1653.

Fut deux fois consul : en 1658 et 1666.

117. D. Balthasar de Cordes. A° 1654.

Ecuyer, trésorier et plusieurs fois échevin de la ville; allié à Marie-Béatrix della Faille, décédé le 16 novembre 1674, et inhumé à la cathédrale. En 1661, il acquit l'hôtel van Immerseel, longue rue

Neuve et, en 1669, fut doyen de la gilde de St-Hubert. Il dirigea deux fois la confrérie : en 1659 et 1668.

118. D. Justo Paulo Bolgaro. A° 1654.

119. D. Jacomo Franco Roelants. A° 1664.

Lors de son élection comme consul, en 1670, il lui est attribué le titre de seigneur de Bautersem.

120. D. Alexander della Faille. A° 1664.

D'après les comptes il portait les prénoms d'Alexandre-Philippe, et était le beau-frère de Balthazar de Cordes, mentionné ci-haut. Il fut promu consul en 1669, et trépassa en 1698. Il fit don à la confrérie d'une pièce de musique.

121. D. Ignatio Carrena. A° 1666.

Fils de Jacomo-Antonio, seigneur de Burcht et de Zwijndrecht, et fondateur de la chapelle St-Charles Borromée, à St-Jacques. Ignace hérita de la seigneurie de Burcht, qu'il vendit, en 1685, aux van Colen. La dignité de consul lui fut dévolue en 1671.

122. D. Dionisius Potteau. A° 1667.

D'une famille originaire de Carnin, près de Lille. Fils de Denis et d'Anne van den Heuvel, qui habitaient la place de Meir, là où s'élève actuellement l'hôtel Oesterrieth. Il se maria avec Sara-Antonine le Candele, fut reçu chez les *Violieren* en 1665, et élu consul des Romanistes en 1672.

123. D. Joannes La Flie. A° 1667.

Fils de Jean et de Marie Moerentorf et né en 1633. Il partit en 1656, pour l'Italie et la Terre sainte et délaissa une relation manuscrite de ce voyage. A son retour il s'allia à Marie Bosschaert, fut échevin et trésorier de la ville à diverses reprises. Consul de la confrérie en 1673, et mort le 16 juillet 1692.

124. D. Pascasius Ignatius vanden Cruyce. A° 1668.

La mention de son décès, le 13 août 1713, nous apprend qu'il portait les prénoms de Pascal-Ignace-Philippe. Il était fils unique de François-Pascal, cité au n° 101, et remplit à maintes reprises les charges de trésorier et de bourgmestre d'Anvers. Il dirigea la confrérie en 1674, à titre de consul.

125. D. Franciscus de Cordes. A° 1668.

Les comptes disent Lancelot-François de Cordes, seigneur de

Wichelen. Consul en 1675. On le dit encore en vie en 1716, lors de la reconstitution de la confrérie.

126. D. Joannes Jacobus de Cachoupin. A° 1668.

Il est consul en 1676, et on le nomme alors Jean-Jacques de Cachiopin de Laredo, seigneur de Calloo. Nous pouvons donc reconnaître en lui le fils de Thomas, avocat à Malines et drossard de Zevenbergen, et d'Alexandrine van der Goes. Il aurait hérité en 1662, de son oncle, le chevalier Jean-Baptiste de Cachiopin de Laredo, la seigneurie de Calloo, que celui-ci avait acquise en 1547. Son décès est renseigné au compte de 1679.

127. D. Joannes Franciscus Gouban. A° 1668.

Il est mentionné dans les comptes comme étant seigneur de Triest, Bossval, la Loo, etc. et remplit les fonctions de consul en 1677. Fils de François, seigneur de Triest et receveur général des domaines de S. M., et d'Isabelle van den Broeck, il s'allia à Marg.-Céc.-Cath. Gerardi. Il décéda en 1686. Le château *Scaldisburg*, á Hoboken, était sa propriété.

128. D. Joannes Gansacker. A° 1669.

Indentification impossible faute de données.

129. R. D. Jeronimus Brugmans, Pbr. A° 1669.

Licencié en droit canon et civil; chanoine à St-Jacques depuis 1672; doyen du chapitre en 1680, et fondateur, en 1692, d'une 18ᵉ prébende. Lorsqu'il fut appelé au consulat de la confrérie, la plupart de ces titres lui sont accordés. Il mourut le 24 juin 1700, et fut enterré en la prédite collégiale De 1688, jusqu'à sa mort, il possédait la campagne dite *Jongelinckshof* à l'avenue du Marcgrave,

130. D. Joannes Battista Morisses. A° 1761.

Aumônier et à plusieurs reprises marguillier à St-Jacques. Il était allié à Cornélie Couvrechef, décéda le 5 mars 1710, et fut enterré en la dite église. Il assuma la charge de consul en 1679.

131. D. Joannes van Woonsel. A° 1671.

Son admission fut la dernière de la première période de l'histoire des Romanistes. Ce fut le dernier consul qui, en 1680, reçut ses confrères chez lui et leur servit le repas traditionnel. Il est qualifié d'échevin lors de son entrée dans la confrérie, et doit être décédé avant 1716, car ce fut son frère François qui, en cette année, remit, à

l'évêque d'Anvers, les archives, l'argenterie et les panneaux de Rubens, qui avaient été gardés dans la famille.

132. Petrus Josephus, Bischop van Antwerpen. 1716.

Pierre-Joseph de Francken-Sierstorff, XIIe évêque d'Anvers, de 1711 à 1727. A titre de consul il dirigea la confrérie la première année de sa reconstitution.

133. Juan Pedro van Bredael (1716).

Peintre qui, après avoir fait un voyage en Italie, fut reçu à St-Luc en 1680. Il était fils de Pierre, également peintre, et d'Anne-Marie Veldener, et naquit en 1654. En 1680, il fut promu capitaine de la garde bourgeoise ; en 1689, doyen de St-Luc ; en 692, marguillier à St-Georges ; en 1718, consul des nouveaux Romanistes et en 1729, chef-homme de la confrérie des Lorettains. Il décéda dans un âge avancé en 1745, et fut enterré à St-Jacques.

134. Joan. Pepin van Eeckeren, priester (1716).

Chanoine et docteur en l'un et l'autre droit, qui décéda en 1739, à l'âge de 82 ans. Il fut enterré à St-André, dans le caveau des van Eeckeren, maitres généraux de la monnaie, dont il était un des descendants. Il fut consul en 1720, mais quitta la confrérie deux ans après.

135. Jacques Douglas dict Schot (1716).

Il accepta la charge de consul en 1722 Identification impossible toute autre donnée faisant défaut.

136. Abraham Godyn (1716).

Peintre dont on ne connaît qu'une œuvre, une *Sainte Trinité* exécutée en 1712, pour la chapelle de la maison des orphelins, au marché aux Chevaux. Apprenti à St-Luc en 1679-80, il est reçu maitre en 1711-12. Martin Joseph Geeraerts fut sont élève. En 1723, lorsqu'il fut élu consul, on lui accorde de titre de peintre de la chambre de S. M. impériale et catholique.

137. Jordaen van Herck, stato in Roma 1690. (1716).

Fut consul en 1724. Son décès est renseigné à l'année 1741. Nous croyons qu'il habitait le canal au Fromage.

138. Jan Cornelis de Wilde (1716).

Décéda le 28 novembre 1720. C'est tous ce que nous apprennent les comptes.

139. Joannes Baptista Coeck, stato in Roma 1714. (1716).

Il remplit deux fois la charge de consul : en 1731 et 1747. La première fois on le dit être ancien échevin, la seconde fois échevin en service actif. Un J.-B. Coeckx, licencié en l'un et l'autre droit et échevin, devint chef-homme des Lorettains en 1745 ; son portrait peint se trouvait jadis à l'hospice St-Julien. C'est, à n'en pas douter, le même personnage.

140. P. H. Goos, canonicus capitularis basilicæ Marianæ Antverpiensis, fui Roma anno sancto Jubilei 1700. (1716).

Fils de Pierre, secrétaire de la ville, et de Jeanne-Isabelle Vecquemans. Le 22 juin 1695, il fut nommé chanoine à St-Jacques et, le 24 septembre 1712, il passa en la même qualité à Notre-Dame.

141. A. Geelhand, canonicus Antverpiensis, anno 1714 fui Roma. (1716).

Nous ne trouvons de lui que la date de son décès, soit le 9 avril 1731. Cette date coïncide avec celle de la mort de Chrétien-Louis Geelhand, licencié en droit canon et civil, protonotaire apostolique et chanoine de la cathédrale. Peut-être le même ecclésiastique.

142. Mathias Henriquez de Miranda (1716).

Consul de la nation portugaise, qui devint chef-homme des Lorettains en 1709. Son portrait peint existait encore à l'hospice St-Julien en 1853.

143. A. du Bois de Vroylande, sono stato in Roma. A° 1696. (1716).

Il fut consul en 1726, et signa á cette occasion *Arnoldo Du Bois de Walhein*. Son décès est renseigné au 2 ou 4 mai 1745. Il s'agit donc bien du chevalier Arnold-Martin Louis, seigneur de Walhain. Vroylande et Rosenberg, fils de Louis et Mar.-Anne van Horenbeeck, qui s'allia à Marie-Catherine Vecquemans et qui, dit-on, fit construire l'hôtel longue rue Neuve, actuellement les locaux du *Lloyd royal Belge*.

144. Jean Joseph Vecquemans (1716).

Ce *Edelen Heere Baron* fut consul en 1717 ; une messe de requiem fut dite à son intention en septembre 1719. Nous nous trouvons donc en présence de Jean-Joseph, baron Vecquemans et de la Verre, bourgmestre en 1696, et anobli en 1697. Il était fils de Georges et de

Cath.-Isab. Lunden, et s'était marié avec Reine-Marie van Horenbeeck.

145. Michel Gillis, sono stato in Roma 1683. (1716).

Il fut consul en 1721, et décéda le 19 octobre 1748, á l'âge de 93 ans. Il avait épousé Marie Bouwens et, en secondes noces, Anne-Christine van Heurck. Il fut aumônier et administrateur de la chapelle de la Vierge à la cathédrale, où il fut enterré. Il habitait la rue Zirk.

146. P. J. Devlieghere, p. i. u. L. (1716).

Paul-Joseph de Vlieghere, licencié en droit canon et civil, protonotaire apostolique, était fils de Paul et de Marie de Mont, dit de Brialmont Il avait hérité en 1702, la maison *Het Casteel van Ryssel*, courte rue Neuve, ainsi que la campagne *Het Scholiershof*, à St-Willibrord. Il mourut vers 1741.

147. Allessandro van Bemmel, sono stato in Roma l'anno del Jubileo 1675. (1716).

Ancien aumônier et consul en 1719. Sans autres détails.

148. Jacobus Dominicus Carenna, Canonicus insignis Ecclesiæ St Jacobi (1716).

En 1693, n'étant encore que sous-diacre, il fut nommé bénéficiaire de la prébende canonicale fondée à St-Jacques, par son aïeul Jacomo-Antonio Carrena, dont il augmenta largement la dotation. Il décéda le 15 mars 1721, et fut déposé dans le caveau de ses ancêtres, chapelle St-Charles Borromée, en la même collégiale.

149. Ferdinandns Antonius Vecquemans, stato in Roma 1710. (1716).

Fils du baron Jean-Joseph, dont mention au nº 144. Il occupait un hôtel longue rue de l'Hôpital.

150. Joannes Baptista Geeraerts (1716).

Les écrits des Romanistes ne signalent que son décés en 1726.

151. Pascal Juan Augustin van den Cruyce, stato in Roma. Aº 1700. 1718.

Consul à deux reprises : en 1728 et 1744. Il est qualifié d'abord de seigneur d'Aertselaer et d'ancien bourgmestre de la ville, ensuite de conseiller et trésorier général des Etats de Brabant dans le quartier d'Anvers. Il fut en 1726, chef-homme de la *Confraternitas Sancti*

Yvonis, et remplit durant de longues années la charge de chef-marguillier à St-Jacques ; il décéda, d'après une annotation au registre des Romanistes, en 1757.

152. Joannes Jacobus Moretus, sono stato in Roma. Anno 1715. 1718.

Il assuma deux fois la tâche de consul, en 1732 et 1746, et décéda en 1757. C'est donc bien le fils de Balthasar et d'Anne-Marie de Neuf, licencié en l'un et l'autre droit, aumônier et échevin à plusieurs reprises. Il avait épousé Thérèse Schilder, mourut le 5 septembre 1757, et fut inhumé à la cathédrale. Son buste se voit encore à la cour du Musée-Plantin.

153. Jan August. van Hove, 1719.

Les archives de la confrérie ne fournissent aucune indication précise permettant d'identifier ce membre.

154. M. C. Moens. 1719.

Michel-Constantin Moens était fils de Michel et d'Anne-Marie Peeters, demeurant rue l'Amman, 3. Son décès est signalé au 25 août 1721.

155. Gio. Franco vander Elst, sono stato in Roma. Ao 1715. 1719.

Il s'acquitta des fonctions de consul à quatre reprises, en 1734, 1748, 1751 et 1752, et décéda le 16 août 1770. C'est tout ce qu'on relate de lui.

156. Jacomo Tyssens. 1720.

Sans autres détails. Les *Liggeren* de St-Luc renseignent un Jacobus Tysens reçu maître-peintre en 1700-1701. Serait-ce le même ?

157. Lucas Janssens. 1720 in Roma. 1721.

Consul à deux reprises : en 1735 et 1749. Il décéda le 15 juin 1750. D'autres renseignements font défaut.

158. Philippus Albertus Vecquemans. 1722.

Fils de Jean Joseph Vecquemans, baron de la Verre, et de Reine-Marie van Horenbeek. Son décès est annoté au 23 juin 1727

159. Paul Jacques Baron de Cloots, sono stato in Roma. Anno. 1695. 1722.

Il fut élu chef de la confrérie, mais décéda au cours de son consulat, soit en 1725. Riche armateur d'Amsterdam, que le marquis

de Prié, gouverneur général, avait décidé de venir se fixer à Anvers. pour y organiser la navigation sur la Chine. Il épousa Jeanne de Pret, et acheta avec elle la terre de Schilde. Son enterrement eut lieu au chœur de St-Georges. Il occupait l'hôtel Mayer-van den Bergh, au coin des longue rue de l'Hôpital et d'Arenberg.

160. P. Verbuecken, sono stato in Roma. Anno 1698. 1722.

Lors de sa nomination de consul en 1726 (pour 1727), ont lui attribue les titres de chevalier, conseiller et trésorier général des Etats de Brabant au quartier d'Anvers. Une messe de requiem fut dite en 1735. Peut avoir été doyen de la gilde de St-Hubert en 1731.

161. Gio. Marino de Ghelthof, stato in Roma. Anno 1702. 1726.

S'acquitta de la charge de consul en 1730 et 1745. Il était fils de Juan-Jacomo et de Constance Cornelis. Il était propriétaire de la campagne *De Torentjes*, à Berchem, décéda le 30 septembre 1746 et fut enterré à St-Jacques dans le caveau de ses parents.

162* Christiano L. Geelhand.

Est annoté comme ayant rempli la charge de consul en 1729. Il signe simplement *C. L. Geelhand*. Peut-être un double enploi avec le nº 141.

163* Balthazar Moretus. 1729.

Consul en 1736. Sans doute Balthasar-Antoine, fils de Balthasar, décédé en 1730, et de Jacqueline de Mont, dit de Brialmont ; en ce cas il serait mort le 15 décembre 1762.

164. Peeter de Man. 1730.

Ancien échevin dit le compte 1730, dans lequel est mentionnée sa nomination de consul pour 1731, Une messe de requiem fut dite en 1737.

165* François J. Van der Borcht. 1733.

Ses prénoms étaient François-Joseph. Fils de François et d'Anne-Marie Moens, sœur de Michel-Constantin, mentionné au nº 154 Il fut consul en 1737 et 1750.

166* Arnoldus du Bois, 1736.

Consul à deux reprises : en 1741 et 1755. La 1re fois il est désigné sous les prénoms de *Arnoldo-Henrico*, la fois suivante, *Arnoldo Du Bois De Vroylande*. Il nous semble donc être le fils de Arnold-Martin-Louis et de Marie-Catherine Vecquemans, renseignés au

nº 143. En ce cas il se serait marié avec Cath.-Louise-Jos. van Colen, et serait devenu propriétaire de l'hôtel longue rue Neuve,94, et du château de *Zorgvliet*, à Hoboken. Son décès aurait eu lieu en 1757.

167* Joan. Bap(tis)ta Beeckmans. 1737.

Il n'est fait mention que de son élection au consulat en 1738 et 1739.

168* Pedro Francisco Van Kessel. 1739.

Consul en 1740. En 1750, il se trouvait à Rome.

169* Joan. J. Van Kessel. 1742.

Consul l'année même de son admission. Frère du précédent.

170* Henricus Ignatius Bex, canonicus. 1744 (?).

Chanoine à la cathédrale. Assuma la charge de consul à six reprises : en 1743, 1762, 1764, 1767, 1768 et 1769. Il fut en outre chef-homme spirituel des Lorettains, depuis 1741 jusqu'au 31 mai 1792 date de son décès. Il fut enterré au cimetière du Kiel. En 1753, son portrait peint se trouvait à l'hospice St-Julien.

171* Joannes J. Du Bois. 1747.

Une messe de requiem fut dite à son intention en 1750. Il s'agit probablement ici de Jean-Joseph du Bois, chevalier de St-Jacques et colonel à Bologne, donc le fils d'Arnold-Martin-Louis (nº 143) et le frère d'Arnold-Henri (nº 166).

172* Simon Joseph Carel De Neuf D'Aische.

Fils de Simon-Charles et de Marie-Susanne van Colen. Il était seigneur d'Hoogelande, et s'allia à Philippine-Joséphine du Bois, dame d'Aische et de Walhain. Lors de son consulat, en 1756, il occupait l'hôtel Kums, au marché aux Chevaux. Il décéda le 3 novembre 1793.

173* Mathias D'Henssens.

Consul en 1757.

174* Jacques J. De Pret.

Consul en 1758. Peut-être l'ancien échevin qui décéda en 1784.

175* Petrus Andreas Josephus Knyff, canonick graduel.

Chanoine à la cathédrale, licencié en droit canon et civil, protonotaire apostolique et insigne bienfaiteur de la confrérie des Lorettains. Son portrait et ses armoiries furent dessinés dans le livre d'or

de cette association par Ant. Overlaet. En 1766, également doyen de la gilde de St-Hubert et consul des Romanistes en 1759. Il possédait une galerie de tableaux que l'archiduc Maximilien-Joseph visita en 1774. Il mourut le 22 avril 1784,et fut enterré à la cathédrale, dans le caveau de la famille Verbist.

176* Vicomte de Robiano.

Le comte Jean-Joseph de Robiano,seigneur de Béyssem,Buecken et autres lieux, conseiller et receveur des Etats de Brabant, fut consul de la confrérie en 1760, et en 1773, chef-homme des Lorettains. Il était allié à Jeanne-Marie de Lippens. Nos annales font mention de lui à l'occasion des statues de neige qui furent modelées en cette ville en 1772. Il en fit graver 24 reproductions et les réunit en un recueil.

177* Theodoor van Moorsel.

Chef-homme des Lorettains de 1760 à 1773, et consul des Romanistes en 1761. Il avait épousé Susanne-Marie van Scharenborgh, mourut le 15 juillet 1773, et fut inhumé á St-Jacques.

178* C. E. J. Della Faille.

Son nom se présente pour la première fois au compte de 1761. Charles-Emmanuel Joseph, fils d'Emmanuel della Faille de Labisstrate, fut consul en 1765 et 1766. Il habitait la rue d'Arenberg et mourut célibataire.

179* Jan Baptista Cornelissen.

Il fut consul en 1763. Aucun détail précis ne permet de dire que ce fut J.-B. Cornelissen, seigneur de Schooten et ancien bourgmestre (1703-1792) ou son fils, également Jean-Baptiste, qui naquit en 1733.

180* ...Della Faille.

181* Petrus Andreas Sledde. 1767.

Il assuma la charge de consul durant 15 ans, de 1771 à 1785, dernière année d'existence de la confrérie. Il garda les archives et à la date du 1 juillet 1794, il recommanda, en une note dûment signée et inscrite au dernier feuillet du registre aux comptes, de les remettre aux marguilliers ds St-Georges.

182* P. Happaert. 1768.

Sans autre indication si ce n'est qu'il fut consul en 1770.

183* ...Gilman. 1775.

184* ...della Faille. 1775.

185* Ridder Van de Werve. 1776.

D'heer chevalier van de Werve décéda en 1780.

186* ...Van Ertborn. 1776.

187* Jacobus Thomas Joseph Wellens, bisschop van Antwerpen. 1778.

XVIIe évêque d'Anvers, nommé en 1776, et mort en 1784. Il figure pour la première fois au compte de 1778, comme ayant contribué aux dépenses de la confrérie. En la même année on fit peindre ses armoiries.

188* ...Du Bois. 1778.

189* de Hornes, secretaris vanden Bisscop. 1778.

Un des secrétaires de l'évêque Wellens se nommait N.-J. de Hornes de Geldorp ; il s'agira donc bien de celui-ci.

190. A. de Neuf d'Aische, comtesse d'Oultremont de Wgt,, sono stato in Roma 1781. 1782.

Il est question ici d'Anne-Henriette-Marie-Josèphe-Antoinette de Neuf d'Aissche, née le 27 janvier 1757, fille unique de Simon-Joseph-Charles et de Philippine-Joséphine du Bois, mentionnés au no 172. Elle s'allia d'abord à Théodore-Joseph-Laurent van de Werve et, en secondes noces, au comte Charles-Jacques-Pierre Ignace d'Oultremont de Wégimont. Elle décéda le 3 janvier 1832, âgée de 73 ans, étant veuve depuis 1802, en son hôtel, marché aux Chevaux (hôtel Kums).

191. Petrus Josephus Carolus Meyers ; sono stato in Roma

Fils de Joseph, originaire de Rotterdam, et seigneur de Haelen et Grevenbroeck, et d'Isabelle-Joséphine Ullens.

192. J. Metdepenningen, Canonicus basilicæ B : M : V :, cathedralis habituari. Roma a 1 octob. 1870 ad 21 Maii 1781. Inscriptus 1782.

193. Giov. Car. Metdepenningen ; sono stato nell' Alma Hilla di Romæ nell' Anno 1781. 1782.

194* ...d'Oultremont. 1782.

D'h: *C.d'Oultremont* au compte de cette année. Sans doute le comte Charles-Jacques-Pierre Ignace, mentionné au n° 190, et décédé le 25 mars 1802. Il jouissait d'une opulente fortune et de ce chef fut taxé à fr. 150.000,— dans la contribution de guerre de 1794. Ce fut le dernier membre de la confrérie qui, en 1785, tomba pour ne plus se relever (1).

(1) Sources de cette partie de notre travail :
Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers. — AUG. THYS. *Bulletin de la propriété.* – *Bulletin des Archives.* — PAQUOT. *Mémoires littéraires etc.* — F. DONNET, *Het jonstich versaem der Violieren ; Les exilés anversois à Cologne ; Les imprimeurs Trognesius ; Notice sur la chapelle du T. S. Sacrement etc.; Notices historiques et archéologiques sur la province d'Anvers, etc.* — F. JOS. VANDEN BRANDEN, *Geschiedenis der Antwersche Schilderschool.* — *De Liggeren van S. Lucas'gilde.* — P. VISSCHERS, *Sint Juliaensgasthuis te Antwerpen.* — EM DILIS, *De rekeningen van de rederijk. kamer den Olyftak.* — EDM. GEUDENS, *Le compte moral des hospices d'Anvers ; Un tableau d'Abraham Godyn ; De Sint Huibrechtsgilde en hare genooten.* — DE L'ESCAILLE, *Extract vuytten handtboeck van Peter Gerardi.* — FR. VERACHTERT, *Généalogie de P.-P. Rubens.* — STAES, *Antwerpsche reizigers.* — VAN DER STRAELEN *Geslachtboom der familie Plantyn.* — P. GÉNARD, *L'hôtel des monnaies.* — V. JACOBS, *De confrérie van St-Yvo en haar jaarfeest.* — STOCKMANS, *Geschiedenis der gemeente Berchem ; Het hof van Wolffscate*, etc.

ANNEXES.

—

Acte constitutif et statuts.

—

Wy Henrick t Serraerts Schouteth der Stadt van Antwerpen ende Marckgrave des lants van Rhyen, ende wy Borgerm̃ren Schepenen ende Raidt vander zelver stadt van Antwerpen, Doen condt eñ kennelyck allen den gheenen die dese Lrẽn zelen sien oft hoiren lesen, Dat alsoo de Dekẽ Ouderman ende gemeyne Supposten vande gulde oft confraterniteyt van St Peeter eñ St Pauwels binnen der stadt van Antwerpen aen ons by requeste haddẽ te kennen gegeven, hoe dat sy Suppliañt ende hunne voorsaten van inden jare XV^c Tweentseventich hadden opgericht ter eeren Godts eñ ghedenckenisse der voors. heyligen apostelen zekere broederschap oft Collegie genaempt de Confraterniteyt off gulde van St Peeter eñ St Pauwels, van zeker getal van persoonẽ die de reliquien vande voors. heylige Apostelen personelyck te Roomen hadden besocht, hebbende de voors. Supplianten ghedurende den zelven tyt Jaerlycx doen celebrerẽ eene solempnele misse in des heylichs Sacram̃. Capelle tonser liever vrouwen alhier, ipso die santorum Petri et Pauli ende zedert de reconciliatie deser stadt het selve Insgelycx gecontinueert ende dieversche personnen in plaetse vande absente ende affgestorvene inde voors. broederschap aengenomen, ende met gemeyne advise geconcipieert zeker statuten ende ordonnantien. Maer alsoo sy Supplianten verstonden niet geoirloft te wesen eenige Collegien binnen deser stadt opgerecht te mogen worden sonder voorgaende consente van ons, wesende tzelve den Supplianten oock van noode omme te vercrygen confirmatie vander

geestel. Overicheyt. Dat oock eenige vande Supposten der voors, gulde naemaels soude mogen swaericheyt maken omme de zelve ordonñ. te achtervolgen ende penen ende de breucken daer Inne begrepen te betalen onder tdecxel dat de voors, broederschap ende ordonñ bij ons niet en zouden zijn geapprobeert ende toegelaten. Ghemerckt oock dat het voors. broederschap egeene nyeuwicheyt en Is al hebben de diergelycke gulde van St-Peeters ende St-Pauwels in voorleden tyden binnen deser stadt in vigeur geweest ende dat de zelve haer Capélle binnen St-Joris kercke alhier ende oock alle Jaren haren ommeganck oft particuliere processie des Sondaeghs nae Petri et Pauli heeft gehadt. De welcke daer naer omme de menich fuldige ommegangen is gevuecht ende gecombineert met St-Joris ommeganck inde welcke de beelden der voors. apostelen sanctorum Petri en Pauli mede werden ommegedraghen de voors. Guldebroeders processionaliter mede gaende. waer aff dieversche persoonen seer goede memorie waren hebbende. Zoo was het selve door de voorleden troubelen achtergheblevē ende gediscontinueert geweest, allen dwelck gheconsidereert, hadden daeromme gebeden oitmoedelijcken de voors. Supplianten, Ten eynde dat ons gelieven wilde de voors. gulde off broederschap sanctorum Petri et Pauli byde supplian̄ geredresseert wederom̄e te admitteren ende de punten byden Supplian̄t tot onderhout vande selve Gulde geconcipieert te aggreeren ende approberen by acte off andere provisie daer toe noodich wesende. Ende want wy hadden gecommitteerd zekere Commissarisen die heur op tgene voors. is souden informeren ende van als aen ons rappoirt doen. Soo eest dat wij gehoort hebbende het rappoirt vande voors. Commissarisen geordenneert ende gestatueert hebben, ordonneren ende statueren mits dess. de puncten ende articulen volgeñ. In den Iersten dat niemandt inde voors. Gulde Sanctorum Petri et Paul en sal mogen worden aengenomen noch geadmitteert dan deghene die personaliter in alma urbe Roma hebben besocht de Reliquien vande voorñ heyligen apostelen patroonen deser Gulde daeraeff sy gehouden zelen zyn behoorlycke kennelyckheyt te doene

aenden Deken Ouderman ende den meeste getale vanden Supposten. Item dat de voors. Confraterniteyt oft Gulde niet en sal mogen exederen het getal van vyventwintich persoonen, maer zoo wanneer imant vande Guldebroeders sal commen afflyvich te worden zal den Deken van dyen Jare inde plaetse off plaetsen mogen surrogeren ende aenveerden alsulcken persoon off personnen als hem met advyse van zynen Ouderman ende den lest affgegaen Decken goetduncken ende gelieven zal, welcken aengenomen Guldebroeder oft broeders voor hen incomgelt zullen gehoudē wesen te betalen Drye gulden eens ende eenen gulden voor den Cnape, daermede zy voor dyen Jare zullen gestaen. Item dat alle de Guldebroeders nae voorgaende wete van wegen des Dekens by den Cnaepe te doene, zullen schuldich ende gehouden zyn Jaerlycx ipso Die sanctorum Petri et Paulo te compareren in onser liever vrouwen kercke inde Capelle vanden heyligen Sacramente ende te hoiren de solempnelle misse die aldaer gedaen sal worden ende offeren naer ouder gewoonten, Op de verbuerte zoo wie niet en compareert van thien stuyvers, ten waere iemant vuyter stadt off sieck waere ende daer aff hem behoorlyck dede excuseren. Sullen insgelycx gehouden zijn ter selver plaetsen des anderen Daeghs te commen hoiren de misse van Requiem de welcke voorde overledene Guldebroeders gedaen zal worden, ende aldaer te offeren, Opte pene als voor, welcke penen opt verclaren van den Cnape alleene gemaent eñ geexcecuteert zelen worden alswanneer oock de Guldebroeders die ter maeltyt alsdan zyn zelen gehouden zelen zyn over maeltyt te lesen de profundis. Item wanneer Iemant vande Guldebroeders afflyvich quam te worden zullen alle de Guldebroeders gehouden zyn metten lycke te gaen daer toe byden cnape ontboden zynde Opde verbuerte van Sesse stuyvers eñ zal de weduwe off de erfgenamen vañ afflyvigen gehouden wesen te betaelen tot behoeff van broederschape drye guldenen Ten waere den Deken eñ Ouderman de zelve zomme gelieffde te modereren wuyt oirsaken vanden sobere state vañ sterffhuyse. Ende zal den Deken tot eenigen bequamen dagen naer

de begraffenisse vañ afflyvigen Guldebroeder gehouden zyn te doen doen tsynder eñ zyne Oudermans pñtie een misse van requiem voor de ziele desselfs afflyvigen eñ daer aff tinsumeren alle de Guldebroeders omme de zelve misse te commen hoiren die tzelve genegen zal zyn. Item off eenigen Guldebroeder hem waere metter woonste wuyt dezer stadt vertreckende off wuyter Gulden begeerde te scheyden zal schuldich eñ gehouden zyn te betaelen gelycke Drye gulden Ten waere mits redenen voors. de zelve zomme werde gemodereert. Item indien iemant vande voors. Guldebroeders hem niet en wilde reguleren volgende de ordonnantie vàn deš̃ gulden off hem daer tegens met rechte off kyvagie waere opponerende off bevonden werdde onnut off infaem eñ daeromme by den Deken met advys vañ Ouderman eñ den meestendeel vande gemeyne Guldebroeders werde (gedwongen) vande voors. gulde (te) verlaten, zal alsulcken verlaten Guldenbroeder tot behoeff vande Gulde moeten betalen drye guldenen eens boven noch zyn behoorlycke jaercosten eñ andere penen off bruecken daer inne hy zoude mogen vervallen wesen. Idem sal den Deken jaerlycx met gemeyne voyse vañ Guldebroeders met billietten worden gecosen ten zelve Dage Sanctorum Petri et Pauli naer de misse ter plaetsen daer den affgaende Deken best duncken sal ende een eerlyck maeltyt sonder grooten coste voorde voors. Guldebroeders zal hebben doen bereyden, eñ sal den zelven keuse geschieden ten tyde vander maeltyt voor het opdienen vañ keese off fruyte. Ende off inden keuse de voysen quamen te steken off gelycke te vallen zal de voys vañ afgaende Deken gerekent worden voor twee voysen eñ zal alsucken affgegaen Deken daer nae gehouden wezen den nyeuwen gekoren Deken over (te) leveren alle de ordonnantien stucken brieven eñ munimenten eñ alle andere zaken der Gulde toebehoorende off by tyde toebehoiren die daer aff voorts gehouden zal wezen te verantwoirden. Eñ zal den nyeuwē gecoren Deken zelvertyt tot hem mogen kiezen ende nemen wyte zelve broederschap eenen bequamē persoon tot zynen raidt en Ouderman, ende daer naer zal de affgaende Deken over tafel

doen voorlesen de statuyten eñ ordonnantien ende aggreatien en der zelver tyt de Guldebroederen vermanen de zelve te willen in alle minnelyckheyt te onderhouden. Item off tusschen eenige Guldebroeders opde maeltyd eenige questie of twiste quame te geryzen zullen de zelve persoonen hem different laten beslissen naer tseggen vañ Deken eñ Ouderman Op de pene van drye guldenen, en de voors pene van drye guldenen genamptiseert hobbende, zal voorts mogen gehoirt worden voor mynen heeren Borgerm̃ren eñ Scepenen, ten koste van ongelyck, gelycke drye gulden sal verbeuren de gene die iemanden vañ Guldebroeders zal injurie seggen off oirsaecke wesen van eenich gekyf off twist inde maeltyd off daerna inde vergaderingen vanden Guldebroeders, off soo vele min off meer alsmen bevinden zal te behoiren nae gelegentheyt vander zaken. Item zal de voors. maeltyd worden becosticht by den Deken den welcken in subsidie vande zelve eenen iegelycken Guldebroeder zal schulich eñ gehouden zyn corts naede creatie vanden niewen Deken gereet te betalen drye guldenen eens, tzy zy compareren off nyet Ten eynde den cost nyet te vergeeffs gedaen en worde Ten waere iemant door legitime oirsaecke hem moeste ab-enteren, in welcken gevalle hy contribueren zal Dertich stuyvers maer ontboden zynde ter congreatie ende nyet comparerende sonder geexcuseert te zyn sal schuldich zyn te betaelen de voors drye guldenen. Ende zal nyemant van de Guldebroeders totte maeltyt mogen nooden offe medebrengen iemant vremts ten waere iemant en die oock in alma urbe waere geweest eñ hy daer vore wilde betalen eñ hy daer toe hadde consent vañ Deken de welcken Deken sonder zyn n cost maer eenen goeden vrient en sal mogen medebrengen. Item zal een iegelyck vande Guldebroeders tot subventie vande solempnele misse eñ andere oncosten (daer onder begrepen twee guldenen, voor den knape vande voors. gulde) schuldich zyn te betalen in plaetse van jaer costen thien stuyvers, eñ en sullen de voors. Deken Ouderman of Guldebroeders extra ordinaire nyet mogen vergaderen ten coste vande Gulde sonder wettige eñ pregnante redenen. Item des anderen daeghs vander

maeltyt naerde misse van Requiem sal den affgaenden eñ nieuwen Deken elck met hennen Ouderman ter plaetsen daer de maeltyt geschiet is commen affrekenen eñ calculeren de costen vande voorgaende maeltyt ende jare, alwaer een iegelyck vande voors. Guldebroeders zal mogen commen tot zynen coste sonder iemant anders te mogen medebrengen als vore, waer inne d'absenten nyet en sullen gehouden zyn te gelden. Alles by provisie eñ ons gereserveert het meerderen eñ minderen, interpreteren, veranderē, breken en te nyete doen zoo wanneer ons dat goet duncken eñ gelieven zal. Sonder argelist eñ des toirconden hebben wy Henrick tserrarts voorgenoempt onsen eygen segel eñ wy Borgerm̄ren Scepenen eñ Raidt bovengenoempt den segel ten saecken der voorñ stadt van Antwerpen dese jegenwoirdige doen aenhangen opten Sessentwintichsten Juny int iaer ons heeren alsmen screeff Duysent CCCCC ende tweentneghentich. Ondeteeckent G. Kieffel.

Ghecollationeert tegens d'originele is bevonden daer mede accorderende by my Secret[s] der Stadt van Ant[pen] den Xiiij[en] Novemb[r] 1595.

G. KIEFFEL.

Le service religieux en 1623.

—

In den eersten aent Luyen vande groote Clock eñ tweemaels de clock genaemt Maria, als rechten betaelt iij guld. viij sts.

Item voorden beijaert j gul. üij sts.

Voor salaris aen ses der Stadtt speellieden die plagen te hebben elck x sts, eñ nu nemen xv sts üij gul. x sts.

Voor den organist die plach te hebben xx sts eñ nu neemt ij gul. viij sts.

Voorden orgelblaser ix sts.

Voor de Sanghers dertien gerekent, voorde misse met twee choren gesongen, het Loff eñ twee dobbel motetten, ts̄ ix guld.

Voort recht van de cappel aeñ mr̄s van den heylig. Sacramente, by accort van outs v guld.

Voorden cnaep vant hangen vañ tapyten eñ een stoop biers xxx sts.

Voor het veijl te hangen een dobbel cruys boven den aultaer tot bynaet halff de cappelle xxx s-s.

Voor de croonen daeraen te hangen ij guld.

Voor de capel met meijen te besteeken eñ met bloemen te bestroeijen tsamen xxx sts.

Voor twe rosenhoeijen voor de H. Apostelen viij sts.

Aende flambeaux die gebrant hebben geduijrende de misse eñ het loff neemt de cnaep xxx sts.

. . . .

Le repas de 1593.

—

Inden eersten soo heeft den voors. Deken met mr Jan vañ Kieboom, out deken, ende andere, int aenbesteden vañ maeltyt eñ proeven vañ wyn totter maeltyt int Vliesken betaelt ij gūl. ixsts.

. . . .

Item alzoo den Deken rendant de maeltyt heeft aenbesteedt aen den weert int Vliesken voor xxx sts. elcken persoon sonder den wyn, zoo heeft deselve Deken voor xxij persoonen betaelt xxxiij gūl.

Item voor sesse knechten de twee gerekent voor eeñ persoon betaelt iiij gūl. x sts.

Item voor xxxvj potten wyns tot xiiij sts. den pot betaelt xxxv gūl. iiij sts.

Item aen Hans den concherge int huys vañ Fockers alhier, voor dat hy ons de plaetse inden selven huyse tot de maeltyt heeft geleent eñ tot meyen blommen eñ gebruyck vañ huysraet, gegeven voor eeñ drinckpeñ ij gūl. x sts.

Item des anderen daechs, pñt den Deken, out deken, cappellaen, vañ Kieboom, Meyer, Schoyt, Mansdale eñ Razieres, boven den ouden cost eñ aen wyn int Vliesken verteert ende betaelt xj gūl. xiiij sts.

In margine :

Wordt geroyeert als der gulden int generael niet raeckende, behouden den deken rendant syn verhael op syne mede gelachsgenoten.

Item alzoo den weert int Vliesken in het opnemen vande rekeninge hem seer was beclagende dat hy door het goet tractement by hem ten tyde vañ maeltyt gedaen, niet en conste toecomen oft hem onthouden sonder syn groote schade, zoo heeft den Deken met advyse vañ voors. persoonen alnoch toegeleyt eñ betaelt de somme van xxij gūl.

In margine :

Wordt gepasseert sonder dat tselve sal worden getrocken in consequentie.

Le repas de 1595

—

Aen hamelen vlees	vj gūl. iij sts.
Aen Calf vlees	iiij gūl. xj sts.
Aen twee quatier Lamsvleesch	iij gūl. xvj sts.
Voor twee geroocte tonghen	j gūl. iiij sts.
Item aen kieckenen, capoenen eñ quackelen tsamen betaelt	viij gūl. xij z sts.
Aen broot	ij gūl. xviij sts.
Aen een braedtvercken	j gūl. viij sts.
Aen fruyt, boonen, criecken, erten, artichocken, rapen, radijs, steckelbesien, vleeschcruyt, kaes eñ andere... tzamen betaelt.	iiij gūl. xiij sts.
Aen banquetsuyckere eñ marcipeynen tzamen gegeven ende betaelt de somme van	vj gūl. iiij sts.
Aenden pasteybackere, als aen amandeltaerten, kerstelingen ende eeñ groote taerte, tzamen betaelt	vij gūl. ij sts.
Item aen 27 1/2 potten rooden franssen wyn gegeven ende betaelt de somme van	xvj gūl. x sts.
Aen Adriaen die Cnape vande capelle van ons lieff vrouwen kercke, voor synen dienst vande tafel gedient te hebben	j gūl. iiij sts.
Item aen hout, boter, bier, olie, azijn ende anderecleynicheyt tsamen betaelt.	*vacat*

—

Le repas de 1596.

—

Ander Wtgeven totter maeltyt,

Voor 8 pondt 1/4 salm, a raison van 12 sts tpondt	iiij gūl. xix sts.
Item aen dry stucken steurs	ij gūl. ij sts.
Item aen abberdaen ende pladdys	j gūl. xiiij sts.
Item aan twee tonghen, eeñ terbot, twee groote karpers eñ eeñ palinc, tsamen	iij gūl. xvij sts.
Item aen sesthien pont boters tzamen totter tafel ende verbesicht	iiij gūl. üj z sts.
Aen 25 eyeren betaelt	xiij sts
Item aan twee groote snoecken, twee wingen, twee andere middelbaer carpers, gebraden eñ vier baeskens tzamen betaelt	iiij gūl. xixz sts.
Item aan cruyt, suyckers, kappers, olie, azyn, araengieappels, pruymen, limoenen, tzamen betaelt	iiij gūl. xvij z sts.
Aen citroenen, rapen, erten, stekelbesien. altichokken, salaet en andere groenicheyt tzamen betaelt	j gūl. xviij z sts.
Voor twee kerstelingen	j gūl. viij sts.
Item aen dry marcipainen, banquetsuycker, biscuit, annys, lrēn, postillen annys saet ende andere cleynicheyt	vj gūl. xvij st.
Item aen Colen eñ hout tsamen betaelt	xix sts.
Aen alderley fruyt tzamen	xviij z sts.

Aen de Cokinne ende Adriaen den cnape, tsamen gegeven — j gūl. xv sts.

Ilem voor 28 1/2 potten rooden wyn, de 12 tegens negen sts. eñ de reste tegens elff stuyvers, compt tzamen — xiiij gūl. ix z sts.

Voor dry eñ halff potten Spaenschen wijn tzamen — iij gūl. iij sts.

Item aan eenen timmerman vande tafel aan malkanderen vast te maken ende andere dienst bij hem gedaen — iij z sts.

Item aen bier ende broot in twee maeltyden geconsumeert — iiij gūl. xj sts.

Item aen eene vrouwe die welcke inde kokene eñ maeltyt de twee daghen gedient eñ geschommelt heeft gehadt — xij sts.

Des anderen daechs, ultima Juny, inden onbyt vande reliquen van het overschot, mynē heere den borgerm^r^ Etten, Breusingem, de Meyere, Bie, mr̄ Guille vañ Broecke, Loys de Huldere, Schoyte, Fossa, Mansdale, Boghe, Nicolaes de Vilers, Cornelis Hoeck, is geconsumeert, ierst aen drye eñ een half-potten wyns tegens ix sts — j gūl. xjz sts.

Item aen seven potten biers xvijz sts., ende voor viij sts. broot, is tzamen — j gūl vz. sts.

Voor vier pondt criecken — iij z sts.

Voor de huringe van 18 eetmessen betaelt — vij z sts.

—

Les statues des SS. Pierre et Paul.

Alzoo by gemeynen advyse van alle de Guldebroeders deser Gulden, eñ oock ter instancien vande meesters vañ heylige Sacraments capelle tonser Liever Vrouwen alhier, is geordineert geweest, dat van wegen eñ tot coste deser Gulde souden worden gemaect twee beelden *Sanctorum Petri et Pauli* om gestelt te worden op den autaer vañ voors. capelle gelyck de selve op den name vande voors heylige apostolen, by mynen Eerweerdige heere h^r *Levinns Torrentius*, Bisschop van Antwerpen oock is gewyt geweest, soo heeft den Deken rendant in desen tot het vervallen vañ de oncosten verwillicht de Guldebroeders deser Gulden om daer toe te geven gelyck hier navolght,

In den eersten heeft den Deken Rendant in desen totte voors. figuren *Sanctorum Petri et Pauli*, van houte iiijz voeten hooge gemaect by Robrecht ende Hans Nolen, geboren van Utrecht, gewillichlyck geconsenteert ende gegeven de somme van v gũl.

Les autres donateurs furent :

Mr Andries van Breusigem	iij gũl.
Jan Vincentio Fossa	vij gũl. x sts.
Elias de Bie	iij gũl.
Joncker Henrick van Etten	ij gũl.
Mr Guillam de Campo	iij gũl.
Joncker Cornelis Schoyt	iij gũl. iij sts.
Geerart de Craenm^r	iij gũl.
Jan Mannaert	v gũl.

Thiburtio Corradini, wachtm^{r}	x gūl.
Ascanio Corradini	vj gūl.
Loys de Heuldere	j gūl. x sts.
Cornelis van Mansdale	ij gūl. x sts.
Jo^{r} Nicolaes de Meyere	iij gūl.
Mr Jan vañ Kieboome	v gūl.
Mr Cornelis Hoeck	iij gūl.
Mr Guillam van den Broecke	iiij gūl.
Nicolaes de Villers	ij gūl. x sts.
Stephanus Hercules	j gūl. x sts.
Jaspar van Holvelt	j gūl. x sts.
Jo^{r} Anthonis van Berchem	v gūl.
Artus de Razieres	v gūl.
Dominicus Brant, knaep	iiij gūl.

Item betaelt voor het maken vande twee beelden *Sanctorum Petri et Pauli* ende voor het hout daer toe gelevert byden voors. Robert ende Hans Nolen de somme van l gūl.

Item betaelt voor het stofferen ende schilderen vande voors. beelden vij gūl. vj sts.

Le Brabant protohistorique et légendaire.

« Le vieux Cotta parlait ainsi avec sérénité. Il venait d'étudier un nouveau modèle de galère et d'achever le sixième livre de son histoire des Carthaginois. Sûr de n'avoir pas perdu sa journée, il était content de lui et des dieux. »

A. FRANCE, *Thaïs.*

Ceci n'est ni un dictionnaire de géographie historique ni une proto-histoire des localités brabançonnes. Ce sont de simples notes sur la topographie, la toponymie, les stations pré- et proto-historiques, les nécropoles, les bois sacrés, les légendes, les pèlerinages, les voies antiques, le folklore, les fouilles effectuées et les trouvailles faites. Nous les avons compilées patiemment en lisant personnellement depuis une vingtaine d'années les 850 ouvrages énumérés à l'index bibliographique et auxquels renvoient les nos entre parenthèses.

Ces notes, prises en vue des fouilles que nous n'effectuerons (hélas) jamais, seront peut-être utiles à nos successeurs. Nous y avons un peu ajouté du nôtre (bien peu). Bref c'est un carnet du fouilleur, contenant quelques jalons et des repères, qui dispensera de recourir à quantité d'ouvrages historiques spéciaux difficiles à rassembler.

Leur seul mérite est d'être concis, groupés par commune et d'indiquer les sources bibliographiques auxquelles elles sont puisées. Nous espérons qu'elles seront de nature à mieux faire connaître la Belgique ancienne.

Une trouvaille isolée ne constitue qu'une faible base d'induction. Une série de découvertes analogues, dans une région déterminée, permet de dégager certains faits, Mais lorsqu'on associe aux fouilles, le folklore, la toponymie, la topographie, on retrouve des chaînons qui permettront de relier la préhistoire à l'histoire.

Ce sera donc un essai d'inventaire des découvertes antéromaines, romaines, saxonnes, frankes, avec des commentaires sur les endroits des anciens habitats.

Un travail de ce genre n'est jamais complet. Chacun dans sa région, y ajoutera de nombreux addenda. Il s'adressera donc surtout au grand public des abonnés de nos annales.

Sans doute, dans l'ensemble de nos notes il reste beaucoup d'ivraie à éliminer. Tout ce que les Molanus, Gramaye, Wichmann, Menson-Alting, Wendelinus et autres Geropus Becanus ont écrit, doit être soumis à une saine critique. Mais c'est à tort, que l'on rejette en bloc ce que ces anciens ont avancé. Ils ont recueilli, et c'est là leur mérite, les traditions qui avaient cours à leur époque. On ne les acceptera que sous bénéfice d'inventaire, avec la valeur relative que leur donneront d'autres facteurs.

Nous entendons par Brabant, l'ancien Brabantia, compris de l'Ouest à l'Est, entre l'Escaut et la Meuse, et du Nord au Sud, entre la Meuse et la frontière linguistique, tel que le figure Isfridi Thys dans sa *Veteris Belgü status (comm. royale d'hist. VIII*, 1844). Nous sommes parfois sortis de ces limites, afin de pouvoir citer des faits, qui nous ont paru intéressants.

« Nos annales, a dit Ch. Faider, (*Etudes sur les constitu-*

tions nationales) doivent continuer à comprendre les provinces,que la diplomatie nous a arrachées.L'histoire supprime ces frontières, capricieusement tracées par l'orgueilleuse fantaisie des Ministres d'Etats étrangers et des généraux victorieux. »

Ces notes, lorsqu'elles seront complétées par celles d'une foule de correspondants, constitueront un utile commentaire à la carte archéologique du pays, dont la confection fut confiée en 1842 à la classe des lettres de l'Academie et qui n'est pas encore éditée en 1922.

Aalburg (Brabant septentrional). Au N. d'Heusden, sur la Meuse. Est cité en 889 dans une donation de l'empereur ARNULF à GEROLF, père du comte DIRCK DE HOLLANDE. Alburch en 889 et 983, Alburc et Alburch en 1108, Alborch en 1179, Alleburke en 1205, Aelborgh en 1175, Alborch en 1298, semble signifier *Castrum*, burg, *près de l'eau*, aa, ou Castrum à Ale (nom Frison ?) Il existe un Aelburgh au Danemark. Le roi LOTHAIRE II confirme l'abbaye d'Elten, dans la possession de ses biens à Olborch en 1129. En 1131 l'église d'Alburch et les dîmes de Babilonia *(Babilonienbroek)* sont cédées à l'abbaye de St-Trond (182).

D'après HEDA, l'ancien Babilonia serait Aalburg (218). Il s'agit en réalité des polders dits *Babilonienbroek*, situés au N. de Meeuwen, dits *het oud land*. D'après la tradition, l'église d'Aalburg, démolie en 1614 et dédiée à St Trudon, aurait été édifiée par les païens, et St-Willibrord y aurait prêché la foi. Il est probable que l'église de St-Trudon a remplacé un temple païen. (535). Près du *driesprong* se trouve le *heilig putje*, puits saint. Ce puits a été fermé en 1849.

Aalst-lez-Eindhoven. (Brabant septentrional). En 711 *locus Haeslaos in pago Texendriae super fluvio Dudmala* (sur le Dommel) dans la donation du moine ANSBALDUS, fils de WIGI-

BOLD, de ses biens allodiaux sis à Aalst, à St-WILLIBRORD (535). Il y est question de *hochofinnas*, que WAITZ traduit par hauts-fournaux,mais que VANDER KINDERE *(Introduction)* interprète plus exactement par *hooge veenen*, hautes fagnes, marais ou lacs dans un pays élevé, ce qui est le cas à Aalst-lez-Eindhoven. Halosta en 814, Alisti et Alaste en 980, Halst en 1205 (218).

Aalst pour Aalsté ou Aelstede signifie *stede van Aal of Ale*, ferme du nommé Aal (26). Les *Kabauters* y ont résidé. (*Ons Volksleven*, 1894, p. 114.) Au S. du village le *Wittenberg*, colline blanche, près du *Galgeven* et du *Galgeberg*, mare et colline de la potence, où l'on peut rechercher une nécropole antique.

Aalst ou Aelst. (Limbourg Belge). Tumulus Belgo-romain. Objets romains et Franks. (3) Une voie antique y passe. Monnaies romaines et Frankes (collection GUIOTH) (303) Cf. Aelst St-Pierre (lez-Gand) ; Aelst-lez-Hougaerde ; Aelbeke (Flandre occidentale) ; Aelstgoed-lez-Eecloo ; etc.

Aalst, Alost. (Flandre orientale). En 868-69 *Alosta*, *in pago bragbattensi*. (313) Aalst, Alisti en 983, Alaste au IXe S., Halosta en 814, Eleste en 1050, de *Alisti*, de Alisa, *die erle*, *else*, aulne ? (542).

On a attribué un *triens* du monétaire *Rimoaldus*, de l'époque Mérovingienne, à Alost, mais cela est douteux d'après SERRURE, (536).

Les monnaies frappées à Alost depuis le XIIe S. portent *Moneta Alostensis*, *Alostesis*, *Alosten*, *Aloten*, Alost (536).

Capitale de la Flandre Impériale.

Le château d'Alost aurait été construit en 411 par les Goths. L'église en 870 par le Comte Rodolphe. Le castrum d'Alost est cité en 870.

La succession des comtes d'Alost commence en 1046, date de la destruction du château d'Eenham.

Le comté d'Alost comprenait une grande partie de l'ancien *Bracbantum* et comptait 162 villages, Alost, Ninove avec l'abbaye de St-Corneille des Prémontrés, Grammont avec l'abbaye de St-Adrien de l'ordre de St-Benoit, Beaupré avec l'abbaye des femmes de l'ordre de Citeaux, la principauté de Gavre et le marquisat de Lede, (327).

Il subsista sous six comtes jusqu'en 1175, et fut réuni à la Flandre. (641).

Possédé au XIe S. par la maison de Gand, dont un descendant laisse ses biens, en 1166, à son oncle PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre.

La terre d'Alost fut appelée Flandre Impériale, parce qu'elle relevait de l'Empire.

Ceux d'Alost furent affranchis en 1175, par PHILIPPE D'ALSACE, du droit du *meilleur catheil* et de *morte-main*. Le meilleur *catheil* ou *cathen* était le meuble le plus précieux de la succession qui revenait au seigneur. Les héritiers pouvaient le retenir en coupant la main du mort et en l'offrant au seigneur en signe de servitude.

Les nobles et les ecclésiastiques étaient exempts du droit de *morte-main* (641).

St-LIEVIN, dans une lettre, atteste qu'il trouva une culture déjà perfectionnée dans le pays d'Alost (422).

On cultive de toute antiquité le houblon, *humulus lupulus*, aux environs d'Alost (612).

Près du pont de l'écluse, une amphore romaine. Médailles de VESPASIEN et de DIOCLETIEN. Des silex taillés et des monnaies gauloises en or. (DE BAST p. 428).

Au VIIe S. lors d'une inondation de la Dendre, on vit une image de la Vierge flottant sur des ceps de vigne. On la recueillit, et dès ce moment l'eau reprit son ancien niveau. A cet

endroit St-Amand bâtit une chapelle en 681, appelée *O. L. V. ter druiven.* (507)

Aux alentours d'Alost existent 5 pèlerinages où l'on invoque Ste Catherine contre la maladie dite *Ste-Katrienewiel* (Herpès circiné) qui a une forme circulaire.

Pèlerinage à Burst, entre St-Job et *Zweemdriesch*, par la drève du *Kasteel der verdoemenis* (château de la damnation) où il y a des apparitions diaboliques. (483) Pèlerinage dansant comme à Russon (3 pas en avant et 2 en arrière).

Ceux d'Alost sont appelés *de Ajuinen*, *de Draaiers* en *de Witvoeten.*

D'après Gramaye, les Alostois n'étaient soumis à aucune imposition, d'où le nom *de Witvoeten*, pieds blancs. On dit que les chevaux aux pieds blancs sont exempts de péage. (393)

Ceux d'Alost sont en guerre avec les habitants de Ninove et de Termonde.

Aarle-lez-Helmond. (Brabant septentrional). En 1249 *Arlech* (218), jadis *Aarloe*, *loe* ou *loo*, lucus ou bois sacré sur l'*aa*, eau ? Ancien pèlerinage à *O. L. V. van Aarle in 't Sant.* Gramaye y a vu, en 1609, des monnaies romaines y découvertes (418). En 1864, monnaie de Postumus portant *Pietas Equitum.* (535) A Aerle-Rixtel, lieu-dit *de Hel.* (21)

Entre Aarle et Lieshout lieux-dits *het vagevuur* (purgatoire), *de hemel* (le ciel), *moleneind* (terminus du moulin) où une nécropole à incinération est à rechercher.

Aarsele (Flandre occidentale). Il y existe un *duivelsput*, puits du diable, ou sonne une cloche la nuit de Noël. (349) Indice de l'existence d'une nécropole antique qui est à rechercher au hameau *Baudeloo*, qui est un lucus ou bois sacré..

Achel. (Limbourg Belge) *Hacchala* chez Wendelinus. Cimetière gallo-romain au *Hoefskens* ayant produit une *Lagena*, trois urnes, une jarre, un vase plat etc. (Vente C. Bamps) (220)

Fragment de hache ou nucleus en grès silicieux (collection SNEYERS) (2) VAN DESSEL y signale un tumulus belgo-romain et des antiquités romaines. Fragments de cottes de mailles. (175). Eglise dédiée à S. S. MONULPHE et GONDULPHE. Au N. E. du village *het fort*, le castrum. Antique château de GREVENBROECK, l'une des principales forteresses du pays de Looz, démantelé en 1702. (496) Au N. de l'église *den hondsbosch*, le bois du sacrifice, et *aan den wittenberg*, la colline blanche, existent trois mares dans lesquelles on entend sonner une cloche à minuit à la Noël. (201) D'autres lieux-dits comme *het loo*, *de Mortel*, de *heksendans*, la danse des sorcières, *Keizersbosch*, bois de l'empereur, *Wolfsven*, mare du loup, *beverbeek*, ruisseau des castors, revèlent l'existence d'un bois sacré avec nécropole. A 15 m. à l'E. de l'église, chapelle de *O. L. V. in den Nood*, Notre Dame dans la peine. On s'y rend en pèlerinage pour combattre le mauvais temps, les contrariétés. (172)

Acht. (Brabant septentrional) Au *leemkuil*, puits à argile, en 1900, urnes antéromaines envoyées par l'instituteur au musée de Bois le Duc. Au *Achterheide*, (derrière la bruyère) en 1900, urne antéromaine avec ossements, au musée de Bois le Duc.

Aduatuca de César, appelée par VON GOELER *Vatuca* ou *Ratuca*, *Varuca*, *Varuta* ou *Baruta*, devient *Voroux*, chez BOVY ; *Waroux*, chez H. THOMAS ; *Falais*, chez GAILLARD ; *Gembloux*, chez FRERET ; *Maestricht*, chez BOUILLE ; *Embour*, *Wandre*, *Mortroux*, *Julémont*, *Fauquemont*, *Fouron-le-Comte*, *Aix-la Chapelle*, *Juliers*, *Rolduc*, *Huy*, *Gressenich*, *Wittem*, *Groesbeek*, *Houthem-lez-Gronsvelt* chez d'autres auteurs cités par A. WAUTERS (317.) (Voir Tongres.)

On a aussi proposé Virton, Embourg, Limbourg, Wittem, Voroux, Wandre, Aix, Julémont, etc, etc. (626.)

L'opinion générale est qu'il sagit de Tongres. Cependant le camp de Sabinus et de Cotta était à 2 1/2 jours du Rhin (une

journee = 7 lieues), soit à environ 18 lieues du Rhin. Il semble aussi que le camp se trouvait entre le Rhin et la Meuse ?

D'après Russel (*Public. de la Société de Maestricht*, 1864, p. 42.) Atuatuca se serait trouvé au hameau de Houtem sous Gronsfelt, où aboutissent diverses routes militaires.

Le lieu où était situé *l'oppidum* ou les Aduatiques résistèrent à César reste indéterminé.

Desroches le situe à Namur, malgré l'avis du père de Marne qui avait refuté cette opinion. D'autres placent la forteresse à Bois-le-Duc, à Anvers, à Tongres, à cause de la ressemblance du vieux nom de cette ville *Aduatuca Tongrorum*. Borgnet se prononce pour le camp d'Astedon-lez-Namur. Napoleon désigne Fallais, sur la Méhaigne. (Renard, *Hist. de Belg.* p. 426.)

Nuenarius dans *Galliæ Belgicæ commentariolus*, (1530,) place Aduatuca à Waroux. Foulon et Wendelinus lisent *Vatucam* et le placent à Wittem. Polain place l'Aduat, l'oppilum à Namur et l'Aduatuca Castellum à Tongres. De Veith place Aduatuca à Limbourg-Dolhain. De Göler cherche *Aduatuca* à la droite de Meuse, au mont Falize-lez-Huy et le *Castellum Aduatuca* à Eupen ou Limbourg. de Cohausen le place à Embourg.

D'après A. de Noüe, (270) Tongres est *la seule* Aduatuca.

Aduatuca, dit Cesar, se trouvait presque au milieu du pays des Eburons. (*Fere in mediis Eburonum finibus.*) Liv. VI§ 32.

On aura beau torturer les textes, dit Harroy, (431) cela est vrai pour Limbourg, faux pour Tongres. Cependant Cesar parle d'une *Aduatuca* et d'un oppidum *Aduatucorum*.

Si Tongres n'est pas l'*Aduatuca* de César, elle est au moins l'*Aduatuca Tungrorum* des itinéraires.

Ce nom serait rappelé dans un lieu-dit près de Waremme :

Autuaxhe où existent des substructions romaines et dans *Atiech* cité par FRERET comme existant près de Tongres.

Remarquons à ce propos que le lieu-dit en question se prononce à Waremme : *haute wêche*, qui est le flamand *hooge weg* — haute chaussée. A cet endroit le capitaine J. STROOBANT a récolté des silex néolithiques et découvert des fonds de cabanes.

Il y a encore les monnaies (nombreuses à Tongres) à la légende *A VA VCIA*. (618).

C'est Namur qui semble le plus conforme à la description que donne CESAR.

D'ANVILLE la situe à Fallais.

DE MARNE incline pour Tongres.

La plupart des auteurs ont confondu. Atuatuca, forteresse des Aduatiques, est *située dans le pays des Eburons*. Or sous AUGUSTE, les Eburons étant remplacés par des Tungres, il s'en suit que l'Atuatuca *et l'Atuatuca Tongrorum* désignent tous deux Tongres.

L'*Atuaticorum oppidum* dont parle CESAR au II[e] livre chap. 29, correspond à Namur.

Sur cette question cf. DEWEZ (641).

Aduatiques, signifierait *les terribles* d'après LEO, *Malbergsche gloca* I, 54.

Sur l'étymologie d'*Aduatici* cf. ULRIC et PAQUAY (668).

D'après GLUCK, *aduatuci* signifie en celtique, *audacieux, belliqueux*.

Terme générique dit *de Vlaeminck* (611) qui signifie *praesidium*, du vieux saxon *atwachteric* ou de l'Anglo-saxon *Atveaht-ig*.

Signifie, d'après DE CORSWAREM, arrière-garde, d'*achterwacht (atuat)* et serait la partie de la population teutonique laissée en arrière (373).

Il est prouvé, dit SCHUERMANS, (412) que dans le vieux Saxon et le vieux Danois, le nom de aduatiques correspond précisément à celui d'une garnison préposée à un objet déterminé, comme celui de la garde des bagages laissés en arrière par les Cimbres et les Teutons. *At* = a, *wahta* = garde, et le suffixe *ga* — ka.

Le mont Falhize, Namur et Hastedon seraient des *oppida* aduatiques.

GRIMM à établi que les Atuatiques parlaient la langue des Saxons. GRIMM dit : at = apud, *Wachta* = Custodia (wachter) *at-wathu-ic*.

D'après GANTIER, de *odwacca*, qui signifie *forteresse* où l'on fait bonne garde, *Gutswache*. De là le nom générique *aduacca*, qui s'appliquerait à toutes les forteresses.

D'autres expliquent *aduatique* par *achterwacht*, *arrière garde* (431).

Si *aduatuca* vient de *odwacca* nous traduirons par od = *haurot* = tiens et *wacht* = garde ou *fais bonne garde*.

Sortis de la *Chersonèse Cimbrique* (Jutland) furent détruits par le consul MARIUS.

Le reste des *atuat'ci* (6000) put s'établir au N. de la Sambre, entre les Nerviens et les Eburons. L'*oppidum aduaticorum* serait le château de Namur.

CESAR dit qu'ils arrivent en Belgique l'an 101 *avant* J. C., après là défaite des Cimbres par MARIUS. Ils descendent des 6000 Cimbres préposés à la garde des bagages. Ils imposent un tribut aux Eburons et occupent une partie de leur territoire, entre la Meuse (Namur à Vivegnies) la Dyle (Louvain à Court St Etienne) les frontières de la Nervie (Namur à Court St-Etienne, et le Démer (413).

CESAR trouva en Belgique les Tréviriens et leurs clients ou confédérés *(socii* et *clientes)*. Les Nerviens et leurs clients.

Les Atuatiques. Les Eburons. Les Ambivarites et les Ménapiens. Tous, sauf les Ménapiens, étaient d'origine germanique. D'après PIOT, les Ménapiens étaient gaulois ? (413). Ils étaient établis sur la rive gauche de la Meuse et s'avançaient jusque sur la rive droite de la Dyle (Namur, Limbourg et Brabant) (MIRGUET).

A. WAUTERS (317) les place entre la Sambre et le Démer, d'autre part, entre la Dyle et la Gette, dans la Hesbaie Occidentale.

PIOT et VANDERKINDERE situent les Aduatiques sur la rive gauche de la Meuse, entre les Eburons et les Nerviens et non pas à l'extremité Orientale de la Belgique. (681)

C'est à tort, semble-t-il, que DE SAULCY et H. SCHUERMANS ont attribué aux Atuatiques la monnaie portant AVAUCIA qui appartient aux Tongres. (286).

Aerschot. (Brabant) *Arescod* en 1107, *Arescoth* en 1143 (542) *Aderschot* en 1125, 1179, *Arschot* 1125, 1128, 1183, *Ardenschot* en 1193, *Aerschod* 1129 *Arescotum*, *Aerschotum*, *Aerschotia*, *Arscotium* (331) signifie d'après JUSTE LIPSE, giron de l'aigle — Arendschoot (!) et il en déduit que c'était le dépôt des aigles romaines ! De *ar* rivière et *schot*, enclos, fort, castellum, d'après CHOTIN,

GRAMAYE rapporte que le jeune OCTAVIEN aurait abattu un aigle à Aerschot, en présence de JULES CESAR. (!) Celui-ci applaudit à l'exploit et fit construire la ville à cet endroit, d'où le nom *Arens-scot*, aigle tiré (!).

Aer serait l'équivalent de *Er*, *Eor*, *Ir*, et rappelerait *Dys* ou *Mars*. Dans le Luxembourg *Ertag*, *irtag* et *erctag* désignerait le *mardi*, *Dysendag* ou *Dingsdag*. *Aeresburg* est souvent désigné comme *Mons Martis*. BLOMMAERT en déduit que *Aerschot*, *Arendonck*, *Arenberg*, peuvent signifier *Schot*, *donck*

et *berg* de Mars. Aerschot peut donc signifier enclos, fort ou Castellum de Mars.

D'aprés Förstemann (542) dans Aerschot existe le suffixe *ard, ackerland, ploegland*, terrain cultivé et *schot* qui est un endroit clôturé, souvent un franc alleu.

Quoi qu'il en soit, notons qu'une tradition constante rapporte qu'Aerschot serait une colonie fondée par Jules Cesar. On stipule « après son retour d'Angleterre ». Dans la Saga de Breboen de Hennen van Merchtenen, il est dit, que l'empereur Julien aurait fait élever un palais à Aerscot (493).

Situé au pied d'une chaine de collines qui commence au delà de Diest et qui, autour de Louvain, prend le nom de *Loo*. (lucus) C'est près de ces collines que commencent les plaines de la Campine. De leur sommet on aperçoit les clochers de Gheel, Turnhout, Hoogstraeten, Malines et même d'Anvers, ainsi que ceux de Montaigu et d'Averbode (464).

La tour d'Aurelien, *Turris Aurelianensis, den toren van Aurelianus*, qui domine la ville, devrait son nom à l'empereur romain. D'après d'autres, elle serait simplement la tour *van Orleans* (?) parce qu'au XVe S. cette famille possédait Aerschot (?). Quoi qu'il en soit, la tradition dit que la tour en question date des romains.

Le *Orleanstoren* était avant sa restauration (?) (avant 1847) dit Van Even (707) une des tours de refuge les plus pittoresques de nos contrées. La tradition dit qu'elle fut construite par un prince Oreliani (707).

Sans vouloir trancher la question, notons que près de la tour en question on a trouvé des urnes et des francisques (au musée de Bruxelles) (612). En 1919, le capitaine J. Stroobant y a récolté des sillex taillés. Van Dessel y signale également des antiquités antéromaines. A *Nieuwrode*, (nouveau défrichement) on a trouvé cinq haches en bronze à douille carrée, à

dépressions latérales et lame très élargie et anneau sur le côté (au musée de Bruxelles) (165). En 1909 à *Schoonhoven*, beau curtis, découverte de monnaies et d'objets romains (620). D'après A. WAUTERS (219) ce serait un très ancien poste fortifié gardant le passage du Démer, par la voie passant par Humelghem vers Bruxelles. Peut-être sagit-il ici de l'ancien château de Rivieren situé au bord du Démer, à l'O. de la ville, lequel peut avoir remplacé le *aerden-schot* on vallum en terre primitif. GAUCHEZ y fait passer le *Diverticulum* (XLIII) Maestricht-Diest-Montaigu-Aerschot-Elewyt. Cette voie s'unit à Schoonaerde à la route Diest-Tessenderloo. VAN DESSEL y fait passer la voie Tirlemont-Aerschot, par Vissenaeken, Binckom, Winghe St-Georges-Hauwaert et Nieuw-Rhode, (333).

ECKHARDT attribue à Aerschot un *triens*, où il lit *Versorod*. GHESQUIERE, que cite SERRURE (536) considère cette opinion comme inadmissible.

L'ensemble de ces données justifie les traditions romaines en vogue à Aerschot. (313)

Lieux dits : *Aurheide*, (Orheide) *Aurodeberg*, *Dubbeek*, *Elsen*, *Haterbeek*, *Nieuwland*, *Schoonhoven*, *Speelhoven*, *Schaepsvijver*, *Meetshoven*, *Papenbosch* (bois des curés).

A l'E. de la ville, entre le *Doorenberg* et le château de *Schoonhoven*, la motte, *op de mot* qui semble être une motte féodale. On dit qu'une poule noire diabolique y apparait. (349)

A *Dorenberg*, colline de THOR (?) se voyait une excavation appelée *de Groef* ou habitaient les *heihussen* ou halvermannekens (nutons). Ils étaient petits de taille, et étaient craints à cause des larcins qu'ils commettaient. Ils empruntaient des chaudrons aux habitants et les restituaient malpropres. On les a chassés au delà du Démer, vers Rillaer.

Près de *Nieuw-Rode* se trouve le bois dit *het Dofa* (Dof *haat* = Dof hout = dood hout, Bois mort?) Il s'y trouvait jadis

un château où on a vu trois voleurs autour d'une table et se partageant de l'or. Un grand chien noir se tenait sous la table. Un ivrogne qui passait par là s'empara du trésor, mais le grand chien, qui était le diable en personne, vint se coucher sous son lit et il fut contraint de rapporter l'or sous peine de se voir tordre le cou. D'après d'autres cela se passait à la ruine de *Aurheide*. (349)

Près de la ville se trouve un château réputé par ses apparitions diaboliques. Un châtelain y aurait noyé son fils dans l'étang et chaque nuit on entend la voix de l'enfant implorant son père. Certaines nuits on y voit apparaître une forme blanche portant une lumière qui se rend sous le pont du château. Elle y vide un sac d'écus sur une table et compte l'argent qu'elle enfouit ensuite à nouveau. (237.)

Dans une prairie, séparée de la chaussée par un ruisseau, se tenait a minuit le sabbat. Les sorcières y étaient couronnées de verdure et buvaient dans des coupes d'argent en faisant de la musique. Un passant étant tombé dans le ruisseau, les sorcières vinrent danser près de lui et le fire boire, mais le passant ayant parlé, tout disparut soudain (349.)

In Sacra quercu, ou le chêne sacré, près d'Aerschot on promenait chaque samedi la statue miraculeuse de la Vierge (WICHMANN p. 123.)

Le samedi avant la St-Jean (vers le 23 Juin) il y avait grand concours de peuple à la fête de N. D. du chêne sacré (*O. L. V. heiligen eik*). RINSBERG.

Au *St Niklaasberg*, Nicolas VAN ARNHEM éleva en 1440 un couvent. (619) Au hameau de Bael (BALDER ?) existe une ancienne chapelle. Egalement à *Beggynendijk* (chapelle du diocèse de Liége) 383.)

Saint ODULPHE, mort en 838, patron de Looz et chanoine de l'église de St-Sauveur à Utrecht, serait né à Aerschot ou

s'élevait son église, bâtie sur la propriété de ses parents. L'église donnée en 1210 à l'abbaye Ste GERTRUDE de Louvain, possédait jadis sept tourelles, d'où proviendrait le nom de *O. L. V. der zeven torens*, donnée à l'image de la Vierge qui s'y trouve (464.)

Il sagit peut-être ici de l'église de Weerde-lez-Aerschot qui passe pour être l'église-mère d'Aerschot et consacrée par St HUBERT à son prédécesseur St LAMBERT. (VIIIe siècle).

Aerschot avait, à la fin du XIe siècle, un seigneur du nom d'ARNOU (327) Avant 1125 c'était la capitale du comté d'Aerschot. En 1147 un Arnold D'AERSCHOT se trouve à la tête des croisés guerroyant au Portugal contre les Maures. MIRŒUS dit que c'était déjà une ville ancienne en 1212.

Ernulfus de Arsco ou *Arnold d'Aderscoth*, accompagne en 1115, HENRI V à son entrée d'Aix la Chapelle. Un Godefroid comte D'AERSCHOT, partant pour la croisade, aurait cédé sa terre allodiale à son suzerain le Duc de Brabant. (519)

En 1283, JEAN I le victorieux, donne Aerschot à son frère puîné GODEFROID, seigneur de Vierzon, comte d'Aerschot.

Baronnie possédée par les CROY en 1125. Entourée de murailles en 1283, d'après GRAMAYE ; mais ce fait est contesté. La 1e enceinte daterait de 1357. Le béguinage de 1259. Devient ville vers 1283.

Ville patronnée par la Vierge. Le 21 août. kermesse et procession où l'on promène la statue miraculeuse de la Vierge d'une très haute réputation pour ses guérisons merveilleuses. On l'expose sur un trône en cas de grandes pluies, sécheresse ou autres catastrophes. (266)

Aerschot était célèbre pour sa foire des tisserands et des marchands de bois. (354)

On dit de *Kasseistampers* (les pousse-cailloux) *de Boeren*, (les paysans) d'Aerschot, (393)

SCHAYES (334) rapporte que le jeudi gras (huit jours avant le jeudi saint) les enfants s'accoutrent en costumes militaires pour se rendre à l'église. Le *primus* vient le dernier, tenant gravement une lance. Après une promenade en ville, les écoliers se rangeaient en cercle et lâchaient un coq qui appartenait à celui qui pouvait le prendre. Cette cérémonie n'a plus lieu depuis 1811.

Aertselaer (Anvers) Lieux dits : *Hillaer*, sur la limite près du *Hellegat*, *Varenlaer*, *de Grippe*, *Hillaersche baan* qui est une route-limite, indice d'ancienneté, *Winterbeek*, *Molendonck*, *Bist*, *Zinkvol*, *Bruinenbaard*, *Groenenhoek*, *Solhof*. Cours d'eau : *Schellevliet*, *Struysbeeck*, *Wallebeek ;* celle-ci sert de limite avec Schelle. Elle prend sa source au *Heiken* sur le versant S. du *Vosberg* (458). Il y aurait existé un camp préhistorique, (?)

L'abbaye de Lobbes y possédait des dîmes sous l'évêque de Liége FRANCO (858-900). Celles-ci auraient été données au VII[e] S. par S[te] RENELDE, fille du comte WITGER (LE ROY). Eglise vouée d'abord à N. Dame, plus tard à S[t]-LÉONARD à cause de pèlerinage de ce saint. L'église et le cimetière y servent de 1626 à 1648 de camp retranché aux habitants (*Bydragen*, 1910). Jadis dépendance de Contich, dont il est séparé vers 1307 ou 1309.

Un seigneur de Cleydael, Corneille SANDERS, décapité au XV[e] siècle, circule la nuit autour du château, portant sa tête entre les mains.

Dans les marais entourant jadis le château, existait une anguille monstrueuse, diabolique, que l'on n'a jamais pu capturer. (*Annales acad archéol.* 1891.).

Nous pensons que le château de Cleydael, à 5 kilom de Contich, peut avoir été la résidence du comte WITGER. (Voir Contich).

Afferden. (Brabant septentrional) *Afreden*, *Afredhen*, *Aferdhen*, *Affirde* de *affa*-eau, et *ethi*, *ethe*, établissement, *volksvesting*.

A *Geelenberg* nécropole ayant livré des urnes conservées au musée de Bois-le-Duc. (535)

Afflighem. (Brabant) Abbaye célèbre où mourut A. Sanderus en 1664. A l'Ermitage il existait une fontaine, dont les eaux guérissaient les fièvres malignes. On y éleva plus tard une chapelle, dédiée à la Vierge, qui était fréquentée le lundi de Pâques et pendant les huit jours suivants. (219) La statue de la Vierge d'Afflighem porte dans ses bras l'enfant Jésus. Cette statue, très ancienne, est faite d'une pierre blanche très friable, recouverte entièrement d'un sable noir que les brabançons appellent *lavender steen* (?) (231) D'après d'autres, la vierge miraculeuse serait en *avenesteen* (?) La tradition dit que jadis elle parlait ! (219)

Les religieux d'Afflighem portaient la châsse de N. D. de Wavre de Bruxelles à Wavre.

Le monastère des bénédictins d'Afflighem aurait été fondé en 1075 par six chevaliers *Gerardus*, *Geldulphus*, *Tibaldus*, *Emelirus*, *Hargenus*, et *Vulbodo* qui, avant leur conversion, se livraient au brigandage dans le bois d'Affligem après être revenus de la guerre. St Fulgence y est abbé en 1088.

Affligem qui comprenait jadis les territoires de Meldert, Hekelgem, Baardegem et Esschene, possédait les églises ou chapelles d'Assche, Uccle, Genappes, Esschene, Hekelgem, Moorsel, Wieze, Herdersem, Erembodegem et de Merchtem, ainsi que les couvents de Wavre, Frasnes-lez-Gosselies, St André-lez-Bruges, Ste Marie de Laeken, Forest et plus tard Bornhem. L'église fut dédiée à St Pierre. La première dotation est faite en 1086 par Henri III, comte de Louvain. Elle cite *Hafflinghem novus monasterium*. (641 et 327). Le monastère

fut richement doté par les ducs de Brabant. Le duc GODEFROID I, le barbu, (+ 1140) y serait enterré. L'église servit plusieurs fois de poste militaire. On y conservait l'étendard ducal (334).

D'après A. WAUTERS, *Haffiinghem* proviendrait de *Hafli* descendant d'YMIR, le CHAOS des Scandinaves (?). BEDA fait dériver Affllighem de *Hapsel* ou *Appel* pomme. Afflighem, jadis *Affligeheim* semble être le *heim* ou habitat du franc AFFLO, (474). La tradition dit qu'on y aurait honoré un dieu païen appelé AFFLI ou HAFFLI. (749)

Le bienheureux RODOLPHUS, bénédictin, mourut en 812 à *Afflighemium*. Il observa strictement le silence pendant sept ans (473).

En 1636, dans la forêt, découverte d'urnes cinéraires, de poteries et de monnaies romaines qui furent offertes au président DE ROOSE (PHALESIUS, *Chronicum Afflig*. f° 299 cité par 219). L'ancien couvent appelé *Hapselghem*, *Hafflighem*, Affligem, *Novimonasterium*, *Neumonasterium*, *Novimensum* et *Affleghem* est cité en 870 dans l'acte de partage entre LOTHAIRE, CHARLES LE CHAUVE et LOUIS. On suppose qu'il fut fondé par St-URSMAR.

L'ancien couvent aurait existé au *Bouchoutberg*, à 20 minutes du couvent fondé en 1075. Il aurait été détruit par les Normands au IXe siècle. Sur le même *Bouchoutberg*, sur la déclivité vers Teralphene, aurait existé un arbre légendaire, au sommet duquel un oiseau merveilleux chanta tellement bien qu'un moine resta 300 ans à l'écouter.

Au XVIIIe siècle, du temps de BEDA REGAUS, il s'y trouvait encore une maison appelée *Vogelenzang*.

Thomas DE CATIMPRE raconte qu'un moine y ordonna à un incendie de s'éteindre. (749). (Voir Meldert-lez-Alost.)

Alden-Eyck (Limbourg Belge) Vieux chêne. Monastère près de Maestricht, fondé vers 720 par ALARDUS et sa femme

GRIMARIA, issue de la race des PEPINS. Les premières abbesses furent les deux filles d'ALARDUS, S. S. HARLINDE et RELINDE qui viennent de Valenciennes ou de *Mons sancti Petri* (*Odilien-berg*) se fixer à Alden-Eyck.

Les deux pieuses filles, transportant en cachette des pierres destinées à la construction d'une chapelle, furent surprises par leur père. Aussitôt un parfum céleste, se répandit dans l'air et ces pierres se changèrent en roses. (683)

Le monastère aurait été consacré par S. S. WILLIBRORD et BONIFACE. Serait l'antique *Driapolitanum*. Plus tard hospice pour pèlerins.

En 944 ou 952 l'empereur OTHON I donne Alden-Eyck à l'église St-LAMBERT (314). La charte de donation dit que ce lieu est situé dans le pays de *Husce*, enclave du *Maesgau*. (327) En 949 OTHON aurait donné à FARABERT le couvent *Eiche (Oldeneyck)* situé dans le comté de RODOLPHUS. (457) Au XIIIe siècle le chapitre est transféré à Maeseyck. Compris jadis dans le comté de Looz. Relevait encore au moyen-âge de la cour de Vliermaal.

Eiche, sur la rivière *Votra* dans le pagus de *Husce* ou comté de Rodolphe.

On croit que le *Votra* désigne le grand ruisseau qui a donné son nom à *Op oeteren*. *Oeter* proviendrait de *Woeter*, corruption de *waeter*, rendu en latin par *Votra* pour *Wotra*. (496) Il semble y avoir existé une étape romaine. (723) On y a trouvé des poteries et des monnaies du Haut-Empire (4) Tumulus Belgo-romain. (3) A *Gremels loo*, lucus ou bois sacré (loo), près de la *heirstraat* qui est une voie romaine, se trouve le *vandert*, qui est l'antique tourbière d'Aldeneyck.

Près de là, le *St-Jansberg*, colline de St-Jean. (518.)

Alem (Brabant septentrional) *alheim*, *aeleym*, heim, habitat

près de l'a ou l'eau. Peut-être de *Alm*, *olm*, *ulmus* et *heim*. (?) Peut-être encore *alem*, *heim* du franc ALE (?)

Station romaine sur la rive gauche de la Meuse. On y découvre souvent des monnaies romaines. CESAR y aurait combattu les Tenctères et les Usipètes.

Est célèbre par le miracle de Ste- ODRADE (voir Baelen, sur Nèthe) dont le corps y fut amené d'une manière surnaturelle. Le corps de la Sainte fut, à sa demande, placé après sa mort sur un char que l'on abandonna au hasard des attelages. Le char s'arrêta à Alem. Ses reliques transportées à Vught et à Anvers, se trouvent à Baelen et à Millighem. Le comte OTHON fit bâtir à Alem un temple magnifique détruit par la Meuse. Cf. dans SCHUTJES (535) *l'officium* et une biographie d'ODRADA. St WILLIBRORD y aurait prêché la foi.

En 1150 GERARD, abbé de St-Trond fait connaître de quelle manière son abbaye est entrée en possession d'Alem qui lui fut précédemment donné par OTTO, comte de Durach. (182)

Les archives de l'église mentionnent, qu'en décembre 1705, on vit arriver au courant du fleuve, une femme attachée sur une croix de St-André, la tête émergeant sur une planche. Une boîte contenait la sentence du magistrat de Cologne, disant qu'elle avait été condamnée à flotter vivante à la grâce de Dieu pour avoir eu commerce charnel avec son père. On pouvait la nourrir, mais elle devait être repoussée dans le courant. Cela fut fait. Elle arriva morte à Doordrecht. (535)

Alken. (Limbourg Belge) Serait le finnois *Allicho* qui signifie *mare* d'après HOUZEAU. *(Essai d'une géographie)* (douteux). *Alk* qui se rencontre dans *Alkemade*, *Alkmaar* signifie *temple* où *domaine saint* (*heiligdom) Alah* en ancien haut Allemand. (338)

Lieux-dits : *hemelsveld*, champ du ciel, ou se trouve une chapelle dédiée à St GEORGES. (695) Fiefs de *Streel* et *Tom-*

beken, la tombelle. Ruisseaux : de *oude* en *nieuwe beek* formant la *Herck*, affluent du Démer.

Vers 1888, fouilles de M. Ant. Bamps dans une villa romaine (?) à Alken, ayant livré vase en terre noire, vase-coupe avec manche en terre rouge et un vase en verre, que M. Errera déclare ne pas reconnaître comme romains, dans la séance de l'*Académie Royale d'Archéologie* du 2 décembre 1888. (*Bulletin* p. 461).

Les Kabauters ont habité le *Tombeken*. Il s'y tenait un *heksendans*, lanse de sorcières.

Almkerk. (Brabant septentrional) Eglise fondée au VIIe S. par St Switbertus à Zandwijk (535)

Alphen. (Brabant Septentrional) *Alpheim* en 726 et 1173, *Alphen* en 712 et 1186. *Hem* ou *heim* habitation, de Alef (nom frison ou frank) (26) Alphen en 1175. (218). Serait l'*Alacfasis* de la loi salique, d'après Wendelinus.

En 1791, fouilles de l'abbé Hermans. (6) En 1842, de Cuypers et Van Spaendonck. Grand nombre de tumuli renfermant des urnes antéromaines. (7) Les fouilles Cuypers livrèrent deux anneaux ou bracelets en bronze tournés en spirale, un petit anneau en ivoire, une plaque ronde et une épingle à cheveux en bronze. (8 et 12) Entre Alphen et Riel, des vestiges de remparts d'un campement romain. On a trouvé dans cette enceinte de nombreuses monnaies romaines. (Notre collection)

La nécropole à incinération de Alphen est encore bien visible entre le *looneind*, *einde van het loo*, teminus du *loo*, du lucus ou bois sacré et le moulin.

Les *Bartjes* (?) sont des parcelles élevées, au S. E. du village d'Alphen, entre les *Koekedongen* et *Terover*. Elles dominent la vallée des *Papenmoeren* (tourbières des curés). Ce sont d'anciennes sapinières, dont les souches ont été extraites il y a des années et qui, après être restées en friche assez long-

temps, ont été plantées à nouveau en 1906 et 1907 de jeunes sapins. On y a tracé à la charrue des sillons d'environ un pied de profondeur qui ont fait découvrir les urnes en place. Nous récoltons à cet endroit quelques tessons d'urnes très grossières, épaisses et dont la glaise contenait avant la cuisson, quantité de petits cailloux roulés.

Un peu plus loin, nous découvrîmes en 1908 un champ parsemé de grandes quantités de fragments de *tégula* à rebords, *coupes*, *amphores*, *plats*, *œnochœs*, *dolium*, en terre cuite blanche, jaune-clair, noire et rouge, ainsi que des fragments (plus rares) de verre bleu et de terre samienne. Le tout incontestablement de fabrication romaine. Nous y récoltons au-dessus du sol et sans fouilles, un plein chargement de tessons très variés, qui promettent des résultats appréciables à nos continuateurs. Quelques sondages auxquels nous procédons à cet endroit, font constater la présence de gravats à environ 60 cm. de profondeur. Quantité de fragments de terre cuite sont couverts de cendres et d'enduits vitrifiés qui font supposer un feu violent. En 1910 au même endroit, nous trouvons un beau bronze romain, manche de miroir (?) représentant en haut relief un bouc (notre collection).

L'ensemble des constatations permet de croire, qu'il a existé aux *Bartjes*, une villa romaine, probablement détruite par le feu. Comme pour tous les établissements romains d'ailleurs, le site les *Bartjes* était judicieusement choisi, sur la hauteur et à proximité d'un cours d'eau, de *Oude Lei*, qui traverse les *Papen moeren*.

Voici quelques légendes recueillies dans les environs immédiats de la *villa*.

Le *Duivelsput*, puits du diable, se trouve au nord de la villa, sur le territoire de Riel, entre *het hoefke* et la *Alpheschehoef*, au centre d'un marais *de oude Lei*. A la Noël, à minuit, on y

entend sonner une cloche. Cet endroit sur la limite des communes de Riel et d'Alphen, est redouté pour ses sorcelleries,

Immédiatement à côté du rivelet, *de Lei*, se voit le *kabauterswal*, le vallum des nutons. C'est une large fosse, célèbre dans toute la contrée et que l'on dit avoir été creusée par les *kabauters* en une nuit. Ils espéraient pouvoir creuser leur canal jusqu'à Tilbourg avant le lever du jour, mais il furent surpris par le chant du coq. A proximité de la villa romaine des *Bartjes*, se trouve une parcelle dit *het vliegende licht*, le feu follet.

Het *Hondseind* est un lieu-dit voisin des Bartjes. Nous traduisons *Hondseind* par extrémité ou endroit de l'offrande ou du sacrifice. De nombreux *hondsmoortel*, *hondsberg*, *mortels*, *hondskling* et autres variantes se rencontrent toujours en Campine, à proximité des nécropoles à incinération. Nous les considérons comme étant la colline à sacrifice du bétail destiné aux repas funéraires ?

Au *Ganzenblik*, Joosen à trouvé, en 1883, des urnes grandes comme une petite cuvelle. On dit qu'une tonne d'or est cachée entre le *grintebrug* et le *rietbrug*, situés entre le *grand badaf* et le *heihuisken*.

Le *kattekuiltje*, trou aux chats, se trouve à Alphen, près de la ferme de Jean Wauters. C'est là que se tient le *kattendans*, danse des chats, ou sabbat.

Au *Lindenboom*, tilleul, alias *in de klok*, à la cloche, entre Alphen et Terover, se tenaient jadis les réunions de kermesse, de Carnaval et de Noël.

Ces réunions avaient lieu au son d'une clochette, jadis placée dans le tilleul en question. Cette clochette fut suspendue plus tard dans le clocher de Weelde et se trouverait actuellement dans celui d'Alphen. Pendant très longtemps les joyeuses entrées et autres festivités se perpétuèrent *aan de*

oude Maastrichtsche baan, in de Klok, chez Jacques Buyckx. Nous y voyons une curieuse survivance des coutumes germaniques.

Het *fontein* alias *Valentynsputje* ou *Willebrordusputje*, qui se trouve entre Alphen et Chaam, jaillit au sommet d'une colline. Son eau possède des vertus curatives. On raconte que saint Willebrord, parcourant avec ses hommes, l'antique voie vers Maestricht, s'arrêta dans la bruyère d'Alphen. C'était en été et l'eau manquait. Le saint planta sa crosse dans le centre de la colline et aussitôt une eau limpide jaillit et ne cesse de couler depuis cette époque,

Le *Uilenkasteel*, château des hiboux, sous Alphen, se trouve dans la bruyère, dans la direction de Poppel. C'était jadis un très ancien château dont il n'existe plus pierre sur pierre. Au milieu de fossés marécageux, on trouve des tas de gravats informes. Le propriétaire, Corneille Buyckx, dit y avoir découvert un creux en silex, ayant l'apparence de la moitié d'un œuf de poule coupé en longueur. Au centre se trouvait découpé en creux, un enfant nu. Il a vendu ce moule ou intaille antique ? à un marchand d'antiquités.

Une légende, très connue aux environs, dit qu'il se trouve un trésor caché (plusieurs tonnes d'or) a 1 *Uilenkasteel.*

On raconte, que le dernier propriétaire aurait fait mettre le feu à une grange du château où des prisonniers se trouvaient enfermés et qui furent tous rôtis vivants. Comme punition de ce crime, il vit des légions de souris traverser à la nage, les fossés du château, et le dévorer entièrement. (Légende de Hatto).

Très anciennement on aurait exhumé des urnes cinéraires dans le voisinage du *Uuilenkasteel.* Il s'agit probablement ici des fouilles faites dans la *Bedafsche heide*, vers 1842, par Cuypers. A défaut de la nécropole, disparue depuis longtemps

à la suite de défrichements, nous retrouvons cependant ici tous les éléments qui caractérisent ces antiques champs de repos. C'est la situation de la *Bedafsche heide* sur la frontière Hollando-Belge, entre Alphen et Poppel. Le lieu-dit *Hondseind*, terminus de l'offrande ou du lieu de sacrifice, entre Bedaf et Poppel. L'existence près de ce *hondseind* d'un arbre très ancien qui était l'objet d'une espèce de culte et où les pèlerins venaient *lier la fièvre*. Le voisinage du *Jutenbosch*, (1) près du *hondseind*, où avait lieu un *kattendans*, sabbat. Enfin le *kattenbosch* près de l'église de Poppel.

De même pour la villa romaine et la nécropole à incinération des *Bartjes*, nous retrouvons : l'emplacement sur un terrain élevé sur les limites de deux communes ; la mare à cloche du *duivelsput* ; la légende des *kabouters ;* le voisinage d'un nouveau *hondseind* qui se trouve entre le *Princehoef* et les *Bartjes*. Enfin le lieu-dit *het looneind* qui est une forme de *loo-eind ;* terminus du *loo* ou *lucus*, bois sacré qui s'étendait entre Brakel et Alphen et dans lequel nous retrouvons la mare sacrée, l'arbre à vertus curatives, la nécropole, le lieu à sacrifices, etc. exactement comme nous l'avons découvert pour Grobbendonck, Rijckevorsel, Casterlé, Turnhout, Luiks-Gestel, Weert, Vosselaer, Merxplas, Bergeik, etc. etc.

En 711-12 le frank salien ENGELBERTUS, seigneur de Breda, donne à Tilburg, à ST-WILLIBRORD ses propriétés à Alphen (*in Pago Taxandrico*.)

« *In pago Texandrial in loco nuncupante Alfheim, quod mihi ex paterno jure legitime provenit, hoc est casatas XI, cum sala et curticle mes* » (donation d'ENGELBERTUS à S. WILLIBRORD, dans PARDESSUS, *Dipl.* t. II.) Dans ce texte *sala* à le

(1) *Jutenbosch, Reusenbosch* ? bois des géants. GRIMM, identifie les *Jüten* avec les *Jötum*, les anciens géants de la mythologie nordique.

sens de *maison seigneuriale* (318). Ce sont les biens donnés en 726 par S[t] WILLIBRORD à l'abbaye d'Epternach avec les domaines de Wadradoch (Waalre), Bobanschot (Baschot-lez-Diessen), et Diosna (Diessen) (182).

En 709 un donateur fait abandon à WILLIBRORD, evêque de Maestricht, de onze fermes qui lui revenaient de son père, avec la maison et le courtil, avec les esclaves et leur pécule. Ces biens ainsi qu'un *Watrischafum (Waterschap (?))* étaient situés à Alfheim en Toxandrie (PARDESSUS, *Diplomatica* II, p. 280) (500).

En 1175-78, LOUIS, abbé d'Epternach, cède l'église d'Alphen et les chapelles de Diessen, Chaam et Riel a WICPERTUS, abbé de Tongerloo (467). Déjà en 1109 les templiers de Breda possédaient des biens étendus à Alphen et à Oosterhout. (300) La ferme de *Ter Braake* (sur la nécropole à incinération) appartenait au XII[e] siècle aux templiers qui l'avaient reçue en 1100 de HENRI II de Breda. Ils y établissent en 1311 une commanderie de Malte. (509) La chapelle des chevaliers de Malte était celle de *Joannes den dooper*, démolie vers 1840. En 1216, GODEFROID, sire de Breda donne la ferme *Nieuwland* à Alphen à l'abbaye de Tongerloo. (182) Les VAN ALPHEN (cités en XIII[e] siècle) étaient des cadets des sires de Bréda. L'abbaye de Tongerloo possédait le patronat de 44 cures, dont Chaam, Klein-Zundert, Nispen, Riel, etc. (743)

Alphen (lez-Leide). C'est à tort que nous avons situé avec SCHAYES, l'*Albiniana* de l'itinéraire d'ANTONIN et *l'Albanianæ* de la carte de PEUTINGER à Alphen près de Tilbourg. Le camp supposé de CLODIUS ALBINUS, compétiteur de l'empereur SEVERE, doit être cherché à Alphen-lez-Leide.

Albiniana, ville au VI[e] siècle, a été situé entre *Trajectum* (Utrecht) et *Mannaricium*, Maurich-lez-Duerstede (CLAVIER). Wechte-lez-Utrecht (d'après ALTING). (641) On y a trouvé une

pierre légionnaire et quantité d'autres objets romains (454).

Alsemberg (Brabant) *Ausemberga* en 1243, *Halsenberg* en 1415, *Alzenberghe* en 1435, *Alsenberghe* en 1491, *Halsemberge* en 1621 et 1686, *Halsberghem*, *Alsembergal*. Sur une colline près de la forêt de Soignes, dans le bois du soleil, dit CHOTIN, (331) dont *Halt*, bois et *Berg*, montagne. (CHOTIN) Les légendaires traduisent montagne (où croit) *l'Alsem*, l'Absinthe. Alsemberg étant situé sur la chaussée de Hal (*Hellia*) nous proposons colline ou *Berg* de *Hal* ou de *Hellià*, déesse nordique de la mort. *Elsemheide*, bruyère de *Hel*, *Hoogstraat*, via élevée (voie romaine), *Ysberg*, colline de glace, *Gemeenteveld*, champ communal, vaine pâture, *Tolbroek*, marais du péage, *groot-waterpoel*, mare de la grande eau, *duyvelsbeek*, ruisseau du diable, qui se jette dans le ruisseau de *lansrode ; thorenbroek-bron* près du vieux château, source du marais de *Thor*, de *Steenbosch*, bois des pierres, situé près de la limite vers Linkebeek et où s'élevait jadis la potence. Il doit s'y trouver des substructions antiques.

Il y a un Alsemont-lez-Baulers, un Alsemont-lez-Roulers, un Alschenberg-lez-Gemmenich, Alzemberg-lez-Buzet.

Pèlerinage célèbre, le 2 Juillet (visitation de la Vierge) à la statue miraculeuse, invoquée pour l'heureuse naissance et la conservation des enfants.

D'après WICHMANS, (231) Elisabeth, fille du roi de Hongrie, aurait promis vers 1230, de bâtir un temple dédié à la Vierge et un ange lui dit de l'élever à Alsemberg sur un champ de lin vert. La même nuit le même ange apparut *à trois vierges* (peut-être les trois nornes ? voir Hackendover, Heyst-op-den-Berg, Bevel, Meir, Westmalle, Bedburg, Hollebeke, Brusthem, etc.) et les engagea à céder leur bien. Elles y consentirent après maturité du lin, lorsque leur lin se trouva muri le lendemain. On y trouva un fil figurant le pourtour de l'église.

Ste Elisabeth fit don de la statue, vénérée sous le nom de *Stella maris*.

D'après d'autres (266) la statue aurait été donnée par Sophie, duchesse de Brabant et fille d'Elisabeth de Hongrie. (voir Hal) L'ange serait apparu à *trois vierges en furie*, disant que dans le champ ou elles se livraient à leurs mauvaises actions (*lino confitu*) un temple serait édifié en l'honneur de la Vierge Marie (Wichmans p. 150). A partir de ce moment des prodiges innombrables y furent constatés. D'autre part, le Duc Jean III, prisonnier des Sarrasins, aurait fait le vœu de faire bâtir le chœur de l'église d'Alsemberg. Il oublia sa promesse, mais la Sainte Vierge lui apparut disant qu'un fil de soie tendu à l'E. de l'église lui indiquerait le tracé du chœur. Ce plan fut suivi. On conserva longtemps le fil à l'église (266). Les clefs de voûte représentent Marie entre deux bottes de lin. Des tableaux y représentent le miracle du lin mûr. A Lebbeke, il y a une légende analogue (650).

Le *duivelsbeek*, ruisseau du diable, nous apparait comme le séjour des trois nornes que l'on trouve souvent dans les *helleputten*, puits de *Hellia*. Le lin de la légende est probablement celui que les nornes filaient. Nous en inférons que Alsemberg était une colline consacrée à *Hellia* au bas de laquelle existait un sanctuaire des nornes, sanctuaire qui fut christianisé.Ce qui confirme cette supposition, c'est que Wichmans rapporte qu'une femme ayant mis au monde un enfant mort-né, elle implora la Vierge de Alsemberg et l'on vit l'enfant déjà enterré reprendre vie. Il put recevoir le baptême et mourut après. Or ce sont surtout les vierges noires, *Hellia*, déesse nordique de la mort, que l'on invoquait pour les enfants morts.

D'après un diplôme de 1155, de l'évêque Nicolas, l'église

aurait remplacé une petite chapelle édifiée par Parvin, abbé du St-Sépulcre à Cambrai,

Un curé d'Alsemberg vit au cimetière une procession de vierges (266).

On appelle ceux d'Alsemberg *de bijters*, ceux qui mordent; *de klokluïers*, les sonneurs de cloches; *de meubelkloppers*, *de drankzuiers*, (393).

Station néolithique. Cf. Bols, *Eene néolithische standplaats te Alsemberg ontdekt in 1901*, Gent, 1902.

Ambivarites. Cesar seul les cite (IV c. 9) et une seule fois.

En hiver l'an 55 avant J. C., les Tenchters et les Usipètes chassés par les féroces Suèves, passent le Rhin et font invasion chez les Ambivarites, pour se répandre dans le nord de la Hollande jusqu'à Clèves. On suppose que c'est vers cette époque que les Ambivarites s'installent en Campine ou Toxandrie. Van Even (707).

Une des vingt-quatre nations qui, suivant le dénombrement de César, étaient comprises dans l'étendue de la Belgique. Position incertaine. Tribu ménapienne établie sur la rive gauche de la Meuse (?) (Vander Kindere).

Semblent avoir habité aux environs d'Anvers dans le Brabant, entre les Ménapiens et les Centrons, les Grudiens, les Lévaques, les Pleumosiens et les Gorduniens, cinq peuples alliés des Nerviens, dont les territoires se terminaient au Démer vers Malines. (Dewez). Walckenaer les situe près de l'Amblève. La commission de la carte des Gaules, aux environs de Nimègue, vers Clèves. L'empereur Napoleon III les suppose au sud des marais de Peel. Le général von Göler du côté de Givet. De Vlaminck (611) dit qu'il faut les chercher à gauche de la Meuse.

Les *Ambivarites* seraient les *Aedui*, *Ambarri* clients des Eduens. (Bresse) Un peuple de l'Avranchin devait s'appeler

Ambivariti. Un autre peuple du nom d'*Ambivariti* habitait sur les confins de Belgique et de la Germanie au delà de la Meuse (E. DESJARDIN, 537).

WITKAMP les place sur la Roer et la Geule et soutient que Amby-lez-Maestricht rappelle leur habitat.

Grégoire de Tours cite les *Ampsivari* ou *Amsivarii* habitants de l'Ems (*Amsis*) parmi les peuples transrhénans. Plusieurs auteurs ont proposé d'identifier les *Amsivarii* avec les *Ambivarites.*

HENSCHENIUS et PAPEBROCH les placent entre Anvers, Breda et Berg-op-Zoom.

Occupent, d'après DES ROCHES (*Nouvelle carte de l'ancienne Belgique)* avec les Ménapiens, la contrée située entre l'Escaut et la Meuse, ayant pour limite au Sud, une ligne qui semble être composée des cours du Rupel et de la grande Nèthe et continuée par les frontières *actuelles* ? du Nord de la province de Limbourg.

Les Ambivarites et les Ménapiens sont *remplacés en partie par les Toxandres* chez DES ROCHES.

« Aux environs d'Anvers, ils auront été compris dans la *Civitas* des Nerviens, tandis que les Taxandres (Campine et Brabant septentrional) auront fait partie de la Civitas des Tongrois. Cette *civitas*, correspondant au diocèse de Liége, s'étendait en Hollande jusqu'a l'Escaut oriental et jusque dans l'Ile de Tholen. Ce qui explique le texte de PLINE « *a Scaldi extera incolunt Toxandri* » (BERTHELS, 383.)

« Peuplade peu importante qui occupe une partie de la Campine brabançonne et touchait, selon César à la Meuse. Bornes : A l'O. l'Escaut à partir de l'embouchure du Rupel. Au S. la Dyle qui formait les limites des Nerviens et des Aduatiques. A l'E. par les Eburons» (PIOT 413).

Semble signifier « *ceux qui naviguent sur les 2 rives* » sous

entendu de l'aa (eau) *Ambo*, les deux, en latin qui désignerait Ambez (Gascogne) *Ambo rives*, les deux rives. *Ambidextre* les deux dextres, etc.

Varites proviendrait de *bevaren*,qui est *naviguée* ; *bevaarbaar*, navigable.

Torfs dans son étude étymologique *Ambivariten en Toxanders*, conclut à l'identité d'*Ambivare* et *d'onbevare*,synonyme *d'onbevreesd*, *onvervaard*, *sans crainte*, qualificatif qu'il justifie par le témoignage de Cesar disant que les Belges étaient les plus braves, etc. Cette explication, très flatteuse pour notre amour-propre national, nous semble tirée aux cheveux. D'après L. Torfs (684), les ambivarites auraient résidé entre le Démer, la Meuse et l'Escaut, c'est à dire en Campine au pays de Ryen, vers la Mairie de Bois-le-Duc. Ce sont des *Nedersaksers*, bas-saxons, qui se seraient établis à Anvers (au werf) au VIIe siècle (Torfs).

Il peut exister une parenté entre *Ambiva Ryen* et *Ryen*.

P. C. vander Elst (755) les situe à Empel, au N. E. de Bois-le-Duc. D'après Alting (Pars altera. Tabula II et III). Empel, jadis *Amba*, dont le territoire s'appelle *Amber-Waerd* d'ou Ambivarites (?) tribu ménapienne.

L'auteur de l'*Index géographicus des Commentaires (Bibliotheca classica latina* p. 183) que cite Torfs, dit que les *Ambivareti* se trouvaient à l'une et les *Ambivariti* à l'autre rive de la Meuse dans le district de Breda.

Revenons en au texte de Cesar, *Livre* IV, chap. IX : « *Cognoverat enim magnam partem equitatus ab his aliquot diebus ante proedanti furmentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam* » etc. « Il savait, en effet, qu'une grande partie de leur cavalerie avait été envoyée quelques jours auparavant pour piller et ramasser des vivres chez les Ambivarites, de l'autre côté de la Meuse.

Il sagit des germains qui s'étaient avancés jusqu'au pays des Eburons et des Condruses. (*livre IV*, chap.VI). Or, si nous situons les Eburons à Tongres et les Condruses à Ciney, nous pouvons supposer le passage de la Meuse à Maestricht (voie romaine de Bavai) ou à Huy. Les cavaliers pillards peuvent donc s'être répandus chez les Ambivarites dans la province actuelle du Limbourg ou de Brabant. On le voit la question reste obscure et nous sommes loin d'Anvers et de Bréda.

(A suivre.) LOUIS STROOBANT.

Merxplas, Juillet 1922.

TABLE DES MATIÈRES

du tome LXX des Annales — 1922.

